This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Princeton University Library
32101 067478220

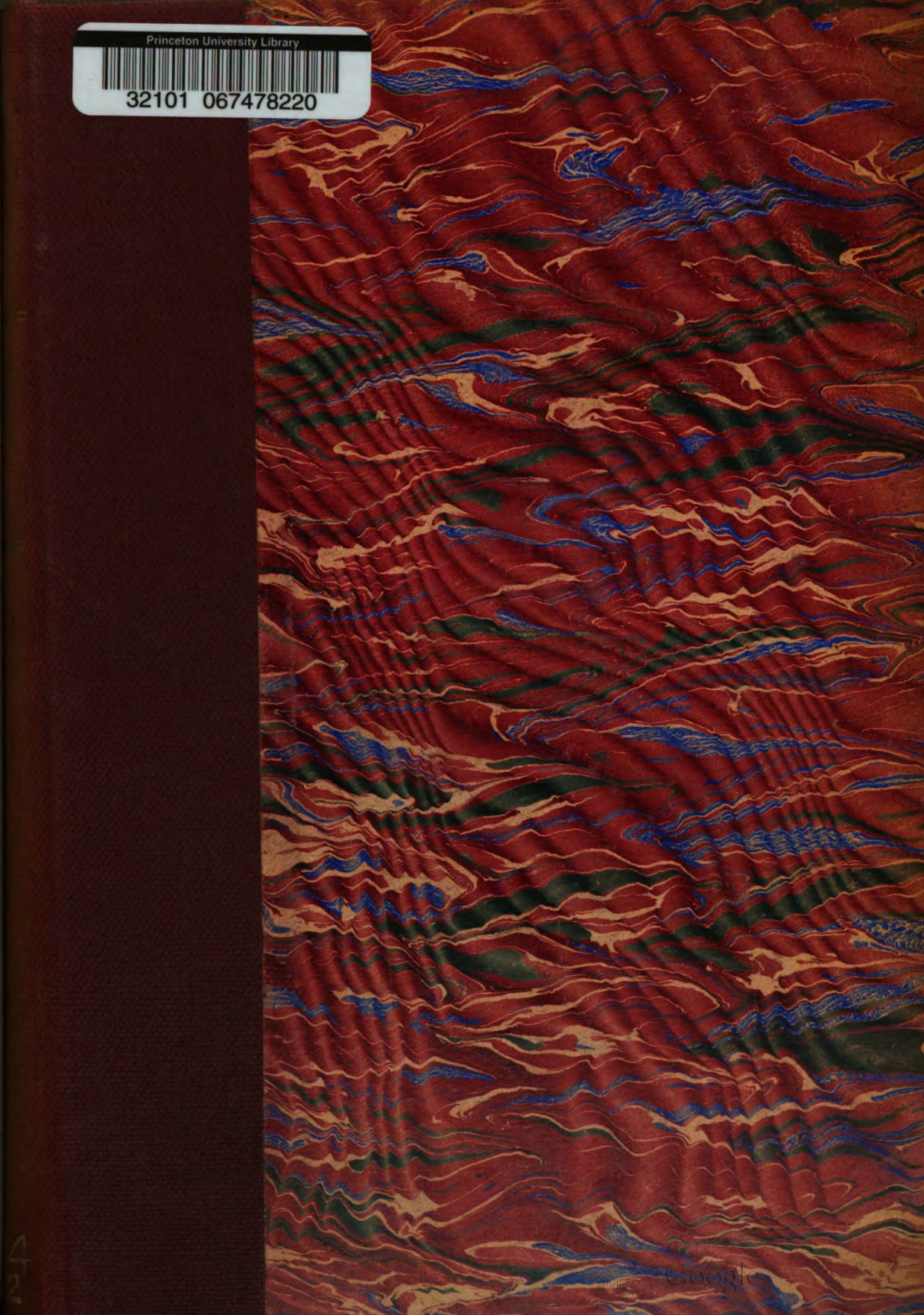

Digitized by Google

5004
.922
1897 v.1

Library of

Princeton University.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

# L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

15 JANVIER — 15 AVRIL 1897

Digitized by Google

LYON. — IMPRIMERIE EMMANUEL VITTE, RUE DE LA QUARANTAINE, 18.

Digitized by Google

# L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

Antérieurement « La Controverse et le Contemporain »

revue mensuelle publiée sous la direction

D'UN COMITÉ DE PROFESSEURS DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON

avec le concours

DE NOMBREUX SAVANTS ET ÉCRIVAINS

---

NOUVELLE SERIE. — TOME XXIV.

15 JANVIER — 15 AVRIL 1896

ON S'ABONNE : **A Lyon**, FACULTÉS CATHOLIQUES, 25, rue du Plat, et à la librairie Emmanuel VITTE, place Bellecour, 3.
**A Paris**, chez VIC et AMAT, libraires, 11, rue Cassette.
**A Londres**, chez BURNS et OATES, 28, Orchard Street, Portmann Square, W. C.
**A Madrid**, chez Albert GAYAN, 4, Puerta del Sol.
**A Montréal (Canada)**, chez CADIEUX & DEROME, 205 et 207, rue Notre-Dame.

Digitized by Google

5004
.522
c.24

Digitized by Google

# ODE DE LÉON XIII

## A LA FRANCE

*POUR LE XIVe CENTENAIRE DU BAPTÊME DE CLOVIS*

---

*Vivat Christus, qui diligit Francos !*

OB MEMORIAM AVSPICATISSIMI EVENTVS
QVVM FRANCORVM NATIO PRAEEVNTE
CLODOVEO REGE SE CHRISTO ADDIXIT

Gentium custos Deus est. Repente
Sternit insignes humilesque promit ;
Exitus rerum tenet atque nutu
Temperat aequo.

Teutonum pressus Clodoveus armis,
Ut suos vidit trepidos pericli,
Fertur has voces iterasse, ad astra
Lumina tendens :

Dive, quem supplex mea saepe coniux
Nuncupat Iesum, mihi dexter adsis ;
Si iuves promptus validusque, totum
Me tibi dedam.

185873

Digitized by Google

Illico excussus pavor : acriores
Excitat virtus animos ; resurgit
Francus in pugnam ; ruit, et cruentos
Disiicit hostes.

Victor i, voti Clodovee compos,
Sub iugo Christi caput obligatum
Pone ; te Remis manet infulata
Fronte sacerdos.

Ludor ? en signis positis ad aram
Ipse rex sacris renovatur undis,
Et cohors omnis populusque dio
Tingitur amne.

Roma ter felix, caput o renatae
Stirpis humanae, tua pande regna ;
Namque victrices tibi sponte lauros
Francia defert.

Te colet matrem ; tua maior esse
Gestiet natu : potiore vita
Crescet, ac summo benefida Petro
Clara feretur.

Ut mihi longum libet intueri
Agmen heroum ! Domitor ferocis
Fulget Astolfi, pius ille sacri
Iuris amator,

Remque Romanam populantis ultor :
Bis per abruptas metuendus Alpes
Irruit, summoque Petro volentes
Asserit urbes.

Laetus admiror Solymis potitas
Vindices *sancti tumuli* phalanges ;
Me Palaestinis renovata campis
Proelia tangunt.

Digitized by Google

O novum robur celebris puellae
Castra perrumpens inimica ! turpem
Galliae cladem repulit Ioanna
Numine freta.

O quot illustres animae nefanda
Monstra Calvini domuere, gentem
Labe tam dira prohibere fortes
Sceptraque regni !

Quo feror ? tempus redit auspicatum
Prisca quo virtus animis calescat.
Ecce, Remensis ciet atque adurget
Corda triumphus.

Gallicae gentes, iubaris vetusti
Ne quid obscuret radios, cavete ;
Neve suffundat malesuadus error
Mentibus umbras.

Vos regat Christus, sibi quos revinxit :
Obsequi sectis pudeat probrosis ;
Occidat livor, sociasque in unum
Cogite vires.

Saecla bis septem calor actuosae
Perstitit vitae, renuens perire :
Currite ad Veslam (1) : novus aestuabit
Pectore fervor.

Dissitis floret magis usque terris
Gallicum nomen : populis vel ipsis
Adsit eois, Fideique sanctae
Vota secundet.

Nil Fide Christi prius : hac adempta
Nil diu felix. Stetit unde priscae
Summa laus genti, manet inde iugis
Gloria Gallos.

LEO XIII.

(1) Flumen alluens Remos, ubi rei christianae apud Francos dedicata sunt initia.

Digitized by Google

*Vive le Christ qui aime les Francs!*

## EN MÉMOIRE DU TRÈS HEUREUX ÉVÉNEMENT QUI AMENA LA NATION DES FRANCS A LA SUITE DE SON ROI CLOVIS A SE CONSACRER AU CHRIST

Le Maître des nations, c'est Dieu. Soudain il abat les puissants, il exalte les humbles; il tient dans sa main les événements, il les gouverne au gré de sa justice.

On dit que Clovis, accablé par les armées teutonnes, voyant ses soldats éperdus devant le péril, s'écria, les yeux levés au ciel :

« O Dieu, toi que mon épouse dans ses prières appelle souvent Jésus, sois-moi propice! Si tu m'accordes un prompt et puissant secours, je me donnerai à toi sans réserve! »

L'effroi se dissipe aussitôt; les âmes réconfortées reprennent une nouvelle ardeur, le Franc se retrouve pour le combat : il s'élance et disperse ses cruels ennemis.

Vainqueur, ton vœu est comblé. Va, Clovis, tu l'as promis, incline ta tête sous le joug du Christ! A Reims t'attend le Pontife, le front ceint de la mitre.

Est-ce un rêve? Les étendards entourent l'autel; le roi lui-même est purifié par l'eau sainte; l'armée entière et le peuple sont baptisés dans l'onde sacrée!

O Rome trois fois heureuse! Reine de l'humanité régénérée, étends ton empire; car voici que la France vient d'elle-même déposer à tes pieds les lauriers de ses victoires.

Elle t'honorera comme une mère; elle sera fière d'être ta fille première-née; elle grandira par un principe de vie

Digitized by Google

supérieur, et sa fidélité au Pontife suprême lui fera un glorieux renom.

Que j'aime à contempler la longue série de ses héros! Le vainqueur du farouche Astolphe brille au premier rang, pieux champion du droit sacré,

Vengeur de Rome contre celui qui l'avait dévastée. Deux fois il s'élance redoutable à travers les sommets escarpés des Alpes, et il garantit au successeur de Pierre des villes qui se donnent elles-mêmes.

Quelle joie d'admirer ces phalanges, maîtresses de Jérusalem, qui ont délivré le saint tombeau! Quelle émotion de suivre leurs expéditions répétées dans les plaines de la Palestine!

O puissance inouïe de cette noble enfant qui force les camps ennemis! Jeanne, soutenue par Dieu, a écarté de la France les hontes de la défaite.

O légions d'âmes vaillantes qui ont terrassé l'hydre du calvinisme, et préservé par leur énergie, d'un affreux désastre, et la nation et son trône!

Mais, où suis-je emporté? Voici que reviennent les temps heureux où l'antique vertu réchauffe les âmes; voici que le triomphe de Reims excite et presse tous les cœurs.

Peuple de France, prends garde que rien ne vienne obscurcir l'éclat de ton passé glorieux, et que l'erreur, aux perfides conseils, ne répande ses ténèbres dans les esprits.

Que le Christ soit votre Roi, ô vous qu'il s'est attachés! Honte à qui se fait l'esclave de sectes infâmes! Périssent les haines parmi vous! et que toutes vos forces unies ne forment plus qu'un faisceau.

Quatorze siècles durant, l'ardeur de votre vie si active a

Digitized by Google

résisté, se refusant à mourir : revenez aux rives de la Vesle (1) et vos cœurs s'enflammeront de nouveau.

Jusque sur les terres lointaines, le nom français devient chaque jour plus puissant. Aux peuples de l'Orient eux-mêmes qu'il soit secourable, et qu'il seconde l'expansion de notre foi sainte :

La foi au Christ est au-dessus de tout. Sans elle, pas de prospérité durable. C'est par elle que s'est élevé si haut l'antique honneur de votre nation ; c'est par elle aussi que la gloire de la France restera immortelle.

LÉON XIII.

(1) Cette rivière traverse Reims, ville qui fut pour la France le berceau de la foi.

Digitized by Google

LES

# FEMMES CHRÉTIENNES

## AUX ORIGINES DU CHRISTIANISME [1]

Il est bien remarquable le rôle des saintes femmes de l'Evangile.

Le divin Maître dut faire des avances aux apôtres et les inviter à le suivre ; sans qu'il fût besoin d'un appel de ce genre, dans la spontanéité joyeuse de la gratitude et du dévouement, elles vinrent à Notre-Seigneur et, s'attachant à ses pas, se mirent à le servir (2). C'est une femme qui, alors que les disciples se taisaient, confondit les accusateurs de Jésus par cette parole de protestation et de foi : « Heureux le sein qui vous a porté et les mamelles qui vous ont nourri (3)! » Une femme, la Samaritaine, non contente d'avoir trouvé le Messie, eut hâte de lui gagner des cœurs ; elle enseigna aux habitants de Sichar qu'Il était le Christ, salut du monde (4).

Pendant la Passion, qui sonna l'heure des délaissements et des traîtrises, seules les femmes furent constamment fidèles à Jésus. Au milieu des clameurs accusatrices, une douce voix de femme, celle de l'épouse de Pilate, s'éleva

(1) Conférence donnée aux Facultés catholiques de Lyon, le 15 janvier 1897.
(2) Luc., VIII, 2-3.
(3) Luc., 27.
(4) Joan., IV, 29, 41-2.

Digitized by Google

pour plaider sa cause (1). Dans la foule qui l'accompagna au Calvaire, il y eut des femmes pour lui témoigner la sympathie de leurs larmes et de leurs sanglots (2), et, tandis que saint Jean apporta au Crucifié une solitaire compassion d'homme, il y avait là, debout, Marie, mère de Jésus, Marie de Cléophas et Marie Magdeleine (3). Les disciples ne retournèrent pas d'eux-mêmes au sépulcre du Maître; les saintes femmes, qui avaient été les dernières à quitter le tombeau, y accoururent, le sabbat fini, dès avant le jour (4). A elles d'abord échut le privilège de savoir que le Christ était ressuscité (5); Marie Magdeleine eut les prémices de ses apparitions (6).

L'annonce de la résurrection fut taxée par les apôtres de délire (7); sauf Pierre et Jean (8), ils furent tardifs à secouer leur incrédulité, à telles enseignes que, Notre-Seigneur se manifestant à eux et leur disant de ne point trembler, glacés d'épouvante, ils se crurent en face d'un fantôme, et Jésus insistant : « C'est moi, voyez mes mains et mes pieds, voyez et touchez », ils se refusèrent encore à admettre que ce fût Lui (9). Le doute n'effleure point l'esprit des pieuses Galiléennes, et leur premier mouvement, à la vue du Sauveur, est de tomber à genoux et d'adorer (10).

Jésus, à travers les siècles, a continué, dans l'Eglise, son corps mystique, de parcourir le monde, comme jadis la Palestine, afin de semer la *bonne nouvelle ;* de leur côté, les femmes chrétiennes lui ont conservé le double hommage d'une foi infrangible et d'un entier dévouemenent.

Pour nous en tenir aux origines du christianisme, l'histoire des femmes chrétiennes se résume en deux mots : martyre et apostolat.

(1) MAT., XXVII, 19.
(2) LUC., XXIII, 27.
(3) JOAN., XIX, 25-6.
(4) JOAN., XX, 1 ; LUC., XXIV, 1.
(5) LUC., XXIV, 6.
(6) MARC., XVI, 9.
(7) LUC., XXIV, 11.
(8) LUC., XXIV, 34 ; JOAN., XX, 8.
(9) LUC., XXIV, 36-41.
(10) MAT., XXVIII, 9.

Digitized by Google

# I

Quand brilla l'aube des temps chrétiens, on était friand de jeux et de spectacles, surtout si l'on avait chance d'y rencontrer de fortes émotions, si le sang y coulait, si les regards s'y rassasiaient de l'aspect de membres meurtris et de chairs pantelantes. Les femmes n'étaient pas les moins empressées ; ce qu'il y avait parmi elles de meilleur, de plus délicat, les vestales, par exemple — c'est-à-dire, en quelque sorte, les carmélites ou les sœurs de charité du paganisme — encourageaient ces tueries de leur présence et de leurs applaudissements. Un coup était-il bien donné et mortel, elles ne pouvaient contenir leur enthousiasme : « C'est délicieux », disaient-elles, *delicias ait esse suas* (1).

Grâce aux disciples du Christ, ces fêtes ne furent pas rares. La multitude qui se rendait aux procès des martyrs rappelait à Origène l'assistance des combats de gladiateurs (2). Dans ses rangs, les femmes affluaient; mais, si elles suivaient avec un égal intérêt les péripéties du supplice, et si, à voir s'écouler goutte à goutte et finalement s'épuiser la vie des victimes, elles ressentaient une joie profonde, ces transports n'étaient pas, chez les unes et chez les autres, de même nature.

Parmi elles, en effet, il y avait des chrétiennes.

Ces chrétiennes, dès qu'un de leurs frères dans la foi a été incarcéré pour le Christ, l'ont visité dans son cachot. Et, si l'accès leur en a été interdit, elles sont parvenues, à prix d'or, peut-être au péril de leur existence, quittes à se déguiser sous des habits d'homme, à forcer les portes ; elles ont pansé les plaies du prisonnier, elles lui ont procuré des vivres et l'ont aguerri par leurs discours à la lutte future (3).

(1) Prudence, *Cont. Symmach.*, II, 1097, *Patr. lat.*, LX, 272.
(2) Origène, *Exhort. ad martyr.*, 18, *Patr. græc.*, XI, 586.
(3) Cf., sur ces visites en général, M. Ed. Le Blant, *les Persécuteurs et les martyrs aux premiers siècles de notre ère*, Paris, 1893,

Digitized by Google

Devant le tribunal du juge, elles reparaissent. Elles écoutent anxieuses l'interrogatoire, elles tressaillent aux réponses de l'accusé; on dirait qu'il y va d'une affaire personnelle. A Troas, un chrétien, soumis à la torture et presque moribond, se déclare prêt à sacrifier aux idoles : « Malheureux! s'écrie une jeune fille de seize ans que cette apostasie révolte, pour un reste de vie tu as perdu ton éternité! — Es-tu chrétienne? lui demande le proconsul. — Oui, je le suis; c'est pourquoi je pleure cet infortuné qui n'a pu souffrir encore un peu pour gagner le ciel (1). » Souvent, celle qui exhorte à tenir bon jusqu'au bout, c'est la mère ou l'épouse du martyr. Lorsque saint Adrien connut l'approche de son jugement, il obtint du geôlier la faveur d'aller en informer sa femme, l'intrépide Natalie. Celle-ci, dans son effroi qu'il eût acheté cette liberté par un acte de faiblesse, fondit en larmes en l'apercevant et refusa de le recevoir. Rassurée par Adrien, elle ouvrit, et alors, rapporte leur légende, « ils s'agenouillèrent l'un devant l'autre par un sentiment de respect mutuel », et Natalie « prépara l'âme d'Adrien pour le combat (2) ». De même, Daria dit à son époux Nicandre, que le gouverneur Maxime pressait d'offrir de l'encens aux dieux : « O mon seigneur, garde-toi d'obéir, garde-toi de renier le Christ. — Mauvaise tête de femme, reprend le gouverneur brutal, pourquoi désires-tu la mort de ton mari? » Et elle de répondre : « Pour qu'il vive auprès de Dieu et ne meure jamais (3). » Sainte Félicité qui a, comme la mère des Machabées, un courage viril sous une enveloppe féminine (4), est soufflетée, en attendant d'être livrée à la mort, pour avoir électrisé ses sept enfants par ces nobles paroles : « Mes fils, voyez le ciel, regardez en haut; là, le Christ vous attend avec ses saints. Combattez pour vos âmes, et montrez-vous fidèles

p. 117-20, 163-4, 302, et, en particulier, sur les visites des femmes, LUCIEN, *Peregrinus*, 12, — BOLLANDISTES, *Acta sanctorum*, septemb. t. III, Paris, 1868, p. 224, 227.

(1) RUINART, *Acta martyrum*, Ratisbonne, 1859, p. 206.

(2) BOLLANDISTES, *ubi supra*, p. 222-3.

(3) RUINART, p. 571.

(4) II *Machab.*, VII, 21.

Digitized by Google

dans l'amour du Christ (1). » Identique est le langage de la mère de saint Symphorien : « Mon fils, souviens-toi du Dieu vivant. Nous ne pouvons craindre le trépas qui conduit sûrement à la vie. Mon fils, en haut le cœur (2)! »

La mission des femmes chrétiennes se prolonge au delà du martyre. Elles recueillent les restes de l'héroïque victime. Sur ce point, comme sur tant d'autres, les juges n'ont pas suivi une ligne de conduite uniforme : tantôt ils laissent les chrétiens emporter librement ces reliques « plus précieuses pour eux que l'or et les pierreries (3) », tantôt ils les leur refusent. Dans ce dernier cas, les fidèles ont la ressource de les racheter avec leur argent, ou même de les enlever par un audacieux coup de main. Quelles que soient les mesures à prendre, les femmes se distinguent : « plus souvent que ceux des hommes, leurs noms paraissent dans les récits relatifs à ces œuvres pieuses (4). » Les païens s'en rendent compte. « Tu penses, dit le juge au martyr Tarachus, que tes ossements seront ramassés et embaumés par des femmelettes. Il n'en sera pas ainsi, j'ordonnerai de détruire ton cadavre. » Et, de nouveau, un peu après : « Non, des femmelettes ne t'envelopperont pas dans un linceul et ne te couvriront point d'aromates; je ferai brûler ton corps et j'en disperserai les cendres aux vents (5). » Telle est la règle ; ce que les Actes de saint Saturnin disent des deux femmes qui osèrent ravir sa dépouille mortelle s'applique à la généralité des femmes : *mulierculæ viris omnibus fortiores*, elles furent plus fortes que les hommes (6).

Je constate, en outre, que fréquemment les femmes chrétiennes ensevelissent les martyrs dans leurs propriétés,

(1) RUINART, p. 73.

(2) RUINART, p. 127; cf. p. 280, 395-7 (PRUDENCE, *Peri Stephan.*, x, 711-91, *Pat. lat.*, LX, 500-4).

(3) Cette expression se lit dans les Actes de saint Polycarpe, RUINART, p. 82, 89.

(4) Edm. LE BLANT, *les Actes des martyrs, supplément aux* Acta sincera *de dom Ruinart*, Paris, 1882, p. 223.

(5) RUINART, p. 465, 466.

(6) RUINART, p. 179.

Digitized by Google

selon l'usage des Romains, et que la plupart des catacombes primitives, celles des Lucine, de Flavia Domitilla, de Priscille, de Generosa, etc., furent, dans le principe, des *prædia* funéraires privés, que ces riches chrétiennes ouvrirent à la sépulture des martyrs (1).

Toujours prêtes à se dévouer au service de leurs frères tués pour la foi, les femmes chrétiennes surent, elles aussi, sacrifier leur vie au Christ. Oh! le merveilleux poème, attendri et sublime, qu'elles ont écrit avec leur sang! Que ne puis-je en reproduire des strophes entières!

On a vanté — et l'on a eu raison — la mort de Socrate; mais, tandis que cette mort vint à lui « douce comme un sommeil et honorée comme un triomphe », et cela au terme d'une existence avancée et dépouillée, « la mort de nos millions de Socrate était hérissée des plus affreux supplices, chargée d'opprobres, multipliée par tous les liens de la famille et de la nature qu'elle tranchait, et volontaire jusqu'au dernier soupir contre toutes les supplications et les séductions; eh bien! c'est une telle mort dont on vit la femme, la mère, l'épouse, la jeune fille, la pauvre esclave disputer et ravir la palme (2). »

Une martyre, qui était conduite au bûcher, disait aux femmes qui s'approchaient d'elle : « Ne souffrez pas que vos âmes s'amollissent et deviennent inaptes à souffrir pour la défense de la religion. Ne prétextez pas l'infirmité de notre sexe. Nous sommes composées de la même nature que l'homme, et, ainsi que lui, créées à l'image de Dieu. Oui, la femme, autant que l'homme, s'élève à la vertu (3). »

C'est vrai. Les héroïnes chrétiennes sont admirables de valeur indomptée et paisible. Devant le juge et l'appareil des tortures, elles ne tremblent pas. Leur langage a des accents libres (4) et fiers, jusqu'alors inconnus. Au dire d'un historien, qui n'est pas suspect d'un excès de sym-

(1) Cf. Edm. LE BLANT, *les Actes*, p. 226-7.
(2) Princesse Caroline DE SAYN-WITTGENSTEIN, *de la Prière*, Rome, 1869, p. 283-4.
(3) RUINART, p. 539.
(4) RUINART, p. 417 : « *christiana libertate prorumpens.* »

Digitized by Google

pathie à l'endroit de nos martyrs, « on croirait entendre des chants d'une pureté virginale, qui n'ont déjà plus rien de la terre (1). »

Une enfant de douze ou treize ans, Agnès, lasse les bourreaux et, malgré les ordres de l'infâme persécuteur, garde intact « le trésor de sa sainte intégrité, rendant tout pudique, là où daignent tomber ses regards, là où se pose son pied éclatant de blancheur (2). »

Théodora d'Alexandrie, menacée par le préfet d'Egypte, d'être déshonorée si elle ne renie le christianisme, répond : « Ignores-tu que Dieu scrute la volonté et ne considère qu'elle ? S'il le juge bon, il sait comment préserver sa colombe. Que si je dois subir la violence, je ne commettrai point de faute. Tu as pouvoir sur mon corps : Dieu seul l'a sur mon âme (3). »

Les pécheresses, qui ont recouvré l'innocence dans le repentir, rivalisent de sentiments généreux et délicats avec les vierges. « Monte au Capitole et sacrifie, dit le proconsul à la pénitente Afra. — Le Christ est mon Capitole toujours présent devant mes yeux, réplique-t-elle. — Toi ! j'apprends que tu es une courtisane ; tu ne peux donc appartenir au Dieu des chrétiens. — Notre-Seigneur Jésus-Christ est descendu du ciel pour les pécheurs, et l'Evangile atteste qu'une courtisane arrosa les pieds du Fils de Dieu de ses larmes et en obtint le pardon. — Le Christ n'estime pas que tu sois digne de lui. Tu n'as aucun motif de l'appeler ton Dieu, car il ne te reconnaît pas pour sienne. — Ce n'est pas mon mérite, c'est la miséricorde divine qui m'a valu d'être admise à la profession du christianisme. — Comment sais-tu que Dieu t'a agréée ? — Je le sais, puisque je confesse son nom, et que, par là, j'expie mes crimes (4). »

(1) V. Duruy, *Histoire des Romains*, nouv. édit., t. VII, Paris, 1885, p. 82.

(2) Prudence, *Peri Steph.*, XIV, 34-5, 132-3, *Pat. lat.*, LX, 584, 590.

(3) Ruinart, p. 428, 429.

(4) Ruinart, p. 483.



Digitized by Google

C'était nouveau un pareil langage sur les lèvres d'une créature qui s'était publiquement dégradée. Combien nouvelles aussi, et qu'elles durent paraître étranges aux oreilles des persécuteurs, certaines réponses de ces esclaves qui, d'après Sénèque, « n'avaient pas le droit de dire non (1). » L'esclave Marie, dénoncée au gouverneur, est interpellée de la sorte : « Pourquoi ne suis-tu pas la religion de ton maître, toi qui es esclave ? » Elle avait déjà déclaré que, maître de son corps, son maître ne l'était pas de son âme. Elle ajoute : « Je suis chrétienne, je sais ce que j'ai à faire. — Si tu persistes, tu seras tourmentée. — J'ai le Christ pour moi, je ne crains rien (2). »

Avec le christianisme, « il n'y a plus de différence entre ce qui est esclave et ce qui est libre » ; ils sont « un dans le Christ Jésus (3). » N'est-ce pas un commentaire en action de ce mot de saint Paul le martyre des saintes Perpétue et Félicité, celle-ci esclave, celle-là d'un rang honorable? Après avoir partagé les affres de la prison, elles sont ensemble conduites à l'amphithéâtre. Comme on veut qu'elles revêtent le costume des prêtresses de Cérès : « Non, disent-elles, nous sommes venues ici spontanément pour sauver notre liberté. Nous n'accomplirons pas ce que vous demandez. » Une vache, de ses cornes, lance Perpétue en l'air. En retombant sur le sol, sa tunique se déchire ; « moins inquiète de sa douleur que de sa pudeur », elle rajuste ses vêtements sur son corps, et elle agrafe sa chevelure qui s'était dénouée, « car il ne convient pas qu'une martyre souffre, les cheveux épars, et entre dans sa gloire avec l'appareil du deuil. » Puis, apercevant Félicité qui gît à terre, elle s'approche, lui tend la main et la relève. Et toutes deux se tiennent debout, et, par leur amicale et ferme attitude, éveillent la pitié du peuple (4).

Puisque j'ai cité les Actes de sainte Perpétue, je leur

(1) Sénèque, *de Benefic.*, III, 19.
(2) Bollandistes, *Acta sanctorum*, novemb. t. I, Paris, 1887, p. 203, 204.
(3) S. Paul, *Galat.*, III, 28.
(4) Ruinart, p. 144, 145.

Digitized by Google

emprunte un dernier détail. Nous y lisons que Perpétue remercia Dieu de ce que, « ayant toujours été gaie dans la vie terrestre, elle le serait plus encore au ciel (1). »

Voilà un des traits caractéristiques du martyre des femmes chrétiennes, cette simplicité, cette tranquille possession de soi, cette absence totale d'orgueil et d'amour-propre, et cette bonne humeur, cette joie qui rayonne de leurs suaves physionomies.

A Smyrne, s'attendant à être arrêtée, Sabine s'était passé une corde au cou pour marquer sa résolution de demeurer fidèle à Dieu, et pour indiquer aux ennemis du christianisme qu'ils perdraient leur temps à lui conseiller l'apostasie. Le juge discutait avec saint Pionius ; soudain, elle se met à rire. « Tu ris ! lui dit-on, d'une voix terrible. — Oui, je ris parce que je suis chrétienne. — Tu souffriras ce que tu ne veux pas. — Tout ce que Dieu voudra (2). »

Les linéaments divers qui forment la beauté sans pareille de ces *dormitiones* radieuses sont réunis dans cette lettre des « serviteurs du Christ habitant Lyon et Vienne à leurs frères d'Asie et de Phrygie », qui est bien le joyau de la littérature hagiographique. Quelles pages que celles qui racontent l'héroïsme de Blandine, la petite servante lyonnaise, « par qui il apparut, disent les Actes, que ce qui est vil, sans forme et méprisé aux yeux des hommes, est en très grand honneur auprès de Dieu ! » Comment n'être pas ému au spectacle de cette créature si faible que les chrétiens redoutent qu'elle ne puisse confesser librement sa croyance, mais les rassurant bientôt et, torturée du matin au soir, fatiguant les bourreaux qui s'avouent vaincus et incapables d'imaginer de nouveaux supplices, — puis, suspendue à un poteau en forme de croix, priant Dieu avec beaucoup de contentement, et remplissant d'allégresse ses compagnons de martyre qui, dans leur combat, contemplent, en la personne de leur sœur, l'image de Celui qui fut crucifié pour leur salut, — enfin, seule survivante du

(1) RUINART, p. 143.
(2) RUINART, p. 188, 191.

Digitized by Google

groupe généreux « comme une noble mère qui, ayant enflammé ses fils à la bataille, les ayant envoyés vainqueurs devant elle, embrasse du regard la suite des luttes où ils ont été victorieux et se hâte d'aller les rejoindre », ou « comme une fiancée qui marche vers le banquet nuptial », s'élançant, joyeuse, vers la mort, et arrachant aux païens cette parole admirative : « Vraiment, dans nos pays, il n'y eut jamais homme qui ait tant souffert (1). »

Le récit du martyre de Blandine est connu. Celui du martyre de sainte Maura et de son époux Timothée ne l'est guère, et c'est grand dommage, car c'est un pur chef-d'œuvre de naïveté, de fraîcheur et de grâce. Ah ! que nous sommes insoucieux, nous chrétiens, qui possédons, dans notre tradition littéraire et religieuse, de pareils trésors et qui ne semblons pas même nous en apercevoir !

Timothée — à regret j'abrège — endurait courageusement les épreuves qu'on lui imposait en haine de sa foi, quand les employés du tribunal suggèrent au gouverneur de l'ébranler par le sentiment plutôt que par les supplices. « C'est un nouveau marié, disent-ils, dont les noces ont été célébrées il n'y a pas plus de vingt jours. » Pendant que Timothée est conduit en prison, le juge mande la femme de l'accusé, et lui ordonne de se parer de ses plus riches habits, de se rendre auprès de Timothée, et d'en obtenir de sacrifier aux idoles, si elle ne veut le perdre. Maura y consent.

— Nous sommes enclins à nous représenter les martyrs comme des âmes de granit que rien n'entamait et qui, inaccessibles aux craintes qui nous hantent et aux pensées qui nous débilitent, allaient droit vers Dieu, sans jamais dévier d'une ligne, sans une minute d'hésitation ou d'arrêt. C'est un tort. Les saints étaient pétris de la même humanité que nous; seulement, la grâce, en eux, prévalut. Maura en est un exemple. —

Elle se présente au cachot, ornée de tous ses atours, avec des vêtements parfumés; elle exhorte son mari à sa-

(1) RUINART, p. 109, 111, 113, 115.

Digitized by Google

crifier pour vivre. Timothée, qui a peur de se laisser émouvoir, l'accueille par de dures paroles. « Mon frère Timothée, dit-elle, pourquoi m'injuries-tu, moi qui ne t'ai pas offensée? Je m'afflige de te voir tourmenté alors que tu es innocent, et aussi, je l'avoue, de la perspective de devenir veuve, moi si jeune : après cela, si je te cherche, où te trouverai-je? — Ma sœur Maura, interrompt le martyr, renonce aux vanités transitoires du monde, viens avec moi soutenir ce beau combat qui nous méritera d'être couronnés par le Sauveur notre Dieu. — Je désirais être avec toi, répond-elle, mais je sentais que mon cœur était plein d'iniquité et de ruses; maintenant que tu m'as parlé, il s'est ouvert au saint Esprit, et, à cause de toi, très heureux frère, j'ai conquis la justice. Sache que je préfère ce que tu aimes. — Va donc auprès du gouverneur et reproche-lui sa conduite. — Mon frère Timothée, pourrai-je supporter le courroux du gouverneur et l'âpreté des tortures? Je n'ai que dix-sept ans. A cet âge on est si fragile! — Espère au Christ Jésus », et, levant les yeux au ciel : « O Dieu, s'écrie-t-il, regardez votre servante Maura et, après nous avoir unis dans le mariage, unissez-nous dans la bataille, accordez-nous de souffrir pour vous la même mort, afin que soit confondu l'ennemi de nos âmes qui n'a pu briser notre concorde. »

Dès cette heure, Maura est transformée. Elles sont loin les vaines terreurs qui l'ont assaillie; à la timidité de l'enfant succèdent les prouesses des braves. Les deux époux, crucifiés l'un en face de l'autre, s'encouragent mutuellement à la persévérance. Maura supplie Timothée de ne point succomber au sommeil, pour que le Seigneur, quand il viendra, les trouve dans son attente. Au moment de mourir elle s'adresse au peuple : « Frères, dit-elle, nous avons fait l'œuvre de Dieu et, par là, nous avons conquis l'immortalité glorieuse. Vous aussi gagnez-la. » Et ensemble ils expirent (1).

(1) Bollandistes, *Acta sanctorum*, maii t. I, Paris, 1866, p. 380-3. — M. Paul Allard n'a pas manqué de s'arrêter à l'histoire de Timo-

Digitized by Google

Quand on lit pareilles histoires, on comprend le mot de saint Augustin : « *Nihil sic elucet quomodo caput martyrum*, rien ne brille comme la tête des martyrs (1). »

## II

Le martyre, qui fut le plus fécond des apostolats, ne fut point tout l'apostolat de l'Eglise pendant la période de ses origines. Il y eut un autre apostolat de la parole, de la charité, de la vertu, où les femmes chrétiennes comptèrent de beaux états de service.

Les païens raillaient volontiers le christianisme, ce ramassis, disaient-ils, de pauvres gens et de femmes crédules et ignorantes, faciles à endoctriner (2). Celse, en particulier, n'avait pas assez de dégoût pour une religion qui, faisant fi « des maîtres, hommes d'expérience et de jugement », invitait ses adeptes à venir, « avec des femmelettes et des enfants dans le gynécée, ou dans l'échoppe du cordonnier ou la boutique du foulon, s'instruire de ce qui est parfait (3). »

Si les récriminations de Celse étaient absurdes, il avait vu juste. C'est principalement dans les rangs des humbles et des femmes que le christianisme se propagea d'une façon rapide. Converties, les femmes devinrent apôtres.

Et d'abord elles assistèrent matériellement les Douze que Jésus avait envoyés à la conquête du monde, comme les saintes femmes de l'Evangile avaient assisté le Sauveur (4).

Elles furent leurs auxiliatrices. Rappelons-nous, par exemple, les commencements de l'évangélisation de la

thée et de Maura, « naïve et charmante, dit-il, comme un récit de Joinville », *la Persécution de Dioclétien et le triomphe de l'Eglise*, t. I, Paris, 1890, p. 351.

(1) *In Psalm.* LXIII, 3, *Pat. lat.*, XXXVI, 762.
(2) MINUCIUS FÉLIX, *Octavius*, 8, *Pat. lat.*, III, 258.
(3) ORIGÈNE, *Cont. Cels.*, III, 55, *Pat. græc.*, XI, 993.
(4) S. PAUL, *I Corint.*, IX, 5.

Digitized by Google

ville de Philippes. Le jour du sabbat, saint Paul se rendit au lieu de la prière, sur les bords du fleuve, et prêcha aux femmes qui s'y étaient rassemblées. L'une d'elles, Lydia, touchée par son discours, embrassa la foi du Christ, reçut le baptême, non point elle seule, mais toute sa maison, et n'eut de cesse que du moment où Paul et ses compagnons consentirent à demeurer chez elle. Une petite Eglise très fervente se forma : deux femmes entr'autres, Evodie et Syntyché, travaillèrent avec Paul pour l'Evangile. Traîné en prison et ensuite élargi, Paul revint auprès de Lydia, fit des adieux touchants aux frères et reprit ses courses apostoliques (1).

Je ne parle pas des longues relations de saint Paul avec ses collaborateurs Aquila et Priscille, et je me borne à nommer Marie, Tryphène et Tryphose, Persis, « bonnes ouvrières du Seigneur », et cette mère de Rufus que saint Paul appelait « sa mère », et Phébé dont il écrivait aux Romains : « Je vous recommande notre sœur Phébé qui sert l'Eglise à Cenchrée; recevez-la dans le Seigneur comme il convient à des fidèles, aidez-la dans ses besoins, car elle est utile à beaucoup de nos frères, à moi le premier (2). »

Phébé était diaconesse. Les diaconesses furent des veuves consacrées à Dieu ; leur concours, accepté par l'Eglise, était soumis à une discipline qui le rendait plus fécond. Leur mission consistait à compléter le ministère du prêtre auprès des personnes de leur sexe, et surtout à instruire les catéchumènes et à s'occuper des femmes pauvres et malades (3).

A l'instar des diaconesses, les simples chrétiennes se dépensèrent au service des malheureux « qui jusque-là n'avaient jamais vu leurs larmes essuyées par des mains si tendres et si bienfaisantes (4). » C'est un fait incontes-

(1) *Act. apost.*, XVI, 13-5, 40; S. PAUL, *Philip.*, IV, 2.

(2) S. PAUL, *Roman.*, XVI, 1-4, 6, 12-3.

(3) Cf. MARTIGNY, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, nouv. éd., Paris, 1877, verbis *diaconesses* et *veuves chrétiennes*, p. 243-4, 787-8.

(4) OZANAM, *la Civilisation au v^e siècle*, t. II, Paris, 1855, p. 87.

Digitized by Google

table que « le nombre des femmes a toujours surpasse notablement celui des hommes dans toutes les œuvres de miséricorde et de dévouement. Il semble, a dit Gerbet, qu'elles ont recueilli une plus grande abondance de compassion avec les larmes des saintes femmes du Calvaire; les hommes n'ont hérité que des larmes uniques de saint Jean (1). »

La charité féminine opère des prodiges, soulage les corps et transfigure les âmes. Deux traits, choisis entre mille, en donneront une idée.

Il y avait, à Joppé, une dame nommée Tabita, dont les *Actes des apôtres* font cet éloge, que sa vie n'était que bonnes œuvres et aumônes. Or, elle trépassa. Les chrétiens, sachant que saint Pierre était à Lydda, ville voisine, lui dépêchèrent deux des leurs avec ce message : « Nous vous en prions, venez au plus vite au milieu de nous. » Saint Pierre accéda à leur désir. Quand il fut arrivé, on le conduisit auprès de la morte. Les veuves qu'elle avait secourues, empressées autour de lui, montraient les tuniques et les vêtements qu'elles devaient à la générosité de Tabita. L'apôtre fit sortir tout le monde, et, après avoir prié, enjoignit à la défunte de se lever. Tabita obéit. Pierre, aussitôt, appela les fidèles et leur rendit la bienfaitrice qu'ils avaient tant pleurée (2).

A trois cent cinquante ans de distance, voici une autre chrétienne qui, sur un plus vaste théâtre, à Rome, s'immortalise par sa charité. C'est Fabiola, descendante des Fabius. Admise, pour expier la faute d'un divorce, à la pénitence publique, elle consacre sa fortune à construire des hôpitaux, et soigne elle-même les malades, si rebutants soient-ils, admirable exemple de cette « vertu nouvelle que la civilisation profane ne soupçonnait pas, et dont l'héroïsme donne réellement aux femmes ce je ne sais quoi de divin que les barbares de Germanie croyaient reconnaître dans leurs voix et dans leurs regards (3). » L'admi-

(1) GERBET, *Marie*, dans *le Livre des saintes*, nouv. éd., Rome, 1841, p. 36-7.

(2) *Act. apost.*, IX, 36-41.

(3) VILLEMAIN, *Tableau de l'éloquence chrétienne au* IVe *siècle*, nouv. éd., Paris, 1867, p. 332.

Digitized by Google

ration du peuple ne fut pas inférieure aux bienfaits reçus. On le vit bien aux obsèques de Fabiola. « Non, dit saint Jérôme, Camille ne triompha pas si magnifiquement des Gaulois, ni Scipion de Numance. Les nations diverses que Rome renferme furent réunies en une seule, et tant d'hommes se trouvèrent d'accord pour la gloire d'une pénitente (1). »

L'apostolat de la femme chrétienne, s'il rayonne au dehors, s'exerce premièrement dans le cercle de la famille. Il est déjà ce qu'il sera toujours : ingénieux, délicat et pénétrant. Une lettre de saint Jérôme nous initie aux pieuses manœuvres qui durent souvent être concertées pour assiéger une âme qu'on voulait au Christ. Quand naquit à Léta, dont le père Albinus était pontife des faux dieux, une fille, qui recut au baptême le nom de Paule, Jérôme écrivit à Léta qu'il ne fallait pas désespérer de la conversion d'Albinus : « N'est-il point le candidat de la foi celui qu'environne une troupe chrétienne d'enfants? » Et, se réjouissant à la pensée des sourires du vieillard à l'enfant qui lui bégaiera le nom du Sauveur, il ajoute : « Que la petite Paule se jette dans les bras de son aïeul, qu'elle se suspende à son cou, et lui chante l'*alleluia* malgré lui (2). »

Habiles à convertir leurs pères, leurs fils ou leurs époux, les femmes chrétiennes eurent à cœur de les préserver des honteuses défaillances. Si, dans son assaut contre le christianisme, Julien l'apostat aboutit à un échec, c'est à elles qu'en revient le mérite. Pressait-on les gens d'aller au temple? Ils répondaient, au rapport de Libanius, qu' « ils ne voulaient pas peiner leur femme ou leur mère », ou, s'ils se laissaient entraîner, « de retour chez eux, les prières et les larmes de leur femme les détournaient de nouveau des dieux (3). »

Ce n'est point la seule occasion où l'autorité impériale a senti que l'influence des femmes était plus forte qu'elle.

(1) S. Jérôme, *Epist.* lxxvii, *Pat. lat.*, xxii, 697-8.
(2) S. Jérôme, *Epist.* cvii, *Pat. lat.*, xxii, 868.
(3) Cf. G. Boissier, *Fin du paganisme*, t. I, 2e éd., Paris, 1894, p. 137-8.

Digitized by Google

Marcia et Mammée, dont le christianisme est douteux mais non la sympathie au christianisme, obtinrent celle-ci de son fils, le doux Alexandre Sévère (1), celle-là de l'abominable Commode (2), l'adoucissement des rigueurs contre les chrétiens. Les chrétiennes de Rome, au défaut de leurs maris qui n'osaient affronter la rancune de l'empereur, contraignirent Constance, l'indigne successeur de de Constantin, à rappeler le pape Libère qu'il avait condamné à l'exil (3).

A cette date, du reste, le rôle religieux des femmes justifie, avec un éclat toujours plus vif, le mot d'Ozanam : « On dirait que rien de grand ne dût se faire au sein de l'Eglise, sans qu'une femme y eût part (4). »

Comme s'avancent les théories des saints et des saintes dans les fresques de Flandrin à Saint-Vincent-de-Paul ou dans les mosaïques de Sant'Apollinare nuovo, vers le trône du Christ marche la procession des chrétiennes qui, éprises de son amour, ont travaillé à sa gloire et dilaté les frontières de son royaume dans les âmes.

Voici les conductrices des peuples : Hélène, qui donne Constantin à l'empire et, par lui, l'empire à Dieu; Pulchérie, qui gouverne virilement Rome et Constantinople, et dont le pape saint Léon a dit qu' « elle a fait la paix religieuse du monde (5) »; Clotilde, par qui Clovis embrasse le christianisme et la France devient — là sont toutes ses gloires — la fille aînée de l'Eglise; d'autres encore, moins connues, mais si dignes d'admiration : telles, en Espagne, Indegonde, épouse du roi Herménégilde, qu'elle rendit chrétien (6) et martyr, « grain tombé en terre pour vivre, et d'où sortit une moisson abondante (7) »,

(1) Cf. P. ALLARD, *Histoire des persécutions pendant la première moitié du* III^e *siècle*, Paris, 1886, p. 175-6.

(2) DION CASSIUS, LXXII, 4.

(3) THÉODORET, *H. e.*, I, 14, *Pat. græc.*, LXXXII, 1039-42.

(4) OZANAM, *Dante et la philosophie catholique au* XIII^e *siècle*, nouv. éd., Louvain, 1847, p. 228.

(5) S. LÉON, *Epist.* CV, *Pat. lat.*, LIV, 997.

(6) GRÉGOIRE DE TOURS, *H. F.*, V, 39, *Pat. lat.*, LXXI, 354.

(7) S. GRÉGOIRE LE GRAND, *Dialog.*, III, 31, *Pat. lat.*, LXXVII, 292.

Digitized by Google

c'est-à-dire la vocation de son peuple à la foi du Christ; et cette Nouné qui, elle, loin d'être une reine, était une captive, de rang modeste, et qui fut l'instrument de la Providence dans la conversion de l'Ibérie (1).

Voici les chrétiennes d'élite qui ont façonné l'esprit des docteurs dont s'enorgueillit le christianisme, excité leur ardeur au bien, stimulé leurs intelligences, inspiré leurs travaux. Il suffit de mentionner les trois « grands maîtres œcuméniques » de l'Eglise grecque, Basile, Grégoire de Nazianze et Jean Chrysostome, et les quatre grands docteurs de l'Eglise latine, Augustin, Jérôme, Ambroise et Grégoire le Grand.

Auprès de saint Basile apparaît sa mère, sainte Emélie, et les deux saintes Macrine, son aïeule et sa sœur, — auprès de saint Grégoire de Nazianze, sa mère, sainte Nonna, — auprès de saint Jean Chrysostome, sa mère encore, qui arrachait au païen Libanius cette louange : « Ah ! quelles femmes il y a chez les chrétiens ! »

Saint Jérôme n'a écrit la plupart de ses œuvres que sur l'instigation des Marcelle, des Paule; vers la fin de sa vie, dans le désarroi de l'invasion des barbares, triste et blessé à mort par les malheurs de la patrie, il fallait, pour le décider à entreprendre ses commentaires sur Ezéchiel, les insistances continuelles d'Eustochium, et il lui disait : « O vierge du Christ, Eustochium, levez les mains avec Moïse, pour que ma victoire soit le fruit de vos prières (2) ». Le souvenir de saint Ambroise est inséparable de celui de sa sœur, sainte Marcelline. Ceux qui ont visité Rome ont vu, au pied de l'Aventin, à côté de l'église consacrée à saint Grégoire le Grand, une gracieuse chapelle qui semble se cacher à son ombre et qui est dédiée à la mère de ce pape, sainte Sylvie, symbole de cet amour des mères qui, ayant déposé dans l'âme de leurs enfants les germes de vertu et de grandeur, n'ambitionnent, quand la semence a levé et fructifié, que de passer au se-

(1) SOZOMÈNE, *H. e.*, II, 7, *Pat. græc.*, LXVII, 949-54; THÉODORET, *H. e.*, I, 23, *Pat. græc.*, LXXXII, 971-4.

(2) S. JÉRÔME, *Comment. in Ezech.*, lib. X, *Pat. lat.*, XXV, 295-6.

Digitized by Google

cond plan et de se dissimuler derrière eux. Mieux encore, la pensée d'Augustin est indissolublement liée à celle de Monique, et si nous voulons comprendre ce qu'a été l'apostolat des femmes chrétiennes, il n'y a qu'à regarder le tableau d'Ary Scheffer : saint Augustin et sainte Monique sont à la fenêtre d'Ostie, la main dans la main, les yeux fixés au ciel, ensemble parlant de Dieu; mais, pendant qu'Augustin est, en partie, engagé dans les ténèbres, Monique est assise un peu plus haut, et son corps presque spiritualisé est en pleine lumière, comme pour arracher ce fils de tant de larmes à ce qui est terrestre et l'attirer au jour éblouissant de la lumière divine.

## III

Par l'apostolat et le martyre, les femmes chrétiennes contribuèrent donc, pendant la période des origines, à propager le christianisme. Dieu, qui ne se laisse pas vaincre en générosité, les en récompensa au delà de toute attente. Elles ne songeaient qu'à se dévouer pour le Christ; elles servirent leur propre cause, par surcroît.

Renan termine de la sorte son tableau de la persécution néronienne : « Ainsi s'ouvrit ce poème extraordinaire du martyre chrétien, cette épopée de l'amphithéâtre, qui va durer deux cent cinquante ans, et d'où sortiront l'ennoblissement de la femme, la réhabilitation de l'esclave (1). » C'est exact.

La condition de la femme antique était misérable. Le droit et la philosophie lui étaient franchement hostiles ; et si, à Rome, les mœurs furent meilleures que les lois, si la matrone romaine parvint à jouir d'un certain prestige, n'oublions pas que les textes et les inscriptions qui favorisent les femmes ne concernent guère que celles qui ap-

(1) RENAN, *l'Antechrist*, 1873, p. 174.

Digitized by Google

partenaient aux classes supérieures, et surtout n'oublions pas les esclaves (1).

La vraie émancipation de l'esclave fut « l'émancipation par l'héroïsme (2). » Devant le tribunal du proconsul et les instruments de supplice, le rang social ne comptait pour rien. « De quelle condition es-tu ? demande à Théodora le préfet Eusthatius. — Je suis chrétienne, proclame-t-elle. — Es-tu libre ou esclave ? — Je te l'ai déjà dit, je suis chrétienne ; par sa venue le Christ m'a rendue libre ; d'ailleurs, je suis née de parents nobles (3). » Ainsi en est-il toujours ; aux questions qu'on lui pose pour s'assurer de son identité, le martyr n'a qu'une réponse : « Je suis chrétien (4). » Le reste est négligeable à ses yeux ; il n'y a ni maîtres ni esclaves, mais seulement des frères combattant pour la même foi avec un même courage.

A plus forte raison le martyre s'épanouit-il en égalité entre l'homme et la femme. « Il n'est pas moins beau pour la femme que pour l'homme de mourir pour la vertu et pour la liberté », dit Clément d'Alexandrie (5), et parce que, de fait, la femme meurt aussi intrépidement que l'homme pour la liberté et la vertu, il devient manifeste qu'elle vaut l'homme, et la pauvre déchue se relève. Il n'y a qu'à lire les *Acta martyrum*, pour comprendre que l'abîme est comblé et que les femmes ont conquis la place d'honneur qui leur est due.

La suite de l'histoire de l'Eglise a répondu à ces commencements. Ce que saint Jérôme disait des femmes de son temps, qu'elles étaient, en général, plus chrétiennes que les hommes (6), est resté vrai. Leur apostolat est

(1) Cf., entre autres, G. Boissier, *la Religion romaine d'Auguste aux Antonins*, t. II, Paris, 1892, p. 192-237 ; L. Dugas, *l'Amitié antique d'après les mœurs populaires et les théories des philosophes*, Paris, 1894, p. 76-84 ; P. Allard, *les Esclaves chrétiens*, 2e éd., Paris, 1876, 152-62 et 174-84.

(2) Renan, *Marc-Aurèle et la fin du monde antique*, 3e éd., Paris, 1882, p. 312.

(3) Ruinart, p. 428.

(4) Cf. Edm. le Blant, *les Persécuteurs*, p. 116, 187-8.

(5) *Stromates*, iv, 8, *Pat. græc.*, viii, 1277-80.

(6) S. Jérôme, *Comment. in epist. ad Ephes.*, lib. III, c. 6, *Pat. lat.*,

Digitized by Google

infatigable. « La grande voix, qui annonce la vérité à travers les siècles, se compose de deux voix — ainsi parle Gerbet dans son poétique langage — : à celle de l'homme appartiennent les tons éclatants et majeurs; celle de la femme s'exhale en tons mineurs, voilés, onctueux, dont le silence ne laisserait à l'autre voix que la rudesse de la force. De leur union résulte la majestueuse et suave harmonie (1). » Aujourd'hui encore, là où le doute et l'incrédulité ont multiplié les ruines, le mot que Chateaubriand écrivait en 1830, demeure juste : « les femmes, qui adorèrent, les premières, au fond des catacombes, remplissent, les dernières, ces églises où elles amenèrent les pères, où elles ne peuvent retenir les fils (2). »

D'autre part, au fur et à mesure de la marche et des progrès du christianisme, la condition des femmes s'est améliorée. Tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles; cependant, la plupart de leurs droits sont reconnus, et surtout il y a telles nuances de tendresse filiale, j'allais dire de culte, que rien ne permettait de pressentir dans la civilisation antique, et qui sont la monnaie courante des rapports des enfants avec les mères.

Opposant Jésus à Mahomet, un poète s'exprime ainsi :

*Lui, Jésus, il a mis, au lieu d'un joug infâme,*
*L'étoile du matin sur le front de la femme;*
*Il a fait d'elle, au lieu de l'esclave dompté,*
*L'éternelle vertu, l'immortelle bonté,*
*Et, pour forcer partout l'homme injuste à se taire,*
*A celui dont l'orgueil la courbait jusqu'à terre*
*Il dit : « Au haut du ciel, à l'ombre du saint lieu,*
*Regarde, c'est ta Mère à côté de ton Dieu* (3). »

XXVI, 536. — Mgr de Ségur écrivait à une enfant nouveau-née : « Tu diras comme tu pourras à ton heureuse maman que je la félicite de ce que tu n'es pas un garçon, les garçons valant ordinairement trois fois moins que les filles. » (*Bullet. de l'œuvre de S. François de Sales*, sept. 1892, p. 855).

(1) GERBET, *ubi supra*, p. 35.

(2) CHATEAUBRIAND, *Etudes historiques* dans *Œuvres complètes*, éd. Pourrat, t. V, Paris, 1834, p. 175.

(3) H. DE BORNIER, *Mahomet*.

Digitized by Google

Il est doux de terminer par cet hommage au Seigneur Jésus, et à Celle qui a été, après Jésus, la cause de la réhabilitation des femmes, à la Vierge Marie qu'entre toutes les femmes nous bénissons.

Félix VERNET

Digitized by Google

# LES

# MANIFESTATIONS EXTÉRIEURES

DU

# CULTE CATHOLIQUE

Les pires persécutions dont l'Eglise ait à souffrir, dans sa marche à travers les âges, ne sont pas, on l'a souvent observé, celles qui procèdent par la force ouverte, les supplices ou la proscription brutale ; ce sont bien plutôt ces persécutions savantes et discrètes, qui se poursuivent insidieusement, au nom et sous le couvert de la légalité.

Cette dernière méthode est de beaucoup la plus efficace, et jamais on ne gagna autant à terroriser qu'à séduire. Pour venir sérieusement à bout de la foi et des mœurs chrétiennes, surtout chez une nation aux instincts généreux et aux aspirations libérales, il sera toujours habile de la désarmer d'abord insensiblement et pièce à pièce de ses principes de conservation religieuse, sous prétexte de tolérance, d'égalité et de respect universel des consciences. On arrive ainsi à endormir les masses populaires dans l'indifférence et dans un oubli mortel de tout idéal divin. Elles se trouvent alors déchristianisées sans qu'on puisse assigner une date à leur apostasie.

Un modèle du genre s'étale sous nos yeux en ce moment, dans le fameux système de la *neutralité* de l'État à l'égard de tous les cultes, entendue en tel sens qu'elle équivaut à

Digitized by Google

la négation implicite du rôle social de la religion, et aboutit pratiquement aux mêmes effets que l'athéisme officiel ; neutralité qui, particulièrement en France, sert couramment à recouvrir et à déguiser, aux regards tout au moins du gros public, l'hostilité implacable de quelques fanatiques de l'incroyance contre la liberté de croire du plus grand nombre. On a pu voir ainsi l'autorité publique se réfugier dans de prétendues obligations de neutralité entre les différents cultes, afin de se dispenser de remplir son devoir envers le culte catholique.

Mais la neutralité elle-même, fût-ce la moins bienveillante, n'exerce son action dissolvante et destructive qu'avec une certaine lenteur et par des procédés purement négatifs. Ce n'est point assez, pour les ennemis irréductibles du catholicisme, que de rendre l'Etat neutre, c'est-à-dire indifférent, sans haine comme sans prédilection, en matière de religion. Aussi a-t-on trouvé mieux pour combattre l'action sociale de l'Eglise.

La persécution, de nos jours, affecte volontiers une forme plus positive et plus directement vexatoire, qui permet au pouvoir d'invoquer l'intérêt général et l'ordre public en faveur de toute mesure oppressive des consciences ; c'est ce qu'on appelle, par un audacieux euphémisme, la *police des cultes* aux mains de l'autorité civile.

Quand nous disons que la police des cultes est devenue un commode instrument de persécution légale, nous voulons parler, non pas des mesures d'ordre raisonnables et utiles que justifient ou même réclament quelquefois les diverses circonstances de temps, de lieu, dans lesquelles le culte peut s'exercer ; mais uniquement de l'abus intolérable qu'on est arrivé à faire des règlements dits de police, pour changer la protection en oppression. On ne peut malheureusement mettre en doute le parti pris de persécution avec lequel certaines autorités législatives ou administratives, voulant effacer le plus possible l'idée de Dieu de la vie publique, ont mis à profit, dans ce but, les attributions du pouvoir de police. De là, ces mesures



Digitized by Google

d'ordre édictées uniquement pour refouler la religion dans l'enceinte des temples ou des habitations privées, au nom de la liberté et de la tolérance réciproque ; et pour supprimer systématiquement le culte extérieur, sous couleur de maintenir la tranquillité sur la voie publique.

Il fut un temps, aux plus mauvais jours de la tempête révolutionnaire, où, quand on entendait crier dans la rue : « Vive la liberté ! » chacun se demandait qui on allait jeter en prison. Trop souvent aujourd'hui, lorsqu'on lit, en tête d'un arrêté municipal, des considérants bien sentis sur le devoir des autorités d'assurer avec sollicitude la tranquillité publique et la libre circulation, on se demande de quelles interdictions nouvelles on va frapper les plus inoffensives manifestations de la foi catholique : pèlerinage, processions, port du Saint Viatique aux malades, ou enterrements religieux.

Quel est le sectaire, tant soit peu avisé, qui ne se pose en fidèle et scrupuleux serviteur de la loi ? Il faut se prémunir contre les embûches *légales* dont le culte catholique est entouré, et y apporter d'autant plus d'attention que, pour entraver l'action extérieure et l'expansion naturelle du christianisme dans les masses, il est toujours facile d'emprunter à une législation aussi riche que la nôtre en dispositions minutieuses de toute provenance et sur toute espèce de sujets, un texte complaisant dont puisse s'étayer une mesure antilibérale. Au besoin on arguera, contre l'exercice extérieur du culte catholique, du Concordat lui-même, puisque, en proclamant la liberté du culte public, il a prévu les règlements de l'autorité civile relatifs à l'application de cette liberté !

Il n'est donc pas sans intérêt de se demander, les textes à la main, si les organisateurs de ces manifestations extérieures du culte et tous les fidèles qui prennent à ces manifestations une part quelconque, ont pour eux, non seulement l'équité et le droit naturel, mais encore la loi française ; ou si, au contraire, ce sont les dépositaires du pouvoir qui, en entravant de telles manifestations par des mesures dites de police, peuvent invoquer la légalité, à

Digitized by Google

défaut du bon droit; et s'il leur est permis, sans impudence, de se présenter comme les défenseurs des principes constitutionnels et les loyaux interprètes du Concordat.

Nous nous proposons, dans les pages qui vont suivre, d'examiner successivement quels sont, d'après notre législation actuelle, les attributions de l'autorité civile, en ce qui concerne, d'abord les cérémonies du culte, ensuite les simples manifestations religieuses ne constituant pas des cérémonies, lorsque les unes ou les autres ont pour théâtre, non plus l'intérieur des temples ou le domicile des particuliers, mais les places ou les chemins publics.

La distinction entre les *cérémonies* proprement dites et les simples *manifestations* religieuses, est utile juridiquement : parce que, d'une part, les cérémonies ont été l'objet d'un texte spécial les soumettant en certains lieux à une restriction particulière ; et parce que, d'autre part, si les cérémonies se rattachent toutes par un lien étroit au principe même de la liberté du culte public, il y a des manifestations religieuses qui ne rentrent pas, à parler exactement, dans l'exercice du culte et n'intéressent point d'une façon directe la liberté de celui-ci ; ce qui peut avoir des conséquences pratiques importantes, quant à la voie de recours à employer en cas de prohibition illégale de ces manifestations.

Mais cette distinction une fois adoptée, en vue de la discussion du droit positif et pour plus de clarté, il faut dire bien haut que, quels que soient le sens et la portée des lois écrites, les catholiques français, comme tous les autres, tiennent du droit naturel la faculté intangible de rendre à Dieu leurs hommages sous la forme d'un culte extérieur ou public ; et cela aussi bien par des actes constituant de véritables cérémonies, telles que les processions auxquelles le clergé préside, que par des démonstrations n'ayant pas un caractère liturgique et ne rentrant pas dans les rites consacrés, telles qu'un cortège de pèlerins manifestant sa foi sans le concours du clergé.

La voie publique étant, par définition, à l'usage commun de tous les citoyens, à la condition que la jouissance de

Digitized by Google

chacun respecte le droit égal de jouissance des autres, les catholiques ne sauraient être exclus, en aucune façon, de la faculté d'user, comme le premier venu, et suivant leurs goûts particuliers, des places, rues et chemins, pour y passer, quand il leur plaît, même en groupes ou en cortèges, même en récitant des prières à haute voix, même en chantant des psaumes ou des cantiques, même en portant ostensiblement des emblèmes de leurs croyances, sous la seule réserve que, par ce fait, ils ne troubleront ni la circulation, ni la tranquillité publique.

En définitive, aucun principe de droit naturel n'impose à ceux qui veulent user de la rue, l'obligation de passer isolément et silencieusement, en faisant mystère de leurs croyances, en refrénant avec soin le besoin qu'ils peuvent éprouver de les traduire au dehors ; aucune règle d'équité et de bon sens ne condamne des hommes vivant en société, à s'abstenir, par égard pour les autres hommes, de tout acte, de toute parole et de tout signe de nature à révéler, hors des édifices consacrés au culte et des habitations, les sentiments que chacun a le droit de professer envers la Divinité. La prétention de comprimer ainsi, sous prétexte de neutralité, la liberté humaine, dans ce qu'elle a de plus élevé et de plus incoercible, ne serait-elle pas aussi tyrannique et déraisonnable que la suppression générale, par exemple, dans le costume, dans les moyens de locomotion et dans toute la manière d'être extérieure, de la liberté de choisir, laissée jusqu'ici fort heureusement à chacun, suivant ses préférences ?

Manifester sa foi au dehors, rendre hommage au Créateur, faire appel à sa miséricorde, n'a rien en soi de contraire au droit d'autrui, même sur une voie publique. Toute manifestation qui n'offense personne est libre ; et une démonstration paisible, qui respecte la morale et les convenances et qui ne porte préjudice à aucun intérêt légitime, ne devient pas illicite, par ce seul motif qu'elle est religieuse et risque de se produire devant des personnes de religion différente ; alors surtout qu'il s'agit d'un pays où plusieurs cultes sont simultanément reconnus par

Digitized by Google

l'Etat, que la manifestation religieuse correspond à l'un de ces cultes, et que ce culte se trouve professé par la grande majorité des citoyens, conditions qui se trouvent réunies dans le cas des manifestations catholiques en France.

## I

Les cérémonies proprement dites constituent évidemment les manifestations religieuses les plus solennelles et les plus importantes, celles dont l'interdiction arbitraire et vexatoire fait le plus douloureusement injure aux consciences. Quels sont, en matière de cérémonies extérieures du culte, les principes de notre législation actuelle?

Au point de vue rationnel, il ne saurait y avoir de doute sur ce que demande, à cet égard, la liberté sincèrement reconnue du culte catholique. Tout esprit impartial admettra, comme un fait incontestable, que pour l'Eglise, telle qu'elle est constituée et telle qu'elle doit être d'après les croyances de ses membres, la faculté de célébrer ses cérémonies publiquement, hors des édifices consacrés, en conformité des règles de son antique liturgie et des coutumes les plus constantes des populations chrétiennes, fait réellement partie intégrante de sa liberté, depuis qu'elle n'est plus renfermée dans les Catacombes, et ne peut lui être refusée sans violation des droits de tout citoyen appartenant à cette confession religieuse.

Nos lois positives sont-elles, à cet égard, suffisamment respectueuses de leur propre principe, si hautement avoué, de la liberté de conscience, et scrupuleusement fidèles aux promesses solennelles contenues dans le Concordat?

On se convaincra sans peine qu'il n'en est malheureusement pas ainsi, en se reportant à l'article 45 des Organiques, qui supprime d'un trait de plume, dans un grand nombre de villes, la liberté des cérémonies extérieures; sans parler d'une jurisprudence qui tend à s'établir, d'après

Digitized by Google

laquelle l'autorité locale aurait, dans toutes les communes, en vertu simplement de ses attributions de police, un droit de suppression arbitraire à l'égard des mêmes cérémonies, à la seule condition d'observer certaines précautions dans la rédaction de l'arrêté municipal.

Rappelons brièvement comment cette restriction du culte extérieur a été inaugurée à la suite du Concordat.

Sous l'ancien régime, avec la religion catholique reconnue sans conteste comme religion d'Etat, on comprend que la puissance civile n'ait jamais songé à prohiber, de sa propre autorité, les cérémonies du culte sur la voie publique (1). Sous la Convention, au contraire, à une époque où le pouvoir s'acharnait à déraciner les croyances chrétiennes, on ne s'étonne pas de rencontrer des décrets, en date du 3 ventôse an III et du 7 vendémiaire an IV, interdisant les cérémonies des différents cultes hors des édifices choisis pour leur exercice.

Enfin le Concordat vient restituer officiellement au culte catholique la faculté de s'exercer au dehors comme au dedans des églises, en proclamant, dans son premier article, que « la religion catholique, apostolique et romaine sera *librement exercée* en France » et que « son culte sera *public*, en se conformant aux règlements de police que le *Gouvernement* jugera nécessaires pour la tranquillité publique ». Le texte latin porte : *Religio catholica, apostolica, Romana libere in Gallia exercebitur : cultus publicus erit, habita tamen ratione ordinationum quoad politiam, quas Gubernium pro publica tranquillitate necessarias existimabit.*

Cette disposition fondamentale du Concordat, dans laquelle se trouve exprimée la pensée commune du Pape et du Premier consul, alors que les *Articles organiques*, qui rééditent, avec correction, la Constitution civile du

(1) L'Assemblée nationale, tout en établissant, en violation des droits de l'Eglise, la Constitution civile du clergé, respectait encore le principe de l'exercice public du culte, et décidait, par exemple, par un décret du 1er juin 1790, qu'elle assisterait en corps à la procession du Saint-Sacrement.

Digitized by Google

clergé, n'expriment que les vœux de la secte gallicane et la volonté unilatérale du gouvernement consulaire, provoque plusieurs observations importantes qui intéressent la question de l'exercice extérieur du culte.

D'abord, cette réserve : « en se conformant aux règlements de police », insérée dans la convention internationale et par conséquent acceptée de part et d'autre, ne regarde que la *publicité* du culte, son extension hors des édifices, et non le culte en lui-même. Elle n'autorise donc aucunement le gouvernement français à édicter des règlements sur l'exercice du culte en général, pas plus qu'à légiférer sur l'administration de l'Eglise, comme on a essayé de le faire, à l'insu du Saint-Siège, dans cette prétendue loi organique du Concordat.

En second lieu, nous remarquerons que, d'après l'intention bien certaine des parties contractantes, la liberté du culte public est la règle fondamentale, dont on ne devra s'écarter qu'en cas de *nécessité* et lorsque la tranquillité publique imposera ce sacrifice. Le Gouvernement, il est vrai, sera juge de cette nécessité ; mais cela ne change rien au caractère exceptionnel des mesures restrictives de la publicité. En conséquence, tout règlement porté par le Gouvernement, sous sa responsabilité, pour restreindre cette liberté naturelle, devra, sur les points douteux, s'interpréter invariablement dans le sens le plus favorable à la liberté de l'Eglise.

Il y a loin de là au droit, pour l'autorité civile, de réglementer à sa guise les processions et les autres cérémonies extérieures du culte catholique, sous prétexte que tout ce qui se passe sur la voie publique relève du pouvoir séculier. Même en ce qui concerne le culte extérieur, la pensée manifeste des deux souverainetés qui ont conclu le Concordat a été, non pas de soumettre l'exercice public du culte à l'arbitraire des autorités locales ni même du Gouvernement, accordant ou refusant à leur gré une permission, mais bien uniquement de poser comme limite à la liberté les exigences accidentelles de la tranquillité publique, appréciées par l'autorité même qui en a la garde et la res-

Digitized by Google

ponsabilité. Le gouvernement français, en d'autres termes, a reconnu qu'il n'avait pas le droit d'entraver sans nécessité les cérémonies et autres actes du culte se produisant en public, mais qu'il jouissait seulement, corrélativement à son devoir d'assurer la tranquillité des rues, du droit de prendre les mesures qui lui paraîtraient indispensables, dût la liberté du culte public en recevoir certaines restrictions, justifiées par leur nécessité même.

Le Gouvernement n'a donc point toute latitude en cette matière. Il ne peut créer à volonté des obstacles au libre exercice du culte, ni pour obéir à un courant d'opinion, à la suite, par exemple, d'une modification de la politique intérieure, sous l'influence du jeu des partis au sein du parlement, ni pour réaliser une simplification administrative tout à fait radicale, en supprimant un droit afin de n'avoir pas la peine de le défendre.

Dire que la nécessité seule autorise une dérogation au principe de la liberté du culte extérieur, c'est dire qu'on ne peut pas en suspendre l'application simplement pour donner satisfaction au vœu de quelques libres penseurs intolérants, ou même pour prévenir des tentatives isolées de désordre, faciles à réprimer avec un peu de fermeté. En thèse ordinaire, l'autorité n'a-t-elle pas pour rôle plutôt de décourager d'avance, par son attitude résolue, ceux qui cherchent à opprimer les droits les plus respectables, que de se charger en quelque sorte de faire elle-même l'œuvre des oppresseurs, par pusillanimité, sous prétexte de leur enlever une occasion de mauvaise querelle?

Il est, pour l'interprétation rationnelle de l'article premier du Concordat, une autre déduction importante à tirer des conditions particulières dans lesquelles se trouvaient placés les deux pouvoirs, l'un représentant l'ordre des intérêts civils, et l'autre l'ordre des intérêts spirituels, chacun d'eux agissant en qualité de puissance indépendante et souveraine dans la limite de ses attributions respectives. C'est que la reconnaissance du droit, pour la religion catholique, de s'exercer publiquement, ne dispense nullement le pouvoir civil de ses obligations ordinaires relativement à la

Digitized by Google

protection de tous les intérêts légitimes des citoyens, dans l'ordre spirituel aussi bien que dans l'ordre temporel.

L'article premier ne saurait donc être entendu comme une disposition purement permissive, comme une autorisation accordée aux catholiques de produire au dehors leur culte précédemment renfermé dans les édifices, mais aux risques et périls de chacun et sans garantie contre les violations possibles de son droit. Ce serait méconnaître la véritable portée des stipulations échangées, et fausser complètement la nature même de la convention consentie en 1801 entre le Saint-Siège et la France, que d'y voir une sorte de charte octroyée par le pouvoir civil à ses sujets représentés par le souverain Pontife.

Le gouvernement de la république, traitant avec le Pape pour restaurer l'ordre en France en rendant libre la religion catholique, ne faisait point à l'Eglise et aux catholiques français une libéralité, un abandon gracieux, n'impliquant de la part de son auteur aucune autre obligation que celle de ne pas reprendre la chose concédée. Non ; les deux parties se reconnaissaient mutuellement des droits, contractaient des engagements réciproques, et se garantissaient à chacune la jouissance des prérogatives consacrées de part et d'autre par le traité. Les concessions faites par le Pape ont pour corollaires et pour contre-partie les engagements du gouvernement français ; celui-ci doit procurer, par le genre de sanction qui lui est propre, la réalisation de sa promesse touchant le libre exercice du culte.

Suivant une très juste remarque, « le Gouvernement obtient des privilèges et contracte des obligations. Il y a là un tout indivisible. La jouissance des privilèges est subordonnée au respect des obligations. Dès que la religion catholique cesserait d'être librement pratiquée, *que la publicité de son culte serait arbitrairement interdite*, le Pape aurait le devoir de reprendre dans leur intégrité les privilèges ecclésiastiques auxquels il avait associé le gouvernement français » (1).

(1) Emile Ollivier, *le Concordat est-il respecté ?* p. 6.

Digitized by Google

Si, par le Concordat, le Pape, représentant de la puissance spirituelle, consent à intervenir souverainement, pour opérer la transformation des circonscriptions ecclésiastiques (art. 2), obtenir des titulaires d'évêchés les sacrifices commandés alors par l'intérêt général (art. 3), relever d'une obligation de conscience les acquéreurs de propriétés ecclésiastiques aliénées révolutionnairement (art. 13), il est clair que le gouvernement de la république se trouve réciproquement tenu, non seulement de tolérer et de permettre, mais d'assurer, par les moyens en son pouvoir, le libre et public exercice du culte, qui fait l'objet d'une stipulation formelle (art. 1er), tout comme il est obligé, on l'a trop souvent oublié depuis, d' « assurer un traitement convenable » au clergé de France (art. 14), et de prendre les mesures nécessaires « pour que les catholiques français puissent, s'ils le veulent, faire en faveur des églises des fondations » (art. 15).

Il y aurait déloyauté criante, de la part de l'Etat français, à se prétendre quitte de ses devoirs envers le culte catholique, parce qu'il l'aurait laissé simplement libre de se manifester publiquement, mais sans pouvoir compter sur la protection de l'autorité. S'abstenir de toute oppression n'est pas assez de la part d'un gouvernement; il a l'obligation d'empêcher que la liberté des citoyens, spécialement en matière religieuse, ne soit violée. C'est le devoir de tout gouvernement à l'égard de toute liberté rationnelle et légitime, de la défendre contre toute injuste agression. Le Concordat n'a rien changé à ce devoir, si ce n'est qu'il lui a donné une consécration particulière et une garantie de plus en ce qui concerne la liberté religieuse des catholiques français, par le droit reconnu au chef de l'Eglise d'en demander lui-même le maintien, au nom d'une convention internationale.

Ainsi, on viole doublement le Concordat, quand, d'un côté, le culte extérieur subit des entraves, alors que la tranquillité publique n'en fait pas une nécessité, et que, d'un autre côté, les attentats à la liberté du culte ne sont pas suffisamment réprimés. On a pu dire que l'article 1er

Digitized by Google

du Concordat « s'étend et se resserre au gré de l'administration avec une souplesse et une élasticité merveilleuses. La moindre manifestation religieuse qui franchit le seuil d'une église, fût-ce une procession de jeunes filles en voiles blancs portant une bannière de la sainte Vierge, est un trouble grave que la police doit réprimer. Mais que, dans un quartier populeux de Paris, un prédicateur soit insulté dans sa chaire par une bande de mauvais sujets ameutés d'avance, la police devenue soudainement timorée jusqu'à l'excès, n'ose pas pénétrer dans ce lieu saint, et a soin de se tenir assez à distance pour faire la sourde oreille quand on l'appelle (1). » Une plus saine interprétation du contrat synallagmatique de 1801, restituerait, au contraire, à l'Etat son véritable rôle, qui est celui de gardien de toutes les libertés publiques, rôle qui concilierait parfaitement les droits distincts mais nullement opposés de l'Eglise et de la puissance civile.

Le texte de l'article 1er du Concordat appelle un dernier commentaire, au sujet de l'autorité à qui appartient, en matière de culte extérieur, le pouvoir de déterminer les dérogations au principe de la liberté. C'est au « Gouvernement », et par conséquent dans le sens obvie du mot, aux dépositaires des pouvoirs les plus élevés dans la nation, pouvoirs législatif et exécutif, que l'appréciation des mesures rendues nécessaires par les circonstances, dans l'intérêt de la tranquillité publique, a été attribuée par la volonté des parties contractantes.

C'est donc aux autorités mêmes avec lesquelles le Saint-Siège collaborait dans l'œuvre de restauration du culte, c'est-à-dire le chef du pouvoir exécutif qui négociait et concluait le traité, le pouvoir législatif qui allait l'approuver et le convertir en loi, l'un et l'autre représentants suprêmes de l'Etat français, que le Pape, représentant suprême de l'Eglise catholique, consent à s'en rapporter sur cette grave et délicate appréciation. L'autorité pontificale ne voit devant elle, à ce moment, que l'Etat lui-même,

(1) De Broglie, *le Concordat*, p. 143.

Digitized by Google

qui a discuté la convention, qui prend des engagements d'un caractère international, avec lequel sont entretenues et seront conservées plus tard les relations diplomatiques, qui seul figurerait dans de nouvelles négociations sur le même objet, s'il y avait lieu de négocier.

Le Pape ne peut pas songer à s'en remettre à des autorités inférieures, appelées quelquefois par notre législation à porter certains règlements sur la police locale ; autorités sans caractère international ou diplomatique, avec lesquelles le Pape n'a pas négocié et ne sera jamais en rapport ; autorités qui ne sauraient présenter du reste, pour l'application du Concordat, les garanties qui résultent pour un gouvernement, de la pratique même des affaires internationales et du sentiment de la responsabilité diplomatique.

Pour s'en tenir fidèlement à ce qui a été dans l'intention commune des deux souverainetés en présence, au moment de la signature de la convention, il faut réserver aux chambres législatives et au pouvoir exécutif, en un mot au « Gouvernement » dans le sens où le mot était alors employé, le pouvoir d'édicter ces « règlements de police » (*ordinationes quoad politiam*), auxquels le culte catholique, déclaré libre et public en France, devra « se conformer », parce que le Gouvernement les aura jugés « nécessaires pour la tranquillité publique ». On n'a pas le droit, en dehors d'une nouvelle entente modifiant le texte convenu, d'admettre la délégation de ce pouvoir, par l'autorité suprême à des autorités subordonnées, à l'« Administration », à des préfets ou à des maires. Ceux-ci, pour être des fonctionnaires ou des agents du pouvoir central, ne sauraient être confondus avec lui, et constituent des autorités non seulement inférieures au Gouvernement mais distinctes de celui-ci par nature, puisque, seuls, les pouvoir législatif et exécutif ont le privilège de représenter l'Etat dans l'exercice de la *souveraineté extérieure*, celle précisément qui est en jeu dans un traité international comme le Concordat.

A la simple lecture du texte du traité, il est facile de constater que les parties n'ont pas, un seul instant, conçu la pensée d'abandonner la réglementation de la liberté du

Digitized by Google

culte public, aux mains des magistrats municipaux. Dans l'intitulé, le préambule et les dix-sept articles du Concordat, le mot « gouvernement » est écrit seize fois. Une seule fois il a un sens vague, étranger d'ailleurs à la hiérarchie des autorités civiles : c'est quand il est parlé, dans l'article 3, du *gouvernement des évêchés* par de nouveaux titulaires. Partout ailleurs, cette expression figure avec le sens précis et technique de pouvoir suprême de l'Etat d'après la constitution du moment, et s'applique tour à tour au gouvernement du Consulat, avec lequel le Saint-Siège traitait, et au gouvernement de l'ancien régime auquel on était amené à faire allusion, dans les articles 4 et 16.

Concluons de là que, pour rester dans l'esprit comme dans les termes du Concordat, il faut refuser nettement au maire, dans sa commune, au préfet, dans son département, le pouvoir d'édicter, dans leurs « règlements de police », des dérogations *d'un caractère permanent* à la liberté du culte public (1).

A ces raisons, qui touchent à l'ordre international et qui sont tirées uniquement du pacte concordataire, raisons déjà concluantes par elles-mêmes pour écarter la compétence des autorités locales en matière de restrictions à la liberté du culte, on peut ajouter un autre motif non moins grave, emprunté aux principes de la législation intérieure et purement nationale de la France, à notre droit administratif.

Les pouvoirs de police du maire, et, au besoin du préfet, résultent de lois générales, qui ont eu pour but de pourvoir aux nécessités ordinaires de l'administration communale, et qui se trouvent, en grande partie, refondues dans la loi municipale actuelle de 1884. Or, il est de tradition, en législation, que la loi *spéciale*, répondant à des besoins particuliers, n'a pas à souffrir des dispositions différentes

(1) Cette thèse a été très judicieusement et très juridiquement soutenue par Gaudry, dans son traité de la *Législation des cultes* (t. I^er^, n° 133), et tout récemment par M. Rivet (*Revue cathol. des Institutions et du Droit*, 1886, t. II, p. 161).

Digitized by Google

d'une loi *générale*, dispositions qui ont leur raison d'être et trouvent un champ d'application suffisant en dehors des cas prévus par les textes spéciaux : *Legi speciali per generalem non derogatur*.

Ce qu'on appelle la *police des cultes* constitue, au premier chef, une matière spéciale, avec sa législation propre, ses principes particuliers. C'est ainsi que la procédure de l'appel comme d'abus y apparaît comme une institution tout à fait à part et unique dans son genre ; et que l'ensemble du système des *Articles organiques*, si condamnable qu'il soit en lui-même, et pour le fond et pour la façon dont il a été introduit dans nos lois, est établi en dehors de toutes les régles observées en matière civile : excepté la sonnerie extraordinaire des cloches qui doit être autorisée par la police locale (art. 48), l'autorité municipale est soigneusement mise à l'écart, comme incompétente ; c'est le Gouvernement lui-même ou son conseil d'Etat, quelquefois le conseiller d'Etat chargé des affaires des cultes ; c'est l'archevêque ou l'évêque, quelquefois de concert avec le préfet ; c'est le curé, qui exercent l'autorité, décident, contrôlent, donnent des autorisations, édictent des règlements ; qui détiennent, en un mot, la police des cultes.

Aussi est-on en droit de relever dans la tendance actuelle de certains maires à interdire les cérémonies du culte à l'extérieur des temples au moyen de règlements de police municipale, non seulement une atteinte au Concordat, mais une usurpation commise dans un domaine qui a été administrativement soustrait aux pouvoirs réglementaires des maires, par l'établissement d'une législation spéciale concernant la police des cultes. Réagir contre cette tendance serait, de la part du conseil d'Etat, rentrer dans les vues du législateur, se conformer « à l'esprit général de la législation *qui n'admet pas la décentralisation en matière de cultes* » (1).

(1) M. Hauriou, note publiée dans le *Recueil de Sirey*, 1896, 3e partie, p. 20. — Le savant professeur de Toulouse s'élève à ce propos, avec beaucoup de raison, contre le caractère purement vexatoire qu'affectent la plupart des arrêtés municipaux interdisant des processions et cérémonies religieuses.

Digitized by Google

Est-ce à dire que le rôle de l'autorité municipale, dont les fonctions tiennent une si large place dans la vie sociale, va se trouver, en matière de culte public, absolument subalternisé et réduit presque à rien, du moment qu'on lui refusera le pouvoir réglementaire? Qu'on se garde bien de le croire. Il reste, en effet, toujours au pouvoir local, dans ses rapports avec le culte extérieur et même avec le culte qui se renferme dans les églises, des prérogatives de la plus haute utilité correspondant à un devoir très sérieux et à un droit très important.

Le devoir du maire à l'égard du culte extérieur, c'est de le protéger dans son exercice contre les violences ou les insultes par lesquelles on chercherait à l'entraver ; le droit du maire à l'égard de ce même culte, c'est de lui tracer certaines limites, lorsque des circonstances particulières l'exigent, dans l'intérêt de la salubrité ou de la tranquillité publiques.

Inutile d'insister sur le devoir du maire de protéger l'exercice du culte dans le parcours des voies publiques. Un magistrat municipal, quelles que soient ses opinions politiques ou religieuses, se ferait le complice des hommes de désordre, s'il n'employait pas son autorité à sauvegarder l'usage d'une liberté garantie par le Concordat.

Quant au droit de prendre des mesures de police urgentes pouvant modifier, à raison d'une nécessité non prévue par les règlements du Gouvernement, l'étendue de cette liberté, il faut admettre une semblable dérogation au principe général, par une interprétation raisonnable du Concordat lui-même.

Le maire, en effet, est investi nécessairement du pouvoir de prendre des arrêtés ayant pour objet d' « assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publiques », dans le ressort de la circonscription communale, dès qu'un événement quelconque se produit qui réclame un acte d'autorité prompt, issu spontanément en quelque sorte des circonstances mêmes, c'est-à-dire des besoins locaux tels qu'ils sont constatés par le pouvoir municipal. Il en doit être ainsi, parce que tout autre mode de pourvoir au maintien

Digitized by Google

de l'ordre et de la paix dans la plus petite de nos divisions territoriales, manquerait son but en faisant venir le secours de trop haut et de trop loin. Comment le pouvoir central serait-il en état de préparer, dans un règlement général, des solutions répondant d'avance à toutes les difficultés à naître de l'infinie variété des situations, à mesure qu'elles se transformeront par la succession des événements quotidiens, et cela dans chacune des communes du territoire national ?

L'autorité municipale est seule capable de trancher les questions de police locale posées à l'improviste, et d'un intérêt transitoire autant que spécial. C'est le simple bon sens, à défaut d'une stipulation formelle bien inutile, qui, en face d'un texte réservant au Gouvernement l'appréciation, par voie de « règlements de police », des dérogations à apporter à la liberté du culte extérieur, veut que ce texte soit entendu comme admettant exceptionnellement une délégation implicite des pouvoirs du Gouvernement au maire, dans les cas pour lesquels il est impossible au Gouvernement en personne d'intervenir en temps opportun, et qui échappent par la force des choses à toute réglementation spécifiée d'avance.

C'est ainsi qu'un maire, par un simple arrêté de police, pourra par exemple interdire le passage d'une procession sur un pont menaçant ruine, ou même la sortie de toute procession dans un moment d'émeute ; c'est ainsi qu'il pourra, en temps d'épidémie, interdire dans les cérémonies funèbres le transport des corps à l'église, si la salubrité publique rend cette prohibition nécessaire. La légalité de semblables arrêtés est certaine et se concilie sans difficulté avec l'article 1^er^ du Concordat, parce que le Gouvernement ne pouvant agir lui-même, force est bien de le considérer comme représenté par l'autorité la mieux placée pour cette fonction, l'autorité municipale.

Justifiée par l'esprit du Concordat, cette interprétation se concilie même avec le texte de l'article 1^er^, puisque l'acte municipal dont il s'agit ne mérite véritablement pas le nom de « règlement », si, comme nous le supposons,

Digitized by Google

il se borne aux mesures urgentes et indispensables. La portée restreinte et transitoire de ces arrêtés qu'on peut appeler de circonstance, par opposition aux règlements proprement dits, atténue singulièrement les inconvénients de la compétence municipale en matière de culte extérieur. Contre les arrêtés abusifs des maires on a du reste la ressource commune, que l'on souhaiterait souvent plus efficace dans la pratique, d'un recours en annulation devant le préfet. Ainsi on doit admettre que la liberté du culte extérieur, telle qu'elle est garantie par le Concordat, comporte des restrictions pouvant provenir : soit de *règlements de police* édictés par le Gouvernement, pour cause de nécessité, dans l'intérêt de la tranquillité publique ; soit d'*arrêtés de police municipale*, portés par les maires sous la surveillance de l'Administration supérieure, et à leur défaut par les préfets, pour le « maintien de la salubrité, de la sûreté et de la tranquillité publiques » suivant les termes de la loi de 1884 sur l'organisation municipale.

Mais nous croyons avoir établi en même temps, que le principe de la compétence exclusive du Gouvernement reprend tout son empire, quand il s'agit de prescriptions d'un caractère durable et général, même pour le territoire d'une seule commune, par cela seul que ces prescriptions touchent à la liberté du culte extérieur, dont le Concordat confie au Gouvernement lui-même la sauvegarde. Des arrêtés généraux et permanents pris par les maires, dans la limite de leurs attributions, on dit à juste titre qu'ils « portent *règlement* permanent » et, à raison de leur importance plus grande, la loi veut sagement que pendant un délai d'un mois ils demeurent non exécutoires, à moins d'une autorisation particulière du préfet, tandis que les arrêtés qui n'ont pas ce caractère de règlements permanents, sont susceptibles d'être exécutés immédiatement après leur publication ou après leur notification individuelle, suivant les cas.

Si on fait application de cette distinction légale très rationnelle, spécialement aux arrêtés municipaux intéressant la liberté du culte public, on doit, étant donné le



Digitized by Google

principe concordataire qui réserve le pouvoir réglementaire au Gouvernement, aboutir logiquement à cette conclusion, que les arrêtés municipaux apportant une restriction accidentelle et temporaire à cette liberté, sont légaux, s'ils disposent en vue de la salubrité ou de la tranquillité publique; mais que les mêmes arrêtés sont rendus incompétemment, quand ils disposent, même avec des considérants visant la salubrité ou la tranquillité publiques, d'une façon permanente, c'est-à-dire sous forme de « règlements » dans le sens de l'article 1er du Concordat.

On trouvera peut-être que ces discussions juridiques ne présentent pratiquement qu'un faible intérêt, et que la concentration du pouvoir réglementaire dans les mains du Gouvernement, surtout à certaines époques et lorsque celui-ci est peu favorable à l'Eglise, ne vaut guère mieux que la dissémination du même pouvoir entre tous les maires de France, dont une partie du moins resteront animés de sentiments libéraux. Nous nous permettrons cependant de pencher ici pour la centralisation, telle que le Concordat l'a comprise. Indépendamment de l'intérêt de la question en droit pur, ou encore au point de vue de l'histoire diplomatique, il nous semble qu'il vaut mieux, pour tout le monde, que la responsabilité des mesures permanentes, restrictives de la liberté religieuse, incombe au Gouvernement qu'aux magistrats municipaux. N'est-il pas à espérer, en effet, que l'autorité suprême de l'État, voyant les choses de plus haut et avec plus de sérénité, sentant le fardeau d'obligations plus étendues et plus pressantes, ayant à faire honneur à sa signature engagée directement dans une convention internationale, usera des pouvoirs de police avec plus de circonspection que certaines autorités municipales si facilement dominées par les passions des petits partis locaux?

D'autre part, il est moins difficile aux catholiques, lésés dans leurs intérêts légitimes, d'éclairer l'opinion publique, de protester et de se défendre avec ensemble, à propos d'une mesure générale, que de triompher dans les innombrables persécutions de détail que laisserait surgir de

Digitized by Google

toutes parts l'éparpillement de la police du culte entre tant de mains.

Il nous reste maintenant à voir, en ce qui concerne particulièrement les *cérémonies* religieuses, célébrées hors des temples, quel usage bon ou mauvais a été fait du pouvoir réglementaire, par le « Gouvernement », en entendant ce mot comme les rédacteurs de l'acte concordataire, c'est-à-dire en l'appliquant aussi bien au pouvoir qui fait les lois qu'au pouvoir purement exécutif.

On rencontre des dispositions ayant le caractère de règlements généraux et permanents de police en matière de cérémonies extérieures, dans la loi qui porte le nom d'*Articles organiques*, du 18 germinal an X, et dans le décret du 23 prairial an XII, sur les sépultures : l'article 45 des Organiques vise les cérémonies du culte en général; et l'article 18 du décret de l'an XII se borne à faire application de l'article 45 de la loi de l'an X aux cérémonies funèbres. Il suffira donc, en somme, de rechercher la portée exacte de l'article 45. Cette disposition est ainsi conçue :

*Aucune cérémonie religieuse n'aura lieu hors des édifices consacrés au culte catholique, dans les villes où il y a des temples destinés à différents cultes.*

Tout le monde sait aujourd'hui ce qu'il faut penser des Articles organiques, en général, parce que l'histoire en est assez connue pour qu'on ne leur accorde plus aucune valeur législative. Sans nulle autorité en tant que dépendance prétendue du Concordat, puisqu'ils sont l'œuvre exclusive du gouvernement français et ont été rédigés à l'insu du Saint-Siège, ils peuvent être contestés même comme simple loi de l'État, puisqu'ils n'ont été votés que comme faisant partie de la convention internationale, c'est-à-dire sur l'affirmation d'un fait faux, et non en connaissance de cause. Mais on sait aussi qu'une jurisprudence trop peu sévère, consent à appliquer comme lois ces articles, ou du moins ceux d'entre eux qui ne lui semblent pas tombés en désuétude, et l'article 45 est du nombre des ar-

Digitized by Google

ticles réputés en vigueur. Tout en réservant les droits de la critique juridique, nous traiterons cette disposition, malgré l'irrégularité absolue de ses origines, comme applicable ; d'autant plus qu'elle manifeste, à coup sûr, la volonté du Gouvernement, qui venait de signer le Concordat, et qui avait, en vertu de cette convention, le pouvoir d'édicter des règlements restreignant la liberté du culte extérieur dans l'intérêt de la tranquillité publique.

Quant au fond, l'article 45 n'est, dans la législation actuelle des cultes, qu'un reste malencontreux des lois révolutionnaires ; un souvenir de ce décret de la Convention, du 7 vendémiaire an VII, qui, obligé de reconnaître la liberté de tous les cultes, avait prescrit du moins, dans son article 16, qu'aucun d'eux ne fît ses cérémonies hors de l'enceinte de l'édifice choisi pour son exercice. Le Concordat était venu rendre à l'Eglise catholique son droit au culte *public*, grâce à l'insistance du Saint-Siège et malgré la résistance prolongée du Premier consul et de son entourage (1); mais l'esprit de restriction qui triomphait facilement, faute de discussion contradictoire, dans les articles organiques, allait rétablir indirectement pour les grandes villes, le système cher à la Convention. On entrevoit tout de suite le prétexte : les dangers qui pouvaient résulter pour la tranquillité publique, de la coexistence de cultes différents, organisés avec des droits égaux, dans une même ville.

N'y a-t-il pas quelque chose d'étrange, pour le dire en passant, à voir un législateur, qui se flatte d'émanciper tous les cultes, s'appliquer surtout à restreindre les manifestations de celui qui est professé par la très grande majorité des citoyens, et à faire, de la suppression des cérémonies extérieures, pour cette religion de beaucoup la plus répandue, une condition de l'affranchissement des religions dissidentes? Au lieu d'ouvrir largement et également la place publique aux cérémonies des différents cultes re-

(1) Voir, pour les péripéties de la lutte pour et contre la publicité du culte, SÉCHÉ, *les Origines du Concordat*, t. II, *passim*.

Digitized by Google

connus, c'est l'assujettissement réciproque et le sacrifice d'une partie de sa liberté imposés à chacun.

L'article 45, écrit sans doute en vue de Paris tout particulièrement, était si peu apprécié en province, qu'il resta longtemps lettre morte dans des villes où on aurait pu l'invoquer, pour proscrire les processions, par exemple. Bien mieux, la disposition fut purement et simplement supprimée dans le texte des *Organiques*, tel qu'on le publia pour l'Italie, par un décret du 7 mars 1806 ; ce qui permet de croire que, dans la pensée de ses auteurs, le fameux article 45, comme il devait arriver à un autre article non moins célèbre, et suivant un mot qui fit fortune beaucoup plus tard, n'était point un article d'exportation.

Si la jurisprudence actuelle nous oblige à tenir compte de ce règlement restrictif, il convient du moins de renfermer son autorité usurpée, dans les frontières qu'il s'est assignées lui-même, et de ne rien abandonner inutilement de ce qu'il n'a pas osé arracher au domaine de la liberté. Les principales limitations à déterminer et à défendre de pied ferme contre ceux qui voudraient donner à ce texte l'application la moins libérale, c'est-à-dire la plus compréhensive, s'offrent à nous au triple point de vue des communes que la prohibition concerne, des lieux où, dans chaque commune, les cérémonies religieuses sont interdites, enfin des actes réellement compris dans cette interdiction des cérémonies.

Une observation générale à faire tout d'abord sur la méthode d'interprétation qui convient ici, c'est que, la disposition de l'article 45 étant de sa nature exceptionnelle, puisqu'elle vient déroger à la liberté du culte extérieur admise et proclamée en principe, le doute doit toujours se résoudre en faveur de la liberté. En accordant le plus possible à celle-ci, on ne fait que suivre l'axiome : *Odiosa sunt restringenda.*

I. — Les communes visées uniquement par le texte sont « les villes où il y a des temples destinés à différents cultes ». Que faut-il entendre par villes ? Le mot n'a pas, en droit, un sens bien précis. Toutefois il est certain que, dans la

Digitized by Google

pensée des rédacteurs, il s'agit seulement des communes à population nombreuse et agglomérée, où le culte extérieur peut se trouver en contact avec de véritables foules, et où l'on peut, avec quelque apparence de raison, invoquer ou prétexter un danger pour la tranquillité publique, du fait même de cette agglomération. Il serait donc non seulement ridicule, mais contraire au texte de la loi, de faire les honneurs de l'article 45 à ces bourgs qui se décorent eux-mêmes du nom de villes, malgré le chiffre infime de leur population. La remarque prend aujourd'hui de l'importance, en présence de l'interprétation extensive nouvellement donnée au mot « temple » dans l'article 45 ; interprétation qui supprimerait le culte public partout où il conviendrait au premier venu d'ouvrir une chapelle ou *lieu de culte* à l'usage des dissidents, si toute commune pouvait se voir appliquer ainsi une disposition écrite seulement pour les grands centres de population.

Il faut donc, avant tout, qu'il s'agisse d'une commune pouvant raisonnablement être qualifiée de « ville ».

En second lieu, il est nécessaire qu'il existe, dans cette ville des cultes différents, c'est-à-dire, évidemment, des cultes reconnus officiellement par l'Etat. Il ne s'agit pas des autres religions, sans quoi aucune ville ne serait à l'abri de l'article 45, et il eût été bien inutile de distinguer, puisque partout on peut rencontrer des individus, à qui il plaît de se rattacher à l'une quelconque des religions pratiquées sur la surface du globe, en reniant au besoin la foi chrétienne. Ce n'est pas pour la satisfaction des sectateurs des cultes non reconnus, que l'article 45 a été écrit.

En 1801, on songeait uniquemeut aux cultes protestants, comme pouvant donner lieu à l'application de ce règlement; et seulement pour les deux confessions protestantes officiellement organisées : les cultes luthérien et calviniste. Depuis l'organisation et la reconnaissance officielles du culte israélite, en 1806, le règlement s'est étendu aux villes où sont établies des synagogues. Disons, à l'éloge des ministres des cultes dissidents, qu'ils ont eu généralement le bon goût de ne pas se prévaloir contre le culte de la ma-

Digitized by Google

jorité, de la disposition de l'article 45, pour en réclamer l'observation; de sorte que, jusqu'à ces dernières années, où des passions antireligieuses, bien plutôt que confessionnelles, ont pris prétexte du règlement de 1801 pour entraver le culte catholique, les autorités civiles, se conformant à l'esprit de tolérance mutuelle des populations, sinon des politiciens, avaient laissé s'exercer publiquement les différents cultes, en dehors des temples, dans la plupart des villes où l'article 45 aurait pu être invoqué.

Une troisième condition à exiger, c'est qu'il existe dans la ville un «temple » dissident. Le mot temple avait été fort justement limité jusqu'ici, par les interprètes, d'accord en cela avec l'avis de Portalis, aux communes dans lesquelles se trouve, non pas un édifice quelconque consacré au culte et ouvert au public, mais seulement une *église consistoriale* légalemement établie (ce qui, d'après les articles organiques des cultes non catholiques, n'était légalement possible que pour une population d'au moins 6.000 dissidents); ou encore, depuis le décret du 26 mars 1852, une *église paroissiale* protestante.

Aujourd'hui le conseil d'Etat a adopté pour son compte une interprétation plus compréhensive, c'est-à-dire plus contraire à la liberté du culte extérieur, en décidant que l'existence d'une « collectivité de fidèles légalement reconnue » n'est pas nécessaire, et qu'un temple matériel, un oratoire, une chapelle, un édifice quelconque, ouvert publiquement au culte dissident, suffit pour entraîner l'application de l'article 45 (décret du 3 mars 1894). Cette manière de voir de la justice administrative doit être combattue devant les tribunaux ordinaires, auxquels il faut demander le maintien de la jurisprudence de la cour de cassation (arrêt du 26 mars 1882), fidèle à la doctrine qui a été celle du Gouvernement lui-même, dès 1803, et d'après laquelle l'article suppose une *société religieuse* organisée et non pas seulement un lieu de culte ouvert. D'ailleurs, en cas de doute sur le sens d'une expression, c'est le sens le moins défavorable à la liberté du culte qui doit être préféré.

Digitized by Google

II. — Quant aux lieux dans lesquels l'article 45 interdit, pour les communes qu'il concerne, les cérémonies religieuses, la disposition n'est pas exempte, au premier abord, d'une certaine ambiguïté. On pourrait croire que les cérémonies doivent, dans les villes mixtes au point de vue des cultes, rester étroitement renfermées dans l'enceinte même de l'église ou du temple, et qu'elles deviennent illicites partout ailleurs. Mais un pareil système conduirait à des conséquences absolument inadmissibles, qui en démontrent la fausseté. Ce que le législateur a voulu, en réalité, soustraire aux cérémonies religieuses, ce sont les lieux où des personnes de culte différent peuvent se rencontrer avec des droits égaux : c'est la place publique, la rue, le grand chemin. Partout ailleurs les catholiques reprennent leur droit intégral, qui est la liberté du culte public, d'après le Concordat ; et cela, suivant nous, à commencer par les parties de l'église ou de ses dépendances qui font suite à la voie publique, mais s'en distinguent essentiellement au point de vue de la propriété et des droits de police respectifs du curé et du maire.

Nous croyons donc qu'il faut repousser, en ce qui touche l'interdiction prononcée par l'article 45, la doctrine admise par la cour de cassation, chambre criminelle, à propos d'interdictions édictées par des arrêtés municipaux, c'est-à-dire d'interdictions qui, selon nous, ne doivent être considérées comme légales que si elles sont prononcées par des arrêtés accidentels et non permanents. Cette doctrine, fort peu libérale, a décidé qu'il y avait *cérémonie extérieure* du culte, atteinte par l'interdiction :

1° Dans le cas d'une cérémonie religieuse accomplie *sous le porche* d'une église, les portes étant ouvertes (affaire de *Charenton*, arrêt du 19 février 1887) ;

2° Dans le cas d'une cérémonie religieuse célébrée *dans une propriété privée*, mais *au haut d'une tour* élevée sur une éminence, avec cette circonstance que la cérémonie avait lieu en vue du public, invité à se réunir pour cet objet, et encombrant les rues avoisinantes (affaire de *Confolens*, arrêt du 26 mai 1882) ;

Digitized by Google

3° Enfin dans le cas d'une procession organisée *dans une propriété privée*, mais située en *terre-plein* et assez élevée pour que les passants aient pu saisir toutes les phases de la procession, avec cette circonstance que le public avait été convoqué, et que l'entrée du clos lui avait été ouverte (affaire de *la Mure*, 4 mars 1892).

Il nous paraît plus juridique de soutenir que, dans les différents cas cités, il n'y avait pas contravention à l'interdiction des cérémonies *extérieures*, la cérémonie s'étant accomplie, ou bien dans l'enceinte d'une église, ou bien dans une propriété privée. Le dernier cas toutefois présente plus de difficulté, à raison de l'admission du public, laquelle semble avoir pour conséquence l'extension momentanée, dans la propriété privée, des pouvoirs qui appartiennent au maire dans les lieux publics. Toujours est-il cependant que la cérémonie n'est pas « extérieure » pour autant, et que l'interprétation restrictive s'impose en matière d'exceptions et d'interdictions.

III. — La « cérémonie religieuse » n'a pas été définie légalement. Il faut donc, pour déterminer sur ce point la portée de l'article 45, s'en tenir au sens usuel de l'expression. Or, d'après l'usage, les mots « cérémonie religieuse », appliqués au culte catholique, dans lequel se rencontrent un clergé, une hiérarchie, des rites traditionnels, toute une législation sacrée, désignent invariablement, non pas des manifestations quelconques de religion, ni toute espèce de prières et d'hommages à la Divinité, mais des actes religieux accomplis suivant des formes déterminées et des rites solennels approuvés par l'autorité ecclésiastique. Cela ne suffit pas encore pour caractériser la cérémonie du culte catholique; il est de plus nécessaire que l'acte religieux s'accomplisse avec le concours du prêtre, en qualité d'officiant ou de célébrant.

Ainsi, il n'y a pas *cérémonie*, tombant sous le coup de l'article 45, dans le simple fait, par des laïques, de circuler, avec un but religieux, en observant un ordre régulier dans leur marche, ce qui est, en définitive, la manière la plus naturelle et la moins gênante pour les autres de cir-

Digitized by Google

culer, toutes les fois qu'on va en nombre en suivant la même direction : c'est un défilé, une marche en corps, un cortège; ce n'est pas une cérémonie du culte. On peut trouver là les éléments d'une manifestation religieuse, d'après les circonstances, mais non d'un de ces actes, prévus par l'article 45 et interdits par lui dans certaines villes.

La circonstance que les individus circulant en groupe et avec ordre agissent par un motif de piété commun, accomplissent, par exemple, un pèlerinage, ne peut rien changer à la qualification légale de leur acte; non plus que le fait de garder une attitude silencieuse, ou, au contraire, de prier à haute voix ou de chanter. Même observation sur l'exhibition d'insignes ou d'emblèmes d'un caractère religieux, le port d'une bannière ou d'une croix. Une démonstration des sentiments que chacun a le droit de professer en matière de religion, n'est pas nécessairement une cérémonie religieuse.

La présence du prêtre au milieu ou en tête des manifestants ne suffirait pas, à elle seule, pour constituer la cérémonie. Il a été jugé à bon droit que le prêtre qui accompagne des pèlerins dans la traversée d'une ville, ne fait qu'user de son droit d'aller et de venir, comme tout citoyen le peut faire en vertu de nos principes constitutionnels.

L'ecclésiastique qui, dans un convoi funèbre, se bornerait à marcher en tête sans être revêtu des ornements sacerdotaux, et silencieusement, ne pourrait être accusé d'accomplir une cérémonie. Mais le conseil d'Etat a vu, au contraire, une cérémonie dans le fait d'un prêtre en habits sacerdotaux marchant en tête du convoi et accompagné d'un employé qui portait la croix et le bénitier, bien que ce prêtre s'abstînt de prier à haute voix (affaire de *Saint-Denis*, 24 avril 1894).

Enfin, pour le port ostensible du Saint Viatique aux malades, si le fait ne peut pas être assimilé aux processions, ainsi que la cour de cassation l'a reconnu, ne rentre-t-il pas du moins sous la dénomination de cérémonie? Non, sans doute, si le prêtre procède sans aucune solennité;

Digitized by Google

mais il y a tout lieu de craindre une décision différente, chose triste à constater et humiliante pour notre législation actuelle, si le prêtre se permet d'entourer le Saint-Sacrement de la pompe que le culte catholique devrait être en droit de déployer en semblable circonstance !

Pour conclure cette première partie de notre étude, nous dirons simplement que le législateur est entré dans une mauvaise voie le jour où il a confisqué, sous prétexte de donner satisfaction aux cultes dissidents, une partie de cette liberté que le Concordat venait de rendre à la religion de la grande majorité des Français. L'article 45 n'était nullement nécessaire au maintien de la tranquillité publique, et il a eu ce peu glorieux résultat de ne servir, au fond, que les intérêts inavouables des ennemis de toute religion.

(*A suivre.*) André Gairal.

Digitized by Google

# LE SARCEY DES FAMILLES

Que n'est-il permis de citer Cicéron dans un article de critique contemporaine! Je rappellerais les difficultés très grandes que l'illustre orateur éprouvait à composer ses exordes et je ferais remarquer qu'à plus forte raison, de très modestes écrivains pourraient en dire autant du titre d'un article. On ne trouve pas toujours la formule brève, qui résume heureusement des idées développées en vingt ou trente pages.

Pour aujourd'hui, c'est d'un embarras tout différent que j'ai à me plaindre. M. Sarcey est si populaire qu'on ne sait quelle appellation choisir parmi celles que la reconnaissance de nos contemporains lui a décernées. Quelques lecteurs me blâmeront sans doute de n'avoir pas intitulé mon étude : *Conseils de mon oncle.* Car vous n'ignorez pas, je suppose, que M. Sarcey est connu en France et en Europe sous le nom de *mon oncle :* les jeunes filles ont toujours soin de l'appeler ainsi, lorsqu'elles lui envoient de petites confessions destinées à être enchassées dans la prose du maître. D'autres eussent préféré un titre plus champêtre, par exemple, celui-ci : *Causeries d'un jardinier amateur.* Ne demandez jamais en effet à quoi s'occupe M. Sarcey, pour l'instant; il vous serait invariablement répondu : M. Sarcey cultive son jardin. — Quel jardin? direz-vous. — Ah! voilà... M. Sarcey est un jardinier d'un ordre spécial, un jardinier éclectique, ne craignons pas de dire, un jardinier unique. Tandis qu'il sarcle ses salades, il philosophe comme Dioclétien, ce qui n'est pas très rare chez les

Digitized by Google

fonctionnaires à la retraite. Mais voici bien où commence l'extraordinaire. Pour tailler ses arbres, M. Sarcey a la manie de se servir d'un vieux sécateur qu'il a hérité d'un grand-oncle — un très vilain oncle — lequel s'appelait Arouet, fils d'Arouet, mais qu'on connaît généralement sous le nom de Voltaire. L'habitude de manipuler cet archaïque instrument a rendu M. Sarcey un peu gauche, et lorsque pour la fête des morts, par exemple ou pour le mois de mai, ses amies, les dévotes, lui demandent des fleurs de son jardin, des chrysanthèmes ou des violettes, ou des lis, ou des roses, il massacre les tiges et froisse abominablement les pétales. Dernier trait caractéristique de cet étrange jardinier : en procédant à ses opérations voltairiennes, il fredonne des chants qui nous viennent des croisades : Dieu le veut, Dieu le veut, s'écrie-t-il, puis en guise d'accompagnement ou de commentaire : Cultivons notre jardin (1).

Enfin, si nous voulons exprimer avec exactitude ce qui intéresse les catholiques dans les études qui servent de Premier-Paris aux *Annales politiques et littéraires*, il nous faut résigner à adopter un titre un peu long et sérieux : *De l'influence religieuse et morale d'un Voltairien impénitent sur les mères de famille et les jeunes filles pieuses*. Car c'est bien ainsi que se pose le problème.

M. Sarcey, ami intime de feu Edmond About, a mené jadis une campagne anticléricale fort vive; il ne s'en repent pas aujourd'hui; il se déclare prêt à recommencer si l'occasion s'en présente, et il trouve moyen, après de tels aveux, de garder la confiance de sa clientèle catholique. Il arrive très souvent en effet que des dames viennent dire à des prêtres : « Je puis bien, n'est-ce pas? abonner ma fille aux *Annales;* toutes ses amies les lisent; plusieurs ecclésiastiques de ma connaissance en font autant. » Les prêtres s'inclinent pour la plupart et se taisent, et je suis loin de les en blâmer. Seulement, puisque nous avons quelque autorité spirituelle sur la majorité des lectrices des *Annales*,

(1) Ceci est absolument authentique : M. Sarcey a paraphrasé le cri des croisades avec la prose de Voltaire.

Digitized by Google

nous avons le droit et le devoir d'examiner de près ce que leur conte chaque semaine l'oncle, bon enfant, puis de dire toute notre pensée sur ce sujet. M. Sarcey tiendra compte de nos désirs ou n'en tiendra pas compte, mais ceci n'est pas notre affaire. Il est bien entendu toutefois, qu'en accomplissant ce que je crois être mon devoir, je m'applique, de tout mon cœur, à ne blesser personne.

L'immense prestige de M. Sarcey, aux yeux de ses jeunes lectrices, tient évidemment à sa popularité. Mais cette popularité de quoi est-elle faite? D'abord de la bonne humeur de l'écrivain : il ne se fâche jamais; il écarte ou atténue avec beaucoup d'adresse toutes les polémiques trop vives; il traite les questions avec une bonhomie familière souriante et détachée, qui amuse, en même temps qu'elle endort les défiances. Faut-il parler ici d'esprit gaulois? Oui, si vous voulez, mais nous connaissons quantité d'écrivains qui courent après la réputation d'esprit gaulois, qui l'attrapent, mais qui n'atteignent pas à la popularité.

M. Sarcey a trouvé un second moyen de devenir populaire, c'est de vieillir. Notre bon peuple de France qui est bien le plus routinier qu'on connaisse, met d'ordinaire beaucoup de temps à se familiariser avec les noms. Remarquez que les grandes popularités de ce siècle ne se sont posées que sur des vieillards : Chateaubriand, Victor Hugo, Thiers. M. Sarcey a acquis une immense notoriété, eh oui! tout simplement parce qu'il y a un temps infini qu'on parle de lui. Qui ne connaît pas Sarcey?

Enfin il a un art merveilleux de se prêter aux plaisanteries du boulevard, et on peut ajouter aujourd'hui, de la province. Que l'occasion de l'acclamer se présente dans une réunion d'étudiants, on n'a garde de la laisser échapper. Durant les fêtes franco-russes, la popularité de M. Sarcey faillit devenir la cause d'une émeute; un monsieur qui lui ressemble fut l'objet d'une manifestation sympathique, mais bruyante, qui inquiéta la police. Il paraît que M. Thiers n'eut la certitude d'être populaire, que du jour où il vit ses traits reproduits sur des foulards. M. Sarcey, lui, a le don d'inspirer les caricatu-

Digitized by Google

ristes; il figure dans les almanachs. J'ai vu tout récemment dans un de ces recueils, une image au bas de laquelle on lisait ces mots en grosses lettres : *Sur la plage de Royan*. L'artiste avait représenté une sorte de déluge en miniature : devant les flots qui brusquement avaient envahi la plage, tous les baigneurs s'enfuyaient épouvantés. Que se passait-il donc? Une tempête s'était-elle abattue sur Royan? Non. Cette subite inondation avait une cause moins effrayante et plus littéraire, que l'artiste signalait en ces termes : Etat de la plage au moment où l'illustre critique, M. Sarcey, entre dans l'eau. Ainsi l'embonpoint de M. Sarcey est presque aussi célèbre que les lunettes de M. Thiers ou le nez de M. Jules Ferry.

Non seulement, notre critique ne trouve pas mauvaises toutes ces plaisanteries, mais je crois qu'au fond il en est enchanté; en tout cas, elles le servent. Une jeune fille lui écrivait : « A vous, cher oncle Sarcey, on peut raconter ses petites affaires, parce que vous êtes bon. Ce n'est pas à M. Jules Lemaître ou à M. Hugues Le Roux que je me permettrais d'écrire sur ce ton. » Et M. Sarcey laisse entrevoir sa satisfaction et sa fierté.

J'ai cherché souvent à comprendre l'état d'âme de ces jeunes ou vieilles filles qui correspondent ainsi avec l'illustre critique. Elles se racontent assez volontiers en sorte qu'il est assez facile de les étudier dans le tableau qu'elles offrent d'elles-mêmes au public. Malheureusement, M. Sarcey se permet des coupures dans ces lettres-confessions, et il avoue qu'il retouche çà et là quelques phrases. Soyons assurés qu'il ne va pas plus loin, car il est bien trop maître de sa plume pour recourir à la petite habileté professionnelle qui consiste à composer soi-même des lettres, auxquelles on répond, ensuite, par une série d'argumentations triomphantes. Donc, ces jeunes filles, que nous avons lieu de croire authentiques, nous apparaissent comme très sages, assez instruites, très pratiques et sincèrement pieuses. Leurs lettres roulent presque toujours sur deux sujets : la modicité des appointements et le mariage. Je les trouve ingénieuses mais très faibles dans les exhortations reli-

Digitized by Google

gieuses qu'elles adressent à leur Oncle; elles ne le convertiront pas. Cela tient à ce qu'elles ont juste assez de foi pour soutenir leur petite sagesse humaine, mais on voit bien qu'elles n'appartiennent pas à la grande race des croyantes qui sont capables de devenir apôtres. Ce sont d'aimables dévotes à l'âme ménagère, des dévotes à l'eau de rose. Pour se faire illusion sur leur force morale, elles se donnent le plaisir d'exhorter au bien ce mécréant de Sarcey, et celui-ci, malin, presque goguenard, se prête volontiers à ce petit jeu. Le résultat ne se fait pas attendre; loin d'imposer à l'écrivain leur manière de voir, ces jeunes filles ne tardent pas à penser comme lui. J'entendais l'une d'elles, tout récemment, parler des miracles de Lourdes, sur un ton de respectueux scepticisme qui me surprit. J'ai su depuis qu'elle lit les *Annales* avec dévotion. Non pas qu'elle ait rien lu de M. Sarcey contre Lourdes, mais elle s'est imprégnée de son rationalisme, et elle veut tout peser, elle aussi, à la balance de ce qu'il est convenu d'appeler le gros bon sens.

Aux *Annales*, on aborde à peu près tous les sujets de conversation qui ont cours dans les familles de la bourgeoisie honnête, même les sujets religieux. On discute, par exemple, la question toujours actuelle des processions, mais avec des précautions oratoires et des réticences qui ne manquent pas de comique. Une très pieuse correspondante de M. Sarcey lui écrit : « Je voudrais bien, Monsieur, votre avis sur tout cela (il s'agit des processions de Marseille), en dehors de toute théologie, je sais que vous ne consultez que les lumières du simple bon sens. »

Il est de toute évidence que cette lectrice des *Annales* s'est admirablement approprié la pensée du Maître; lui-même ne s'exprimerait pas autrement. Puis, cette opposition qu'on établit un peu sournoisement entre la théologie et le bon sens, est exquise. Sans doute, Madame, il est des cas très rares où la théologie se permet de ne pas accepter les données du simple bon sens, mais d'ordinaire ils se prêtent un mutuel appui. Un seul volume de saint Augustin ou de saint Thomas renferme plus de bon sens que

Digitized by Google

toute la copie de M. Sarcey. Bossuet est le premier théologien des temps modernes : tout le monde sait que la vraie caractéristique de son génie, c'est le bon sens.

M. Sarcey donc, répond à l'abonnée des *Annales* par une petite consultation très intéressante : « Je crois, dit-il, que l'on a eu le tort de supprimer les processions, dans les villes où l'on n'avait pas à craindre qu'elles ne prissent comme un air de provocation. Je comprendrais, par exemple, qu'à Nîmes où le protestantisme compte de nombreux adhérents, où les dissentiments religieux peuvent éclater, d'un moment à l'autre, en disputes et en rixes, un maire soucieux de maintenir dans sa cité l'ordre extérieur, pensât bien faire de retrancher, en défendant les processions de la Fête-Dieu, une occasion de conflit, un prétexte à guerre civile. »

Un prétexte à guerre civile ! voilà un bien gros mot ! Si de toutes les villes de France, Nîmes est celle qui inspire, sous ce rapport, le plus d'inquiétude à M. Sarcey, je crois pouvoir le rassurer pleinement. Les dernières processions que j'ai vues à Nîmes se sont déroulées devant une population respectueuse ou recueillie. Depuis l'époque où on les a supprimées, les animosités politico-religieuses ont plutôt faibli, surtout dans les milieux populaires où une explosion était à craindre. Il est infiniment probable que lorsque on parlera de Nîmes dans la presse, ce ne sera plus qu'à propos des courses de taureaux. D'autre part, on peut affirmer que si la guerre civile éclate dans d'autres villes de France, les blanches théories des vierges chrétiennes ne seront pas en cause. Non, on se battra pour défendre l'assiette au beurre ou s'en emparer. Et qui sait si vous n'avez pas contribué, pour votre part, à ce changement de mœurs, ô végétarien Sarcey qui voulez bien défendre quelquefois la liberté des processions? Le trop gros bon sens que vous prônez toujours, doit limiter son action aux choses de la vie matérielle. Or, l'homme ne vit pas seulement de pain ou de légumes, il vit d'idéal, disent nos modernes, il vit de foi, affirment les chrétiens qui ne sont pas des chrétiens de lettres. Quel aliment donnez-vous à ces facultés de l'âme



Digitized by Google

que les choses d'ici-bas ne satisfont pas et *par lesquelles on perçoit les choses d'en haut?* C'est saint Paul qui parle ainsi, et je vous assure que saint Paul était un homme terriblement pratique. Il composait des discours et des lettres infiniment plus philosophiques et plus académiques que les articles de votre ami About, c'est vrai, mais il faisait de ses propres mains des paniers authentiques, il savait nager, sans doute, car il a échappé à plusieurs naufrages, et quand il fallait, pour sortir de prison, il se laissait enfermer dans une corbeille.

M. Sarcey a encore défendu la liberté de conscience à propos d'une gaminerie sotte, pour employer ses expressions très atténuées, que s'était permise un policier facétieux de Toulon. Cet étonnant fonctionnaire avait dressé un procès-verbal contre le curé d'une des paroisses de la ville. Le motif de la contravention était ainsi libellé : « Pour avoir fait sonner les cloches à une heure indue (minuit), ce qui a troublé les voisins. »

Or, il s'agissait des carillons de Noël. M. Sarcey s'indigna, et son indignation lui inspira des pages éloquentes : « Qu'il se soit rencontré, dit-il, un idiot dans le corps si nombreux des honorables gardiens de la paix, ce n'est pas cela qui me chagrine, mais évidemment, ce brave homme, quelles que fussent ses opinions politiques et religieuses, se serait contenté de bougonner tout bas contre les cloches de sa paroisse déchaînées le soir de Noël, s'il n'avait trouvé dans l'air ambiant de la ville, un excitant à ses passions anticléricales, s'il n'avait été sûr de rencontrer dans tout son entourage, de bruyantes approbations. »

M. Sarcey a donné d'autres preuves de son courage littéraire, notamment à propos de l'*Index*, dont il a justifié les procédés ordinaires avec beaucoup d'esprit et de force. Dans quelle mesure lui devons-nous de la reconnaissance? Il est certain que nous aurions mauvaise grâce à ne pas le remercier très sincèrement. Mais, lui-même, j'imagine, ne voudrait pas de témoignages trop éclatants de sympathie. En somme, il s'est prononcé, non pas contre tous nos adversaires, mais contre ceux-là seulement qu'il considère

Digitized by Google

comme des goujats ou des idiots. Un écrivain, ou même un homme d'Etat, qui combattrait notre foi avec quelque habileté, risquerait fort d'avoir l'approbation de M. Sarcey. Le fait qu'il ait raillé M. Zola et ses admirateurs, à propos de la condamnation de *Lourdes* par la congrégation de l'*Index*, ne prouve pas grand'chose, car ayant eu lui-même d'assez bruyants démêlés avec l'auteur de *Germinal*, il s'est fait un malin plaisir d'avoir, une fois de plus, raison contre lui. Non, pour nous défendre, M. Sarcey n'a pas eu besoin de s'élever jusqu'à l'héroïsme. Il s'est conduit en galant homme, sans doute, mais il n'a fait aucun sacrifice, même il a servi les intérêts de sa clientèle. Le rédacteur principal des *Annales* ne peut pas ne pas rompre quelques lances en faveur de la religion.

M. Sarcey paraît s'acquitter assez volontiers de cette fonction, mais, ce faisant, il trouve moyen de nous donner de sérieux motifs d'inquiétude. A propos de Jeanne d'Arc, sujet peu compromettant, s'il en fut, il tance les catholiques un peu plus vertement que les fanatiques de la libre pensée, puis il se retire dans sa petite forteresse, centre gauche, blindée du fameux bon sens que l'on sait. Cette façon d'englober dans un même dédain ceux qu'il est convenu d'appeler les intransigeants de droite et de gauche, a quelque chose de peu flatteur pour nous; on pourrait la croire un peu usée, si un homme aussi distingué que notre critique ne jugeait à propos de l'employer encore. Une autre fois, M. Sarcey met sur le même pied les chrétiens et les mahométans. Certes, je suis persuadé qu'il n'a pas voulu nous blesser, mais nous aurions peut-être tort de lui laisser croire qu'il nous a fait un très grand plaisir.

Si, en nous défendant, M. Sarcey offense quelquefois nos plus intimes convictions, que dire des articles qu'il compose en dehors de toute préoccupation religieuse ou avec des arrière-pensées peu favorables à l'Eglise? Je trouve étrange, par exemple, la tendresse, ou du moins la sympathie qu'il professe pour M. Homais, le pharmacien anticlérical. Non pas qu'il approuve les tirades contre la religion, mais il se contente de l'opposer aux décadents du

Digitized by Google

christianisme pour le mettre au-dessus d'eux. Cette comparaison n'a aucune portée, mais en soi la sympathie de M. Sarcey pour M. Homais est un indice fâcheux. M. Renan, lui aussi, a fait l'apologie de M. Homais, qu'il méprisait profondément, et il n'a pas craint d'expliquer pourquoi. « Nous avons besoin, a-t-il dit quelque part, du concours de cet imbécile, pour nous défendre contre les empiétements de l'Eglise. » Je crains que M. Sarcey n'ait une arrière-pensée de ce genre, et s'il en était réellement ainsi, je ne lui en ferais pas mon compliment.

Il n'est pas mieux inspiré par la question de l'enseignement secondaire. « Nos lycées, dit-il, ressemblent quelque peu à la salle d'armes des *Dominos roses.* »

Et maintenant repos.

Et ce qui m'amuse, c'est que partout on crie au surmenage!

La question est plus grave qu'elle n'en a l'air. Ce qui me met la puce à l'oreille, c'est que je vois des établissements, rivaux des nôtres, qui sont restés fidèles, non seulement aux antiques méthodes d'éducation, mais aux vieux us de la discipline qui fut celle de l'Université. Ces établissement croissent en nombre et en prospérité.

Je causais hier avec un de nos parlementaires, qui occupe dans la fraction radicale une position prépondérante, je lui parlais de mes inquiétudes.

« Savez-vous, me dit-il, ce que font nos bons radicaux? Ils mettent presque tous leurs enfants chez les jésuites, à moins, ajouta-t-il, se reprenant, que ce ne soit chez les dominicains. »

Ainsi, voilà M. Sarcey plus radical et plus anticlérical que les purs de l'extrême-gauche! Autour de lui des hommes éminents comme M. Buisson, ceux-là même qui ont été les créateurs de l'enseignement laïque, s'épouvantent déjà de l'irréligion de l'enfance et poussent un cri d'alarme. Ils n'osent pas encore ramener Dieu dans l'école, mais on voit qu'ils en ont la pensée. M. Sarcey ne s'aperçoit pas du péril, tant son attention est absorbée par les progrès des concurrents. Prenez garde aux maisons du coin du quai! Je

Digitized by Google

trouve naturel que ce vieil universitaire aime son université, mais comment son affection ne lui donne-t-elle pas plus de clairvoyance? Nous connaissons des députés qui témoignent d'un grand zèle contre la dilapidation des deniers publics. Après avoir prononcé de véhéments discours sur la nécessité pressante de faire des économies, ils votent sans sourciller les millions qui ont pour objet d'entretenir d'inutiles fonctionnaires, mais ils se donnent la satisfaction très grande de supprimer quelques milliers de francs dans le budget des cultes. Et c'est ainsi qu'on sauve les finances du pays. Il me semble que vous faites de même pour l'instruction publique, ô normalien Sarcey! Si les familles, à l'heure présente, paraissent s'éloigner de l'Université, croyez-vous vraiment que cela tienne à quelques jours de plus de vacances? Vous savez bien que la question n'est pas là et qu'elle est plus profonde. J'imagine même que vous avez dû l'examiner de près quelquefois, avec votre ami le député radical et anticlérical.

Mais dans quel esprit? Ayez la bonté de nous le dire un jour, Monsieur Sarcey. Car vous nous donnez le droit de craindre que vous ne manquiez de libéralisme et de tolérance, ô vous qui prêchez sur tous les tons, et tous les jours, la tolérance. Relisez-vous un peu : vous parlez de l'enseignement libre comme de l'ennemi, nous sommes plus libéraux que vous, puisque nous ne désirons pas la mort de l'Université ; nous nous contenterions de sa conversion, et je pourrais vous citer là-dessus une conversatioe de l'un de nos plus grands évêques avec Léon XIII. Oh! combien cet évêque et le pape se montraient plus larges que vous, Monsieur Sarcey, et plus sages et plus patriotes, ou du moins plus amis de la France. Défiez-vous de votre incurable sympathie pour Voltaire, elle vous a rendu, elle vous rendra peut-être encore de fort mauvais services.

Nous pouvons toujours affirmer que cet anticléricalisme un peu démodé qui sommeille au fond de l'âme de M. Francisque Sarcey l'a entraîné, un jour, dans une discussion bien malheureuse. Il faut lire cet incroyable factum : « Je

Digitized by Google

suis au courant, dit M. Sarcey, des théories qu'on applique à l'éducation dans l'orphelinat (il s'agit de l'orphelinat de Cempuis dirigé par le fameux Robin). Je ne les approuve pas toutes, sans réserves, je les ai formulées plus d'une fois dans les journaux où j'écris, mais avec la sympathie déférente que l'on doit à un homme supérieur (saluez : M. Sarcey nous présente Robin) qui a porté dans la pédagogie un esprit ouvert, des vues originales, un cœur large et chaud, qui a su grouper autour de son œuvre — une œuvre toute personnelle — tant d'illustres approbations, qui aura peut-être un jour le renom d'un Pestalozzi ou d'un Frœbell... M. Robin a cru pouvoir réunir dans les mêmes salles d'études et dans les mêmes cours de récréations, des enfants des deux sexes, auxquels il distribue la même éducation. Là-dessus on a poussé des cris de pintade effarouchée...

Il faut pourtant bien que je rassure les consciences timorées. Il y a eu, dit-on, des scandales à Cempuis. Cela est possible, bien qu'on n'en ait cité que deux, qui ont été expliqués et réduits presque à rien...

Cette erreur, si tant est que ce soit une erreur, a un nom fort connu, la *coéducation des sexes*, ce qui semblerait prouver qu'elle n'est ni si nouvelle ni si étrange.

Et le fait est qu'elle n'est ni l'un ni l'autre. La coéducation des sexes est déjà mise en pratique dans un certain nombre de pays : couramment aux Etats-Unis d'Amérique, assez souvent en Suisse, en Allemagne (1), en Suède, en Norwège... »

(1) M. Sarcey exagère au moins en ce qui concerne l'Allemagne. Un volume vient de paraître à Berlin (nov 96), contenant les réponses de plus de cent professeurs ou hommes de lettres allemands choisis parmi les plus éminents, à la circulaire que leur avait envoyée un journaliste de Berlin, M. Arthur Kirchoff, pour leur demander leur avis sur l'admission des femmes aux études supérieures. La plupart des professeurs restent opposés et très résolument, à la coéducation des sexes. Ils veulent bien recevoir à leur cours (et encore pas tous) quelques étudiantes à titre d'exceptions ; mais l'admission des filles, en masse, aux universités, leur paraît offrir de graves inconvénients, et pour la discipline et pour le niveau des études. On ne manquera pas de leur opposer, comme toujours, l'exemple de

Digitized by Google

N'allons pas donner à M. Sarcey les avantages d'une discussion théorique. Il est entendu qu'en notre qualité d'esprits rétrogrades nous ne pouvons pas comprendre les beautés de la coéducation des sexes. Les exemples qu'on tire des pays protestants ne produisent sur nous qu'une faible impression. Toutefois, nous ne sommes pas tellement timorés, puisque, selon la remarque de M. Sarcey, les curés font simultanément le catéchisme aux petits garçons et aux jeunes filles. Dans la répulsion que nous inspire la coéducation des sexes n'entrent pas seulement des préjugés, mais aussi des raisons historiques, morales ethnographiques et simplement humaines. Il n'y a pas lieu de les développer ici.

C'est autre chose qui nous blesse dans l'attitude de M. Sarcey. Sans doute, lorsqu'il écrivit son article en faveur de Robin, il croyait à la bonne foi du directeur de Cempuis. On ne peut que lui reprocher de s'être porté garant de l'étrange personnel de l'établissement, un peu à la légère. Mais depuis, des débats retentissants ont eu lieu à la tribune; tout le monde sait à quoi s'en tenir aujourd'hui sur le patriotisme de Robin et sur la qualité de sa vigilance administrative. M. Sarcey qui se piquait d'être mieux renseigné que quiconque sur la pédagogie de Robin, ne peut ignorer les arguments accablants que M. Leygues, alors ministre de l'instruction publique, porta à la tribune. Croyez-vous qu'il soit venu faire son *meâ culpâ?* Pas le moins du monde, il a gardé le silence sur Robin et sur l'établissement de Cempuis; il n'a rien rétracté. Je viens de parcourir la collection des *Annales* et je n'ai rien trouvé qui ressemble à une expression de regret. Ou plutôt, je me trompe, les *Annales* ont flétri comme il convient la conduite de Robin, mais par la plume de M. Adolphe Brisson (1). Ce silence de M. Sarcey me fait de la peine. Est-il

l'Amérique. J'ose dire que c'est un raisonnemennt dépourvu de sens. La question ne peut pas plus se résoudre d'après des exemples étrangers que d'après des considérations abstraites. (*Progrès du féminisme en Allemagne*, par Arvède Barine.)

« (1) M. Robin, dit M. Adolphe Brisson, recrutait son personnel et ses

Digitized by Google

donc si pénible de dire une fois : Je me suis trompé ? Remarquez que nous ne demandons pas à M. Sarcey de renoncer à ses théories sur la coéducation des sexes. Nous lui demandons simplement : Voyons Monsieur Sarcey, ne vous sentez-vous pas un peu gêné d'avoir fait l'éloge de Robin et de son Cempuis devant des jeunes filles pieuses ? Ne pensez-vous pas qu'il vous resterait encore quelque chose à dire, même après l'entrefilet de M. Adolphe Brisson ?

Ainsi, M. Sarcey compte à son passif un certain nombre d'articles qui ne le désignent pas précisément à la reconnaissance des chrétiens.

Nous n'en gardons pas moins le souvenir des bons combats qu'il lui prend quelquefois fantaisie de venir combattre à nos côtés. Il ne s'agit donc que de savoir si l'actif l'emporte sur le passif, ou inversement.

Quelques mots reviennent sans cesse sous la plume de M. Sarcey, qui nous permettent de le caractériser et de juger l'ensemble de ses articles.

M. Sarcey fait toujours appel au bon sens, et nous devons ajouter que cet appel est souvent entendu. Mais aussi, il applique parfois ce mot à des choses fort disparates. Par exemple, deux imbéciles se mettent en tête de faire le tour du monde en brouette, l'un portant l'autre. Ils annoncent leur projet *urbi et orbi*, et, au jour fixé, ils ont le plaisir d'opérer leur départ solennel, devant quelques milliers de badauds parisiens venus sur la place de la Concorde pour les con-

professeurs de façon plus que légère. En dix ans, plus de cinq cents professeurs se sont succédé à l'orphelinat Prévost ; il y en avait qui ne restaient pas même une semaine. Il les acceptait sans s'inquiéter de leur moralité, et quand l'un d'eux se rendait coupable de quelque indignité, il le mettait purement et simplement à la porte, alors que son devoir eût été de le livrer à la justice.

« Ce n'est pas tout. M. Robin, qui professe des idées internationalistes, les mettait en pratique à l'orphelinat de Cempuis... il faisait chanter la *Marseillaise de la paix*, où l'on trouve ce vers *Rompez vos bataillons* qu'il n'est pas sans danger de répéter à des enfants.

« Le ministre a terminé en disant que M. Robin n'était ni un philosophe, ni un éducateur, ni même un citoyen... » Fort bien, mais la société littéraire Brisson-Sarcey semble s'approprier, pour cette fois, les procédés familiers aux ministères de concentration : pendant que l'un flatte les radicaux, l'autre sourit aux modérés.

Digitized by Google

templer. M. Sarcey démontre en quatre ou cinq longues colonnes que ces voyageurs en brouette sont des poseurs et des imbéciles. Il me semble que cela s'appelle enfoncer une porte ouverte. Quand j'ai achevé la lecture de cette copieuse démonstration, je ne dis pas : Ah ! que M. Sarcey à de bon sens ? Non, je dis : L'oncle, ce matin, n'était pas à court de copie, car cet accident ne lui arrive jamais; seulement il n'a pas pu trouver une idée, et il s'est rabattu sur les voyageurs en brouette.

Le bon sens de M. Sarcey se donne volontiers libre carrière contre deux catégories d'hommes également dangereux et encombrants, les novateurs à tout prix, et les excentriques. Ennemi de toutes les utopies, il sait morigéner les rêveurs et les révolutionnaires, avec une patience et une force admirables. De même, il aime à s'appuyer sur le consentement du plus grand nombre pour railler et fustiger les poseurs. On ne saurait trop louer, dans ce genre, les pages qu'il a consacrées au centenaire de l'école normale. Il faut voir avec quelle pitié narquoise il tourne en ridicule les sectaires qui avaient voulu troubler, par des manifestations antireligeuses, des fêtes essentiellement pacifiques.

Le malheur est, que ces qualités précieuses ne vont pas sans quelques défauts. Aux hommes de notre génération M. Sarcey apparaît comme plus âgé qu'il n'est en réalité; quelques-uns le prennent, à tort sans doute, pour un tenant dés idées de 48 ou du second empire. Le régime végétarien qu'il suit avec une énergie digne d'admiration lui permettra, selon toute vraisemblance, de vivre longtemps encore. Or, qui l'accuserait aujourd'hui d'être un tantinet retardataire ne le surprendrait ni ne l'affligerait beaucoup, et nous inclinerions à penser qu'en cela il a presque toujours raison, si chez lui le culte du passé ne se confondait avec le culte du XVIII^e^ siècle. Mais, que pensera du patriarche Sarcey la jeunesse de 1915 ?

Un reproche plus grave qu'on peut formuler contre lui, c'est de confondre assez souvent le bon sens avec ce qu'on appelle le terre-à-terre. Pascal et Bossuet n'étaient en réalité que des hommes de bon sens : seulement, leur bon

Digitized by Google

sens à eux, s'exerçait dans le domaine des idées élevées et des sentiments nobles. M. Sarcey nous répondra peut-être qu'il ne se sent pas de grandes aptitudes pour les hautes spéculations. C'est possible, et nous n'avons garde de lui reprocher son obstination à ne pas forcer son talent. Mais il aura de la peine à justifier son dédain pour les choses religieuses. Il a dit quelque part : « N'a pas la foi qui veut », absolument comme un homme qui a pâli sur les œuvres des grands théologiens. Eh bien, non, M. Sarcey n'a pas le droit de nous laisser entendre qu'il a fait de longues recherches sur les questions de foi. Il connaît le théâtre, oui, le journalisme, oui encore; mais ses articles témoignent d'une assez médiocre érudition religieuse. Cependant, d'un cœur léger, il se charge de la direction intellectuelle et morale de tout un public, sans se dire qu'après avoir vécu vingt ou trente ans avec des acteurs, des actrices et des journalistes, il est assez mal préparé à remplir d'aussi graves et délicates fonctions.

La tolérance n'est pas moins chère à M. Sarcey que le bon sens. Il célèbre cette vertu, sur un ton presque lyrique. Ce n'est pas nous, croyants, qui blâmerons nos adversaires de professer un tel enthousiasme pour la tolérance. Exclus du pouvoir et traités en vaincus par les partis, nous ne pouvons nous défendre aujourd'hui que sur le terrain de la liberté. Toutefois les incrédules ont contracté l'habitude de parler de la tolérance sur un ton qui m'impatiente un peu, il faut que je le confesse. Il ne s'agit pas de discuter ici le sens du mot tolérance : c'est un travail délicat et qui demanderait de grands développements. Quelques exemples me permettront peut-être de faire comprendre ma pensée. Un écrivain inconnu, qu'on dit être M. Challemel-Lacour, prend violemment à partie l'ami intime de M. Sarcey, Edmond About. M. Sarcey riposte vertement sans aucun souci de la tolérance. Vous me direz que ce n'est pas le cas, que je sors de la question. Non, pas précisément. On a fait de la tolérance une vertu universelle et infaillible, une panacée, une sorte de « tarte à la crème ». Je veux simplement faire remarquer qu'il est

Digitized by Google

des cas où il ne convient pas de parler de la tolérance. Ces cas deviennent plus fréquents à mesure qu'on va plus avant ou qu'on monte plus haut dans le monde moral. Ainsi, vous montrerez-vous tolérants pour ceux qui n'admettent pas l'idée de patrie? Cependant, l'internationalisme est une doctrine qui a la prétention d'être philosophique. Enfin, les incrédules se parent de la tolérance comme d'une vertu éminente, rare, aristocratique, et qui vaut à elle seule bien des vertus chrétiennes, sinon toutes les vertus chrétiennes.

Messieurs les incrédules se trompent, mais surtout ils manquent de modestie : leur mérite est mince de pratiquer la tolérance religieuse. Moi, catholique, j'ai la conviction intime, profonde, que tout ce qui favorise le vrai christianisme est bon, et que tout ce qui s'oppose au vrai christianisme est mauvais. Je dois me dominer souvent pour ne pas blesser ceux qui ne pensent pas comme moi. Mais vous, incrédule, vous mettez à peu près sur le même pied la religion chrétienne, l'islamisme et le bouddhisme; vous vous dites panthéiste, mais vous penchez par moments vers le positivisme, et vous savez que tous les systèmes philosophiques ont du bon. Dès lors, votre tolérance n'est que le résultat de votre indifférence, le plus souvent.

Encore une fois, nous devons remercier M. Sarcey de prêcher la tolérance, même s'il a un peu trop l'air de nous protéger. Mais il m'a paru nécessaire de mettre les choses à point, d'autant qu'avec des hommes comme M. Sarcey, il suffit, je crois, d'indiquer quelques nuances.

En même temps que le bon sens et la tolérance, il aime à exalter l'esprit pratique. Ces trois choses, qui ont entre elles beaucoup de points communs, ne se confondent pas absolument. Il est fort naturel que dans le cours d'une carrière déjà longue, l'esprit pratique ait pris de grands développements chez M. Sarcey. En sa qualité de journaliste et de critique dramatique, il a dû tenir le fil de quantité d'intrigues, et il est lui-même fort habile, car il trouve moyen d'écrire à la fois dans plusieurs journaux d'opinions fort différentes, sinon opposées : il n'a plus d'illusions, et

Digitized by Google

il nous apparaît parfois comme un négociant heureux et habile qui a dirigé, avec un succès toujours égal, la plus colossale fabrique de copie qu'on ait peut-être connue. On aimerait un peu plus d'illusions et un peu de cette candeur qui fait le charme de presque tous les grands maîtres.

Cependant, la cruelle expérience de la vie et l'excessive sagesse que condamne saint Paul n'ont pas complètement étouffé chez M. Sarcey l'artiste et le poète. Il s'exprime à certains jours, comme l'Horace des Epîtres, avec une émotion délicate et spirituelle qui caresse l'âme du lecteur délicieusement. C'est de la poésie — un peu végétarienne si vous voulez — mais de la poésie. Vous qui êtes tentés de sourire, lisez cette page, je vous prie :

« Il y avait dans mon jardin, à Nanterre, un cèdre qui était tout petit, tout petit quand je l'achetai pour l'y planter de mes mains. Il avait depuis tant d'années grandi, et il était d'une rare élégance, avec son feuillage dentelé et sa tête fine qui, chaque hiver, s'élevait un peu plus haut. Il était, oui, j'ai bien raison de le dire, il était. Ce maudit hiver me l'a tué : toutes les branches ont roussi. J'en aurais pleuré de chagrin.

Voilà, m'a dit le jardinier, l'impitoyable jardinier, un arbre qui n'est plus bon qu'à faire du bois de chauffage. Nous allons le scier au premier jour.

Je fis remarquer au jardinier, à l'impitoyable jardinier, quelques menues pousses vertes qui tranchaient de deux ou trois branches sur l'aspect morose et sombre de l'arbre.

Peut-être n'est-il pas tout à fait mort, dis-je au jardinier, à l'impitoyable jardinier.

Il cassa une brindille : elle se brisa comme verre; elle était noire en dedans.

Vous voyez, il est bien mort; il n'en reviendra pas.

Je demandai grâce pour lui : j'ai de l'espoir encore : ces pousses vertes, c'est comme un faible battement de pouls chez l'homme que le médecin a condamné. »

La grande question qui se pose à propos de tous les écri-

Digitized by Google

vains en renom, nous ne saurions l'éviter en parlant de M. Sarcey. Quel rang lui assignera le xx^e^ siècle ? Nous nous trouvons ici en présence d'un cas absolument exceptionnel. M. Sarcey a donné aux hommes de son temps un exemple, je serais tenté de dire unique, de modestie ou... d'habileté. Cet homme, qui a rempli de sa prose 80 revues ou journaux, cet homme ne se fait jamais réimprimer. *Et nunc erudimini...* Décidément, M. Sarcey est le premier parmi les diplomates de lettres. Personne, en effet, n'aura le courage d'aller tirer des collections où ils dorment les innombrables articles qu'il a composés. L'oncle se trouve déjà, par rapport à la difficile postérité, dans la même situation que les grands orateurs, au lendemain de leur mort. Combien d'entre nous ont lu les discours politiques de Royer-Collard, de Guizot ou même de Berryer? Nous disons tout de même avec ensemble : c'étaient de grands orateurs. Pareillement, quand il sera question de M. Sarcey, on entendra toujours le même cri : c'était un prodigieux publiciste. Tout nous porte à croire qu'aucun critique n'ira vérifier.

Cependant, un mot de M. Sarcey a des chances d'arriver jusqu'à la postérité lointaine. On sait qu'il n'aimait pas M. Renan, qui le lui rendait avec usure. Celui-ci préparait patiemment contre celui-là des épigrammes dont la plus célèbre nous est ainsi rapportée par M. Maurice Barrès : « Je vais, me dit M. Renan, vous raconter un mot que je fis à M. Sarcey à ce propos. Dans ce même temps, il se plaignait sans trêve qu'on lui eût volé sa montre au théâtre : Monsieur Sarcey, lui dis-je, qu'est-ce que cela vous fait ? Vous avez toujours regardé l'heure à la montre des autres... D'ailleurs, vous avez bien raison : il vaut mieux retarder avec tout le monde, que marquer l'heure juste, tout seul. »

A quoi M. Sarcey répliqua par une critique des procédés littéraires de M. Renan qui se terminait par ces mots : « M. Renan est le plus délicieux des fumistes, c'est un fumiste. » L'œuvre de M. Renan ne mérite pas tout l'honneur qu'on lui fait; mais plus j'étudie la littérature con-

Digitized by Google

temporaine, et plus je constate avec effroi l'influence délétère de cet homme sur la plupart des écrivains d'aujourd'hui. On devra parler de M. Renan, longtemps, longtemps encore, non pas à cause de sa supériorité d'esprit fort contestable, mais à cause de l'épidémie intellectuelle qu'il a communiquée aux hommes de notre génération. On parlera de lui, et ceux qui auront à remplir cette mission seront bien obligés d'emprunter le mot de M. Sarcey : « M. Renan est le plus délicieux des fumistes ; c'est un fumiste. »

M. Sarcey a exprimé quelque part le sentiment d'envie que lui inspirent les hommes sûrs d'eux-mêmes et toujours contents de leur opinion. Heureux, a-t-il dit en substance, heureux ceux de mes confrères qui, après avoir formulé une opinion précise sur un sujet délicat, s'en vont diner, le cœur joyeux et la conscience tranquille. Moi j'hésite, j'examine les différents aspects des choses, je ne me prononce qu'avec une circonspection extrême, et je trouve moyen, après cela, d'avoir des scrupules ou des remords qui me rendent très malheureux. Nous louons M. Sarcey de cette délicatesse littéraire, mais il ne s'étonnera pas que nous aussi, nous doutions un peu de nous-mêmes et que, par conséquent, nous tirions d'une étude sur l'ensemble de ses œuvres, des conclusions un peu complexes.

En premier lieu, il faut regretter que les catholiques n'aient pas en leur possession une revue comme les *Annales*. Ce n'est pas, encore une fois, que je blâme les jeunes filles pieuses de lire les *Annales*. Oh ! non, mes regrets ont quelque chose de très relatif. La prose de M. Sarcey et les conseils généralement sages de M. Adolphe Brisson valent mieux que tel roman réaliste ou censément mystique. Il n'en est pas moins vrai que la direction morale du public des *Annales* devrait appartenir aux catholiques. De quelles forces ne disposerait pas un prêtre qui, au lieu d'entretenir ses lecteurs et ses lectrices des choses du pot au feu, les inclinerait doucement aux pensées religieuses et à l'amour profond de l'Eglise ! Avis aux éditeurs intéressés et aussi aux écrivains catholiques.

Digitized by Google

En second lieu, on pourrait essayer de convertir M. Sarcey. Vous riez? vous pensez peut-être que je m'expose aux quolibets, aux terribles quolibets de l'oncle? Cela m'est indifférent en vérité, pourvu que je dise ce que je crois devoir être dit. Puis, l'oncle possède son grec, il a lu Criton et il connaît le passage célèbre dans lequel les Lois viennent faire la leçon à un bien plus sage que lui, à Socrate en personne, lequel, affirment tous les manuels de philosophie, représentait la plus pure sagesse de l'antiquité. Donc les Lois disent à Socrate : « Puisque c'est à nous que tu dois ta naissance, ta nourriture, ton éducation, peux-tu nier que tu sois notre enfant, notre esclave même? » Il me semble que la Société pourrait tenir à M. Sarcey un langage plus moderne mais tout aussi énergique. O normalien, favori de la Presse, tu me dois ta fortune incomparable; car enfin tu jouis de ton immense notoriété, comme jamais les premiers des grands maîtres n'ont joui de leur gloire. Or, je suis menacée, à l'heure présente, tu sais par quels ennemis. Ces ennemis ne sont pas précisément les cléricaux que tu combattis jadis. Je risque de périr, au contraire, faute de ces principes religieux sur lesquels ont reposé et reposent toutes les sociétés bien ordonnées. Donc, en retour des bienfaits dont je n'ai cessé de te combler, prête une attention plus grande aux principes de la vie religieuse et morale, soutiens-les si tu peux, mais ne dis jamais rien qui puisse les affaiblir.

Il est impossible que M. Sarcey ne tienne pas compte de ces demandes si modérées. Toutefois, nous aimerions mieux autre chose. Pourquoi n'oserions-nous pas souhaiter — je dis souhaiter — une transformation complète? La vieillesse amène quelquefois de grands changements. M. Sarcey a lu sans doute l'admirable poésie dans laquelle Victor Hugo vieilli se racontait lui-même :

C'était un vieux pasteur, berger dans la montagne,
Qui jadis, jeune et pauvre, heureux, libre et sans lois,
A l'heure où le mont fuit sous l'ombre qui le gagne,
Faisait gaîment chanter sa flûte dans les bois.
. . . . . .

Digitized by Google

Maintenant riche et vieux, l'âme du passé pleine,
Tandis que ses troupeaux revenaient de la plaine,
Détaché de la terre, il contemplait les cieux....
L'Océan devant lui se prolongeait immense,
Comme l'espoir du juste, aux portes du tombeau.

Je suis persuadé que M. Sarcey pense, plus souvent qu'il ne semble, aux vastes espoirs qui s'offrent à l'homme de l'autre côté du tombeau ; je suis persuadé que, se détachant de la terre, il contemple les cieux, c'est-à-dire les vérités incontestables d'où découle la nécessité d'une autre vie. Qu'il veuille bien nous faire part quelquefois de ces méditations ; elles seront certainement intéressantes, à des titres divers. Nous les lirons avec plaisir, dussions-nous pour cela, nous priver de quelques considérations ingénieuses sur la bicyclette ou les différentes manières de cracher sur le manche.

Cependant, il vaut mieux prévoir une hypothèse un peu différente. M. Sarcey s'obstinera peut-être à ne pas modifier sa manière de penser et de sentir, pour n'avoir pas à se priver de l'oreiller commode sur lequel il a installé sa tête de sceptique. Il n'est pas invraisemblable que nous ayons à déplorer un jour ou l'autre quelque incartade grave, j'allais dire quelque *Robinade*. Dans ce cas, quel sera le devoir des catholiques ? Nous n'aurons pas, ce me semble, à hésiter ; nous dirons bien haut, et au besoin nous crierons sur les toits : M. Sarcey agit mal, très mal : jeunes filles catholiques et vous dames pieuses qui le lisez habituellement, défiez-vous !!! Mais si les aptitudes de M. Sarcey à méditer sur les vérités religieuses peuvent prêter à la controverse, sa prudence et son habileté ne font doute pour personne. Averti, il n'aura garde de blesser les consciences chrétiennes et, en somme, nous ne lui en demandons pas davantage. Si j'ai cru devoir formuler des souhaits de conversion plus explicites, c'est parce que je sais que des âmes pieuses prient dans ce sens. Or, comme parle un héros de Tennyson, plus de choses sont accomplies par la prière que ce monde ne l'imagine, car, par elle, la terre ronde, tout entière, en toutes ses parties, est liée par des chaînes d'or au trône de Dieu. . . . . Abbé DELFOUR.

Digitized by Google

LES

# PRÊTRES ROMAINS

ET LE

# PREMIER EMPIRE [1]

## II

Je vais montrer maintenant quelle fut, au point de vue religieux, la situation à Parme et à Plaisance après la rentrée des Français dans ces pays. Nous verrons figurer dans ce récit plusieurs personnages qui joueront un rôle important lors de la déportation des prêtres romains. Je me servirai pour cette partie de mon travail de plusieurs ouvrages, mais surtout de la remarquable étude de Mgr Tononi sur *les Conditions de l'Eglise dans le duché de Parme sous la domination française* (1802-1814), publié par la *Rivista Universale* de Gênes, années 1868-69. Mgr Tononi est un prêtre éclairé, exempt de passion. Il écrit l'histoire, s'appuyant sur les documents et avec la conscience d'un érudit. En suivant un tel guide, pour lequel les Archives de Parme et de Plaisance n'ont pas de secrets, on ne risque pas de se tromper.

La rentrée des Français à Parme, après la bataille de Marengo, eut pour conséquence le rétablissement dans ce

(1) Voir le numéro de décembre 1896.



Digitized by Google

duché du *statu quo ante*. Le duc Ferdinand Ier ne fut point chassé de ses Etats, mais il redevint le vassal et presque l'esclave du gouvernement français. Le traité de Lunéville, entre la République française et l'Autriche (9 février 1801), enleva le grand-duché de Toscane à Ferdinand III de Lorraine pour en former, avec l'ancienne république de Lucques, le royaume d'Etrurie en faveur de Louis de Bourbon, infant d'Espagne et fils de Ferdinand Ier, duc de Parme. Quelques semaines plus tard, le traité de Lunéville était complété par le traité de Madrid entre la France et l'Espagne (21 mars 1801). Il établissait qu'en guise de compensation pour la concession de la Toscane aux Bourbons d'Espagne, à la mort de Ferdinand Ier le duché de Parme serait annexé à la France. Quant au royaume d'Etrurie, si Louis Ier venait à mourir sans enfants, un des fils du roi d'Espagne aurait le droit de lui succéder. Il est bon de remarquer que toutes ces délibérations où l'on faisait si bon marché du droit des souverains et de la volonté des peuples, furent prises entre la Cour d'Espagne et le Premier Consul sans consulter le duc de Parme. Celui-ci n'accepta point le traité de Madrid, ne voulant pas livrer ses sujets, malgré eux, à la domination étrangère; mais il ne survécut que dix-huit mois à ces événements.

A la mort de Ferdinand Ier, survenue le 9 octobre 1802, le conseiller d'Etat Moreau de Saint-Méry prit possession de Parme et de Plaisance au nom de la France. Ce fonctionnaire était imbu des préjugés révolutionnaires; mais il aimait sincèrement le pays où il avait été envoyé et, au fond, il n'y laissa pas de mauvais souvenirs (1). M. Moreau de Saint-Méry avait le tort, aux yeux de Napoléon, de trop respecter les traditions et les usages du pays qu'il gouvernait. En effet, il avait réformé le code civil et les lois sans imposer purement et simplement la législation française.

(1) Botta, dans son *Histoire de l'Italie depuis 1789 jusqu'en 1814*, Ve vol., p. 213, dit que M. Moreau de Saint-Méry était un homme bon et loyal, aimant les lettrés, mais vaniteux.

Digitized by Google

Par décret impérial du 3 juin 1805, après un voyage à Parme, Napoléon Ier fit publier son code dans l'ancien duché et à la fin de janvier 1806, il révoqua M. Moreau de Saint-Méry, lui reprochant d'avoir dépassé les bornes assignées à un simple administrateur et d'avoir été trop bienveillant pour le pays conquis.

Parme et Plaisance furent dès lors soumises aux lois françaises. Cet événement eut pour conséquence l'augmentation considérable des impôts et l'introduction de la conscription. Le mécontentement allait en grandissant surtout parmi les rudes montagnards des Apennins. Une révolte éclata tout à coup dans la vallée de Tolla, sise dans la province actuelle de Plaisance. C'était une réaction contre la conscription et le despotisme anticlérical du nouveau régime. Le général Junot reçut les instructions les plus violentes de l'Empereur : « Faites, disait Napoléon, ce que j'ai fait moi-même à Binasco ; brûlez quelques gros villages. Je suis content de l'esprit qui règne dans les duchés. Brûlez le village (Mezzano Scotto) qui s'est soulevé pour s'unir à Bobbio (1). Fusillez le curé et envoyez trois ou quatre cents personnes au bagne. Je ne suis pas convaincu de la bonne foi des paysans, ce sont de grandes canailles. Croyez à la grande expérience que j'ai des Italiens. Brûlez deux ou trois villages de telle sorte qu'il n'en reste plus de traces et envoyez trois ou quatre cents personnes au bagne (2). »

Ces instructions n'étaient pas faites pour attirer à la France l'affection des habitants de Parme et de Plaisance. Junot discréditait en même temps le gouvernement impérial par sa vénalité et ses débauches (3). Napoléon, après s'être servi de ce général pour faire la besogne que je viens d'indiquer, se hâta de le remplacer par le général Pérignon dont la conduite fut plus digne et plus humaine (septembre 1806).

(1) Petite ville du Piémont, sur la Trebbia, non loin de la frontière du duché de Parme, où des troubles avaient lieu en 1806.

(2) *Correspondance de Napoléon Ier*, tome X, pp. 7, 9, 11, 23.

(3) Voy. à ce sujet MALASPINA, *Histoire de Parme*.

Digitized by Google

Lorsque l'Empereur résolut de détrôner le roi d'Espagne, il ne tint plus aucun compte du traité de Madrid, signé avec ce prince en 1801. Aussi, par décret impérial du 24 mai 1808, le duché de Parme fut purement et simplement annexé à la France et devint le département du Taro.

En 1810, le commandement militaire passa des mains du général Pérignon à celles du général Dupont qui resta à Parme jusqu'à la chute de l'Empire, en 1814. L'oppression du peuple continua, la conscription, de plus en plus lourde, exaspéra les paysans et les ouvriers. L'indigne spoliation des couvents irrita et scandalisa les honnêtes gens et aggrava les misères des pauvres. Napoléon ne put compter dès lors que sur une infime minorité composée de révolutionnaires, de personnes dont les intérêts se trouvaient engagés avec le nouvel ordre de choses et des quelques familles qui comptaient des membres parmi les officiers et les fonctionnaires impériaux.

Maintenant que j'ai donné un coup d'œil général sur la situation politique du duché de Parme pendant le premier Empire, je parlerai avec plus de détail de la situation religieuse, parce qu'elle se rattache davantage à mon sujet et qu'il est nécessaire de bien la connaître pour se rendre compte de la conduite des évêques envers les prêtres romains exilés dans le département du Taro.

Nous avons vu que, dès 1806, on n'hésitait pas à fusiller un curé sans même se donner la peine de savoir s'il était ou non responsable d'une insurrection de paysans. En même temps, on maintenait l'arrêté arbitraire interdisant aux évêques de faire leurs tournées pastorales.

En 1807, un décret impérial, portant la date de Varsovie, autorisait enfin les évêques du duché de Parme à faire des tournées pastorales dans leurs diocèses, et à visiter les établissements d'instruction publique. Le ministre des cultes informait les prélats des délibérations prises par l'Empereur par une lettre circulaire du 31 janvier.

A cette époque le cardinal Caselli était évêque de Parme où il avait succédé au vénérable Mgr Adeodato Turchi,

Digitized by Google

mort peu de temps après la rentrée des Français dans sa ville épiscopale. En 1807, le diocèse de Plaisance devint vacant à son tour. Le vieux Mgr Cerati, prélat aimé et respecté de tout le monde, mais d'un âge avancé et d'une santé fort affaiblie, s'éteignit à cette époque (1). Napoléon s'empressa de profiter de cet évènement pour donner au diocèse de Plaisance un évêque prêt à servir aveuglément ses intérêts. Avec Mgr Cerati il savait qu'il ne pouvait pas tout oser. Bien que souffrant et âgé, l'ancien évêque de Plaisance n'était pas homme à jouer le rôle peu digne que l'Empereur voulait imposer à l'épiscopat. Napoléon Ier eut soin que le successeur de ce prélat fût plus accommodant avec le pouvoir civil. Il appela à l'évêché de Plaisance un prélat français qu'il savait d'avance docile à ses ordres.

« Napoléon — dit Mgr Tononi — même sur les champs de bataille, s'intéressait aux nominations épiscopales, surtout dans les provinces conquises, parce qu'il voulait asservir tout le monde. Un mois à peine s'était écoulé

(1) Mgr Cerati était un évêque pieux et instruit. Son épiscopat fut troublé par l'invasion française et le déchaînement des passions révolutionnaires que la propagande des agents du Directoire provoqua. L'impiété était ouvertement encouragée par les nouveaux maîtres du pays qui payaient d'exemple en profanant et dévalisant les églises et les couvents. Ce spectacle affligeait vivement Mgr Cerati et ne le disposait pas en faveur des envahisseurs de son pays. Néanmoins, désirant empêcher de plus grands maux et surtout soustraire le peuple aux violences et aux exactions du Directoire et de ses représentants civils et militaires, Mgr Cerati chercha à calmer la colère des proconsuls républicains par un mandement où il engageait vivement le peuple à respecter les troupes françaises qui occupaient son pays, priant les soldats de ne pas dire du mal des soldats français, même dans leurs conversations particulières, parce que ces soldats et leurs officiers respectaient vraiment la religion, les personnes et leurs propriétés. Le mandement de Mgr Cerati porte la date du 4 juin 1796. Il est clair que le respectable prélat était allé trop loin dans son éloge des armées du Directoire. On avait cependant le droit d'espérer que le Directoire et ses agents lui en seraient reconnaissants. Il n'en fut rien. Les jacobins français et italiens profitèrent de ce document pour attaquer vivement et couvrir d'injures, dans leurs journaux, l'évêque de Plaisance. On accusa le vénérable prélat d'hypocrisie, d'ignorance et de mauvaise foi. On le traita d'imbécile et de vieille brute. Ceci montre en quelles tristes conditions se trouva l'Eglise en Italie partout où arrivèrent les agents et les armées du Directoire.

Digitized by Google

depuis la mort de Mgr Cerati lorsqu'on reçut à Plaisance la nouvelle de la nomination de Mgr Etienne-François-de-Paule Fallot de Beaumont à ce siège épiscopal. Mgr de Beaumont était un prélat encore dans la force de l'âge. Evêque de Vaison (Comtat Venaissin), il avait refusé de prêter serment à la constitution civile du clergé. A cause de ce refus, non seulement il fut chassé de son diocèse qui venait d'être supprimé ; mais il fut contraint de s'enfuir à Lyon et de s'y cacher pour ne pas être arrêté.

« Pendant la Terreur, Mgr de Beaumont se distingua par son zèle sacerdotal, vivant travesti en marchand d'huile pour administrer les sacrements et exercer les fonctions épiscopales en secret, d'accord avec l'archevêque exilé et avec les légitimes autorités diocésaines. Il parcourait les rues avec un panier rempli de vases d'huile sous lesquels il cachait les objets et les ornements sacrés destinés au culte et à l'administration des sacrements. La police eut vent de la chose, le chercha activement et réussit à pénétrer dans une maison pendant que le prélat y administrait les sacrements. Mgr de Beaumont ne se troubla point. Il monta sur le toit, et d'un bond il se jeta sur celui d'une autre maison, d'où il put sortir sans être inquiété, échappant à une mort certaine et aux recherches des sicaires de la Terreur. En faisant ce saut d'un toit à l'autre, soit par suite de l'émotion, soit à cause d'un choc trop fort, il fut pris par un mouvement nerveux aux épaules, qu'il levait inconsciemment et qui ne le quitta plus jusqu'à la mort.

« La prudence contraignit le prélat à s'exiler. Il prit le chemin de Rome et, de passage à Plaisance, il fut l'objet de beaucoup de courtoisies dont il garda un excellent souvenir et qu'il rappela à ses nouveaux diocésains lorsqu'il prit possession de la chaire de saint Victor, de saint Savin et d'Alexandre V.

« Après la fin de la Terreur et la signature du Concordat, Mgr de Beaumont fut nommé en 1801 évêque de Gand. Mais la gloire de Napoléon le conquit. Aussi, perdant un peu trop le souvenir de son glorieux passé, il sacrifia à César plus qu'il ne le devait, oubliant trop ses devoirs

Digitized by Google

envers le successeur de saint Pierre. A Plaisance, Mgr de Beaumont avait l'habitude de s'excuser de sa docilité vis-à-vis de l'Empereur, qui quelquefois était vraiment du servilisme, en disant : « Vous n'avez pas vu la Terreur comme « je l'ai vue moi. Si vous aviez vécu au milieu des angoisses « de ce temps-là, vous comprendriez le grand bien que « Napoléon a fait à la France et à l'Eglise par le Concordat « et le rétablissement du culte catholique en France, et « vous lui seriez reconnaissant et vous l'admireriez autant « et plus que moi. »

« Sans doute le prélat déplorait la lutte entre l'Eglise et l'Etat, mais il était toujours — et souvent beaucoup trop — enclin à l'indulgence envers l'Etat, comme du reste nous le verrons tout à l'heure. Il paraît qu'à Gand Mgr de Beaumont ne se conduisit pas de manière à contenter Pie VII, puisque sa nomination au siège de Plaisance sembla peu agréable au Pontife. Et la chose est si vraie que, manquant des bulles d'institution, Mgr de Beaumont fut contraint de retarder son entrée solennelle dans son nouveau diocèse jusqu'au mois d'avril 1808. » (1).

Au moment où Mgr Fallot de Beaumont prenait possession du siège de Plaisance, la guerre était déclarée entre Napoléon Ier et Pie VII. Les choses n'en étaient pas encore arrivées aux tristes extrémités qui déshonorèrent la seconde moitié du premier Empire, mais le despote de génie qui maîtrisait l'Europe était de plus en plus irrité contre le Pontife faible et désarmé qui osait contrecarrer ses desseins et se refusait à gouverner l'Eglise universelle au gré des fantaisies impériales. Aux justes réclamations de Pie VII contre les injustices et les abus de pouvoir de l'Empereur dans ses rapports avec le Saint-Siège et le clergé, Napoléon répondait brutalement. Sa lettre du 22 juillet 1807 au prince Eugène est le plus éloquent témoignsge de ses sentiments à cette époque si critique pour l'Eglise.

(1) A.-G. Tononi, *Condizioni della Chiesa negli Stati Parmensi. Dominio francese* (1802-1814). Voy. la *Rivista Universale* de Gênes, nouvelle série, IIIe année, VIIIe vol., livraison du 10 novembre 1868, p. 27 et suiv.

Digitized by Google

« ... Que veut faire Pie VII en me dénonçant à la chrétienté? s'écriait Napoléon. Mettre mes trônes en interdit, m'excommunier? Pense-t-il que les armes tomberont de la main de mes soldats? et mettre le poignard aux mains de mes peuples pour m'égorger? Cette infâme doctrine, des papes furibonds l'ont prêchée. Il ne resterait plus au Saint-Père qu'à me faire couper les cheveux et à m'enfermer dans un monastère! Me prend-il pour Louis le Débonnaire?... Le Pape actuel est trop puissant; les prêtres ne sont pas faits pour gouverner. Qu'ils imitent saint Pierre, saint Paul et les saints apôtres, qui valent bien les Jules, les Boniface, les Grégoire, les Léon... C'est le désordre de l'Eglise que veut la cour de Rome, et non le bien de la religion. Elle veut le désordre pour s'arroger un pouvoir arbitraire et bouleverser les idées de temporel et de spirituel. Certes, je commence à rougir et à me sentir humilié de toutes les folies que m'a fait endurer la cour de Rome, et peut-être le temps n'est-il pas éloigné, si l'on veut continuer à troubler les affaires de mes Etats, où je ne reconnaîtrai le Pape que comme évêque de Rome, comme égal et au même rang que les évêques de mes Etats. Je ne craindrai pas de réunir les Eglises gallicane, italienne, allemande, polonaise dans un concile pour faire mes affaires sans le Pape, et mettre mes peuples à l'abri des prétentions des prêtres de Rome... En deux mots, c'est pour la dernière fois que j'entre en discussion avec cette prêtraille romaine (*sic*). On peut la mépriser et la méconnaître et être constamment dans la voie du salut, et, dans le fait, ce qui peut sauver dans un pays peut le sauver dans un autre.

« ... Je tiens ma couronne de Dieu et de la volonté de mes peuples; je n'en suis responsable qu'à Dieu et à mes peuples. Je serai toujours Charlemagne pour la Cour de Rome et jamais Louis le Débonnaire... Je n'ai jamais demandé autre chose qu'un accommodement. Si Rome n'en veut point, qu'elle ne nomme point d'évêques; mes peuples vivront sans évêques, mes églises sans direction, jusqu'à ce qu'enfin l'intérêt de la religion, dont mes peuples

Digitized by Google

ont besoin, me fera prendre un parti que commandent leur bien-être et la grandeur de ma couronne ! » (1)

Le prince Eugène avait ordre de communiquer ce triste document à Pie VII : « Vous enverrez cette lettre au Pape, disait Napoléon en terminant, et vous me préviendrez quand M. Alquier (2) l'aura remise » (3).

Ce langage violent et injurieux adressé au chef de l'Eglise présageait de sombres jours au Saint-Siège et aux prêtres qui entendaient demeurer fidèles à leurs devoirs.

M. d'Haussonville, dans son magistral ouvrage sur *l'Eglise romaine et le premier Empire*, nous indique parfaitement les causes de ces prétentions insensées, de ce langage indigne de l'Empereur vis-à-vis du Pape, lorsqu'il dit :

« Ce n'était point par méchanceté personnelle ou par suite de mesquines considérations qu'il (Napoléon) avait recours à des procédés aussi violents. La politique, une politique d'ambition gigantesque, fougueuse et déréglée, lui imposait des actes dont l'injustice lui paraissait parfaitement légitimée par la seule nécessité... Les menaces n'ayant pas suffi, l'Empereur s'en trouvait un peu mortifié et profondément aigri. » (4)

Le noble refus de Pie VII de se plier aux caprices du tout-puissant maître de l'Europe eut pour conséquence l'occupation de Rome par les troupes impériales (2 février 1808). En même temps les persécutions contre le clergé redoublaient de violence en France et en Italie. Les arrestations arbitraires d'ecclésiastiques se multipliaient et le gouvernement exigeait de plus en plus des évêques des choses que leur conscience et leurs devoirs ne leur permettaient point de faire.

L'ancien duché de Parme ne fut point à l'abri de ces

(1) Napoléon Ier au prince Eugène de Beauharnais, vice-roi d'Italie, Dresde, 22 juillet 1807. *Correspondance de Napoléon Ier*, XVe vol., p. 441.

(2) Ministre de France près le Saint-Siège.

(3) *Correspondance de Napoléon Ier*, *loc. cit.*

(4) D'Haussonville, *L'Eglise romaine et le premier Empire*, IIe vol., ch. xxvii, pp. 326-27 de la troisième édition (1870).

Digitized by Google

attentats. Malheureusement il n'avait plus les évêques fermes et courageux qu'il avait eus au temps du ministre Dutillot (1). A côté de Mgr Fallot de Beaumont, dont la vie ressemble parfaitement à celle de son compatriote, le cardinal Maury (2), il y avait à Borgo-San-Donnino Mgr Garim-

(1) Dutillot (Guillaume), homme d'Etat français au service du duc de Parme, Philippe Ier (1749-1756), appartenait à une pauvre famille. Homme de talents exceptionnels et d'une réelle valeur, il fut envoyé à Parme, lorsque les Bourbons prirent possession du duché, par les rois de France et d'Espagne, qui voulaient assurer au nouveau duc de Parme, issu de leur famille, le concours d'un homme politique capable et expérimenté. Il est incontestable que le ministre Dutillot fit de grandes et belles choses à Parme. Il tripla les ressources financières de l'Etat, améliora considérablement ses conditions économiques, releva le niveau des études, appelant plusieurs célèbres professeurs étrangers à enseigner à l'université de Parme, et entre autres Mably et Condillac qu'il donna comme précepteurs au prince héritier, le futur duc Ferdinand Ier. Malheureusement, à côté des services qu'il rendit au duché de Parme, le ministre Dutillot provoqua de graves conflits avec le Saint-Siège et les évêques. Sous prétexte que la cour de Rome affichait des prétentions à la suzeraineté de Parme et de Plaisance, Dutillot envahit le domaine ecclésiastique, supprimant à son gré les couvents et tout ce qui le gênait, défendant aux prêtres d'en appeler à Rome, s'arrogeant le droit de régenter les évêques et de modifier ou abroger les lois ecclésiastiques sans tenir compte des droits du Saint-Siège et des évêques. Imbu des idées du XVIIIe siècle, Dutillot fit à Parme ce que Joseph II fit en Autriche, Léopold Ier en Toscane, Tanucci à Naples. Le richérisme avait en lui un disciple fanatique qui jouait les Richer sur un théâtre italien. Sans doute il y avait des réformes à faire même dans le domaine ecclésiastique ; mais il fallait les pratiquer d'accord avec Rome. Or, Dutillot faisait et défaisait à son gré sans même se soucier d'interpeller le Saint-Siège.

A la mort de Philippe Ier, en 1756, Dutillot devint plus puissant que jamais. La duchesse régente lui laissa toute liberté de gouverner ses Etats sans le moindre contrôle. Il en fut de même au commencement du règne de Ferdinand Ier. Quelques années après, le jeune duc commença à s'apercevoir que son tout-puissant ministre était un dangereux auxiliaire. Le conflit avec les évêques et le clergé, qui résistaient noblement et fermement aux envahissements de Dutillot dans le domaine de l'Eglise, devenait de plus en plus aigu. Pour y mettre un terme, Ferdinand Ier congédia, en 1771, son premier ministre. Dutillot, abandonné par la cour et mal vu par le peuple, quitta Parme et se retira en Espagne, aux environs de Madrid.

(2) Comme le cardinal Maury, Mgr Fallot de Beaumont fut admirable de courage, héroïque même pendant la Révolution. Mais, à l'instar du célèbre cardinal, il se laissa éblouir par la gloire napo-

Digitized by Google

berti, un évêque respectable, mais vieux et dépourvu d'énergie, tandis qu'à Parme le cardinal Caselli imitait, avec plus de prudence, le servilisme de l'évêque de Plaisance.

Le cardinal Caselli appartenait à une noble famille du Piémont. Entré dans l'ordre des Servites, il y acquit beaucoup d'influence et finit par être nommé général. Théologien et canoniste distingué, il fut envoyé à Paris en même temps que Mgr Spina, alors archevêque de Corinthe, pour négocier le Concordat avec le Premier Consul. Bonaparte le remarqua et le nomma plus tard évêque de Parme. Pie VII, pour le récompenser des services qu'il avait rendus lors de la négociation du Concordat (1), le nomma cardinal. Grand admirateur du génie de Napoléon, profondément convaincu que la puissance de l'Empereur était solidement assise, le cardinal Caselli estimait que le Pape devait se résigner aux volontés du maître de l'Europe. Sans être aussi servile que Mgr Fallot de Beaumont, le cardinal de Parme alla bien loin, beaucoup trop loin, dans la voie des concessions au despotisme impérial, et il négligea bien des fois ses devoirs et les intérêts de l'Eglise. Le cardinal Caselli louvoya le plus souvent entre les difficultés qui s'accumulaient sur son chemin. Esprit fin et délié, il était passé maître dans l'art de trouver les biais qui lui permettaient de garder la faveur impériale, sans pousser la condescendance jusqu'aux derniers excès, à l'instar des Maury et des Fallot de Beaumont. Cependant, vers la fin de l'Empire, le savant évêque de Parme perdit la faveur de Napoléon. Le triste spectacle du Concile national l'avait découragé. Il avait fini

léonienne, devint l'instrument des fantaisies du despote dans les affaires ecclésiastiques, et, de même que Maury usurpa le siège de Paris, malgré les protestations de Pie VII, Mgr Fallot de Beaumont devint archevêque intrus de Bourges en 1813; mais, comme on le verra plus loin, la fermeté du chapitre de cette église métropolitaine ne lui permit pas d'en prendre possession.

(1) Le P. Caselli travailla avec zèle à la conclusion du Concordat de 1801. On lui reprocha cependant d'être allé trop loin dans les promesses qu'il fit au Premier Consul avant l'arrivée du cardinal Consalvi à Paris.

Digitized by Google

par comprendre que l'Empereur voulait de parti pris asservir l'Eglise, et il se rangea parmi les prélats qui, sans rompre ouvertement avec Napoléon, firent néanmoins une opposition assez ferme à ses prétentions. Cette conduite du cardinal irrita vivement l'Empereur et, si d'autres soucis n'eussent pas distrait son attention, peut-être l'évêque de Parme eût-il éprouvé à son tour les effets de la colère du despote. La chute de l'Empire débarrassa le cardinal Caselli de toute crainte, et sa conduite, à la fin de l'Empire, lui permit de rentrer à Parme, et de gouverner longtemps son diocèse, tandis que Mgr de Beaumont était contraint à donner sa démission du siège de Plaisance.

Cependant, au début de l'Empire, le cardinal Caselli était toujours prêt à obéir aux ordres de l'Empereur, de même que Mgr Fallot de Beaumont, et leur exemple entraînait le vieil évêque de Borgo-San-Donnino à se montrer trop condescendant. C'est pourquoi Napoléon put tout oser dans l'ancien duché de Parme sans craindre de rencontrer la résistance courageuse que l'épiscopat avait opposée aux envahissements du ministre Dutillot.

Le 1er octobre 1808, un décret daté du château de Fontainebleau réunissait les Eglises de Parme, Borgo-San-Donnino et Plaisance à l'Eglise gallicane. Le même décret déclarait que désormais le Concordat du 26 messidor an IX (15 juillet 1801) serait considéré comme loi de l'Etat dans ces trois diocèses. Or, il est bon de le remarquer, Napoléon appliquait au duché de Parme la législation concordataire sans le consentement du Pape, et sans tenir compte du fait qu'un contrat synallagmatique ne peut être changé ou étendu à des pays qui n'y sont pas compris, sans que les signataires se mettent au préalable d'accord à ce sujet. Mais l'Empereur était dès lors résolu à soumettre le Saint-Siège et l'Eglise à son bon plaisir de tyran.

Si Napoléon se fût contenté de promulger purement et simplement le Concordat à Parme et à Plaisance, les inconvénients qui se seraient produits n'eussent pas été très considérables. Mais l'Empereur se garda bien de donner un tel exemple de modération dans l'arbitraire. Entré dans la

Digitized by Google

voie du bon plaisir, il la parcourut jusqu'au bout. Avec le Concordat, il promulgua les Articles organiques, lesquels bouleversaient tous les privilèges de droit canon qui avaient toujours formé la base de la législation ecclésiastique dans les diocèses du duché de Parme. Le scandale fut d'autant plus grand que personne n'ignorait que la Pape n'avait jamais accepté ces articles, et n'avait cessé d'en demander l'abrogation ou une modification capable de les rendre conformes à l'esprit et à la lettre du Concordat. Mais rien n'arrêtait Napoléon qui changeait les lois canoniques au gré de ses caprices, comme si l'Eglise n'eût été qu'une branche de la bureaucratie impériale.

« Ce qui aggravait en ce moment la situation, — dit Mgr Tononi — c'était la colère sans cesse croissante de Napoléon contre Pie VII, parce que le Pape tardait à donner les bulles d'institution aux évêques qu'il avait nommés aux sièges vacants et parce que, en les concédant, Pie VII imposait certaines conditions bien déterminées que les devoirs de son ministère et le bien des âmes lui dictaient. Or, il paraît que la concession des bulles à l'évêque de Plaisance était faite dans des termes qui satisfirent peu l'impérieux souverain. C'est pourquoi il n'en devint que plus furieux contre le Pape.

« Ecrivant de Turin, le 18 décembre 1807, au ministre des finances, M. Gaudin, et ajoutant à sa lettre une note pour M. Bigot de Préameneu, touchant les bulles de l'évêque de Plaisance, l'Empereur dit au ministre des cultes d'en faire rapport au conseil d'Etat qui doit repousser absolument les dites bulles comme attentatoires aux droits du souverain, irrévérencieuses et manquant des égards qui sont dus aux princes temporels ; parce qu'elles affirment des prétentions contraires aux libertés de l'Eglise gallicane dont les diocèses de l'ancien duché de Parme font partie, et parce que, en particulier, elles sont contraires aux dispositions du Concordat. Napoléon ordonne d'envoyer ce rapport à son représentant à Rome, et de rédiger un décret qui montre combien le pouvoir pontifical est insensé. Ensuite, oubliant, peut-être à cause de l'excès de sa colère, ce

Digitized by Google

venait de prescrire, Napoléon donne l'ordre de préparer un décret incorporant l'évêché de Parme à l'Eglise gallicane (1).

« Les trois évêques du duché de Parme... étaient bien loin d'avoir l'énergie avec laquelle, du temps de M. Dutillot, les Pisani, les Bajardi, les Pettorelli soutenaient les droits de l'Eglise. Au commencement de l'année 1808, Napoléon voulut en imposer au Pape, et le traiter comme il traitait, hors de Rome, les évêques et le clergé. Le 2 février, le général Miollis occupait Rome. En présence de ces attentats de l'Etat contre l'Eglise, non seulement les évêques gardèrent le silence par prudence et pour éviter de plus grands maux, mais ils continuèrent de soutenir dans les affaires temporelles ce gouvernement qui trouvait toujours de nouveaux ordres à donner au clergé. En cette année aussi, ils recommandèrent au peuple d'obéir à la loi de la conscription militaire. Mgr de Beaumont, transféré de Gand à Plaisance, se signala d'une manière particulière par son zèle en faveur de Napoléon, et, parmi les premiers actes de son épiscopat, on lit un mandement où, non content des prières liturgiques que son prédécesseur avait prescrites, il ordonne d'ajouter à la grand'messe l'antienne *Domine salvum fac imperatorem* (2).

« Dans sa première lettre pastorale au clergé et au peuple (8 août 1808), après quelques lignes sur la vigilance, vertu nécessaire à un évêque, et sur les séminaires, il parle aussitôt de la conscription militaire et la met au nombre des droits de la souveraineté (3).

(1) *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XV, nº 13, 420, p. 264.

Dans ce document il est question du diocèse de Parme, mais c'est une erreur échappée dans la hâte de la rédaction. Il s'agit bien, comme le texte le prouve, de l'évêché de Plaisance.

Pour plus de détails sur ces incidents, voyez ARTAUD, *Vie de Pie VII*, chap. LVI et documents CLXXII et CLXXIII, et D'HAUSSONVILLE, *L'Eglise romaine et le premier Empire*, t. II, chap. XVIII.

(2) Il n'était pas d'usage, en Italie, même sous les anciens princes, de chanter cette antienne à la grand'messe. Mgr Tononi s'étonne avec raison que Mgr de Beaumont ait choisi pour l'introduire à Plaisance le moment où Napoléon Ier traitait le Pape d'une manière si indigne et si cruelle.

(3) Il est bon de remarquer ici que la conscription n'existait pas à

Digitized by Google

« Sa circulaire aux curés du diocèse de Plaisance (21 septembre 1808) est encore plus servile envers le despote. Dans ce document, il déclare hautement que les biens inestimables de la paix furent toujours le but poursuivi par ce grand homme (que les guerres ne parvenaient jamais à rassasier).

« Avec cette circulaire, le prélat envoie aux curés un message de Sa Majesté demandant de nouveaux conscrits, et l'évêque veut qu'il soit lu par les pasteurs des âmes aux moments où ils expliquent aux foules la parole de paix, l'Evangile. Mgr Fallot de Beaumont indique à ses curés jusqu'aux raisons qu'ils devront développer devant le peuple, afin que les pères et les mères donnent volontiers leurs enfants pour apaiser l'ambition démesurée de César, c'est-à-dire le devoir de servir la patrie, la honte et l'infamie de ceux qui s'y refusent. Or, cette patrie à laquelle Mgr de Beaumont faisait appel avait précisément été supprimée. Le prince légitime avait été chassé par l'ambition sans bornes de Napoléon. Le nom du pays lui-même avait été aboli et remplacé par un département français (le département du Taro). Au surplus, même la langue nationale avait été exclue des actes publics. Car, dès 1806, Napoléon avait ordonnné que les actes civils fussent écrits en français, et seulement par tolérance, vu l'ignorance de la langue française dans le pays, le despote promulguait chaque année

Parme et Plaisance avant Napoléon Ier. Elle était donc extrêmement impopulaire, soit par elle-même soit parce que le peuple était furieux de livrer ses fils à un souverain étranger qui les faisait tuer aux quatre coins de l'Europe sans aucun avantage pour l'Italie et pour satisfaire une ambition démesurée. Mgr Tononi a parfaitement raison de reprocher à l'évêque de Plaisance de parler de la conscription dans son premier mandement. C'était rendre odieuse et impopulaire l'autorité épiscopale par sa solidarité avec le pouvoir impérial et sans aucun profit pour celui-ci, vu que les instructions de l'évêque étaient impuissantes à changer l'opinion des fidèles à cet endroit. Mais Mgr Fallot de Beaumont voulait avant tout mériter les faveurs de Napoléon Ier. C'est pourquoi, au lieu de laisser aux préfets et aux maires le soin de persuader au peuple de se soumettre sans réagir à la conscription il négligeait les autres devoirs du pasteur des âmes pour se transformer en catéchiste impérial, au risque de perdre tout crédit parmi le clergé et les fidèles.

Digitized by Google

un décret prolongeant le *statu quo ante*, en attendant que l'on apprît l'idiome du conquérant.

« Rien cependant n'avait le pouvoir d'arrêter le zèle de Mgr Fallot de Beaumont. Il menaçait du bagne et de la peine de mort quiconque n'obéirait pas à la conscription, et citait des exemples tirés des saintes Ecritures et des histoires profanes, où il était question de ceux qui avaient généreusement exposé leur vie sur les champs de bataille, etc. (1). »

Comme je l'ai dit plus haut, le cardinal Caselli et Mgr Garimberti ne poussèrent pas le servilisme jusqu'à se transformer en agents de l'Empereur. Cependant ils donnèrent, le cardinal surtout, de nombreux gages à Napoléon et à son gouvernement. Il est inutile de dire que la conduite des évêques leur ôtait tout prestige vis-à-vis de leurs prêtres et du peuple. Il est clair que si le régime d'administration ecclésiastique inauguré à Plaisance, par Mgr Fallot de Beaumont, en 1808, avait pu durer pendant de longues années, la religion eût payé les frais de la platitude de ce prélat, de sa maladresse et du soin qu'il prenait à appuyer les mesures du gouvernement impérial les plus odieuses aux bonnes et paisibles populations de la ville de Plaisance.

Le discrédit des évêques, et surtout de celui de Plaisance, était très grand déjà, lorsque leur conduite, après les attentats de Napoléon Ier contre le Pape et la liberté spirituelle du Saint-Siège, y mit le comble. Par le célèbre décret donné à Schœnbrunn le 17 mai 1809, Napoléon supprimait purement et simplement le pouvoir temporel des Papes, décrétait l'annexion à l'Empire français de ce qui restait encore des domaines de l'Eglise et proclamait les principes de 1789 à Rome. Le 10 juin, le général Miollis publia ce décret impérial dans la Ville éternelle. A l'heure même de la prise de possession de ses Etats, pendant que retentissait à ses oreilles le bruit des salves d'artillerie qui saluaient le drapeau français arboré au château Saint-Ange, Pie VII,

(1) Voy. A.-G. Tononi, *Condizioni della Chiesa negli Stati Parmensi. Dominio francese* (1802-1814), dans la *Rivista universale* de Gênes, *loc. cit.*

Digitized by Google

vivement indigné de cet acte de spoliation, et cédant aux vives instances de son secrétaire d'Etat, le cardinal Pacca, avait ordonné la publication immédiate de la bulle d'excommunication, préparée depuis l'entrée des Français à Rome au mois de février 1808. La bulle fut affichée pendant la nuit entre le 10 et le 11 juin 1809 sur les murailles des principales églises de Rome (1).

A cette nouvelle, la colère impériale ne connut plus de bornes, et le vénérable Pontife vit le général Radet escalader le palais du Quirinal, briser avec fracas les portes de son appartement, pénétrer dans son salon pour le mettre en état d'arrestation et l'amener à Grenoble sous bonne escorte. On sait que de l'ancienne capitale du Dauphiné Pie VII fut bientôt transféré à Savone.

En Italie comme en France, la terreur ne frappa que trop une partie de l'épiscopat et du clergé. Les évêques de l'ancien duché de Parme se montrèrent plus que jamais serviles vis-à-vis du pouvoir impérial. Au lieu de se tenir dans une sage et digne réserve, ils continuèrent à brûler de l'encens devant le tyrannique oppresseur du Pape et de l'Eglise.

C'est au moment où le Pape est jeté en prison que Mgr Fallot de Beaumont publie un mandement pour communiquer à ses diocésains la circulaire de l'Empereur donnée au camp de Znaïm, en Moravie, le 13 juillet 1809. Napoléon prescrit aux évêques de réunir le peuple dans les églises pour remercier le Très-Haut des victoires de Enzersdorf et de Wagram. Dans cette circulaire, Napoléon déclare que Notre-Seigneur Jésus-Christ, bien qu'issu de la maison de David, ne voulut aucun royaume temporel; qu'au contraire il voulut qu'on obéît à César dans les affaires terrestres. Plus loin, l'Empereur donne une leçon en règle aux évêques, leur faisant remarquer que le Sauveur ne se préoccupait que d'une seule chose : la rédemption du monde et le salut des âmes, et que, quant à lui, comme

(1) Pour les détails touchant l'excommunication de Napoléon Ier, voy. D'HAUSSONVILLE, *L'Eglise Romaine et le premier Empire*, t. III, chap. XXXIV.



Digitized by Google

souverain, il avait tous les droits de César. Il promet de persévérer dans la grande œuvre du rétablissement de la Religion et d'entourer ses ministres de toute cette considération que lui seul peut donner.

« Par de tels sentiments, — remarque fort justement Mgr Tononi, — Napoléon veut jeter le mépris sur les œuvres de ceux qui le désapprouvent pour avoir spolié et enchaîné le Pape (bien qu'il ne nomme pas celui-ci), œuvres qu'il qualifie comme le produit de l'ignorance, de la faiblesse, de la malignité et de la démence. Le despote termine sa circulaire en déclarant que « ceux qui voudraient « faire dépendre l'intérêt éternel des consciences et des « affaires spirituelles de l'intérêt des affaires temporelles « qui sont périssables, se placent d'eux-mêmes hors de la « charité, de l'esprit et de la religion de Celui qui a dit : « — Mon empire n'est pas de ce monde ».

« Napoléon parlait de la sorte après l'emprisonnement de Pie VII, alors qu'il avait dû recevoir le rapport du 6 juillet du général Miollis, l'informant de l'arrestation du Pape (1). »

Parlant du mandement de Mgr Fallot de Beaumont dont je m'occupe en ce moment, Mgr Tononi, malgré sa modération et le soin scrupuleux qu'il met à ne pas noircir la mémoire de l'ancien évêque de Plaisance, est obligé de s'écrier :

« Que dire d'un évêque qui publie un tel document (2) dans un mandement, sans même prendre la peine de protester faiblement ou, au moins, de faire la moindre réserve ?

« Ce qui étonne le plus dans la conduite de l'évêque de Plaisance, c'est de le voir envoyer la traduction de la circulaire impériale à ses curés, au moment même où les fidèles étaient plongés dans la plus amère tristesse, à cause des conditions où se trouvait un pontife si connu par sa douceur. Il est vrai que le prélat, dans son mandement du

(1) Voy. A.-G. Tononi, *Condizioni della Chiesa negli Stati Parmensi. Dominio Francese* (1802-1814), *Rivista Universale, loc. cit.* p. 31.
(2) La circulaire de Znaïm.

Digitized by Google

31 juillet 1809, ne commente pas toute la circulaire et se borne à faire de grandes louanges de la partie qui a trait aux glorieuses victoires (de Enzersdorf et de Wagram). Néanmoins, le fait d'insister à tant de reprises sur la haute vaillance de son héros et sur la visible protection de Dieu qui le favorise, s'il ne constituait pas une approbation des autres idées contenues dans le document, était certainement un expédient qui devait servir à couvrir d'un voile les injustices impériales.

« La conduite du cardinal Caselli et de Mgr Garimberti, bien qu'elle fût trop pleine de condescendance envers Napoléon Ier, fut cependant plus convenable et réservée (1). »

Certes Mgr Tononi a raison de blâmer aussi sévèrement qu'il le fait le servilisme de Mgr Fallot de Beaumont. Quant aux évêques de Parme et de Borgo-San-Donnino, ils ne montrèrent ni plus ni moins de courage que les autres évêques d'Italie et de France, terrorisés par la tyrannie impériale.

Parlant de l'attitude des gouvernements de l'Europe, après l'emprisonnement du Pape, M. d'Haussonville s'exprime ainsi :

« Le silence fut donc général de la part de tous les gouvernements étrangers. Si nous ne nous trompons, il fut de même prudemment gardé par le clergé catholique du monde entier. Seuls, à cette époque, les évêques de la Dalmatie, répondant à une circulaire qui leur avait été adressée de Znaïm par Napoléon, osèrent prendre en main la défense de leur chef opprimé dans des termes si pleins d'une vaillante et fière indépendance, qu'ils semblaient presque rappeler la classique harangue du paysan du Danube (2). Mais, hors cette lointaine protestation, qui n'eut d'ailleurs aucun retentissement, l'Empereur ne rencontra nulle part en Europe de résistance aux mesures qui devaient, dans sa

(1) A.-G. Tononi, *op. cit.*, *Rivista Universale, loc. cit.*, p. 32.

(2) Réponse des évêques de la Dalmatie à la circulaire de Napoléon, datée de Znaïm en Moravie, le 10 août 1809. — *Documenti relativi alle contestazioni insorte tra la Santa Sede ed il governo francese*, tome V, p. 7.

Digitized by Google

pensée, préparer l'établissement définitif en France des successeurs de saint Pierre » (1).

Si donc on peut invoquer ce silence comme circonstance atténuante en faveur du cardinal Caselli et de Mgr Garimberti, on ne saurait y trouver une excuse pour la conduite peu digne de l'évêque de Plaisance.

« La lutte entre l'Etat et l'Eglise, devenait de plus en plus âpre, — dit Mgr Tononi — et l'année 1810 est peut-être la plus digne de considération, parmi celles de la domination française (dans l'ancien duché de Parme), par les nombreux attentats commis par le gouvernement, contre les droits appartenant à la société religieuse. Le 6 février, M. Bigot de Préameneu, ministre des cultes, écrivit à nos évêques, leur ordonnant de biffer de l'ordo diocésain la fête et l'office de saint Grégoire VII, pape, qu'on célèbre le 25 mai. Le ministre donnait comme motif de son injonction le refus opposé par le clergé de France, en 1730, aux ordres de la Sacrée Congrégation des Rites qui établissaient la fête de ce saint. M. Bigot de Préameneu louait vivement les membres de ce clergé national qui s'arrogeait le droit de juger les actes du Saint-Siège, et ne voulait pas vénérer Hildebrand sur les autels, parce qu'il taxait son zèle d'inconsidération et le dénonçait comme dépassant toutes les bornes vis-à-vis du pouvoir civil et comme une source de dissensions.

« Dans les duchés, on obéit, et, jusqu'à l'année 1814, le 25 mai on ne célébra plus la fête de saint Grégoire VII, et on la remplaça par celle de saint Urbain (2). »

A dessein, ou peut-être sans le savoir, Napoléon imitait servilement Henri VIII d'Angleterre qui, après sa rupture avec Rome, ne voulait plus entendre parler non seulement de saint Grégoire VII, mais aussi de saint Thomas Becket, coupable à ses yeux de haute trahison parce qu'il avait courageusement tenu tête à Henri II. Le roi d'Angleterre, dans sa fureur sacrilège, alla jusqu'à faire briser la châsse

(1) Voy. d'Haussonville, *L'Eglise romaine et le premier Empire*, tome III, chap. xxxix, pp. 309-310 de la troisième édition (1870).

(2) Voy. A.-G. Tononi, *op. cit.*, *Rivista Universale*, *loc. cit.*, p. 33.

Digitized by Google

du saint archevêque de Cantorbéry et jeter ses reliques dans la Tamise. Napoléon ignorait probablement, ou avait oublié l'histoire de saint Thomas Becket et de ses démêlés avec Henri II, car autrement il l'aurait fait aussi biffer de l'ordo. Il s'en prenait donc à saint Grégoire VII seulement, mais il plagiait quand même Henri VIII. Il est clair au reste que si l'état des esprits le lui eût permis, il eût imité le souverain britannique dans toute son entreprise schismatique. L'idée d'être le chef de l'Eglise en même temps que chef de l'Etat était loin de lui déplaire. Mais, malgré l'aveuglement où le jetaient ses passions, bien qu'il se crût le droit de détruire tout ce qui lui faisait ombrage, Napoléon connaissait trop son époque pour ne pas comprendre l'impossibilité de renouveler, en France et en Italie, au XIX^e^ siècle, l'œuvre qui avait malheureusement si bien réussi en Angleterre, au XVI^e^ siècle. C'est pourquoi, ne pouvant détruire l'autorité du Pape, il rêva de le transformer en chapelain impérial, de le loger à deux pas des Tuileries et, à l'instar d'Henri VIII, il voulut effacer des rites de l'Eglise, tout ce qui rappelait la primauté de saint Pierre et les luttes des grands papes pour la défense de leur liberté et de leur autorité contre les envahissements de l'Etat.

Cependant les évêques de l'ancien duché de Parme ne se bornèrent pas à cet exemple de faiblesse vis-à-vis de l'ombrageux despote qui persécutait l'Eglise. Ils ne furent, en effet, que trop dociles, après la publication du décret du 30 janvier 1810, qui imposait l'enseignement dans les séminaires des doctrines gallicanes et de la déclaration du clergé de France en 1682. Ces principes étaient absolument contraires à toutes les traditions des Églises d'Italie ; mais les prélats n'osèrent pas opposer un refus à un ordre impérial.

Le divorce de Napoléon et la noble résistance des cardinaux noirs provoquèrent un redoublement de persécution contre l'Eglise et son chef. Les provinces italiennes ne tardèrent pas à subir le contre-coup de la colère impériale qui frappait si durement les cardinaux fidèles à leurs de-

Digitized by Google

voirs. Dans les diocèses de l'ancien duché de Parme, les couvents qui avaient échappé à la première spoliation, accomplie au commencement de la domination française, furent impitoyablement supprimés. Napoléon bouleversa en même temps les fabriques, pour donner la prépondérance aux laïques dans les administrations paroissiales. Cette fois encore les évêques n'osèrent pas résister et se soumirent purement et simplement. Cependant, comme Mgr Tononi, toujours impartial, le fait remarquer, Mgr Fallot de Beaumont put rendre en cette circonstance de réels services à son diocèse, mettant à profit l'affection que Napoléon lui témoignait. Comme je l'ai dit dans le précédent paragraphe, il y a, à deux kilomètres environ de Plaisance, sur la route de Bologne, un grand collège fondé et doté par le cardinal Albéroni, dont les cendres reposent dans l'église qui est annexée à l'établissement. Le cardinal avait confié aux Lazaristes (1) la direction de son collège qui était destiné à donner une haute éducation intellectuelle aux séminaristes les mieux doués du diocèse. Par le fait de la loi qui supprimait tous les couvents, le collège Albéroni était appelé à disparaître. Mgr Fallot de Beaumont s'en émut, et il fit des démarches si pressantes auprès de Napoléon qu'il obtint que l'on ne touchât point à la maison fondée par un prince de l'Eglise que ses bienfaits ont rendu si populaire dans son pays natal. En sauvant de la ruine le collège Albéroni, Mgr de Beaumont a rendu un grand service à son diocèse qui, aujourd'hui encore, est fier de posséder cette maison d'éducation ecclésiastique, une des meilleures d'Italie.

Cependant la suppression et la spoliation des ordres religieux produisit dans l'ancien duché de Parme les plus tristes effets. Elle ruina à peu près tout le monde. Le pays fut appauvri et le peuple ne trouva plus les secours que la charité des religieux lui donnait sans compter. La charité laïque ne parvint même pas à atténuer les tristes effets de

(1) Les Lazaristes dirigent encore de nos jours, et avec beaucoup de succès, le collège Albéroni.

Digitized by Google

la spoliation des moines et des religieuses. La vente à vil prix des propriétés des couvents à des spéculateurs avides et sans conscience déprécia énormément la propriété foncière. Les conséquences de cette odieuse mesure pesèrent lourdement sur Parme et Plaisance. Si elles furent fatales sous le règne de Napoléon Ier, elles se firent cruellement sentir même après la chute de l'Empereur, sous le règne de Marie-Louise (1), pendant les terribles disettes de 1816 et de 1817.

Pendant le Concile national de 1811, Mgr de Beaumont se montra aussi servile que le cardinal Maury vis-à-vis de l'Empereur. Quant au cardinal Caselli, il louvoya, mais il n'osa pas se ranger du côté des évêques qui voulaient livrer l'Eglise au tyran de génie qui tenait le Pape prisonnier. L'âge et les infirmités de Mgr Garimberti lui permirent de ne pas se rendre au concile.

Cependant Pie VII venait d'être transféré de Savone à Fontainebleau (19 juin 1812). Napoléon, pour donner le change à l'opinion sur la mesure qu'il venait de prendre, fit répandre le bruit d'un projet de débarquement des Anglais sur la côte de la Ligurie, dans le but d'enlever le Pape ; mais, — comme M. d'Haussonville le fait remarquer — « si les Anglais avaient alors formé un pareil dessein, il est difficile d'imaginer qu'il n'en soit resté vestige ni dans les instructions fort détaillées que les lords de l'amirauté faisaient tenir aux chefs des escadres anglaises dans la Méditerranée, ni dans les rapports non moins étendus qu'ils recevaient à cette époque des commandants des navires qui croisaient continuellement le long de nos côtes. Nos scrupuleuses investigations dans les papiers généreusement mis en Angleterre à notre disposition nous font même douter qu'aucun bâtiment de la marine britannique se soit, à l'époque indi-

(1) Marie-Louise d'Autriche, ex-impératrice des Français, devint en 1815 duchesse de Parme. Elle régna jusqu'au 17 décembre 1847 et améliora considérablement les conditions de ses états. Marie-Louise mourut à Parme. Les Bourbons reprirent possession du duché après sa mort.

Digitized by Google

quée par la lettre de l'Empereur (1), montré en vue de Savone » (2).

En réalité, le but de Napoléon était d'avoir le Pape près de lui pour lui arracher, à force de pressions et de menaces, des concessions exorbitantes, vu qu'il n'avait rien pu obtenir par les négociations qu'il avait fait entamer à Savone par Mgr de Barral, archevêque de Tours, et par d'autres prélats. L'Empereur se réservait d'accomplir ses desseins à son retour de Russie.

Bien que la campagne de 1812 eût abouti à un effroyable désastre, Napoléon Ier ne renonça point à persécuter Pie VII. Peu de temps après son retour en France, le 18 janvier 1813, l'Empereur alla à Fontainebleau et fit une visite au Pape. Quelques jours plus tard, le 25 janvier 1813, il arracha au vénérable pontife, épuisé par les souffrances physiques et morales, le Concordat de Fontainebleau. Non seulement Pie VII y renonçait au pouvoir temporel, mais il mettait les nominations épiscopales à la merci du pouvoir civil, s'obligeant à ne plus s'opposer, sous aucun prétexte, aux choix de l'Empereur. On sait que ce concordat devait demeurer secret tant que les cardinaux, convoqués par le Pape à Fontainebleau, ne l'auraient pas approuvé. Mais Napoléon, dans la crainte que Pie VII ne se ravisât, n'hésita pas à violer cette clause et à faire publier le traité dans toutes les provinces de son vaste empire. Le 13 février 1813, par son ordre, le texte du Concor-

(1) Lettre de Napoléon Ier au prince Borghèse, gouverneur général des départements au delà des Alpes, Dresde, 21 mars 1812. *Correspondance de Napoléon Ier*, tome XXIII, p. 417.

(2) Voy. D'HAUSSONVILLE, *L'Eglise romaine et le premier Empire*, tome V, chap. LIII, pp. 153-154.

M. le comte d'Haussonville ajoute en note : « Non seulement l'amirauté anglaise a bien voulu nous permettre de feuilleter les instructions les plus secrètes et les plus confidentielles envoyées aux marins anglais dans la Méditerranée, mais les héritiers de M. Croker, qui a longtemps occupé avec distinction le poste de secrétaire du conseil de l'amirauté, ont bien voulu se livrer de leur côté à une semblable investigation parmi les documents qui sont leur propriété personnelle. Leurs recherches n'ont pas plus que les nôtres confirmé l'assertion de l'empereur Napoléon. »

Digitized by Google

dat fut inséré au *Bulletin des lois* et un décret du 25 mars le rendit obligatoire, comme loi de l'Etat, pour tous les évêques et chapitres de l'Empire français et du Royaume d'Italie.

Pie VII, de son côté, ne tarda pas à justifier les craintes de son oppresseur. Dès qu'il eut signé ce contrat draconien, il éprouva les plus vifs remords. Comme, par cette déplorable concession, il avait obtenu la permission d'avoir de nouveau auprès de lui ses conseillers naturels, les cardinaux, il rétracta solennellement les promesses qu'on lui avait extorquées, avertit, par lettre, l'Empereur de sa résolution et, dans une allocution au Sacré-Collège, il déclara solennellement les motifs très justes pour lesquels il venait de changer d'avis.

« Cependant, — dit Mgr Tononi — avant même que le Pape se fût ravisé, le 3 février et les jours suivants, d'abord Mgr Fallot de Beaumont, puis le cardinal Caselli et Mgr Garimberti, annoncèrent avec d'enthousiastes expressions à leurs diocésains la pacification religieuse, l'accord entre l'Eglise et l'Etat (1). Mais un contemporain, le chroniqueur Salvi, de Plaisance, homme doué de beaucoup de bon sens (2) remarquait, au milieu de ces actions de grâces et de ces explosions de joie (en racontant les fêtes qui avaient lieu à Plaisance et les espérances engendrées par le concordat de Fontainebleau), que tout cela n'aboutirait à rien, et il concluait avec raison que Napoléon serait désormais « un ennemi pire qu'il ne l'avait été auparavant » (3).

Malgré la rétractation de Pie VII et l'annulation du prétendu concordat du 25 janvier 1813, Napoléon résolut d'agir comme si le Pape eût ratifié le traité. Comme Mgr Tononi le dit, de cette époque date la plus grande peut-être des fautes commises par Mgr Fallot de Beaumont.

(1) Il notait à cette époque, jour par jour, les événements qui se se produisaient dans son pays.

(2) Voy. A.-G. Tononi, *op. cit.*, *Rivista Universale*, *loc. cit.*

(3) Le mandement de Mgr Fallot de Beaumont porte la date du 3 février 1813, celui du cardinal Caselli est du 4 février, et celui de Mgr Garimberti du 5 du même mois.

Digitized by Google

En effet, au mois d'avril 1813, l'Empereur signe deux décrets. Par le premier, il nomme Mgr de Beaumont à l'archevêché de Bourges, et par le second, il appelle M. l'abbé Morettini, de Turin, à l'évêché de Plaisance. Celui-ci ne fit que prêter le serment de fidélité à l'Empire et venir ensuite à Plaisance pour en repartir aussitôt, parce que le chapitre lui déclara qu'il ne reconnaissait d'autre évêque que celui que le Pape avait régulièrement investi des pouvoirs épiscopaux, c'est-à-dire Mgr Fallot de Beaumont. De son côté, Mgr de Beaumont, étant évêque légitime de Plaisance, et n'ayant pour Bourges que la nomination impériale, ne voulut pas se priver du certain pour l'incertain et ne renonça nullement au siège de Plaisance. Il y renonça d'autant moins qu'il reçut à Bourges le même accueil que l'abbé Morettini à Plaisance. Mais ceci n'empêche pas l'histoire d'admettre que Mgr de Beaumont essaya de s'emparer d'un archevêché qui ne lui appartenait pas et que, sans la noble et courageuse résistance du chapitre de Bourges, il eût imité le triste exemple que le cardinal Maury donnait à Paris.

« Mgr Fallot de Beaumont, dit Mgr Tononi, était cependant un évêque de valeur, dirigeant son Eglise en homme énergique et éclairé. Il avait pris d'excellentes mesures. Il punissait avec une inexorable rigueur les mauvais prêtres, allant jusqu'à les faire mettre en prison à Fenestrelle. Néanmoins il allait quelquefois trop loin, dépassant les pouvoirs qui appartiennent aux évêques et les droits que les lois canoniques leur accordent. On raconte, en effet, qu'il nommait aux paroisses soumises au patronage de quelque famille sans demander le consentement aux personnes qui, selon le droit canon, avaient le droit de nommer le curé. Quant aux paroisses qui n'étaient soumises à aucun patronage et où l'évêque pouvait librement nommer les curés, il n'observait pas non plus les règles établies par le droit canon, car il négligeait d'ouvrir le concours avant de faire son choix. Malgré ces infractions aux lois canoniques, Mgr de Beaumont ne rencontrait pas d'opposition, parce qu'on le savait fortement appuyé par Napoléon.

Digitized by Google

« Mgr Fallot de Beaumont était toujours — et beaucoup trop — prêt à obéir aux ordres de son souverain, c'est pourquoi Napoléon savait s'en servir.

« Au mois d'août 1813, Mgr Fallot de Beaumont partit pour Paris, et accepta, peu de temps après, la mission d'aller à Fontainebleau. Il s'y rendit effectivement deux fois pour négocier avec Pie VII. Mgr de Beaumont publia lui-même dans les journaux le rapport qu'il rédigea sur sa mission, rapport dont le cardinal Pacca (1), écrivain peu favorable à l'évêque de Plaisance, reconnaît l'exactitude. Le 19 décembre 1813 eut lieu la première entrevue entre Mgr de Beaumont et Pie VII. L'évêque déclara au Pape qu'il ne serait peut-être pas impossible de lever les obstacles qui s'opposaient au retour du chef de l'Eglise dans la Ville éternelle. Le Saint-Père lui répondit qu'il avait résolu de ne plus parler d'affaires tant qu'il ne serait pas de retour à Rome; qu'il avait pesé devant Dieu les motifs de sa conduite, et que rien ne pourrait lui faire changer d'avis. Le Pape ajouta qu'il avait défendu aux cardinaux de lui parler de n'importe quelle affaire. Ainsi se termina la première ambassade de Mgr Fallot de Beaumont à Fontainebleau.

« Il fut chargé de la seconde au mois de janvier 1814. Il apportait au Pape un projet de restitution des Etats de l'Eglise sans exiger de Pie VII la moindre cession de territoire. Mais le Saint-Père répondit qu'il ne pouvait se prêter à aucune négociation parce que la restitution de ses Etats étant un acte de justice, ne pouvait devenir l'objet d'aucun traité, et que d'ailleurs tout ce qu'il ferait hors de ses Etats semblerait l'effet de la violence et serait une occasion de scandale pour le monde catholique. Pie VII déclara qu'il ne demandait qu'à retourner à Rome le plus tôt possible; il n'avait besoin de rien et la Providence l'y reconduirait toute seule. Le Saint-Père ajouta : « Il est possible « que mes péchés me rendent indigne de revoir Rome, « mais soyez sûr que mes successeurs recouvreront tous les

(1) Voy. Pacca, *Memorie storiche*, V^e^ partie, ch. VIII, pp. 182-190.

Digitized by Google

« Etats qui leur appartiennent (1). » Tel fut le résultat de la dernière mission de l'évêque de Plaisance auprès de Pie VII. Le cardinal Pacca, parlant des dernières propositions de l'Empire agonisant, fait remarquer que Mgr Fallot de Beaumont offrait à Pie VII, au nom du gouvernement français, tous les Etats qu'il lui avait pris, lorsque ces Etats n'étaient plus au pouvoir de Napoléon, mais de Murat, qui avait passé du côté des souverains alliés. » (2)

L'histoire des derniers mois de la domination française à Parme et Plaisance est particulièrement curieuse, parce qu'on peut parfaitement constater que, jusqu'à la fin, Napoléon Ier persécuta l'Eglise et tourmenta le clergé. En 1814, alors que les Autrichiens avaient déjà envahi l'Italie et que, par conséquent, sa puissance au delà des Alpes était de plus en plus précaire, l'Empereur ne renonça pas à ses violences habituelles et à l'arbitraire qu'il pratiquait si largement dans l'administration des affaires ecclésiastiques.

(1) M. d'Haussonville, en parlant de cette scène, résumée par Mgr Tononi, dit que Pie VII, avec une humilité touchante, laissa tomber ces dernières paroles qui restèrent toujours gravées dans la mémoire de son interlocuteur. Le même écrivain ajoute : « Enfin, comme s'il craignait, en congédiant M. de Beaumont sans lui avoir parlé de Napoléon, de paraître garder un ressentiment qui était loin de son cœur, il ajouta, en donnant sa bénédiction au prélat : « Assu« rez bien l'Empereur que je ne suis pas son ennemi. La religion ne « me le permettrait pas. J'aime la France, et lorsque je serai à Rome « on verra que je ferai tout ce qui sera convenable. »

(2) Voyez Tononi, *op. cit.*, *Rivista Universale*, *loc.*, *cit.*, p. 40 et suiv. — Cf. d'Haussonville, *l'Eglise romaine et le premier Empire*, tome V, chap. LVII, pp. 307-316, *passim*. — M. Lagorse au ministre des cultes, 22 décembre 1813. — Lettre de Mgr de Beaumont au ministre des cultes, 23 janvier 1814. — *Relation écrite par Mgr de Beaumont, évêque de Plaisance, nommé à l'archevêché de Bourges*, 2 mai 1814.

Quant à ce dernier document, si Mgr Tononi fait remarquer que le cardinal Pacca rend hommage à sa véracité, M. d'Haussonville n'en parle pas autrement.

« Cette relation de M. de Beaumont, dit-il, a été écrite, comme on le voit par la date, sous la Restauration, pour démentir un récit moins véridique qui avait alors paru dans la *Gazette de France*. Les faits rapportés par ce prélat n'ont jamais été l'objet d'une contradiction; ils sont d'ailleurs confirmés par les dépêches qu'il avait adressées dans le moment même à M. Bigot de Préameneu, et qui ont passé sous nos yeux. » (d'Haussonville, *op. cit.* tome V, p. 316 (*en note*).

Digitized by Google

Mgr Tononi nous montre jusqu'à quelles minuties descendait cet homme de génie, en des jours où l'invasion de la France par les alliés semblait devoir lui donner de tout autres soucis.

Ainsi Napoléon ordonna que l'on biffât de l'en-tête du mandement de carême (1814) du cardinal Caselli les mots : *religieux de l'ordre des Servites* qu'il mettait après son nom et son titre cardinalice, comme le font toujours les cardinaux et les évêques qui, avant leur promotion, ont appartenu à un ordre religieux. L'Empereur exigea aussi la suppression, au début de l'*indulto quadragesimale* (où l'évêque donnait les prescriptions pour le jeûne et l'abstinence), des mots : « en vertu des facultés que notre Saint-Père le Pape Pie VII a bien voulu nous accorder. » Napoléon objectait que les deux incises qu'il ordonnait de biffer étaient contraires aux lois de l'Etat, aux droits du caractère épiscopal et aux libertés de l'Eglise gallicane (1).

Et pourtant le cardinal Caselli avait toujours montré beaucoup de condescendance envers Napoléon. Lors des négociations préliminaires du Concordat, avant l'arrivée du cardinal Consalvi à Paris, alors que le Père Caselli était seul avec Mgr Spina, archevêque de Corinthe, il fut toujours favorable aux plus larges concessions, et on l'accusa même, à Rome, d'avoir dépassé toute mesure en ce sens. Nous avons vu que, comme évêque de Parme, le cardinal Caselli ne fut que trop servile vis-à-vis du gouvernement impérial. Il savait cependant, de temps en temps, se montrer habile pour ménager les sentiments de son clergé et des catholiques de son diocèse. Ainsi, lorsqu'il fit une adhésion sans réserve aux doctrines gallicanes, pour obéir aux injonctions impériales (janvier 1811), il sut tenir un langage très circonspect.

Le clergé de Parme fut plus courageux que son évêque. Malgré le servilisme et la courtisanerie qui régnaient partout vis-à-vis du despotisme impérial, le chapitre de la

(1) Voy. A. GARBARINI, *Oraison funèbre du cardinal Caselli, évêque de Parme*, p. 33.

Digitized by Google

cathédrale de Parme sut se garder de toute adhésion au gallicanisme. Son adresse, bien qu'elle fût comblée d'éloges à Paris, à cause de l'extrême habileté avec laquelle elle était rédigée, mécontenta vivement Napoléon, qui ne la trouva nullement conforme à celle du chapitre de Notre-Dame. Ce document est la preuve éloquente de la sagesse et de l'orthodoxie du prélat qui la dicta, Mgr Vital Loschi (1). Au reste, — comme Mgr Tononi le fait remarquer — pour écrire l'histoire en son entier, et pour dire toute la vérité, au sujet de ces manifestations du clergé en faveur de l'Empereur, « il est nécessaire de remarquer que beaucoup de prêtres y prirent part parce qu'ils furent trompés ou intimidés. Il arriva aussi qu'on leur fit signer en particulier une chose et que l'on affirma ensuite en public qu'ils en avaient signé une autre. C'est ainsi que se défendirent plusieurs chanoines de Plaisance dont le nom figure dans les journaux sous l'adresse gallicane » (2).

Pour en revenir au cardinal Caselli et aux causes des dernières vexations que Napoléon lui fit endurer, on ne s'explique guère la conduite de l'Empereur, si on réfléchit qu'outre le rôle que cet évêque joua lors des négociations du Concordat, il se compromit gravement pour le service du despote, en allant à Savone pour faire pression sur l'esprit de Pie VII, afin de l'amener à céder aux impérieuses volontés de Napoléon. Mais, malgré ses actes de faiblesse et cette dernière faute, vers la fin de l'Empire, le cardinal Caselli, tout en continuant d'être faible et craintif, sut néanmoins résister quelquefois au despotisme impérial. J'ai dit qu'au concile il ne se rangea pas parmi les prélats courtisans; de même il sut défendre habilement son chapitre, menacé des vengeances impériales. C'est là peut-être qu'il faut chercher la cause des dernières vexations que Napoléon fit subir à l'évêque de Parme.

Mgr Tononi, en examinant, dans son ensemble, la con-

(1) Pour les détails, voyez la *Vie de Mgr Vital Loschi*.

(2) Voy. A.-G. Tononi, *op. cit.*, *Rivista Universale*. Nouvelle série, 3e année, VIIIe vol. Livraison du 10 novembre 1868, p. 44.

Digitized by Google

duite des évêques de l'ancien duché de Parme sous le Consulat et l'Empire, dit :

« Ce n'est pas une simple supposition, c'est une réalité que l'on ne saurait méconnaître que, sous la domination française, nos évêques se trouvèrent dans une situation fort épineuse ; qu'ils désiraient le plus grand bien de la religion ; qu'ils se préoccupaient surtout de ne pas trahir leurs devoirs. Cela ressort d'un examen pondéré de leur vie. Les faits qu'on y rencontre le prouvent. Mgr Cerati, qui dirigea le diocèse de Plaisance sous la domination étrangère, pendant quatre ans et demi, bien qu'il fût docile vis-à-vis de Napoléon, au point de se charger de prescrire à ses curés la lecture et l'explication, à l'église, des bulletins de la Grande Armée, avait une conscience des plus timorées, de telle sorte que s'il eût pu s'apercevoir qu'il s'écartait le moins du monde, par sa conduite, du droit chemin, bien que cassé par l'âge, il eût subi les plus dures épreuves plutôt que de transiger. Et l'inquiétude de son esprit ne se faisait-elle pas clairement jour alors qu'il poussait ses diocésains à obéir au gouvernement établi pendant les mouvements insurrectionnels de 1805 et de 1806 ?

« La conduite du vieil évêque Garimberti (de Borgo-San-Donnino) ne diffère point de celle de Mgr Cerati. Il eut en effet le courage de refuser la sépulture ecclésiastique à Vauvilliers, mort dans l'impénitence finale, malgré les injonctions de l'énergique et tout-puissant général Junot. Ce même évêque ne craignait pas de dire à son clergé et aux fidèles d'adresser au ciel d'ardentes plaintes au sujet des querelles qui duraient toujours entre l'Eglise et l'Etat.

« Quant au cardinal Caselli et à Mgr Fallot de Beaumont, les lecteurs estimeront qu'on doit les juger tout autrement. Ils fonderont cette appréciation sur ce que j'en ai dit, avec toute l'impartialité possible et sans la moindre réticence. Mais, au sujet de ces évêques aussi, il me semble juste d'affirmer que, par l'ensemble de leurs actions, ils avaient en vue le bien de l'Eglise ; qu'ils cherchaient à agir selon la justice et qu'ils se trouvaient dans la plus douloureuse détresse. Le cardinal Caselli fit, au Concile national, la

Digitized by Google

proposition d'insérer dans le procès-verbal, comme l'expression des sentiments des Pères assemblés, le vœu en faveur d'un changement dans la situation de Pie VII, prisonnier à Savone. Si les prétentions de l'Empire furent plus souvent défendues par lui que les droits de l'Eglise, il n'en marcha pas moins sur un chemin semé d'épines, sentant combien les piqûres qu'il en recevait étaient aiguës ; et lorsqu'il vit le danger auquel sa faiblesse l'exposait, il recula.

« Enfin, pour ce qui touche Mgr Fallot de Beaumont, je dirai que, admirateur de Bonaparte, auquel il devait son retour de l'exil, la restitution des biens de sa famille, que la Révolution avait saisis, le siège de Gand et plus tard celui de Plaisance, il ouvrait tout son cœur dans la correspondance qu'il entretenait avec son vicaire général, Mgr Ludovic Loschi, aux époques où les affaires l'obligeaient à vivre loin de son diocèse. Dans ses lettres, Mgr de Beaumont déplore avec le plus vif regret que l'Empire se refuse à se réconcilier avec l'Eglise romaine, vu que cette Eglise porte le titre de mère et maîtresse de toutes les autres Eglises. Sa conduite envers les prêtres romains exilés, chez lesquels il respecte scrupuleusement les droits de la conscience, nous prouve la droiture de ce prélat. On peut porter le même jugement au sujet des instructions que Mgr de Beaumont donna à son vicaire général après la libération de Pie VII, alors qu'il lui disait que l'irrégularité des temps que l'on venait de traverser justifiait beaucoup de résolutions prises contre les prescriptions du droit canon ; mais qu'après le changement politique qui était survenu, on devait se conformer exactement aux lois de l'Eglise. On peut aussi signaler les démarches faites par Mgr de Beaumont auprès de Pie VII à Fontainebleau, dans lesquelles, s'il montra du zèle pour l'Empire, il donna aussi des preuves de son amour pour l'Eglise, à laquelle il devait la mitre (1).

(1) Mgr de Beaumont ne put pas rentrer à Plaisance après la chute de l'Empire, en 1814. Il essaya de retourner dans son diocèse; mais,

Digitized by Google

« Enfin, je ne nie pas que ces personnages aient été quelquefois coupables, et je n'entends pas les acquitter complètement par les considérations que je viens de faire. Ils commirent beaucoup de fautes ; mais ce furent plutôt des erreurs de l'esprit que les conséquences d'une mauvaise volonté. Ce ne fut point la méchanceté qui les poussa à agir ; mais quelquefois, par crainte de blesser le gouvernement, ils ne se laissèrent pas guider par ce tact pratique, cette prudence, ce courage qui les eussent empêchés de se mettre en contradiction avec leur chef, le Pontife romain. » (1)

Il y a beaucoup de vrai dans ces appréciations de Mgr Tononi touchant la conduite des évêques de l'ancien duché de Parme sous le premier Empire. Je trouve cependant que le savant historien de Plaisance plaide un peu trop les circonstances atténuantes. J'admets ses conclusions pour les évêques Cerati et Garimberti. Outre qu'ils ne se sont jamais laissé aller à des actes de servilisme excessif comme leurs collègues de Parme et le successeur de Mgr Cerati sur le siège de Plaisance, ils étaient vieux et infirmes, et partant incapables d'une action énergique. Mais quant au cardinal Caselli et surtout à Mgr Fallot de Beaumont, les conclusions de Mgr Tononi me semblent beaucoup trop indulgentes. Je comprends sans peine qu'il y a des époques où il est particulièrement difficile de faire son devoir ; mais c'est précisément alors que les grands hommes et les grands évêques se font connaître. Mgr Dupanloup, qui sut si noblement résister aux empiétements de l'Etat sur le domaine ecclésiastique et qui, bravant la colère de Napoléon III, dénonça les actes de son gouvernement hostiles à l'Eglise, n'eût pas plié le front devant le

averti que les Autrichiens ne toléreraient point sa présence dans sa ville épiscopale, il rebroussa chemin. Plus tard, il donna sa démission et s'établit à Paris, où il vécut dans la retraite. Mgr Fallot de Beaumont mourut à Paris, en 1835, à l'âge de plus de quatre-vingt-cinq ans.

(1) Voy. A.-G. Tononi, *op. cit.*, *Rivista Universale*, *loc. cit.*, pp. 54-56.



Digitized by Google

geôlier de Pie VII. Sans doute tout le monde ne ressemble pas au grand évêque d'Orléans; mais, même en se montrant moins ferme qu'il ne le fût, on peut faire son devoir, à la condition pourtant de ne pas transiger au moins sur les choses essentielles. Or, peut-on sérieusement admettre que les évêques de Parme et de Plaisance sous le premier Empire n'aient point sacrifié ces choses essentielles au désir qu'ils avaient de plaire au tyran de génie qui persécutait l'Eglise? Franchement on ne peut pas répondre par l'affirmative à cette grave question; et c'est pourquoi, tout en acceptant largement les circonstances atténuantes, tout en reconnaissant que, dans leur for intérieur, le cardinal Caselli et Mgr Fallot de Beaumont regrettaient vivement la politique criminelle de Napoléon Ier vis-à-vis du Pape et de l'Eglise, on doit, à mon sens, conclure qu'ils manquèrent gravement à leurs devoirs en ne conformant point leur conduite extérieure aux sentiments secrets de leurs âmes.

Maintenant que mes lecteurs connaissent exactement les conditions religieuses et politiques du département du Taro (ancien duché de Parme) sous le premier Empire, ils seront en mesure de bien comprendre la situation des prêtres romains exilés dans ce pays par Napoléon Ier.

*(A suivre.)* Comte Joseph Grabinski.

Digitized by Google

# REVUE THÉOLOGIQUE

Sommaire. — 1. DD. Rosset, *De sacramento matrimonii*. — 2. Abbé Mignon, *les Origines de la scolastique et Hugues de Saint-Victor*. — 3. R. P. Lehmkuhl, *Theologia moralis*. — 4. B. Jungmann, *Josephi Fessler Institutiones Patrologiæ*. — R. P. Weiss, *Humanité et Humanisme*. — 6. R. P. Fontaine, *l'Irréligion contemporaine et la Défense catholique*. — Chanoine Didiot, *Pensées de Blaise Pascal*. — 8. Comte Domet de Vorges, *l'Impôt et les théologiens*. — 10. Autres publications.

1. Nous avions l'honneur, il y a dix-huit mois (*Université catholique*, août 1895, p. 608), de présenter aux lecteurs, les premiers volumes du vaste traité du mariage de Mgr Rosset, évêque de Saint-Jean-de-Maurienne. Nous leur avons dit le plan de l'ouvrage et les qualités qui le recommandent aux professeurs, aux curés, aux confesseurs, aux membres des officialités et à tous ceux qui ont à s'occuper du sacrement de mariage. Cette œuvre monumentale est aujourd'hui achevée (1). Les derniers volumes ont l'ampleur des précédents. Toutes les questions ont été posées et résolues; toutes les opinions ont été exposées et discutées. L'illustre auteur ne s'est pas borné à envisager le mariage en lui-même, il s'est aussi étendu sur les devoirs mutuels des époux et sur leurs obligations vis-à-vis de leurs enfants : il a donc examiné les matières les plus délicates ;

(1) *De sacramento matrimonii*, tractatus dogmaticus, moralis, canonicus, liturgicus et judiciarius, Auctore Michaele Rosset, episcopo Maurianensi ; 6 volumes in-8° compacts, de plus de 600 pages chacun, 1895, 1896. Chez l'auteur, à l'évêché de Saint-Jean-de-Maurienne, et à Paris, chez Roger et Chernoviz. Prix : 7 francs le volume.

Digitized by Google

il a aussi étudié la conduite à tenir vis-à-vis des écoles neutres. Il a également traité à fond la question de la législation civile française du mariage et des difficultés que la loi du divorce crée aux consciences catholiques. Après avoir combattu le sentiment contraire de Mgr Grandclaude, le savant évêque embrasse l'opinion du P. Baudier, suivant laquelle il est toujours illicite de porter une sentence qui accorde le divorce, quand le mariage est valide aux yeux de l'Eglise.

2. La Scolastique a produit deux manuels de théologie célèbres, qui ont été commentés dans les écoles jusqu'au seizième siècle : les quatre livres des *Sentences*, écrits par Pierre Lombard au milieu du douzième siècle, et la *Somme théologique*, composée cent vingt ans plus tard, par saint Thomas d'Aquin. Les deux ouvrages sont d'une valeur très inégale. Cette inégalité ne tient pas seulement à la supériorité intellectuelle de l'Ange de l'école ; elle vient encore de la différence des matériaux que les deux constructeurs trouvèrent à mettre en œuvre. Lorsque saint Thomas écrivit la *Somme*, l'influence de la psychologie et de la métaphysique d'Aristote avait déjà formé trois ou quatre générations de penseurs ; elle avait fécondé les travaux d'Alexandre de Halès, de saint Bonaventure, d'Albert le Grand et de saint Thomas lui-même. En 1146, au contraire, on ne connaissait encore que la logique d'Aristote. La culture de la dialectique avait soulevé plus de questions qu'on n'en savait résoudre. Depuis le huitième siècle, où Charlemagne reconstituait les écoles, les efforts avaient été persévérants, mais les résultats acquis étaient restés modestes. Modeste aussi fut nécessairement l'œuvre de Pierre Lombard, qui cherchait dans les écrits des Pères des réponses aux questions que les scolastiques discutaient depuis trois siècles.

Aussi les maîtres des âges suivants trouvèrent-ils un thème d'enseignement plutôt que des inspirations, dans les livres des Sentences, tandis qu'ils reçurent de saint Thomas d'Aquin des vues et des solutions fécondes. C'est

Digitized by Google

pourquoi, en notre dix-neuvième siècle, tourmenté par des problèmes différents, Pierre Lombard est à peine connu de nom, pendant que saint Thomas d'Aquin est toujours le maître incontesté de la science sacrée.

Le mouvement intellectuel d'où est sorti l'ouvrage de Pierre Lombard n'en offre pas moins un très vif intérêt. C'est en effet le même mouvement qui, en s'élargissant, a produit l'œuvre de saint Thomas d'Aquin. Aussi devons-nous une attention particulière à une étude remarquable que M. l'abbé Mignon, professeur au grand séminaire du Mans, a consacrée au développement de la scolastique, du VIII^e^ siècle au milieu du XII^e^. Son ouvrage est intitulé *les Origines de la scolastique et Hugues de Saint-Victor* (1). Ce n'est donc pas vers Pierre Lombard qu'il fait converger son travail. C'est, qu'à son avis, ce dernier a usurpé une gloire qui revient en toute justice à son devancier Hugues de Saint-Victor. Il a reconnu, en effet, que Hugues est le véritable constructeur de tout l'édifice théologique auquel Pierre Lombard a attaché son nom. M. Mignon estime donc que l'impartiale histoire doit placer Hugues sur le piédestal dont Pierre s'est emparé. Ce sont d'ailleurs les ouvrages de Hugues qui fournissent les meilleurs éclaircissements sur la doctrine que Pierre leur a empruntée pour composer les quatre livres des *Sentences*. Voilà pourquoi l'abbé Mignon présente les ouvrages de Hugues comme le terme de l'évolution qui travaillait les esprits depuis bientôt quatre siècles.

Il aurait pu suivre à travers chaque génération les essais des premiers scolastiques; mais il lui a paru à bon droit que son œuvre serait plus claire, plus intéressante et plus utile, s'il étudiait successivement les doctrines de Hugues, pour en expliquer la genèse par les vues de ce dernier et par les théories de ses devanciers. Ce n'était pas une œuvre

(1) *Les Origines de la scolastique et Hugues de Saint-Victor*, par l'abbé A. MIGNON, docteur en théologie et en droit canonique, professeur de théologie au grand séminaire du Mans (M. l'abbé Mignon a été nommé depuis lors curé doyen de Lude). 2 vol. in-8 de 378 et 406 pages, Paris, Lethielleux. Prix : 12 francs.

Digitized by Google

facile, car si l'on met à part les controverses sur les universaux, sur l'eucharistie, sur la trinité et les écrits de saint Anselme et de saint Bernard, la littérature de cette époque n'a guère été explorée. Est-ce parce qu'elle aurait rebuté jusqu'ici les travailleurs par son aridité? peut-être; mais il n'en est pas moins vrai que cette littérature ignorée et obscure a donné naissance à des théories très importantes en particulier sur les sacrements.

M. Mignon l'a compris. Avec une patience et une sagacité de bénédictin, il a démêlé, au milieu d'essais souvent indigestes, les germes vivants qui devaient plus tard s'épanouir en lumineuses doctrines. Il les a groupés, comparés, appréciés avec autant de science que de justesse. Il a enrichi la littérature française d'un ouvrage désormais indispensable aux théologiens et qui n'a son équivalent dans aucun autre pays. Nous remercions M. Mignon d'avoir entrepris une œuvre aussi utile et nous le félicitons de l'avoir menée à si bonne fin.

Après avoir raconté la vie de Hugues et déterminé quels sont ses ouvrages authentiques, le savant auteur s'arrête successivement à ses doctrines philosophiques, théologiques et mystiques.

Hugues ne se mêla pas aux polémiques de son temps; il ne poursuivit point comme les maîtres qui l'avaient précédé, la gloire d'un enseignement retentissant et couru; il ne fut point revêtu, comme la plupart d'entre eux, de dignités ecclésiastiques : ce fut un simple moine, qui passa sa vie à instruire les religieux du couvent de Saint-Victor, à Paris. Il mourut à 44 ans, le 11 mars 1141. Il laissait de nombreux écrits où étaient consignées ses leçons et où il avait esquissé la première synthèse de toutes les sciences sacrées.

Abélard avait eu la pensée d'écrire cette synthèse, dans une somme de toute la théologie. Mais il se borna à composer quelques traités; il rendit même sa tentative suspecte par les écarts où il se jeta pour expliquer les mystères. Hugues reprit cette grande œuvre et l'acheva malgré la brièveté de sa vie. Eut-il dès sa jeunesse le projet de la réaliser? nous

Digitized by Google

ne savons; mais il s'y prépara d'abord par un grand nombre d'écrits sur des questions particulières. Il résuma ensuite cette synthèse en deux grands ouvrages d'un caractère différent, dans lesquels il refondit plusieurs de ses œuvres antérieures.

Le premier ouvrage, écrit vers 1134, réunit et groupe logiquement toutes les questions relatives aux choses saintes. Il est intitulé *de Sacramentis christianæ fidei*. L'auteur y applique la philosophie à la théologie, suivant la méthode de saint Anselme. Cependant il ne s'est pas laissé enivrer comme Abélard, par les trompeux appâts d'une dialectique sans frein. Il dégage la théologie des questions indiscrètes ou trop subtiles; il réserve son attention aux matières qui intéressent la foi et s'attache aux solutions sages et modérées. « C'est sottise, disait-il, (*de Sacramentis*, l. I, p. 6, c. 8) de vouloir connaître ce qui nous surpasse et d'ignorer ce qu'il faut savoir. Efforçons-nous donc de bien connaître ce que demande une foi éclairée, mais cessons de rechercher ce qui satisfait seulement la curiosité. »

Le *de Sacramentis* était une œuvre de logique rationnelle. Les arguments patristiques y occupaient peu de place. Hugues sentit qu'il importait de montrer la conformité de sa doctrine avec les enseignements des Pères. Il composa dans ce but un second ouvrage, le *Summa sententiarum*, qui reproduit sa synthèse théologique, avec quelques retouches. Il y a une grande ressemblance entre cet ouvrage et les *Sentences* de Pierre Lombard. C'est la même méthode, le même fond d'idées; bien plus, c'est identiquement le même texte pour des chapitres entiers. M. l'abbé Mignon en avait conclu d'abord que la *Somme des sentences* avait eu pour auteur Pierre Lombard (1). Une comparaison attentive entre cette *Somme* et le *de Sacramentis* de Hugues, l'a convaincu ensuite que ces deux ouvrages sont sortis de la même plume. Il en résulte que les quatre livres des *Sentences*, que Pierre Lombard a pu-

(1) *Revue des sciences ecclésiastiques*, décembre 1890, p. 514.

Digitized by Google

bliés sous son nom, sont aussi presque totalement l'œuvre de Hugues de Saint-Victor, et que la postérité n'a pas rendu à celui-ci la justice à laquelle il avait droit.

S'ensuit-il que l'ouvrage de Hugues aurait dû remplacer celui de Pierre dans l'enseignement des écoles? Je ne le crois pas. Je pense au contraire qu'il y avait lieu de préférer les quatre livres des *Sentences* à la *Somme* de Hugues, d'où ils étaient tirés. Hugues avait sans doute plus de science et de valeur personnelle que son imitateur trop servile. Mais le plan de Pierre Lombard est plus simple que celui de Hugues; son exposition est également supérieure sur certains points de détail que M. Mignon a lui-même signalés. Le plan adopté par Hugues pour sa *Somme des sentences* était meilleur sans doute que celui de son ouvrage *de Sacramentis*; car cet ouvrage est divisé en deux livres qui se partagent à leur tour, le premier en douze, le second en dix-huit parties assez mal ordonnées; tandis que la *Somme des sentences* est formée de sept traités consacrés le premier à la foi et aux vertus théologales, les six autres à Dieu, au Verbe incarné, à la création, aux anges, à l'homme et aux sacrements. Si cette ordonnance est préférable à celle du *de Sacramentis*, elle est encore loin de la perfection. Hugues avait mis l'étude de l'incarnation avant celle des créatures, parce qu'à son avis l'incarnation est le meilleur moyen de connaître Dieu et par conséquent l'objet primaire de la théologie (t. I, p. 199); mais il faut reconnaître que les traités de l'incarnation et des vertus théologales sont mieux placés après ceux de la création et de l'homme. Pierre Lombard s'en est rendu compte. Il faut lui savoir gré de la division en quatre livres qu'il a adoptée pour son ouvrage et dont il est l'auteur. On le sait, le premier livre traite de Dieu et de la Trinité; le second, de la création, des anges et des êtres corporels; le troisième, de l'Incarnation, des vertus théologiques et cardinales, des dons du Saint-Esprit et des commandements; le quatrième, des sacrements et des fins dernières. C'est à peu près l'ordre que nous suivons encore aujourd'hui. Si l'on comprend que M. Mignon ait cherché en

Digitized by Google

Hugues de Saint-Victor la synthèse des doctrines de la première période de la scolastique, on comprend aussi qu'il ait constamment poursuivi son étude jusqu'à Pierre Lombard, dont l'ouvrage a porté cette synthèse, quelquefois plus achevée, aux scolastiques de la période suivante.

D'ailleurs il entrait dans le plan du savant professeur du Mans de rappeler les opinions non seulement de Pierre Lombard, mais encore d'autres scolastiques qui sont venus après lui : il ne s'est pas borné en effet à déterminer quels sont les points sur lesquels Hugues de Saint-Victor ou ses devanciers ont fait progresser la théologie; il a aussi montré quels sont ceux où le Victorin n'a point su démêler les solutions qui devaient être formulées par les théologiens du treizième siècle et surtout par saint Thomas d'Aquin.

Relevons quelques-uns de ces précieux renseignements.

Nous ne nous arrêtons point à la philosophie de Hugues. Elle est encore bien imparfaite. Cependant M. Mignon la regarde comme la synthèse la plus complète de la métaphysique à cette époque.

Hugues eut l'heureuse pensée de réunir pour la première fois en un traité complet, les données éparses jusque-là sur les livres saints, leur nature, leur division, leur autorité, leur interprétation et les difficultés qu'ils présentent. Mais il n'a pu se faire une notion précise de l'inspiration. Il a partagé l'erreur de quelques-uns de ses contemporains, qui n'accordaient pas aux deutérocanoniques de l'Ancien Testament, la même autorité qu'aux protocanoniques. Il est même tombé dans une méprise, qui est beaucoup plus grave et qui est tout à fait personnelle. L'amour de la symétrie l'a entraîné a diviser le Nouveau Testament comme l'Ancien, en trois ordres d'écrits. De même qu'il y a dans l'Ancien Testament, la loi, les prophètes et les hagiographes, de même, selon lui, il y a dans le Nouveau Testament trois ordres de livres divins, l'Evangile, les écrits des apôtres et ceux des Pères. Ce sont les décrétales des papes et les ouvrages des docteurs de l'Eglise, comme saint Jérôme, saint Athanase et saint Augustin, qu'il appelle écrits des Pères. Il range donc les décrets des papes et les livres des

Digitized by Google

Pères, parmi les écritures divines, au même titre que les Psaumes, Job ou les Proverbes (t. I, p. 209-221).

Saint Anselme avait cru démontrer par des raisonnements, le dogme de la sainte Trinité ; Hugues de Saint-Victor n'échappe pas complètement à cette illusion. Il donne lui aussi des preuves de l'existence de ce mystère. Cependant il fait observer que la raison ne saurait établir tout ce que la foi enseigne, et que c'est la révélation qui nous instruit des propriétés de chacune des trois personnes (t. I, p. 281-306). Saint Anselme avait aussi soutenu que l'incarnation était nécessaire pour la rémission du péché. Notre Victorin se sépare résolument de lui sur ce terrain. Il estime que Dieu aurait pu pardonner aux hommes, alors même que son Fils n'aurait point pris notre nature (t. II, p. 49).

Les premiers scolastiques ne s'étaient occupés des anges qu'en passant et en commentant des textes de la sainte Ecriture. A la fin du XI^e^ siècle, saint Anselme écrivit un traité *de casu diaboli*. Au commencement du douzième, Rupert et Honorius d'Autun étudièrent aussi assez longuement ce qui regarde les anges. Hugues de Saint-Victor développa davantage encore cette matière. Il fut le premier à commenter le célèbre ouvrage *De hierarchia cœlesti*, attribué à saint Denys l'Aréopagite. Il introduisit ensuite les éléments de ce commentaire dans son *de Sacramentis* et dans sa *Summa sententiarum*. Dans tous ces ouvrages, il défend la spiritualité des anges, qui avait été niée par Rupert ; mais il n'est pas d'accord avec lui-même sur la question des chœurs des Anges qui n'avait pas encore été beaucoup agitée. Il suit l'Aréopagite dans son *de Sacramentis*, et prend saint Grégoire le Grand pour guide, dans sa *Somme des sentences*.

Le plus grave défaut de la théologie de notre Victorin, semble avoir été l'absence d'une distinction précise entre le bien naturel et le bien surnaturel. Il est vrai que cette distinction ne fut point pleinement mise en lumière avant saint Thomas d'Aquin. Mais Hugues confond souvent les deux ordres; et cette confusion nuit à sa doctrine dans

Digitized by Google

plusieurs questions importantes. Il semble avoir refusé au libre arbitre le pouvoir de faire aucun bien sans la grâce (t. I, p. 262). Par contre, il ne dit pas que les anges aient été élevés à un état surnaturel avant leur chute (t. I, p. 359). Il n'ose affirmer non plus dans son *de Sacramentis* que nos premiers parents aient eu des vertus surnaturelles avant leur péché; mais dans son *Summa sententiarum* il est plus hardi et plus heureux : il y enseigne qu'Adam possédait ces vertus lorsqu'il tomba dans le péché; toutefois il maintient qu'il ne les reçut pas dès le moment de sa création (t. II, p. 17). Malheureusement c'est la doctrine du *de Sacramentis* qui a guidé Hugues dans la théorie à laquelle il s'est arrêté sur la nature du péché originel, même dans la *Somme des sentences*. Saint Anselme avait parfaitement expliqué la nature de ce péché. « C'est, disait-il, la privation de la justice que l'homme devait avoir et qu'il a perdue par la désobéissance d'Adam (t. II, p. 29). » Hugues, ne pense pas que le péché d'Adam l'ait privé d'une justice surnaturelle. Il en conclut que le péché originel ne peut être non plus en nous la privation de cette justice. Qu'est-ce donc? C'est, dit-il, un désordre dans la partie supérieure et dans la partie inférieure de la nature humaine : c'est l'ignorance dans l'esprit et la concupiscence dans la chair. Et quand on lui fait remarquer que le baptême efface le péché et que pourtant il ne détruit ni l'ignorance, ni la concupiscence, Hugues répond que ce sacrement ne remet pas le péché quant à la peine, mais qu'il le remet seulement quant à la faute, en empêchant qu'il soit imputé (t. II, pp. 33, 35). Pierre Lombard a emprunté à Hugues cette théorie qui fut renouvelée par les réformés du XVI^e^ siècle.

Les scolastiques du neuvième, du dixième et du onzième siècle s'étaient beaucoup occupés des sacrements; mais ils n'avaient composé aucun ouvrage qui répondît à ce que nous appelons aujourd'hui un traité des sacrements en général. C'est à Hugues de Saint-Victor que revient encore l'honneur d'avoir ouvert cette voie. Dans le titre de son traité *de Sacramentis*, qui embrassait toute la théologie, il

Digitized by Google

entendait par sacrements, tous les mystères de la foi. Mais dans le cours de ce traité et dans sa *Somme des sentences*, il s'arrêta à étudier les sacrements, compris suivant notre acception usuelle de ce mot. Il les définit : « Un élément corporel ou matériel, proposé sensiblement au dehors, qui représente par ressemblance, qui signifie par institution, qui par une sanctification contient la grâce invisible et spirituelle (1) ». Il en donne encore cette autre définition : « Le sacrement est la forme visible d'une grâce invisible conférée par lui, c'est-à-dire conférée par le sacrement lui-même. *Sacramentum est visibilis forma invisibilis gratiæ in eo collatæ, quam scilicet confert ipsum sacramentum.* » C'est à peu près la définition qui fut adoptée par Pierre Lombard. Elle est exacte et ne s'applique qu'aux sacrements de la Nouvelle Loi, puisqu'ils ont seuls la vertu de produire la grâce. Cependant la question n'était pas aussi claire, au XII^e^ siècle, qu'aujourd'hui. Hugues attribue aux sacrements de l'Ancienne Loi la vertu de produire directement la foi, et indirectement la justification, tandis qu'il attribue aux sacrements de la Nouvelle Loi la vertu de produire directement la justification. Pierre Lombard l'a corrigé sur ce point : il regarde les sacrements de l'Ancienne Loi, comme de simples signes de la grâce. Avec des notions aussi mal arrêtées, il était difficile de fixer nettement le nombre des sacrements qui agissent *ex opere operato*. Les théologiens du commencement du douzième siècle ne formulaient pas encore la thèse qu'il y a sept sacrements dans l'Eglise. On a dit quelquefois que Hugues de Saint-Victor, avait soutenu cette thèse dans l'opuscule *de cæremoniis, sacramentis... ecclesiasticis*. Cet opuscule la contient en effet, mais il est d'un auteur postérieur : c'est à tort qu'on l'attribue à Hugnes. Cependant, quand ce dernier arrive aux sacrements de la Nouvelle Loi, il étudie comme tels, nos sept sacre-

(1) Corporale vel materiale elementum foris sensibiliter propositum, ex similitudine repræsentans, ex institutione significans, et ex sanctificatione continens aliquam invisibilem et spiritalem gratiam. *De sacram*, lib. I, p. IX, c. 2.

Digitized by Google

ments : le baptême, la confirmation, l'eucharistie, la pénitenée, l'extrême onction, l'ordre et le mariage. M. Mignon pense que dès lors leur nombre n'était plus contesté. Cependant divers documents officiels du début du XIII^e^ siècle contiennent encore des énumérations incomplètes des sacrements; ils font même entrer dans ces énumérations la consécration des églises, des autels et des calices (Schanz, *Die Lehre von der heiligen Sacramenten*, Fribourg en Brisgau, 1893, p. 199).

« Dans les théologiens qui ont suivi le XII^e^ siècle, dit très bien M. Mignon (t. II, p. 123), l'étude de la nature ou de la constitution des sacrements se fait par la détermination de la matière et de la forme. Bien que ces mots de *materia* et de *forma* soient employés par les auteurs du commencement du XII^e^ siècle, ce n'est que plus tard cependant qu'ils recevront leur signification précise. Guillaume d'Auxerre (1215), en effet, est considéré comme le premier qui leur ait donné un emploi déterminé dans ce sens exact où nous nous en servons maintenant, c'est-à-dire pour signifier les deux éléments constitutifs des sacrements (*Summa aurea super quatuor libros sententiarum*, lib. IV, dist. 1). Au temps de Hugues, la *matière* sert à désigner tout ce qui constitue le sacrement, son essence; et si parfois on fait usage du mot *forme*, ce n'est pas toujours pour indiquer la partie qui détermine l'essence, mais quelquefois c'est pour déterminer le mode ou la figure de tel sacrement. Nous n'irons donc pas demander à notre théologien sa théorie sur la matière et la forme des sacrements, ce serait un anachronisme; mais nous lui demanderons par quoi sont constitués les sacrements, cette question est de tous les temps. » Hugues répond qu' « il y a trois parties dans tout sacrement : les choses, les actions et les paroles; *res*, *facta*, *verba ;* les choses, telles que l'eau, l'huile, etc. ; les actions comme l'immersion; les paroles, telles que l'invocation de la sainte Trinité. »

Le mystère eucharistique avait fait l'objet de nombreuses controverses au temps de Paschase Radbert et de Bérenger.

Digitized by Google

M. Mignon les expose très nettement; il montre, textes en main, que l'erreur de Bérenger ne consistait pas seulement à nier la transsubstantiation, comme on l'a quelquefois prétendu. Il étudie aussi à fond la doctrine de Hugues sur cette question importante. Cette doctrine est exacte dans ses grandes lignes. Hugues ne se sert pas du terme de transsubstantiation, que l'on commençait dès lors à employer; mais il énonce clairement ce que ce terme exprime pour nous. « Par les paroles de la sanctification, dit-il, la vraie substance du pain et du vin est convertie au vrai corps et au sang de Jésus-Christ; l'espèce seule du pain et du vin reste, la substance passe dans la substance » (t. II, p. 178). Cependant il ne se fait pas une idée précise de la nature des espèces sacramentelles. Pour éviter le stercorianisme, il pense que la présence de Jésus-Christ dure dans la communion aussi longtemps que les sens perçoivent les espèces, et qu'elle cesse lorsqu'on ne les perçoit plus (t. II, p. 182). Il complète cette théorie imparfaite par une belle pensée exploitée plus tard par saint Thomas d'Aquin : « Dans l'alimentation ordinaire, ce qui est mangé s'incorpore à celui qui se nourrit; mais dans la réception de la chair du Christ, celui qui mange est incorporé à celui qu'il prend en nourriture; et Jésus-Christ veut précisément être mangé par nous, afin de nous incorporer à lui » (t. II, p. 181). Aucune théorie du sacrifice de la messe n'est formulée; Hugues se borne à commenter les cérémonies liturgiques. Remarquant que le prêtre se sert, non du terme *offero*, mais du terme *offerimus*, et par conséquent qu'il parle au nom de l'Eglise, Hugues et Pierre Lombard à sa suite, concluent qu'un prêtre hérétique ou excommunié ne saurait consacrer le corps du Seigneur, parce qu'il ne saurait parler au nom de l'Eglise, dont il n'est plus membre (t. II, pp. 185, 186).

Le docte Victorin a aussi développé les questions relatives au sacrement de pénitence. Les éléments de ce sacrement sont, selon lui, la confession, la contrition et la satisfaction; mais il ne fait pas de distinction entre la contrition parfaite et la contrition imparfaite. Cette confusion des

Digitized by Google

deux espèces de contrition le jette dans un grand embarras, quand il essaye d'expliquer quel est l'effet de l'absolution du prêtre; car si l'acte de contrition doit précéder l'absolution, et s'il remet le péché, ce n'est plus l'absolution du prêtre qui le remet : « Le pécheur, répond Hugues, est attaché par deux liens, l'obscurcissement de l'âme (*macula*) et la dette de la damnation. L'obscurcissement se fait par le retrait de la grâce; or personne ne peut se relever du péché sans la grâce : c'est la grâce seule qui vivifie intérieurement, c'est la grâce qui nous meut à la componction, et la grâce vient de Dieu; aussi le premier lien est-il enlevé par Dieu seul. En nous confessant, nous sommes, par le ministère du prêtre, dégagés du second lien, de la dette de la damnation; cela est nécessaire pour expliquer les paroles de Notre-Seigneur à Pierre : *Quodcumque ligaveris*, et les paroles aux apôtres : *Quorum remiseritis peccata.* » (T. II, p. 197.) Pierre Lombard vit que cette solution était inadmissible; car comment pourrait-on être soumis à la damnation, lorsque la tache du péché a été effacée par la contrition? Il la combattit donc; mais il en adopta une autre plus inacceptable encore. Il prétendit que l'absolution du prêtre ne remettait pas le péché, mais qu'elle était seulement une déclaration qui constatait sa rémission. Les théologiens se partagèrent quelque temps entre ces deux théories; plus tard ils reconnurent qu'il faut distinguer entre la contrition parfaite qui remet par elle-même le péché, et la contrition imparfaite qui ne le remet point, mais permet au pécheur d'en recevoir le rémission par l'absolution du prêtre.

Nous devons encore à Hugues le premier traité didactique qui ait été composé sur l'extrême-onction; mais il a émis deux assertions, auxquelles l'assentiment du Maître des sentences n'a point obtenu la ratification des théologiens des âges suivants. Hugues pense que l'extrême-onction a été instituée par les apôtres et qu'elle peut se réitérer durant la même maladie (t. II, p. 204).

Les questions relatives au sacrement de l'ordre sont mêlées par lui à celles qui regardent l'Eglise, cependant il

Digitized by Google

ne confond pas le pouvoir d'ordre avec le pouvoir de juridiction. Mais, à part le caractère plus synthétique de son exposé, il n'ajoute rien sur ces questions aux enseignements de ses devanciers. Il en est de même pour le sacrement de mariage. Il en place l'essence dans le consentement mutuel des deux époux, distingue très bien entre les mariages valides et les mariages licites; mais semble regarder tous les empêchements de mariage comme dirimants.

La morale de notre Victorin est intéressante à étudier; car elle n'a pas subi l'influence de l'éthique d'Aristote, comme celle des théologiens de l'âge suivant. Il ne sépare pas la morale générale de la morale spéciale. Il ne semble pas connaître la théorie qui explique le vice et la vertu par la répétition des actes. Pour lui, le vice est une corruption de l'inclination naturelle, qui place l'âme en dehors de l'ordre et de la mesure. La vertu est comme la santé et l'intégrité de l'âme raisonuable. Le péché est l'acte qui sort du vice par notre consentement. L'acte bon est le mouvement qui sort du cœur, suivant la règle divine. On voit comment le sage théologien exige le consentement pour le péché et comment il maintient la distinction entre l'acte mauvais en lui-même et la responsabilité de celui qui l'accomplit (t. II, 309). Je remarque encore que Hugues revient à maintes reprises sur la différence qu'il faut faire entre les *præcepta naturæ*, ou lois naturelles dictées par le discernement intérieur qui vient de nous-même, et les *præcepta disciplinæ*, ou préceptes positifs imposés de l'extérieur à l'homme pour se conduire (t. II, p. 307).

Hugues est surtout connu comme mystique. Beaucoup d'auteurs l'ont même accusé de ce mysticisme philosophique, qui fait consister l'exercice normal de nos facultés naturelles, dans la communication directe avec Dieu, par la connaissance ou par l'amour. Tel était le mysticisme de Plotin, de Scot Erigène et des Béguards; mais Hugues de Saint-Victor ne s'est jamais laissé entraîner dans pareille erreur. Un examen, même sommaire, de ses théories philosophiques, le prouve. Ce qui est vrai, c'est qu'il a étudié

Digitized by Google

la mystique surnaturelle, ou la doctrine relative à l'ascension surnaturelle de l'âme et à son union avec Dieu dans la vie présente, par la contemplation et différents actes de l'état de perfection. Mais c'est à tort que la plupart des philosophes et des historiens de la philosophie confondent cette étude de phénomènes surnaturels, avec le mysticisme philosophique (t. II, 325).

Nous avons déjà dit que Hugues avait commenté le traité de la *Hiérarchie céleste.* Ce fut lui qui, au moyen âge, popularisa ce traité et les autres ouvrages attribués à Denys l'Aréopagite. Depuis le IXe siècle, l'abbaye de Saint-Denys possédait, il est vrai, deux traductions de ces ouvrages, envoyées, l'une par l'empereur Michel le Bègue, l'autre par le pape Adrien. Scot Erigène en avait même fait une autre traduction nouvelle, à la prière de Charles le Chauve. Cependant ces traductions ne semblent avoir été lues et citées par aucun auteur du Xe, ni du XIe siècle. Notre Victorin les étudia à fond; il y puisa des inspirations qui l'ont mis au premier rang des auteurs mystiques. Si Pierre Lombard lui a ravi le renom auquel il avait droit comme théologien, on a toujours fait honneur à Hugues de ces doctrines mystiques dont on admire la profondeur et la justesse. Saint Bonaventure préférait ses écrits à ceux de saint Bernard; si ce dernier l'emporte par l'onction, Hugues a le mérite d'avoir développé ses enseignements sous une forme didactique. Il a été ainsi, à certains titres, le fondateur de la science mystique au moyen âge.

M. l'abbé Mignon fait un exposé intéressant et judicieux des écrits mystiques du moine de Saint-Victor. Je n'essayerai pas de l'analyser. Les notes qui précèdent ne sont pas non plus une analyse de son savant ouvrage sur les origines de la scolastique; ce sont des indications glanées çà et là dans la remarquable et consciencieuse étude du savant professeur du séminaire du Mans.

3. Nous avons déjà entretenu plusieurs fois nos lecteurs de la *Théologie morale* du R. P. Lehmkuhl. Son succès s'explique par son caractère à la fois scientifique et pratique.



Digitized by Google

La huitième édition (1) vient de paraître. Elle a été revue par l'auteur et a reçu quelques additions parmi lesquelles une note relative au droit qu'ont à l'héritage de leur père, des enfants nés d'un mariage purement civil. L'auteur admet qu'ils peuvent profiter du testament, que leur père aurait fait en leur faveur. Il admet encore qu'ils peuvent recevoir la part d'héritage, que la loi civile leur accorde, si leur père meurt sans testament ; le père prévoyait en effet que les dispositions de la loi civile suivraient leur cours, s'il ne faisait pas de testament ; en s'abstenant d'en faire un, il est donc censé avoir conformé ses dernières volontés à ces dispositions de la loi civile. Mais il y a lieu aussi de se demander si ces enfants, nés d'un mariage purement civil, auraient le droit d'attaquer le testament de leur père, pour défaut de forme ou parce que ce testament ne leur laisserait pas la portion réservée que la loi leur assigne. Le savant auteur estime qu'ils le peuvent, s'il y a doute sur la volonté de leur père, tandis que la piété filiale le leur défend, si cette volonté est certaine. Mais blesseraient-ils la justice en soustrayant, ou faisant annuler le testament dans ce dernier cas ? Suivant le docte théologien, il y a des raisons pour et contre, qui rendent la solution douteuse.

4. Nous avons jadis (*Université catholique*, juillet 1890, p. 448), fait connaître le plan, l'excellente méthode, le caractère scientifique et l'exactitude de la nouvelle édition de *la Patrologie* de Mgr Fessler, qui avait été préparée par le savant professeur Jungmann de Louvain. Le premier volume qui s'arrêtait à saint Ambroise avait seul paru alors. Il faut nous féliciter que l'ouvrage ait pu être terminé, malgré la mort de M. Jungmann (2). Celui-ci avait

(1) *Theologia moralis*, auctore Augustino LEHMKUHL, societatis Jesu sacerdote. Editio octava. 2 vol. in-8° de XIX, — 818 et XVI, — 884 pp. Fribourg en Brisgau, Herder ; 1896. Prix : 20 francs.

(2) Josephi Fessler, quondam episcopi S. Hippolyti *Institutiones patrologiæ*, quas denuo recensuit, auxit, edidit Bernardus JUNGMANN, Eccles. cathed. Brugens. Canon. hon., Philos. et S. Theol. doct., ac

Digitized by Google

mené son travail presque à terme. Il a été achevé pour les papes du v^e^ et du vi^e^ siècle, par M. Hebbelynck, successeur du regretté M. Jungmann, dans la chaire de patrologie de l'Université de Louvain ; pour les Pères et les écrivains ecclésiastiques, syriens ou arméniens, du v^e^ et du vi^e^ siècle, par Mgr Lamy, professeur de syriaque dans la même université, si connu pour ses travaux sur ces matières. Ils ont suivi tous deux la méthode de leur savant confrère, et l'ouvrage n'a rien perdu de son unité. Il est terminé par un *index* alphabétique très soigné.

5. La traduction de l'*Apologie du christianisme* du R. P. Weiss (voir *Université catholique*, septembre 1894, p. 116, et avril 1896, p. 613), se poursuit avec activité. Les tomes III et IV ont pour titre *Humanité et humanisme* (1). Ils sont consacrés à la question du péché ; car ce qui distingue l'humanisme, c'est une conception de l'humanité, où la nature humaine est regardée comme sans péché, où elle est regardée comme parfaite, où elle est toujours glorifiée et souvent déifiée. Cette conception caractérise ce qu'on appelle l'esprit moderne. Elle a triomphé au milieu du xv^e^ siècle, produit la Renaissance et dirigé la marche de la civilisation jusqu'à nos jours. Elle va à l'encontre de la conception chrétienne qui considère la nature humaine, non point comme substantiellement corrompue (cette conception est celle du protestantisme et du jansénisme), mais comme une nature atteinte par la maladie du péché. L'humanisme est une résurrection du paganisme antique ; mais ce paganisme nouveau a des effets plus pernicieux que l'an-

profes. ord. Hist. eccl. et Patrol. in Universitate cathol. Lovaniensi; tom. II. Pars 1° et 2°, in-8° de 447 et 711 pages. Inspruck, Rauch; 1892 et 1896.

(1) R. P. Albert-Maria Weiss, de l'ordre des Frères prêcheurs, *Apologie du christianisme* au point de vue des mœurs et de la civilisation, traduit de l'allemand sur la deuxième édition, par l'abbé Lazare *Collin*, professeur à l'école Saint-François-de-Sales de Dijon, avec la collaboration de M. J. *Mijy*, professeur à Dijon. III et IV. *Humanité et humanisme*; 2 vol. in-8° de 504 et 447 pages. Paris et Lyon, Delhomme et Briguet. Prix : 12 francs.

Digitized by Google

cien, parce qu'il travaille à nous dépouiller des remèdes que le christianisme nous avait apportés. La question principale qui se pose entre l'humanisme et le catholicisme, est donc de savoir si la nature humaine est en pleine santé et se suffit à elle-même, ou bien si elle a subi la dégénérescence du péché originel et si elle a besoin d'une rédemption et d'une régénération surnaturelle ; question capitale ; car, dit le P. Weiss, les principes de l'Eglise catholique sur le péché et la rédemption sont la clef qui donne l'intelligence de l'histoire du monde. Seulement le vaillant dominicain n'étudie pas la question au point de vue des individus ; il l'étudie au point de vue de l'humanité prise dans son ensemble ; car il fait son apologie du christianisme, au point de vue des mœurs et de la civilisation.

L'humanisme prend pour idéal et pour règle de la civilisation, la nature humaine corrompue par le péché; le christianisme veut régénérer cette nature ; l'idéal de la civilisation qu'il poursuit est l'humanité régénérée, l'humanité telle qu'elle est sortie des mains de Dieu avant le péché. C'est pourquoi le P. Weiss appelle aussi *humanisme*, la civilisation conforme à la nature déchue, et *humanité*, la civilisation conforme au plan divin primitif. Il donne cette acception à ces termes, dans les grandes divisions de son ouvrage. Cette manière de s'exprimer nuit peut-être à la clarté de ces divisions, du moins en français; toutefois elle ne manque pas de vérité. Elle est d'ailleurs bien préparée par les premiers volumes de l'éloquent dominicain; car nous avons vu qu'il soutient que le christianisme tend à nous rendre la véritable humanité, c'est-à-dire l'humanité saine et parfaite, telle qu'elle était sortie primitivement des mains de Dieu. D'autre part, il est juste de mettre l'étiquette d'humanisme sur toutes les civilisations qui se sont développées conformément au principe de l'humanisme moderne, c'est-à-dire conformément à toutes les tendances de la nature déchue et imparfaite.

On comprend dès lors toute la portée du titre général de l'ouvrage *l'Humanité et l'humanisme*. Il revient à celui-ci : l'humanité comme le christianisne la veut former, et l'hu-

Digitized by Google

manité livrée sans contre-poids aux tendances de la nature corrompue, suivant les principes de l'esprit moderne.

Prenant ces mots dans le même sens, le P. Weiss intitule les quatre parties de son ouvrage : 1° changement de l'humanité en humanisme; 2° la manière de penser et d'agir de l'humanisme; 3° histoire de la civilisation de l'humanisme; 4° le retour de l'humanisme à l'humanité. Ce plan amène l'auteur à esquisser une philosophie de l'histoire, ou, pour prendre des expressions qu'il semble préférer, une psychologie des peuples, ou une morale dans l'histoire. Il n'est point de l'école de ceux qui, avec Voltaire, Montesquieu, Herder, Schelling, Hégel, ont fait de l'histoire, le théâtre de l'arbitraire humain, ou un champ sur lequel s'exercent d'irrésistibles forces naturelles, sans l'intervention d'une puissance plus élevée. Il prend pour maîtres, saint Augustin, Dante et Bossuet, les seuls, à son avis, qui aient traité cette matière grandiose d'une façon satisfaisante, en faisant à Dieu et à l'homme la véritable part qui leur revient. Mais, s'il est guidé par l'esprit de ces maîtres de génie, il reprend la question à un point de vue nouveau que lui impose l'esprit moderne; car, comme nous le disions en commençant, il la ramène à savoir s'il faut oui ou non tenir compte du péché et de la rédemption, dans l'étude et l'appréciation des mœurs et des civilisations. Pour remplir ce cadre, il ne suit point les événements de l'histoire d'âge en âge; non, il groupe les faits qui appartiennent d'une part aux civilisations inspirées par le paganisme et l'humanisme, et d'autre part aux civilisations façonnées suivant la conception chrétienne, pour faire ressortir les errements de l'esprit moderne et la vérité des principes catholiques, sur l'idéal que doivent poursuivre les mœurs de l'humanité.

Dans la première partie, il montre que la nature humaine est tombée d'un état supérieur dans un état de péché. Seule la révélation peut nous donner la certitude de cette déchéance; mais la raison reconnaît qu'elle n'est pas invraisemblable et qu'elle fait la lumière sur des problèmes qui autrement resteraient sans solution. Le P. Weiss

Digitized by Google

recourt à deux classes principales d'arguments, pour établir cette déchéance : d'une part, les traditions de tous les peuples sur le bonheur primitif et la chute ; d'autre part, les vices des civilisations. Il est très original sur un sujet si souvent traité, parce qu'il envisage les suites du péché originel non pas dans les vices des individus, mais dans les vices des institutions sociales et dans les aberrations de l'esprit public.

Les vices qui témoignent en faveur de notre déchéance se montrent dans le mépris pour l'homme, dans l'esclavage, dans la dégénérescence de la pauvreté en misère, dans la corruption des individus par les situations qui leur sont faites, dans les fausses religions, d'après lesquelles on est en droit d'apprécier l'humanité qui les a produites et pratiquées, enfin dans les sacrifices sanglants et spécialement dans les sacrifices humains, qui étaient chez tous les peuples comme une confession publique de la déchéance universelle.

La seconde partie l'amène à scruter d'autres plaies, en étudiant la manière de penser et d'agir de l'humanisme. On cherche à excuser le péché ; on glorifie la sensualité; on excuse, comme faiblesses humaines, des fautes qui mènent à des monstruosités ; on présente le péché comme une nécessité de nature et comme un droit; on célèbre et on admire les grands criminels, à l'égal des hommes de génie, du moment qu'ils sortent des sentiers battus ; on gémit sous le poids de la vie et on redoute la mort ; on nie l'existence des esprits, et depuis le quatorzième siècle on se livre aux pratiques occultes et magiques ; on fait du démon un être redoutable, tandis que nos ancêtres du moyen âge s'en moquaient.

La troisième partie est consacrée aux questions que soulève l'histoire de la civilisation de l'humanisme. L'humanisme n'admet pas de fin dernière pour l'humanité; il prétend faire progresser l'humanité sans lui asssigner aucun but ;il recourt donc aux moyens violents; il professe que la fin justifie les moyens ; il exalte ceux qui ont le succès ; il proclame qu'on ne réussit point par l'honnêteté, mais par

Digitized by Google

la violence et la flatterie. Sous la direction de pareilles théories, l'histoire est faite d'alternatives de reculs et de progrès. L'humanisme prétend à tort que l'humanité est en progrès continuel depuis ses origines, qu'elle a commencé par des mœurs voisines de la vie des animaux. L'histoire des religions humaines, du luxe, du mariage, de l'esclavage, des castes, du traitement de l'enfance, confirme les enseignement de la Bible sur la perfection morale de l'homme primitif. Le résultat final de la civilisation numaniste est le pessimisme. C'est aux théories pessimistes qu'aboutit la philosophie moderne, comme c'est au désespoir qu'a abouti la civilisation payenne, avant l'avènement du christianisme. La plus fidèle image du paganisme se trouve dans le groupe de Laocoon. « Ce serait une exagération, comme l'est toutours cette expression, si l'on disait que l'ancien monde s'est surpassé dans cette œuvre, mais la vérité est qu'en l'exécutant, il a tracé un fidèle portrait de lui-même. La douleur qui se manifeste dans tous les muscles et les tendons de ce corps noble et vigoureux, ses efforts puissants, l'impuissance à laquelle le réduisent les replis toujours augmentant des serpents, l'œil vague que la victime lève vers le ciel et qui semble prier et désespérer à la fois, tout cela est une image de l'esprit, de la vie de l'histoire de l'antiquité. La victime s'est longtemps défendue avec héroïsme contre les monstres que la Divinité lui a envoyés, à lui le prêtre infidèle, pour punir sa désobéissance. De même que le taureau sauvage fait voler loin de lui, en mugissant, la hache avec laquelle le sacrificateur l'a frappé devant l'autel, de même Laocoon a d'abord secoué avec une arrogance inflexible ses chaînes glissantes; puis il a fait monter vers les étoiles son cri de douleur et de malédiction. Il voit maintenant que ses efforts sont vains ; mais c'est en résistant qu'il se soumet au sort inévitable, avec un soupir à moitié comprimé par les tourments mortels et infinis qu'il endure, un cri de miséricorde, qu'il profère à peine, s'élève de sa bouche rigide vers le ciel. Ainsi nous le voyons devant nous. Il y a encore un reste de vie en lui; ce cri pour implorer du secours sera-t-il entendu là-haut ? Nous ne savons. »

Digitized by Google

Il fut entendu. L'auteur le montre, en traitant dans sa quatrième partie du retour de l'humanisme à l'humanité. Le pendant de Laocoon, c'est l'Homme-Dieu nous obtenant miséricorde et régénération, dans les angoisses et les tortures de sa passion.

Nous n'avons pu nous arrêter jusqu'ici aux développements pleins d'érudition, de vie, d'originalité et d'éloquence, que le savant dominicain a su donner aux pensées que nous avons indiquées rapidement ; nous voudrions du moins faire ressortir la science théologique avec laquelle il expose, dans cette quatrième partie, ses vues profondes sur les voies suivies par la Providence.

Il explique ainsi (tome II, p. 277) pourquoi Dieu a laissé à l'homme le pouvoir de pécher : « Dieu n'a créé le monde que pour accomplir en lui ses propres desseins, ses desseins de justice et de charité, d'ordre et de beauté. Si, malgré cela, il y a mis des êtres qui possèdent le terrible pouvoir de se soulever contre sa volonté, cela prouve seulement sa puissance et sa confiance en lui-même. Celui qui n'a rien à craindre en mettant l'exécution de ses desseins entre les mains, non seulement de valets sans indépendance, mais d'hommes libres, capables de résistance, doit posséder la conscience la plus vivante de sa puissance invincible. Donc la preuve la plus claire de la toute-puissance de Dieu, consiste en ce qu'il laisse à la volonté libre de la créature, le pouvoir de se soulever contre ses projets. Il n'y a que celui qui est assez puissant, pour convertir le mal en bien, et se servir des obstacles pour arriver à ses fins, qui puisse se permettre cela (S. Augustin, *Enchiridion*, 3, 11; 26, 100). »

Voici, maintenant comment le P. Weiss (tome II, p. 283) montre que l'ordre moral naît de ce que notre bonheur est uni à l'honneur de Dieu :

« Lorsque Dieu a créé les hommes, il a, — nous nous exprimons d'une façon humaine, — lié de la manière la plus étroite son sort au nôtre. A la question de savoir pourquoi nous vivons, nous obtenons toujours une double réponse; tantôt on dit que c'est pour favoriser l'honneur

Digitized by Google

de Dieu, tantôt que c'est pour trouver notre propre félicité. Les deux choses sont vraies et n'en forment qu'une. Dieu a étroitement uni la fin qu'il avait en vue lorsqu'il nous a créés, à la fin qu'il nous a fixée. Dieu ne veut pas de notre part un honneur qui ne nous rende pas heureux en même temps qu'il le glorifie, et nous ne trouverons jamais notre félicité en dehors de la glorification de Dieu. En confiant son honneur à notre liberté, Dieu a en même temps uni notre félicité à son honneur. Cette union de la volonté divine avec notre activité est précisément ce qu'on appelle l'ordre moral du monde (S. Thomas, *Sum theol.* I q. 21, a, 4). Or, de ceci, il s'ensuit que tout dérangement dans les desseins de Dieu porte la confusion dans le monde, et porte préjudice à notre propre bonheur. Donc si Dieu doit faire valoir sérieusement sa puissance suprême contre la folle présomption des créatures, il sauve par là non seulement son propre honneur, mais aussi le bien du tout, même l'avantage des pécheurs, s'ils sont corrigés. »

Ces conceptions du savant dominicain sont une interprétation de la doctrine de saint Thomas d'Aquin. Il en est de même de ses vues sur la nécessité d'un rédempteur, sur la convenance de ses humiliations et de ses souffrances, sur la nature de l'état morbide de l'humanité qui a sa racine dans l'orgueil, sur l'obligation faite à l'homme de s'humilier en se laissant secourir et en se repentant de ses fautes.

L'éloquence solide et puissante du P. Weiss paraîtra peut-être parfois un peu exubérante; mais elle ne lassera personne; elle excitera l'admiration de tous ses lecteurs. Cette richesse de développements et de figures peut fournir une abondante moisson de pensées neuves, d'images frappantes et de comparaisons saisissantes, aux prédicateurs et aux catéchistes. Une table alphabétique de tous les matériaux accumulés dans cette vaste encyclopédie serait fort utile pour eux.

6. Le R. P. Fontaine, de la Compagnie de Jésus, professeur d'apologétique aux Facultés catholiques d'Angers,

Digitized by Google

a pris à tâche de dénoncer et de combattre les progrès trop visibles de l'irréligion. Il est persuadé, avec raison, que pour lutter contre l'armée compacte de l'incrédulité, l'Eglise a besoin d'une armée non moins nombreuse et non moins aguerrie. Il travaille donc à multiplier et à former de sérieux apologistes de la foi. C'est à cette fin qu'il a déjà publié deux ouvrages, qui n'ont point passé inaperçus : *La Chaire et l'Apologétique au XIX^e^ siècle* et *le Prône catéchistique d'après le concile de Trente*. Il poursuit le même but dans un troisième volume qu'il a intitulé *l'Irréligion contemporaine et la défense catholique* (1).

Ce titre résume tout le livre; car on y examine ces deux questions : D'où vient l'irréligion et où tend-elle? Quelle doit-être la défense catholique?

D'où vient l'irréligion et où tend-elle?

Ses sources sont très nombreuses et très diverses; « mais, nous dit avec beaucoup de perspicacité le docte auteur, la source la plus féconde de l'irréligion contemporaine, est dans la perversion des sciences ecclésiastiques elles-mêmes, détournées de leur vrai but par le protestantisme libéral. Les pasteurs rationalistes et les professeurs des facultés de théologie protestantes ont mis au service de l'incrédulité, l'exégèse, l'histoire des dogmes, et la théologie elle-même. Ils ont appelé à leur aide des laïques, sans aucune attache confessionnelle, et ensemble ils battent en brèche toute croyance et parfois même toute certitude rationnelle. De là les théories de scepticisme et cette maladie du doute, qui envahit jusqu'aux classes inférieures et illettrées de notre société. »

Pourquoi ce flot montant n'est-il arrêté par aucune digue? Le R. P. Fontaine estime qu'aucune digue n'a été assez puissante, parce que la formation scientifique du clergé catholique a manqué de solidité, au moins en France. Les vingt-quatre facultés de théologie détruites par la Révolu-

(1) *L'Irréligion contemporaine et la Défense catholique*, par J. Fontaine, S. J., professeur d'apologétique aux Facultés catholiques d'Angers, in-12 de xxx-418 pages. Paris et Lyon, Delhomme et Briguet.

Digitized by Google

tion avaient perdu à peu près toute leur importance, lorsqu'elles furent emportées par la tourmente. Les cinq facultés de théologie rétablies par Napoléon, ont vu leurs chaires occupées par plusieurs hommes distingués et même éminents; mais leur influence sur la masse du clergé a été fort restreinte. Les grands séminaires s'en sont tenus à un enseignement beaucoup trop élémentaire. Le R. P. Fontaine l'explique, avec plus de charité peut-être que d'exactitude, par la nécessité de maintenir cet enseignement à un niveau inférieur, pour qu'il soit accessible à tous les élèves.

Il ne nous appartient pas de discuter ces vues; il nous sera permis de remarquer que le R. P. Fontaine a négligé plusieurs éléments qui doivent entrer en ligne de compte, pour apprécier l'état de l'apologétique et de la science ecclésiastique en France. Il s'occupe assez longuement des facultés de théologie napoléoniennes, qui avaient peu d'élèves. Comment oublie-t-il le Séminaire Français de Rome, d'où sont sortis tant de prêtres depuis quarante ans? Il aurait pu étudier aussi l'action encore trop restreinte, mais cependant sensible, de nos facultés libres. Voici vingt ans déjà qu'elles déversent dans les diocèses, des sujets choisis, qui occupent une partie des chaires de nos séminaires. Il aurait pu parler encore de ces quinze ou vingt revues rédigées par des ecclésiastiques français : elles sont une école pour leurs rédacteurs comme pour leurs lecteurs; elles témoignent, à mon avis, qu'il y a dans le clergé de notre pays, sinon une science supérieure, du moins une activité intellectuelle incontestable. Enfin le clergé séculier n'est pas seul en France. Nous avons le bonheur de posséder des ordres religieux, qui produisent des écrivains connus et fournissent les prédicateurs de carême de presque toutes nos grandes églises. Est-ce que les scolasticats de ces ordres religieux sont moins bien organisés chez nous que chez nos voisins? Je ne le crois pas. En tout cas, le savant professeur de l'Université d'Angers paraît avoir borné à un champ trop étroit ses investigations sur les causes de la faiblesse qui lui semble caractériser l'apologétique en notre pays.

Digitized by Google

Après avoir recherché d'où vient l'irréligion contemporaine, le R. P. Fontaine se demande où elle va. Il examine la réponse faite à cette question par M. Guyau, dans son livre : *l'Irréligion de l'avenir*. M. Guyau prétendait qu'en vertu de la loi de l'évolution, le sentiment religieux disparaîtra des sociétés humaines pour faire place à ce qu'il nomme l'instinct métaphysique. Le R. P. Fontaine démontre, au contraire, que ce sentiment est indestructible, parce qu'il est naturel à l'homme.

Il indique les remèdes à l'irréligion dans une seconde partie, à laquelle il a donné pour titre : *La défense catholique : moyens et modèles*. La trame de cette seconde partie est peu serrée; car l'auteur se borne à ajouter quelques compléments à ce qu'il a écrit dans ses ouvrages précédents. Ces compléments consistent en trois études intéressantes, consacrées : l'une à la conférence apologétique; la seconde, à un apologiste modèle, M. Auguste Nicolas; la troisième, à un publiciste modèle, le R. P. Daniel.

Disons un mot des conférences apologétiques. Ce sont des conférences où on expose la doctrine religieuse, en faisant ressortir qu'elle n'est en contradiction avec aucune science naturelle, historique ou sociale. Ces conférences sont fort utiles pour défendre la foi des masses contre les attaques de l'irréligion. Le R. P. Fontaine donne, pour ce genre de prédication, beaucoup d'excellents conseils. Il préconise en particulier une exposition historique qui consisterait à montrer le développement progressif de chaque vérité à travers les siècles. Nous ne possédons point encore de modèles de cette prédication historique. J'avoue, pour mon compte, qu'elle me paraît offrir d'assez grandes difficultés. La plupart des auditoires ignorent l'histoire de l'Eglise et même l'histoire sainte, qui devront servir de canevas à cet enseignement. Les masses, à ce qu'il semble, sont d'ailleurs peu aptes à comprendre les raisons théoriques du développement des vérités révélées. Les décisions de l'Eglise ne revêtiraient-elles pas à leurs yeux le caractère de prescriptions arbitraires, plutôt que celui d'interprétations infaillibles de la révélation? Je le craindrais.

Digitized by Google

Aussi serais-je porté à penser que cette méthode de prédication ne saurait être adoptée que pour un petit nombre de vérités, d'ordre surtout pratique, comme sont par exemple les lois divines et les prescriptions de l'Eglise. Pour ces vérités mêmes, si le peuple est apte à comprendre les changements qui viennent des circonstances sociales, le spectacle de ces changements ne serait pas très moralisateur; car il offrirait aux natures faibles, un prétexte pour se soustraire aux obligations de la morale catholique, et céder aux entraînements des passions.

Quoi qu'il en soit, il est utile que ces questions de méthode, de prédication et d'apologétique soient agitées. Ceux même qui ne partageront pas les vues du R. P. Fontaine, liront avec profit les pages si pleines d'actualité et d'intérêt où elles sont exposées.

7. Les lecteurs de *l'Université catholique* n'ont pas oublié un intéressant article (15 septembre 1896, p. 155) consacré à une nouvelle édition des *Pensées* de Pascal. Ils se souviennent du plaidoyer de l'éditeur en faveur de l'orthodoxie de l'ouvrage. Voici une autre édition (1), où un théologien bien connu, M. le chanoine Didiot, met au contraire en lumière l'influence exercée par les doctrines jansénistes sur cette œuvre apologétique.

Je ne dirai rien du plan excellent dans lequel M. le chanoine Didiot a fait entrer les *Pensées*. Je veux uniquement faire connaître son appréciation sur l'orthodoxie de Pascal: « On s'est souvent demandé, dit-il (p. VIII), s'il (Pascal) était oui ou non sceptique, absolument sceptique. Je réponds qu'au point de vue simplement philosophique, il n'était sûrement pas sceptique à la façon des pyrrhoniens ou de Montaigne, de Bayle ou de Kant. Il admettait que la nature humaine, dans son état primitif et normal, était parfaitement capable de certitude. Mais il croyait à Jansénius, et

(1) *Pensées de Blaise Pascal,* dans leur texte authentique et selon l'ordre voulu par l'auteur...; édition coordonnée et annotée par M. le chanoine Jules DIDIOT, doyen de la faculté de théologie de Lille; in-8 de VIII, 399 pages. Lille, Desclée et Brouwer, 1896.

Digitized by Google

sous l'influence de cette fausse théologie, dérivée elle-même de Luther et de Calvin, il soutenait que le péché originel avait ruiné cette capacité, cette force primordiale de notre raison ; la foi seule pouvait nous restituer en partie ce dont la chute d'Adam nous avait tous privés. »

M. le chanoine Didiot n'a pas développé cette thèse dans son introduction, mais on se sent porté à partager son sentiment, en lisant les brèves et substantielles annotations qu'il a jointes au texte des *Pensées*.

Sans parler des passages sans nombre où Pascal rabaisse l'homme à plaisir, il est trois points où est particulièrement sensible l'influence du jansénisme sur cet écrivain de génie.

Il estime mauvais tout acte inspiré par nos tendances naturelles, et semble n'admettre d'autres bonnes actions que les actes d'amour de Dieu. Ecoutons-le : « S'il y a un Dieu, il ne faut aimer que lui et non les créatures passagères... Donc tout ce qui nous incite à nous attacher aux créatures est mauvais, puisque cela nous empêche, ou de servir Dieu si nous le connaissons, ou de le le chercher si nous l'ignorons. Or nous sommes pleins de concupiscence ; donc nous sommes pleins de mal ; donc nous devons nous haïr nous-mêmes et tout ce qui nous excite à autre attache que Dieu seul (p. 248). » Sur quoi M. le chanoine Didiot fait observer qu'il est permis d'aimer les créatures en Dieu, qu'on est même obligé d'aimer son prochain comme soi-même, à cause de Dieu, et que la concupiscence involontaire n'est pas un mal.

Le jansénisme trompa encore Pascal sur la volonté de Dieu, par rapport à notre salut. Il estime que la rédemption de Jésus-Christ n'est pas appliquée à tous les hommes sans exception (p. 65, 273), et que Dieu fait servir ses dons à la perdltion des réprouvés. « Les prophéties citées dans l'Evangile, vous croyez qu'elles sont rapportées pour vous faire croire ? Non, c'est pour éloigner de croire. » (p. 177.) « Les miracles ne servent pas à convertir, mais à condamner. » (p. 240.)

Enfin Pascal voulait établir la divinité du jansénisme, avec celle de l'Eglise catholique. Chimère irréalisable.

Digitized by Google

Les articles qui tendent à la défense du jansénisme constituent plus qu'un hors-d'œuvre, ils sont en contradiction avec le reste de l'ouvrage.

Aussi le chanoine Didiot pense-t-il que le livre inachevé des *Pensées* est supérieur à ce qu'il eût été dans son achèvement. Si l'auteur l'avait mené à terme, il eût jeté l'apologétique dans une voie bien plus dangereuse que celle où les traditionalistes essayèrent de l'engager au commencement de ce siècle; car les traditionalistes ne partageaient qu'une faible partie des erreurs de Port-Royal. Dans l'état où Pascal l'a laissé, son ouvrage nous offre au contraire, de merveilleux matériaux, qu'il suffit de distinguer des pierres de rebut auxquelles ils sont mêlés. « Ses *Pensées*, quand elles sont vraies, sont de purs diamants; et même les fausses brillent souvent d'un éclat fascinateur. »

Le triage de ces perles ne pouvait être fait par une main plus sûre que celle du savant doyen de la faculté de théologie de Lille.

9. M. le comte Domet de Vorges, bien connu pour ses travaux sur la philosophie scolastique, vient de consacrer une intéressante brochure à la doctrine des théologiens sur l'impôt (1). Il ne néglige pas les théologiens contemporains; mais il interroge de préférence les anciens, saint Thomas d'Aquin, Cajetan, Lessius, Suarez, de Lugo. Ces auteurs n'ont pas étudié la question avec les développements que les économistes y apportent, mais ils exposent nettement les principes qui la régissent. M. le comte de Vorges leur a demandé leur avis sur trois conditions requises pour la justice de l'impôt. L'impôt doit être établi par l'autorité légitime. Il doit avoir pour fin le bien commun. Il doit être équitablement réparti. Quelques auteurs récents ont cru que les anciens théologiens avaient été favorables à l'impôt progressif, c'est-à-dire à l'impôt qui n'est pas réparti en proportion des biens de chacun,

(1) *L'Impôt et les théologiens* par M. le comte Domet de Vorges, in-8 de 23 pages. Besançon, Jacquin, 1896.

Digitized by Google

mais qui grève d'autant plus chacun des biens d'un citoyen que celui-ci en possède davantage. M. de Vorges montre qu'autre est le sentiment de saint Thomas (2. 2, q. 61, a. 3), du cardinal de Lugo (*de Justitia*, disp. 36, sect. 2) et de Concina (*de Justitia*, cap. 4). Ils enseignent que l'impôt doit être réparti suivant une proportion géométrique, c'est-à-dire que chacun doit payer une part d'impôt qui soit à la totalité des impôts perçus, comme sa fortune particulière est à la totalité de la fortune publique. M. le comte de Vorges explique comment cette solution est conforme aux règles de la justice naturelle.

10. Sous ce titre *Marie et l'âme chrétienne* (1), le R. P. Badet publie une série de méditations, où il fait ressortir l'influence de la dévotion à la sainte Vierge sur la civilisation chrétienne et sur les âmes. Son ouvrage, d'une inspiration élevée, s'adresse aux chrétiens généreux qui comprennent l'esprit de sacrifice et aspirent à la perfection évangélique.

Nous avons retrouvé le même caractère dans les *Mélanges religieux* (2) de M. l'abbé Gillet. Ce sont de véritables mélanges, car l'auteur y développe un grand nombre de pensées détachées sur les vertus et les vérités chrétiennes.

Nous avons reçu quelques volumes qui font partie d'ouvrages dont nous avons déjà entretenu les lecteurs : le tome III (*ministère évangélique de Jésus*) de *Mystère de Notre-Seigneur Jesus-Christ*, par le R. P. Corne (Paris et Lyon, Delhomme et Briguet), le *De Ecclesia Christi et de Fontibus theologicis* du *Synopsis theologiæ dogmaticæ*, de M. Tanqueray (Tournay, Desclée; Paris, Letouzey), le tome III (*De Deo sanctificatore et consummatore*) des *Institutiones dogmaticæ specialis*, de Knoll, rééditées par le

(1) *Marie et l'âme chrétienne*, par le R. P. Badet, prêtre de l'Oratoire : in-12 de 338 pages; Paris et Lyon, Delhomme et Briguet, 1896.

(2) *Mélanges* religieux, philosophiques et littéraires, par l'abbé Gillet, aumônier des religieuses maristes de Saint-Etienne; in-12 de 416 pages. Saint-Etienne, Le Henaff; Paris et Lyon, Delhomme et Briguet, 1895.

Digitized by Google

P. Gottfried de Graun (Inspruck, librairie de l'Association catholique) — le 2e volume (*Gott und Geist-Beveisfuhrung*) de la *Gœttliche Wahrheit des Christentums* du Dr Schell (Paderborn, Schoeningh).

VACANT.

*Professeur au grand séminaire de Nancy.*

---



Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE

I. **Bossuet et les saints Pères** d'après les documents inédits et originaux, par M. l'abbé Théodore DELMONT, docteur ès lettres, professeur aux Facultés catholiques de Lyon, in-8, 704 pp. Paris, Putois-Cretté, 1896.

II. **Quid conferant latina Bossueti opera ad cognoscendam illius vitam, indolem, doctrinamque** : Hanc thesim Facultati litterarum Claromontensi proponebat Theodorus DELMONT, in eadem Facultate licentiatus. Paris, Putois-Cretté, 1896.

III. **Œuvres de saint François de Sales**, publiées par les soins des religieuses d'Annecy, sur l'invitation de Mgr Isoard, évêque d'Annecy. T. VII, Sermons. — 1er volume in-8°, p. XVI-490. Prix : 8 fr. le volume. Annecy, J. Niérat.

I. Il semble que tout ait été dit sur Bossuet, et, qu'après les innombrables travaux qu'a suscités l'étude de son œuvre, l'érudition et la critique n'aient plus aucune conquête à faire, et doivent se recueillir après tant d'efforts couronnés d'un succès incontestable. L'ouvrage de M. Delmont prouve que la matière n'est pas encore épuisée, et qu'avec de la perspicacité, la persévérance dans le travail, une vaste érudition, on peut découvrir dans les régions les plus explorées quelques retraites moins connues, quelques coins de terre où l'explorateur n'a pas encore porté un regard attentif. Le sujet est nouveau, original, et il est traité à fond et de manière à causer quelque effroi à ceux qui voudraient le reprendre et le présenter au public sous une autre forme.

Bossuet et les saints Pères, tel est le titre, et telle est la question étudiée. On sait que Bossuet était passionné pour la lecture des Pères, qu'il les connaissait presque tous, et que trois surtout faisaient ses délices, saint Augustin, Tertullien, saint Bernard. Il doit beaucoup à cette lecture. Il aime à s'appuyer sur les Pères et tous ses ouvrages sont nourris de leur substance. Il les cite partout, et quand il ne les cite pas, il donne leur doctrine, et leur fait des emprunts perpétuels. Seulement il les imite en homme de génie, et ces imitations ne nuisent en rien à l'originalité de l'œuvre.

Digitized by Google

Cette familiarité de Bossuet avec les saints Pères est évidente pour quiconque a lu les œuvres du grand orateur. Elle est acceptée de tout le monde. Tous les critiques, plus ou moins, la font entrer comme élément dans l'appréciation du génie de Bossuet. Mais nul ne l'avait encore envisagée dans son ensemble. C'est le mérite du travail de M. Delmont, il a parcouru en détail l'œuvre immense du grand évêque, et a montré que partout l'influence des saints Pères se faisait sentir. Dans l'éloquence, dans l'histoire, dans la direction des âmes, Bossuet est non seulement un disciple des saints Pères, non seulement il accepte leur direction, mais il prend même leurs idées, les accommode avec un art infini à la situation présente.

Voici le plan de l'ouvrage. Dans un premier chapitre, nous pouvons parcourir toutes les étapes de la vie de Bossuet, et partout nous le voyons constamment appliqué à ses études de patrologie. A Dijon, au collège de Navarre, à Metz, à Paris, à Meaux il leur a toujours donné une large partie de son temps. C'est ce que prouve M. Delmont par l'examen de ses œuvres, et par d'autres documents originaux; il nous est même permis grâce à une foule d'indications précises, de reconnaître quels sont les Pères qui à ces diverses phases de sa vie avaient ses préférences. A Metz, c'étaient surtout les Pères latins, saint Augustin et Tertullien de préférence. A Paris, une place plus grande est faite aux Pères grecs; par là son style acquiert plus de souplesse et d'élégance, et son goût plus de finesse et de délicatesse. A Meaux, il fait surtout un travail de révision. Mais saint Augustin a de plus en plus sa faveur.

Après ces préliminaires, dans les chapitres suivants, l'auteur examine quelle part revient à la connaissance des Pères dans le développement du génie de Bossuet. D'abord il en a traduit de nombreux passages dans ses discours. Dans cette lutte corps à corps avec ces grands maîtres, il déploie de rares qualités de vigueur, de précision et d'élégance. Son idéal dans la traduction était une fidélité rigoureuse. A Navarre et à Metz cette fidélité va parfois jusqu'au réalisme. M. Delmont en cite de nombreux exemples. Plus tard, il s'attache surtout à en reproduire l'esprit, à transporter les images dans notre langue en leur donnant une empreinte plus moderne. Dans ce genre d'exercice, il y eut chez lui un progrès continuel, et bien souvent il surpassait son modèle. Enfin sa traduction sans cesser d'être fidèle tournait au commentaire, et il le faisait avec un art merveilleux. « Tantôt, dit M. Delmont, c'est un mot qu'il ajoute, une image qu'il insère dans la traduction et qui donne à la pensée un relief nouveau. Tantôt, c'est toute une série d'idées ou de sentiments qu'il sait faire sortir d'une parole assez vague, assez obscure par elle-même et que seul peut éclairer un génie comme celui de Bossuet (1). »

(1) *Bossuet et les saints Pères*, p. 85.

Digitized by Google

Le génie de Bossuet est ensuite considéré sous ses divers aspects. Bossuet est orateur, exégète, ascétique, historien, polémiste, philosophe, politique. Partout il a laissé des chefs-d'œuvre, et souvent il reste à la première place, sans qu'elle lui soit disputée. Il le doit en premier lieu à son génie, et à sa longue et opiniâtre persévérance. Ensuite il a été aidé, soutenu, éclairé par les lumières qu'il puisait dans son commerce assidu avec les docteurs de l'Eglise. Il n'est pas difficile de le démontrer quand il s'agit de l'éloquence, de l'exégèse, de l'ascétisme, de la partie polémique. M. Delmont nous l'expose avec une richesse de matériaux et une abondance de preuves qui mettent ce fait en pleine évidence. A l'époque de Metz, les discours se distinguent par l'étalage de l'érudition scolastique, par l'exubérance des idées, une certaine rudesse d'expression, la crudité du langage, la hardiesse bizarre des expressions. Or il est à remarquer que ses auteurs favoris étaient alors Tertullien, saint Augustin, saiul Cyprien. A l'époque de Paris, c'est-à-dire à partir de 1659, il renonce à l'étalage d'une vaine érudition, à l'appareil scolastique du raisonnement, aux expressions réalistes et crues. Le développement gagne en netteté, en simplicité; la phrase s'allège, et prend de l'ampleur tout à la fois. Le vocabulaire s'épure : les termes surannés, triviaux se font plus rares. Ces progrès sans doute sont dus au goût et au génie de l'orateur. Mais on peut y voir également l'action heureuse des Pères grecs, qu'il lisait alors assidûment : saint Chrysostome, saint Basile et saint Grégoire de Nazianze durent lui enseigner le charme de la douceur familière et de l'onction pénétrante d'une simple homélie. « Grâce à l'imitation de ces modèles d'un goût plus pur que les Africains, Bossuet, avec plus de clarté, dit M. Lanson, avait plus de profondeur, plus de force avec plus de simplicité : quelque chose encore de fougueux et d'ardent, un bouillonnement de jeunesse, qui se faisait d'autant plus sentir qu'il était plus contenu. (1) »

Bossuet a été un très habile commentateur des Ecritures. On a de lui une explication de l'Apocalypse, des Psaumes, des Cantiques de l'Ancien et du Nouveau Testament, des commentaires sur les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique des cantiques, la Sagesse, l'Ecclésiastique, et des notes sur un bon nombre d'autres endroits des Livres saints. Ici encore, le trésor où il puise, c'est la tradition. « Il me resterait à vous avertir, dit-il dans une lettre, qu'il serait facile de vous prouver par les Pères, et surtout par saint Chrysostome, principalement dans ses homélies *de l'obscurité des prophètes* et par saint Jérôme en divers endroits, la doctrine avancée dans cette lettre ; mais je ne crois pas ce travail nécessaire, puisque la chose est si constante par les Ecritures. » Ainsi d'après Bossuet lui-même, l'Ecriture d'abord, la Tradition et les Pères ensuite pour expliquer l'Ecri-

(1) *Bossuet et les saints Pères*, p. 151.

Digitized by Google

ture, dans le cas où elle ne peut pas s'éclairer elle-même, tels sont les fondements d'une explication solide des divines Ecritures.

Dans l'ascétisme, dans la philosophie, dans l'histoire, Bossuet est plein de souvenirs tirés des saints Pères. Plusieurs opuscules de piété ne sont qu'un tissu de passages tirés de saint Bernard, d'Origène, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Augustin admirablement expliqués. Le traité de la concupiscence est presque tout entier tiré de saint Augustin. Mais en même temps comme fait observer M. Delmont, Bossuet est là tout entier : il y est avec le style le plus vif, le plus coloré dont il se soit jamais servi, il y est avec sa connaissance profonde du cœur humain et sa science de moraliste, qui dépasse en profondeur celle de Pascal, en vérité celle de la Rochefoucauld et de la Bruyère... Il y est avec cette science patrologique incomparable, grâce à laquelle il peut corroborer tous ses développements par des textes des saints Pères. M. Delmont continue le même travail sur l'*Histoire universelle*, l'*Histoire des Variations* et les écrits polémiques. Avec pièces à l'appui, il prouve que l'idée du premier de ces ouvrages lui a été suggérée par la lectture de saint Augustin, d'Orose, de Salvien. Dans la seconde partie, il s'inspire encore de saint Justin, de saint Irénée, de Clément d'Alexandrie, de Tertullien et de plusieurs autres. Les citations sont très nombreuses. La patrologie est encore l'arsenal où il va prendre les armes les plus puissantes pour combattre les hérétiques.

Nous n'avons donné qu'une idée incomplète de ce beau travail. Il accuse une connaissance très approfondie de Bossuet et de toutes les questions qui se rattachent à la vie et aux œuvres de ce grand homme. On sait qu'elles sont nombreuses. Il y a la fameuse question du quiétisme et de ses démêlés avec Fénelon. Il y a la question de ses œuvres oratoires qui n'a guère été éclaircie que dans ce siècle. M. l'abbé Delmont possède à la perfection toute cette immense littérature. Il a lu tous les ouvrages anciens et modernes qui ont été écrits sur la matière, et il sait l'art de s'en servir à propos. Oserons-nous hasarder une critique en terminant? L'érudition, avons-nous dit, est abondante dans l'œuvre de notre distingué confrère ; le champ a été remué profondément et fouillé dans tous les sens. Il nous semble toutefois qu'il y a excès. L'article 1er nous paraît peu utile. Ce sont les études de patristique de Bossuet à Dijon. Or, de l'avis de M. Delmont, il n'y a pas trace de ces études. Ensuite par la disposition que l'auteur a adoptée, il revient parfois sur les mêmes idées, et il semble parcourir à nouveau la route où il s'est engagé. C'est une impression que nous avons éprouvée. Nous la croyons fondée. L'est-elle entièrement ? le lecteur appréciera, mais il sera de notre avis pour le reste, et conviendra avec nous de tous les mérites que nous avons essayé de mettre en relief dans le corps de l'article.

Digitized by Google

II. Bossuet a beaucoup écrit en latin. Il maniait la langue de Cicéron avec une facilité et une élégance à laquelle tous les critiques se plaisent à rendre hommage. La lettre à Innocent XI est reconnue par Nisard lui-même comme un chef-d'œuvre de latinité et d'éloquence. Il a non seulement la propriété de l'expression, le tour heureux et facile, mais encore la plénitude et l'harmonie de la phrase ciréronienne ; dans ses écrits latins, qui sont nombreux, se trouvent des renseignements fort utiles sur la vie intime de Bossuet, sur les questions du temps, telles que le quiétisme, les luttes du grand docteur contre les protestants, le gallicanisme, etc.

C'est à ce dernier point de vue que M. Delmont les a surtout étudiés. Il examine dans trois parties différentes, ce que ces opuscules peuvent fournir à l'histoire de Bossuet. Dans la première, c'est la vie de Bossuet qui est mise dans un jour plus lumineux. Beaucoup de détails très intéressants et peu connus de la plupart des hommes de lettres donnent un vif attrait à ces premiers chapitres. La seconde partie fait ressortir les qualités sacerdotales du grand docteur. Les vertus du saint ont peut-être souffert de l'éclat du génie, et sont restées dans l'ombre, mais l'évêque fut aussi éminent par la sainteté que par la science et la doctrine. Ses écrits latins nous révèlent une âme vraiment sacerdotale, dévorée du zèle de la gloire de Dieu, éprise de la beauté des âmes et désireuse de les sanctifier. Il avait un cœur aimant et tendre, une douceur tout évangélique, ce qui peut-être étonnera ceux qui ont le souvenir de sa polémique avec Fénelon, une piété affectueuse, même simple et candide. Il était tout pénétré de l'esprit de l'Evangile, et il portait, gravée au fond de son âme, cette parole du Sauveur : « Je vous rends grâce, mon Père, de ce que vous avez caché ces vérités aux superbes, et que vous les avez révélées aux petits. » La troisième partie résume tous les documents relatifs à la doctrine. La mine est riche et M. Delmont l'a explorée avec beaucoup de soins et d'habileté.

Travail sérieux et approfondi, utile complément de la thèse française du docte professeur.

III. Le nouvel éditeur des œuvres de saint François de Sales aborde aujourd'hui la publication des Sermons. C'est peut-être la partie de l'héritage littéraire du saint docteur qui a le plus souffert soit des ravages du temps, soit de l'incurie des premiers éditeurs. Aussi, le Père D. Mackey s'est-il attaché, avec un soin spécial, à remettre en état ce qui était défectueux, à nous redonner le texte tel qu'il était sorti de la plume de saint François de Sales, et à le compléter par des fragments inédits. Il a fait une revue minutieuse des éditions précédentes, les a comparées avec les manuscrits quand il a pu les retrouver, ou bien avec les copies recueillies avec une sorte de religion par les sœurs de la Visitation, et grâce à ce travail de bénédictin et à une longue expérience, il nous donne enfin une édition définitive.

Digitized by Google

Il y avait deux procédés à suivre dans cette publication. On pouvait adopter l'ordre liturgique et réunir ensemble tous les sermons qui se rapportent à une fête, à un dimanche, à une cérémonie religieuse. Ainsi l'ont fait la plupart des éditeurs de Bossuet. On a ainsi l'avantage d'avoir sous les yeux tout ce que l'auteur a composé sur un même sujet. On a le plaisir de la variété, et un esprit facile n'a que l'embarras du choix pour s'assimiler les idées d'autrui. On peut suivre l'ordre chronologique. Au point de vue historique et littéraire, il n'y a pas à hésiter. Cet ordre permet de suivre le développement du génie d'un auteur et de le comprendre tout entier et dans toutes ses nuances à travers les diverses évolutions qu'il parcourt. On appréciera avec plus de justesse les productions d'un écrivain en tenant compte de l'âge et des circonstances. C'est ce dernier système qu'a adopté le Père D. Mackey. Nous l'en félicitons surtout quand il s'agit d'un auteur qui, sans viser à la gloire littéraire, l'a rencontrée sur son chemin et a marché d'une manière presque continue vers la perfection. D'ailleurs, une bonne table de concordance, placée à la fin, comme l'a fait l'abbé Lebarcq dans son édition des Sermons de Bossuet, réunirait les avantages des deux méthodes, et serait, je crois, fort approuvée des lecteurs.

Ce volume comprend les sermons qui ont été composés dans la première partie de la vie apostolique de notre saint. Ils vont de l'année 1591 à l'année 1602. Ce n'est pas encore la maturité, mais nous y marchons. Les défauts de la jeunesse abondent, le défaut d'ordonnance dans les idées et de proportion dans l'ensemble, la profusion des images, des tableaux, des comparaisons. Mais déjà la pensée est profonde, vigoureuse. La doctrine est sûre. Dans les applications pratiques, on reconnaît déjà cette rectitude de jugement, ce tact, cette mesure, qui décèlent le futur maître de la vie spirituelle et le grand directeur des âmes.

Un certain nombre de ces sermons ont été écrits avec soin, et sont de véritables compositions oratoires : les trois premiers sermons pour la fête de la Pentecôte, les deux sermons sur saint Pierre, puis quelques autres dans le corps de l'ouvrage, entre autres le sermon sur l'Assomption de la sainte Vierge, qui est fort soigné. Mais la plupart sont des sommaires, des fragments, ou de simples collections de notes. Quelques-uns sont en latin.

Ils sont très variés et touchent à la plupart des points de la doctrine chrétienne. Nous pouvons signaler les sermons sur l'Eucharistie. Il y en a une douzaine environ. Trois sont complets, les autres se réduisent à de simples ébauches et à des fragments. Tous renferment une doctrine solide et substantielle. Nous engageons à lire le remarquable sommaire sur la Transsubstantiation, et le sacrifice de la Messe. Il y a là une exposition très claire et très succincte de la théorie de saint Thomas sur la présence réelle. Plusieurs autres traitent de l'Eglise, de la sou-

Digitized by Google

verainеté pontificale, du culte des saints et des reliques. Il faut nous rappeler que la plupart ont été prêchés dans les pays voisins de Genève, et que nous avons quelques échos de la mission du Chablais.

Une vingtaine environ peuvent se répartir sur les dimanches de l'année, et renferment un commentaire sur l'évangile du jour. Les pasteurs des âmes y trouveront de riches matériaux pour leurs homélies, en même temps qu'ils se formeront à l'art difficile de parler aux simples fidèles. Car, saint François de Sales qui plane souvent dans des régions très hautes, et semble se jouer au milieu des théories les plus abstruses et les plus sublimes, sait au besoin descendre au niveau des gens du peuple et des esprits les moins cultivés. Il a un talent particulier pour faire entrer la lumière dans les intelligences communes et vulgaires. Il a recours alors à tous les artifices de style que les rhétoriques enseignent. Tantôt ce sont des allégories touchantes, tantôt des comparaisons tirées de la nature ou de la vie ordinaire. Nous reconnaissons là l'admirable auteur de l'*Introduction à la vie dévote*, et du *Traité de l'amour de Dieu*. Le style, toujours imagé et pittoresque, jette une note gracieuse sur la sainte austérité des vérités évangéliques, et sans les diminuer ni les amoindrir, les fait entrevoir dans un jour plus lumineux, et les entoure d'un charme inexprimable.

On trouvera dans ce premier volume de riches matériaux pour les différents sujets relatifs à la perfection chrétienne. Citons en particulier des notes rapides sur la mortification, la pénitence, l'amour de Dieu et du prochain. Ces notes sont en latin. On aurait tort d'y chercher un mérite littéraire qui n'était pas de saison dans un recueil de ce genre. Mais elles sont précieuses, et il y a un réel profit à les méditer et à les développer, véritables perles, qu'il eût été regrettable de ne pas retirer de l'oubli. Outre qu'elles nous mettent sous les yeux un canevas bien documenté sur des sujets importants, elles nous initient aux habitudes du saint docteur, et nous font pénétrer dans sa vie intime. Nous le surprenons dans le travail préliminaire, et nous voyons comment il s'y prenait pour préparer ses grandes et belles compositions, avec quel soin et quelle intelligence il ramassait les matériaux qui devaient entrer dans l'édifice.

C'est le premier volume des œuvres oratoires de saint François de Sales. Nous n'avons pas encore les grandes compositions, sauf trois ou quatre, ainsi que nous l'avons dit plus haut. Mais l'intérêt du livre ne laisse pas d'être considérable. Nous assistons d'abord à une période de la vie de saint François de Sales qui fut bien tourmentée et livrée aux contradictions des hommes, mais qui vit éclore de véritables prodiges de conversion. Ce sont les luttes contre les protestants, les débuts de la vie sacerdotale, et la grande mission du Chablais. Les échos de ces luttes se répercutent dans ces instructions si pressantes, si riches d'idées, et d'une polémique parfois serrée et

Digitized by Google

puissante. Il y a en outre un avantage réel à étudier les premières productions d'un écrivain. Outre qu'elles portent déjà la marque de son génie, et qu'on peut gagner beaucoup dans ce commerce assidu avec un saint et un savant docteur même à ses débuts, elles nous préparent aux œuvres de la maturité. L'édition actuelle est remarquablement utile à cet endroit. Le Père D. Mackey a ajouté vingt-quatre morceaux inédits qui figurent avec honneur dans la collection. Un ordre plus sévère a été introduit dans la disposition. Le texte est irréprochable et on est sûr d'entendre la parole même de saint François de Sales. Les variantes recueillies avec beaucoup de soin et signalées au bas de chaque page, ont toutes leur valeur, elles nous indiquent les formes diverses qu'affectait la pensée du saint avant de s'incarner dans un type définitif. Une table de correspondance avec les éditions précédentes et une indication de la provenance des manuscrits terminent le volume. Ph. GONNET.

**Clovis et la France au baptistère de Reims**, par le P. F. TOURNIER, S. J. ; 1 vol., in-8, 214 pp. Société de Saint-Augustin. — Desclée, 1896.

Parmi les nombreux ouvrages qui ont paru à l'occasion du centenaire du baptême de Clovis, celui que nous signalons se recommande tout particulièrement par des qualités qui lui ont valu à la fois le suffrage des lettrés et celui des érudits.

Le P. Tournier a voulu, dans son ouvrage, tracer un tableau vivant et animé du premier grand épisode de notre histoire. Il y a parfaitement réussi, tant par l'ordonnance du livre que par le mérite du style. Concentrant autour d'un personnage ou d'un fait principal tous les détails qui se rattachent aux différents facteurs qui ont concouru à l'accomplissement de ce grand acte, l'auteur a su donner à son récit une lucidité et une vigueur qui permettent de saisir à merveille la marche et le dénouement de ce drame si complexe.

Les chapitres, désignés chacun par un mot caractéristique, sont groupés en de grandes divisions portant des titres heureusement choisis :

I. La préparation de la grâce ;

II. Les auxiliaires de la grâce : saint Martin, sainte Clotilde, saint Avit, saint Vaast, saint Remi ;

III. Le triomphe de la grâce : le vœu de Tolbiac ; courbe la tête, doux Sicambre (1) ; le fils des dieux et le fils de Dieu ;

(1) C'est la traduction qu'adopte le P. Tournier, après discussion (p. 92, note), du fameux *mitis depone colla, Sicamber*. Il a bien raison de rejeter la traduction courante : « Courbe la tête, fier Sicambre », laquelle est un contresens indubitable. Mais il reste à mi-chemin du sens vrai. En réalité, la place de l'adjectif dans la phrase prouve qu'il est ici, par une hypallage fréquente chez les poètes et aussi chez les prosateurs de la décadence, mis pour l'adverbe, et qu'il faut traduire : « Courbe doucement la tête, ô Sicambre. »

Digitized by Google

Reims, l'église et le baptistère ; la colombe, le catéchumène, le grand jour ;

IV. Conclusion : *Gesta Dei per Francos*, la nation prédestinée.

Tels sont les actes et les scènes de ce grand drame, on serait tenté de dire les chants de ce poème, car la plume de l'auteur s'élève, à certains moments, jusqu'aux sommets de la poésie. L'éclat du style, la chaleur de la narration, l'enthousiasme communicatif qui vibre dans chacune des pages de ce livre, donnent à sa lecture un attrait tout particulier.

L'auteur s'est bien gardé de faire étalage de science, d'encombrer ses pages alertes de dissertations fatigantes ; mais, sans recourir aux minuties d'une érudition pédantesque, il fait preuve de sens critique, judicieux et éclairé. Le savoir ne lui manque pas, tant s'en faut, et il le montre en plus d'un endroit, mais il possède quelque chose de préférable encore, l'intuition de la vérité.

Nous le redisons donc : il y a dans ce livre du style, de l'élégance, de la vie, une sérieuse érudition sans apparat, une ingénieuse et dramatique mise en scène. Aussi, des qualités si précieuses et si peu communes, surtout réunies ensemble, le rendent-elles à la fois instructif et attrayant. Nos jeunes orateurs populaires pourront trouver là les éléments d'une magnifique conférence, pour raviver dans les foules le sentiment du patriotisme chrétien. S. D.

**Le Protectorat international.** — *La protection sauvegarde.* — *Le protectorat de droit des gens.* — *Le protectorat colonial*, par François Gairal, docteur en droit, avocat à la cour d'appel de Lyon ; 1 vol. in-8 de 312 pp. Paris, Pédone, 1896.

Le nom que porte M. François Gairal, fils de l'éminent professeur de droit international de la Faculté catholique de Lyon, était déjà comme une garantie de la valeur de ce livre. Ces présomptions se sont trouvées pleinement justifiées. Accueillie avec une faveur marquée par la Faculté de droit de Dijon comme thèse de doctorat, cette étude n'a pas tardé à provoquer les témoignages les plus flatteurs. A un moment où la question de Madagascar a beaucoup fait, à tort et à travers, discuter les questions de protectorat, elle se présente avec un intérêt tout particulier d'actualité, et grâce à une clarté d'exposition qui n'est pas son moindre mérite, elle se trouve à la portée de tout le public intelligent.

La protection internationale présente des formes différentes suivant les temps, et, à une même époque, suivant le degré de civilisation des peuples.

D'abord l'Etat plus puissant peut se borner à prêter son appui à l'Etat faible, pour le défendre et garantir sa sécurité, mais sans ingérence dans ses relations extérieures ou intérieures : le protégé conserve son entière indépendance vis-à-vis du pro-

Digitized by Google

tecteur. Cette combinaison qui faisait en général le fond de tout traité de protection avant la Révolution est par contre devenue très rare à notre époque.

Le protectorat proprement dit, par opposition à la protection simple, implique au contraire la situation respective de deux Etats de puissance inégale dont l'un contracte l'obligation permanente de défendre l'autre et en outre de le diriger : l'Etat faible perd donc une partie de son indépendance.

Enfin la politique coloniale contemporaine a inauguré sous le nom équivoque de protectorat un mode particulier pour une puissance d'acquérir les droits de souveraineté dans des territoires privés des avantages de la civilisation et où la protection ne peut trouver à s'exercer que sur des populations sans aucun principe d'organisation publique et d'unité nationale. Cette pratique récente est devenue une grande méthode d'expansion coloniale. Tantôt sans aller immédiatement jusqu'à l'incorporation de territoire avec toutes ses conséquences, cette puissance occupe le pays à titre de protectorat ; tantôt après avoir pris possession d'un territoire et réalisé son annexion, elle trouve intérêt à investir les anciens chefs du pays, par une sorte de charte de concession, de l'exercice de certains droits souverains, afin d'assurer à l'autorité locale un fonctionnement tout à la fois plus économique et mieux accepté des indigènes ; ce protectorat que l'on peut appeler administratif est celui qui a enfin été imposé à Madagascar.

Ce sont ces trois types profondément distincts que M. Gairal étudie minutieusement et avec une grande largeur de vue, en passant successivement en revue comment ils s'établissent et prennent fin et quels effets ils produisent. Le livre III, qui présente un intérêt tout particulier d'actualité, est consacré au protectorat colonial que l'auteur juge favorablement. L'occupation en protectorat lui paraît en effet, malgré les abus qu'elle peut entraîner, avoir ouvert le passage à bien des réformes ; quant au régime du protectorat administratif, introduit dans des territoires pleinement occupés et incorporés il a fait plus assurément pour l'expansion européenne que le fonctionnarisme colonial.

« N'est-il pas permis d'ajouter que la France, avec les qualités et les aptitudes pratiques de sa race est particulièrement appelée à civiliser par le protectorat ? » Cette conclusion sera probablement celle de beaucoup de lecteurs.

Ajoutons qu'un index alphabétique fort bien établi rend les recherches singulièrement faciles. Cet ouvrage, qui sera lu et apprécié, fait le plus grand honneur au jeune docteur dont la Faculté catholique de Lyon est heureuse de constater le brillant succès.

A. R.

Digitized by Google

# CHRONIQUE

## I. ACTES RÉCENTS DU SAINT-SIÈGE

I. Livres à l'Index. — II. Le vin de messe. — III. Le petit office de la sainte Vierge. — IV. Création de facultés de théologie en Espagne. — V. Consécration des églises et des autels. — VI. Décisions diverses.

I. — La S. C. de l'Index vient de condamner les ouvrages suivants :

Chabauty, E.-A. — *Etudes scripturales, patristiques, théologiques et philosophiques* sur l'avenir de l'Eglise catholique selon le plan divin, ou la régénération de l'humanité et la rénovation de l'univers. — Poitiers, imprimerie Oudin et C^ie^, 1890.

— *Le Système de la rénovation* n'a pas été condamné en lui-même par l'Eglise. Réponse aux adversaires. — Poitiers, typographie Oudin et C^ie^.

— *Discussion du système de la rénovation.* (Revue mensuelle; 18 fascicules.)

— *Etat de la question eschatologique* ou des choses finales au XIX^e^ siècle, et le système de la Rénovation. — L'encyclique sur les études bibliques et ce système. — Poitiers, typographie Oudin et C^ie^.

Miralta Constancio (verum nomen : D. José Ferrandiz Ruiz). — *Memorias de un clerigo pobre*, con un prologo de Ramon Chies. — Madrid, José Matarredona, editor, 1891.

Marsigli Prospero (verum nomen : D. José Ferrandiz Ruiz). — *El Papa y los peregrenos*, cronica verdad de la romeria,

Digitized by Google

jubileo en Roma y bodas de Leon XIII. Version castellana de P. Biosca. — Madrid, imprenta de Ramon, Angulo San Vincente Baja, 78.-1888.

David, L.-O. — *Le Clergé canadien*, sa mission, son œuvre. — Montréal, 1890.

— Decret. S. Off. Feria IV, 9 Decembris 1896.

II. — Un évêque du Brésil exposait récemment au Saint-Office, que dans ce pays le vin est si faible, que pour le conserver et le rendre buvable, on est obligé d'y ajouter, en le faisant, du sucre extrait de la canne à sucre; il demandait si le vin ainsi préparé pouvait servir pour le saint sacrifice de la Messe.

Le Saint-Office, à la date du 5 août 1896, a répondu qu'au lieu de sucre, il valait mieux ajouter de l'alcool, pourvu qu'il fût extrait du vin ou du marc de raisin, pourvu aussi que sa quantité, ajoutée à celle que le vin en question contient naturellement, ne dépassât pas la proportion de douze pour cent. Ce mélange doit se faire au moment où commence la fermentation tumultueuse. C'est la même réponse qui avait été faite à Mgr Robert, évêque de Marseille, à la date du 30 juillet 1890.

Egalement, le 5 août dernier, une réponse sur le même sujet a été donnée à l'archevêque de Sarragosse, en Espagne. Pour que les vins de ce pays, fort demandés à l'étranger pour le saint sacrifice de la Messe, puissent être transportés sur mer, il faut qu'ils aient environ 18 degrés d'alcool. Le Saint-Office permet de s'en servir pour la messe, à condition qu'on les élève à ce degré en y ajoutant de l'alcool provenant de la vigne, et que le mélange se fasse au moment de la fermentation tumultueuse.

Il est aussi permis de se servir du vin obtenu par le procédé suivant, usité dans le même pays : On condense par la chaleur le moût de raisin avant la fermentation, mais c'est à la condition que cette fermentation n'en soit pas empêchée; mais, au contraire, qu'elle ait lieu réellement, d'une manière naturelle.

III. — La S. C. des Rites, dans un rescrit du 24 avril 1896, à Mgr Van de Ven, évêque de Bois-le-Duc, déclare que l'Ordinaire peut approuver une traduction en langue vulgaire du Petit Office de la sainte Vierge, tel qu'il se trouve au Bréviaire romain. Cette traduction peut être publiée, et les fidèles, ainsi que les religieux et les religieuses, peuvent s'en servir, mais seulement pour la récitation privée.

Digitized by Google

Nous rappellerons que, *pour gagner les indulgences* qui y sont attachées, il est nécessaire de réciter *en latin* le Petit Office. Ainsi l'a déclaré la S. C. des Rites, le 6 mai 1887. Le 13 novembre 1888, elle a répondu de nouveau que les fidèles qui récitaient le Petit Office de la sainte Vierge, en langue vulgaire, ne gagnaient pas les indulgences, et qu'il n'était pas expédient d'étendre les indulgences à cette récitation en langue vulgaire.

En résumé, l'Eglise permet aux fidèles de réciter d'une manière privée le Petit Office de la sainte Vierge, en langue vulgaire, mais ceux-là seuls gagnent les indulgences qui le récitent en latin.

IV. — La S. C. des Etudes a envoyé, le 30 juin 1896, une importante instruction relativement à la prochaine érection canonique de cinq facultés de théologie en Espagne. Les villes désignées sont Valence, Grenade, Tolède, Salamanque et Compostelle. On devra y ériger non seulement des facultés de théologie, mais encore des facultés de droit canonique, et autant que possible de philosophie scolastique. Il est donné, pour cette fondation, un délai qui s'étend jusqu'à la fin de 1897. Après cette date cesseront, de plein droit, les pouvoirs provisoires précédemment accordés aux cinq archevêques, relativement à la collation des grades. Le souverain Pontife veut ériger en Espagne ces facultés à titre définitif, comme il a été fait, ces temps derniers, pour la France, l'Italie et le Mexique.

Les instructions se rapportent aux points suivants : la préparation des statuts; la formation des collèges de docteurs; le choix du préfet et des professeurs; l'organisation des études; les examens et la collation des grades.

V. — Une réponse de la S. C. des Rites, du 8 juin dernier, a donné les décisions suivantes :

Une église, dans la consécration de laquelle on a omis la consécration de l'autel, est cependant validement consacrée, mais illicitement à moins d'une dispense du Saint-Siège, alors même que tous les autels seraient déjà consacrés. Il faut donc absolument observer l'ordre des cérémonies du Pontifical romain, afin que la consécration soit parfaite et intégrale.

Une église reste consacrée, alors même qu'on enlève totalement l'enduit intérieur, pour en remettre un nouveau.

Digitized by Google

Enfin, on ne peut consacrer validement et licitement un autel fixe ou portatif, brisé d'une manière très considérable, bien que soigneusement cimenté, ou encore formé de plusieurs pierres.

VI. — La défense de chanter ou de réciter des litanies non insérées au Bréviaire ou au Rituel, dans les églises ou les oratoires publics, s'étend même au cas où elles seraient récitées par un groupe de plusieurs personnes, sans l'intervention d'un ministre de l'Eglise agissant en cette qualité.

(S. C. des Rites, 20 juillet 1896.)

— L'indulgence plénière attachée à la récitation de la prière : « O bon et très doux Jésus » ne peut être gagnée qu'une fois par jour. Les prêtres qui binent ou qui disent les trois messes de Noël, ne peuvent donc la gagner plusieurs fois en répétant la prière.

— Les cantiques en langue vulgaire, qui sont prohibés pendant la messe solennelle, ou chantée, peuvent-être permis, par l'Ordinaire, pendant la messe privée.

(S. C. des Rites, 31 janvier 1896.)

— Les faveurs et les dispenses doivent être demandées au Siège apostolique par lettre, et non par le télégraphe.

Communication de la nonciature de Munich aux évêques d'Allemagne :

— Pour gagner les indulgences, l'*Angelus* doit être récité debout, les samedis de Carême, à midi, parce que les vêpres se disent avant.

Le samedi dans l'octave de la Pentecôte, à midi, on doit réciter le *Regina cœli*, et non l'*Angelus*. (S. C. des Indulgences, 20 mai 1896.)

C. Chambost.

## II. CORRESPONDANCE

M. L.-L. Fleury, de Cherbourg, nous fait l'honneur de nous adresser une note relative au Rapport, publié dans notre dernier numéro, sur le nouvel orgue de Notre-Dame de Fourvière. Nous nous faisons un devoir de donner ici cette note *in extenso*, en laissant à nos lecteurs le soin de juger si elle constitue une véritable contradiction au Rapport visé.

« Dans son numéro du 15 décembre 1896, l'*Université catho-*

Digitized by Google

*lique* publie un intéressant rapport sur l'orgue en question, construit par M. Michel, facteur à Lyon.

« Dans l'intérêt de la vérité, nous croyons utile de relever deux inexactitudes de ce rapport.

« En premier lieu, la pensée de faire ouvrir par un mouvement discontinu en cinq temps et par un appareil électro-pneumatique n'est pas nouvelle, puisque, dans sa patente de 1890, M. Hope Jones, après avoir décrit un tel appareil, dit :

« Dans la disposition décrite, les lames sont ouvertes en cinq « temps distincts et approximativement égaux. » *In the arrangement shown, the shutters are opened in five distinct and approximately equal steps.* (page 22 ligne 20).

« L'auteur ajoute ensuite que le nombre des temps pourrait être considérablement accru.

« En second lieu, le rapport parle d'un tracteur électro-magnétique à un seul soufflet actionnant les jeux de la pédale et supérieur par la vélocité aux appareils à deux soufflets. Le tracteur à un seul levier n'est pas nouveau : c'est même le plus ancien de tous puisqu'il fut appliqué avec succès par MM. Peschard et Barker en 1866 à l'orgue de Salon, en 1868 à celui de Saint-Augustin, en 1869 à celui de Saint-Pierre de Montrouge, et plus récemment à une vingtaine d'orgues par M. Debierre.

« La lenteur relative du fonctionnement du tracteur à deux soufflets dont parle le rapport est très vraie à l'égard du système Schmœle, qui a tant contribué à déprécier l'orgue électrique, mais elle n'existe pas dans les appareils mieux conçus : ainsi, dès ses débuts, l'appareil Hope Jones permettait d'obtenir 22 interruptions par seconde ; un autre que j'ai fait construire moi-même en donne plus de 40.

« Ces chiffres, fort supérieurs à toutes les exigences de l'art, prouvent que la lenteur de fonctionnement n'est nullement inhérente au double levier, mais seulement à l'imperfection des appareils Schmœle, brevetés pour 15 ans le 15 juillet 1881. »

*Propriétaire-Gérant :* P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel Vitte, rue de la Quarantaine, 18.

Digitized by Google

# CONSTITUTION APOSTOLIQUE

DE NOTRE

# TRÈS SAINT-PÈRE LÉON XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

## SUR L'INTERDICTION & LA CENSURE DES LIVRES [1]

---

### LÉON, ÉVÊQUE
### SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU

*Ad perpetuam rei memoriam.*

Parmi les devoirs et les charges dont Nous devons Nous acquitter avec beaucoup de soin et de scrupule, Nous qui occupons le faîte de la hiérarchie apostolique, notre obligation principale, celle qui résume les autres, consiste à veiller assidûment et à faire tous nos efforts pour que la

(1) Traduction de l'*Univers-Monde.*



Digitized by Google

foi et les mœurs ne subissent aucun dommage. Si cette tâche fut jamais nécessaire, elle l'est surtout à une époque où les esprits sont en proie à une licence effrénée, et où presque toutes les doctrines dont le Sauveur Jésus-Christ a confié la garde à son Eglise pour le salut du genre humain sont quotidiennement attaquées et mises en péril.

Dans cette lutte, les ennemis de la foi possèdent des ruses variées, d'innombrables armes ; mais parmi celles-ci l'une des plus dangereuses est l'intempérance d'écrire qui sévit actuellement, et la diffusion, parmi la foule, des mauvais ouvrages. On ne peut, en effet, rien imaginer de plus funeste, de plus propre à corrompre les âmes par le mépris de la religion, et par l'exposé des attraits nombreux et trompeurs du péché.

Aussi, craignant un si grand mal, et remplissant son devoir de gardienne et de protectrice de la foi et des mœurs, l'Eglise a très justement compris qu'il fallait opposer des remèdes à un tel fléau : elle s'est toujours appliquée, autant qu'il était en elle, à détourner les hommes de la lecture des mauvais livres, qui est un horrible poison. Les premiers temps du christianisme furent témoins du zèle que déploya sur ce point le bienheureux Paul, et les siècles qui suivirent purent connaître la vigilance des Pères, les décisions des évêques, les décrets des conciles tendant au même but.

Mais surtout de nombreux documents écrits prouvent le soin et l'ardeur que déployèrent les Pontifes romains pour que les ouvrages des hérétiques ne se répandissent pas, au grand détriment du public. L'histoire ancienne de l'Eglise est pleine d'exemples de cette vigilance. Anastase I^er^ condamna par un édit rigoureux les livres pernicieux d'Origène, Innocent I^er^ ceux de Pélage et Léon le Grand tous ceux des manichéens. On connaît aussi les lettres *décrétales* que Gélase publia opportunément sur les livres qu'il fallait recevoir et ceux qu'il ne fallait pas recevoir. De même, dans le cours des siècles, des sentences du Siège apostolique frappèrent les livres funestes des monothélites, d'Abélard, de Marsile de Padoue, de Wicleff et de Jean Huss.

Digitized by Google

Au xv^e^ siècle, à la suite de la découverte de l'imprimerie, on dut non seulement s'occuper des mauvais écrits qui avaient déjà paru, mais encore prendre des mesures pour qu'aucun ouvrage de ce genre ne fût publié postérieurement. Cette prévoyance était nécessitée alors, non par des motifs sans importance, mais par le besoin absolu de protéger l'honnêteté publique et d'assurer le salut de la société. En effet, un art excellent en soi, fécond en grands avantages, propre à répandre le christianisme parmi les nations, avait été très vite transformé par un trop grand nombre d'hommes en un puissant instrument de ruines. Les effets funestes des mauvais écrits étaient aggravés et précipités par la rapidité de la diffusion. C'est donc avec beaucoup de sagesse qu'Alexandre VI et Léon X, Nos prédécesseurs, établirent des lois précises et très appropriées au temps et aux mœurs pour maintenir dans le devoir les libraires.

Bientôt s'éleva une très redoutable tempête et il fallut s'opposer avec une vigilance et une énergie croissantes à la contagion des hérésies. C'est pourquoi ce même Léon X, puis Clément VII, établirent, sous les peines les plus graves, qu'il était interdit à quiconque de lire ou de conserver les livres de Luther. Mais comme, par suite du malheur des temps, le flot impur des mauvais livres avait grossi outre mesure et s'était étendu dans tous les pays, il sembla qu'une répression plus vaste et plus efficace était nécessaire. C'est ce remède qu'appliqua le premier, avec beaucoup d'opportunité, notre prédécesseur Paul IV, à savoir la publication du catalogue des livres dont les fidèles ne doivent pas faire usage.

Peu de temps après, les Pères du concile de Trente prirent soin d'opposer une nouvelle digue à la licence croissante des écrits et des lectures. Par leur ordre, des préposés spéciaux et des théologiens furent choisis, qui non seulement prirent soin d'augmenter et de mettre à jour l'Index que Paul IV avait publié, mais aussi qui établirent les règles à suivre dans l'édition, la lecture et l'emploi des livres : Pie IV revêtit ces règles de la force de son autorité apostolique.

Digitized by Google

Mais le souci de l'intérêt public, qui avait inspiré au début les règles du concile de Trente, commanda aussi d'y apporter quelques modifications dans le cours des siècles. Aussi les Pontifes romains, notamment Clément VIII, Alexandre VII, Benoît XIV, connaissant les besoins de leur époque et obéissant aux lois de la prudence, prirent plusieurs décisions de nature à expliquer ces règles ou à les approprier aux circonstances.

Tous ces faits prouvent bien que les soins des Pontifes romains ont toujours été appliqués à cet objet : éloigner de la société les opinions erronées et la corruption des mœurs, honte et ruine des états, que les mauvais livres engendrent et répandent. Le résultat ne trompa pas leurs efforts tant que la loi éternelle présida aux ordres et aux interdictions de ceux qui gouvernaient les états, et tant que ceux-ci agirent d'un commun accord avec les autorités sacrées.

Ce qui arriva ensuite, nul ne l'ignore. Les hommes et les circonstances ayant changé, l'Eglise, avec sa prudence accoutumée, fit ce qui, après examen des besoins de l'époque, lui parut le plus utile et le plus avantageux pour les hommes. Plusieurs des prescriptions de l'Index, qui semblaient avoir perdu de leur opportunité primitive, furent rapportées par décret, ou bien l'Eglise les laissa avec bienveillance et sagesse tomber en désuétude. Plus récemment, par des lettres adressées aux archevêques et évêques en vertu de son autorité apostolique, Pie IX adoucit sur de nombreux points les règles de Léon X.

En outre, alors que déjà le concile du Vatican était proche, il donna mission à des hommes doctes, et choisis spécialement pour cet office, d'examiner et d'apprécier toutes les règles de l'Index et de juger ce qu'il en fallait faire. Ils jugèrent d'un commun accord qu'elles devaient être modifiées. La plupart des Pères déclaraient ouvertement qu'ils étaient du même avis, qu'ils faisaient la même demande au concile. Il existe à ce sujet une lettre des évêques de France, dont le sens est qu'il faut sans hésiter faire en sorte que ces règles et tout ce qui concerne l'Index soient établis d'une façon entièrement nouvelle, mieux

Digitized by Google

adaptés à notre siècle, et rendus plus faciles à observer. Ce fut aussi à cette époque l'avis des évêques d'Allemagne, qui demandaient nettement que « les règles de l'Index fussent soumises à une revision et à une rédaction nouvelle ». De nombreux évêques d'Italie et d'autres pays leur faisaient écho.

Tous ces évêques, si l'on tient compte de l'époque, des institutions civiles et des mœurs des peuples, font là une demande légitime et tout à fait conforme à la maternelle charité de la sainte Eglise. En effet, au milieu de la marche si rapide des esprits, il n'est aucun point du vaste champ des sciences où les écrivains ne fassent de libres incursions, et de là vient le flot quotidien des livres les plus funestes. Ce qui est grave, c'est que les lois publiques non seulement absolvent un si grand mal, mais encore lui laissent une large liberté. Il en résulte que d'une part beaucoup d'esprits se sont détachés de la religion, que d'autre part on peut impunément lire tout ce qu'on veut.

Afin de remédier à ces maux, Nous avons pensé qu'il fallait prendre deux mesures propres à donner à tous une règle d'action fixe et claire sur ce point. Nous avons ordonné d'abord que l'Index des livres fût revu avec beaucoup de soin; ensuite qu'après cet examen ledit Index fût publié. Ensuite, Nous avons donné à ces règles mêmes un nouveau caractère et Nous avons résolu, tout en respectant leur nature, de les rendre un peu plus douces, de façon que s'y conformer ne puisse être difficile ni pénible, pourvu que l'on n'ait pas de mauvaises dispositions. En cela, non seulement Nous suivons les exemples de Nos prédécesseurs, mais encore Nous imitons la maternelle sollicitude de l'Eglise : celle-ci, en effet, ne désire rien tant que de se montrer bienveillante, et elle a toujours eu, elle a toujours à cœur de prendre soin avec affection et avec zèle de la faiblesse de ses fils souffrants.

Aussi, après un mûr examen, et après avoir pris conseil des cardinaux de la Sacrée Congrégation de l'Index, Nous avons résolu de publier des décrets généraux qui seront publiés ci-dessous et joints à cette Constitution : décrets

Digitized by Google

que dans la suite cette Sacrée Congrégation appliquera uniquement, et auxquels les catholiques de tout l'univers devront se conformer. Nous voulons que seuls ils aient force de loi, les règles du saint concile de Trente étant abrogées, ainsi que les observations, instructions, décrets, avertissements et toutes les décisions prises sur ce point par Nos prédécesseurs, à l'exception de la seule Constitution de Benoît XIV, *Sollicita et provida*, que Nous voulons voir intégralement appliquée dans l'avenir, comme elle l'a été jusqu'à présent.

# DÉCRETS GÉNÉRAUX

## SUR LA PROHIBITION ET LA CENSURE DES LIVRES

## TITRE PREMIER

## De l'interdiction des livres.

### CHAPITRE I

#### DE L'INTERDICTION DES LIVRES DES APOSTATS, DES HÉRÉTIQUES DES SCHISMATIQUES ET D'AUTRES ÉCRIVAINS

1. Tous les livres qu'avant l'année 1600 les Souverains Pontifes ou les conciles œcuméniques ont condamnés, et qui ne sont pas désignés dans le nouvel Index, devront être regardés comme condamnés de la même façon que jadis, à l'exception de ceux qui sont autorisés par ces décrets généraux.

2. Les livres des apostats, des hérétiques, des schismatiques et de quelque écrivain que ce soit, s'ils propagent l'hérésie ou le schisme, ou s'ils ébranlent de quelque façon les fondements de la religion, sont rigoureusement prohibés.

3. De même sont interdits les ouvrages des auteurs non catholiques qui traitent de la religion *ex professo*, à moins qu'il ne soit établi qu'il ne s'y trouve rien contre la foi catholique.

4. Les livres des mêmes auteurs, qui ne traitent pas *ex pro-*

Digitized by Google

*fesso* de la religion, mais qui touchent seulement en passant les vérités de la foi, ne seront pas regardés comme défendus *jure ecclesiastico* tant qu'ils n'auront pas été interdits par un décret spécial.

## CHAPITRE II

### DES ÉDITIONS DU TEXTE ORIGINAL ET DES VERSIONS EN LANGUE NON VULGAIRE DE LA SAINTE ÉCRITURE

5. L'usage des éditions du texte original et des versions anciennes catholiques de la Sainte Ecriture, même celles de l'Eglise orientale, publiées par des écrivains non catholiques, quels qu'ils soient, quoiqu'elles paraissent fidèles et intègres, est permis à ceux seulement qui s'occupent d'études théologiques ou bibliques, pourvu cependant qu'elles n'attaquent, ni dans les préfaces ni dans les notes, les dogmes de la foi catholique.

6. De la même manière et sous les mêmes conditions sont autorisées les autres versions de la Sainte Bible éditées par des écrivains non catholiques et publiées soit en latin, soit dans une autre langue non vulgaire.

## CHAPITRE III

### DES VERSIONS INDIGÈNES DE LA SAINTE ÉCRITURE

7. Comme il est manifeste que si les Bibles en langue vulgaire sont autorisées sans discernement, il en résulte, à cause de l'imprudence des hommes, plus d'inconvénients que d'avantages, toutes les versions en langue indigène, même celles qui sont publiées par des catholiques, sont absolument prohibées si elles n'ont pas été approuvées par le Siège apostolique ou éditées sous la surveillance des évêques avec des annotations tirées des Pères de l'Eglise et d'écrivains doctes et catholiques.

8. Sont interdites encore toutes les versions des Saints Livres composées par des écrivains non catholiques, quels qu'ils soient, en toute langue vulgaire — et notamment celles qui sont publiées par les Sociétés bibliques, que plus d'une fois les Pontifes romains condamnèrent, car, dans l'édition de ces livres, les lois très salutaires de l'Eglises sur ce point ont été absolument négligées.

Néanmoins, l'usage de ces versions est permis à ceux qui

Digitized by Google

s'occupent d'études théologiques et bibliques, pourvu que soient observées les conditions qui ont été établies ci-dessus (n° 5).

## CHAPITRE IV

### DES LIVRES OBSCÈNES

9. Les livres qui traitent *ex professo* de sujets lascifs ou obscènes, qui contiennent des récits ou des enseignements de cette sorte, sont absolument prohibés, car il faut tenir compte non seulement de la foi, mais encore des mœurs, qui d'ordinaire sont facilement corrompues par des livres de ce genre.

10. Les livres d'auteurs, soit anciens soit modernes, que l'on appelle *classiques*, s'ils sont infestés de ce vice, sont permis, à cause de l'élégance et de la propriété du style, à ceux qu'excusent les devoirs de leur charge ou de leur magistère ; mais ils ne devront être, pour aucun motif, remis ou lus aux enfants ou aux jeunes gens s'ils n'ont été expurgés avec un soin minutieux.

## CHAPITRE V

### DE CERTAINS LIVRES D'UN GENRE SPÉCIAL

11. Sont condamnés les livres qui contiennent des attaques envers Dieu, envers la Bienheureuse Vierge Marie, ou les saints, ou l'Eglise catholique et son culte, ou les sacrements, ou le Siège apostolique. La même réprobation frappe les livres dans lesquels est dénaturée la notion de l'inspiration de la Sainte Ecriture, ou dans lesquels cette inspiration est trop limitée. Sont interdits aussi les ouvrages qui flétrissent intentionnellement la hiérarchie ecclésiastique, l'état clérical ou religieux.

12. Il est défendu de publier, de lire ou de conserver les livres dans lesquels les sortilèges, la divination, la magie, l'évocation d'esprits et autres superstitions de ce genre sont enseignés ou recommandés.

13. Les livres ou les écrits qui racontent de nouvelles apparitions, révélations, visions, prophéties, de nouveaux miracles, ou qui suggèrent de nouvelles dévotions, même sous le prétexte qu'elles sont privées, sont proscrits s'ils sont publiés sans l'autorisation des supérieurs ecclésiastiques.

14. Sont encore défendus les ouvrages qui établissent que le duel, le suicide ou le divorce sont licites, qui traitent des sectes maçonniques ou d'autres sociétés du même genre et prétendent

Digitized by Google

qu'elles sont utiles et non funestes à l'Eglise et à la société, et qui soutiennent des erreurs condamnées par le Siège apostolique.

## CHAPITRE VI

### DES IMAGES SACRÉES ET DES INDULGENCES

15. Sont absolument interdites les images de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de la Bienheureuse Vierge Marie, des anges et des saints ou de tous autres serviteurs de Dieu, imprimées de quelque manière que ce soit, si elles s'écartent de l'esprit et des décrets de l'Eglise. Que les nouvelles images, avec ou sans prières y annexées, ne soient pas publiées sans la permission de l'autorité ecclésiastique.

16. Il est interdit à qui que ce soit de répandre, de quelque manière que ce soit, des indulgences apocryphes ou des indulgences supprimées ou révoquées par le Saint-Siège apostolique. Si elles ont été déjà répandues, qu'on les enlève des mains des fidèles.

17. Qu'aucun livre, sommaire, opuscule, feuille, etc., contenant des concessions d'indulgences, ne soit publié sans la permission de l'autorité compétente.

## CHAPITRE VII

### DES LIVRES DE LITURGIE ET DE PRIÈRES

18. Que personne n'entreprenne de changer quoi que ce soit aux éditions authentiques du missel, du bréviaire, du rituel, du cérémonial des évêques, du pontifical romain et des autres livres liturgiques approuvés par le Saint-Siège apostolique. Si l'on contrevient à cette règle, que ces nouvelles éditions soient prohibées.

19. Qu'aucunes litanies, sauf les plus antiques et les plus communes, insérées dans les bréviaires, missels, livres pontificaux et rituels, sauf également les litanies de la Bienheureuse Vierge, qui ont coutume d'être chantées dans la sainte église de Lorette, et celles du Saint Nom de Jésus — déjà approuvées par le Saint-Siège — ne soient publiées sans la revision et l'approbation de l'Ordinaire.

20. Que nul ne publie, sans la permission de l'autorité légitime, des livres ou opuscules de prières, de dévotion ou de doc-

Digitized by Google

trine et d'enseignement religieux, moral, ascétique, mystique ou autres analogues, bien qu'ils paraissent propres à entretenir la piété du peuple chrétien. Sinon qu'ils soient prohibés.

## CHAPITRE VIII

### DES JOURNAUX, FEUILLES ET REVUES PÉRIODIQUES

21. Que les journaux, feuilles et revues qui attaquent à dessein la religion ou les bonnes mœurs, soient proscrits, non seulement en vertu du droit naturel, mais aussi en vertu du droit ecclésiastique.

Que les Ordinaires aient soin, lorsque besoin sera, d'avertir opportunément les fidèles du péril et des conséquences funestes de telles lectures.

22. Que nul parmi les catholiques, surtout parmi les ecclésiastiques, ne publie quoi que ce soit dans les journaux, feuilletons ou revues périodiques de cette espèce, si ce n'est pour une cause juste et raisonnable.

## CHAPITRE IX

### DE LA FACULTÉ DE LIRE ET DE GARDER DES LIVRES PROHIBÉS

23. Ceux-là seuls ont le droit de lire et de garder les livres condamnés soit par des décrets spéciaux, soit par des décrets généraux, qui en ont reçu régulièrement la permission, soit du Siège apostolique, soit de ceux à qui il a délégué son pouvoir.

24. Les Pontifes romains ont attribué à la Sacrée Congrégation de l'Index le pouvoir de concéder la permission de lire et de garder tout livre prohibé. Jouissent également de cette faculté : la Suprême Congrégation du Saint-Office et la Sacrée Congrégation de la Propagation de la Foi pour les régions qui dépendent d'elle. Pour Rome seulement ce droit appartient au maître du Sacré Palais apostolique.

25. Que les évêques et les autres prélats jouissant d'une juridiction quasi épiscopale aient aussi le pouvoir d'accorder ces permissions, pour des livres déterminés et seulement dans des cas urgents. Si ces prélats ont obtenu du Siège apostolique la faculté générale d'autoriser les fidèles à lire et à retenir les livres condamnés, qu'ils ne la concèdent qu'avec choix et pour des causes justes et raisonnables.

26. Tous ceux qui ont obtenu l'autorisation apostolique de

Digitized by Google

lire et de garder des livres prohibés ne peuvent pour cela lire et retenir n'importe quels livres ou publications périodiques condamnés par les Ordinaires des lieux, à moins que dans l'indult apostolique ne soit mentionnée expressément la permission de lire et de retenir des livres condamnés par n'importe quelle autorité. En outre, ceux qui ont obtenu cette autorisation doivent se souvenir qu'ils sont tenus, sous un rigoureux précepte, de garder ces livres de telle sorte qu'ils ne parviennent pas aux mains d'autrui.

### CHAPITRE X

#### DE LA DÉNONCIATION DES MAUVAIS LIVRES

27. Bien qu'il appartienne à tous les catholiques, surtout à ceux qui excellent dans la science, de dénoncer les mauvais livres aux évêques ou au Siège apostolique, c'est toutefois plus spécialement la fonction des nonces, des délégués apostoliques, des Ordinaires des lieux et des recteurs d'Universités éminents par leur instruction.

28. Il est bon que, dans la dénonciation des mauvais livres, on indique non seulement le titre, mais encore, autant que possible, les causes pour lesquelles on juge que ces livres méritent la censure. Ceux à qui la dénonciation sera déférée devront, comme un devoir sacré, tenir secret le nom des dénonciateurs.

29. Que les Ordinaires, de même que les délégués du Siège apostolique, s'efforcent de proscrire les livres et autres écrits nuisibles, publiés ou répandus dans leurs diocèses, et de les soustraire aux mains des fidèles. Qu'ils déférent au jugement apostolique ceux de ces ouvrages ou de ces écrits qui réclament un examen plus approfondi, ou ceux qui, pour que l'effet soit produit, paraissent avoir besoin d'être frappés par la sentence de l'autorité suprême.

## TITRE II

## De la censure des livres.

### CHAPITRE PREMIER

#### DES PRÉLATS PRÉPOSÉS A LA CENSURE DES LIVRES

30. Ceux à qui appartient le droit d'approuver ou de per-

Digitized by Google

mettre les éditions et versions des livres sacrés sont désignés clairement plus haut (n° 7).

31. Que personne n'ose publier de nouveau des livres condamnés par le Siège apostolique. Que si, pour une cause grave et raisonnable, quelque exception extraordinaire paraissait devoir être admise à cette règle, qu'on ne la permette jamais sans avoir obtenu auparavant la permission de la Sacrée Congrégation de l'Index, et en observant les conditions qu'elle aura prescrites.

32. Les écrits concernant, d'une façon quelconque, les causes de béatification et de canonisation des serviteurs de Dieu, ne peuvent être publiés sans le bon plaisir de la Sacrée Congrégation des Rites.

33. La même règle s'applique aux collections des décrets de toutes les Congrégations romaines. Ces collections ne peuvent être publiées sans autorisation préalable, et l'on doit suivre alors les règles prescrites par les présidents de chaque Congrégation.

34. Les vicaires et missionnaires apostoliques doivent suivre fidèlement, au sujet de toute publication d'ouvrage, les décrets de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

35. L'approbation des livres dont la censure n'est pas réservée, par les présents décrets, au Siège apostolique ou aux Congrégations romaines appartient à l'Ordinaire du lieu où ces livres sont publiés.

36. Que les réguliers se souviennent que, outre l'autorisation de l'évêque, ils sont tenus, en vertu d'un décret du sacré concile de Trente, à obtenir la permission de publier leurs livres du supérieur dont ils dépendent. Ces deux permissions doivent être imprimées au commencement ou à la fin de l'ouvrage.

37. Si un écrivain habitant Rome fait imprimer un livre non à Rome, mais ailleurs, aucune autre permission n'est nécessaire que celle du cardinal-vicaire de Rome et du maître du Sacré-Palais apostolique.

## CHAPITRE II

### DU DEVOIR DES CENSEURS DANS L'EXAMEN PRÉALABLE DES LIVRES

38. Les évêques, à qui il appartient de concéder la faculté d'imprimer les livres, doivent avoir soin de préposer à leur exa-

Digitized by Google

men des hommes d'une piété et d'une science reconnues, hommes de foi et d'intégrité, de façon à être sûrs qu'ils n'accorderont rien à la faveur ou à l'antipathie, mais qu'ils laisseront de côté toute considération humaine. Ces examinateurs devront ne regarder que la gloire de Dieu et l'utilité du peuple fidèle.

39. Que les censeurs sachent qu'ils doivent juger des diverses opinions et des divers avis (selon le précepte de Benoît XIV) avec un esprit absolument libre de préjugés. Ainsi donc qu'ils se dépouillent de tout esprit de nation, de famille, d'école, d'institut; qu'ils écartent toute préférence de parti. Qu'ils aient uniquement devant les yeux les dogmes de la Sainte Eglise, et la doctrine commune des catholiques, qui sont contenus dans les décrets des conciles généraux, dans les Constitutions des Pontifes romains, et dans le consentement des docteurs.

40. L'examen achevé, si rien ne paraît s'opposer à la publication du livre, l'Ordinaire devra concéder à l'auteur, par écrit, et gratuitement, la permission de le publier, permission qui devra être imprimée au commencement ou à la fin de l'ouvrage.

## CHAPITRE III

### DES LIVRES QUI SONT SOUMIS A LA CENSURE PRÉALABLE

41. Tous les fidèles sont tenus de soumettre, à la censure ecclésiastique préalable, au moins les livres qui traitent des divines Ecritures, de la théologie sacrée, de l'histoire ecclésiastique, du droit canonique, de la théologie naturelle, de l'éthique et d'autres matières religieuses ou morales du même genre; et en général tous les écrits dans lesquels il est principalement question de la religion et de l'honnêteté des mœurs.

42. Les membres du clergé séculier ne doivent pas même publier des livres traitant d'arts et de sciences purement naturels, sans consulter leurs Ordinaires, afin de faire preuve envers eux d'un esprit docile.

Il leur est également interdit d'accepter, sans l'autorisation préalable des Ordinaires, la direction de journaux ou de publications périodiques.

## CHAPITRE IV

### DES IMPRIMEURS ET ÉDITEURS D'OUVRAGES

43. Qu'aucun livre soumis à la censure ecclésiastique ne soit

Digitized by Google

imprimé, s'il ne porte le nom ou surnom tant de l'auteur que de l'éditeur, et aussi le lieu et l'année de l'impression ou de l'édition. Que si, dans certains cas, pour de justes causes, il paraît bon de taire le nom de l'auteur, la chose ne pourra avoir lieu qu'avec la permission de l'Ordinaire.

44. Les imprimeurs et libraires devront savoir que toute nouvelle édition d'un ouvrage approuvé exige une approbation nouvelle, et que l'autorisation accordée au texte original n'est pas valable pour les traductions en quelque autre langue.

45. Les livres condamnés par le Siège apostolique seront considérés comme prohibés dans le monde entier et en quelque langue qu'ils soient traduits.

46. Que tous les libraires, surtout ceux qui se glorifient du nom de catholiques, s'abstiennent de vendre, de prêter ou de garder des livres traitant *ex professo* de choses obscènes. Quant aux autres livres interdits, ils ne doivent pas les vendre, à moins d'en avoir obtenu l'autorisation de la Sacrée Congrégation de l'Index, et en ce cas ils ne doivent les vendre qu'à ceux qu'ils peuvent considérer raisonnablement comme ayant le droit de les acheter.

## CHAPITRE V

### DES PEINES PORTÉES CONTRE CEUX QUI TRANSGRESSENT LES DÉCRETS GÉNÉRAUX

47. Quiconque lit sciemment, sans l'autorisation du Siège apostolique, des livres d'apostats ou d'hérétiques soutenant une hérésie, ainsi que des livres de n'importe quel auteur nominalement condamnés par Lettres apostoliques; quiconque garde ces livres, les imprime ou les défend d'une manière quelconque, encourt *ipso facto* l'excommunication réservée d'une manière spéciale au Pontife romain.

48. Ceux qui, sans l'approbation de l'Ordinaire, impriment ou font imprimer soit des livres d'Ecriture sainte, soit des annotations ou commentaires sur ces livres, encourent *ipso facto* l'excommunication non réservée.

49. Ceux qui auront transgressé les autres prescriptions contenues dans ces décrets généraux, seront réprimandés sérieusement par leur évêque en raison du degré variable de leur culpabilité ; et, si la chose paraît convenable, ils seront même frappés des peines canoniques.

Digitized by Google

Nous décrétons que les présentes lettres et ce qu'elles contiennent ne pourront en aucun temps être taxées ou accusées d'ajout, de soustraction ou d'un défaut quelconque d'intention de notre part; mais qu'elles sont et seront toujours valides et dans toute leur force, et qu'elles devront être observées inviolablement *in judicio et extra*, par toute personne, de quelque dignité et prééminence qu'elle soit. Nous déclarons vain et sans force tout ce qui pourra être fait par qui que ce soit pour y changer quelque chose, quelle que soit l'autorité et le prétexte sur lesquels on s'appuie, sciemment ou inconsciemment, et nonobstant toutes dispositions contraires.

Nous voulons que les exemplaires de ces lettres, même imprimés, mais signés de la main de Notre notaire et munis du sceau par un homme constitué en dignité ecclésiastique, fassent foi de Notre volonté comme feraient foi ces présentes lettres si on les montrait elles-mêmes.

Personne n'a donc le droit d'altérer cette constitution en ce qu'elle dispose, limite, déroge et commande, ou de la contredire témérairement. Si quelqu'un tente de le faire, qu'il sache qu'il encourt l'indignation du Dieu tout-puissant et des bienheureux apôtres Pierre et Paul.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, l'année de l'Incarnation du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, le huitième jour des calendes de février, de Notre Pontificat le dix-neuvième.

A. Card. MACCHI
A. PANICI, *Subdatarius*
VISA
DE CURIA I. DE AQUILA E VICECOMITIBUS
*Loco ✝ Plumbi.*
*Reg. in Secret. Brevium.*
I. CUGNONIUS.

Digitized by Google

UNE

# ÉGLISE CHRÉTIENNE

## AU TEMPS DE SAINT PAUL

Il est peut-être téméraire de vouloir, en une seule conférence, décrire la naissance, le développement et la vie si variée, et même quelquefois très troublée, d'une Eglise chrétienne au 1er siècle. Si j'essaye de tout dire, je ne pourrai tracer le tableau qu'à grands traits, et il est bien à craindre que, par la condensation des faits et des idées, cette étude n'en devienne très aride. Peut-être eût-il mieux valu n'envisager qu'un aspect de la situation et lui donner tout le développement nécessaire; l'exposé eût été ainsi, je le reconnais, plus intéressant, mais il aurait été beaucoup moins instructif. Je préfère donc présenter le tableau dans son ensemble, en m'efforçant toutefois de ne m'arrêter qu'aux faits importants. Mais afin que ce tableau ne reste pas une construction idéale, qu'il soit vivant, je vous parlerai d'une Eglise, dont nous connaissons bien l'histoire, de l'Eglise de Corinthe. Je dirai tout ce que nous fournissent les documents et rien que cela. Ce n'est pas ici une œuvre d'imagination, et chaque phrase pourrait être appuyée d'un texte; je vous épargnerai ces références, qui seraient fastidieuses, mais ceux qui connaissent les documents sauront en retrouver ici l'écho.

Les Actes des Apôtres et les deux lettres de saint Pau

Digitized by Google

aux Corinthiens me fourniront toutes les données et souvent aussi même les termes de cet exposé. Or, à l'exception de trois critiques modernes, les rationalistes, même les plus avancés, n'ont jamais douté de l'authenticité des lettres aux Corinthiens; et, si quelques parties des Actes des Apôtres ont été discutées et même traitées de légendaires, les chapitres que nous allons utiliser ont toujours été reconnus comme historiques. Puisant donc à ces sources de haute valeur, il sera aisé de redire comment fut fondée et organisée l'Eglise de Corinthe et de rappeler quelles furent les premières manifestations de sa vie ecclésiastique. Il sera très intéressant de voir se produire le premier contact entre la religion naissante et le monde païen et de constater comment saint Paul a tracé les rapports, qui devaient exister entre le christianisme et la famille ou la société.

## I

L'Eglise de Corinthe a été fondée par saint Paul. Au temps où il arriva dans la populeuse capitale de l'Achaïe, le séjour à cette époque du proconsul romain, il y avait quinze ans que l'ardent pharisien, le zélateur inquiet de la Loi mosaïque, avait vu Jésus-Christ, ressuscité, lui apparaître dans un rayonnement de gloire, aux portes de Damas. Paul avait passé ses années de jeunesse aux pieds des rabbins; il les avait écoutés répéter la Loi, et surtout exposer les nombreux commentaires des docteurs. Il observait exactement la Loi. Mais son cœur, qui aspirait au repos dans la justice, restait inquiet et troublé; sa conscience était avide de sainteté. Les Ecritures lui parlaient, dans chacune de leurs pages, de la justice et de la sainteté de Dieu; la Loi lui imposait tout un ensemble d'observances, par lesquelles il devait atteindre à cet idéal divin, mais tout en lui protestait, car Paul avait l'intuition que Dieu devait être adoré en esprit et en vérité et non servi uniquement par des pratiques extérieures. Sa vie s'épuisait dans



Digitized by Google

cette lutte douloureuse, où il entrait tout entier, avec sa passion de l'absolu. Mais depuis le jour où Jésus avait, par sa présence et d'un mot, changé son âme, ses angoisses à la poursuite de la justice s'étaient transformées en une certitude définitive; il savait que Jésus-Christ était le Messie, rédempteur de l'humanité, et cette conviction, il voulait la communiquer à tous les hommes. Depuis quinze ans, il parcourait le monde romain; rien n'arrêtait son ardeur missionnaire, il bravait tous les dangers, qu'ils vinssent des hommes ou des choses. « Souvent en péril de mort, nous dit-il lui-même, cinq fois, j'ai reçu des Juifs quarante coups moins un; trois fois j'ai été battu de verges; une fois j'ai été lapidé; trois fois, j'ai fait naufrage; j'ai passé un jour et une nuit dans l'abîme. Fréquemment en voyage, j'ai été en péril sur les fleuves, en péril de la part des brigands, en péril de la part de mes compatriotes, en péril de la part des païens, en péril dans les villes, en péril dans les déserts, en péril sur la mer, en péril parmi les faux frères; travaux, fatigues, nombreuses veilles, faim, soif, jeûnes fréquents, froid, nudité, j'ai tout souffert. (1) »

D'Antioche, où il avait d'abord prêché, Paul était allé à Chypre, puis en Pamphylie; il avait traversé les montagnes abruptes et dangereuses du Taurus, évangélisé la Pisidie, la Lycaonie, la Galatie, la Macédoine et enfin l'Achaïe. A Athènes, sur la colline d'Arès, il avait parlé aux philosophes stoïciens, et il avait, dans un langage d'une hauteur incomparable, expliqué le plan de Dieu dans la création et la destinée de l'homme; mais le succès avait été nul. Les uns s'étaient moqués de lui, les autres l'avaient renvoyé à plus tard. Isolé dans cette ville indifférente, triste de son échec, malade peut-être, Paul aurait pu succomber sous le découragement, mais son âme était trop fortement trempée pour ne pas réagir. Il abandonne Athènes aux vaines disputes de ses philosophes et va chercher à Corinthe un terrain plus favorable à la semence évangélique. Instruit par cette récente expérience, comprenant bien qu'il ne pos-

(1) II *Cor.*, XI, 23-27.

Digitized by Google

sédait aucun des dons extérieurs, qui séduisaient ces populations frivoles et légères — il était laid et chétif; sa parole était lourde et embarrassée — il ne voulut plus, comme il le dit lui-même aux Corinthiens, parler avec les discours qu'enseigne la sagesse humaine, mais avec ceux qu'enseigne l'Esprit. La sagesse, qu'il prêchera, n'est pas celle de ce monde, mais la sagesse de Dieu, mystérieuse et cachée; le monde, avec sa sagesse, n'avait point connu Dieu, il ne viendra donc pas avec supériorité de parole et de sagesse, pour annoncer le témoignage de Dieu, car il ne voulait plus connaître et prêcher que Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié. Mais cette prédication était bien, comme il l'appelle, une folie, car aucune ville dans l'antiquité ne fut moins préparée que Corinthe à la recevoir.

Au temps où Paul entra dans cette ville, elle était dans tout son éclat. Ce n'était plus l'ancienne ville grecque, la cité des Bacchiades et des Cypsélides. La capitale de la Ligue achéenne avait été détruite de fond en comble par le consul Mummius, en l'an 146 avant Jésus-Christ. Cent ans plus tard, César l'avait rebâtie. La colonie italienne, qu'il y avait établie, était composée surtout d'affranchis; mais, bientôt, elle s'augmenta de tous les étrangers, qu'attirait la position de cette ville, placée entre deux mers et destinée, par la nature elle-même, à être le trait d'union entre l'Orient et l'Occident. Grecs, Syriens, Egyptiens, Juifs y affluèrent. Tous ceux qu'attirait l'appât du gain ou du plaisir accoururent à Corinthe. Elle devint une des cités les plus populeuses de l'antiquité. Athénée, au 1er siècle, y comptait jusqu'à quatre cent soixante mille esclaves. Une licence effrénée y régnait, et le nom lui-même de Corinthe était passé en proverbe, pour flétrir l'extrême degré de la corruption la plus raffinée.

Et pourtant, ainsi qu'il fut dit plus tard à Paul dans un songe, Dieu possédait dans cette ville un grand peuple. Corinthe, avec sa population mélangée d'éléments très hétérogènes, était, par ce fait même, le point de contact le mieux choisi entre la foi nouvelle et les croyances anciennes. Le christianisme allait avoir là un terrain approprié

Digitized by Google

pour lutter contre le judaïsme et le paganisme, et pour établir sa position en face de la société et de la famille.

L'Apôtre se mit donc à l'œuvre. Suivant sa coutume, il travaillait toute la semaine à son métier de fabricant de tentes et, chaque sabbat, il parlait à la synagogue. Dans sa prédication, nous disent les Actes, il mêlait le nom de Jésus-Christ, et il persuadait Juifs et Grecs.

Lorsque Silas et Timothée, ses compagnons de mission, qu'il avait laissés à Thessalonique, l'eurent rejoint à Corinthe, Paul se donna alors tout entier à la prédication, attestant aux Juifs que Jésus était le Messie. La parole de l'Apôtre entraînait les cœurs, et les convertis devinrent nombreux ; le chef même de la synagogue, le trésorier de la ville, quelques personnes encore, dont l'histoire a conservé les noms, et beaucoup d'autres, restés inconnus, crurent et furent baptisés. Les Juifs indignés lancèrent contre Paul l'anathème. Celui-ci alors, secouant ses vêtements, y répondit par ces virulentes paroles : « Que votre sang retombe sur votre tête ! J'en suis pur. Dès maintenant j'irai chez les païens. » Et sortant de la synagogue, il entra chez Justus, homme craignant Dieu, disent les Actes, et dont la maison était contiguë à la synagogue.

C'est là que se tinrent désormais les réunions de la petite communauté naissante. Saint Paul, dans sa lettre aux Corinthiens, nous laisse entrevoir ce qu'elles furent. Elles avaient lieu le premier jour de la semaine. Y en avait-il deux, une le matin et une le soir? C'est assez probable, car s'il n'y avait eu qu'une réunion pour la prière, la prédication et le repas fraternel, comment expliquer la présence à quelques-unes de ces réunions des non initiés, des infidèles, qui ne pouvaient cependant être admis à participer au corps et au sang du Seigneur?

Il y avait donc, le matin, une première réunion consacrée à la prière et à la prédication. Chacun pouvait prendre la parole pour réciter à haute voix une prière, une hymne, un cantique ou communiquer à l'assemblée les bonnes pensées qui lui étaient suggérées par l'Esprit de Dieu. C'était ce qu'on appelait prophétiser. Sans entrer

Digitized by Google

dans de trop longs détails, disons que le prophète, aux temps apostoliques, n'était pas nécessairement un homme qui annonçait les événements futurs ; c'était plutôt un prédicateur qui parlait sous l'action directe du Saint-Esprit. Le prophète enseignait la vérité, mais ce qu'il disait il ne l'avait pas appris par les moyens ordinaires ; il parlait en Esprit, c'est-à-dire inspiré par Dieu.

D'autres membres de la communauté, sous le coup d'une violente émotion, proféraient des paroles indistinctes qu'on ne comprenait pas et qui étaient expliquées par ceux qui possédaient le don de les interpréter. C'était ce qu'on appelait parler en langues. A dire vrai, nous ne savons trop en quoi consistait ce don des langues. Le glossolale ne parlait pas une langue connue, puisqu'il y avait là des fidèles qui pouvaient expliquer ce qu'ils disaient. Or, on ne peut supposer que la petite assemblée renfermât des hommes capables d'être interprètes dans toutes les langues étrangères. Quoi qu'il en soit, sous une direction ferme et sensée, ces dons de prophétie et des langues concouraient à l'édification de chacun ; mais, dans une Eglise livrée à elle-même, ces prédicateurs et ces glossolales, parlant quelquefois tous à la fois, devaient souvent jeter le trouble dans l'assemblée. Pour le moment, Paul tenait d'une main ferme le gouvernement de la communauté naissante.

Le soir, à la fin du repas pris en commun, après les chants, les prières et les actions de grâce des prophètes, en souvenir de la dernière cène et de la mort de Jésus-Christ, le pain était rompu, le vin versé dans les coupes, et tous les frères participaient au corps et au sang du Seigneur.

La jeune Eglise grandissait tous les jours. Irrités de ces progrès, les Juifs de Corinthe traduisirent Paul devant le tribunal du proconsul romain, Lucius Junius Annæus Gallio, le frère de Senèque, et l'accusèrent d'exciter le peuple à adorer Dieu d'une manière contraire à la loi. Paul prenait la parole pour se défendre, lorsque le proconsul rendit immédiatement sa sentence. « S'il s'agissait de quelque injustice ou d'un acte criminel, je vous écouterais comme de raison, ô Juifs ; mais si la discussion porte

Digitized by Google

sur des mots, des noms ou sur votre loi, cela vous regarde ; je ne veux pas être juge de ces choses. » Et, sur ces paroles dédaigneuses, il les renvoya du tribunal. Les Grecs alors, qui haïssaient les Juifs, se précipitèrent sur Sosthènes, le chef de la synagogue, et le frappèrent dans le prétoire, sans que le proconsul s'en mît en peine. Paul put donc continuer son fructueux apostolat et instruire les nouveaux convertis sans être inquiété désormais.

## II

Après dix-huit mois de séjour à Corinthe, il quitta ses néophytes pour continuer ses courses apostoliques. Mais la nouvelle communauté n'était encore composée, suivant la pittoresque expression de saint Paul, que d'enfants dans la foi. Les éléments en étaient d'ailleurs très complexes et d'origine fort diverse. Quelques-uns étaient des philosophes, des hommes aimant la discussion, estimant à haut prix la science ; témoin les passages où saint Paul parle de ceux qui cherchent la sagesse humaine. Il y en avait de riches et de puissants, ainsi que le prouve ce qui se passait aux agapes, mais ils étaient en minorité. Saint Paul lui-même l'atteste : « Car considérez, frères, ceux qui ont été appelés parmi vous ; il ne s'y trouve pas beaucoup de sages selon la chair, ni beaucoup de puissants, ni beaucoup de nobles. (1) »

Il y avait des esclaves et même des hommes livrés aux vices les plus honteux. « Ne savez-vous pas, dit encore l'Apôtre, que les injustes n'hériteront pas du royaume de Dieu ? Ne vous abusez pas : ni débauchés, ni idolâtres, ni adultères, ni efféminés, ni ceux de mœurs contre nature, ni voleurs, ni avares, ni ivrognes, ni insulteurs, ni ravisseurs, n'hériteront du royaume de Dieu. Et c'est là ce que vous étiez quelques-uns (2). »

(1) I *Cor.*, I, 26.
(2) I *Cor.*, VI, 9-11.

Digitized by Google

Tels étaient les membres de cette communauté de Corinthe ; on y trouvait mélangés des Juifs et des Grecs, des gens de toute condition et de culture intellectuelle très diverse, d'état religieux et moral assez complexe. Les éloges que donne saint Paul aux saints de Corinthe, « qui ont été enrichis en Jésus-Christ en toute chose, en toute parole et en toute science », prouvent que la grâce de Jésus-Christ avait puissamment opéré en eux; mais l'état où se trouva la communauté deux ans à peine après le départ de l'Apôtre prouve aussi que la grâce n'avait pas changé complètement en eux la nature. Nous trouvons exposée sous nos yeux, dans les deux épîtres aux Corinthiens, une situation où se montrent à découvert les dons naturels et les défauts des Grecs et des Juifs, membres de la jeune Eglise.

Les Juifs, quoique convertis, restaient toujours profondément attachés à la loi mosaïque. Elle était leur raison d'être comme peuple, et, quelque changement qu'éprouvassent leurs convictions, elle restait vivante au fond de leur cœur. Ils subirent donc facilement l'influence de leurs compatriotes judéo-chrétiens venus d'Antioche avec des lettres de recommandation. Les Grecs, légers, disputeurs, aimant les coteries, donnèrent bientôt dans la nouvelle communauté un libre essor à leurs défauts naturels. Quelques-uns même retombèrent dans leurs habitudes païennes, et l'impureté, ce vice si répandu en Grèce et surtout à Corinthe, se glissa dans la jeune Eglise. On vit, ce qui ne se rencontrait pas même chez les païens, un chrétien vivre avec la femme de son père, et cela, du vivant de celui-ci. Et, tel était le trouble des idées dans la communauté, que personne ne se leva pour protester contre un tel scandale, que cet incestueux public continua à participer au banquet sacré, et qu'il ne fut même pas question de l'obliger à renvoyer la femme de son père. Bientôt la cène elle-même, le repas sacré, où les fidèles participaient au corps et au sang de Jésus-Christ, se transforma en un de ces banquets de fête si nombreux chez les Grecs.

Dans l'Eglise de Jérusalem, où chacun avait vendu ses biens au profit de la communauté, la nourriture était la

Digitized by Google

même pour tous ; mais, chez les Grecs, dans les repas publics, dans les *symposia philica*, chacun mangeait ce qu'il apportait. Il en fut de même dans le repas fraternel. Les riches chrétiens avaient des mets abondants et recherchés, qu'ils gardaient pour eux seuls, tandis que leurs frères indigents, pauvres esclaves affamés, dévoraient leur misérable nourriture. L'un n'avait rien à manger, et l'autre, à la même table, s'enivrait. Cette indigne conduite, leur dira saint Paul, est cause qu'il y a parmi eux beaucoup d'infirmes et de malades, et qu'un grand nombre sont morts.

En outre, les femmes, exclues chez les Grecs de toute vie publique, reléguées dans le gynécée, et admises seulement au culte de la famille, virent, dans la liberté des assemblées chrétiennes, une occasion de sortir de cet état de servage que leur imposaient les usages. Au milieu des réunions du culte, elles prophétisaient, la tête découverte, les cheveux dénoués ; elles avaient des extases, elles récitaient des prières et des hymnes à haute voix.

Enfin, la faconde, naturelle aux Grecs, se traduisit par une abondance de dons spirituels, de ceux de la parole surtout, qui transformèrent bientôt les assemblées chrétiennes en clubs publics. Les uns priaient, chantaient des hymnes ou des cantiques ; les autres prêchaient, plusieurs à la fois ; puis, tout à coup, un inspiré se levait et proférait des paroles confuses, inarticulées. Le désordre était tel dans ces réunions que les étrangers survenant croyaient entrer dans une assemblée de fous et assister à un colloque d'aliénés.

A ces ferments intérieurs vinrent se joindre des éléments extérieurs de discorde. Après le départ de Paul était arrivé à Corinthe un Juif alexandrin, Apollos, qu'Aquila et Priscille avaient converti à Ephèse. Il était éloquent et connaissait à fond les saintes Ecritures ; âme ardente, il enseignait avec une conviction enthousiaste la foi en Jésus. A Corinthe, il fut très utile à ceux qui avaient cru ; car il réfutait vigoureusement les Juifs en public, et démontrait par les Ecritures que Jésus était le Messie. Apollos affermit donc la foi de ceux qui croyaient, et, par son éloquence,

Digitized by Google

par sa manière plus élégante de présenter la vérité, d'expliquer les doctrines chrétiennes, il entraîna à la foi les esprits les plus distingués, et attira l'attention de tous sur des considérations spirituelles très élevées, qu'ils n'étaient pas en état de faire avec fruit.

Saint Paul avait prêché aux Corinthiens les vérités élémentaires, s'attachant surtout à montrer en Jésus le Messie mort sur la croix pour racheter les hommes. Il avait dédaigné tous les vains ornements de l'éloquence; son cœur ardent seul avait parlé. Apollos, versé dans toutes les subtilités de l'exégèse alexandrine, mieux initié au maniement délicat de la langue grecque, avait, par l'élégance de sa parole, le raffinement de sa pensée et l'élévation des spéculations métaphysiques qu'il exposait, attiré l'attention des convertis, habitués aux théories hasardeuses de leurs philosophes. Bien qu'Apollos n'ait pas eu en vue d'attaquer l'autorité de Paul dans l'Eglise de Corinthe, son influence, plus extérieure, diminua aux yeux des Grecs frivoles l'amour et la confiance qu'on témoignait précédemment à l'Apôtre.

Il était venu aussi d'Antioche des chrétiens judaïsants, munis de lettres de recommandation, qui contribuèrent puissamment à augmenter le trouble des esprits et la division des partis. Après les avoir écoutés, les uns se disaient les disciples de Céphas, c'est-à-dire de Pierre, l'apôtre par excellence; les autres prétendaient se rattacher directement à Jésus-Christ. Ces chrétiens judaïsants ne paraissent pas avoir ouvertement enseigné la nécessité de la circoncision et de l'observance de la loi mosaïque, mais avoir plutôt attaqué l'autorité de saint Paul et lui avoir dénié le titre d'apôtre. Ils l'accusaient de légèreté, de caprice, d'irrésolution dans ses projets, de contradiction avec lui-même. De loin, disaient-ils, il fait des menaces. « Ses lettres sont, à la vérité, graves et fortes, mais la présence de son corps est faible et sa parole méprisable. » Présent, il est humble d'apparence; absent, il est plein de hardiesse. Comme autrefois, il combat avec les armes matérielles. Sa prédication falsifie la parole de Dieu; elle est pleine d'artifices,

Digitized by Google

elle est obscure; son désintéressement est une ruse et n'est pas réel. Il n'est pas apôtre, car il n'a pas de lettres de recommandation; il se recommande lui-même; il n'a pas vu le Christ dans sa chair, il n'a pas été instruit par celui-ci. Il n'est pas un vrai Israélite, un fils d'Abraham, un ministre du Christ; il ne se laisse pas entretenir par les fidèles et vit de son métier. Il n'a jamais eu ni visions ni révélations; enfin, c'est un fou, un insensé. Toutes ces accusations ne furent pas lancées tout d'abord contre l'Apôtre; mais, peu à peu, par voie d'insinuations, et plus tard ouvertement, elles furent accumulées par les émissaires judaïsants.

Mais Paul, avec sa rude franchise de parole, démasqua ces faux apôtres : Ce sont des ouvriers trompeurs, déguisés en apôtres du Christ. Ils se prétendent les ministres de la justice, mais ils tiennent secrète leur doctrine et veulent s'établir au-dessus de lui, Paul; ils prêchent un autre Evangile, un autre Jésus, un autre Esprit. Ils sont, disent-ils, Hébreux, Israélites, de la race d'Abraham, ministres du Christ, ils ont eu des visions; ils ont vu Jésus-Christ dans sa chair, ils ont des lettres de recommandation. — Mais, reprend l'Apôtre, ils se recommandent eux-mêmes; ils se glorifient des travaux d'autrui; ils asservissent, ils dévorent, ils outragent les Corinthiens, ils les frappent au visage. Ces dures paroles de l'Apôtre prouvent que les émissaires judaïsants avaient séduit non seulement leurs nationaux convertis, mais aussi une partie des Grecs fidèles.

Ainsi se formèrent à Corinthe les partis dont parle saint Paul dans sa lettre « Il m'a été rapporté à votre sujet, mes frères, qu'il y a des contestations entre vous; je veux dire ceci que chacun de vous dit : Moi, je suis de Paul, et moi d'Apollos, et moi de Céphas, et moi du Christ. (1) »

On a beaucoup discuté sur cette question des partis à Corinthe. Y a-t-il eu deux ou quatre partis distincts? Quel était le caractère de chacun de ces partis, et y avait-il entre eux des différences dogmatiques? Il n'y eut probablement pas quatre partis absolument distincts; il n'y eut

(1) I *Cor.*, I, 11, 12.

Digitized by Google

pas, tout d'abord, un véritable schisme dans la communauté. Les paroles de saint Paul indiquent plutôt les préférences que chacun montrait pour son maître dans la foi, les qualifications que chacun se donnait pour se rattacher à celui dont il se disait le disciple. C'est la même relation que celle de client à patron chez les anciens Romains. Il ne semble pas qu'au moins dans la première Epître, saint Paul fasse même allusion à des divergences dogmatiques entre les disciples des différents maîtres. Plus tard, les divisions s'accentuèrent, les esprits s'aigrirent, les attaques contre Paul devinrent plus violentes, et le schisme entre chrétiens pauliniens et chrétiens judaïsants fut sur le point de se consommer, car nous voyons saint Paul lutter avec vigueur, dans sa seconde Epître, contre les judaïsants.

L'Apôtre fut mis au courant de cette situation de divers côtés. Il avait écrit à la communauté de Corinthe une lettre, aujourd'hui perdue, où il stigmatisait la conduite de ceux qui, devenus chrétiens, gardaient les vices du paganisme, et recommandait aux fidèles de n'avoir aucun rapport avec ceux-là. L'Eglise de Corinthe montrait, par sa réponse, qu'elle avait mal interprété cette lettre, et qu'elle avait trop étendu l'interdiction portée par saint Paul. S'il fallait, disaient-ils, n'avoir aucun rapport avec les pécheurs, le chrétien alors devait sortir de ce monde. Le Christ nous a affranchis; nous pouvons donc agir en toute liberté. Alors, comment nous, chrétiens, devons-nous nous comporter envers nos concitoyens, restés païens? Devons-nous vivre de la même vie qu'autrefois? Et ils posaient à l'Apôtre diverses questions sur le mariage, le célibat, sur les viandes offertes aux idoles, sur les règles à suivre dans l'exercice des dons de prophétie ou des langues, sur la résurrection des corps. Toutes ces demandes s'expliquent très facilement, car ces questions devaient nécessairement surgir au premier contact du christianisme avec la société païenne.

L'Apôtre avait prêché aux Corinthiens la mort et la résurrection de Jésus-Christ; il leur avait annoncé que la forme de ce monde devait passer, et que bientôt le Seigneur reviendrait. Les premiers chrétiens vivaient de cette espé-

Digitized by Google

rance et se demandaient si tout ne devait pas être subordonné à cet événement prochain ; s'il était bon que l'homme s'engageât encore dans les liens du mariage; si ceux qui étaient mariés ne devaient pas vivre comme ne l'étant pas. Pouvait-on encore prendre part aux fêtes et aux solennités de la cité? L'indigent qui vivait des viandes offertes aux idoles devait-il renoncer à participer aux *viscerationes*, c'est-à-dire refuser d'accepter sa part des distributions qui étaient faites de ces viandes, et abandonner ainsi un de ses moyens le plus assurés d'existence? Pouvait-on même acheter des viandes au marché public, puisqu'on s'exposait ainsi à manger des viandes sacrifiées, qui avaient été mises en vente? Tautes ces questions troublaient la conscience scrupuleuse des nouveaux convertis. Mais ce qui était surtout pour eux un sujet d'angoisse poignante, c'était le sort de leurs parents défunts. Ils sont morts, disaient-ils; ils ne verront donc pas le Messie de gloire venir au son de la trompette, sur les nuées du ciel. Comment pourraient-ils revivre et revêtir les corps qu'ils ont eus en cette vie, puisque les philosophes nous ont appris que la matière est toujours en mouvement, que tout ce qui compose aujourd'hui un corps peut être demain la matière d'autres corps humains. La résurrection des corps est donc impossible.

J'en ai assez dit pour montrer dans quel état de désordre, de trouble et d'inquiétude était l'Eglise de Corinthe, trois ans après le départ de Paul. L'Apôtre, qui avait la sollicitude de toutes les Eglises fondées par lui, connaissait cet état, car il l'avait appris de divers côtés, soit par les gens de Chloé, soit par Apollos lui-même, qui, écœuré de ces divisions mesquines et de ces compétitions, auxquelles il voulait rester étranger, avait quitté Corinthe et était revenu à Ephèse. Stephanas, Fortunat et Achaïque, qui étaient venus lui apporter une lettre de l'Eglise de Corinthe, avaient pu aussi lui donner des renseignements.

Emu de cette triste situation et inquiet de voir poindre déjà, dans cette jeune Eglise, des germes d'erreurs dogmatiques et morales, Paul envoya à Corinthe son disciple Timothée, pour rappeler aux fidèles ses enseignements et

Digitized by Google

sa conduite. Mais, afin de tout régler avant l'arrivée de son envoyé, de préparer les Corinthiens à la venue de celui-ci, et de bien les disposer en sa faveur, il écrivit notre première lettre, qui fut probablement envoyée directement par mer. Il ne voulait pas encore aller à Corinthe pour n'être pas obligé de se montrer trop sévère ; mais il fallait répondre aux questions qui lui étaient posées, et remédier par des mesures énergiques à tous les désordres qui s'étaient introduits dans l'Eglise de Corinthe. Il le fit par la lettre aux Corinthiens que nous appelons la première, et dont nous allons essayer de résumer les enseignements.

## III

Un esprit inattentif, ou peu accoutumé aux procédés dialectiques de l'écrivain apostolique, suit avec peine, d'ordinaire, la marche de ses idées, et cela d'autant plus que Paul écrit une langue rude, aux formes populaires et peu élégantes. L'Apôtre ne connaît pas toutes les finesses de la langue grecque et n'est pas habitué à employer ces phrases artistement articulées, au développement élégant, aux sonorités discrètement ménagées, qui plaisaient tant à des oreilles grecques. Il a d'autres soucis que de polir avec soin ses phrases. Cependant, dans sa lettre aux fidèles de Corinthe, Paul, tout en se défendant de connaître la sagesse humaine ou d'employer l'éloquence du discours, paraît avoir voulu prouver à ses lecteurs que, malgré la rusticité de son langage ordinaire, il pouvait lui aussi parler une langue châtiée. Cette lettre se distingue, entre toutes ses épîtres, par la noblesse du langage, la hauteur de l'éloquence, la beauté et la variété des figures. Il n'en est aucune dont le style soit plus clair, la logique plus serrée, les tours de phrase plus vifs et moins embrouillés. Il y respecte le plus souvent les règles de la syntaxe grecque. Sa méthode d'argumentation est beaucoup plus conforme aux règles de la logique aristotélicienne que dans certaines de ses épîtres,

Digitized by Google

où dominent les procédés de la dialectique rabbinique. Il pose un principe, puis discute la question point par point, en allant du général au particulier, répondant d'avance aux objections et restant toujours dans la question traitée. Il évite ordinairement ces digressions qui lui sont ailleurs si habituelles. Il marche droit à son but, sans se laisser entraîner par les idées connexes qu'il rencontre sur sa route.

Après les salutations ordinaires et les actions de grâces, offertes à Dieu pour les dons de parole et de connaissance accordés aux Corinthiens, Paul établit d'abord son autorité apostolique, puis traite successivement des diverses questions qui agitaient l'Eglise, en les rangeant sous trois chefs : morale ou discipline, culte et dogme.

L'Apôtre constate, tout d'abord, que les Corinthiens ont méconnu la nature essentielle du christianisme, qui n'est pas d'être une philosophie, mais un moyen de salut. Aussi bien la parole de la croix n'a-t-elle pas été prêchée avec la sagesse du discours, de peur qu'elle ne soit rendue vaine ; et Dieu n'a pas choisi des savants comme prédicateurs, afin qu'apparût davantage la puissance de l'Evangile. Ce ne sont pas non plus les sages et les puissants qui ont été appelés tout d'abord, afin que personne ne puisse se glorifier en soi devant Dieu. Aussi, la parole et la prédication de l'Apôtre n'a-t-elle pas consisté dans les discours persuasifs de la sagesse humaine, mais dans une démonstration d'esprit et de puissance, afin que leur foi ne soit pas fondée sur la sagesse humaine, mais sur la puissance de Dieu. Il prêche, lui, une sagesse, mais aux parfaits. Cette sagesse, inconnue aux princes de ce monde, a été révélée par l'Esprit-Saint, et elle est communiquée spirituellement à ceux qui sont spirituels ; elle n'a pas été transmise aux Corinthiens, encore trop charnels, comme le prouvent leurs divisions. L'un dit : Moi, je suis de Paul ; et l'autre : Moi, d'Apollos. Ces divisions sont absurdes. Est-ce que le Christ est divisé ? Paul a-t-il été crucifié pour vous, ou est-ce au nom de Paul que vous avez été baptisés ? Tous les prédicateurs de l'Evangile sont les ministres de Dieu, et ils seront récompensés suivant ce qu'ils auront bâti sur

Digitized by Google

le fondement, qui est Jésus-Christ, ou punis s'ils ont détruit le temple de Dieu. Que personne ne s'abuse soi-même, ne se glorifie dans les hommes, car tout est à eux et ils sont au Christ, et le Christ est à Dieu. Qu'ils ne jugent personne avant le temps, car le Seigneur jugera quand il viendra; que personne ne s'enorgueillisse de ce qu'il a reçu; qu'ils voient ce qu'ils sont et ce que sont les apôtres, qu'ils écoutent celui qui les a engendrés en Jésus-Christ et suivent ses exemples.

Après avoir ainsi solidement établi son autorité apostolique, Paul, éclairé par son lumineux bon sens et guidé par l'esprit de Dieu, pose nettement les principes directeurs de la conscience chrétienne. Tout mauvais élément doit être exclu de la communauté, car le vieux levain engendre la corruption; il livre donc l'incestueux, dont nous avons parlé plus haut, à Satan pour la destruction de sa chair, afin que son esprit soit sauvé au jour du Seigneur Jésus. Les fidèles ne doivent pas vivre avec des frères qui seraient pécheurs publics, mais ils n'ont pas à juger ceux qui ne sont pas de la communauté ni à cesser toute relation avec eux, autrement la vie deviendrait impossible.

Mais, comment en est-il parmi eux qui soumettent leurs procès aux tribunaux païens, lorsque eux-mêmes doivent juger le monde, et que le moindre d'entre eux peut juger les choses de cette vie? Comment d'ailleurs y a-t-il des procès entre des frères? Qu'ils ne commettent donc pas l'injustice, car ni les injustes ni les vicieux n'hériteront du royaume des cieux.

L'Apôtre donne ensuite sur le mariage, le veuvage et la virginité, les conseils les plus sages et les plus pratiques. Chacun doit rester dans la position où il était, quand il a été appelé à l'Evangile. Qu'ils soient mariés, esclaves, juifs ou époux d'un infidèle, qu'ils restent dans le même état, et qu'ils continuent à en pratiquer les devoirs, sans essayer de s'en dégager, sous prétexte que le chrétien doit vivre uniquement dans l'attente du Seigneur. Oui, le temps est court, mais tous, quelle que soit leur situation, peuvent, tout en en remplissant les obligations, quoique

Digitized by Google

plus ou moins facilement, servir le Seigneur ; et puisque la figure de ce monde passe, n'attachons nos cœurs à rien d'ici-bas.

Quant aux viandes offertes aux idoles, la règle de conduite à suivre est basée sur l'amour du prochain. Les idoles ne sont rien, et celui qui le sait peut manger indifféremment des viandes sacrifiées ; mais il doit s'en abstenir, si cela devient un scandale pour les faibles. C'est la conduite que lui, Apôtre, a toujours tenue ; il a renoncé à tout privilège pour être utile à son prochain.

Qu'ils agissent donc en tout pour la gloire de Dieu; que tout soit décent et réglé dans leurs assemblées liturgiques; et d'abord, dans la tenue extérieure des fidèles. L'homme priera et prophétisera, la tête découverte, et la femme, la tête voilée, à cause de la dignité de l'homme, de sa prééminence sur la femme et de la présence des anges, quoique l'homme et la femme soient égaux devant le Seigneur, mais le sens commun l'exige et c'est l'usage dans l'Eglise. Il proteste ensuite contre la conduite des Corinthiens, qui ont changé la cène du Seigneur en un banquet de fête, où chacun mangeant son propre repas, l'un, dit-il, a faim, tandis que l'autre est ivre. Arrêtons-nous à cette page, une des plus importantes de la littérature sacrée pour l'histoire de l'institution et de la célébration de l'Eucharistie. « Agir ainsi, leur dit l'Apôtre, ce n'est pas là manger le repas du Seigneur. N'avez-vous donc pas des maisons, pour y manger et y boire ? Ou méprisez-vous l'Eglise de Dieu et faites-vous honte à ceux qui n'ont rien ? En cela je ne vous loue point. J'ai appris du Seigneur ce que je vous ai enseigné. Le Seigneur Jésus, la nuit qu'il fut livré, prit du pain et ayant rendu grâces, il le rompit et dit : Recevez et mangez; ceci est mon corps, qui est rompu pour vous; faites ceci en mémoire de moi. De même, après avoir soupé, il prit la coupe et dit : Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang ; faites ceci en mémoire de moi, toutes les fois que vous boirez. Toutes les fois que vous mangerez ce pain et que vous boirez cette coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur, jusqu'à ce qu'il

Digitized by Google

vienne. C'est pourquoi celui qui mangera le pain, et qui boira la coupe du Seigneur indignement, sera coupable du corps et du sang du Seigneur. Que chacun donc s'éprouve soi-même, et qu'ainsi il mange du pain et boive de la coupe ; car celui qui mange et boit indignement mange et boit sa propre condamnation, ne faisant pas le discernement du corps du Seigneur. (1) »

L'Apôtre passe ensuite à une question très importante : la valeur respective des dons spirituels, et l'usage qu'on en devait faire dans les assemblées. Ces dons étaient très abondants et très divers parmi les fidèles de Corinthe. « A l'un, dit l'Apôtre, est donnée par l'Esprit la parole de sagesse ; à un autre la parole de science, selon le même Esprit ; à un autre la foi, par le même Esprit ; à un autre le don des guérisons, par le seul et même Esprit ; à un autre le don d'opérer des miracles ; à un autre la prophétie ; à un autre le discernement des esprits ; à un autre la diversité des langues ; à un autre l'interprétation des langues. Mais tous les dons viennent d'un même Esprit, pour l'utilité de tous, et Dieu les distribue comme il lui plaît. Il y a dans l'Eglise variété de dons, et tous ne les possèdent pas tous. Que tous désirent les meilleurs et surtout le plus excellent de tous. (2) »

Et l'Apôtre nous fait entendre alors le plus beau chant qui soit jamais sorti d'un cœur humain pour célébrer l'amour de Dieu : « Quand je parlerais toutes les langues des hommes et des anges, si je n'ai pas l'amour, je suis un airain qui résonne, ou une cymbale qui retentit. Quand même j'aurais le don de prophétie et que je connaîtrais tous les mystères et toute la science, quand j'aurais même toute la foi jusqu'à transporter des montagnes, si je n'ai point point l'amour, je ne suis rien. Et quand je distribuerais tous mes biens pour nourrir les pauvres, et que je livrerais mon corps pour être brûlé, si je n'ai pas l'amour, cela ne me sert de rien. L'amour est patient, il est plein de bonté ;

(1) I *Cor.*, XI, 20-30.
(2) I *Cor.*, XII, 8-11.



Digitized by Google

l'amour n'est point envieux ; l'amour ne se vante pas ; il ne s'enfle pas d'orgueil ; il ne fait rien de malhonnête ; il ne cherche pas son intérêt ; il ne s'irrite point ; ne pense pas à mal ; il ne se réjouit point de l'injustice, mais se réjouit de la vérité. Il excuse tout, croit tout, espère tout, supporte tout. L'amour ne périt jamais. Les prophéties, elles prendront fin ; le don des langues, il cessera ; le don de science, il sera aboli ; car nous connaissons imparfaitement ; imparfait aussi notre don de prophétie ; mais quand ce qui est parfait sera venu, l'imparfait disparaîtra. Lorsque j'étais enfant, je parlais comme un enfant, je raisonnais comme un enfant. Lorsque je suis devenu homme, je me suis débarrassé de tout ce qui tenait de l'enfant. Nous voyons maintenant dans un miroir d'une manière obscure ; nous verrons alors face à face. Je ne connais maintenant que partiellement ; mais alors je connaîtrai Dieu comme je suis connu de lui. Maintenant donc ces trois choses demeurent : la foi, l'espérance, l'amour ; la plus grande des trois, c'est l'amour (1). »

Mais que chacun aspire aux dons spirituels, surtout à ceux qui peuvent être utiles à l'édification de tous. Or, le don de prophétie est bien supérieur au don des langues, parce que celui qui parle en langues ne parle pas aux hommes, mais à Dieu ; celui qui prophétise, au contraire, parle aux hommes, les édifie, les exhorte, les console. Celui qui parle en langues s'édifie lui-même ; celui qui prophétise édifie la communauté. Et que tout se passe avec ordre et décence. S'il en est qui ont le don des langues, que deux ou trois, au plus, parlent, et que quelqu'un explique leurs paroles. Si personne ne peut les interpréter, que les glossolales se taisent. Pour les prophètes, que deux ou trois parlent, et si un autre, qui est assis, reçoit une révélation, que le premier se taise. Car, ajoute saint Paul, vous pouvez tous prophétiser successivement, afin que tous soient instruits et que tous soient exhortés. Quant aux femmes, qu'elles se taisent dans les assemblées ; car il ne

(1) I *Cor.*, XIII, 1-13.

Digitized by Google

leur est pas permis d'y parler. Si elles veulent s'instruire sur quelque chose, qu'elles interrogent leurs maris à la maison, car il est malséant à une femme de parler dans une assemblée.

L'ordre dans les assemblées ainsi réglé, Paul aborde enfin une question qui, si j'ose parler ainsi, est aussi actuelle aujourd'hui qu'elle l'était de son temps. Les corps ressusciteront-ils et comment ressusciteront-ils? Que les corps ressuscitent, nous n'en pouvons douter, puisque Jésus-Christ est ressuscité, ainsi que le prouvent ses apparitions à Pierre, aux douze apôtres, à plus de cinq cents frères à la fois, à Jacques et enfin à lui, Paul, l'avorton, le moindre des apôtres. Car, si les morts ne ressuscitent pas, Jésus-Christ non plus n'est pas ressuscité; et, s'il n'est pas ressuscité, vaine est notre prédication, vaine est notre foi. Si c'est dans cette vie seulement que nous espérons, nous sommes les plus malheureux des hommes. Si les morts ne ressuscitent pas, à quoi bon souffrir et combattre chaque jour? mangeons et buvons, car demain nous mourrons. Mais le Christ est ressuscité; il est les prémices de ceux qui sont morts; et, de même que tous sont morts en Adam, tous les hommes ressusciteront en Jésus-Christ. Celui-ci est la tête d'un corps dont nous sommes les membres. Puisque la tête est ressuscitée, les membres ressusciteront aussi.

Mais comment ressusciteront-ils? L'Apôtre répond à la question par une comparaison, laquelle n'explique pas le mystère, mais nous rappelle un fait analogue, qui se passe dans la nature et que nous acceptons très bien, quoiqu'il soit incompréhensible.

« Insensé, dit saint Paul, ce que tu sèmes, toi, n'est pas vivifié, à moins qu'il ne meure. » Cette comparaison entre la semence et le corps de l'homme ne porte pas, il est vrai, sur des opérations absolument identiques, mais seulement semblables. La semence, jetée en terre, passe par la mort, en ce sens seulement que l'enveloppe matérielle du germe vital doit, sous l'action de l'humidité et de la chaleur de la terre, se dissoudre, afin que ce germe, devenu libre, puisse

Digitized by Google

produire la racine et la tige de la plante nouvelle. Ainsi, par une opération analogue, en sera-t-il de notre corps actuel, qui doit mourir pour ressusciter dans un état nouveau; toutefois, avec cette différence capitale que, dans la semence, le principe de résurrection est interne, tandis que, dans le corps humain, ce principe est externe; c'est la puissance de Dieu.

Le corps ressuscité sera identique mais, en un sens, nouveau, comme l'explique l'Apôtre, en poursuivant sa comparaison du germe, jeté en terre, qui n'est pas le corps qui doit naître, mais à qui Dieu donne un corps selon son espèce. « Et, quant à ce que tu sèmes, dit-il, tu ne sèmes pas le corps qui doit naître, mais un grain nu, comme il se rencontre, de blé ou de quelqu'une des autres semences. Mais Dieu lui donne un corps, selon qu'il l'a voulu, et, à chacune des semences, le corps qui lui est propre. » Ainsi en sera-t-il de nous. A la résurrection, le principe vital humain animera un corps, identique au corps ancien, mais approprié à son nouvel état. C'est là un mystère de la puissance de Dieu; mais quelle impossibilité verrons-nous à ce que le corps ressuscité possède des qualités nouvelles, qu'il soit plus beau, plus brillant que le corps actuel? Ne voyons-nous pas dans la nature qui nous entoure des corps diversifiés à l'infini, s'élevant du plus bas degré à la plus haute perfection? « Ainsi en sera-t-il pour la résurrection des morts. Le corps, continue saint Paul, est semé en corruption; il ressuscite en incorruptibilité; il est semé en déshonneur, il ressuscite en gloire; il est semé en infirmité, il ressuscite en puissance; il est semé corps animal, psychique, il ressuscite corps spirituel (1). » Ici-bas, le corps est animé par le principe de vie naturel; dans l'autre vie, le corps ressuscité sera dégagé de toute opération animale et il aura pour principe l'esprit vivifiant. Car, ajoute l'Apôtre, de même que nous avons porté l'image de celui qui est poussière, d'Adam, de même nous porterons l'image de l'homme céleste, de Jésus-Christ.

(1) I *Cor.*, xv, 42-44.

Digitized by Google

Et l'Apôtre termine sa lettre par ces paroles, que nous devrions méditer sans cesse : C'est pourquoi, mes frères bien-aimés, soyez fermes, inébranlables, travaillez de mieux en mieux à l'œuvre de Dieu, sachant que votre travail ne sera pas vain dans le Seigneur... Veillez, demeurez fermes dans la foi, agissez en hommes, soyez forts. Que tout parmi vous se fasse dans l'amour.

Mais il est temps de m'arrêter; je pourrais encore vous dire que cette lettre de l'Apôtre fut assez mal accueillie à Corinthe; que ses ennemis, loin de désarmer, redoublèrent leurs attaques passionnées; que Paul fut obligé d'écrire une seconde lettre pour répondre à leurs accusations et faire son apologie, mais le temps presse, et j'en ai d'ailleurs assez dit pour dégager maintenant en quelques mots les enseignements de cette rapide étude.

Cette lettre nous montre la naissance et le développement du principe chrétien dans la sphère de la vie pratique. La vie nouvelle, la vie en Jésus-Christ et par Jésus-Christ, s'affirme ici dans son originalité et son indépendance, se séparant de la vie juive avec ses servitudes, et de la vie païenne avec ses relâchements. Nous trouvons ici en germe le monde nouveau avec son esprit de liberté et de solidarité, avec sa vigueur intérieure et son idéal toujours grandissant.

L'apôtre y établit nettement le principe immanent de la vie chrétienne. Ce principe est l'Esprit de Dieu. Or, dit saint Paul, « là où est l'Esprit du Seigneur, là est la liberté ». « Mais si tout m'est permis, dit-il encore, tout n'est pas utile », et de ces principes découlent les règles de la conscience chrétienne et de la vie sociale.

Les théologiens, les casuistes et les économistes auront à les formuler dans le détail, à en faire l'application à tous les degrés, à les suivre dans leurs ramifications infinies, mais c'est l'Apôtre des nations, le grand Paul, qui aura posé le principe de la vie nouvelle : liberté pour tous les enfants de Dieu, mais liberté limitée par l'amour du prochain.

E. JACQUIER.

Digitized by Google

# ERNEST HELLO

Sur la pierre des morts croît l'arbre de grandeur.

A. DE VIGNY.

Il y a une dizaine d'années, au fond de la Bretagne, un écrivain catholique mourut assez obscurément. Quelques lettrés se souvinrent peut-être qu'autour de lui, parfois, avaient résonné les grands mots de gloire et de génie; mais n'étaient-ce point là des exagérations d'amis enthousiastes? Quant au public, il ne connaissait guère le nom de cet auteur peu lu, qui ne l'avait jamais chatouillé d'une flatterie ni amusé d'un scandale, et comme nulle voix retentissante ne proclama l'éloge du défunt, la France ne se douta point qu'elle avait souvent versé bien des larmes pour de moindres deuils. Cependant, les admirateurs d'Ernest Hello gardaient une foi intacte en l'avenir de son œuvre. Qu'ils se réjouissent : voici que, l'un après l'autre, ses livres émergent enfin de l'oubli. La généreuse étude de M. J. Serre (1) annonça et prépara cette lente, mais définitive résurrection. Puis on vit reparaître *l'Homme*, puis un recueil d'articles, *le Siècle;* et ce sont aujourd'hui les *Phy-*

(1) Lire encore sur Hello les deux articles de Barbey d'Aurevilly (*les Œuvres et les Hommes :* les Juges jugés; Ecrivains religieux, 2e série); Léon Bloy : *Un brelan d'excommuniés* (études sur B. d'Aurevilly, Hello, Verlaine); les articles de MM. Adrien Duval (*Revue suisse catholique*, 1881), Armand Thiéry (*Revue générale* de Belgique, sept. et oct. 1895), Oscar Havard (*la Quinzaine*, 15 avril 1895).

Digitized by Google

*sionomies de saints*. Et plus que jamais s'élève autour de ces livres l'ancienne rumeur de génie et de gloire. Il n'est plus possible d'ignorer le nom d'Hello; bientôt il ne sera pas permis d'ignorer son œuvre. Je viens de la relire, et le moment me paraît favorable pour étudier la physionomie intellectuelle et les principales idées d'un philosophe trop longtemps méconnu.

## I. Nature intellectuelle.

La théorie de la faculté maîtresse n'a pas attendu la mort de Taine pour tomber dans le discrédit, et je n'ai nulle envie de la réhabiliter. Il y a pourtant telle sorte d'esprits à qui elle s'applique si rigoureusement, qu'elle semble faite exprès pour eux : Ernest Hello est de ce nombre. S'il me fallait donner sa formule intellectuelle, j'écrirais sans hésiter le mot d' « intuition »; et l'idée qu'on prendrait de lui sur cette note sommaire ne serait ni fausse, ni trop incomplète. Hello fut intuitif avant tout, et par excellence; c'était chez lui le don initial. Ce trait est si marqué à chaque page de son œuvre, qu'il frappe dès l'abord les lecteurs les moins attentifs. Qu'est-ce donc au juste que cette faculté mystérieuse? Ici, Hello, qui avait une confiance un peu naïve en la véracité du langage, ne manquerait pas de consulter l'étymologie; et, pour cette fois, il n'aurait pas tort. L'intuition, c'est exactement la faculté de pénétrer d'une vue rapide et sûre dans l'intérieur des choses. Qu'y a-t-il là de si singulier ? et cette clairvoyance n'est-elle pas commune à tous les hommes ? Je crois en effet que, plus ou moins, nous la possédons tous; mais que de différence dans le degré ! Chez la plupart, cette seconde vue est si émoussée et si myope qu'elle reste sans usage, et réside en eux à leur insu; elle sommeille chez d'autres, qui se défient de ses brèves illuminations, et n'ont foi qu'aux tâtonnements de l'analyse, faculté plus humble, mais moins hasardeuse. Il y a peu d'hommes en qui l'intuition soit éveillée et nette;

Digitized by Google

mais ceux qui se servent d'elle, et qui savent la fortifier et l'affiner par l'exercice, sont plus rares encore. On les voit en si petit nombre, qu'ils semblent les représentants épars d'une race supérieure; on s'étonne de leur vision divinatrice, on les croit doués d'un sixième sens. Or, Hello est un de ces privilégiés; il a élevé l'intuition jusqu'au génie. Tandis que le commun des hommes n'atteint la vérité qu'à grand labeur, et s'y achemine par de longs détours et de patientes recherches, Hello l'aperçoit tout à coup, d'une vue brusque et totale; et les objets les plus opaques deviennent transparents à la soudaine acuité de son regard. Cette faculté visionnaire était si active en lui, qu'elle absorba les autres, et en vint presque à remplacer les moyens ordinaires de connaissance. Que cette méthode intuitive soit à la fois brillante et périlleuse, c'est ce que nous verrons plus loin ; il nous suffit pour l'instant de constater qu'elle fut la démarche habituelle de l'esprit d'Hello.

Il est difficile, si défiant que l'on soit en matière d'ethnographie littéraire, de ne pas reconnaître ici un des traits les plus constants de la race celtique. Ce n'est point par hasard qu'Hello est né en Bretagne; et je ne puis m'empêcher de croire que son âme tenait par de profondes racines à la terre des menhirs et des chênes. Ce don d'intuition, qui est le secret de sa force, se retrouve à des degrés divers chez presque tous les écrivains d'origine celtique (1); ce signe commun marque les œuvres, d'ailleurs si dissemblables, de Chateaubriand, de Lamennais, de Villiers de l'Isle-Adam (je ne nommerai pas Renan, Celte mâtiné de Gascon, à propos d'un Breton resté fidèle). Mais tous laissent voir en eux quelque alliage ou quelque empreinte durable de l'esprit latin. Le sens de la composition, le goût de la rhétorique, la recherche industrieuse du style, voilà autant d'indices certains d'influence classique. Seul, Hello paraît être un Celte pur. Le vieux génie prophétique de sa race est en lui; il l'incarne aussi com-

(1) La littérature anglaise est riche en exemples qui confirment cette observation.

Digitized by Google

plètement qu'il se puisse en notre siècle peu enclin au mysticisme. Il semble avoir échappé à toute latinisation, et je sens bien que M. Charles Maurras n'hésiterait pas à le traiter de « barbare ». C'est en vain que la culture classique a passé sur Hello; les livres de Rome et d'Athènes n'ont pu lui enseigner ni la vertu d'un discours ingénieusement déduit, ni l'art de lier d'un nœud souple et fort le faisceau de ses pensées. On voit aisément ce qu'il y a perdu; mais quelques-uns trouveront plus de charme peut-être à cette âpreté savoureuse que nulle douceur étrangère n'a tempérée.

Autant que la faculté d'intuition, le penchant à l'idéalisme est un des caractères propres à la race celtique; aussi Hello n'est-il pas moins idéaliste qu'intuitif. Et cette tendance n'est point acquise, elle est forte et spontanée comme un instinct; elle vient du plus intime de sa nature. M. Brunetière dit quelque part que l'on naît pessimiste; combien il est plus certain encore que l'on naît idéaliste! Ceux qui ont l'esprit fait de la sorte peuvent bien se démontrer l'existence du monde matériel : ils n'auront convaincu que leur raison, et leurs preuves ne descendront pas dans le fond de leur âme. Et rien n'empêchera qu'à de certaines heures, l'antique décor de l'univers ne leur semble, comme à Prospero, illusion bariolée, parade irréelle, « *unsubstantial pageant* ».

Que là-dessus l'on n'aille point s'aviser que j'accuse Hello d'avoir nié la réalité du monde extérieur. Il y croyait assurément, et je n'entends ici que marquer d'un trait un peu fort un des principaux caractères de son esprit. L'idéalisme, au sens extrême et hétérodoxe du mot, ne peut trouver place dans la pensée d'un catholique aussi rigoureux; mais c'est bien de ce côté que l'inclinait sa pente naturelle; et je soupçonne que s'il eût ignoré le dogme, il se serait aisément porté à ces excès de spéculation. Qu'est-il resté de cet instinct primitif dans l'intelligence baptisée d'Ernest Hello? une foi profonde en la suprématie des idées; la double conviction que les réalités matérielles sont d'un ordre inférieur et figuratif, et que les

Digitized by Google

idées possèdent l'existence à un degré éminent, ont comme une plénitude substantielle qui a été refusée au monde sensible. Que le vulgaire de tous les temps traite les idéalistes de « rêveurs » : Hello, par une fière revanche d'ironie (1), renvoie l'injure aux dupes de la matière.

« Le dix-huitième siècle, quand il est mort, nous a légué par testament l'habitude d'associer l'idée d'un rêveur à l'idée d'un homme qui croit à l'invisible et qui compte sur lui.

« Il n'a pas remarqué que l'idée du rêve devrait s'associer à l'idée d'illusion, et que l'illusion est le partage de l'homme qui nie l'invisible. Prendre le change, être dupe, c'est ne croire qu'à ce qui se voit. L'illusion consiste à prendre les fantômes pour des réalités, et les réalités pour des fantômes.

« Le rêveur est celui qui ne s'éveille jamais, qui ne se tourne jamais vers la lumière incréée, qui habite toujours et uniquement le pays de l'ombre, et pourtant le langage humain, trompé et trompeur, appelle rêveur, surtout depuis cent ans, l'homme éveillé qui voit et qui sait. » (*L'Homme*, p. 24).

Cet idéalisme chrétien est partout présent dans l'œuvre d'Hello ; il en relie les moindres détails ; il en assure l'intime unité ; il est comme la toile vivante qui soutient tout le dessin de sa pensée.

Idéaliste chrétien : le second terme de la formule, pour être ici à l'état d'épithète, n'a pas un sens moins fort que le premier. Le christianisme, qui chez beaucoup n'est qu'un simple accident, s'était si bien incorporé à la nature d'Hello, qu'il fait vraiment partie de sa définition intellectuelle. Ce fut un chrétien absolu, ayant dans sa foi cette profondeur simple qui est peut-être aussi rare que le génie. Il eut la foi totale, ennemie des concessions habiles ou lâches ; tout amoindrissement du trésor dogmatique lui paraissait une dilapidation sacrilège. Rien ne l'indignait davantage que ces transactions hypocrites qui procurent l'illusion de la paix par un abandon partiel de la vérité.

(1) Villiers de l'Isle-Adam a usé du même tour d'ironie, avec une verve agressive et une agilité d'escrime qu'Hello n'a jamais eues. Mais il parlait au nom d'un idéalisme fort voisin de l'hégélianisme total. Ce catholique singulier ne paraît pas avoir cru fortement à l'existence du monde extérieur.

Digitized by Google

« Dans les relations d'homme à homme, quand un rapprochement semble avoir lieu sans que le cœur du coupable soit changé, quand il croit qu'une poignée de main remplace le repentir et le sentiment de la faute, ce rapprochement menteur s'ouvre promptement pour laisser voir la graine qu'il portait en lui. C'est une seconde séparation beaucoup plus profonde que la première. Il en est de même vis-à-vis des doctrines. La paix apparente, qu'une complaisance achète et paye, est aussi contraire à la charité qu'à la justice, car elle creuse un abîme là où il y avait un fossé. La charité veut toujours la lumière, et la lumière évite jusqu'à l'ombre d'un compromis. Toute beauté est une plénitude. La paix est peut-être au fond la victoire sûre d'elle-même. » (*L'Homme*, p. 84).

Personne n'a mieux senti que lui, ni mieux montré « l'absurdité fondamentale d'un dogme sacrifié, d'une vérité niée par calcul », comme si la vérité était « notre chose » et que nous eussions « le droit d'en faire cadeau ». Le néo-christianisme, qui néglige le dogme sous prétexte de sauver la morale, lui serait en horreur, et je pense qu'il en eût parlé à peu près comme il fit du protestantisme.

« Le catholicisme et le protestantisme ont suivi deux routes contraires.

« Le premier est resté inflexible dans son dogme immuable.

« Le second s'est déchiré le sein, s'est labouré ; il a accordé à l'un ce cadeau, à l'autre, cet autre ; il a démembré la doctrine par amour de la paix, disait Jurieu. Eh bien ! les deux expériences sont faites, regardons les résultats. Le catholicisme qui est resté, comme Dieu, dans sa vérité immuable, est resté, comme lui, dans son unité immuable. Il a rencontré la paix, parce qu'il ne l'a voulue que comme Dieu la veut. Le protestantisme, parce qu'il est déchu de la vérité, est déchu de l'unité : parce qu'il a voulu la paix au prix de la vérité trahie, sans comprendre ni le non-sens métaphysique, ni le non-sens moral, il a rencontré la guerre. Le catholicisme, parce qu'il n'a sacrifié aucun dogme, a gardé, maintenu, reproduit, propagé cette race choisie qui pousse la moralité jusqu'à la sainteté, et le protestantisme qui parle tant de morale, a été privé de saints, parce qu'il a été infidèle au dogme. Le sait-il ? Le comprend-il ? Regrette-t-il ce qu'il a perdu ? Je ne le pense pas. Car il a perdu jusqu'à

Digitized by Google

la notion de la sainteté, jusqu'à sa mémoire. » (*L'Homme*, p. 274).

Il eut surtout la foi vivante, il l'eut à un degré qui le classe hors de pair. Les vérités qui, pour tant d'hommes restent à l'état de formules et de notions abstraites, sont pour Hello des réalités toujours présentes et toujours senties, aussi visibles à son intuition qu'à nos yeux les êtres matériels. Les gens de Ravenne disaient sur le passage de Dante : « Celui-ci revient de l'Enfer » ; on peut dire d'Hello, en un sens plus littéral, qu'il revient du monde spirituel, et qu'il nous raconte ce qu'il a vu. Le dogme révélé est la vraie patrie de son génie, qui croît en force et en magnificence à mesure qu'il s'approche du centre de cette patrie. C'est le dogme pur qui a inspiré les plus belles pages d'Hello; mais entre toutes, celles qui commentent quelque mystère situé au cœur même du christianisme sont marquées d'une splendeur suprême. Dans son œuvre, je ne connais rien de plus admirable que les derniers chapitres de *Philosophie et Athéisme;* c'est qu'ils traitent de la Rédemption et de la Croix.

Une foi vivante ne va pas sans un grand amour. La froide lumière de l'intelligence ne suffit pas à Hello; sa contemplation est aussi ardente que lucide. C'est d'ailleurs, à ses yeux, un double signe de vérité.

« Plus l'idée de Dieu est pure, plus elle est attendrie. Un des caractères de la vérité, c'est que l'émotion s'unit à la grandeur sur les terrains qu'elle habite. Défiez-vous de la sécheresse. Presque toujours, là où l'idée de Dieu sera froide, une erreur doctrinale accompagnera la froideur. Le sentiment de la Majesté divine peut se fausser dans l'homme, comme tout sentiment. S'il se fausse, il chasse généralement l'intimité. S'il demeure vrai, il produit l'intimité. Plus Dieu apparaît grand, plus l'âme justifiée sent le besoin de s'unir à lui par une union intime. Si le désir de l'intimité manque, c'est que le sentiment de la grandeur pèche par quelque point. Le don des larmes, accordé à plusieurs saints, contient en lui toute une philosophie sublime. » (*Philosophie et Athéisme*, p. 164).

Cette ardeur intime qu'il admire chez les saints, Hello

Digitized by Google

la connaissait bien, et ses lecteurs l'ont souvent éprouvée. Elle est le foyer central qui pénètre son œuvre d'un rayonnement puissant et doux. Hello aime le dogme ; la Parole de Dieu, que les médiocres méprisent ou reçoivent sans amour, il l'accueille de tout son être, il s'en nourrit avidement, il la médite avec une humble ferveur. Il est pareil à ces disciples d'Emmaüs qui sentaient « leur cœur brûlant dans leur poitrine », tandis que Jésus-Christ leur expliquait les Écritures. A la vue des splendeurs révélées, une joie surnaturelle s'empare de lui, exaltant son âme jusqu'à l'enthousiasme, et son langage jusqu'au plus sublime lyrisme.

Certes ! nous voilà loin de la chose flasque et tiède que le commun des hommes décore du nom de piété. Rien de moins vivant, comme l'on sait, que cette prétendue « piété », et donc rien de moins farouche, ni qui s'accommode mieux de tous les voisinages. L'ardente charité d'Hello ne connaît pas de telles complaisances. Comme tous les sentiments profonds, elle tend invinciblement à détruire ce qui lui est contraire. Elle est accompagnée du zèle, qui est proprement la haine du mal et de l'erreur ; ou plutôt elle ne fait qu'un avec lui. Cette superbe intolérance est un scandale pour les chrétiens d'une foi timide ; Hello leur a répondu ; il montre en elle une forme nécessaire de toute charité vraie, et comme le visage irrité de la miséricorde :

« La miséricorde, qui donc la vengera du visage niais qu'on lui donne très souvent ? Quand donc comprendra-t-on qu'elle est inséparable d'une haine active, furieuse, dévorante, implacable, exterminatrice et éternelle, la haine du mal ? Quand donc comprendra-t-on que pour être miséricordieux, il faut être inflexible ; que pour être doux envers celui qui demande pardon, il faut être cruel envers l'ennemi des hommes qui a sucé le sang de cet homme à genoux, cruel envers l'erreur, la mort et le péché ? La miséricorde est terrible comme une armée rangée en bataille. Elle a pris un jour la figure de Judith, et l'eau a été rendue à Béthulie qui mourait de soif. » (*L'Homme*, p. 54).

Ne croyons pas, cependant, que la foi d'Hello soit

Digitized by Google

toujours en armes, ni qu'elle ait à l'ordinaire une attitude défensive. Elle ne prend qu'à regret cette face courroucée ; et son mouvement naturel est de se communiquer, sa joie est dans l'expansion et le don d'elle-même. Il faut ici pénétrer plus avant dans l'âme d'Hello, et dévoiler son grand secret de douleur. Tout homme qui aime profondément recèle en lui d'inconnues capacités de souffrance : la souffrance d'Hello fut à la mesure de son amour. On a dit et répété qu'il avait un désir éperdu de la gloire, et qu'il était dévoré d'ambition littéraire ; des sages, sans doute petits-fils des amis de Job, sont venus lui reprocher de manquer de résignation. « Quoi, vous êtes dévot », et vous ne pouvez supporter d'être inconnu ! — Hélas ! c'est parce qu'il était ardemment chrétien, qu'il ne se résignait pas à rester obscur. Hello avait faim et soif du règne terrestre de Dieu, et il porta toute sa vie la couronne d'épines de l'apostolat inutile. Vrai disciple de Celui qui a dit : « Je suis venu apporter le feu sur la terre », il rêvait de répandre sur le monde le zèle qui incendiait son âme ; et toute sa vie il a trouvé devant lui la digue de l'inattention ou de l'indifférence. L'indifférence des incroyants le désolait sans l'étonner ; mais celle des catholiques tièdes lui était inexplicable, et l'épouvantait à l'égal de quelque monstrueux mystère. Qui donc rendra témoignage, pensait-il, et qui parlera, s'ils se taisent, ceux qui devraient centupler de l'écho de leurs voix toute parole qui s'élève pour célébrer la magnificence de leur *Credo ?* Ce délaissement des siens le frappait au point le plus vulnérable de son génie, en cet instinct d'apostolat qui était vraiment l'âme de son âme. Et sans cesse, le pauvre Hello suppliait Dieu d'employer enfin, comme un instrument très humble au service de sa gloire, ce génie muré dans le silence, et dont il sentait languir en lui la force vaine. A quelle profondeur il était blessé, c'est ce que révèle assez tel de ses chapitres (1), tout empli de

(1) Voir surtout *la Charité intellectuelle*, dans *les Plateaux de la balance.*

Je me fais un devoir de remercier ici M. Adrien Duval, qui m'a très obligeamment communiqué d'intéressantes lettres d'Hello.

Digitized by Google

gémissements sublimes ; et les mêmes accents retentissent dans ses lettres avec une effrayante acuité. Il faut plaindre ceux qui ne verraient dans ces royales douleurs qu'une mesquine déception de vanité littéraire.

Tout cela — intuition, idéalisme inné, foi profonde et vivante — revient à dire qu'Hello fut un mystique. Il en fut un, au noble sens de ce mot si souvent calomnié. L'analyse de sa nature intellectuelle, prise à part, n'explique rien de lui ; car la vraie cause de sa supériorité est ailleurs. Son génie n'est pas dans son esprit, mais dans son âme. Comme tous les mystiques, il n'a montré aux hommes que la face extérieure de sa vie ; le reste, c'est-à-dire le tout, est contemplation cachée, secret entretien avec Dieu, jardin clos où nul regard étranger ne pénètre. Peut-être en verrons-nous quelque chose, si l'on publie, comme on l'annonça, les prières et les méditations d'Hello. M. Joseph Serre nous en a donné des extraits qui sont pour faire impatiemment désirer le recueil entier. Jusque-là, il faut bien nous contenter d'errer autour du jardin. Mais les livres publiés nous laissent assez voir combien la vie intérieure d'Hello fut active. C'est le mystique, chez lui, qui a créé le poète. Une poésie puissante s'exhale d'elle-même du profond courant de mysticisme qui porte sa pensée. Elle n'a rien d'alangui ni de factice ; elle est salubre comme l'air marin, elle charme par un mélange unique de fraîcheur et d'âpreté. Rien ne ressemble moins à un jeu littéraire, rien n'est plus éloigné de la fantaisie. C'est la poésie métaphysique, la plus rare de toutes, peut-être ; c'est une contemplation vivante et colorée, un chœur fervent d'idées qui chante vers la lumière.

Les mystiques ne sont guère nombreux dans notre littérature ; il n'est donc pas étonnant que l'on ait rapproché parfois Hello de Pascal : simple indication d'ailleurs, à peine suggérée au passage, et qui sans doute méritait mieux qu'une mention si brève. N'y a-t-il pas lieu de noter entre leurs génies des analogies précises ? Et d'abord, Pascal, ainsi qu'Hello, est un grand intuitif, qui sait quel précieux

Digitized by Google

instrument il a reçu, en connaît la portée, et s'en sert avec méthode. Le « cœur » dont il parle si souvent, et auquel il accorde tant de créance qu'il le croit seul maître de certitude, qu'est-ce autre chose que l'intuition ? Pascal encore est un pur idéaliste, qui donnerait « tous les corps, le firmament, les étoiles, la terre et ses royaumes » pour « le moindre des esprits »; mais parce qu'il est, comme Hello, mystique au moins autant qu'idéaliste, il donnerait « tous les corps et tous les esprits ensemble » pour « le moindre mouvement de charité ». Hello lui-même ne fut pas un chrétien plus ardent que Pascal, ni d'une foi plus impérieuse. Ils eurent l'un et l'autre cet étrange « don de profonfondeur » par où, traitant de matières communes et qui semblent décourager l'invention, ils ont su pourtant renouveler tout ce qu'ils touchaient. Combien Pascal est poète, il serait superflu de le montrer ; mais remarquons que sa poésie, comme celle d'Hello, est surtout d'ordre métaphysique, et procède d'une contemplation passionnée. Tous deux, enfin, sont hommes de méditation, qui doivent beaucoup moins à la lecture qu'à l'effort solitaire de leur pensée.

Voilà bien des affinités ; on en pourrait relever encore. Il faut dire sans ambages qu'Hello, malgré quelques revanches de détail, est nettement inférieur à Pascal. Je ne pense pas que sa mémoire en soit déshonorée. Pascal avait un esprit plus riche et plus étendu, et d'une autre fermeté. Il possédait, comme Hello, le génie intuitif, mais il eut excellemment les facultés d'analyse dont Hello fut presque dénué. Ainsi, Pascal peut passer au crible les données souvent troubles de l'intuition; sa pensée y gagne une précision et une sûreté singulières. Cette intelligence si complète a reçu un surcroît de puissance de la culture scientifique, et s'y est encore assouplie et fortifiée. De tout cela s'est formé son étonnant génie de dialecticien. Hello n'a jamais eu cette argumentation agile et forte, filet aux mailles d'acier d'où l'on n'échappe point, ni les attaques nerveuses et sûres de ce rétiaire formidable. Sa dialectique est un peu lente et lourde ; on voit trop qu'il n'est point

Digitized by Google

géomètre. Enfin, le style de Pascal est d'un tissu plus serré et qui n'a pas de trous. Moins inégal, il est aussi plus varié. Trois ou quatre tons, d'une sonorité limpide et rare, c'est tout le registre d'Hello ; au contraire, il n'y a guère d'accent que l'on n'entende dans les *Provinciales* ou dans les *Pensées*, et l'on peut dire que Pascal possède la gamme complète du style.

Mais gardons-nous de sacrifier Hello : il a en propre certains dons qui manquent au grand écrivain de Port-Royal. Les pages comme le *Mystère de Jésus* se comptent dans l'œuvre de Pascal, logicien continu, mais mystique intermittent. Chez Hello, le génie contemplatif a plus de plénitude. Et qu'avait-il besoin de tant de dialectique ? Il ne s'adressait pas à des « libertins », qu'il faudrait convaincre à coups d'arguments, mais plutôt à des croyants tièdes, qu'il faut réchauffer par des effusions de ferveur. Au lieu de l'ardeur sèche et de l'étroitesse janséniste qui attristent les *Pensées*, Hello nous présente les fortes tendresses et l'expansive bonté d'une âme vraiment catholique. Enfin, la foi d'Hello ne méprise point la nature, et n'est pas établie sur le pessimisme ; elle se détache sur un fond lumineux de joie supérieure. La joie est fiévreuse et courte chez le lutteur Pascal ; mais Hello en est inondé. Son œuvre, comme l'antique Paradis, est traversée par de larges fleuves de joie puissante. Certaines pages d'Hello, pures inspirations lyriques, sont d'un essor si prodigieux, qu'on en chercherait vainement, je ne dis pas d'égales, mais de semblables, dans les *Pensées* même. Par là, peut-être, Hello, qui du reste lui est inférieur, a eu quelquefois la gloire de dépasser Pascal.

## II. Ses idées.

Il y a un genre d'intérêt qu'il ne faut pas chercher dans les livres d'Ernest Hello : c'est celui de la diversité. Personne n'écrira l'histoire de ses variations, et cela sans doute



Digitized by Google

lui fait grand honneur; mais personne aussi ne montrera que son esprit se soit, avec le temps, enrichi ni développé, et cela est un peu regrettable. C'est le signe d'une nature plus forte que souple. D'autres talents paraissent infinis en ressources, et gardent en réserve un tel trésor de virtualités cachées, que sans cesse ils sont à la veille d'un renouvellement. Hello ne ménage pas de ces surprises. Sa personnalité fut dès le premier instant tout ce qu'elle devait être; mais elle reçut avec sa forme ses limites définitives. Il resta donc toujours identique à lui-même, dans une immobilité rigide qui n'est pas sans grandeur. Ne nous plaignons pas de cette monotonie, si elle est la rançon de l'unité de son œuvre; et pour achever de le définir, cherchons plutôt quelles images il se forma des principaux objets qui occupent la pensée des hommes.

**Hello métaphysicien.** — Hello n'a pas inventé de système, et si le titre de métaphysicien était à ce prix, il faudrait le lui refuser. C'est de la théologie catholique qu'il tient la plupart de ses idées, et il s'en fait gloire. A la philosophie de l'Ecole, il emprunte les théories de la Matière et de la Forme, de la Puissance et de l'Acte; mais il n'en tire pas tous les corollaires qu'elles contiennent; elles restent chez lui à l'état de notions un peu sèches. Parmi les Pères, sa prédilection très marquée est pour le contemplatif par excellence, saint Denys l'Aréopagite, qu'il a beaucoup médité et qu'il cite avec amour. C'est sans doute au théologien des Noms divins qu'Hello doit son sens profond de l'unité. Mystique lui-même, il a pratiqué familièrement les mystiques; ce furent ses vrais maîtres intellectuels. Il en a publié et commenté plusieurs (Ruysbrock, J.-Ch. de Matel, Angèle de Foligno); tous lui sont chers, et il leur a fait de nombreux emprunts.

Hello n'a donc pas créé la matière de sa pensée. Mais il faudrait avoir une étrange idée de l'invention pour venir là-dessus lui dénier l'originalité. Sur tout cela, qui lui venait d'ailleurs, Hello a fortement imprimé sa marque personnelle. Si la vérité, en soi, est immuable, son reflet

Digitized by Google

dans les esprits se colore d'autant de nuances différentes qu'il y a d'êtres pensants ; et l'on peut affirmer que les hommes, depuis le commencement du monde, n'ont pas conçu deux idées identiques. Etre original, ce n'est donc point dire des choses neuves, mais penser avec force et profondeur. Et voilà un mérite que l'on ne refusera pas à E. Hello. Sans doute, la plupart de ses idées font partie du trésor traditionnel de la doctrine catholique ; dans leur énoncé abstrait, elles sont donc à tout le monde ; mais dans leur vivante expression, elles n'appartiennent qu'à lui. Ces passantes qui visitèrent, avant la sienne, des milliers d'intelligences, n'ont pas en vain traversé son âme ; elles en portent revêtues d'une splendeur nouvelle, et toutes frémissantes d'une mystérieuse vibration.

C'est ainsi qu'Hello, sans être créateur de système, fut cependant original. Il le fut par la triple empreinte que son génie intuitif, idéaliste et mystique laissa sur chacune de ses idées.

Et d'abord, sa pensée métaphysique ne procède point par séries liées et enchaînements rigoureux ; l'usage de la déduction paraît lui être aussi étranger qu'il est familier au reste des hommes. On sent que la plupart de ses idées lui sont venues tout à coup, par une voie rapide et cachée. Ses spéculations sont de brèves et directes vues de l'esprit, que la logique n'aide point, qu'elle troublerait peut-être en s'interposant comme un voile entre le regard et l'objet contemplé dans la nudité de son essence. Aussi bien, les régions qu'il hante d'ordinaire ne sont guère accessibles à la pensée discursive, et le syllogisme n'y fait pas merveilles. « Il y a plus de choses au ciel et sur la terre » que n'en peut contenir un rationalisme superbe ; et Hello a fort bien vu qu'entre les certitudes il en est, et des plus hautes, que la raison ratiocinante n'atteint pas, ou ne saisit que d'une étreinte indécise et lâche. Faut-il s'étonner qu'il préfère se fier à l'intuition, moins sûre, mais autrement agile en ses audaces ? Il est vrai qu'une telle méthode appliquée sans contrôle risque fort de donner indifféremment l'erreur avec la vérité ; et plus d'une fois Hello l'a démontré à ses dépens.

Digitized by Google

Mais à lui représenter combien elle peut être décevante, je crois qu'on eût perdu son temps : il était fait de manière à n'en pouvoir pratiquer d'autre. Pour tout dire, il fut moins un métaphysicien qu'un poète épris de métaphysique. Il a écrit d'admirables « élévations » ; je ne pense pas qu'il eût été capable de construire un vaste édifice intellectuel (1).

Mais l'intuition n'est qu'un instrument, et c'est sur les tendances idéalistes et mystiques d'Hello que s'orienta sa philosophie. On suppose bien qu'elle regarde tout juste aux antipodes du rationalisme. Ce qu'Hello déteste le plus au monde, c'est la clarté superficielle ; étant de ceux qui fuient d'instinct les philosophies courtes et les sagesses étroites, il ne saurait admettre que l'on dessèche l'univers afin de le mieux réduire en formule. Pour lui, c'est avec un religieux effroi qu'il contemple la nature et l'homme. Sa faculté d'étonnement est sans cesse en éveil ; et l'habitude même, qui « jette sur toutes choses le voile gris de l'indifférence », n'a point terni de sa taie ce regard toujours vigilant. Ainsi, l'œuvre d'Hello n'est qu'une continuelle aspiration vers la profondeur. Qu'un effort si tendu tourne parfois au « tic », et dégénère en un besoin naïf de se suggérer de l'étonnement, d'imaginer au fond des réalités les plus simples d'insondables arcanes, cela n'est pas douteux. Je crois même que l'on a prononcé, à ce propos, le mot de « vaticinateur ». Et voilà un philosophe bien mal payé d'avoir passé sa vie à chercher les secrètes raisons des choses. Comme s'il était difficile de reconnaître en ces défaillances l'usage maladroit d'un don précieux ! Ce n'est ici ni plus ni moins que ce fameux « sens du mystère » dont nos récents idéalistes menèrent si grand bruit, et qu'Hello possédait autant sans doute que les meilleurs d'entre eux. Peut-être, agacés que nous sommes par les snobs du néo-mysticisme, serons-nous tentés de dire que ce n'est pas là une si rare merveille. Mais prenons garde

(1) Les études réunies en livre posthume sous le titre : *Philosophie et Athéisme* représentent son plus bel effort pour coordonner des idées en un grand ensemble. Malgré des chapitres d'une rare vigueur, on peut dire qu'il n'y a réussi qu'à moitié.

Digitized by Google

qu'Hello écrivait en plein triomphe des doctrines positivistes, en ces temps lointains où M. Berthelot n'était pas seul à penser que « le monde est désormais sans mystère ». Nous sommes, Dieu merci, bien revenus de cette belle assurance ; du moins, n'oublions pas qu'il y avait du courage alors, et quelque nouveauté, à proclamer ce qui nous paraît banal aujourd'hui. Est-il bien sûr, d'ailleurs, que les vues d'Hello sur la nature n'aient rien de neuf pour les lecteurs de 1897 ?

La création a une voix profonde, haute, douce et mystérieuse. Elle semble garder un secret, et inviter gravement les hommes à respecter ce qu'ils ne savent pas. L'instinct des animaux est le reflet obscur d'une volonté trop haute pour dédaigner les petits, et la conservation merveilleuse des espèces qui vivent sans prévoir, et trouvent leur nourriture à l'heure où elles ont faim, rend témoignage à l'attention de Celui qui voit tout. Le conflit des forces petites et grandes établit entre la vie et la mort un équilibre prodigieux, — et nos genoux se plient d'eux-mêmes, et nous nous inclinons sous le poids des splendeurs de l'ordre. Au delà de ce que nous voyons, nous entendons vaguement l'harmonie des merveilles que nous ne savons pas. Quand nous approchons du rivage masqué par une montagne, nous écoutons, avant de la voir, la colère de l'océan, et dans les nuits d'été, quand nous perdons de vue les dernières traînées lumineuses, qui tremblent noyées dans un océan de lumière, nous oublions presque les espaces que nous découvrons, entraînés par leur grandeur vers ceux que nous ne découvrons pas, et nous nous abîmons, au delà de nos regards, dans la profondeur des choses soupçonnées. Ainsi fait partout la nature. Elle nous conduit plus loin qu'elle-même.

Qu'est-ce donc quand le symbolisme, éclatant sur elle comme un éclair dans la nuit, jette nne lueur nouvelle et plus mystérieuse sur l'ordre universel, qu'il agrandit sans le troubler ? Unissant le monde visible au monde invisible, le symbolisme entr'ouvre un secret étrange, qui est la relation des relations et l'harmonie des harmonies ; et à travers cette complication nouvelle, la simplicité de l'ordre apparaît plus gigantesque. (*L'Homme*, pages 94-5.)

On voit qu'Hello ne se contente pas de proclamer en

Digitized by Google

termes vagues l'omniprésence du mystère ; il va plus loin, jusqu'à l'affirmation du symbolisme universel. Et ne croyons point ici à une théorie de façade, simple échafaudage drapé de rhétorique : sa vision du monde est bien foncièrement symbolique. C'est en vérité que l'univers visible lui paraît une figure où il cherche à démêler, comme dans un miroir ou dans une énigme, *per speculum et in ænigmate*, quelque allusion à l'univers invisible ; et c'est au sens littéral qu'il entend, et à la rigueur qu'il commente ces mots de saint Paul : *Fide intelligimus aptata esse sæcula a Verbo Dei, ut ex invisibilibus visibilia fierent.* Nous touchons ici au cœur de la philosophie d'Hello ; nous sommes au point central où convergent, pour une rencontre harmonieuse, les deux hommes qui s'efforçaient au fond de sa pensée : l'idéaliste et le chrétien. Ces archétypes mystérieux où le premier cherchait les raisons des êtres, le second lui enseigne à les contempler dans l'intelligence divine ainsi qu'en un tabernacle éternel. Celui-là nomme les Idées ; celui-ci proclame le Verbe ; et il se trouve qu'ils ont prononcé l'un et l'autre, en des langues différentes, un mot identique.

C'est dans *Philosophie et Athéisme* qu'Hello a pris soin d'exposer sa métaphysique ; mais elle circule, visible ou latente, à travers chaque partie de son œuvre. Le métaphysicien, partout présent, s'y manifeste diversement : par un sens supérieur de l'ordre, par l'attrait singulier qui le ramène sans cesse aux Types, et le porte à voir toutes choses « *sub specie æternitatis* » ; enfin par son amour de l'unité, qu'atteste un puissant effort vers la synthèse. Si quelqu'un mérita jamais le nom d'unitaire, ce fut Hello. Séparation, pour lui, est synonyme d'erreur et de mort :

> Dans le monde moderne, et depuis Descartes particulièrement, l'art semble étranger à la science ; les formes de l'art semblent même étrangères entre elles : la philosophie s'égare loin de la théologie, et la vie, la vie qu'on appelle la vie pratique, s'en va de son côté, tournant le dos à la philosophie, tournant le dos à la théologie, et se constituant à part, non pas comme une science, mais comme une habileté indépendante de toute vérité supérieure, comme une habileté qui ne relèverait

Digitized by Google

que d'elle-même, comme une petite sagesse égoïste et séparée, contraire à la sagesse. (*Philosophie et Athéisme*, p. 11.)

A cet émiettement de la pensée, il oppose volontiers l'apologue de saint Denys l'Aréopagite sur les rayons du cercle, qui se rapprochent entre eux à mesure qu'ils tendent vers leur centre. Et son rêve est de ramener à la maison du Père ces enfants prodigues trop longtemps égarés, l'art, la science et la philosophie. Ne nous étonnons donc pas, en lisant Hello, de trouver partout de la métaphysique; il nous enseigne d'ailleurs qu'elle n'est nulle part étrangère :

Toujours et partout, ce sont les principes de la métaphysique la plus élevée qui gouvernent les masses les plus ignorantes de la métaphysique, non pas directement, il est vrai, mais indirectement. La vie privée des hommes, dans ses plus humbles détails, est la traduction de la métaphysique adoptée, et cette vie privée est d'autant plus mauvaise que la métaphysique de l'erreur a plus généralement et plus longtemps prévalu. Tout homme qui agit, obéit, en agissant bien ou en agissant mal, à une théorie métaphysique très profonde, qu'il ignore presque toujours, mais que d'autres savent pour lui.

Vous qui coudoyez les passants dans les rues, et qui dites : *qu'importe?* en face des vérités sublimes, que vous croyez abstraites, vous ressemblez à un boulanger qui, au fond de son four, en remuant sa pâte, parlerait de la lumière, et dirait : *que m'importe?* On dirait, à entendre les hommes, qu'entre les rayons du soleil et le pain qu'ils mangent, Dieu n'a mis aucun rapport. Il ne savent pas comment le blé mûrit. Ils oublient la lumière en se nourrissant d'elle. (*Les Plateaux de la Balance*, p. 2-3.)

*(A suivre.)* A. DESFARGES.

Digitized by Google

# ROMAN DE LYS

Il n'est rien de tel que les romans pour rendre un auteur célèbre en quelques années, ou même en quelques mois. Il y a dix ans, personne ne connaissait M. Gabriel d'Annunzio, qu'on aurait pu confondre avec les milliers de jeunes gens « talentueux » ses contemporains, lesquels comptaient, à ce moment précis, vingt-cinq ou vingt-six printemps. M. Gabriel d'Annunzio a fait son apparition dans notre siècle littéraire, semblable à une comète étincelante, et depuis cette époque, il le remplit de ses feux. Si vous n'avez pas lu ses œuvres, j'ai le regret de vous dire que vous manquez à vos devoirs les plus élémentaires. Un homme qui a le souci de sa réputation littéraire doit avoir lu les romans de Gabriel d'Annunzio.

Hélas!... Oui, je les ai lus, ou du moins j'ai lu les trois plus célèbres, et c'est pour éviter à d'autres cette fâcheuse aventure que je viens ici expliquer mon sentiment. Nombre d'esthètes ne manqueront pas de me traiter de barbare, mais, Dieu merci, ils ne représentent pas toujours la vraie esthétique, et si, par grand hasard, ils avaient pour une fois cet honneur, il ne faudrait pas nous en émouvoir. Lorsqu'un conflit authentique se déclare entre la morale et l'art, notre hésitation, à nous croyants, ne saurait être de longue durée. Mais le cas de M. d'Annunzio me semble moins compliqué. Ce romancier exotique offense à peu près toujours la saine morale, et assez souvent la saine littérature. Est-ce qu'on ne pourrait pas avoir recours à un protectionnisme littéraire qui nous défendrait contre ses produits?

Digitized by Google

Le premier roman de M. d'Annunzio qui me soit tombé sous la main a pour titre *Episcopo et C^ie^*. Un mot peut suffire à le caractériser ; malheureusement, ce mot n'a pas reçu droit de cité dans la langue des honnêtes gens, malgré les efforts heureux de Virgile, de Victor Hugo, de M. Taine et de quelques autres. Mais vous connaissez la périphrase du bon Delille sur l'animal qui se nourrit de glands... Eh bien ! vous avez compris ce dont il s'agit dans *Episcopo et C^ie^*. Sauf *Lourdes* et un peu *le Rêve*, je n'ai jamais rien lu de M. Zola, mais j'imagine que dans *Episcopo et C^ie^*, M. Gabriel d'Annunzio a voulu rivaliser avec M. Zola.

Instruit par une fâcheuse expérience, j'ai entr'ouvert avec précaution, un second roman du jeune écrivain : *l'Enfant de volupté*. La corruption qui s'étalait cynique, populacière et répugnante dans *Episcopo et C^ie^*, se présente ici avec des prétentions esthétiques et aristocratiques. Estimant sans doute M. Zola vieux jeu, M. Gabriel d'Annunzio copie maintenant M. Paul Bourget, non pas le Paul Bourget assagi de ces dernières années, mais le Paul Bourget très inquiétant qui se réclamait de Renan, de Flaubert et de Baudelaire. Quiconque a un tant soit peu souci de la morale, n'hésitera pas à flétrir avec la plus grande énergie, une œuvre comme *l'Enfant de volupté*.

Et voici qu'un nouveau roman de M. d'Annunzio vient de paraître, dans une revue très grave et presque religieuse, puisqu'elle a à sa tête un très ardent, bien qu'un peu étrange apologète, qui finira bientôt par se considérer comme le seul défenseur authentique des intérêts religieux de notre génération. J'ai nommé à la fois M. Brunetière et la *Revue des Deux-Mondes*. M. d'Annunzio a intitulé son roman *les Vierges aux rochers* (1), et vous prévoyez sans doute que nous allons voguer en plein mysticisme. Toutefois, il faudra prendre des précautions, car le mysticisme de nos décadents s'accommode trop souvent et trop facilement des peintures les plus immorales.

Cette fois, M. d'Annunzio, qui décidément se révèle

(1) C'est le premier des « romans de lys ».

Digitized by Google

comme un écolier volage, cette fois, dis-je, M. d'Annunzio a pris pour modèles MM. Maurice Barrès et Huysmans. De ce dernier nous aurions occasion de parler tout à l'heure, à propos de l'héroïne mystique du roman, Massimilla, mais il convient d'ajouter qu'il n'arrive qu'au second plan. M. Barrès, au contraire, a droit à une mention spéciale et très honorable, peut-être même à quelque chose de plus. L'idée fondamentale du livre est une idée absolument « barrésienne ». M. Gabriel d'Annunzio s'analyse, s'exacerbe et s'exalte dans la solitude; il se complaît dans l'étude de son Moi, il développe les énergies de son Moi et, finalement, il se décide à en découvrir toutes les beautés aux yeux des esthètes, voire même des barbares. C'est pourquoi les *Vierges aux rochers* ne joueront qu'un rôle secondaire, mais elles auront le grand honneur de faire ressortir la supériorité psychique et intellectuelle de Claude Cantelmo, le héros du roman, c'est-à-dire, en réalité, de M. d'Annunzio lui-même. Nous connaissons depuis longtemps ce thème inventé et amplifié par M. Barrès. Seulement, de grandes différences existent entre le modèle et l'imitation. M. Maurice Barrès, un remarquable pince-sans-rire, s'amuse énormément de toutes les cérémonies dont se compose le culte du moi, et il nous amuse; M. d'Annunzio a l'air de « croire que c'est arrivé »..., et il nous ennuie.

Outre l'idée générale du roman, l'écrivain italien a emprunté à M. Maurice Barrès, nombre d'idées secondaires. De même que le Philippe de M. Barrès dialogue avec Simon, de même le Cantelmo de M. d'Annunzio converse avec son Daïmon, personnage un peu ancien, emprunté à cet autre pince-sans-rire de haute envergure, qui s'appelait Socrate. Et de même enfin, que Philippe adressait à ceux qu'il appelait ses intercesseurs, des invocations grotesques et presque sacrilèges, de même Claude Cantelmo rédige des apostrophes et des prières saugrenues à la multiple beauté des choses. Mais craignant, et non sans raison, d'être accusé de plagiat, M. d'Annunzio, pauvre inventeur, s'est appliqué à démarquer un peu les idées qu'il emprunte.

Digitized by Google

M. Barrès, dans ses prières, copiait ou plutôt parodiait saint Ignace de Loyola; M. d'Annunzio parodie saint François d'Assise : « Loués soient-ils maintenant et toujours, mes ancêtres pour les belles blessures qu'ils ouvrirent, pour les beaux incendies qu'ils allumèrent, pour les belles coupes qu'ils vidèrent, pour les beaux vêtements dont ils se parèrent, pour les beaux palefrois qu'ils caressèrent, etc., etc. M. Maurice Barrès a, d'une certaine manière, découvert le Vinci, loué le Vinci, chanté le Vinci en strophes à peu près lyriques. M. d'Annunzio trouve moyen de renchérir sur cette admiration exubérante; il s'inspire de la philosophie du Vinci, de la poésie du Vinci, et même de la peinture du Vinci.

Aimez-vous Léonard? on en a mis partout.

M. Barrès s'était fait son jardin, qui est célèbre; M. d'Annunzio a deux jardins, l'un pour les trois sœurs, l'autre pour Massimilla seule. On connaît le dédain que M. Barrès a professé à l'égard du vil populo, aussi longtemps qu'il n'a pas eu besoin de ses suffrages. Le dédain de M. d'Annunzio pour la plèbe se répand en couplets interminables.

Je regrette donc qu'il ne se trouve pas, parmi les amis de M. Brunetière, quelqu'un pour lui faire remarquer combien est étrange le choix de M. d'Annunzio, comme collaborateur de la *Revue des Deux-Mondes*. Car enfin, la Revue se glorifie volontiers d'être une institution nationale. C'est pourquoi nous avons le droit, nous les derniers citoyens de la république des lettres, d'adresser de respectueuses observations à son éminent directeur. Nous n'avons pas la candeur de supposer qu'il en tiendra compte, mais nous nous donnons la petite satisfaction de le haranguer en vue de ce qui nous paraît être le bien public, semblables à des électeurs naïfs qui enverraient des remontrances à leur député. « Monsieur, vous avez reçu mission de défendre le goût français et l'esprit français contre les défaillances de la mode et l'invasion de l'exotisme. Or, vous nous servez du d'Annunzio. Cet écrivain fécond ne sait rien trouver de

Digitized by Google

vraiment neuf; il copie, il copie, il copie, et on ne peut pas dire que son imitation ne soit point un esclavage. On ne trouverait peut-être pas dans toute notre littérature un écrivain moins original que lui. »

L'intrigue des *Vierges aux rochers* est à peu près nulle. Claude Cantelmo — un vrai prince charmant — fait une visite à une famille très noble et ruinée, qui mène, en un castel solitaire, une vie aussi triste et solennelle qu'intéressante et belle aux yeux experts d'un esthète. Le chef de cette famille, le prince Montaga, attend, dans un isolement hautain, le retour de ses amis, les rois en exil : sa femme est devenue folle, ses deux fils le deviendront bientôt; lui-même regrette le passé et daigne interroger ses visiteurs sur les choses du présent. Nous nous arrêterons tout à l'heure sur ses conversations, qui n'ont rien de bien neuf, mais qui roulent sur des sujets assez intéressants. Nous avons d'abord à saluer les trois filles du prince, les trois vierges aux rochers, qui ont attiré dans cette solitude, sorte de sépulcre esthétique, le jeune Claude Cantelmo. La première s'appelle Anatolie : vous et moi nous dirions d'elle qu'elle a de remarquables qualités de ménagère, et qu'elle s'annonce comme une mère de famille parfaite. Ecoutez comment elle s'exprime par l'intermédiaire de M. d'Annunzio : « En songe, toute une nuit, j'ai mystérieusement veillé sur le sommeil d'un enfant. Tandis que son corps dormait avec une respiration profonde, je tenais dans mes paumes une âme tangible, comme une sphère de cristal et... » La seconde vierge a nom Massimilla; elle se prépare à partir pour le couvent, et comme la mode est à un certain état d'esprit que nos décadents, bien à tort, appellent mysticisme, elle va jouer le premier rôle dans le roman. La troisième vierge répond au nom de Violante; elle a pour mission de représenter la beauté plastique : l'auteur, qui doit avoir l'habitude de manier les appareils photographiques, nous la dépeint, sous des aspects multiples, assise, agenouillée, pleurant comme une nymphe près d'une source, broyant des violettes, ou se penchant avec grâce sur un abîme. Violante ne dit presque rien, mais

Digitized by Google

on nous apprend qu'elle passe sa vie à respirer des parfums violents, ce qui peut amener sa mort à brève échéance.

Quelle sorte de sentiment inspire chacune des trois vierges au jeune Cantelmo? Vous l'avez deviné peut-être; il voudrait les épouser toutes trois, mais, ne le pouvant pas, il se contente de les rendre à jamais malheureuses; puis, toujours satisfait, toujours riant à son propre mérite, il continue à faire des phrases selon la dernière mode du quartier latin. Et c'est toute l'intrigue. De ce thème sur lequel l'auteur italien vient de broder de si éloquentes et si pompeuses variations, on avait tiré depuis longtemps, en France, une petite romance anodine, gracieuse et légèrement ironique, autant que je m'en souviens, et que, dans des familles très respectables, les jeunes filles ont la permission de jouer au piano.

Au risque de m'attirer toutes les foudres des esthètes, j'achève de révéler mon secret plein d'horreur : il me paraît infiniment probable que la petite romance française survivra au grand roman italien.

Massimilla, étant déjà religieuse, puisqu'elle se considère comme une clarisse, nous appartient un peu, je dis un peu, car l'héroïne de M. d'Annunzio n'est ni aussi chrétienne, ni aussi mystique qu'il se l'imagine. Nous voyons tous les jours, nous prêtres, des vocations religieuses naître, se développer, et s'épanouir; nous connaissons mieux que quiconque, les mobiles divers auxquels obéissent les jeunes filles en entrant au couvent. Les admirateurs de M. d'Annunzio trouveront sans doute naturel que nous nous permettions de rectifier quelques-uns de ses dires.

Il conviendrait d'abord d'établir une distinction entre la vocation religieuse et le mysticisme, qui paraissent ne constituer qu'une seule et même chose, aux yeux de l'auteur. Telle grande dame qui se conforme, avec assez de bonne grâce, à certaines exigences de la vie mondaine, fait tous les jours une longue méditation sur un chapitre de sainte Thérèse, de saint Ignace ou de saint Jean de la Croix. Mais nous savons d'excellentes religieuses, qui remplissent avec un dévouement admirable des fonctions très prosaï-

Digitized by Google

ques, sans avoir le temps ni le goût de se livrer à des considérations mystiques.

M. d'Annunzio se trompe encore, lorsqu'il nous présente Massimilla comme un type de vraie religieuse ; j'estime, au contraire, qu'elle a une vocation très prononcée pour le mariage. Elle avait été fiancée à un M. Simonetto, gentilhomme herboriseur, qui mourut quelques jours après la célébration des fiançailles. Pendant deux ou trois ans, Massimilla désespérée, ne vécut que du souvenir du cher défunt, puis se décida enfin à entrer au couvent. C'est à ce moment que le héros du livre, Claude Cantelmo, ou plutôt M. d'Annunzio lui-même, s'offre à ses yeux. Deux jours après, Massimilla laisse voir les sentiments que lui inspire Claude, et rejette à une date indéterminée le jour de son entrée dans la vie religieuse. Un confesseur avisé ne s'y tromperait pas, il lui dirait : Mon enfant, mariez-vous, même au risque de prendre un gentilhomme un peu moins noble et encore plus pauvre que vous.

Mais cette détermination ne ferait pas l'affaire de l'écrivain qui veut se donner le plaisir d'expliquer le mysticisme par la physiologie. Renan a introduit parmi nos gens de lettres la déplorable habitude de provoquer des curiosités malsaines autour de tout ce qui est chaste. Les malheureux ! ils ne s'aperçoivent pas ou feignent de ne pas s'apercevoir qu'ils accomplissent une besogne aussi laide et mauvaise que facile. Ils procèdent à un renversement de tout l'ordre moral. La véritable vie chrétienne consiste à lutter sans cesse contre nos penchants grossiers, et c'est vraiment un spectacle admirable, le plus beau que nous puissions contempler, peut-être, de voir des créatures mortelles vivre la vie des anges dans des corps de péché ! Nos renanistes, persuadés qu'ils ont trouvé la fin du fin psychologique, s'efforcent de nier et de dénaturer le triomphe de l'âme sur le corps. Supposez un botaniste, qui tient entre ses mains un beau lis : il établit en une longue dissertation plus ou moins scientifique, les rapports qui existent entre la blancheur du lis et le fumier qui entourait les racines de la plante. Mon Dieu ! nous le laissons dire, tout à son aise,

Digitized by Google

mais quelles que soient ses conclusions, nous persistons à nous détourner des tas de fumier, et à contempler avec admiration les corolles du lis.

M. d'Annunzio procède avec les âmes, comme le botaniste dont nous parlions avec le lis. Massimilla aime de toute son âme, un peu enfantine, le Dieu crucifié qu'elle s'apprête à prendre pour époux. Tortueusement, et avec une sorte de solennité théâtrale, M. Claude Cantelmo d'Annunzio s'efforce d'éteindre la foi chez cette jeune fille, qui a un absolu besoin de croire.

« Et lorsque enfin ce dur labeur est accompli, il advient parfois que les mains guéries de l'Epoux se retirent à l'improviste. Il semble que bien rares soient les épouses auxquelles il est donné de les voir revivre vraiment...

Et elle murmurait, la vierge servile :

— Dieu veuille que je sois cette élue !...

Je lui disais :

— Ah ! chère sœur, songez quelle force immense doit avoir en soi cette élue, pour faire revivre une main morte, et pour la contracter si violemment !

— Je n'ai aucune force, mais j'en implorerai du Seigneur.

— Le Seigneur pourra seulement vous rendre la force que vous lui aurez infusée vous-même, ô Massimilla. »

Ce langage est d'autant plus perfide, qu'il parodie les avertissements donnés par l'Eglise aux jeunes filles qui demandent à entrer en religion. A chaque cérémonie de vêture, le prédicateur prévient la novice, qu'après les jours de joie spirituelle, viendront les jours de tristesse, durant lesquels l'âme se croira abandonnée par son Dieu. C'est même là le fond de la doctrine mystique. La purification qui conduit l'âme à l'union divine, a dit saint Jean de la Croix, peut recevoir la dénomination de nuit, pour trois raisons.... La troisième est le terme où l'âme tend, terme qui est Dieu. Être incompréhensible et infiniment au-dessus de nos facultés, et qu'on peut appeler, par là-même, une nuit obscure pour l'âme durant son pélerinage ici-bas.... Dieu est une bénédiction abondante qui, à la faveur de la seconde nuit, c'est-à-dire de la foi, se communique à l'âme

Digitized by Google

d'une matière si secrète et si intime, que c'est un autre genre de nuit pour elle. Et même, cette dernière communication a lieu dans une obscurité plus profonde que les précédentes, comme nous le dirons dans la suite. Aussi longtemps que se consomme l'union de l'épouse avec la sagesse de Dieu, l'âme est entièrement plongée dans les plus épaisses ténèbres....

Voilà ce qu'on dit à toutes les vierges qui désirent s'avancer dans les voies de la perfection, mais elles savent que ces ténèbres n'auront qu'un temps, et elles chantent avec le même saint Jean de la Croix.

Je n'avais ni guide ni lumière
Excepté celle qui brillait dans mon cœur.
Cette lumière me guidait,
Plus sûrement que celle du midi,
Au terme où m'attendait
Celui qui me connaît parfaitement.

Au contraire, la disparition de l'Epoux divin, que M. d'Annunzio annonce à sa pénitente, est absolue et définitive; elle ne peut produire que le désespoir. C'est bien ce qu'attend l'étrange confesseur pour attirer à lui toutes les ardeurs de cette pauvre âme repoussée par son Dieu. N'est-ce pas abominable? (1) Et malheureusement l'entre-

(1) Sans s'en douter, Claude Cantelmo copie ici un criminel, le fameux Robert Greslou, de M. Paul Bourget. Seulement, Claude s'admire béatement, tandis que Robert Greslon s'apprécie lui-même à sa véritable valeur. « Puis, elle se tut. Ces quelques minutes suffisaient pour me révéler la place que j'occupais déjà dans sa pensée... Pourquoi ai-je imaginé subitement de me draper ainsi dans la poésie d'une grande douleur?... Cette simagrée romanesque dénonçait-elle l'hystérie de vanité qui pousse quelques enfants à mentir, eux aussi, sans raison et avec tant d'inattendu? Une vague intuition me fit-elle apercevoir, dans ce cabotinage de déception et de mélancolie, le plus sûr moyen d'intéresser davantage la sœur du comte André?.... Aujourd'hui que l'irréparable s'est accompli, et par une pénétration rétrospective horriblement douloureuse — car elle me convainc tout ensemble d'inintelligence et de cruauté — je comprends que j'avais dès lors inspiré à Charlotte, le plus vrai, le plus tendre aussi des sentiments. Toute la diplomatie psychologique à laquelle je me suis

Digitized by Google

prise ne réussit que trop bien, la pauvre Massimilla qui a un instant oublié Dieu, sent son cœur envahi par l'amour humain, elle attend la très banale déclaration et la demande en mariage. Mais Claude Cantelmo n'entend pas ainsi les choses, il tourmente encore, pendant quelques jours, l'infortunée Massimilla, puis il la renvoie à ce couvent dont il l'a dégoûtée d'avance. On n'est pas plus féroce. Elle mourra probablement de regret, de douleur et d'ennui, Claude se le dit avec fatuité, et peut-être croit-il jouir de la plus délicate et de la plus haute joie psychologique, qu'un esthète ait jamais connue. « Réchauffez, dit-il à Massimilla, réchauffez vos mains au soleil, ces pauvres mains, car d'ici peu, vous les tiendrez croisées sur votre poitrine ou cachées sous le tablier de laine brune, dans l'ombre.... ». « Si je possédais le pouvoir de te façonner un beau destin, à la manière de l'artiste qui modèle la cire obéissante, ô toi, Massimilla, qui, pour venir à ma rencontre, sortis du jardin aride où un vœu funèbre t'avait enfermée, (1) j'achèverais par la mort ta figure idéale, par l'opportune mort j'achèverais ta profession ; car nulle autre heure ne t'attend à laquelle tu puisses trouver quelque prix, puisque tu as atteint une fois cette région de la vie, au-delà de laquelle on ne peut plus avancer.... Alors, sous le regard immobile de la cariatide prosternée, je voudrais creuser moi-même une fosse pour ta dépouille mortelle, et je voudrais t'y disposer, comme les gentilles dames disposèrent Béatrix dans la vision du Dante. Mais je ne poserais sur ta sépulture, ni la croix, ni aucun signe pieux, non, j'évoquerais le dernier enfant des grâces, né en Palestine, comme ton céleste Epoux, Méléagre de Gadara. O Terre, sois-lui légère.... ».

Marchand de phrases, va ! il convoque à l'enterrement civil d'une vierge chrétienne et le Dante et Méléagre et qui encore ? ... le Jésus, Dieu et homme, que nous adorons.

livré fut donc l'odieux et ridicule travail d'un écolier dans la science du cœur. » (*Le Disciple*, page 185.)

(1) Comparer tout ce verbiage au mot si profond de Mme de Maintenon : Racine, qui aime à pleurer, viendra à la profession de sœur Lalie.



Digitized by Google

Est-ce que la France qui lit supportera longtemps encore un pareil galimatias ?

Non content d'éteindre la foi dans l'âme de Massimilla, Claude Cantelmo s'applique à ternir sa pureté d'imagination. Après avoir fait un tableau très sombre des tristesses de la vie du cloître il s'écrie : « Ah ! chère sœur, lorsque vous aurez reçu vous aussi cette glace, qui réchauffera jamais cette petite âme ?

— Qui réchauffait l'âme de sainte Claire et la rendait si ardente ? m'opposa la clarisse.

— Un homme : saint François d'Assise... »

Je n'essaierai pas de prouver tout ce qu'il y a d'indélicatesse morale dans cette manière de troubler une pauvre jeune fille. L'esprit a son ordre, a dit Pascal, le cœur a le sien, et ces sortes de choses appartiennent à l'ordre du cœur, lequel n'admet pas les démonstrations géométriques.

Heureusement, les faits sur lesquels M. d'Annunzio appuie toutes ses considérations psychologiques et morales frappent, par leur invraisemblance, les moins avertis d'entre les lecteurs. Claude Cantelmo a composé des ouvrages qui offensent également la foi et la morale. Les vierges aux rochers le savent, et non seulement elles l'accueillent avec bonne grâce, mais elle se disputent ses sourires, et la plus pieuse d'entre elles le prend pour son confesseur. Ah mais non ! les choses ne se passent pas ainsi dans le cours ordinaire de la vie. Une jeune fille qui se dispose à entrer en religion se tient sur ses gardes, lorsqu'elle se trouve en présence d'un beau jeune homme qui est arrivé dans sa famille avec une réputation d'incrédule et de libertin littéraire. Si elle sort de son jardin fermé pour aller *au-devant de lui*, si elle écoute avec une volupté visible ses phrases flatteuses, elle nous donne le droit de dire ou qu'elle est une sotte, ou qu'elle manque de sincérité. Les vierges chrétiennes authentiques prennent une tout autre attitude, et aux hommes qui jouent auprès d'elles, le rôle de serpent tentateur, elles répondent : « Eloigne-toi de moi, aliment de corruption, car j'appartiens depuis longtemps à un autre amant. Le soleil et la

Digitized by Google

lune admirent la beauté de Celui auquel je garde ma foi. Il a posé un signe sur mon visage, afin que je n'aime que lui. » (Office de sainte Agnès.)

Quand on a le bonheur de vivre dans le commerce des âmes vraiment religieuses, on se fait de leurs qualités une conception un peu différente de celle qui a cours dans la littérature contemporaine. Il est vrai que nos docteurs en néo-mysticisme puisent leur érudition dans l'étude des primitifs. Mais les primitifs ne sauraient être rendus responsables de toutes les divagations qu'on se permet, à propos de leurs chefs-d'œuvre. Pendant que j'écris ces lignes, je n'ai qu'à lever les yeux pour contempler une reproduction d'un admirable tableau de Memling : *la Vierge aux donateurs*. Ce qu'il vaut au point de vue de la composition, de la couleur et du dessin, les hommes compétents nous l'ont expliqué avec précision. Mais nous pouvons, nous autres profanes, exprimer tout simplement l'impression morale que nous éprouvons en l'admirant. Cette impression ne concorde pas avec les dires de nos décadents. Ceux-ci nous parlent de zones de silence, de satin, de petite chapelle, de velours mystique, de figures en forme d'amande, etc., etc. Supposons que toutes ces métaphores aient un sens, et puis demandons-nous, en langue vulgaire, ce que pensent, ce qu'aiment, ce que rêvent les personnages de Memling. D'où vient l'air angélique de leurs figures pourtant assez gauchement peintes ? Tout simplement de ce que leurs physionomies proclament si hautement, à savoir, la victoire de l'esprit sur la chair, la subordination de la vie générale de l'humanité à la vie religieuse. Puis, ces personnages sont sérieux, sincères, simples et doux, toutes qualités qui ne se trouvent pas aussi souvent qu'on le croirait, dans nos tableaux modernes. La joie de vivre, l'orgueil, l'égoïsme, l'inquiétude, l'envie et le désespoir se lisent tour à tour ou à la fois sur les grandes figures que les peintres ont immortalisées, depuis la Renaissance. Détachement, résignation, renoncement, certitude de posséder un bonheur définitif et infini, voilà ce que disent les mystiques personnages de Fra Angelico et

Digitized by Google

de Memling. En leur présence, nous devons donc éprouver une impression surtout — il faudrait peut-être dire uniquement — morale. Tandis qu'ils écoutent les élucubrations de leurs étranges admirateurs, ils ont l'air de dire en souriant : Hommes du XIX^e^ siècle, vous faites sur nos habits, sur nos gestes, sur nos ameublements des remarques interminables qui nous surprennent, et auxquelles, dans tous les cas, nous n'attachons que très peu d'importance. En commandant ce tableau à un peintre, nous n'avons voulu que glorifier la vierge très sainte, et, autant que possible, édifier ceux qui auraient un jour l'occasion de contempler nos portraits. Vous vous dites chrétiens, et bien que n'ayant jamais rien lu dans nos saints livres ou chez nos théologiens, de toutes les choses étranges que vous nous dites, nous voulons bien croire en effet que vous êtes chrétiens. Mais alors pourquoi cherchez-vous autre chose que des sentiments d'édification? Cette vierge si idéalement pure devant laquelle nous nous prosternons, vous inspire-t-elle, oui ou non, le désir de conformer votre vie à la sienne? Cela seul a du prix, à nos yeux. Le reste n'est que vanité et affliction de peintre.

On ne peut pas dire de Claude Cantelmo lui-même, comme de Massimilla, qu'il manque de vraisemblance, puisqu'il semble se confondre avec l'auteur. Non, ...seulement M. d'Annunzio a lu tant de romans à trois francs cinquante et il s'est si bien approprié leur substance, qu'il a réussi à se faire une âme extrêmement... composite. Il a d'abord une puissance d'exaltation vraiment peu commune. « Je pourrais, dit-il, élever une âme virile dans les hautes régions où la valeur de l'acte et la splendeur du rêve convergent en un même sommet; je pourrais de la profondeur de son inconscience extraire les énergies occultes, ignorées, comme les métaux dans les veines de la pierre brute. »

Il pourrait tout cela, Claude Cantelmo, et bien d'autres choses encore. Ecoutez : « Je me mis à l'œuvre avec l'espoir de réussir à déterminer par un contour précis et fort, cette figure de moi-même dont l'actualité résultait du concours de tant de causes lointaines opérant depuis un temps

Digitized by Google

immémorial à travers une série infinie de générations. La vertu de ma race, celle qui, dans la patrie de Socrate, s'appelait εὐγένεια, se révélait à moi d'autant plus puissante que la rigueur de ma discipline devenait plus sévère, et mon orgueil croissait avec mon contentement, car je pensais que sous l'épreuve de ce feu, beaucoup d'autres âmes auraient tôt ou tard manifesté la vulgarité de leur essence. Mais parfois, des racines mêmes de mon être, jaillissaient à l'improviste des poussées d'énergie. »

Il est évident qu'un homme animé de telles dispositions et doué d'une telle énergie ne peut faire que des prodiges. Voyons ces prodiges.

Je préviens les personnes pressées qu'elles ne les découvriront pas de si tôt. Même aux yeux de la plupart des lecteurs, le roman de M. d'Annunzio ne déroule qu'une série de très banales histoires. Un jeune homme va rendre visite à une famille amie, il cause avec ses hôtes, il fait deux ou trois promenades durant lesquelles il cherche à déployer ses divers talents. Où se trouve ici l'héroïsme? Faites-vous, je vous prie, une âme d'esthète et tachez de bien comprendre le très symbolique écrivain. Claude visite le château en compagnie de Violante; celle-ci ouvre une fenêtre d'où l'on aperçoit une sorte d'abîme, une vallée abrupte au fond de laquelle bouillonne un torrent. — Eh bien, et après? — Après? ...pendant que vous contemplez le paysage, comme un touriste ennuyé, l'âme de Claude évoque toutes les prouesses des ancêtres de Violante et de ses ancêtres à lui, des incendies, des batailles, des fleuves de sang, et elle s'enthousiasme et elle s'enivre de grande éloquence. « Une sorte de vibration impétueuse traversa tout mon être, l'exaltant soudain au sentiment d'une grandeur muette et terrible. »

Il appelle cela de la grandeur; je dirais volontiers que c'est du snobisme. Nombre d'érudits, d'historiens ou même de simples amateurs se mettent en pantoufles et en robe de chambre pour étudier le moyen âge militaire; ils arrivent à le comprendre à peu près aussi bien, peut-être mieux que M. d'Annunzio lui-même, mais ils ne se croient

Digitized by Google

pas tenus, pour cela, de prendre des attitudes de héros. Ces sortes d'occupations relèvent de la simple pédagogie ; elles n'ont rien de commun avec la haute féodalité. Mais depuis Barbey d'Aurevilly, l'homme aux bottes molles qui s'appelait le connétable, de jeunes fats se sont mis en tête de se costumer en vénitiens ou en barons du moyen âge et de jouer aux grands seigneurs. Ils croient en imposer au bon public qui se gausse d'eux et qui les prend tout simplement pour ce qu'ils sont en réalité, c'est-à-dire pour de pauvres plumitifs assoiffés de vulgaire réclame.

Si Claude Cantelmo n'accomplit aucun exploit d'héroïsme digne de passer à la postérité, il développe du moins, avec feu, de longues théories sociales. Il n'est que juste d'ajouter qu'il a raison. Le vieux prince de Montaga qui vit seul dans son château depuis des années, n'est plus du tout au courant de ce qui se passe dans le monde. La belle affaire vraiment de l'éblouir, de détruire ses belles et nobles illusions et puis de lui ouvrir des horizons nouveaux... nouveaux pour lui. Car M. d'Annunzio n'invente rien, je vous assure, il se contente de rééditer les systèmes qu'on commence généralement à abandonner. La *Revue des Deux Mondes*, qui lui est si maternelle, l'a même joué d'un fort vilain tour. Qui ne connaît aujourd'hui les théories de Carlyle sur le rôle providentiel des héros? « L'histoire universelle, dit Carlyle, l'histoire de ce que l'homme a accompli dans le monde, est au fond l'histoire des grands hommes qui ont travaillé ici-bas. Ils ont été les conducteurs des peuples, ces grands hommes, les formateurs, les modèles, et, dans un sens large, les créateurs de tout ce que la masse des hommes pris ensemble est parvenue à faire ou à atteindre. Toutes les choses que nous voyons debout dans le monde sont proprement le résultat matériel extérieur, l'accomplissement pratique et l'incarnation des pensées qui ont habité dans les grands hommes envoyés au monde. L'âme de l'histoire entière du monde, ce serait leur histoire. » M. d'Annunzio réédite cette théorie à l'usage des légitimistes qui attendent encore le retour du roi. Selon lui, les trônes abattus ne seront pas relevés, mais une génération de héros se lè-

Digitized by Google

vera dans notre monde moderne, qui le dégagera de l'abjection au sein de laquelle il se meurt. Or, dans cette même *Revue des Deux Mondes* où s'étale la prose de M. d'Annunzio, quelques mois auparavant, M. Doumic avait raillé la conception « apocalyptique » de l'histoire que nos décadents ont empruntée à Carlyle. Il est certain que l'érudition et la sociologie ont singulièrement diminué le rôle des grands hommes. Vus de près, ces prétendus héros nous apparaissent trop souvent sous d'assez tristes couleurs, et nous croyons de plus en plus fermement que les grandes choses ne peuvent s'accomplir qu'avec le concours des infiniment petits. Malheureux grands hommes! Je crois bien cependant que M. Doumic exagère un peu. Pour le plus grand bien de l'Eglise et de la France, Dieu nous enverra sans doute quelques héros encore, mais modestes, mais simples, mais s'éloignant du type de grand homme que nous a légué l'antiquité païenne et que la Révolution française a rendu plus mélodramatique.

Du culte des héros découle tout naturellement un goût très vif pour les choses de l'aristocratie; M. d'Annunzio ne s'interrompt jamais de vilipender la plèbe pour exalter les races nobles qui seules savent diriger les peuples. Des écrivains français ont mis ces sentiments à la mode depuis quelques années, et ici encore, M. d'Annunzio ne fait que redire en termes ampoulés ce que d'autres ont énoncé en style ordinaire. Il faut avouer que les beautés des régimes démocratiques que nous avons sous les yeux n'ont rien qui soit de nature à provoquer de grands enthousiasmes. Le plus souvent « le peuple », laissé à ses seules forces, manque de tenue et de dignité; il est incapable de conserver, ne sachant que détruire, et il n'a pour mobile que des sentiments d'envie. Mais les contempteurs de la plèbe n'en ont pas moins contre eux le verset du *Magnificat : Deposuit potentes de sede, et exaltavit humiles.* Que la plèbe dont nous sortons à peu près tous, nous qui discourons sur les privilèges du patriciat, manque de grâce et de mérite, c'est possible, nous devons l'aimer tout de même et lui consacrer tout ce que nous avons de talent et d'énergie, sous peine

Digitized by Google

de violer un des principes fondamentaux du christianisme. Ceux qui pensent, à la suite de M. Renan, que les foules ont pour seule raison d'être, de permettre à quelques délicats de discuter sur des sujets philosophiques ou de composer des chefs-d'œuvre d'art, ceux-là s'expriment comme des retardataires ou plutôt comme des courtisans de l'ancien régime. Nous regarderions comme criminels les précepteurs de rois qui diraient à leurs élèves : « Le peuple vous appartient ; le peuple n'existe que pour faciliter et multiplier vos plaisirs. » On ne jugera pas avec moins de sévérité les écrivains qui disent à l'élite intellectuelle de nos jours (quelle élite?) : Vous êtes la seule raison d'être du monde moderne. Ajoutons toutefois qu'ils se distinguent des précepteurs plus ou moins authentiques de l'ancien régime, en ce sens que ceux-ci étaient dangereux, tandis que ceux-là ne sont que ridicules.

S'ensuit-il que nous devions condamner le principe même de l'aristocratie? Non pas. Le christianisme fait naître partout et favorise des aristocraties morales (1). Les premiers chrétiens étaient une élite, mais ils se recrutaient en très grande partie parmi les artisans. *Non multi potentes, non multi nobiles*, leur disait saint Paul. Appliquons-nous donc, tous tant que nous sommes, à préparer le gouvernement des meilleurs. Seulement, ces meilleurs à quelle marque les reconnaîtrons-nous? C'est sur quoi il serait bon de s'entendre, si possible. Les écrivains, genre d'Annunzio, aiment à nous parler de brocart, de satin, de blasons, de devises, de vieux meubles, d'armes forgées par les grands maîtres, et, sans doute, tout cet appareil constitue un indice qui n'est pas à dédaigner. Mais il convient aussi de n'en pas exagérer l'importance. En général, ceux qui jouissent de tout ce luxe, épuisent, plutôt qu'ils ne les augmentent, les forces morales accumulées par leurs ancêtres. Ceux qui méritent vraiment de figurer parmi « les meilleurs », c'est-à-dire les fondateurs d'aris-

(1) Celui-là est noble que la nature a fait homme de bien, fût-ce un nègre d'Ethiopie (*Ménandre*, frag. 533).

Digitized by Google

tocratie, ont moins de confort, le plus souvent ; ils se battent, ils rament, ils mangent, ils dorment en compagnie de la plèbe qu'ils n'ont garde de fuir, comme c'est l'habitude de certains bourgeois récemment anoblis. Jacob gardait les troupeaux, les héros d'Homère, semblables à des dieux, ignoraient l'usage de la fourchette et présidaient à la cuisson du porc ; l'incident du vase de Soissons nous ouvre de curieuses perspectives sur la manière dont Clovis vivait avec ses compagnons. Les femmes, dans ces familles de rois et de pasteurs des peuples, ne jouaient pas un rôle moins pratique : Rébecca allait elle-même remplir sa cruche à la fontaine ; Nausicaa, fille du roi Alcinoüs, faisait la lessive, et nous savons qu'on filait beaucoup du temps de la reine Berthe. Il me semble que ces divers personnages faisaient figure de patriciens aussi bien que tous les Florentins et tous les Vénitiens chantés par les décadents : Florentins et Vénitiens peu authentiques d'ailleurs, car les Médicis, par exemple, marchands heureux en affaires, ne répondaient que très imparfaitement, sans doute, au signalement poétique qu'on nous donne tous les jours des patriciens de la Renaissance.

Quand ils définiront l'aristocratie, nos modernes contempteurs de la plèbe moderne feront donc sagement de prendre certaines précautions. L'ameublement, les costumes, l'élégance physique et même l'impertinence de bon ton n'ont pas, il s'en faut, l'importance symptomatique qu'on leur attribue de nos jours. Ce serait encore se tromper, comme l'ont fait M. Taine et M. Charles Maurras, que d'expliquer toutes les qualités de l'aristocratie par la seule habitude d'avoir des serviteurs à sa disposition (1).

(1) La vie d'un plébéien est une guerre. Il est contraint à l'économie, à la défiance, souvent à la ruse, à la rigueur, il est rempli de pensées d'argent, il assiste chaque jour à des actions grossières, plus d'une fois il y prend part; sa femme est une bourgeoise et une ménagère, et le souci pressant et incessant de faire fortune et de vivre, les empêche de s'arrêter aux nuances des sentiments. Faites-les princes dès le berceau ; voyez Mme de la Fayette ou Mme de Clèves, élevées parmi les respects et les magnificences. Si elles sont bonnes, elles seront généreuses ; elles n'ont point gagné leur argent

Digitized by Google

Je reconnais que cette habitude donne de sérieux avantages aux natures supérieures, c'est-à-dire exceptionnelles, mais elle risque de déprimer les autres. Nous connaissons de ces hommes dont tous les instants sont absorbés par la toilette, les plaisirs et les chevaux. Or, il faut que la force de la tradition aristocratique agisse sur les natures moyennes.

Reconnaissons donc, de bonne grâce, qu'il y a beaucoup de demeures dans la cité aristocratique; on n'a pas encore su nous les bien décrire.

Il est cependant une marque dont on ne saurait trop parler et qui n'induira jamais en erreur ceux qui prennent soin de la bien reconnaître. Méritent de figurer parmi les représentants de l'aristocratie, tous ceux qui par leur sensibilité ou leur intelligence, ou l'énergie de leur volonté, dirigent leurs frères moins heureusement doués, avec une sympathie réelle et persévérante. En d'autres termes, toute aristocratie (1) qui n'est que décorative, n'a qu'une très faible valeur; elle doit être agissante et au lieu de s'isoler dans les hauteurs, elle doit descendre pour se mêler à la foule, comme l'eau descend des montagnes pour féconder les plaines. Il ne m'échappe pas qu'en parlant ainsi, j'énonce d'incontestables et immenses truismes. Mais vraiment n'est-il pas un peu nécessaire de les mettre sous les yeux des hommes de notre génération?

Ecrivains et penseurs sont tous à la recherche d'une aristocratie. Fort bien, et nous n'hésitons pas à louer leur zèle, mais qu'ils n'aillent pas se fourvoyer dans le domaine des arts décoratifs.

Je n'apprécie pas mieux la philosophie de M. d'Annunzio que sa politique et sa sociologie. Il se pose en disciple de Socrate, et j'avoue qu'on pourrait choisir un plus mauvais

écu par écu, et ne savent pas la peine qu'il coûte. (H. TAINE, *Essais de critique et d'histoire*, p. 260.)

(1) Il est superflu de faire observer que je ne viens pas soulever ici une querelle de castes; j'emploie le mot aristocratie dans son sens le plus large; je le prends comme synonyme de classes dirigeantes. Ainsi définie, l'aristocratie comprend la noblesse, la bourgeoisie, les patrons et même les intellectuels.

Digitized by Google

maître, mais la manière dont il parle des leçons qu'il a reçues, nous inspire quelques doutes sur son assiduité à les suivre. « Par la seule image de sa vie et de sa mort conservée dans les *Dialogues*, il (Socrate) m'apprit à rechercher et à découvrir en ma nature les vertus sincères et les sincères défauts... » Quels sont les *Dialogues* dont nous parle M. d'Annunzio? Socrate n'ayant rien publié lui-même, il ne saurait être question ici que de Xénophon ou de Platon, ses deux disciples et ses éditeurs plus ou moins fidèles. Or, il faut bien vite écarter Platon, car il idéalise trop Socrate, au point de le rendre absolument méconnaissable. « Que de belles choses, disait Socrate, en parlant de Platon, que de belles choses ce jeune homme me prête, auxquelles je n'ai jamais pensé ! » Reste Xénophon qui passe pour n'avoir pas modifié trop sensiblement la pensée du maître. Je viens de parcourir celles de ses pages qui se rapportent à la grande question traitée par M. d'Annunzio. Le vieil Hellène — un patricien authentique celui-là — goûterait médiocrement toutes les fioritures que le romancier italien brode autour du caractère de ses trois héroïnes. Passe encore pour Anatolia, dont il parlerait avec beaucoup plus de simplicité, mais il trouverait certainement très mauvais tout ce qu'on nous dit de Massimilla et de Violante.

Il professe, sur la condition des femmes, des opinions pour lesquelles nos esthètes affectent un inexprimable dédain : « Alors, Socrate, continua Ischomachus, je lui « conseillai de ne pas rester continuellement assise comme « les esclaves, mais de s'efforcer, en bonne maîtresse, avec « l'aide des dieux, de se tenir debout devant la toile, pour « enseigner ce qu'elle savait le mieux, ou pour apprendre « ce qu'elle savait le moins : elle aurait l'œil à la boulan- « gerie, serait présente aux mesurages de l'intendante, ferait « sa ronde pour examiner si tout est bien en place. A mon « avis, ce serait là tout ensemble une surveillance et une « promenade. Je lui dis que ce serait aussi un bon exercice « de détremper le pain et de pétrir, de battre, et de serrer « les habits et les couvertures. Un tel régime, ajoutai-je,

Digitized by Google

« lui ferait trouver plus de charme aux repas, lui procure-
« rait une meilleure santé, et lui donnerait réellement un
« plus beau teint. Son air même comparé à celui d'une
« servante, son extérieur plus propre et sa parure plus dé-
« cente, n'en seront que plus engageants. »

Et maintenant, je me demande si, dans le cours de cette étude, j'ai eu l'occasion de signaler un seul mérite littéraire, un seul, chez M. Gabriel d'Annunzio, romancier célèbre, très apprécié, dans les plus brillants faubourgs de Cosmopolis. Il est juste de reconnaître qu'il a reçu du ciel, pour sa gloire ou pour son malheur, une verbosité extraordinaire. Ce laborieux imitateur de nos plus modernes romanciers, s'annonce comme devant surpasser ses modèles par le nombre de pages mises en circulation. Chez lui l'abondance des mots est en raison directe de l'indigence des pensées, qui a quelque chose de prodigieux. Il développe quelquefois, il amplifie le plus souvent, il se répète, il délaie, mais surtout il se complaît dans une débauche de détails puérils qui exaspère le lecteur familiarisé avec les procédés de la littérature contemporaine. A chaque instant, on voudrait pouvoir lui dire : Monsieur, nous voyons très bien où vous voulez en venir; abrégez, de grâce, et ménagez un peu plus notre temps. Pour raconter comment trois jeunes gens coupent quelques branches d'amandiers, il lui faut six pages.

Nous devons encore louer chez M. Gabriel d'Annunzio un certain genre d'érudition que les Goncourt et M. de Hérédia ont mis à la mode. Il est assez savant pour mettre au jour ou inventer des devises. En je ne sais combien de pages, il explique la devise des Cantelmo : *Cave, adsum*, qui me paraît avoir, en effet, une certaine allure. Mais j'avoue ne pouvoir supporter celle qu'il attribue aux Montaga : *Sub se omnia*, ou qu'il a peut-être créée de toutes pièces. De deux choses l'une, ou l'homme qui inscrit une telle devise sur son blason se sent assez fort pour la mettre en pratique, et alors c'est un monstre, ou bien il se contente de la faire peindre ou sculpter et dans ce cas, il nous rappelle Tartarin et Perrichon. *Sub se omnia*, c'est la devise

Digitized by Google

de l'orgueil, quelquefois, et presque toujours de la basse envie, de la cruauté, ou de l'égoïsme enfantin. Elle conviendrait au monstre Anarchy peint par Shelley, à Néron, à Caligula, ou mieux encore aux enfants gâtés qui jouent à barres, qui veulent être toujours premiers, et partout, parce que maman ou bonne maman le leur a dit. Tout autant de catégories de ratés présents ou futurs. On demandait, un jour, à un compatriote de M. Gabriel d'Annunzio, à saint Bernardin de Sienne, le secret de ses succès apostoliques. Il inclina ses mains vers la terre : *Toujours en bas*, dit-il, *toujours en bas*. Voilà une devise que je ne crains pas d'opposer à celle des Montaga ou des Cantelmo.....

Arrivé au terme de « son roman de lys », M. Gabriel d'Annunzio prend un air solennel et prophétique. Ici, s'écrie-t-il, non sans quelque majesté, finit le poème des « Vierges aux rochers », bientôt va commencer le poème de « la grâce ». J'avoue que ce ton m'intimide et je me rappelle Virgile et Dante, au sortir du purgatoire et contemplant déjà les premières lueurs du paradis. Malheureusement pour M. d'Annunzio, son premier roman n'a rien de lilial, et nous avons quelques raisons de craindre que son second n'ait rien de dantesque. Et de fait, quand je tâche de réunir en un seul tout, les souvenirs que me laissent les *Vierges aux rochers*, ce n'est pas à Dante que je songe, mais bien à un poète épique marseillais, pour lequel d'ailleurs j'éprouve une très grande estime. Vous connaissez, au moins de réputation, le capitaine Marius Cougourdan, commandant du trois-mâts : la *Bonne-Mère* du port de Marseille. Après une vie quelque peu orageuse, cet excellent capitaine arrive tout droit aux portes du paradis où il est reçu par saint Pierre.

— Menez-moi, lui dit-il, où vous mettez vos matelots.

— Les matelots? Oh! dit saint Pierre, d'un air un peu dédaigneux, nous n'en avons pas.

— Vous n'en avez pas? Et pourquoi?

— Ils sont superstitieux ; nous ne voulons pas de superstitieux ici. Nous aimons mieux un athée qu'un superstitieux.

Digitized by Google

— Superstitieux, c'est-à-dire qu'ils ont la foi. Enfin, c'est bon. Mais voilà deux heures que vous me promenez sans m'avoir dit que nous sommes arrivés au paradis. Y sommes-nous ou n'y sommes-nous pas, que diable!

— Pschitt! Pschitt! Pschitt! éternua trois fois saint Pierre, vous ne vous rappelez donc pas que je vous ai dit : Je vais vous montrer le chemin du paradis. Il est là-bas, le paradis : Voyez.

— Mais alors si c'est là-bas le paradis, et qu'ici ce n'en soit que le chemin, tous ces gens que vous m'avez fait voir?

— Enfin, répondit saint Pierre, d'un air pincé, puisque vous y tenez tant, je vais vous y conduire.

Ils marchaient sur un chemin très raide... saint Pierre, qui paraissait surtout en souffrir, levait la jambe en maugréant.

— Vous avez les pieds sensibles? dit Cougourdan.

— Oh, ne faites pas attention, dit saint Pierre. Et riant d'un mauvais rire, il regarda Cougourdan comme un fin chasseur regarde une pièce de gibier.

Cougourdan vit ce regard.

— Va, va, je te vois, dit-il, en lui caressant le bout de l'oreille. Mâtin!... plus je vois ce saint, moins il me va. Allez donc vous méfier d'un saint. En attendant, méfions-nous toujours. Si j'ai eu tort, je lui demanderai excuse, voilà.

Le jovial et sympathique Marseillais n'avait pas tort. Ce prétendu saint Pierre, comme il appert de la suite du récit, n'était autre que messire Satan en personne. Hâtons-nous d'ajouter que M. d'Annunzio ne ressemble en rien à Méphistophélès et qu'il ne veut pas jouer le rôle de saint Pierre. Ce n'est qu'un décadent, *unus e multis*, mais un décadent qui se présente à nous comme le Dante des temps modernes. Mâtin!... comme disait Marius Cougourdan, méfions-nous toujours. Si j'ai eu tort, je lui demanderai excuse, voilà.

Abbé Delfour.

Digitized by Google

# REVUE ARTISTIQUE

## LES LIVRES D'ÉTRENNES ET LES CONTRIBUTIONS ARTISTIQUES DU JOUR DE L'AN

Cette chronique ne se propose pas d'embrasser, dans sa complexité infinie, toute la production plus ou moins artistique qui signale l'avènement d'une nouvelle année. Son horizon est beaucoup plus modeste. (1)

A propos des livres d'art que nos grandes maisons de librairie ont pris l'habitude de réserver pour le commencement de chaque nouvelle année, on voudrait attirer l'attention des lecteurs ecclésiastiques de cette Revue, sur certains côtés de la question artistique auxquels nous ne pensons pas souvent.

(1) Je veux bien que les *étrennes utiles* ne sauraient prétendre souvent qu'au genre de beauté que le bon Socrate reconnaissait dans un chaudron bien compris. Mais il y a les étrennes agréables dont plusieurs ne sont point tellement dépourvues de qualités artistiques qu'on n'en puisse faire une étude sérieuse. Elles valent souvent bon nombre de ces bibelots que nos collectionneurs de profession entassent sur les rayons de leurs vitrines. Toutes les figurines de Tanagra ne sont pas également précieuses. Si vous considérez, d'autre part qu'en vieillissant, l'article d'étrennes, comme toutes les bonnes choses, gagnera sans doute en qualité, vous pourrez entrevoir le joli traité que, plus tard, dans deux ou trois siècles, l'archéologue écrira sur la production artistique parisienne aux alentours du jour de l'an ! Mais ce n'est pas notre sujet.

Digitized by Google

N'est-il pas vrai que ceux-là, parmi nous, sont généralement assez peu écoutés qui s'oublient à vouloir parler de l'art et des problèmes qui s'y rattachent? L'aumône d'un sourire où perce une douce pitié, voilà trop souvent le seul fruit de leurs beaux discours. On dira d'eux : ce sont des artistes! Et cette ingénieuse réflexion semble dispenser d'avoir à les écouter davantage.

On ne croit point que la question de l'art soit intimement liée à celle de la vie. On n'y voit rien de pratique. Et c'est une erreur très lamentable.

L'art est essentiellement une activité. L'artiste, dans son œuvre, est souverainement actif, il rivalise avec l'activité même de Dieu : il est créateur. Toute création est une œuvre d'art. Nous sommes tous, plus ou moins, des artistes. Mais comme il ne nous est pas donné, à tous, d'être des artistes excellents, nous désirons vivre, dans la mesure du possible, les belles actions des autres. Nous n'y saurions parvenir que si nous avons assez de génie, je devrais dire assez de vertu, pour les recréer à notre tour. Tout cela, n'est-ce point la vie? et la belle vie?

Mais à quoi bon philosopher? Parlons plutôt des nouveaux livres d'étrennes, puisque tel est le sujet que nous avons promis de traiter. Nous le ferons toutefois avec d'autres soucis que ceux d'une bibliographie consciencieuse que nos lecteurs trouveront un peu partout. C'est pour cela que nous parlerons seulement de quelques livres, de ceux que nous avons pu lire, ou du moins parcourir consciencieusement : il est bon de se souvenir que nous avions affaire à une armée de livres respectable ; les pages, de très grand format, dépassaient souvent, pour chacun le chiffre de 750!

Est-il nécessaire de prévenir les lecteurs que cette étude critique, absolument sincère et indépendante, ne vise à faire de réclame pour aucun éditeur? Si elle ne craignait de débuter sur un ton trop solennel, elle pourrait s'approprier la devise de Tacite : « *Sine ira et studio, quorum causas procul habeo* ». Sa seule prétention est de dire la vérité, cette vérité dût-elle n'être pas toujours agréable à entendre.

Digitized by Google

*
* *

Parlons d'abord d'une première catégorie de livres d'étrennes dans laquelle on peut faire rentrer tous les ouvrages qui sont, plus ou moins, des *Livres illustrés à l'usage de la jeunesse.*

Mais parlons-en vite. La question est tellement importante que si, de parti pris, nous ne nous hâtions de l'écarter, il nous deviendrait impossible d'en sortir rapidement.

Voilà plus d'un mois que j'étudie de très près les livres illustrés que des parents, sans prudence suffisante, mettent entre les mains et sous les yeux de leurs enfants, aux approches de la nouvelle année. Or, il faut le dire, et sans hésiter, un très grand nombre de ces livres sont véritablement des œuvres malfaisantes. C'est une grosse responsabilité pour des parents, mais aussi pour nous, éducateurs et protecteurs-nés de la jeunesse, qui avons pris l'habitude de nous désintéresser de cette question, et qui sommes, trop souvent, incapables de donner une direction à ce sujet.

Apprenons à méditer plus attentivement la psychologie de l'image, à deviner la poussière infinitésimale de ces impressions fugitives d'une vie d'enfant, dont seront faits, plus tard, son caractère et sa vertu. Disons-nous bien que la direction de toute une vie dépend quelquefois d'une simple image entrevue dans un livre et qui restera, pendant des années, la formule vivante et décisive de tous les rêves de la jeunesse. Les idées achevées ne sauraient avoir qu'un mot, et, de même, une image. On devrait être l'homme d'une idée : on est fatalement l'homme d'une image. Il y a toute une métaphysique d'action dans le culte du drapeau.

On nous en voudrait cependant de ne pas signaler les efforts très louables que font plusieurs éditeurs, en province surtout, pour satisfaire ce besoin très réel de livres



Digitized by Google

illustrés, vraiment dignes du respect que nous devons à la jeunesse. Les librairies Mame, de Tours, et Desclée, de Lille, ont fourni, cette année comme les précédentes, leur contingent de livres illustrés (1).

Mais comment se dissimuler que ces livres, irréprochables au point de vue du fond, laissent trop souvent à désirer au point de vue de leur valeur artistique? (2). Une couverture, richement historiée, ne saurait suffire à elle seule pour que nous disions d'un livre qu'il est beau. J'avoue que je n'ai pu m'habituer aux impressions lourdes et uniformes de la *Société de Saint-Augustin*. Ses nouveautés de cette année ont le même aspect que celles de l'an passé, et je ne puis me résigner à la pensée qu'il en sera de même pour ses nouveautés de l'année prochaine. Rien à dire, sans doute, si l'exécution, de tout point, était satisfaisante. Mais il ne saurait venir à l'esprit de prétendre qu'au point de vue de la librairie illustrée, celle même à bon marché, de pareils

(1) Il est bien entendu que je n'ai pas la prétention de dresser une bibliographie complète des nouveautés de l'année 1897. Je parle des livres de Mame et Desclée. D'autres maisons de librairie mériteraient sans doute d'être citées. Les lecteurs de l'*Université catholique* savent comme moi que les estimables éditeurs de notre revue ont pris rang, eux aussi, parmi ces maisons qui ont un légitime souci de nous donner des livres illustrés, tels que nous les désirons. La *Bibliothèque variée* de la librairie Vitte commence à répondre, bien que modestement, à quelques-uns des besoins que nous signalons dans cette chronique. Avec le temps, on n'en saurait douter, la collection deviendra, par le nombre des ouvrages et leur qualité, telle que nous la rêvons. Le nouveau volume illustré de M. de Beauregard, *Aux rives du Bosphore*, nous semble déjà très supérieur à ceux que le même auteur avait publiés précédemment. Les dessins à la plume de M. O'Netty ont, très souvent, une véritable valeur artistique. On désirerait sans doute plus de variété. Mais, nous voici au rouet... car il s'agit de volumes in-8 de 324 pages *et qui coûtent trois francs !* Si les livres illustrés à bon marché ne sont pas meilleurs, la faute en est à nous, public, bien plus qu'aux éditeurs, lesquels ne demandent qu'à nous livrer, à bon compte, des ouvrages qui soient vraiment de beaux livres. Voilà ce qu'il ne faut se lasser de redire : et, j'en suis sûr, les éditeurs ne me contrediront pas.

(2) Nous ne parlons ici, bien entendu, que des livres d'étrennes proprement dits; nous reviendrons plus loin, avec l'attention qu'elles méritent, sur les autres contributions artistiques de ces maisons si justement renommées.

Digitized by Google

volumes soient le dernier mot de l'art. Un tel papier, pour ne parler que de cela, ne permettra jamais aux plus habiles ouvriers de donner à des reproductions directes un modelé suffisant. Restent les dessins au trait : mais ils viennent tous avec quelque dureté et sans ces délicatesses charmantes que permet l'emploi d'un papier un peu moins grossier.

En m'exprimant de la sorte, je n'oublie pas — ai-je besoin de le dire ? — les services rendus par la *Société de Saint-Augustin ;* je n'oublie pas davantage les positions qu'elle a su conquérir, il y a quelques années, sur le terrain de la librairie artistique, et cela avec une bravoure dont tous les catholiques lui doivent être reconnaissants. C'est lui témoigner notre estime que de dire ici avec franchise, qu'à vouloir rester sur ces positions conquises, elle semblerait renoncer à faire une utile concurrence aux productions analogues des grands éditeurs parisiens. Je m'empresse d'ajouter que si, au point de vue de l'art, la librairie catholique se laisse parfois trop distancer par les librairies rivales, la faute en est surtout à nous, public, qui nous déclarons très satisfaits de cet état de choses. On ne saurait trop en vouloir à des fournisseurs qui s'appliquent à satisfaire les goûts de ceux pour lesquels ils travaillent.

Si nous voulons toutefois, avant de quitter cette catégorie de livres, en regarder quelques-uns de vraiment beaux, nous n'aurons qu'à choisir dans cette classe très modeste d'*Albums pour la jeunesse*, édités un peu partout et dont les illustrations sont signées par des artistes de la valeur de Job, Seman, Caran d'Ache, Boutet de Monvel, etc.

Prenez, par exemple, la *Jeanne d'Arc* de ce dernier (1).

(1) Collection des *Albums pour la jeunesse* de la librairie Plon. Je signalerai, dans le même genre, et parmi les nouveautés de cette année, la *France* de Job avec un texte charmant de Montorgueil. Les aquarelles originales sont reproduites avec une fidélité et une delicatesse admirables. Voici des livres, inventés pour des enfants, qui font encore, et bien plus, *la joie des parents*. Mais ces livres, n'est-il pas vrai, sont réellement beaux, qui, après avoir amusé notre enfance, sont encore capables d'enthousiasmer notre âge mûr et de consoler notre vieillesse ! Voilà un critérium de perfection qui en vaut d'autres.

Digitized by Google

Ce petit livre d'images, si modeste qu'il soit, on peut dire de lui, comme des purs chefs-d'œuvre, qu'il vivra une vie éternelle. Pas d'exagération à craindre quand on essaie de donner de telles œuvres d'art, l'idée la plus magnifique qu'il soit possible d'imaginer : on sait bien qu'on restera toujours au-dessous de leur valeur réelle. Lorsque les aquarelles qui ont servi pour ce livre d'images furent exposées, l'an passé, à la galerie Petit, on les accueillit avec un véritable enthousiasme ; traduites aujourd'hui, comme elles le sont, dans ce petit album d'enfant, elles me semblent encore plus belles. Les compositions s'harmonisent mieux encore ; les couleurs, déjà si douces et tendres, les lignes purement cadencées avec une exquise naïveté, l'imagination si pure, tout enfin me semble embelli. Avant d'avoir lu la vie de Jeanne d'Arc écrite dans les images de Monvel à l'usage des enfants, il me semble que je ne connaissais pas encore la véritable histoire de notre bonne sainte. Heureux enfants !

*Mais cela coûte dix francs...* Et voilà qui finit la question des *Livres illustrés à l'usage de la jeunesse.*

*
* *

Il y a quelques années, l'idéal du beau livre d'étrennes était un ouvrage bien imprimé et soutenu par une reliure solide plutôt que belle, car on devrait le manipuler souvent, non pour le lire — ces sortes de livres ne se lisant guère, — mais pour regarder en famille la belle illustration qui en faisait tout le prix. Quelques-uns de ces livres resteront, pendant longtemps encore, le type le plus achevé des beaux livres d'images. On n'a pas encore oublié ceux qui furent jadis illustrés par Gustave Doré. Les a-t-on surpassés ? Nos éditeurs actuels le prétendent. Il va sans dire qu'on n'est pas obligé de les croire sur parole. Ce qu'il est toutefois difficile de leur contester, ce sont les nouvelles tendances dont ils ont réussi à pénétrer l'ancienne industrie des livres illustrés.

Digitized by Google

Les progrès incroyables des procédés mécaniques de l'illustration (1), les goûts blasés du public, le snobisme surtout des classes dirigeantes, voilà, entre beaucoup d'autres, quelques-unes des raisons qui ont modifié profondément le caractère primitif du livre d'étrennes. Il peut maintenant s'improviser en quelques semaines, alors qu'il coûtait autrefois de longs mois de préparation. Il n'est plus un livre de plaisir, mais il affiche la prétention d'être un ouvrage sérieux, voire même un livre savant. Devenu en apparence plus abordable aux petites bourses, il s'impose de plus en plus comme un luxe nécessaire et grève lourdement le budget des gens du métier qui ne peuvent, malgré ses insuffisances, le négliger complètement. Car le livre d'étrennes s'occupe maintenant des questions d'art; il prétend même en accaparer pour lui seul le monopole. Les auteurs réputés les plus sérieux sont obligés d'en passer par ses exigences. En dehors du livre d'étrennes, un livre d'art de quelque importance n'a pas chance de naître. S'il y réussit par un heureux hasard, il ne vivra pas, n'ayant pas vu le jour sous les auspices bienveillants du Jour de l'An.

Cela tient à la mode du jour. Elle est, pour le moment, tournée du côté de l'art. Nos salons sont tous pénétrés d'érudition artistique. On achève d'enterrer Fra Angelico et Botticelli; mais les vénitiens, y compris Tiepolo, reviennent en honneur; ce sera bientôt le tour des Carraches et de l'école bolonaise; puis, après la mode empire, on recommencera de nouveau à regarder avec quelque intérêt les ouvrages des artistes de l'école romantique. Les livres d'étrennes se chargent d'alimenter ce courant de la mode : rien d'étonnant s'ils sont parfois aussi futiles que les besoins qu'ils cherchent à satisfaire.

(1) Je voudrais donner au lecteur profane une preuve concluante de ces progrès incessants. M. Jules Adeline a publié, il y a fort peu de temps, un livre très sérieux sur cette question, *les Arts de reproduction vulgarisés*. Qu'on relise aujourd'hui les chapitres qu'il consacre aux reproductions directes par les procédés chimiques ou aux méthodes de reproduction polychromes : cela vous semble déjà vieux d'un demi-siècle tellement on a marché depuis qu'il écrivait son livre.

Digitized by Google

Je viens d'en parcourir un bon nombre dont je me contenterai de dire qu'ils sont tout simplement misérables : l'illustration ne vaut pas grand chose, le texte moins encore, et la reliure est à l'avenant. De telles publications ne semblent faites que pour donner aux ignorants la grossière illusion de posséder quelques livres d'art. La critique sérieuse ne saurait s'occuper de ce genre d'industrie. Si elle en dit quelques mots, c'est en passant, et pour prévenir les gens trop confiants de certains procédés qui pénètrent de plus en plus dans les habitudes de la librairie illustrée.

L'art d'accommoder les restes est, paraît-il, dans un ménage bien compris, une source infinie de petits profits, nullement négligeables. Pour la fabrication des nouveautés d'étrennes, Messieurs les éditeurs ont perfectionné cet art précieux d'une façon vraiment remarquable. Grâce à leur savante cuisine, ils arrivent à pouvoir nous servir les mêmes plats plusieurs fois de suite, se contentant de varier la sauce. C'est leur droit, sans doute. Mais c'est aussi celui de la critique de faire remarquer au public qu'on lui offre de prétendues nouveautés qui datent de vingt ans.

Les grands éditeurs eux-mêmes ne se font pas toujours faute de procéder de la même façon. On ne saurait évidemment leur contester le droit d'utiliser, pour de nouvelles publications, d'anciens clichés publiés antérieurement : c'est un moyen d'établir, sans dépenses appréciables, les nouveautés d'étrennes. Le public toutefois, pour conserver la confiance qu'il accorde généralement, et sans discussion, à nos grands éditeurs, voudrait être prévenu honnêtement de la chose, avoir du moins le moyen de s'en rendre compte, s'il le veut, sans recourir à des procédés d'investigation patiente qui ne sont pas toujours à sa portée. Enfin, il ne songerait peut-être pas à se plaindre, si, d'une part, les éditeurs en question ne mettaient pas en avant, avec une insistance peut-être déplacée, les frais énormes que leur aurait coûté, — du moins ils le disent, — l'établissement de pareils ouvrages et si, d'autre part, les auteurs eux-mêmes ne prétendaient pas nous offrir, comme une très haute nouveauté, certaines de leurs inventions

Digitized by Google

passablement défraichies et qui remontent quelquefois à plusieurs années (1).

***

Ces quelques remarques pourront paraître sévères, peut-être même injustes, mais seulement à ceux qui ne sont pas au courant de cette question délicate.

Hâtons-nous de dire, ou plutôt de répéter, qu'elles ne s'appliquent qu'à certains ouvrages de luxe, — et non pas tous, — ayant pour but la vulgarisation de l'histoire de l'art. Leur prix très élevé nous permet de nous montrer, à leur égard, plus exigeant que pour ces livres plus modestes, dont le but est le même, et pour l'établissement desquels, on le comprend, les éditeurs ne pourraient se permettre de grandes dépenses. Nous serions injustes si nous mettions dans la même balance les nouvelles publications de la librairie Hachette et celles, bien plus modestes, de la librairie Desclée.

C'est déjà en faire un assez bel éloge que d'entreprendre d'en parler comme on le fait des livres sérieux, c'est-à-dire en se demandant s'ils pourront servir en quelque manière aux véritables progrès des études d'art. Cette enquête sur l'industrie des livres d'étrennes serait trop incomplète si nous négligions de nous poser cette question et de l'examiner, au moins rapidement, à propos d'un de ces livres de vulgarisation des choses de l'art. En nous plaçant à ce point de vue, nous dirons quelques mots du nouveau livre de M. Cloquet, *Les grandes cathédrales du monde catholique* (2).

(1) Le lecteur ne m'en voudra pas d'arrêter brusquement cette enquête passablement délicate, que je n'aurais pu continuer sans prendre directement à partie certaines personnalités très connues, dont il ne me convient, en aucune façon, de discuter la réputation.

(2) Un volume grand in-4° de 400 pages avec 203 gravures et 5 hors texte. Prix : 6 fr. Desclée, de Brouwer et C^ie^. Lille.

Digitized by Google

C'est un livre sérieux, encore qu'il ne coûte que six francs. Je n'en veux donner qu'une preuve : après l'avoir lu entièrement, avec plaisir et profit, on éprouve le besoin d'entrer en chicane avec lui. Etant données les habitudes de la critique, voilà, si je ne me trompe, l'indice que le livre ne manque pas de valeur : cela nous réconcilierait presque avec l'industrie des livres d'étrennes.

Mais cela ne veut pas dire que cet ouvrage soit irréprochable. Si nous avions à en rendre compte à des professionnels, nous ne manquerions pas de lui adresser plus d'une critique. Il en est une au moins que nous ne saurions passer sous silence, puisque nous nous sommes placés au point de vue des livres de vulgarisation.

L'esthétique de M. Cloquet nous paraît trop exclusive : en dehors du XIII^e^ siècle, elle ne saurait admirer avec conviction une église chrétienne. De là des lacunes ou des rêves qui ne manqueront pas de dérouter le lecteur novice et peu au courant de ces questions. L'architecture chrétienne primitive ne l'arrête qu'un moment; il est pressé d'en venir à l'art gothique. Il consent à peine à donner quelques pages au développement de l'art roman (1).

Les quelques pages qu'il lui consacre semblent encore trop empreintes de partialité.

Il a pour l'architecture gothique un tel enthousiasme

(1) 24 pages d'un gros volume qui en compte 375. L'auteur, d'autre part, s'attache exclusivement à des exemplaires de transition dans lesquels il est fort difficile d'étudier l'organisme et la décoration du type roman. Les églises les plus remarquables de ce style sont mises de côté d'une façon tout à fait arbitraire. L'auteur ne parle en un mot du style roman qu'en tant qu'il a servi de transition au style gothique. C'est pour le moins, d'une méthode par trop exclusive et qu'on ne saurait approuver dans des ouvrages de vulgarisation pour lesquels il faut, avant tout, être d'une rigoureuse impartialité. J'ajouterai que cet engouement pour l'art gothique considéré comme l'idéal exclusif et immuable de l'art chrétien, témoigne d'une critique quelque peu arriérée ; toutes les formes d'art sont également propres à réaliser de belles idées et leur variété suffirait, à elle seule, pour le prouver. Quelle que soit d'ailleurs, à ce sujet, la manière de voir de chacun, il faut se garder, dans des livres de vulgarisation, de la présenter comme la seule bonne, permettre au moins au lecteur de conserver quelque doute à ce sujet.

Digitized by Google

qu'il ne saurait se contenter de l'admirer dans les monuments, déjà nombreux, que nous a laissés le moyen âge : il finit son livre en consacrant quinze pages et huit gravures à une église gothique, laquelle commence à peine à sortir de terre, encore qu'elle soit commencée depuis de longues années (1).

Si l'on voulait parler des églises élevées au cours du XIXe siècle, il y avait certes autre chose et mieux à faire que de publier les plans d'une future basilique. Quand je considère la belle floraison d'églises de ces dernières années dans le monde catholique, je suis moins porté que M. Cloquet à

(1) Je comprends qu'un écrivain lillois parle avec cette tendresse de la future basilique de Notre-Dame de la Treille : mais était-ce bien le moment de le faire dans un livre de *vulgarisation* sur les grandes *cathédrales* du monde catholique? Sans doute, le vénérable archevêque de Cambrai ne protestera pas : cathédrale ou non, l'église lilloise, nous le savons personnellement, lui tient trop au cœur. Mais, on approuvera difficilement M. Cloquet d'avoir terminé son étude par cette dissertation enthousiaste sur un monument dont il n'existe encore, comme on sait, que la chapelle *inachevée* qui doit terminer l'abside : dans le plan de la future église, publié à la page 359, on pourra voir ce que représente la construction actuelle, relativement à la totalité du monument. Et voilà près de vingt ans que les travaux sont à peu près suspendus. L'auteur ne saurait oublier que, même aux siècles de foi, les églises gothiques se terminaient difficilement et rarement. C'est à la société passablement païenne de la haute Renaissance que l'art chrétien doit son temple le plus grandiose, Saint-Pierre de Rome. Les plans gothiques des cathédrales de Bologne et de Sienne, si magnifiques dans les projets des premiers architectes, ont été singulièrement et sagement réduits quand il s'est agi de les mettre à exécution. Qu'elle serait pleine de mélancolie l'histoire, encore à faire, des cathédrales gothiques avortées ou mal venues! Le XIXe siècle, plus sage que le XIVe et le XVe, s'est appliqué surtout à en terminer quelques-unes, Clermont, par exemple, et à surveiller, avec une pieuse et infatigable activité, les gracieux mais fragiles échafaudages de pierre, jetés follement dans les airs pour équilibrer les poussées de leurs voûtes insensées. Voilà des considérations dont les livres de vulgarisation ne devraient pas s'abstenir. — Je lis, page 302 « Saint-Pierre de Vannes... ne fut *terminé* qu'au siècle dernier. » La fortune de la pauvre cathédrale bretonne a été, malheureusement moins brillante. Comme église gothique, elle ne fut commencée qu'au XVIe siècle; on y travailla jusqu'à la veille de la Révolution ; le portail a été construit de 1863 à 1867...; le chevet, qui n'a jamais été achevé, me fait penser à celui de Notre-Dame de la Treille, qui est à peine commencé.

Digitized by Google

ce pessimisme découragé et rêveur. Dans notre seule France, que de belles églises, gothiques ou non, la générosité des fidèles a déja réussi à faire sortir de terre ! Des monuments comme Notre-Dame de Fourvière ont une valeur démonstrative incontestable au point de vue de la vitalité de notre art religieux, et la basilique nationale de Montmartre prouve autre chose que « le ravalement où est tombé le grand art religieux depuis le XIII^e^ siècle (1) ».

***

Vulgariser l'histoire de l'art ne saurait être, en aucune façon, l'écrire avec une partialité qui, là comme ailleurs, est extrêmement dangereuse. Je dirais volontiers qu'elle l'est même plus dans ce genre de publication où elle trouve, pour auxiliaire, cet agent redoutable qui est l'image.

Travaillons au contraire à répandre, dans le grand public, des idées justes et saines, qui soient propres à devenir. avant tout, des principes d'action virile et non point des prétextes à de stériles lamentations sur des choses qui ne sont plus et

(1) Ces paroles (cf. pag. 83) sont évidemment malheureuses. Je m'empresse d'ajouter que, ces réserves faites, il faut reconnaître et louer le mérite incontestable du livre de M. Cloquet. Tout en se défendant d'être un livre d'érudition, sa science est très au courant et s'avance jusqu'aux dernières limites de l'année 1896. C'est aussi le mérite des brochures sans prétention que le même auteur publie, toujours chez Desclès, sous ce titre « *Tracts artistiques* ». La 4^e^ vient de paraitre : *L'art monumental chez les Romains*. (Un vol. in-8, 106 pages et 61 gravures ou vignettes.) L'auteur s'y montre très au courant du mouvement archéologique. Il a suivi attentivement les récentes controverses à propos du Panthéon d'Agrippa (pag. 43 et suiv.), et n'ignore pas les résultats de la dernière campagne des fouilles à Pompeï. On désirerait cependant plus de sûreté dans la méthode. Pourquoi, après avoir parlé des découvertes à Pompeï, ne rien dire de celles de M. Graillet, membre de notre Ecole française de Rome, relativement à l'iconographie du temple étrusque ? Jusque dans la nomenclature géographique, il est bon d'avoir des principes. J'hésite, dans Volatêre (page 6) à reconnaître la ville étrusque, si connue de Volterra ; mais alors il faudrait dire *Cornète* et non point *Corneto*. (pag. 9.)

Digitized by Google

ne sauraient être une seconde fois. Faut-il le regretter ? Je ne saurais le dire. Mais ce que je puis affirmer, c'est que le XIII^e^ siècle est bien mort et que nous ne le revivrons plus. Préparons-nous à vivre de notre mieux celui qui va commencer ; pendant ce XX^e^ siècle, nous bâtirons des églises, un bon nombre, il faut l'espérer. Il me semple très utile, pour ne pas décourager les bonnes volontés, de répandre dans le public la conviction qu'elles pourront être belles *sans être une synthèse intégrale des cathédrales du moyen âge.*

On ne saurait trop regretter de voir la critique se désintéresser presque complètement de cette modeste littérature des vulgarisateurs des choses de l'art. Cest le facteur le plus considérable dans l'évolution de la culture artistique d'un peuple. De tels livres dirigent l'opinion autant qu'ils la suivent. Dans la littérature d'art, ils sont quelquefois des événements aussi considérables que l'apparition d'un ouvrage scientifique dans lequel se résume toute la vie d'un homme du métier.

A-t-on beaucoup parlé de ce livre unique, fruit de toute une vie de labeur et d'études, et que publiait à la fin de l'an passé, à la librairie Laurens, comme un précieux testament, M. Ottin, le très consciencieux peintre-verrier (1) ? Mais son livre sera moins lu que les autres ouvrages que vient de publier M. Laurens ; son influence, hélas ! sera beaucoup moins grande.

Je me garderai bien de blâmer l'œuvre de vulgarisation poursuivie depuis quelques années avec beaucoup de per-

(1) *Le Vitrail.* Son histoire. Ses manifestations diverses à travers les âges et les peuples. Grand in-4° qui contient, en plus de ses 219 gravures, 4 planches en couleur, 15 phototypies et 12 planches coloriées. — Après avoir lu ce bel ouvrage, les spécialistes ne manquent pas d'en faire remarquer les désiderata. Comme chacun se cantonne dans son petit domaine, il lui est facile de démontrer, avec beaucoup de compétence, que l'auteur dont on parle n'est pas suffisamment au courant de la question. M. Ottin m'a enseigné beaucoup de choses : au lieu de l'en remercier, vais-je aller lui reprocher d'être peu au courant des Jésuates, peintres-verriers de la Renaissance italienne ? J'ai encore vu, plus que lui, les vitraux de notre art breton du XV^e^ siècle... et cela ne prouve rien contre l'excellence du livre de M. Ottin.

Digitized by Google

sévérance et de savoir-faire par la librairie Laurens. Les ouvrages qu'elle publie, dans cet ordre d'idées, n'ont aucune prétention à une haute valeur scientifique, que l'on se place au point de vue du texte ou de l'illustration. Ils me semblent toutefois réaliser, ou peu s'en faut, l'idéal du genre. Voyez, par exemple, le quatrième et dernier volume, paru dernièrement, de l'*Histoire populaire de la Peinture :* on n'en saurait dire que du bien (1).

Les nombreuses gravures qui ornent ce volume ne sont point nouvelles. Qui donc songerait à s'en plaindre? Le texte n'a point les allures sévères d'un livre de science : personne n'aura l'idée de le trouver mauvais. L'auteur et l'éditeur nous ont bien donné ce qu'ils nous avaient promis : une histoire *populaire* de la peinture. Je dirai même qu'ils ont mieux fait que de tenir simplement leur promesse. Il y a plus d'un travailleur sérieux qui s'oubliera à feuilleter ce livre et qui, l'ayant fait, aimera quelquefois à y revenir. On ne saurait assez louer l'aimable simplicité et la parfaite loyauté de ce livre sans prétentions. C'est un modèle du genre. Pourquoi faut-il dire, en finissant, que bien peu de livres de vulgarisation lui ressemblent! A qui la faute? Je crois bien qu'elle n'est pas aux seuls auteurs et éditeurs de ces sortes de livres.

*
* *

Nous venons d'étudier les contributions artistiques du Jour de l'An dans plusieurs catégories de livres d'étrennes où elles se manifestaient d'une façon assez inégale. Nous allons maintenant les chercher dans une nouvelle classe de livres où l'on ne s'attendait pas, tout d'abord, à les découvrir.

(1) *Histoire populaire de la Peinture*, par Arsène Alexandre, quatrième et dernier volume; *Histoire de la Peinture italienne*, 1 vol. grand in-8 avec 250 gravures. Broché : 10 francs.

Digitized by Google

Ils n'ont absolument rien à voir avec l'industrie des livres d'étrennes. Ce sont des ouvrages d'érudition que leurs auteurs, ou plutôt leurs éditeurs, à cause des images qu'ils contenaient, ont condamnés à voir le jour en même temps que ces productions infiniment moins estimables que nous venons de signaler.

Il suffirait, pour s'en rendre compte, d'étudier de près la singulière honnêteté avec laquelle leurs auteurs, alors même qu'il ne s'agissait que de l'illustration d'un livre de pure science, prennent soin, toutefois, d'indiquer les sources auxquelles ils la puisaient. Ce détail, si minime qu'il puisse paraître, est néanmoins extrêmement significatif. Il donne la mesure de la valeur réelle de ces livres. Leur illustration, destinée peut-être, dans la pensée de l'auteur, à égayer seulement la sévérité d'un texte austère, devient alors, pour l'histoire de l'art, un document extrêmement précieux.

Voici des idées qui ne sont pas encore très répandues, mais que nous devons nous efforcer de faire pénétrer vivement dans les habitudes de ceux qui s'intéressent aux études artistiques. Le véritable document, le seul vraiment précieux pour les recherches consciencieuses et définitives, ce sont *les images*. Elles abondent maintenant; on les trouve un peu partout. Mais il s'agit de ne pas les accepter indifféremment. Il faut y mettre une critique très sévère, apprendre à les regarder, n'accueillir enfin d'une façon définitive que celles qui en sont vraiment dignes. Si nous n'y prenons garde, nous allons nous laisser écraser par la multiplicité toujours croissante de prétendus documents dont l'autorité est nulle et qui nous engagent, à notre insu, dans une suite extrêmement fâcheuse d'inductions prématurées ou d'hypothèses fragiles.

En écrivant ceci, je n'ai pas l'intention d'aborder la question délicate de l'autorité relative des différents procédés de reproduction (1); c'est une question importante et qu'il

(1) Je ne puis cependant m'empêcher de faire remarquer, en passant, que le procédé dont l'autorité est la moins grande (dessins,

Digitized by Google

est bon de réserver pour un autre moment. Je voulais simplement faire entendre qu'il en est d'une gravure comme d'un texte dont l'autorité, *a priori*, est tout à fait nulle, si l'on n'a pas au moins pris soin d'en indiquer l'origine. Comment se fait-il qu'on ait mis si longtemps à s'en apercevoir ?

Voilà pourquoi des livres comme ceux de MM. Maspero et Schlumberger, écrits sans préoccupation directe de l'histoire de l'art, constituent cependant des recueils de documents artistiques extrêmement précieux à cause de l'honnêteté peu commune avec laquelle leurs auteurs en ont soigné l'illustration (1).

Je n'ai pas à parler de la valeur intrinsèque de ces deux ouvrages, voulant me mettre, pour les juger, au point de vue purement artistique : il faut alors dire sans hésiter qu'ils sont de tout point excellents. Le côté pittoresque n'a pas été négligé. Il en devait être ainsi dans des livres où les images ont surtout pour but de donner au récit un degré de réalité de plus. Mais ce ne sont pas de vieux clichés à peine rajeunis pour la circonstance. Les auteurs se sont ingéniés à réunir, ce qui était souvent difficile, les documents les plus nouveaux.

Ce caractère de précieuse nouveauté est surtout frappant dans le livre de M. G. Schlumberger. L'art byzantin commence à peine à être connu, malgré tant de beaux travaux, en particulier ceux de M. Kondakoff, le célèbre professeur de l'Université d'Odessa. A regarder avec attention les nombreuses illustrations du livre de M. Schlumberger on apprendra plus de choses nouvelles que dans les disserta-

d'après des photographies, sur le *papier-procédé*, reproduit ensuite directement sur plaques préparées à cet effet) est précisément le plus en faveur pour l'illustration des livres de luxe : c'est en effet celui qui offre, *à l'œil*, les résultats les plus flatteurs, tout en donnant l'illusion d'une reproduction photographique directe.

(1) *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, par G. MASPERO. Tome II. *Les premières mêlées des peuples*. 1 vol. in-8 jésus de 798 pages avec 443 gravures, 30 fr. — *L'Epopée byzantine à la fin du X^e siècle* par G. SCHLUMBERGER. 1 vol. in-8 jésus de VI-798 pages avec 219 gravures.

Digitized by Google

tions les mieux documentées de nos écrivains byzantins les plus compétents. Tout n'y est pas inédit : mais on prend ordinairement le soin de nous en prévenir. Certains documents d'une haute importance ne nous étaient encore connus que par des descriptions qui, malgré le luxe de leurs détails, ne les faisaient comprendre qu'à moitié : c'est une véritable joie que de les trouver enfin publiés avec une exactitude tout à fait satisfaisante. M. Schlumberger n'est plus un jeune homme; on ne saurait lui en vouloir de n'avoir pas recommencé, pour illustrer son livre, de longs et coûteux voyages au pays de ses héros byzantins du x^e^ siècle. Mais il a su trouver de jeunes et précieux collaborateurs ; il ne fait pas de difficultés pour en dire les noms, MM. Van Berchem, Millet, Enlart et bien d'autres, qui lui ont donné, avec de précieuses photographies inédites, le moyen de faire de son livre, sans en avoir l'air, un excellent manuel de l'art byzantin vers la fin du x^e^ siècle (1).

*
* *

Il y a quelques années, M. Schlumberger publiait un livre du même genre, et dont le succès, surtout à l'étranger, a été très grand (2).

(1) Le livre de M. Schlumberger renferme, si j'ai bien compté, 231 gravures dans le texte et 10 planches tirées à part. Il n'y a qu'à les parcourir pour se rendre compte du caractère éminemment artistique de ce livre de pure érudition. La variété de ces documents est très grande. Je signalerai particulièrement la publication vraiment précieuse de plusieurs miniatures du très ancien manuscrit arabe de la collection de M. Schefer. — Je ne dis rien du livre de M. Maspero pour n'avoir pas à recommencer un raisonnement analogue à celui que je viens de faire à propos du volume de M. Schlumberger. Ce qu'il fallait signaler, c'était l'importance de certains ouvrages d'érudition (et aussi de voyages) au point de vue des documents artistiques qu'ils contiennent : ils sont, pour les études d'art, une des plus solides parmi les contributions artistiques du Jour de l'An.

(2) *Un Empereur byzantin au* x^e^ *siècle, Nicéphore Phocas*, Paris, Didot, 1890.

Digitized by Google

Pour son Nicéphore Phocas, l'auteur s'était assuré le concours de la Librairie Didot. Il a cette fois changé de maison : je ne voudrais pas assurer que son livre y ait gagné.

On se plait à reconnaître, dans tout ce qui sort de la librairie Didot un cachet de haute distinction, unie à je ne sais quelle simplicité très noble et qui sied excellemment à la beauté quelque peu austère de l'art vraiment grand. Après avoir passé bien des journées à compulser ces gros volumes illustrés qui viennent de voir le jour avec les débuts de la nouvelle année, je ne puis m'empêcher de revenir avec une complaisance toute particulière à cette belle *Histoire de la sculpture grecque* de M. Collignon dont la librairie Didot vient de nous donner le second et dernier volume (1).

Ici, tout est parfait (2). Le texte lui-même est bien près d'être quelque chose comme un chef-d'œuvre tellement on y trouve réunies heureusement les qualités les plus exquises d'un art très sûr de lui-même, et qui, sans avoir l'air de le chercher, nous sait continuellement charmer malgré des discussions techniques parfois très ardues. C'est ainsi, à n'en pas douter, qu'il faut écrire l'histoire des belles choses.

L'illustration complète le texte d'une façon très harmonieuse, ou plutôt elle ne fait qu'un avec lui, tellement l'auteur l'a vécue intimement alors qu'il rédigeait son texte. Ceux-là seuls apprécieront à sa juste valeur le beau livre de M. Collignon qui, depuis bientôt cinq années, se servant presque tous les jours de son premier volume, ont pris

(1) *Histoire de la sculpture grecque*, par M. Collignon. Tome II et dernier. 1 vol. in-4°, illustré de 12 planches hors texte et 360 gravures dans le texte. Broché 30 fr.

(2) Réserve faite, bien entendu, pour quelques détails sur lesquels s'exercera l'humeur plus ou moins batailleuse des critiques spéciaux. Qu'on se rappelle ce que j'ai dit à ce sujet en parlant du livre de M. Ottin. Il est vrai que, rendant compte de l'ouvrage de M. Cloquet, je n'ai pas su moi-même me garder du même travers dans une chronique qui n'aurait pas voulu être *spéciale* : j'avais toutefois pour excuse qu'il importait de signaler, dans les livres de vulgarisation, les dangers de l'exclusivisme et du parti pris.

Digitized by Google

l'habitude d'un instrument de travail aussi merveilleux. Le second volume vaut le premier; il sera encore d'un usage plus journalier (1).

Malgré ses seize gravures, dont trois hors texte, je n'oserais faire rentrer dans la même catégorie de livres d'étrennes le modeste, mais précieux volume que M. Emile Boutmy vient de rééditer à la librairie Colin (2).

L'auteur ne s'est pas trompé en pensant qu'il rendrait un véritable service aux études d'art « en exhumant cet humble témoin d'une méthode injustement délaissée ». C'est de la méthode psychologique qu'il veut parler. Mise à la mode par Taine elle est en effet, de nos jours, singulièrement discréditée, et on ne saurait trop le regretter, car elle peut rendre service à la science, surtout quand elle se combine heureusement avec la méthode documentaire. A cette dernière, M. Boutmy a pris peu de choses. Il le reconnaît et s'en excuse dans une spirituelle et très intéressante préface. Mais il n'a pas voulu se corriger. Je crois qu'il a eu raison de ne pas s'y essayer, d'autant plus qu'on ne refera pas, après lui, ce qu'il a si bien réussi dans ce petit livre, *la psychologie du Parthénon* (3).

C'est au contraire comme recueils de documents pour servir à l'histoire de l'art qu'il faut signaler en passant le

(1) Le premier volume de M. Collignon n'allait point plus avant que le ve siècle. Les origines de la sculpture grecque et l'époque archaïque ne méritent point, on l'a démontre surabondamment, l'injuste oubli auquel on les avait condamnés. Il faut avouer cependant que l'on s'intéresse davantage aux périodes peut-être moins pures qui ont suivi : c'est à elles en effet que nous devons le plus grand nombre de nos statues, celles en particulier qu'on proclamait, il n'y a pas très longtemps de cela, les chefs-d'œuvre de l'art grec. Le second volume de M. Collignon sera, si la chose est possible, encore mieux accueilli que ne l'a été le premier.

(2) *Le Parthenon et le génie grec*, par E. Boutmy. 1 vol. in-18 de 302 pages avec 16 gravures. Prix : 3 fr. 50. La première édition vit le jour en 1870.

(3) « Ce que j'ai voulu faire, ce n'est ni un mémoire archéologique ni un chapitre de l'histoire de l'art; c'est une étude de psychologie et d'esthétique sur l'architecture grecque de la période classique. » (Préface, page xx.) Cf. aussi la conclusion du livre : « Le Parthénon contient et cache toute une psychologie » (page 298).



Digitized by Google

catalogue illustré du musée de Versailles, publié par MM. de Nolhac et Pératé, et le quatrième volume de *la Peinture en Europe*, cette série de catalogues éditée aux Librairies-imprimeries réunies sous la direction de M. Lafenestre (1).

Une chronique d'art aussi rapide que doit être celle que nous écrivons ne saurait s'arrêter sur ces sortes d'ouvrages. Il est temps d'aborder, avant de conclure, une dernière catégorie de livres qu'il faut considérer, bien plus que les précédentes, comme la véritable contribution artistique du Jour de l'An.

*
* *

Je veux parler de ces livres luxueux qui continuent à être, comme au temps passé, de simples livres d'images, et dans lesquels le texte, quand il y en a, est d'une telle insignifiance qu'il est généralement permis d'en faire abstraction.

Sans doute il serait possible de faire de louables exceptions : la prose de M. O. Gréard ne saurait perdre à être accompagnée de 268 belles gravures (2).

Si le *Meissonnier* de la librairie Hachette se paye cependant la somme respectable de 40 francs, et broché, ce n'est point à cause de la valeur particulièrement remarquable du texte de l'auteur. On aurait cru, de prime abord, y découvrir, sur Meissonnier, plus de choses nouvelles et intéressantes. Mais il y a de splendides images, et cela console de tout.

(1) *Venise*. 1 vol. de 364 pages avec 100 reproductions photographiques tirées hors texte. Ce volume est sensiblement meilleur que les précédents (*le Louvre*, *Florence*, *la Belgique*). Mais que de choses à reprendre encore dans les commentaires, toujours également indigestes, de M. Richtenberger !

(2) *La vie et l'œuvre* de *Meissonnier*, d'après ses entretiens, par O. Gréard. Vol. gr. in-8, illustré de 20 planches en taille-douce, 18 pl. en couleur, et 250 grav. dans le texte. Hachette. Prix, broché, 40 fr.

Digitized by Google

Il y aurait à signaler, dans cet ordre d'idées, bon nombre d'ouvrages de luxe également remarquables. La plupart de nos grands éditeurs ont voulu mettre en vente, comme les années précédentes, chacun *son livre*. Il y en a de fort bien venus, comme l'*Université moderne* de la librairie Delagrave, avec ses soixante compositions de Geoffroy.

Mais rien ne saurait égaler en magnificence cette superbe *Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ* dont la librairie Mame vient de publier le premier volume (1).

Il s'agissait de reproduire avec toute la splendeur et l'exactitude possibles, l'œuvre si profondément originale de ce peintre dont on connaissait à peine le nom avant la fameuse exposition qui le plaça tout à coup au rang des premiers artistes de ce siècle.

En entreprenant de reproduire, dans sa totalité, l'œuvre si belle de J.-J. Tissot, la maison Mame a osé une entreprise qui laisse bien loin en arrière tout ce que la librairie d'art avait tenté jusqu'à ce jour de plus magnifique (2).

C'est avec une légitime fierté que nous voyons une librairie exclusivement catholique affirmer, d'une façon si splendide, son incontestable vitalité, et le faire en publiant des images pour illustrer la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Mais c'est avec mélancolie que nous pensons à la destinée de ces beaux livres qui vont aller dormir, sur les consoles dorées des salons luxueux, un triste et inutile sommeil dont les tirera à peine, pour les feuilleter quelques instants d'une main nonchalante, une mondaine sans en-

(1) L'ouvrage complet formera deux volumes d'environ 600 pages, avec les 365 aquarelles de Tissot et environ 150 croquis, dessins explicatifs, frises ou culs-de-lampe composés par l'artiste lui-même. Le prix de l'ouvrage est fixé à 1.500 francs.

(2) Nous ne parlons pas plus longuement de ce splendide ouvrage pour deux raisons C'est d'abord qu'on trouvera un peu partout des notices très copieuses sur la façon dont il a été établi : toutes les revues en ont parlé, en effet, au courant du mois de décembre. La seconde raison est qu'on ne pourrait l'étudier sérieusement qu'en y consacrant de longues pages, et cette rapide chronique ne me permet pas de le faire.

Digitized by Google

thousiasmes et sans convictions. A combien de lecteurs de notre Revue sera-t-il donné, je ne dis point d'en posséder un exemplaire (rêve irréalisable pour nos modestes budgets), mais seulement de le contempler à loisir, avec cette émotion pleine de respect qu'inspirent les choses vraiment belles! Quand je pense au nombre incalculable d'images que le Jour de l'An vient de mettre en circulation, et que je considère combien est petit le nombre de celles qui vont concourir efficacement à la véritable beautéde la vie de mes semblables, je ne puis m'empêcher d'en être attristé, et je déplore que les plus pures et les plus nobles d'entre elles soient à peu près condamnées à l'inutilité, de par les prétendues exigences de la société d'aujourd'hui.

A propos de livres d'étrennes, je ne voudrais pourtant pas y aller, sans crier gare, de toute ma philosophie. On me pardonnera toutefois, du moins je l'espère, de terminer cette chronique par quelques réflexions sur cet intéressant problème d'esthétique sociale.

***

De beaux livres d'images qui auraient été en même temps de bons livres, mais aussi des livres abordables aux bourses moyennes, voilà ce que je cherchais à signaler dans cette collection de livres illustrés qui viennent de voir le jour avec le commencement de la nouvelle année. Ces livres, s'ils existent, ne sont pas très nombreux. Il me semble qu'il est permis de le regretter, surtout quand on considère que la faute en est, non pas aux éditeurs, mais à nous, public, aux goûts duquel les éditeurs sont bien obligés de s'accommoder.

Est-il bien sûr que, par la nécessité des choses, à la richesse doive appartenir le monopole des œuvres d'art? Cela semblerait, d'abord, extrêmement juste. Les livres vraiment beaux ont ordinairement une valeur intrinsèque,

Digitized by Google

en raison même de leur beauté. Donc aux très grosses bourses les très beaux livres ; aux bourses moyennes, les livres de beauté moyenne ; aux petites bourses les livres de petite beauté. N'est-ce point logique ? Le plaisir se paye : il faut se contenter d'en avoir pour son argent. Les belles choses ont une double valeur commerçable, l'une intrinsèque, qui vient de la matière dont elles sont faites et du travail qu'elles ont coûté ; l'autre extrinsèque, une valeur plus ou moins conventionnelle et qui varie selon les besoins de la mode. D'une façon comme de l'autre, les belles choses, de par les nécessités sociales, ne sont-elles pas destinées à être exclusivement le privilège des classes riches ?

Je ne voudrais pas élargir le problème plus qu'il ne faut. Pour lui donner toutefois une réponse satisfaisante, il m'est impossible de ne pas signaler quelques-uns des sophismes très subtils que l'on rencontre si souvent dans ces discussions de problèmes de l'esthétique sociale. C'en est un, à n'en pas douter, que d'assimiler l'œuvre d'art unique par sa nature, avec l'œuvre d'art qui ne perd rien de sa valeur à être multipliée, puisque son auteur l'a conçue et préparée en vue même de cette multiplication. Entre un beau tableau et un beau livre, toutes qualités esthétiques égales, il y a précisément cette différence que le premier, par sa nature, ne saurait co-exister comme chef-d'œuvre de son auteur, avec un autre lui-même, tandis que le second conserve sa valeur artistique dans toutes les individualités qui le constituent sans le répéter. Cette inégalité est tellement frappante entre ces deux ordres de productions artistiques, que la librairie d'art a essayé de toutes sortes de moyens pour assurer au livre ce caractère d'individualité, condition qui donne à une œuvre d'art un prix extraordinaire et conventionnel. Il y a des livres dont on n'a tiré qu'*un seul* exemplaire ; on fait ordinairement des tirages à part, sur des papiers spéciaux, numérotant les exemplaires, imprimant au besoin, et avec luxe, le nom de leurs souscripteurs. Mais tous ces efforts pour donner au livre le caractère d'individualité qui en augmentera la valeur conventionnelle, prouvent jusqu'à l'évidence combien

Digitized by Google

peu ce caractère lui convient essentiellement. Les éditeurs ont recours à ces artifices pour contenter la douce manie des bibliophiles, mais ils conçoivent avec plus de largeur de vue le commerce des livres. Ils ne croient pas diminuer la valeur de leurs plus beaux ouvrages en les tirant à plus d'un exemplaire : s'ils n'en mettent pas davantage en circulation, c'est qu'ils ont peu d'espoir de trouver où les écouler. (1)

Les livres très coûteux ne sont point forcément de beaux livres. Papier luxueux, beaux caractères, tirage excellent, voilà ce que l'industrie des livres promet de donner aux riches contre beaucoup d'or. Le plus souvent, cela suffit. Ces livres de luxe n'ont pas besoin d'avoir plus de qualités esthétiques ; ils sont très coûteux et, par cela même, ils remplissent très convenablement leur fonction sociale.

Que dire cependant de ces publications vraiment belles, entreprises par des éditeurs en dehors d'étroites préoccupations de lucre, dont le prix extraordinairement élevé montre bien que les beaux livres doivent nécessairement aller à ceux qui ont la richesse ? Un livre du prix de 1.500 francs ne saurait être souscrit par le premier venu, eût-il une âme d'artiste et tout ce qu'il faut pour en

(1) La maquette d'un médaillon a son prix, en dehors du moule qui la suivra ; les amateurs la préféreront au bronze qui est le terme de l'activité de l'artiste. De même les aquarelles de la *Jeanne d'Arc* de Boutet de Monvel ont leur valeur en dehors du beau livre d'images dont nous avons parlé. Supposez que la librairie Plon n'ait tiré le livre qu'à 200 exemplaires, il est évident que le caractère de *rareté* du livre devient plus grand : mais il est tout *conventionnel*. Au lieu de 10 francs, ce petit album aurait dû sans doute être vendu un prix beaucoup plus élevé. On voit la conclusion : l'éditeur, s'il avait espéré en écouler un plus grand nombre d'exemplaires, aurait pu le donner pour un prix bien inférieur, et cela sans que le livre eût à perdre quelque chose de sa valeur intrinsèque. Ne brisez pas le moule du médaillon après la première épreuve, les exemplaires qui suivront auront moins de valeur commerçable, sans rien perdre pour cela de leur véritable valeur artistique. Je sais bien que nos grands sculpteurs frémiraient à la seule pensée de se livrer à une semblable industrie. C'est leur affaire. Les éditeurs de livres illustrés n'en sont pas encore là. Ils font le commerce : soyons bien persuadés qu'ils ne demandent qu'à le faire au mieux de nos goûts.

Digitized by Google

apprécier l'extrême beauté. Personne ne songe à le contester : les œuvres les plus remarquables de la production *artistique* annuelle sont réservées aux gens fortunés. Mais je ne voudrais pas que l'on ajoute que c'est *en raison même de leurs qualités transcendantes*. Les nobles jouissances de la vie esthétique ne sauraient être le privilège d'aucune classe de la société au détriment d'une autre. Posséder de belles choses n'est point toujours le meilleur moyen d'en jouir. Pour faire naître dans notre âme ces sentiments extrêmement délicats qui sont les plaisirs de l'art, il faut l'effort, je dirais presque la vertu. Les jouissances esthétiques ne sont en effet que l'épanouissement très noble de nos facultés au contact des belles choses. Personne ne saurait se vanter d'en avoir le monopole, sinon peut-être cet être par excellence qu'on appelle *un saint*.

Que j'aime la profonde vérité du vieil adage scolastique : *le bien est prodigue de lui-même*. Posséder pour les autres, voilà bien le plus doux privilège des riches. Aux époques fortunées de la culture esthétique, les citoyens riches, vivant dans leur foyer d'une vie extrêmement simple, employaient leur fortune à susciter de belles œuvres et les payaient largement (1).

Mais au lieu de les enfouir, avec une anxiété jalouse, au fond de leurs appartements, ils aimaient à les placer dans les édifices publics, pour permettre à leurs concitoyens de

(1) Telle est bien la note dominante de la vie florentine de la première Renaissance. Rien de plus simple que la vie de famille de Laurent le Magnifique : il suffirait, pour s'en rendre compte, de méditer la touchante correspondance qu'il entretenait avec ses enfants ; la seule visite d'un palais florentin en dit encore plus long sur la question que les dissertations les mieux documentées. Le grand bâtisseur qui fut Cosme l'Ancien avait encore une vie plus simple. Pour faire illustrer un livre de la bibliothèque de ses chers Dominicains de Saint-Marc, il n'hésitait pas à entretenir une légion d'artistes et à dépenser... peut-être plus de cent mille francs de notre monnaie. Chez un tel peuple, un tableau pouvait devenir un événement social : on connaît les fêtes qui accompagnèrent, à Florence et à Sienne, le transport des tableaux de Cimabué et de Guido. Les riches d'alors en avaient fait la commande ; mais, leur tableau, ils aimaient mieux l'aller regarder dans une église que de le voir tous les jours dans leur salon. Ils considéraient l'art comme un luxe, celui des autres.

Digitized by Google

les admirer avec eux et par eux. Le véritable amour ne connaît point l'égoïsme : il est essentiellement communicatif. Aimer seul ce qui est aimable, c'est déjà diminuer les charmantes qualités de l'objet aimé. Cet instinct de notre âme est tellement profond, qu'on peut l'amoindrir, le détourner de son véritable objet, mais non point le supprimer complètement. Le collectionneur vulgaire s'épuise en savantes intrigues pour attirer devant ses vitrines, sinon les vrais amateurs, du moins quelques désœuvrés complaisants. L'œuvre la plus parfaite de nos grands artistes perdrait quelque chose de sa valeur si, avant d'être achetée par quelque gros financier, elle n'avait pas été admirée, pendant deux mois, par les visiteurs des salons annuels.

L'art est un luxe. Sans doute, disons-le, avec tout le monde, mais, mieux que tout le monde, apprenons à méditer le sens véritable de ce que nous devons entendre par là. On sent d'instinct, en effet, que, dans une vie digne de notre qualité d'homme, l'art ne saurait obtenir qu'un rôle extrêmement secondaire. Le plaisir esthétique, comme tout plaisir, ne saurait être le but d'une noble existence. Le plaisir, même le plaisir le plus pur, le plus noble de tous, le plaisir éprouvé au commerce de la beauté, est l'efflorescence, le couronnement, la douce récompense de l'activité bien ordonnée. L'art est un luxe, mais je ne puis me résoudre à croire qu'il doive rester, de par son essence, le luxe de la fortune.

Est-ce donc un paradoxe de prétendre que celui qui est humble, pauvre, petit, est apte, lui aussi, à vivre des belles choses ! Beauté du ciel bleu et du firmament étoilé, qui sait vous comprendre ? Splendeur de nos églises, harmonies du culte chrétien, qui sait vous goûter ? Personne peut-être aussi bien que les déshérités de la fortune, les modestes, ceux dont l'âme est pure et toujours prête à vivre les belles amours (1). Saint François d'Assise, le pauvre par excel-

(1) Fromentin, qui fut à la fois un grand peintre et le plus excellent des critiques d'art, aimait à écouter, en visitant les musées, les réflexions des simples d'esprit : il y apprenait toujours quelque chose Personne ne dit, comme un homme du peuple : que c'est beau ! Ne

Digitized by Google

lence, vivait dans un continuel ravissement, toujours bercé qu'il était par la délicieuse musique que lui chantaient les êtres de la nature, se révélant à lui sous le rythme de leur beauté. L'histoire ne nous a pas dit qu'il se le reprochât durement. Ne savons-nous pas au contraire qu'en véritable artiste, il cherchait à donner à ces émotions délicieuses et bienfaisantes une forme sensible, pour leur assurer une existence plus parfaite et moins fugitive? Il mourut en chantant son beau cantique au soleil.

Non, les nobles jouissances éprouvées à la contemplation des belles choses ne sont pas forcément l'apanage des riches. L'industrie des beaux livres, qui semble vivre d'eux, est bien près d'en mourir. Ayons le courage de le dire. Les éditeurs ne songeront pas à nous le reprocher, puisque aussi bien nous ne faisons que formuler des anxiétés qu'ils ne parviennent pas, quoi qu'ils fassent, à nous dissimuler complètement.

La librairie d'art est loin d'être aussi florissante que le ferait supposer la production éphémère du Jour de l'An. Elle passe au contraire par une crise très aiguë, dans laquelle a sombré, au cours de l'année dernière, la seule librairie française qui ait osé s'en faire une spécialité. Les autres vivent d'expédients. Sans la clientèle étrangère qui l'aide à prolonger péniblement son existence, elle succomberait bientôt misérablement. Que lui manque-t-il?

Il lui manque un public, des lecteurs, il lui manque sa vraie clientèle, la seule qui puisse lui assurer une vie forte et durable; non pas la clientèle éphémère du Jour de l'An, ou celle aussi précaire d'amateurs plus préoccupés de mode que d'art et qui voient surtout dans un beau livre un détail d'ameublement, mais une clientèle sérieuse, constante, la clientèle sans doute des gens de métier qui se servent du livre d'art comme instrument de travail, mais encore, et surtout, celle de tous les hommes d'une culture vraiment libérale, capables de demander aux beaux livres,

serait-ce point que personne ne le sent aussi complètement que lui?

Digitized by Google

en même temps qu'une lumière pour leur intelligence, une force, peut-être, pour leur cœur, ces plaisirs extrêmement délicats qu'une activité bien harmonisée sait trouver aux belles images.

Il n'y a pas seulement, dans une gravure, des lignes qui arrêtent la forme des choses. L'ombre y modèle le relief, la lumière inégalement épandue y fait deviner la couleur. Dans l'harmonie des teintes, voilà déjà que se fait entendre la divine musique du clair-obscur. Le tableau s'anime; c'est bien quelque chose de vivant. L'âme se trahit. Oh! divines jouissances que donnent les belles images! Pourquoi nous consoler si facilement d'avoir des yeux qui ne voient pas, qui n'ont pas même le désir d'apprendre à regarder?

Abbé Broussolle,
*du clergé de Paris.*

Digitized by Google

# REVUE SCIENTIFIQUE

## PALÉONTOLOGIE PHILOSOPHIQUE [1]

Je n'ai pas besoin de présenter à mes lecteurs le savant professeur du Muséum d'Histoire naturelle de Paris; M. Albert Gaudry a pris place, depuis longtemps, à côté des Cuvier, des Agassiz, des Quatrefages, des Brongniart, et a ouvert de nouveaux chemins à la paléontologie, en étudiant dans un esprit philosophique les développements progressifs des êtres vivants à travers les âges et les couches successives de la croûte terrestre.

Après avoir essayé de nous montrer dans trois volumes antérieurs, parus de 1878 à 1890, *les Enchaînements du monde animal*, d'abord chez les mammifères tertiaires (1878), puis au moyen des fossiles primaires (1883) et des fossiles secondaires (1890), il vient de résumer ses travaux et ses idées dans un tableau qu'il intitule modestement : *Essai de paléontologie philosophique*.

La paléontologie est la science des êtres qui ont peuplé

(1) Essai de paléontologie philosophique, *ouvrage faisant suite aux Enchaînements du monde animal dans les temps géologiques*, par Albert Gaudry, de l'Institut de France et de la Société Royale de Londres, professeur de paléontologie au Muséum d'Histoire naturelle, avec 204 gravures dans le texte. — Paris, Masson et Cie, éditeurs, 1896.

Digitized by Google

la terre aux diverses époques, étudiée par les *fossiles*, traces et restes plus ou moins nombreux, plus ou moins complets des plantes et des animaux anciens enfouis dans le sol et pétrifiés par l'action des agents qui ont formé les terrains et les roches dont se compose l'écorce de note globe, depuis sa surface jusqu'en ses profondeurs.

Lorsqu'on jette un coup d'œil sur les collections de ces fossiles, qui peuplent aujourd'hui nos musées, on remarque avec étonnement qu'un grand nombre des êtres — pour ne parler que des animaux — qui existaient autrefois ne ressemblent à aucun de ceux qui vivent actuellement ; des groupes entiers ont disparu et ont été remplacés par d'autres formes animales inconnues auparavant, qui elles-mêmes ont péri et ont laissé la place à d'autres produits d'apparition plus récente. Sur trente mille espèces fossiles, la moitié appartient à des genres qui n'ont plus de représentants aujourd'hui. Quelques-uns des groupes les plus anciens ont résisté à toutes les causes de destruction et sont venus jusqu'à nous à travers les siècles innombrables qui nous séparent de leur origine, presque sans modifications ; M. Albert Gaudry les appelle « types permanents ou panchroniques, puisqu'ils appartiennent à tous les temps » (1).

Or, une question se pose avec une implacable persistance et divise les savants en deux camps bien tranchés : Quelle est la cause de l'apparition, à certains moments de la vie du globe, des groupes d'animaux qui n'existaient pas jusque-là ? Pour les uns, cette cause ne peut être qu'une création nouvelle de la part de Dieu : chaque espèce animale, ou du moins chaque famille, est parfaitement indépendante de toutes les autres, invariable dans ses caractères spécifiques, et a nécessité une création distincte de la part de l'Auteur de la nature. — Pour les autres, qu'on appelle évolutionnistes, les nouvelles espèces descendent des anciennes par voie de génération, et ont acquis des caractères différents de ceux de leurs ancêtres par suite de transformations plus ou moins lentes, grâce auxquelles elles s'adap-

(1) *Enchaînements du monde animal. — Fossiles secondaires*, p. 213.

Digitized by Google

taient aux conditions nouvelles que leur présentaient la surface du sol et les milieux ambiants à l'époque où elles se formaient.

M. Albert Gaudry appartient à cette école, dont il est aujourd'hui l'un des représentants les plus autorisés et en même temps l'un de ceux qui savent allier à la science la plus étendue la plus grande modération et la prudence la plus avisée.

Si, en effet, les partisans de l'évolution sont d'accord sur la non fixité des espèces et sur le fait de leur descendance à partir d'un ou de plusieurs types primordiaux, ils sont loin de s'entendre sur les causes et les modes des transformations qu'elles ont subies. Je n'ai pas à énumérer ici les nombreux systèmes proposés; il me suffira de dire que les uns, matérialistes, athées ou panthéistes — ce qui revient au même — n'admettent pas de création proprement dite, par conséquent pas de créateur personnel et souverain ; les autres reconnaissent l'existence d'un Dieu tout-puissant et infini, qui a créé la matière et les premiers types, plus ou moins nombreux, plus ou moins parfaits, d'où sont dérivées toutes les espèces éteintes ou vivantes. Ce sont les spiritualistes, et c'est parmi eux que se place franchement M. Albert Gaudry.

Mais, contrairement à l'habitude de la plupart des évolutionnistes, il évite de se prononcer sur la manière dont se sont opérées les transformations et sur les causes qui ont déterminé le passage d'une espèce à une autre; il se borne à constater les analogies, les ressemblances qui relient les espèces voisines et il en conclut qu'elles viennent les unes des autres par voie de transformation progressive. Le mot qu'il affectionne et qu'il emploie de préférence est celui d'*enchaînement;* il indique que les êtres vivants forment une chaîne continue, dont chaque anneau est une espèce, rattachée aux autres par la génération. Peut-être aussi y a-t-il, dans le monde animal, plusieurs de ces chaînes, distinctes les unes des autres, et qui se sont formées parallèlement, à partir d'un premier anneau créé par Dieu pour chacune d'elles.

Digitized by Google

C'est après avoir constaté patiemment, grâce à de savantes recherches et à une longue accumulation de faits, ces enchaînements, que l'auteur croit pouvoir tirer, dans le livre dont je m'occupe, les conclusions philosophiques qu'il nous présente.

Dans une courte *Introduction*, M. Gaudry nous dit que « les philosophes ont longuement discuté sur le développement des êtres », mais qu' « ils n'ont présenté que des vues de leur esprit et n'ont pas eu de bases objectives » (pag. 1). Cette assertion, dans sa généralité, n'est pas parfaitement exacte, car la plupart des philosophes ont appuyé les vues de leur esprit sur des faits d'observation; et si, avant les travaux de notre éminent paléontologiste, ces philosophes ont dû se contenter des bases que leur offraient les sciences naturelles de leur temps, nous pourrions en citer de plus récents qui se sont servis des découvertes mêmes de M. Gaudry pour étayer des conclusions bien différentes des siennes, comme nous essaierons de le faire nous-mêmes dans le cours de cette revue.

« Autrefois, écrit-il plus loin, comme on admettait la fixité des espèces, on n'eut pas la pensée d'étudier leurs évolutions à travers les âges... Aujourd'hui, on commence à constater que les espèces fossiles n'ont pas été des entités immuables, isolées, mais de simples phases de développement de types qui poursuivent leur évolution dans l'immensité des âges (pag. 2-3). » Telle est sa manière de comprendre la nature; il reste à montrer que les « preuves patiemment réunies » par le paléontologiste aboutissent logiquement à cette démonstration.

« Un plan, poursuit l'écrivain, domine cette vaste et magnifique histoire. Je vais essayer de dire ce que je crois en avoir aperçu. Assurément, je ne me dissimule pas que, dans l'état de notre science qui est à son aurore, un pareil essai sera très défectueux. » M. Gaudry nous donne, dans cette phrase, une haute idée de son esprit scientifique : les vrais savants seuls savent parler avec cette modestie.

L'auteur revient souvent sur ce « plan de la création » que nous révèle l'étude des fossiles. Un tel plan existe; il

Digitized by Google

est manifeste, et nous en pouvons suivre le développement et l'exécution, au moins dans les grandes lignes; mais il reste à savoir grâce à quels procédés il a été réalisé par le Créateur. M. Gaudry pense que ces procédés nous sont révélés par l'étude des fossiles. Voici comment il raisonne.

Il établit d'abord (chap. 1er) que le monde animé est une grande unité, dont on peut suivre le développement comme on suit celui d'un individu. Malgré les nombreuses différences que l'on constate entre les animaux des premières époques géologiques et ceux qui vivent de nos jours, ces différences ne sont pas radicales; la paléontologie n'a fait découvrir aucun embranchement nouveau, aucune classe ou sous-classe nouvelle. Les polypes, les insectes, les poissons des terrains primaires ressemblent fort à ceux d'aujourd'hui; les reptiles même, quoique fort différents de ceux de l'époque actuelle, ont plusieurs caractères semblables. Il en est de même des invertébrés et des vertébrés des étages secondaires et tertiaires relativement à nos contemporains. Il y a donc eu, d'après lui, non pas création de groupes nouveaux, mais développement progressif de quelques groupes initiaux. Or, poursuit-il, ce développement est analogue à celui que nous observons dans l'homme. Le développement individuel de l'homme présente en effet les phases suivantes : 1° Il y a d'abord multiplication des parties constituantes de l'organisme; des points d'ossification de plus en plus nombreux apparaissent dans la masse d'abord uniforme de l'embryon; 2° il y a ensuite différenciation des parties; les os, tous semblables au début, deviennent l'un l'humérus, l'autre l'omoplate, un autre une vertèbre, etc.; 3° puis vient l'accroissement des parties, qui grandissent peu à peu; 4° enfin il y a progrès de l'activité : l'individu manifeste une énergie propre; 5° progrès de la sensibilité, et 6° progrès de l'intelligence, qui apparaît la dernière.

Dans une série de chapitres, fort intéressants d'ailleurs, le savant professeur étudie les fossiles des divers terrains et croit retrouver dans leur succession les mêmes progrès, les mêmes phases que l'on remarque dans le développe-

Digitized by Google

ment de l'homme. D'abord, dit-il, le nombre des êtres a augmenté dans le cours des siècles ; en second lieu, les êtres se sont différenciés de plus en plus, à mesure qu'ils s'éloignaient de leur origine ; quant à la taille des animaux, que le système de l'auteur exigerait progressivement croissante, elle offre dans son évolution des oscillations, des décroissances qu'il cherche à expliquer par des considérations hypothétiques. « Si les vertébrés à sang froid sont devenus, pendant l'ère secondaire, les plus gigantesques créatures qu'on vit sur les continents, c'est peut-êtte, en partie, parce qu'ils n'ont pas été gênés par les mammifères plus agiles, etc... Nous sommes arrivés à cet état de la science où nous constatons beaucoup de choses et où nous en expliquons très peu » (pag. 67). « Cependant, ajoute l'auteur, le perfectionnement des êtres *semble* être continu. Il faut conclure de là que le développement de la matière n'est pas la condition essentielle du progrès ; le progrès réside dans une sphère plus haute. » (*ibid.*)

Dans cette dernière phrase — motivée par les nombreuses exceptions que le savant a dû constater dans le cours de son exploration paléontologique et qu'il avoue avec la plus entière franchise — l'auteur paraît sacrifier toutes les preuves qu'il a accumulées jusqu'ici. Si le progrès n'est pas dans le développement du nombre des êtres, de leur différenciation ni de leur taille, dans quel but a-t-on signalé des analogies entre ce progrès du monde animal, qui en réalité n'existe pas, et celui de l'individu, qu'on nous a donné comme point de comparaison ? Et pourquoi consacrer tant de pages, très instructives sans doute, à énumérer des faits dont la résultante contredit le système qu'ils devaient démontrer ? On sent que l'éminent paléontologiste s'efforce en vain d'asseoir les vues de son esprit sur des bases objectives solides ; l'ensemble des preuves ne lui permet pas de construire là-dessus son édifice, et sa loyauté lui en arrache l'aveu.

Il faut donc chercher ailleurs le vrai progrès du monde animal. Nous allons le trouver dans l'expansion des facultés qui sont propres aux êtres animés, et qui ont leur couron-

Digitized by Google

nement dans l'homme, savoir : la sensibilité, l'intelligence et l'activité. M. A. Gaudry explique ensuite ce qu'il entend par chacune de ces facultés. Il y aurait bien des observations à faire sur sa théorie psychologique ; je me contenterai de remarquer qu'il fait consister l'activité uniquement dans la puissance motrice, qui n'en est qu'une manifestation partielle et tout à fait secondaire, surtout chez l'homme. Aussi, l'auteur ne nous donne-t-il qu'une étude absolument insuffisante de l'activité chez les animaux, en la restreignant à l' « histoire de la locomotion et de la préhension ». Et là même, il est obligé de s'appuyer sur des hypothèses souvent contestables et de ne pas tenir compte de plusieurs exceptions pour arriver à cette conclusion : « Nous pouvons dire que les fonctions de locomotion ont progressé depuis les temps anciens jusqu'à nos jours. » Est-il bien vrai que les chevaux d'aujourd'hui sont ceux qui courent le mieux, que l'homme actuel (?) est celui qui marche le mieux ? Et puis, est-ce vraiment parce que l'homme n'a que deux mains, tandis que le singe en a quatre, qu' « aucune créature ne saurait, ainsi que lui, jouer des instruments de musique, manier le pinceau et faire mille ouvrages d'une exquise finesse » (p. 100) ?

Nous ne pouvons pas suivre l'auteur dans l'exposé qu'il fait des preuves paléontologiques qui lui paraissent démontrer les progrès de la sensibilité par la perfection croissante des organes des sens, et celui de l'intelligence — terme qu'il applique à tort, indifféremment à l'ensemble des facultés de connaître chez l'homme et chez les animaux — par l'accroissement de la masse nerveuse chez les êtres successifs. Il y a, dans cette psychologie ainsi comprise, de regrettables lacunes, et par suite de graves erreurs.

Suit un tableau abrégé du progrès de l'humanité depuis ses origines ; je regrette de ne pouvoir le citer tout entier, bien qu'il tienne en quelques lignes. L'auteur voit la cause unique de ce progrès dans le développement et la concentration du cerveau. « L'encéphale de l'homme, le dernier venu des êtres qui se sont succédé dans le monde, a surpassé par sa dimension et sa complication celui des singes » (p. 152).



Digitized by Google

« Dès l'époque quaternaire, l'homme a marqué sa supériorité immense sur le monde animal. ...En face de bêtes géantes ou féroces, ont paru des hommes à peu près faibles comme nous le sommes, n'ayant pour se défendre que des bâtons et des instruments en silex... Eh bien, les pygmées ont vaincu les géants. Le génie de l'homme a dominé la vieille nature. »

« Plus tard... la température était devenue glaciale... Il y avait alors de grands lions, des ours énormes, des hyènes. Malgré ces ennemis, en dépit des frimas (?) nos aïeux cousaient des vêtements, ébauchaient des gravures et des sculptures. Saluons-les avec respect, car c'étaient des braves et des artistes.

« Après eux, il y a eu développement progressif du génie humain. Comme Victor Cousin l'a exposé dans un livre resté célèbre, la grandeur de l'homme consiste dans la poursuite du beau, du vrai et du bien. Les Grecs ont créé le culte du beau. La venue du christiatisme a développé l'amour du bien. Nous méconnaîtrions notre époque, si nous mettions en doute que ses œuvres scientifiques marquent un progrès dans la recherche du vrai. Dieu seul peut savoir où ce progrès s'arrêtera. » (pp. 153-154.)

C'est tout, et c'est pauvre.

Telle est l'histoire de l'humanité pour les évolutionistes. Il résulte de là que l'homme n'est qu'un singe perfectionné, le terme le plus élevé, pour l'heure présente, du progrès animal. Je ne m'arrêterai pas ici à discuter cette hypothèse — nous allons avoir l'occasion d'y revenir — opposée non seulement à la saine philosophie, mais encore aux données de la paléontologie, puisque aucune découverte n'a pu encore jeter un pont sur l'abîme qui sépare l'homme de la bête, comme M. Gaudry lui-même s'est plu à le reconnaître en maintes circonstances. Les documents épars, isolés et incomplets que fournit la paléontologie sur les origines de l'homme et ses premiers développements, ne peuvent être légitimement interprétés et bien compris qu'à la lumière que projettent sur eux l'histoire des anciennes civilisations de l'Orient, berceau de l'humanité, les tradi-

Digitized by Google

tions de tous les peuples et surtout le monument si précieux et si autorisé que nous a laissé l'immortel auteur de la Genèse, dont aucune science n'a pu infirmer le récit, malgré les recherches et les attaques de tout genre dont il a été l'objet.

Le chapitre suivant (chap. VIII) est consacré aux applications de la paléontologie à la science géologique. Nous reconnaissons volontiers avec l'auteur que le degré de perfection organique des fossiles correspond à l'âge relatif des couches géologiques qui les contiennent, et qu'ils sont très propres à caractériser l'ancienneté des terrains. Mais nous devons faire observer que cette correspondance est parfaitement indépendante de la théorie de l'évolution, contrairement à ce que notre auteur insinue. Nous admettons sans hésiter le fait de la perfection croissante de l'organisation des animaux à mesure qu'on se rapproche des temps actuels ; mais, quelle que soit la cause de ce perfectionnement, qu'il soit dû à des actions positives de Dieu créant successivement des espèces de plus en plus parfaites, ou à des transformations spontanées des espèces antérieures, l'accord reste le même entre les deux sciences sœurs, et l'utilité incontestable et si bien mise en relief par M. Gaudry, que la géologie tire des études paléontologiques, n'emprunte aucune valeur aux explications théoriques qu'on en peut donner. Cet accord et cette utilité sont tout entiers dans les faits d'observation, nullement dans les systèmes. C'est donc à tort qu'on fait intervenir ici l'évolution.

Nous touchons à la conclusion du livre. M. Albert Gaudry rappelle d'abord la définition de l'espèce admise par les zoologistes qui ont cru à la stabilité des types spécifiques, et l'auteur reconnaît qu'il y en a parmi eux d'éminents ; il cite Agassiz et de Quatrefages. Pour eux l'espèce est caractérisée par le fait de la fécondité entre les individus d'une même espèce, à l'exclusion de tous les autres. Notre auteur n'admet pas que les modifications soient dues à des croisements ; voici comment il les explique : « Des individus descendus des mêmes parents ont été modifiés

Digitized by Google

simultanément en passant d'une époque géologique à l'autre ; restant semblables entre eux, quoiqu'ils ne fussent pas semblables à leurs parents, ils ont continué à s'accoupler et à fournir des produits féconds. D'autres individus ayant les mêmes parents se sont différenciés, soit par suite d'un changement de milieu, soit par toute autre cause ; ils ont alors cessé de donner par leur union des produits féconds. Ainsi, à toutes les époques il y a eu des êtres de même espèce et des êtres d'espèces différentes.

« A la lumière de la paléontologie, il faut, je crois, remplacer les anciennes définitions de l'espèce par la définition suivante : *l'espèce est l'assemblage des individus qui ne sont pas encore assez différenciés pour cesser de donner ensemble des produits féconds.* » (p. 201.)

Cette définition résume tout le système ; mais elle ne repose, elle aussi, que sur des hypothèses. Pour la justifier nous aurions besoin de *faits* certains et avérés et non pas seulement de possibilités ; l'auteur nous parle de ce qui lui *semble* avoir eu lieu ; de ce qu'il *croit* pouvoir conclure ; de ce qui *a dû* ou *a pu* se passer ; ces vues de l'esprit ne suffisent pas, encore une fois, à détruire l'ancienne notion de l'espèce, dont toutes les observations, toutes les expériences, tous les faits affirment la stabilité et la permanence.

Ce qu'on pourrait admettre et conclure peut-être des savantes recherches de M. Gaudry, c'est que les espèces sont douées d'une certaine plasticité, grâce à laquelle elles peuvent varier dans certaines limites, mais sans que les individus issus d'un même couple primitif cessent d'être indéfiniment féconds entre eux; qui prouve, en effet, qui démontre que les ancêtres tertiaires du cheval, par exemple, en supposant que les formes aient varié, comme le pense M. Gaudry, seraient incapables de donner des produits féconds avec leurs descendants d'aujourd'hui? Et alors nous avons le droit de maintenir notre vieille définition, bien que, toutefois, nous ne sachions pas si ce caractère de fécondité est absolument le seul vrai critérium distinctif de l'espèce (1).

(1) C'est l'opinion du plus grand nombre des naturalistes non évo-

Digitized by Google

Pour traiter convenablement cette question des espèces il y aurait à distinguer entre l'*espèce philosophique* et l'espèce des naturalistes, et il y aurait un immense avantage pour ces derniers à se bien pénétrer des données rationnelles de la philosophie relativement à cette question : ils pourraient alors — mais seulement alors — contribuer efficacement par leurs découvertes à préciser les limites entre les espèces soit anciennes soit nouvelles; alors ils pourraient essayer utilement de faire de la paléontologie philosophique (1).

Notre auteur admet, avec Leibniz, que « ce qui caractérise essentiellement l'être animé, c'est d'être une force ou une réunion de forces ». (p. 203.) Cette phrase n'est pas claire : le mot *force* laisse planer bien des obscurités sur la nature de ce principe : pourquoi, s'il reconnaît la force vitale comme distincte des autres forces purement mécaniques, ne pas lui donner un nom spécial? Les philosophes spiritualistes l'appellent *âme*, et ils distinguent spécifiquement l'âme humaine de l'âme des animaux en général. Nous allons voir où conduit cette confusion. M. Gaudry a raison d'ajouter que, au point de vue philosophique son livre « est exposé à des critiques, car il soulève des questions trop hautes et trop difficiles pour rencontrer l'adhésion de tous les esprits » (p. 205). Il ramène ces questions à deux points principaux : « rapports du monde animé avec les principes pensants, rapports du monde animé avec Dieu. »

Ici nous trouvons affirmée pour la seconde fois la descendance de l'homme du singe. L'auteur signale certains problèmes à résoudre pour expliquer l'homme. D'abord nous sentons en nous une activité involontaire, inconsciente, et une une activité volontaire, qui en est différente et en est parfois l'antagoniste; et il nous est difficile de dire où l'une finit, où l'autre commence. De plus, « quel que doive être

lutionnistes; on peut le constater facilement par la lecture de n'importe quel ouvrage traitant de cette question.

(1) Voir, à ce sujet, Elie BLANC, *Traité de philosophie*, tome II, pp. 75 et suiv.

Digitized by Google

un jour son génie, un homme commence par être un vitellus microscopique...; ensuite il vient au monde, sa sensibilité se manifeste, son activité augmente et plus tard brille une lueur d'intelligence qui grandit lentement. Il y a donc apparition de forces nouvelles; car il est difficile de prétendre que les ovules contenus dans les ovaires de la mère ou les animalcules spermatiques du père possèdent en eux un principe spirituel. » (207.)

Nous sommes parfaitement d'accord avec M. Gaudry. Oui, *il est impossible d'admettre* que le principe spirituel dont nous constatons dans l'homme la présence et les effets puisse provenir par descendance du père et de la mère. Nous sommes donc forcés de reconnaître qu'il ne peut provenir que d'une création proprement dite de la part de Dieu; et je ne vois pas comment l'auteur, en partant du principe qu'il vient d'énoncer, peut échapper à cette conséquence. Si le principe spirituel de chaque homme ne peut venir ni de son père ni de sa mère, d'où vient-il donc, sinon du Créateur des forces, dont M. Gaudry admet et reconnaît la nécessité pour les premières forces vitales et surtout pour la force pensante? Je dirai avec lui : « C'est donc la cause première, c'est-à dire Dieu qui crée les forces. » (p. 209.) Aussi est-ce avec une sorte de stupeur que je trouve, dans un passage voisin, cette étrange invitation : « Parce qu'un être descend d'un autre, cela n'empêche pas que son intelligence *devienne* (1) personnelle. Une femme a plusieurs enfants; vous admettez que l'intelligence de chacun de ces enfants est distincte de celle de la mère. Vous pouvez aussi bien admettre que l'intelligence des hommes est distincte de celle des animaux, alors même que vous découvrez entre eux d'étroits rapports qui vous font supposer une commune descendance. Il y a en chacun de nous, si nobles et si pures que soient nos aspirations, des tendances bestiales qui nous font rougir, c'est de l'atavisme... Nous pouvons avoir un passé modeste;

(1) C'est moi qui souligne ce mot. Il est gros de conséquences, et il renferme toute la théorie de la descendance poussée jusqu'à l'âme.

Digitized by Google

cela n'empêche pas que nous ayons soif d'idéal, de concept, d'amour divin... Nous nous éloignons de plus en plus du monde matériel d'où notre corps est sorti, pour nous élever vers l'infini. » (p. 208.)

Il y a dans ce raisonnement un vice qui atteint tout le système et qui en démontre la fausseté. L'*intelligence personnelle* — appelons-la plus justement le principe spirituel — de la mère est distinct de celui de son enfant, mais il est de même nature, de même espèce, parce que la mère engendre des descendants de la même nature qu'elle-même; les paléontologistes l'admettent avec nous. D'autre part, le principe spirituel de l'homme est essentiellement distinct et différent de celui de tous les autres animaux; l'homme est un animal *raisonnable*. Or, le principe raisonnable de l'homme est doué de propriétés essentiellement supérieures à celles que manifestent les autres êtres; il y a en lui l'*intelligence*, c'est-à-dire la faculté de raisonner, de réfléchir, de saisir et de comprendre l'idéal, de s'élever jusqu'aux idées abstraites, de chercher et de penser l'infini; et puis, il y a en lui la volonté *libre*, la liberté, la responsabilité morale, la notion du bien et du mal, des aspirations vers une autre vie, le besoin de l'immortalité, et enfin ce problème redoutable qui écrase sa pensée malgré lui, d'un bonheur ou d'un malheur sans fin dans un monde à venir, au delà de la tombe, récompense ou châtiment de ses œuvres actuelles, à la suite d'un jugement souverain et irrévocable qui confirmera le jugement inéluctable que sa conscience, malgré lui, porte déjà sur ses actes.

Ces manifestations de l'âme humaine se rencontrent, à des degrés divers, chez tous les hommes, et jamais rien de semblable n'a été constaté chez les animaux, quelque ressemblance que puisse avoir leur organisme avec l'organisme humain. Et quand même il serait possible — ce que nous n'admettons pas — et ce que contredisent les données de la paléontologie — que le corps de l'homme ait été emprunté un jour au corps d'un animal, il n'en resterait pas moins vrai qu'il a fallu de la part de Dieu, une création nouvelle pour animer ce corps d'un esprit dont les facultés

Digitized by Google

n'ont aucune racine, aucune analogie, aucune ébauche dans le principe vital du singe le plus avancé. Toute idée d'atavisme tombe devant ces données de la psychologie. Et quand bien même on nous montrerait entre l'organisme du singe et celui de l'homme une identité absolue, on n'en pourrait rien conclure du principe intérieur qui les anime. La question du principe spirituel n'est pas une question de paléontologie — dans quelles couches a-t-il laissé des traces ? — c'est une question de philosophie psychologique, et la philosophie de la paléontologie n'a aucun moyen de pénétrer par ses propres ressources dans le domaine de la psychologie ; elle n'en a pas le droit.

Nous fermons le livre de M. Gaudry sous le charme de l'admiration que nous ont causée la science profonde dont il fait preuve, la loyauté parfaite avec laquelle il expose ce qu'il a découvert, l'élégance du style dont il sait parer ses descriptions, la parfaite convenance et la réserve très méritoire dont il entoure les vues de son esprit ; mais avec le regret de n'y avoir pas trouvé des convictions philosophiques plus sûres et plus étendues et un appel plus fréquent aux données de l'histoire positive de l'humanité, qui auraient pu éclairer d'une lumière éclatante ses idées sur l'origine de l'homme. Rendons-lui toutefois cette justice qu'il ne va pas jusqu'à enseigner *ex professo* les théories qui paraissent lui sourire et citons, comme indice de son état d'âme, cette dernière phrase : « Dans tous les cas, soit qu'on pense que Dieu ait fait chaque force, soit qu'on suppose qu'il a modifié une partie des forces qu'il a créées, il me semble que l'activité divine s'est manifestée d'une manière continue. (p. 209) » Et celle-ci, qui termine le savant ouvrage : « L'âme du paléontologiste, fatiguée de tant de mutations, de tant de fragilité, est portée facilement à chercher un point fixe où elle se repose ; elle se complaît dans l'idée d'un Etre infini, qui, au milieu du changement des mondes, ne change point. (p. 212) »

En terminant ce trop long examen d'un livre qui le méritait à plusieurs titres, il me semble, à moi aussi, que l'éminent auteur a abordé sans les résoudre definitivement

Digitized by Google

bien des problèmes des plus importants : l'origine de l'homme, la nature de son principe spirituel, l'action de Dieu dans le monde, les rapports de l'homme avec ses semblables et avec Dieu, la nature de l'Etre infini, d'où découlent nos relations avec Lui, et, sans doute aussi, quelques devoirs; la recherche du vrai, du beau et du bien, l'influence du christianisme, les tendances opposées que nous observons en nous-mêmes et plusieurs autres analogues. Or, qu'il me soit permis d'indiquer à M. Albert Gaudry un corps de doctrine bien connu et un petit livre facile à lire, où il trouvera résolus de la façon la plus claire, la plus rationnelle, la plus satisfaisante, tous ces problèmes qui s'imposent à quiconque sait réfléchir ; cette doctrine, c'est celle de l'Eglise catholique, magnifique synthèse qui embrasse Dieu, l'homme et le monde depuis ses plus lointaines origines jusque par delà le tombeau, doctrine où les plus grands génies de l'humanité ont trouvé le repos de leur intelligence et la satisfaction de leurs aspirations les plus hautes ; et le livre, c'est le *Catéchisme* chrétien, qui résume cette doctrine et contient plus de science philosophique que tous les livres du monde.

Alexis Arduin.

Digitized by Google

# REVUE D'ÉTUDES ROMANES

1. *Kritischer Jahresbericht über die Forschritte der Romanischen Philologie.* Publié avec la collaboration de plus de cent spécialistes, par Karl Vollmœller, et rédigé avec le concours de G. Baist, Otto Dickmann, R. Mahrenholtz, C. Salvioni. Tome 2. 1891-94. Fasc. 1, 2, 3, de 352 pp. in-8 pour les trois. 1896. Leipzig, Librairie Renger. — *Ueber Plan und Einrichtung des Romanischen Jahresberichtes*, von Karl Vollmœller. 1896. Erlangen, Fr. Junge.
2. *A historical Grammar of the French language*, d'après Auguste Brachet, refondue et augmentée par Paget Toynbee, M. A. Balliol Collège, Oxford. 1896. 1 vol. in-8 de xxii-340 pp. Oxford, Clarendon Press.
3. *Grammatik des Altfranzœsischen*, par le Dr Eduard Schwan, Professeur à l'Université d'Iéna. Troisième édition, corrigée par le Dr Dietrich Behrens, Professeur à l'Université de Giessen. Première partie : Phonétique. 1 vol. in-8 de 120 pp. 1896. Leipzig, O. R. Reisland.
4. *Le suffixe* « arius » *dans les langues romanes.* Thèse pour le doctorat par Erik Staaff. 1896. 1 vol. grand in-8 de 158 pp. Upsal, Imprimerie Almqvist et Wiksell.
5. *Cours de grammaire historique de la langue française*, par Arsène Darmesteter. Quatrième partie : *Syntaxe*, publiée par les soins de M. Léopold Sudre. 1897. 1 vol. in-12 de ix-237 pp. Paris, Charles Delagrave.
6. *Neugriechisch und Romanisch. Ein Beitrag zur Sprachvergleichung*, par Gustav Kœrting. 1896. 1 vol. in-8 de 165 pp. Berlin, Wilhelm Gronau.
7. *Romanische Forschungen, Organ für Romanische Sprachen und Mittellatein*, publiées par Karl Vollmœller. Erlangen, Fr. Junge.

1. En 1890, deux professeurs allemands fondèrent un annuaire destiné à renseigner les romanistes sur les travaux les plus importants publiés dans le domaine de leurs études. Mais, au grand regret du monde savant, cette œuvre fut interrompue au bout d'un an par un procès entre les directeurs et leur libraire. Ce procès une fois ter-

Digitized by Google

miné, l'un des deux fondateurs, le Dr Karl Vollmœller, a repris courageusement l'œuvre primitive, en lui donnant des développements nouveaux. Pour qu'elle n'ait aucune lacune, les tomes II et III comprendront les quatre années pendant lesquelles a duré l'interruption : le tome IV commencera avec l'année 1895. Essayons maintenant de faire comprendre toute l'importance de cette publication, destinée à mettre au courant des progrès de la philologie romane.

Et d'abord, comment l'éminent directeur entend-il le mot « philologie » ? Car, chez nos contemporains, cette expression a pris des acceptions toutes différentes, selon l'idée qu'on s'en est faite. Pour beaucoup, elle signifie quelque chose comme la grammaire scientifique d'une langue ou d'un groupe de langues. Pour d'autres, elle comporte tout ce qui est nécessaire à connaître pour arriver à la pleine intelligence d'une littérature ou d'un groupe de littératures. D'après eux, — et, pour s'en convaincre, il suffit d'ouvrir le *Manuel de philologie classique* de S. Reinach, — la philologie comprend, non pas seulement la grammaire, la métrique et l'histoire littéraire, mais encore l'histoire politique, la géographie, l'ethnographie, la paléographie, et le reste. Dans son *Jahresbericht*, le Dr K. Vollmœller entend par philologie la science du langage et l'histoire littéraire. Mais, sous le nom de sciences limitrophes (*Grenzwissenchaften*), il introduit dans le cadre de sa publication une foule de connaissances qui appartiennent à la philologie prise dans sa plus large extension. Ainsi, il y réserve une place au folklore, à la patristique, à la liturgie, à l'histoire de l'Eglise et à celle du droit, etc... Ce n'est pas tout encore. Il destine une quatrième partie à la revue de tous les ouvrages qui traitent, d'une manière ou d'une autre, de l'enseignement des langues romanes. Il est vrai que, dans cette section, il ne s'agira pour cette fois que de l'enseignement du français, soit dans notre pays, soit à l'étranger, et ce fait, à lui seul, prouve quelles proportions cet enseignement a prises dans le monde entier. Quant aux autres langues, elles devront attendre encore quelque

Digitized by Google

temps avant qu'une mesure similaire soit prise à leur égard. Dès maintenant, la publication du Dr K. Vollmœller nous indiquera les ouvrages à consulter pour connaître quel est l'état de l'enseignement du français, de quelle manière il se donne, et quels livres sont employés dans ce but.

Certes, voilà un programme dont personne ne peut contester la beauté ni l'utilité. Il est bien courageux et bien méritoire d'avoir songé à le remplir, même avec le concours des nombreux spécialistes qui ont bien voulu le promettre. Mais il faut l'exécuter. Eh bien! nous pouvons dire que les fascicules dont nous avons pris connaissance, nous ont laissé une excellente impression, égale pour le moins aux espérances les plus optimistes. Nous y trouvons, il est vrai, des renseignements sur des livres qui ne touchent que de très loin à la philologie romane, ceux, par exemple, qui traitent de la philosophie du langage et de la grammaire générale des langues indo-européennes. Mais aucun lecteur ne sera tenté de s'en plaindre, et nous avons lu avec le plus vif intérêt le résumé que le Dr L. Sütterlin a fait de ces ouvrages. Les parties du *Jahresbericht* ne sont pas non plus traitées avec un soin égal ni avec le même succès. Mais il était impossible qu'il en fût autrement dans une œuvre aussi considérable, et à laquelle ont collaboré tant d'auteurs différents. C'est le résultat inévitable des tâtonnements de tout début. Dans les volumes qui suivront, nous sommes sûr que ce défaut disparaîtra ou sera du moins très atténué, grâce à l'habile direction de M. Vollmœller. Au reste, s'il restait encore un doute sur la valeur de cette œuvre considérable, nous nous contenterions d'invoquer l'autorité de M. Gaston Paris, qui l'a chaudement recommandée : « C'est en fait, nous dit-il dans la *Romania* (t. XXIV, p. 602), le *Grundriss* de Grœber indéfiniment continué et mis au courant; je ne saurais mieux en faire comprendre le mérite et l'utilité. »

Ce *Jahresbericht* est facile à consulter pour qui possède bien l'allemand. Toutefois, ceux qui voudraient en comprendre d'avance le dessein, le plan et les divisions, feront bien de lire la brochure que le Dr K. Vollmœller a publiée

Digitized by Google

dans ce but. Ils y verront dans quel sens il a conçu son œuvre, et les moyens qu'il prend pour la rendre aussi parfaite que possible. Il y trouveront aussi la liste des savants dont la collaboration lui est assurée, deux autres listes où sont indiqués les ouvrages dont le *Jahresbericht* doit faire la recension, et enfin une table des abréviations employées dans cette publication pour indiquer les sources. Cette brochure a donc une utilité pratique incontestable, et nous conseillons à nos lecteurs de se la procurer en même temps que l'ouvrage qu'elle est destinée à éclairer.

2. La célèbre Université d'Oxford mettait depuis longtemps entre les mains de ses étudiants, pour les introduire à la connaissance de notre langue, une édition anglaise de la *Grammaire historique de la langue française*, composée il y a quelque trente ans par A. Brachet. Enfin, comprenant que ce livre, qui a rendu tant de services au moment de son apparition, n'était plus suffisant aujourd'hui, où les études romanes ont accompli de si merveilleux progrès, elle a chargé M. Paget Toynbee d'en donner une édition nouvelle, corrigée et augmentée. Le sympathique maître ès arts s'est mis à l'œuvre avec courage, et les changements qu'il a faits dans l'œuvre primitive sont si essentiels, que nous avons ici un ouvrage quasi nouveau. Nous ne pouvons donc que saluer avec plaisir l'apparition d'un livre qui marque un progrès dans les études romanes en Angleterre.

Mais, nos félicitations ne vont pas sans des réserves, parce que le succès ne correspond pas entièrement au labeur de l'érudit. Soumettons bien courtoisement ces réserves à M. Paget Toynbee, pour qu'il puisse en faire son profit dans une édition postérieure. En ce qui concerne la phonétique, il y a bien des fautes à signaler. Il est vrai que l'auteur se corrige souvent lui-même, en expliquant, comme savante ou comme remaniée sous l'influence de l'analogie, telle forme qu'il avait citée purement et simplement, et que l'on pouvait croire dérivée régulièrement,

Digitized by Google

sous l'action des lois phonétiques. Mais, même en ce cas, que de difficultés pour l'étudiant, dont l'esprit a reçu tout d'abord une notion inexacte! P. 63, par exemple, nous trouvons le mot *siècle* cité sans aucune remarque : c'est seulement à la page 100 que nous apprenons qu'il est savant. P. 72, *oison* est donné comme dérivé de *aucionem;* puis, p. 99, nous apprenons qu'il a subi l'influence analogique de *auca : oie, aucellum : oiseau.* Cette explication renferme elle-même une erreur : car *oie* est lui-même une forme analogique qui a remplacé *oe, oue.* Ces défauts sont malheureusement très nombreux. Citons-en quelques-uns seulement. P. 61, *tapis* ne peut venir de *tapetum,* même avec substitution de *ĭ* à *ĕ.* P. 64, § 55, l'auteur a rapproché des formes dont l'*i* s'explique par des causes toutes différentes. P. 65, *triste* est un mot savant, et l'auteur ne le dit pas. *Œuf* vient de *ŏvum,* et non de *ōvum; couleuvre,* de *colŏbra,* et non de *colŭbra* ou *colōbra ; jeune,* de *jŏvenem.* P, 68, *noyau* n'est pas venu régulièrement de *nocale,* mais a été influencé par *noix;* * *nocariu* avait d'abord donné *no-ier,* et la forme plus récente *noyer* a subi elle-même une action analogique. P. 69, il faudrait aussi expliquer les formes *foyer, loyer, joyau ;* de plus, faire des réserves au sujet de *aigu* considéré comme dérivé de *acutu.* Mais n'insistons pas.

Il aurait été bon de donner les formes intermédiaires de tous les mots cités, depuis le latin jusqu'au français moderne : M. Paget Toynbee le fait souvent ; pourquoi ne s'y est-il pas astreint toujours? Nous nous sommes aussi demandé pourquoi il distingue l'*a* bref de l'*a* long, puisque ces deux phonèmes subissent le même traitement en français.

Dans le reste de l'ouvrage, nous trouverions encore bien des remarques à faire sur la manière dont les faits sont exposés, ou sur certains points de détail. La formation du féminin dans les adjectifs, par exemple, et l'histoire de la déclinaison française auraient pu être traitées d'une manière plus complète et plus nette. P. 169, au lieu du cas-sujet *cuens,* mettre *cons.* P. 170, faire dériver *face* de *facia,*

Digitized by Google

et non de *facies*. La faute est d'autant plus sérieuse que l'auteur a fait de *face* le type des mots français qui viennent de la cinquième déclinaison latine. P. 253, faire venir *puis* de *postius*, et non de *post*. P. 255, dériver *coment* de *come* et *inde*, et non de *comme-ment*. P. 266, rattacher *jusque* à *de-usquam*, et non à *de-usque*. Avec l'ardeur et le goût qui le distinguent, l'auteur sera heureux, nous n'en doutons pas, de reprendre ce travail et de le rendre parfait. Une œuvre de cette nature demande beaucoup de recherches et beaucoup de patience ; mais elle n'est pas pour effrayer M. Paget Toynbee, et elle contribuera aux progrès des études romanes chez nos voisins d'outre-Manche.

3. Il y a huit ans, le docteur E. Schwan avait publié une grammaire de l'ancien français qui, dès son apparition, avait attiré l'attention des romanistes. Elle s'était vu décerner de justes éloges pour certains mérites que tous devaient lui reconnaître : une habile disposition des matières au point de vue de la rédaction et même de l'exécution typographique, une grande clarté dans l'exposition, et un soin particulier de tout définir. Mais des critiques non moins justifiées s'étaient produites, et les esprits les plus bienveillants reconnaissaient que le livre n'était pas toujours assez complet ni suffisamment exact.

Depuis ce moment le Dr Schwan est mort, et le Dr Dietrich Behrens, Professeur à l'Université de Giessen, s'est chargé de reprendre et d'améliorer son œuvre. La première partie de son travail, où il est traité de la phonétique, a seule paru jusqu'ici. A en juger par cette partie, nous devons bien augurer de l'œuvre tout entière : elle ne sera pas parfaite sans doute, mais elle constituera un manuel vraiment scientifique de l'étude du vieux français et un précieux instrument de travail. L'érudit professeur a beaucoup de lecture, et il a su grouper habilement tout ce qu'il sait. Ce n'est pas à dire toutefois que nous jugions que tout est pour le mieux dans cette œuvre si méritoire, et que nous adhérions à toutes les vues de l'auteur. Certaines

Digitized by Google

parties nous ont paru traitées d'une manière trop superficielle : celle, par exemple, qui concerne l'*h* venue du latin et du germain. Nous aurions voulu aussi quelque chose de plus complet sur le *w* germanique, et nous avons trouvé bien courte l'histoire de la nasalisation des voyelles. Sur ce point, le Dr Behrens a trop facilement abandonné la partie, en disant que cette histoire se dérobe à l'observation. Quelques points particuliers à signaler : Faire venir *ore* de *ad horam*, et non de *hac hora* (p. 11), et *lore-s* (p. 44) de *illam ad horam*, et non de *illa hora*. P. 40, rattacher *avuec* à *ab hoc*, et non *apud hoc*, et *iluec* à une autre étymologie que *illo loco*. *Fagum* (même page) ne peut produire régulièrement *fou :* il y aurait ici une question à étudier si l'espace nous le permettait. P. 41, l'auteur traite assez hardiment la question de *o* bref devant nasale : sa doctrine n'étant pas admise de tous, il aurait peut-être mieux fait de l'exposer d'une manière plus réservée. Est-il certain aussi, comme il l'enseigne p. 61, que *pl* s'est affaibli en *bl?* P. 46, faire venir *fièvre* de *febram*, et *singe* de *simiam*. P. 53, rattacher à *focarium* et *locarium* les formes normales *fo-ier*, *lo-ier ; foyer* et *loyer* sont hystérogènes. Arrêtons-nous ici. Nous avons lu le livre du Dr Behrens avec plaisir et profit, et nous souhaitons qu'il soit bientôt complété par la publication de la partie morphologique. Une bibliographie un peu détaillée, placée en appendice, lui donnerait encore plus de valeur et le rendrait plus utile aux débutants.

4. Nous avons déjà signalé avec bonheur le zèle que les étudiants scandinaves apportent à l'étude historique du français. Non contents de fréquenter nos cours de philologie romane, ils ont, d'ores et déjà, donné des travaux vraiment scientifiques que nous pouvons consulter avec fruit. Aujourd'hui, nous sommes heureux de louer une thèse sur ces matières, soutenue à l'Université d'Upsal par un *docent* de cet illustre institution, M. Erik Staaff. Les romanistes qui ont étudié jusqu'ici les substituts du suffixe *-arius* dans les langues novo-latines, se sont trouvés arrêtés par des difficultés de plus d'un genre. Ce sont ces

Digitized by Google

difficultés qu'il s'est proposé d'examiner et d'élucider. Il l'a fait avec une remarquable pénétration d'esprit et un vrai talent d'exposition. Il écrit notre langue avec une rare facilité, et ne laisse que rarement échapper des tours insolites qui trahissent en lui un étranger.

Après avoir fait l'histoire du suffixe *-arius* en latin, il cherche à reconstituer la série de ses évolutions en roman. Dans ce but, il résume tous les systèmes qui ont été proposés pour expliquer les formes définitives qu'il a fini par présenter. Un chapitre tout spécial est consacré à la genèse de notre suffixe *-ier*. Voici comment nous pourrions résumer son système sur ce point important : *-arium* a donné *-er*, tandis que *-ariam* donnait *-aire*. Mais, d'autre part, *-iarium* devenait *-ier*, tandis que *-iariam* devenait *-ire*. Le suffixe masculin *-ier* était si fréquent, qu'il a fini par supplanter le suffixe *-er ;* de plus, il a influencé les formes féminines de telle sorte qu'elles sont devenues *-ière*. Quant au féminin *-aire*, il aurait eu aussi son action analogique, de manière à faire créer des formes masculines comme *vair* (1).

L'explication de M. E. Staaff paraît vraisemblable. Mais elle est subordonnée à des données chronologiques sur lesquelles nous n'avons pas pu nous former une opinion : c'est pourquoi nous ne sommes pas encore pleinement convaincu. M. G. Paris doit d'ailleurs s'occuper bientôt de cette question. Nous attendons avec impatience son opinion sur ce point, et nous sommes bien persuadé qu'il l'éclairera de toutes les lumières de son vaste savoir.

5. Nous avons consacré un long article aux trois premières parties de la grammaire historique professée par A. Darmesteter à l'Ecole de Sèvres, et publiée, d'après les cahiers de ses élèves, par son frère et par ses amis. Nous avons dit la valeur de cette publication, sans omettre d'en

(1) Ce point est d'ailleurs douteux : *vair* et *pair*, les seules formes masculines que l'on ait citées, s'expliquent autrement que par cette action analogique.



Digitized by Google

signaler les points faibles ou défectueux : les études romanes font à cette époque de tels progrès, qu'il ne pouvait en être autrement. Or, nous pouvons répéter, au sujet du quatrième volume, ce que nous avons dit des précédents. Il y a là des théories ingénieuses, des faits collectionnés avec patience et sagacité, des détails qui étaient dignes d'être recueillis. Il faut savoir gré à M. L. Sudre et à ses collaborateurs d'avoir rédigé un traité si remarquable avec les cahiers incomplets et abrégés d'élèves qui leur avaient été confiés. Pour les lecteurs qui n'ont pas fait de ces matières une étude spéciale, il y aura plaisir et profit à lire et à étudier cette quatrième partie.

Mais la vérité nous oblige d'autre part à formuler des réserves. Nous estimons, par exemple, que l'histoire de notre syntaxe avant le XVI^e^ siècle, et particulièrement avant le XIII^e^, est traitée d'une manière bien superficielle. L'auteur cite, en passant, le nom de M. A. Tobler : comment n'a-t-il pas tiré un plus grand profit des admirables travaux de ce savant professeur ? Dans ses références, il renvoie aussi parfois à des éditions assurément dépassées par des éditions plus récentes. Pourquoi aussi aller contre les usages de la philologie française, en employant les expressions « attribut » et « prédicat » avec le sens qu'elles ont en Allemagne ?

P. 188, l'histoire de « avec » nous semble assez incorrectement rédigée : évidemment il n'y a jamais eu de forme « avecs », et la forme « aveques » a été créée d'après l'analogie d'autres forme telles que « doncques, onques ». Nous aurions des réserves similaires à faire pour l'histoire de « avant », et pour certaines étymologies adverbiales dont nous avons déjà parlé plus haut. L'histoire de « aller » employé avec un gérondif est bien écourtée, et elle méritait vraiment plus d'attention. P. 170, les expressions *couleur voyante*, *école payante*, etc... nous semblent mal expliquées. Mais tout cela n'empêche pas que la *Grammaire historique* de A. Darmesteter, pour cette partie comme pour les autres, est un utile instrument de travail, que les étudiants des Facultés de Lettres consulteront toujours avec fruit.

Digitized by Google

6. Il n'est guère possible de s'occuper d'études romanes sans rencontrer le nom du Dr Gustav Kœrting, auquel un savoir très étendu et une activité infatigable ont assuré un juste renom. Ce n'est pas ici le lieu de rappeler tous les travaux dont nous lui sommes redevables, ni même ceux qui ont été dans cette revue l'objet d'une étude spéciale. Nous voulons seulement signaler à nos lecteurs une étude comparative du néogrec et du roman, que vient de publier le savant professeur de Kiel. Qu'est-ce à dire que cette étude, et que faut-il entendre par ces deux dénominations linguistiques? La première indique le grec parlé par le peuple, et non pas le grec littéraire d'aujourd'hui, qui a été calqué plus ou moins sur la langue des grands écrivains de l'antiquité. Les Grecs, il est vrai, parlent à cette heure une foule de dialectes, qui présentent sur beaucoup de points des différences très accentuées. Mais, au-dessus de ces dialectes, s'est créée une Κοινή, qui se distingue par les caractères les plus généraux que l'on rencontre dans ces idiomes. C'est cette Κοινή que le Dr Kœrting appelle le néogrec. Par le roman, il entend toutes les langues novo-latines, depuis le portugais jusqu'au roumain.

Les rapprochements qu'il a voulu établir entre le néo-grec et le roman ne consistent pas dans l'étude de leurs influences réciproques, ni dans la constatation des emprunts qu'ils se sont faits. L'influence du néogrec a été nulle ; celle du roman très insignifiante. L'un a fourni assez peu de mots au vocabulaire de l'autre : et, s'il a emprunté un certain nombre de mots au roman, l'auteur ne veut pas n'occuper aujourd'hui de le démontrer. Mais voici ce qu'il s'est proposé d'examiner. Le grec et le latin, nous dit-il, étaient des langues apparentées et se ressemblaient par bien des traits communs. Comment ont-elles accompli respectivement leur évolution, et quels caractères présentent-elles aujourd'hui? Il est intéressant de savoir si leur ressemblance est toujours aussi grande, ou si leurs divergences se sont accentuées. Tâche assurément difficile! Les conditions dans lesquelles ces deux groupes linguistiques ont évolué ne sont pas les mêmes. M. G. Kœrting

Digitized by Google

le reconnaît, et il indique les influences conservatrices qui ont protégé le grec contre des changements bien accentués. Il fait remarquer justement que cette langue était, pour ceux qui la parlaient, un moyen d'affirmer leur nationalité, et qu'elle était gardée avec le soin jaloux que l'on apporte à sauver un drapeau. Il aurait pu parler encore d'autres causes qui agissaient dans le même sens : le grec, par exemple, devait garder quelque chose de l'immutabilité de la liturgie à laquelle il servait d'organe. Les langues romanes se sont développées dans des conditions bien différentes, et elles ne ressemblent plus guère au latin populaire dont elles sont les substituts. Au fond, elles sont plus spontanées et plus populaires, tandis que le néogrec est plus savant.

Malgré tout, le Dr Kœrting s'est acquitté avec honneur de cette tâche difficile. Nous avons pris un vrai plaisir à étudier sous sa direction l'histoire du néogrec, et à constater qu'il obéit aux mêmes tendances que le roman. Ces tendances apparaissent encore plus accentuées quand il s'agit des patois grecs, où elles n'ont été en rien contrariées. La race grecque, comme la race latine, était portée à abandonner les procédés synthétiques pour les procédés analytiques, si commodes dans le commerce ordinaire de la vie. Toutes deux, par exemple, ont simplifié leur déclinaison, en marquant les fonctions des cas au moyen de particules ou de procédés spéciaux. Toutes deux aussi obéissaient volontiers à l'action unificatrice de l'analogie. Ceci est vrai en ce qui concerne la morphologie : il aurait apparu comme tel dans le domaine de la syntaxe, si M. G. Kœrting nous y avait conduits.

Ce qui serait plus intéressant et plus fructueux encore que cette étude, ce serait celle d'un dialecte grec et d'un dialecte roman voisin, qui se seraient développés à peu près dans les mêmes conditions et sous les mêmes influences historiques. M. G. Kœrting est merveilleusement préparé pour cette tâche difficile. Pour le moment, il s'occupe à des travaux d'un intérêt plus général. Mais nous serions bien surpris si, à l'avenir, il ne savait pas trouver le temps pour nous donner cette étude.

Digitized by Google

7. Contentons-nous, pour le moment, d'annoncer le premier fascicule du X^e^ volume des *Romanische Forschungen*, du D^r^ Vollmœller. Il est consacré à peu près en entier à la publication d'un *Cancionero espagnol* trouvé au British Museum. L'examen que nous en avons fait témoigne de la science et du soin de son éditeur, M. Hugo Albert Rennert.

A. LEPITRE.

Digitized by Google

# MÉLANGES

## I. LA POLITIQUE DE SAINT THOMAS D'AQUIN [1]

La direction imprimée aux études philosophiques par Sa Sainteté Léon XIII dans l'Encyclique *Æterni Patris*, a suscité de nombreuses publications, dans lesquelles des esprits distingués s'appliquent avec succès à remettre en lumière les principes de la sagesse rationnelle professés par saint Thomas et marqués par son génie de l'empreinte chrétienne. L'institut supérieur de Louvain, créé par un bref du 7 mars 1894, veut faire honneur à son mandat et s'empresse à cette tâche de restauration sous le haut patronage du souverain Pontife. Des professeurs éminents et dévoués y attirent autour de leurs chaires des disciples dignes d'eux qui deviendront à leur tour de zélés propagateurs de la vérité. Unis dans une même pensée, nous applaudissons de grand cœur à leurs travaux. Qu'il s'agisse en effet de contribution pure à l'analyse sincère de la doctrine thomiste, ou de recherches critiques qui la soumettent pour ainsi dire à l'épreuve du crible et au contrôle réclamé par les données de la science moderne, ces travaux sont

(1) *La Politique de saint Thomas d'Aquin*, par Edouard Crahay, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles. — In-8° de xxiv-156 pages. — Louvain, Institut supérieur de philosophie; 1896.

Digitized by Google

toujours instructifs, remplis de notions claires et saines, féconds en enseignements pleins d'intérêt pour la solution des problèmes les plus importants.

Tel nous paraît le volume que nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs : c'est un exposé fidèle de la politique de saint Thomas d'Aquin.

L'origine et le but de la société, la nécessité et la légitimité du pouvoir, les formes différentes qu'il revêt, la sphère et les bornes de ses activités, autant de questions mises à l'ordre du jour et embrouillées à plaisir par les théoriciens rêveurs ou militants de l'école de J.-J. Rousseau. Pour revenir à la clarté et au bon sens, il faut faire appel à la science calme et sereine du grand docteur qui n'a point subi les influences de l'esprit de parti, et qui n'a eu d'autre ambition que celle de connaître la vérité et de l'inculquer à tous, monarques et sujets, sans flatterie comme sans amertume. Le commentaire sur la politique d'Aristote, le traité du gouvernement des princes, et un certain nombre d'articles de la Somme théologique consacrés *ex professo* à l'étude des lois et des institutions politiques (Cf. Ia IIae qq. XC-CVIII), sont les sources principales où l'auteur de la thèse a puisé les enseignements du Maître et les leçons de haute philosophie qui s'en dégagent. Après une critique sommaire de leur authenticité et de leur valeur, M. Crahay entre de plain-pied dans son sujet.

Un premier chapitre est consacré à exposer la raison d'être et la nécessité de la vie sociale. La politique a ses racines dans la psychologie large, scientifique et complète de saint Thomas, qui étudie l'homme dans sa nature complexe, matérielle et spirituelle, avec ses ressources et ses faiblesses, ses bonnes tendances et ses mauvais penchants, en même temps qu'il tient compte des relations d'origine et de fin. Tout autres sont les conceptions de Rousseau : les doctrines du *Contrat social* ne sont que des hypothèses sans attache ni prétention à la vérité historique, et partent de données fausses sur la bonté et l'égalité natives de l'homme, sur sa liberté soi-disant indépendante et essentiellement inaliénable. Aussi aboutissent-elles à

Digitized by Google

des conclusions diamétralement opposées. Tandis qu'une saine philosophie montre dans la société une institution naturelle, et, par suite, un bienfait pour l'homme qui y trouve une assistance nécessaire et le moyen de mieux développer ses facultés, Rousseau y voit un mal à cause des charges qu'elle entraîne et des obligations qu'elle impose contrairement à la nature, jusqu'à violenter la personnalité.

Le chapitre second établit que le pouvoir, ou le règne d'une autorité investie du droit de diriger les hommes vers leur fin, est au nombre des éléments constitutifs de toute société. Pour ordonner les individus à l'unité et au bien commun de la multitude, comme pour atteindre à la perfection de la vertu, il faut une discipline, c'est-à-dire une intelligence qui formule les devoirs, une volonté qui les rend exécutoires, au besoin même, une contrainte qui empêche de s'y dérober. Deux textes de saint Thomas suffisent à développer cette démonstration, basée sur le principe dé finalité et contrôlée par l'observation psychologique. A l'encontre d'une doctrine si rationnelle surgissent en notre siècle les théories anarchistes, absolues et métaphysiques avec Proudhon — c'est ainsi que M. Crahay les qualifie pour en préciser le caractère et la méthode rigoureuse —, évolutionnistes et plus souples chez les tenants de l'école de Marx, mais également irréalisables ; car « le pouvoir serait plus que jamais nécessaire le jour où le socialisme aurait conquis le monde ».

Une question plus délicate, celle de l'origine du pouvoir, forme le sujet du troisième chapitre. L'autorité, considérée en elle-même, acquise par des moyens légitimes, exercée par des actes conformes à la justice, vient de Dieu et se montre divine. Saint Paul l'affirme et saint Thomas ne fait que commenter la célèbre parole de l'apôtre : « *Non est potestas nisi a Deo.* » (Rom. XIII). Là-dessus il ne saurait y avoir entre les catholiques aucune divergence de vues. Il n'en est pas de même, lorsque le problème est posé sur le terrain des faits et qu'on se demande comment se produit la communication de l'autorité. La société tout entière est-

Digitized by Google

elle, de par Dieu, le sujet primitif et naturel du pouvoir civil, de telle sorte que le peuple soit la source immédiate de la souveraineté concrète transmise par délégation à son représentant? Faut-il au contraire, selon la théorie régalienne, attribuer à Dieu seul l'investiture directe et immédiate du monarque? Ici la discussion s'engage. Bellarmin, Suarez, et à leur suite la plupart des théologiens prennent parti contre l'opinion formulée d'abord par les juristes impériaux et reprise plus tard par le roi d'Angleterre Jacques Ier. Quelle est à cet égard la pensée de saint Thomas? Bien que le docteur du XIIIe siècle n'ait point traité *ex professo* cette question, qui n'était guère parmi les préoccupations polémiques de son temps, on lit néanmoins dans ses ouvrages plusieurs textes qui ont été allégués et interprétés en faveur de la souveraineté initiale du peuple, au sens des thèses de Bellarmin et de Suarez. Il semble à M. Crahay que des réserves sur ce point sont nécessaires, et cela ressort de l'étude même de ces passages comme de leur confrontation avec quelques autres. Sans vouloir pénétrer plus avant dans l'examen du problème et des solutions qui ont été préconisées à partir du XVIe siècle, l'auteur ne laisse pas de retracer sommairement l'histoire de leur genèse; il y ajoute les observations que comporte, à son avis, la doctrine suarézienne, résumée et commentée par Balmès, critiquée ou modifiée par des écrivains modernes, soucieux à l'excès de contrecarrer toute analogie (si lointaine qu'elle soit) avec les principes de Rousseau et des révolutionnaires. De ces considérations, instructives — il est vrai — et fort intéressantes, on ne saurait pourtant dégager une conclusion d'une évidence complète.

La pensée de saint Thomas est mieux mise en lumière, lorsqu'il s'agit, dans le quatrième chapitre, des formes diverses du gouvernement. En dépit des critiques, la classification d'Aristote, adoptée par le Docteur angélique, « est encore considérée aujourd'hui comme la meilleure par les auteurs les plus aptes à bien juger en cette matière ». Il faut distinguer d'abord deux grandes classes de gouvernements, les bons et les mauvais : les premiers s'inspirent

Digitized by Google

de l'intérêt public, les seconds de leur intérêt propre. Aux uns et aux autres correspondent trois degrés, suivant que le pouvoir appartient à un seul homme, ou à quelques-uns, ou à une multitude. Ce sont, d'une part, la monarchie, l'aristocratie et la démocratie; et d'autre part, la tyrannie, l'oligarchie et la démagogie. Le sens dans lequel saint Thomas entendait chacun de ces régimes et leur valeur respective, sont établis par des textes nombreux. M. Crahay n'a pas de peine à y discerner quelles sont les préférences personnelles du saint docteur, conformes du reste à son idéal théorique. Il ne nous est pas loisible de le suivre dans tous les détails de son analyse. Contentons-nous de signaler les pages qui ont trait, soit à la monarchie héréditaire ou élective, pure ou mélangée d'aristocratie et de démocratie, soit à la tyrannie et aux moyens légitimes de la prévenir ou de s'y soustraire, non par action individuelle mais par voie d'autorité publique, soit enfin au suffrage populaire, droit hypothétique et contingent, ou pour mieux dire fonction dont l'exercice peut, suivant les circonstances, être ou n'être pas confié par la loi à tous les citoyens. On y trouvera les leçons d'une saine philosophie et bien des notions d'une haute importance pour la solution des problèmes politiques, autour desquels l'opinion de nos contemporains, égarée par les préjugés et les idées fausses, s'agite en vains efforts. Malgré la raison alléguée par l'auteur pour y introduire un paragraphe relatif à la doctrine de l'esclavage, nous estimons qu'il eût mieux valu laisser de côté comme un hors-d'œuvre cette question plutôt sociale que politique, et d'ailleurs nécessairement privée ici de l'ampleur d'exposition qui lui convient.

Quelle que soit la forme du gouvernement, il reste à déterminer la sphère et les bornes de son activité : c'est la matière du cinquième et dernier chapitre. La mission de l'Etat est un problème qui soulève les querelles les plus âpres et les plus passionnées. Aux uns, théoriciens de l'antiquité ou philosophes panthéistes de l'école d'Hegel, l'Etat apparaît comme une entité personnelle, à la gloire et à la prospérité de laquelle les individus doivent se sa-

Digitized by Google

crifier. Pour les autres, individualistes ou socialistes, l'Etat est un moyen, un instrument qui assure, dans des mesures diverses, l'existence, la fortune ou les libertés privées : l'Etat-gendarme des individualistes se borne à garantir la sécurité; l'Etat-providence des socialistes assure à chacun le nécessaire et l'utile. Le défaut de tous ces systèmes est de n'envisager qu'un seul aspect des choses. Le regard de saint Thomas s'étend plus loin et plus haut. Il embrasse, dans une magnifique synthèse, l'ensemble des relations de l'homme, de la société et de la vie future. Il voit que gouverner, c'est conduire convenablement à leur fin les êtres qu'on dirige, et, à la lumière de ce principe, il recherche dans la destinée personnelle de l'homme les éléments propres à résoudre le problème très complexe de la mission de l'Etat. Les chapitres XIV et XV du traité *De regimine principum*, et plusieurs questions de la seconde partie de la Somme théologique fournissent à M. Crahay l'exposé de la doctrine thomiste sur le rôle du gouvernement vis-à-vis des membres de la société, sur ses rapports de subordination à l'Eglise dans la poursuite des biens surnaturels, sur les relations de l'Eglise et de l'Etat en ce qui touche à la tolérance, à la liberté de conscience et à la liberté d'enseignement, enfin sur le triple devoir qui incombe au prince d'instituer, de conserver et de promouvoir l'ordre social. Ici encore nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer au livre lui-même plutôt que de le défiorer par un compte rendu trop succinct. Si le lecteur y rencontre çà et là quelques conclusions et interprétations qui lui paraissent douteuses ou incomplètement justifiées, ce ne sera guère — croyons-nous — que sur des points d'ordre secondaire, et il lui sera facile de se procurer un supplément d'information et un contrôle utile en recourant aux sources que l'auteur a pris soin d'indiquer avec une louable exactitude.

Est-il besoin de faire remarquer que la doctrine de l'ouvrage est conforme aux encycliques *De constitutione civitatum christiana* et *De conditione opificum?* Il ne pouvait en être autrement. Tout le monde sait l'attachement

Digitized by Google

et l'estime que le souverain Pontife professe pour les enseignements de saint Thomas. S'il ne cesse de recommander aux savants et aux hommes désireux d'acquérir la vérité dans tous les ordres de connaissances l'étude des principes et de la méthode du Docteur angélique, il en est lui-même tellement pénétré qu'il reproduit avec une merveilleuse fidélité la pensée et souvent jusqu'aux expressions de la Somme. M. Crahay a justement signalé ce fait de concordance doctrinale, et plus d'un passage de son livre viendrait à l'appui d'une observation sur laquelle nous croyons superflu d'insister.

Fr. M^ie^ Jos. BELON, O. P.

## II. LA CELLULE VÉGÉTALE

C'est à connaître la structure intérieure des plantes que les botanistes s'attachent de préférence aujourd'hui.

Pratiquer dans tous les organes, à tous les âges et à tous les niveaux, des coupes extrêmement minces, les soumettre à des réactifs variés et délicats, les porter enfin sous le microscope, telle est la méthode employée par les histologistes. A quels résultats leur patience et leur sagacité sont-elles arrivées, nous voudrions l'indiquer simplement et sommairement.

En 1665, Robert Hoocke, naturaliste anglais, ouvrit la voie nouvelle dans laquelle tant de chercheurs ont marché depuis lors. Il porta un fragment de plante sous l'objectif du microscope, et ce ne fut pas sans étonnement et admiration qu'il aperçut un grand nombre de petits éléments qui lui rappelèrent les alvéoles d'un gâteau d'abeilles. Il les prit pour de simples cavités, et, pour ce motif, leur donna le nom de cellules. Ce nom est resté, bien que peu conforme aux observations ultérieures. La cellule, en effet, est beaucoup plus complexe que ne le pensait Robert Hoocke. Outre l'enveloppe, seule partie qu'il eût distinguée, la cel-

Digitized by Google

lule contient d'autres éléments qui, dans ces dernières années, se sont révélés à nous de plus en plus nombreux.

La structure et le développement de l'enveloppe ont donné lieu à plusieurs théories. Rien de mieux établi, au contraire, que sa composition chimique. Carbone, oxygène et hydrogène y sont combinés en une matière ternaire qui doit précisément son nom de cellulose au fait d'entourer la cellule.

L'enveloppe cellulosique est générale et spéciale aux végétaux dont elle constitue le meilleur caractère différentiel. Sa face interne est tapissée par une enveloppe plus mince, de composition quaternaire, qui avait échappé jusqu'ici à l'attention des observateurs. Cette seconde enveloppe entoure une matière semi-liquide, chimiquement complexe, et d'ailleurs variable. Sa structure n'est pas homogène. Un grand nombre de corpuscules incolores, ou diversement colorés, y sont juxtaposés, et chacun manifeste son autonomie par une multiplication indépendante. L'analyse chimique y a rencontré un grand nombre de corps simples, tels que : carbone, hydrogène, oxygène, azote, auxquels s'adjoignent parfois du soufre, du phosphore, etc., sans parler de diverses substances non essentielles, que l'industrie sait extraire et utiliser : amidon, huiles, gommes, tanin, etc. Cette masse semi-fluide a été nommée protoplasma, parce qu'elle est le point de départ de tout être vivant. L'usage a consacré ce nom. Le protoplasma, qui manque ainsi d'homogénéité, a semblé, en outre, dépourvu de continuité. Il présenterait, dans son sein, des déchirures qu'on a expliquées par son accroissement. Or, d'après les études récentes, de déchirures il n'y aurait que l'apparence, et le nom de vacuoles donné à ces espaces manquerait d'exactitude. Il faudrait y voir des corpuscules avec enveloppe, contenu particulier, faculté de se multiplier. Ainsi la théorie pantaméristique leur serait applicable et nous aurions le nouvel adage : *Omnis vacuola e vacuolâ præexistente.*

Enfin, dans une région plus ou moins centrale, se trouve une petite masse sphérique que sa situation a fait appeler

Digitized by Google

noyau. Ce noyau contiendrait lui-même une enveloppe, un suc particulier, un ou quelques nucléoles, une chaînette fixant les matières colorantes, et, pour cette raison, nommée chaînette de chromatine.

Voilà, tels que les révèle la technique moderne, les éléments constitutifs d'une cellule complète.

La division physiologique du travail suit-elle la différenciation moléculaire ? Oui, au moins chez les principaux. Ainsi l'enveloppe a un rôle protecteur, et, pour le mieux remplir, se fortifie par l'acquisition d'éléments nouveaux : cutine, silice... etc. Le protoplasma est chargé de faire avec le milieu extérieur les échanges nécessaires à tout ce qui vit. Au noyau a été longtemps dévolu le rôle principal, sinon unique, dans la multiplication. Mais des travaux datant presque d'hier lui adjoignent, pour le grand acte vital, des corpuscules nommés centrosomes, qui auraient eux-mêmes leur idiosynchrasie et leur lignée généalogique spéciale. Ces centrosomes, que l'on trouve à l'intérieur du noyau ou dans son voisinage, existent peut-être dès l'origine dans le protoplasma, peut-être aussi naissent pour la circonstance grave de la multiplication.

La multiplication, n'est-ce pas là, théoriquement et pratiquement, la cause de l'être pluricellulaire ? Aussi, a-t-elle été l'objet de travaux nombreux, de théories dont aucune n'est à l'abri d'objections sérieuses.

Un exemple : Qui détermine la cellule à se multiplier ? Quelques philosophes-naturalistes disent que ce sont les lois mathématiques. Partant de ce principe, d'ailleurs exact, que le volume s'accroît comme le cube de ses dimensions, la surface comme le carré, ils prétendent que celle-ci devient fatalement incapable, dans le cas de la cellule, de suffire aux échanges avec l'extérieur. Mais est-il permis d'appliquer à un être vivant un principe d'ordre purement mathématique ? Il faudrait, dans ce cas, admettre que toutes les cellules se divisent nécessairement quand elles ont même volume, ce qui n'est pas confirmé par l'observation, le meilleur critérium en pareille matière. Et puis, il y a des cellules qui se ramifient au lieu de se cloisonner,

Digitized by Google

pour augmenter leur surface d'absorption et d'émission.

Un autre problème, non moins difficile à résoudre, est celui de la division du travail entre deux cellules sœurs, en apparence identiques à l'origine, puisqu'elles résultent d'un partage égal de tous les éléments de la cellule mère. Or, il arrive que l'une garde sa forme primitive, alors que sa voisine, qui puise cependant sa nourriture dans le même milieu, comme elle a puisé son origine à la même source, se modifie pour former une fibre de soutien ou un élément conducteur de sève. Si ces deux cellules, malgré leur similitude extérieure primordiale, ont reçu une énergie potentielle différente, d'où vient cette énergie? de microsomes qui ont laissé l'une pour pénétrer dans l'autre? Mais n'est-il pas évident que nous entrons ici dans le domaine des suppositions gratuites, puisque l'observation se tait à ce sujet ?

A l'analyse de la cellule on a voulu ajouter la contre-épreuve, la synthèse. Un Allemand, Butschli, a obtenu dans ce sens un résultat qui a fait grand bruit. Il s'agit d'une émulsion savonneuse présentant avec le protoplasma une similitude remarquable. Mais, tandis que la vieille cellule naturelle se montre toujours laborieuse, la nouvelle cellule artificielle est restée inerte et solitaire.

Telle est la conception actuelle de la cellule, base de toute théorie sur la vie. Tels sont les résultats acquis par l'observation et l'expérimentation, résultats considérables qui font grand honneur à l'esprit humain. S'ils n'ont point éclairé tout le champ de la *cytologie*, ils l'ont du moins agrandi, et ainsi préparé aux générations à venir de nouvelles satisfactions dans de nouvelles découvertes.

F. Morin.

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE

**Lettres de Marie-Antoinette.** Recueil des lettres authentiques de la Reine, publié pour la Société d'histoire contemporaine, par Maxime de la Rocheterie et le marquis de Beaucourt. T. II. Paris, Alphonse Picard, 1896. 1 vol. in-8.

Le second et dernier volume des *Lettres de Marie-Antoinette* a paru depuis quelques semaines, suivant à plus d'une année de distance le tome I^er^ de cette importante correspondance. Il convient d'expliquer ce retard, qui n'est à aucun titre imputable aux honorables et savants éditeurs.

On se rappelle qu'après des démarches multipliées, M. Feuillet de Conches avait fini, en 1854, par obtenir l'autorisation de prendre aux archives impériales de Vienne copie des lettres de la reine au comte de Mercy, ambassadeur d'Autriche à Paris, et qu'il donna ces lettres dans son ouvrage sur *Louis XVI, Marie-Antoinette et Madame Elisabeth*, publié de 1864 à 1873. Mais les soupçons qu'inspire aux historiens la sincérité ou plutôt l'exactitude de copies où des interpolations peuvent se glisser, exigeaient une revision et un contrôle sévère des autographes eux-mêmes. MM. de la Rocheterie et de Beaucourt jugèrent indispensable de se livrer sur place à ce travail de collation. Ils sollicitèrent par la voie diplomatique la permission de l'entreprendre. Un refus obstiné leur fut opposé. Pour quel motif? Sous prétexte du caractère confidentiel des lettres royales. Ce motif n'avait pourtant empêché ni la communication des originaux à M. Feuillet de Conches ni la publication de quarante-huit nouvelles lettres dans les deux autres recueils de M. d'Arneth. Force fut aux nouveaux et scrupuleux éditeurs de s'incliner devant un mauvais vouloir si mal déguisé, quelque bonnes rai-

Digitized by Google

sons qu'ils aient de douter de l'authenticité de certains documents déjà parus sous le nom de Marie-Antoinette, et bien qu'il soit aujourd'hui constant que l'on a fabriqué de faux autographes de celle-ci. Ils se sont en vain demandé pourquoi M. d'Arneth avait négligé de reproduire ceux qu'a publié M. Feuillet de Conches d'après le texte, selon lui, trouvé aux archives autrichiennes. Comme aucune réponse satisfaisante ne paraissait pouvoir être donnée à cette question, ils ont dû se borner à faire des réserves et à comprendre les lettres éditées par M. Feuillet de Conches dans leur collection, qui eût été incomplète sans elles, mais en les distinguant des autres à l'aide d'un caractère typographique distinct. Ainsi justifié, leur retard est une nouvelle preuve du soin minutieux qu'ils ont apporté à ce recueil.

Le tome II s'étend de 1781 à 1793, y compris la dernière lettre écrite, le 16 octobre, de la Conciergerie où la reine était détenue, à Madame Elisabeth. Aux premiers rayons, aux pures joies, aux enivrements, aux splendeurs de la jeunesse vont désormais succéder presque sans relâche les souffrances, les épreuves, les secrètes amertumes, puis les inquiétudes, les odieuses calomnies, enfin la déchéance, les longues heures de détention, le veuvage et l'immolation suprême. Aucune femme n'a été précipitée d'aussi haut ; loin du trône même, peu d'épouses, peu de mères ont suivi une voie aussi douloureuse et — on peut l'ajouter sans crainte d'être démenti — nulle ne l'a parcourue avec plus de hauteur d'âme ni de courage. Au 6 octobre, au 20 juin, au 10 août, à Versailles, aux Tuileries et au Temple, comme sur l'échafaud de la place de la Révolution, Marie-Antoinette reste reine ; elle est, par la volonté, par l'esprit de décision, par l'énergie, l'homme de la famille royale, quoique Louis XVI n'ait été nullement un efféminé, et que sa faiblesse, souvent à tort attribuée à l'apathie ou à un défaut de clairvoyance, n'ait été, au fond, qu'une lenteur et une irrésolution de caractère. Femme, elle l'était sans doute par la vivacité, mais non par la mobilité des impressions ; ardente aux amitiés, très désireuse de plaire, elle demeura toujours fidèle à ceux qui lui parurent mériter son affection avec son estime, et si l'une ou l'autre se trompèrent parfois dans leur objet, il est certain qu'elle ne les trompa jamais. Dans ses *Avis d'une mère à sa fille*, la marquise de Lambert disait à la sienne : « Il faut avoir des ressources et des pis-aller. Mesurez vos forces et votre cou-



Digitized by Google

rage; et pour cela, dans les choses que vous craignez, mettez tout au pis. Attendez avec fermeté le malheur qui peut vous arriver, envisagez-le dans toutes les circonstances les plus terribles, et ne vous laissez pas accabler. » Je ne crois pas, bien que cela ne soit point impossible, que Marie-Antoinette ait jamais lu Mme de Lambert; mais il semble qu'elle se soit inconsciemment inspirée de ses conseils dans les trois années qui précédèrent sa fin. La fermeté constante de son attitude dans les crises les plus menaçantes, ses jugements sur l'avenir, cette claire vision du pis et les plans de conduite qu'elle lui suggère, l'impatience même qu'elle apporte à en tenter la réalisation au moment le plus favorable démontrent en elle une vertu masculine que sa grâce séductrice a dérobée aux plus passionnés de ses admirateurs : il suffit de parcourir sa correspondance pour s'en convaincre; outre leur authenticité indéniable, le principal mérite des lettres réunies par MM. de la Rocheterie et de Beaucourt est précisément de le constater.

Jetons donc un rapide coup d'œil sur ces lettres, écrites au courant de la plume dans la période véritablement héroïque de l'infortunée princesse, et donnons-en quelques extraits.

Dès le 31 août 1789, elle écrit à la duchesse de Polignac : « Comptez toujours que les adversités n'ont pas diminué ma force et mon courage. Je n'y perdrai rien, mais seulement elles me donneront plus de prudence... »

Et, le lendemain du 6 octobre 1789, au comte de Mercy : « Le peuple, ce matin, nous demandait de rester. Je leur ai dit de la part du roi, qui était à côté de moi, qu'il dépendait d'eux que nous restions; que nous ne demandions pas mieux; que toute haine devait cesser; que le moindre sang répandu nous ferait fuir avec horreur... J'ai dit aux poissardes d'aller répéter tout ce que nous venions de dire... » Puis, le 10 du même mois, au même : « Malgré toutes les méchancetés qu'on ne cesse de me faire, j'espère pourtant ramener la partie saine et honnête de la bourgeoisie et du peuple. Malheureusement, quoique en assez grand nombre, ils ne sont pas les plus forts... Il faut espérer qu'au moins nous parviendrons à détruire l'horrible méfiance qui existait dans toutes les têtes, et qui a toujours entraîné dans les abîmes où nous sommes... Tout est préférable aux horreurs d'une guerre civile !... Plus je suis malheureuse et plus je sens que je suis tendrement attachée à mes véritables amis. »

Digitized by Google

« Mon rôle à présent, dit-elle au baron de Flaschlanden, le 28 octobre 1789, est de me renfermer absolument dans mon intérieur et de tâcher, par une inaction totale, à faire oublier toute impression sur moi, en ne leur laissant que celle de mon courage, qu'ils ont si bien éprouvé et qui saura leur en imposer à l'occasion... Le mal est fait, la position est affreuse; il faut savoir s'en tirer, non avec des moyens violents — ils manqueraient tous — mais avec une suite et une constance d'idées et de marche qui déjouent tous projets de mal... »

C'est au même correspondant qu'elle s'exprime ainsi sur le compte de Mirabeau, avec lequel La Mark la poussait d'entrer en relations : « Sans me vanter, je peux dire que j'ai pensé de même sur le personnage en question. Mais je crois comme vous qu'il est essentiel d'en tirer un parti quelconque et prompt. Où trouver un homme... pour parler à un être dont l'existence n'est que fourberie, astuce et menterie ?... Je me déciderai à voir qui l'on voudra, pourvu que ce ne soit pas M... lui-même. L'horreur que son immoralité m'inspire... et la prudence que je veux mettre dans ma conduite, tout m'empêche de le voir. Croyez pourtant que si la nécessité était de prendre un tel homme, mon courage et mon caractère sauraient encore faire le sacrifice de mes sentiments personnels. Mais d'éprouver la honte d'un tel choix... mettrait le comble à nos malheurs. »

« Ces deux journées ont été horribles, répète-t-elle le 9 mai 1790 à Mercy, au sujet de Mirabeau ; mais au lieu de m'abattre, je sens qu'elles me redonnent de la force. »

Si elle juge bien le tribun, elle ne se fait pas d'illusions sur les émigrés et l'entourage du comte d'Artois : « L'extravagance de Turin (où résidait celui-ci) paraît à son comble. Il n'est pas même sûr qu'on nous écoute davantage; mais, comme notre sûreté et peut-être notre vie en dépendent, il faut tenter tous les moyens jusqu'à la fin. » (Au comte de Mercy, 26 juillet 1790.)

Les notes que lui soumet Mirabeau ne sont pas mieux ménagées que sa personne. « A vous parler franchement, écrit-elle à Mercy le 15 août, il me paraît fou d'un bout à l'autre. Comment M., ou tout autre être pensant, peut-il croire que jamais, mais surtout dans cet instant, le moment soit venu pour que, nous, nous provoquions la guerre civile ? »

Les conseillers ne manquent pas et lui recommandent l'inaction, sous prétexte que les puissances étrangères viendront

Digitized by Google

d'elles-mêmes au secours de Louis XVI. Mais elle ne se laisse pas convaincre et n'attend le salut que de soi-même. « Il n'y a pas de milieu : ou de rester sous le glaive des factieux, s'ils ont l'avantage, ou de se trouver enchaînés sous le despotisme de gens bien intentionnés et qui cependant nous ont fait et nous feront toujours du mal. Voilà l'avenir... si nous ne pouvons pas prendre nous-mêmes un parti, ni diriger par notre force et notre marche les opinions. » (A Mercy, 7 mars 1791.) Elle le répète le 6 mai suivant : « Il faut périr ou prendre un parti qui seul nous reste (la fuite). S'il faut périr, ce sera au moins avec gloire et en ayant tout fait pour nos devoirs, notre honneur et la religion. » — « Les princes nous perdront, ajoute-t-elle à son frère Léopold II, sans que nous soyons d'accord avec eux. » Et un peu plus tard : « Il n'y a pas de meilleurs parents qu'eux..., mais ce qui les entoure est bien différent : ils ont tous fait des calculs particuliers pour leur fortune et leur ambition. » Son plan, celui qu'elle ne cesse d'exposer à l'empereur, c'est un congrès armé des puissances qui, sans faire la guerre à la France, sans la menacer d'immixtion dans son gouvernement intérieur, réclame, exige la liberté du roi. La déclaration de Pilnitz, le manifeste du duc de Brunswick ensuite furent malheureusement loin de réaliser ce projet, développé dans un long mémoire de la reine en septembre 1791, et renouvelé dans une lettre au comte de Mercy le 16 décembre suivant.

Mais à quoi bon poursuivre ces citations ? Ne suffit-il pas de les résumer d'un mot en rappelant la belle lettre écrite de la prison du Temple, en février ou mars 1793, au chevalier de Jarjayes qui lui proposait une évasion isolée à laquelle elle refusa de se prêter ? « Ma confiance en vous est sans bornes ; vous trouverez toujours en moi du caractère et du courage ; mais l'intérêt de mon fils est le seul qui me guide, et, quelque bonheur que j'eusse éprouvé à être hors d'ici, je ne peux pas consentir à me séparer de lui. » Il ne reste qu'à rapprocher ce billet des lignes qu'elle trace quelques mois après à l'adresse de sa belle-sœur pour lui recommander ses enfants avant de marcher au supplice.

Une légère observation sur l'édition. La lettre à Mercy du 3 juillet 1790 et celle du 29 juillet 1791 au même sont identiques. L'une a été publiée par M. Feuillet de Conches, la seconde par M. d'Arneth. Laquelle est la bonne, c'est-à-dire celle qui a une date exacte ? Peut-être eût-il été utile de le rechercher. J'incline vers la seconde. Henri Beaune.

Digitized by Google

**Annuaire pour l'an 1897**, publié par le Bureau des Longitudes, avec des Notices scientifiques. Prix : 1 fr. 50. Paris, Gauthier-Villars et fils.

Outre les précieux documents que renferme chaque année le petit volume bien connu de tous les travailleurs, entre les mains desquels il est souvent un instrument indispensable, il offre au simple curieux de la science des renseignements fort utiles, et, dans les *notices* qui le terminent, un résumé toujours fort bien fait des principales découvertes scientifiques de l'année précédente.

La partie astronomique renferme ce qui a rapport aux calendriers, aux phénomènes célestes, aux éléments principaux du soleil, de la lune, des planètes, des étoiles et des comètes. Nous remarquons que les durées de la rotation de Mercure et de Vénus, déterminées récemment par M. Schiaparelli, sont données comme incertaines et nécessiteront encore, pour arriver à la certitude, de longues observations. La valeur de la parallaxe du soleil, qui sert à calculer la distance de la terre à l'astre central, telle qu'elle résulte d'une nouvelle discussion (1864) des observations du passage de Vénus sur le soleil en 1769, est de 8"86. La discussion non encore définitive des passages de Vénus en 1874 et 1882, indique que cette valeur serait réellement d'environ 8"80.

Le tableau des petites planètes qui gravitent entre Mars et Jupiter, et dont la première fut aperçue en 1801, s'augmente chaque année; leur nombre, qui était de 416 au 19 octobre 1895, monte actuellement au chiffre de 432; la progression croissante de ces nombres, qu'on observe chaque année, est due principalement à l'application de la photographie à ces recherches; ce procédé est employé surtout à Heidelberg, par M. Wolf.

Suivent des tables, d'une utilité journalière, des poids et mesures, des monnaies, d'amortissement et d'intérêt, de géographie et de statistique, et des tables de mortalité.

Enfin un grand nombre de données physiques et chimiques relatives aux densités, à l'élasticité des solides, à la chaleur, à l'acoustique, à l'optique, à l'électricité, aux poids atomiques et à la thermochimie, font de ce petit livre le *vade mecum* des savants.

Grâce aux heureuses dispositions typographiques dont on ne saurait trop louer MM. Gauthier-Villars, les recherches et l'usage de l'*Annuaire* offrent la plus grande facilité.

Digitized by Google

Six notices scientifiques et quatre discours complètent le volume.

Les trois premières notices sont dues à la plume si claire et si élégante du regretté M. Tisserand, enlevé trop tôt à la science française, dont il était une des gloires les plus pures.

La première s'occupe du *Mouvement propre du système solaire*. Après un historique détaillé et fort intéressant de cette question, l'auteur donne la preuve du mouvement général qui emporte le soleil et les planètes vers un point déterminé de l'espace, dont la direction apparente est celle de la constellation d'Hercule. La vitesse de cette translation avait été évaluée à 10, 40 et même 50 kilomètres par seconde, lorsque le spectroscope vint fournir une nouvelle méthode d'observation qui donne comme vitesse moyenne celle de 15 kilomètres par seconde.

Dans la notice suivante, M. Tisserand rend compte de la *quatrième Réunion du comité international pour l'exécution de la carte photographique du ciel*. En 1887, l'amiral Mouchez émit l'idée d'un travail colossal à exécuter pour dresser, au moyen de la photographie, une carte générale du ciel, qui contiendrait toutes les étoiles jusqu'à la onzième grandeur. Dix-huit observatoires répondirent à l'invitation qui leur fut adressée, et l'on répartit entre eux le travail à exécuter. Chacun d'eux devait obtenir en moyenne 1.200 clichés pour la région du ciel qui lui avait été assignée. Ces travaux sont aujourd'hui achevés à peu près partout, ou peu s'en faut. Le nombre des étoiles reproduites pour l'ensemble du ciel sera d'environ deux millions.

Mais, outre la carte proprement dite, on avait résolu de dresser aussi, au moyen de la photographie, un catalogue général des étoiles jusqu'à la quatorzième grandeur inclusivement ; on estime que ce catalogue ne contiendra pas moins de trente millions d'étoiles. L'on sait que le nombre des étoiles croît très rapidement avec les numéros des grandeurs décroissantes. Ce deuxième travail sera nécessairement très long.

La troisième notice de M. Tisserand est relative aux *Etoiles fondamentales*, dont les positions sont mieux connues et servent de points de repère pour la détermination des autres.

M. Poincaré trace, dans la quatrième notice, une histoire succinte mais très suggestive de la fameuse découverte qui, depuis un an, a tant occupé le monde savant et les journaux de tout format et de toutes nuances, les célèbres *Rayons Rœntgen* ou *rayons X*. En quelques pages, on a le résumé complet de tout

Digitized by Google

ce que nous savons sur ce mystérieux agent. « Malgré l'ardeur déployée dans tous les laboratoires, dit le savant auteur, malgré les observations accumulées depuis quelques mois, on n'est guère plus avancé qu'au premier jour. » M. Poincaré parle d'abord des diverses radiations, calorifiques, lumineuses, chimiques, électriques ; puis des rayons cathodiques obtenus dans les tubes de Geissler amenés par Crookes à un vide suffisant, de la fluorescence et enfin des nouveaux rayons Rœntgen, dont il expose les propriétés photographiques et les caractères spécifiques, qui les font distinguer de tous les autres phénomènes lumineux et électriques observés jusqu'ici. Puis il passe aux nombreuses et très intéressantes applications qu'on a faites de ces rayons et aux perfectionnements progressifs qu'ont reçus le dispositif et les appareils propres à les obtenir. Quant à la théorie, elle est loin d'être faite, et aucune des explications qu'on a données de ces curieux phénomènes n'est satisfaisante.

La cinquième notice est consacrée, par M. J. Janssen, à *l'Histoire astronomique des planètes*. L'illustre astronome parcourt successivement les quatre périodes qu'il distingue dans cette histoire : dans l'antiquité, on se contente d'observer les mouvements apparents des planètes et l'on émet des hypothèses sur la nature de ces astres ; durant la Renaissance, Copernic arrive à la conception vraie du système solaire, Kepler formule les lois du mouvement elliptique et Newton confirme ces découvertes par celle de l'attraction universelle ; un peu plus tard, Galilée reconnaît, grâce à la lunette, l'analogie entre les planètes et notre terre ; on découvre les satellites, les montagnes de la lune, les phases de Vénus ; enfin, de nos jours, l'analyse spectrale a permis d'établir l'identité de composition de tous les astres et nous a fait pénétrer jusque dans leur constitution intime.

La sixième notice est un compte rendu sommaire, par le même savant, des travaux exécutés pendant l'année 1896 à l'observatoire du Mont-Blanc, fondé, on se le rappelle, grâce à l'initiative juvénile et à l'énergie tenace du vénérable M. Janssen. Les résultats obtenus cette année sont peu importants, à cause des mauvaises conditions atmosphériques où l'on s'est trouvé presque constamment. On a pu cependant installer une grande lunette parallactique au Mont-Blanc et monter un météorographe aux Grands-Mulets. L'observatoire ne tardera pas, sans doute, à rendre les services que l'astronomie physique et la météorologie en attendent.

Digitized by Google

Le livre se termine par la reproduction de quatre discours prononcés, l'un aux funérailles de M. Fizeau, célèbre physicien, le 24 septembre 1896, par M. Cornu, président de l'Académie des Sciences, et les trois autres aux funérailles du sympathique M. Tisserand, directeur de l'Observatoire de Paris, le 23 octobre, par M. Janssen, au nom de l'Académie des Sciences, M. Lœwy, au nom de l'Observatoire de Paris et M. Poincaré, au nom du Bureau des Longitudes. Les trois orateurs rendent un hommage unanime à la science éminente et aux rares qualités de cœur de leur illustre confrère. Alexis ARDUIN.

**Concilium Basiliense, Studien und Quellen zur Geschichte des Concils von Basel. Band I : studien und Dokumente zur Geschichte der Jahre 1431-1437, herausgegeben** von JOHANNES HALLER, Basel, R. Reich vormals C. Detloffs, 1896. In-4° de XI-480 pages.

L'ouvrage dont on vient de lire le titre est une publication de toute importance entreprise par la Société historique et archéologique de Bâle. M. Haller, qui a préparé ce premier volume, a donné, après un texte sobre, une part prépondérante aux documents; ceux-ci occupent les deux tiers du volume et sont pour la plupart inédits. L'auteur les a recueillis dans les grands fonds de bibliothèques et d'archives et notamment à l'Université de Bâle, aux Archives du Vatican, à la Nationale de Paris, à la Laurentienne de Florence, et à la Bibliothèque royale de Munich. Les textes sont donnés in extenso et avec des notes qui en facilitent la lecture. D'ailleurs l'étude rapide qui va être faite de ces documents en montrera tout l'intérêt.

On trouve d'abord un projet de réforme de la cour pontificale élaboré par quelques cardinaux et que plus tard le Pape confia à son légat, pour les proposer au concile. En voici quelques points curieux : ramener à quatre le nombre des clercs de la Chambre apostolique, se contenter de deux florins pour l'envoi du pallium, que le vice-gérant du Pape ne puisse ordonner que des clercs natifs de Rome et non ceux qui viendraient d'ailleurs, qu'on ne donne jamais plus de deux ou trois bénéfices au même personnage, etc. A la date de 1433, on trouve un décret contenant des modifications pour l'élection des évêques ; voici les principales : l'élu devra être désormais docteur ou avoir étudié sept ans la théologie, il pourra être choisi non pas seulement parmi les électeurs, mais partout ailleurs, il ne pourra être âgé

Digitized by Google

de moins de vingt-cinq ans, le nombre des électeurs devra être au moins de vingt-quatre, et le Pape ne pourra déroger à ce règlement qu'avec le consentement des deux tiers des cardinaux.

On trouve ensuite un projet de réforme de l'Allemagne, un avis sur la bonne marche des procès en curie, un autre sur la réforme de l'Eglise *tam in capite quam in membris*, un traité d'André d'Escobar sur ce qui devra se faire avant, pendant et après le concile, une discussion au sujet des grâces expectatives, enfin un projet de réforme du Sacré-Collège : celui-ci devra désormais contenir vingt-quatre cardinaux latins, et d'autres de toute nation ; de plus, les cardinaux résidant à Rome ne pourront avoir plus de vingt-cinq familiers exempts et ne pourront s'absenter plus de six mois.

Parmi les documents concernant l'année 1432, il faut citer une lettre d'un moine de Cluny, écrite de Bâle à son abbé, sur les événements survenus dans cette ville : l'empereur annonce entre autres choses au concile que le roi de France se trouve depuis un mois à Lyon et que lui-même va se porter à sa rencontre jusqu'à la dernière ville faisant partie de l'Empire, pour traiter avec lui de la paix. On trouve à la suite, la relation intéressante d'un voyage de l'évêque de Novare en Savoie, à Lyon, en Dauphiné, à Avignon et auprès du roi Charles VII ; une lettre de Sigismond, roi des Romains, adressée au *protecteur* du concile, une autre fort touchante, écrite par l'archevêque d'York au Pape et aux cardinaux pour les engager à entreprendre et continuer la réforme des abus. Les documents concernant le voyage des ambassadeurs grecs à Bâle et leur retour à la foi sont abondants et d'un puissant intérêt. Je me reprocherais de passer sous silence les instructions données à ses envoyés par le roi de France. On y lit notamment que puisque le royaume de France brille, dans l'Eglise de Dieu, d'un éclat plus puissant que les autres royaumes, il importe qu'il soit représenté par un plus grand nombre de cardinaux. Enfin pour clore cette liste trop abrégée, on trouve sous la date du 17 janvier 1437 les « responses faittes par le Roy sur les requestes à luy faittes par l'abbé de Conches, l'archidiacre de Mez et le sacriste de Saint-Nicet de Lyon, messages et ambaxeurs du sainct concille de Bazle, presentement envoiez par devers lui de par ledit concille, contenues en certeins articles baillez au Roy et à son conseil de par icellui concille par lesdits ambaxeurs ».

Digitized by Google

On voit que, outre l'intérêt général qui s'attache à cette publication, l'histoire lyonnaise y pourra puiser des renseignements inédits. Aussi ne saurait-on en souhaiter trop vivement le prompt achèvement. J.-B. MARTIN.

**Catalogue annuel de la librairie française pour 1895**, *donnant la nomenclature de tous les livres français parus en France et à l'étranger pendant l'année 1895, suivie d'une table alphabétique des matières*, par D. JORDELL, Paris, Per Lamm, 1896. In-8° de 290 pages.

Il n'est pas un travailleur sérieux qui n'ait eu à consulter le *Catalogue général de la librairie française* de Lorenz. Ce qu'on sait moins, c'est que cet ouvrage important a été continué et, depuis dix ans, est tenu à jour par M. Jordell. Chaque volume se compose de trois parties : 1° une table des noms d'auteurs suivie de la liste des ouvrages qu'ils ont publiés dans l'année avec des indications complètes, notamment le nom de l'éditeur et le prix du volume ; cette partie est de tout point irréprochable et satisfera pleinement les bibliographes ; 2° une table alphabétique des titres. On comprend que cette section a été faite pour les ouvrages anonymes, mais on se demande quelle utilité elle présente en offrant le titre de l'ouvrage suivi du nom de l'auteur. Serait-ce pour retrouver facilement le nom d'un auteur qu'on a oublié par l'intitulé du livre qu'on se rappelle ? Mais il est rare qu'on ait présent à la mémoire le début absolu du titre ; il faudrait, par exemple, se souvenir que l'ouvrage de M. Steyert est intitulé non pas *Histoire de Lyon* mais *Nouvelle histoire de Lyon*. Il eût été plus simple, à mon avis, de ne comprendre dans cette deuxième partie que les publications anonymes. Il eût été d'ailleurs bien facile de retrouver le nom d'un auteur dans la troisième partie.

Celle-ci contient la table *alphabétique* des matières. Là encore un grand progrès a été réalisé sur les anciennes tables *méthodiques*, dont les subdivisions étaient parfois si arbitraires ou se répétaient en plusieurs sections ; c'est ainsi qu'on trouvait, par exemple, les ouvrages concernant le jansénisme dans une des divisions de la rubrique *Histoire religieuse*, mais qu'il ne fallait pas manquer de consulter les sections de celle intitulée *Dogme* et d'autres encore. Dans l'ouvrage de M. Jordell, rien de semblable : les rubriques sont très nombreuses, toutes alphabétiques et sans subdivisions ; rien de plus facile que de trouver les

Digitized by Google

noms d'auteurs ayant écrit sur la matière. Malgré les critiques de détail, qui ne visent d'ailleurs que la surabondance, le *Catalogue de la librairie française* demeure une publication indispensable à celui qui désire se renseigner sur les sources et travailler de première main. J.-B. MARTIN.

**La Retraite du Sacré-Cœur**, par le R. P. DEHON, Supérieur général des Prêtres du Sacré-Cœur de Jésus; 1 vol. in-18 de 416 pages. Tournai et Paris, Casterman, 1896.

« Il y a quelques années, dit le R. P. Dehon dans sa Préface, nous rencontrions un vénérable religieux de la Compagnie de Jésus, directeur d'une maison de retraite, et il nous disait : J'ai collectionné tous les manuels de retraite qui ont été édités et je n'ai pas trouvé encore une *Retraite du Sacré-Cœur*. — Cette pensée nous a frappé. Nous nous sommes mis à l'œuvre, nous avons essayé d'écrire la *Retraite du Sacré-Cœur*. »

Cette retraite comprend quarante méditations, relativement courtes, puisqu'elles ne renferment en moyenne qu'une dizaine de pages, mais pleines de doctrine solide et de tendre piété : en réalité, c'est toute la substance des exercices spirituels dans l'esprit du Sacré-Cœur de Jésus. Par une pieuse hardiesse, renouvelée de l'auteur de l'*Imitation*, le R. P. Dehon établit, dans chaque méditation, un colloque entre le fidèle et le Sauveur, le fidèle demandant la lumière sur le sujet proposé, le Sauveur lui répondant par le développement même de la méditation, laquelle se termine par les affections et résolutions du fidèle et la cueillette du bouquet spirituel. Nous recommandons bien volontiers cet excellent petit livre à toutes les personnes pieuses, mais spécialement aux communautés religieuses et aux prêtres : tous pourront faire très utilement ces méditations une fois par an, par exemple, au mois du Sacré-Cœur; les prêtres, en particulier, y trouveront un thème facile et fécond pour prêcher les grandes vérités dans l'esprit de la dévotion au Sacré-Cœur, qui répond si providentiellement aux besoins de notre temps.

Digitized by Google

# CHRONIQUE

## *SOCIÉTÉ CATHOLIQUE D'ÉCONOMIE SOCIALE*

Fondée par Mgr Freppel, évêque d'Angers.

GROUPE LYONNAIS

*Séance du 23 novembre 1896.*

Présidence de M. Beaune, vice-président.

Dans cette séance, M. de Fromont de Bouaille, avocat à la Cour d'Appel, présente un rapport sur les *Institutions de conciliation et d'arbitrage*, dont voici le résumé :

« Les institutions de conciliation et d'arbitrage sont appelées à jouer dans les conflits *collectifs* entre patrons et ouvriers le rôle qui est confié aux conseils de prudhommes dans les conflits *individuels*.

« Avec le système de la grande industrie, les conflits collectifs sont devenus absolument inévitables ; d'où la grande utilité des institutions de conciliation et d'arbitrage, qui ont pour but de les prévenir et, quand ils éclatent, d'en assurer la solution pacifique et rapide.

« Les solutions pratiques données à la question de la conciliation et de l'arbitrage à l'étranger sont si nombreuses et si différentes qu'il est impossible d'en essayer ici un résumé. Une classification trop étroite ne fournirait une apparence de clarté qu'aux dépens de l'exactitude.

« En France, la question a reçu une solution législative par la

Digitized by Google

loi du 27 décembre 1892, votée d'urgence et avec précipitation par les Chambres lors des premiers troubles de Carmaux.

« La loi du 27 décembre 1892 organise des institutions *temporaires* de conciliation et d'arbitrage et proclame que le recours est toujours *facultatif*. Ce sont là ses deux caractères essentiels (art. 1er).

« Quand il n'y a pas grève déclarée, le recours doit émaner des intéressés. Il est réalisé par une déclaration écrite, contenant les noms des délégués choisis, et remise au juge de paix. Si cette proposition n'émane que de l'une des parties, le juge de paix est chargé de la faire parvenir à l'autre partie, dont le silence, prolongé pendant trois jours, est considéré comme un refus (art. 2, 3 et 4).

« S'il y a grève déclarée, le juge de paix a le droit d'intervenir auprès des intéressés (art. 10).

« Le comité de conciliation est constitué par la réunion des délégués patronaux et ouvriers en présence du juge de paix, et sous sa présidence si les délégués le désirent.

« Le comité délibère, mais ne vote pas. La délibération ne peut, dès lors, aboutir qu'à un accord unanime ou échouer complètement (art. 5 et 6).

« Dans ce second cas, le juge de paix engage les délégués à recourir à l'*arbitrage*. Les parties sont libres de choisir un seul arbitre commun ou d'en désigner chacune un ou plusieurs. Les arbitres étant, dès lors, en nombre pair, il peut arriver qu'ils ne s'entendent ni sur le choix de l'arbitre départiteur, ni sur la solution à donner au différend. C'est alors le président du tribunal civil qui désigne l'arbitre départiteur (art. 7, 8 et 9).

« Au point de vue de la *sanction de la loi*, la seule qui ait été établie consiste dans un recours à l'opinion publique, réalisé par l'affichage des demandes non suivies de réponse, de la décision du comité de conciliation et de la sentence arbitrale (art. 12).

« Telle est la loi du 27 décembre 1892. Les résultats qu'elle a donnés sont assez médiocres, et l'étude de la statistique officielle pour les exercices 1893, 1894 et 1895 suggère les réflexions suivantes :

« 1° Le nombre des recours n'atteint jamais plus que le quart du nombre total des grèves. En 1894, 101 recours sur 391 grèves; en 1895, 84 recours sur 405 grèves, et même, en 1893, 104 recours sur 634 grèves, ce qui ne fait pas un sixième.

« 2° Les recours avant la grève sont très rares. Il y en a eu 7

Digitized by Google

en 1893, 8 en 1894 et 5 en 1895. Ceux qui émanent des patrons et des ouvriers réunis sont plus rares encore. Il y en a eu 2 en 1893, 2 en 1894 et 3 en 1895.

« 3° La proportion des réussites aux comités constitués est à peine de moitié. En 1893, 25 (?) sur 53 ; en 1894, 33 sur 65, et en 1895, 21 sur 53.

« 4° La méfiance des patrons et des ouvriers pour l'arbitrage est très grande. On cite 5 sentences arbitrales en 1893 et 2 en 1894.

« 5° Les patrons, principalement pour une cause que nous verrons plus loin, se méfient même des propositions de conciliation. Ils n'ont pris l'initiative que 6 fois en 1893, 4 fois en 1894 et 2 fois en 1895.

« Ils ont refusé de désigner des délégués 41 fois sur 98 propositions en 1893, 24 fois sur 101 en 1894 et 32 fois sur 82 en 1895.

« 6° Enfin, une tendance très fâcheuse s'accuse tous les jours davantage chez les ouvriers, qui, au lieu de recourir à la procédure de la loi de 1892, préfèrent s'adresser à leurs élus, députés, conseillers généraux et municipaux, pour demander leur aide contre les patrons. Ce fait s'est produit 22 fois en 1895.

« Ces constatations ne sont pas rassurantes ; elles démontrent que les intéressés ne sont pas entrés dans l'esprit pacificateur de la loi de 1892 et aussi que cette loi présente bien des défectuosités.

« Il semble qu'on l'ait compris à la Chambre, car le parlement est actuellement saisi de sept projets ou propositions de loi tendant à modifier ou à remplacer le texte du 27 décembre 1892.

« Ces projets ou propositions de loi peuvent se classer en trois groupes :

« *Premier groupe.* — Projet A. Lebon et proposition A. de Mun, tendant à autoriser les patrons et les ouvriers à créer *librement* des commissions *mixtes* et *permanentes* de conciliation et d'arbitrage. C'est le système anglais et c'est aussi celui en faveur duquel s'est prononcé le Conseil supérieur du Travail dans sa session de mars 1895.

« *Deuxième groupe.* — Propositions Mesureur et Michelin, tendant à établir des conseils du travail dont la conciliation ne serait qu'une des attributions. Ce système a été écarté par le Conseil supérieur du Travail (session de mars 1895) ; appliqué en Belgique depuis 1887, il a donné peu de résultats.

Digitized by Google

« *Troisième groupe.* — Projet Mesureur et propositions Jaurès et Dejeante, tendant à modifier la loi du 27 décembre 1892 tout en conservant le système des institutions temporaires. La proposition Dejeante, écartée sans discussion par la commission parlementaire du travail, tend à faire prononcer la saisie immédiate des ateliers et usines en cas de *lock-out*. L'innovation du projet Mesureur consiste à rendre obligatoire, sous peine d'amende, le *recours* à la conciliation, autrement dit la tentative de conciliation. Le système de l'obligation, écarté en 1864, lors du vote de la loi sur les coalitions, et, en 1892, lors du vote de la loi sur la conciliation et l'arbitrage, n'a été adopté qu'avec peine par la commission parlementaire du travail, et nous lisons dans son rapport que « la commission n'a été amenée à voter ce « principe que par cette considération, qu'elle ne pouvait refuser « au gouvernement une loi qu'il demandait sous sa responsabi- « lité dans le but louable de diminuer les conflits entre le capital « et le travail. »

« Il est certain que ce principe est d'une application difficile et fort inégale, le patron ne pouvant se soustraire à l'amende à cause de sa solvabilité, et les responsables parmi les ouvriers étant difficiles à déterminer équitablement. De plus, l'amende est forcément insignifiante. Enfin les intéressés finiraient par se soustraire à toute amende en se présentant pour la forme avec la ferme intention de ne pas se concilier.

« Il n'est pas à désirer que ce principe nouveau s'introduise dans la loi. La réforme la plus urgente consisterait à prendre des moyens pour que le patron trouve toujours devant lui, dans le comité de conciliation, des représentants *sérieux* de son personnel. On pourrait exiger que les délégués des ouvriers soient porteurs d'un pouvoir régulier revêtu des signatures légalisées d'une quote-part importante des intéressés. Car c'est l'incertitude où se trouve le patron sur l'étendue et la sincérité de la mission des délégués ouvriers qui l'éloigne d'ordinaire d'entrer en pourparlers avec eux.

« La disposition qui confie au président du tribunal la nomination du tiers arbitre n'a jamais produit que de mauvais résultats et devrait être supprimée. L'arbitre départiteur devrait être nommé d'avance par les arbitres des parties.

« Voici les deux principales réformes à apporter dans la loi du 27 décembre 1892 :

« Pour faire mieux encore, il conviendrait d'*autoriser* et d'*en-*

Digitized by Google

*courager* la création de conseils *mixtes* et *permanents* de conciliation et d'arbitrage.

« La plus grande liberté serait laissée aux intéressés pour la formation de ces conseils.

« L'Etat manifesterait seulement ses préférences en n'accordant ses faveurs (local gratuit, franchise postale pour les convocations, etc.) qu'aux seuls conseils dans lesquels la représentation serait strictement professionnelle, mixte et égale, et qui auraient au moins deux réunions statutaires par an.

« Enfin, il conviendrait de prendre des mesures pour que ces conseils fussent absolument indépendants des syndicats, afin de les soustraire dans la mesure du possible à l'influence de ces derniers et de leurs tendances trop souvent révolutionnaires. »

Suit la discussion générale de ce rapport.

La séance est levée après la prière.

---

*Propriétaire-Gérant :* P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel Vitte, rue de la Quarantaine, 18.

Digitized by Google

# L'ANCIENNE
# VIE DE SAINT MARTIAL
## ET LA
# PROSE RYTHMÉE

## I. Etat de la question.

Les lecteurs de l'*Université catholique* se rappellent sans doute qu'en étudiant les travaux de M. l'abbé Duchesne relatifs aux origines des Eglises de France et, en particulier, ses *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, nous avons insisté, comme il était de notre devoir, sur la réponse qu'il donne à ce qu'on peut appeler la question de saint Martial de Limoges (1). On sait comment se pose cette question : saint Martial est un des sept missionnaires que Grégoire de Tours fait arriver en Gaule sous Dèce (250), tandis que les traditions locales le présentent comme un disciple immédiat des Apôtres, envoyé par saint Pierre lui-même, et devenu le premier évêque et l'apôtre de Limoges. De quel côté doit se ranger la critique?

Nous avons établi que le témoignage de Grégoire de

(1) *Univ. catholique*, juin 1895, p. 257 sq.; dans notre livre : *Les origines des Eglises de France*, p. 96 sq. Nous préparons une seconde édition de cet ouvrage, où nous nous proposons de répondre aux diverses critiques qui nous ont été adressées.



Digitized by Google

Tours, en ce qui concerne la mission de 250, n'a pas d'autorité et doit être écarté (1). Tout l'effort de la critique doit donc tendre à déterminer la valeur des traditions locales sur l'apostolat de saint Martial. Ces traditions reposent sur le témoignage d'un nombre assez considérable de manuscrits en France et à l'étranger, contenant les actes ou la Vie anonyme de saint Martial. Une autre Vie a encore attiré l'attention de la critique : c'est celle qui est attribuée, mais sans preuves, à Aurélien, le second évêque de Limoges, et appelée, pour ce motif, le *pseudo-Aurélien*, le *faux Aurélien*, et, pour parler comme l'école négative, la *légende aurélienne*. Déterminer l'âge le plus reculé possible auquel on puisse légitimement reporter la composition de l'ancienne Vie anonyme de saint Martial, tel a été l'objet des nombreuses investigations de M. Arbellot, le savant chanoine de Limoges, qui a voué sa vie à l'étude des origines de son Eglise et a eu l'honneur, on peut le dire, d'identifier son nom avec la cause de saint Martial (2). Ses recherches l'ont amené à retrouver l'existence de cette Vie bien avant le x^e^ siècle; car, il estime en pouvoir discerner la trace dès le vi^e^ siècle, peut-être même dès le v^e^, antérieurement donc à Grégoire de Tours, dont ce texte primitif ne serait pas une dépendance. Bref, d'après M. Arbellot, cette ancienne Vie « date au moins de la première moitié du vi^e^ siècle » (3).

Ce sentiment a été contesté par M. Duchesne, dans une étude critique (4), où il s'est efforcé de démontrer que l'argumentation documentée de M. Arbellot reste fort contestable, qu'on ne saurait constater aucune trace certaine

(1) *Univ. catholique*, p. 234 sq.; du livre, p. 73 sq.

(2) A la liste des travaux de M. le chan. Arbellot, que nous avons donnée, *Univ. cathol.*, ibid., p. 257 (livre, p. 96), il faut ajouter : *Observations critiques à M. l'abbé Duchesne sur les origines chrétiennes de Limoges et sur l'apostolat de saint Martial.* Paris, Haton, in-8 de 62 p. — *Temple de Jupiter à Ausiac, suivi d'une observation sur la légende de saint Martial.* Paris, Haton, 1897, in-8 de 19 p.

(3) *Etude historique sur l'ancienne Vie de saint Martial*, p. 12.

(4) *Saint Martial de Limoges*, dans *Annales du Midi*, t. IV, juillet 1892. Dans le tirage à part la pagination des *Annales* a été maintenue.

Digitized by Google

de la Vie anonyme à une époque aussi éloignée; finalement, il déclare que « ce sont les manuscrits du x^e^ siècle qui nous offrent le plus ancien texte de la vie de saint Martial » (1).

Cependant, comme dans un diocèse voisin de Limoges, à Périgueux, le culte de saint Front était l'objet d'un pèlerinage célèbre et que saint Adon, au IX^e^ siècle, témoigne de ce culte, M. Duchesne en prend prétexte pour affirmer qu'ici la légende limousine dépend de la légende périgourdine, laquelle est attestée vers le milieu du IX^e^ siècle, et « tant qu'on n'aura pas produit en sa faveur des autorités plus anciennes, il y aura tout lieu de craindre que les Limousins n'aient un peu pillé saint Front » (2).

Ce savant critique nous assure qu'il n'a « trouvé, avant le x^e^ siècle, aucune trace certaine de cette légende anonyme » (3); que, d'ailleurs, « autant qu'on peut le voir, les légendes où le groupe des sept envoyés est rattaché à saint Pierre sont toutes postérieures au IX^e^ siècle » (4); enfin, que « la légende limousine n'a d'autre date bien sûre que celle de nos manuscrits » (5). Il ajoute : « Les documents de M. Arbellot étant ou controuvés ou postérieurs au x^e^ siècle, il nous faut passer au siècle suivant » (6). C'est à cette époque, commencement du XI^e^ siècle, que M. Duchesne fait naître la légende de saint Martial. Voici comment : les religieux qui desservaient la basilique de Saint-Martial auraient réussi alors, malgré l'opposition de l'évêque et du clergé de Limoges, et grâce à un argument en espèces sonnantes qui triompha de cette opposition, à « transformer en apôtre le patron de leur monastère et de la cité de Limoges » (7). Donc, toujours d'après M. Duchesne, « on obtint du pape Jean XIX une décision favorable à l'apos-

(1) *Ibid.*
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*
(5) *Ibid.*
(6) *Ibid.*
(7) *Ibid.*, p. 320.

Digitized by Google

tolat » (1), décision définitivement adoptée dans une réunion tenue à Limoges par les évêques de la province, le 18 novembre 1031. Ecartant comme « des faussetés ou des inventions toutes récentes » (2) tous les documents mis en œuvre au temps de la controverse et notamment au concile de 1031, M. Duchesne ne retient que « la légende du faux Aurélien », sur laquelle il s'exprime de la façon que voici : « J'ai admis que le faux Aurélien est postérieur à la légende anonyme ; mais : 1° je n'ai trouvé, avant le x^e siècle, aucune trace certaine de cette légende anonyme ; 2° je crois avoir prouvé qu'à la fin du x^e siècle la légende aurélienne était encore à naître » (3).

Donc, d'après M. Duchesne, on ne trouverait pas, avant le x^e siècle, de trace certaine de l'ancienne Vie de saint Martial.

Cette conclusion, contestée par M. Arbellot à l'aide d'arguments sérieux, a reçu, du fait d'une récente découverte, un éclatant démenti. On a retrouvé un manuscrit de cette vie anonyme, exécuté au ix^e siècle par un moine appelé Regimbertus, de l'abbaye de Reichenau, île du lac de Constance. Remarquons bien que ce manuscrit, où saint Martial est présenté comme envoyé par saint Pierre, et comme premier évêque de Limoges, et qui n'est qu'une transcription, est sûrement antérieur à l'année 846, date de la mort de Regimbertus, ce qui fait nécessairement remonter plus haut le document dont il n'est que la copie, soit au moins à la fin du viii^e siècle (4). On se rappelle de quelle façon M. Duchesne a écarté ce malencontreux témoignage qui ne tendait à rien moins qu'à ruiner par la base son système sur la genèse de la légende limousine : « Si je l'avais connu (ce manuscrit), j'aurais dit que la vie anonyme de saint Martial remonte sûrement et pour le moins au ix^e siècle (5). »

(1) *Ibid.*, p. 322.
(2) *Ibid.*, p. 328.
(3) *Ibid.*, p. 329.
(4) *Semaine religieuse de Limoges*, 1894. — *Observations critiques à M. l'abbé Duchesne*, p. 27-28.
(5) *Ibid.*, n° 19. — *Observations*, etc., p. 30.

Digitized by Google

Ainsi, d'après M. Arbellot, le texte de la Vie anonyme de saint Martial appartiendrait « au moins à la première moitié du VI^e^ siècle », tandis que, d'après M. Duchesne, il ne serait que du IX^e^ siècle. Toutefois, remarquons une fois encore que cette dernière date est l'âge du manuscrit copié par le moine Regimbertus mort en 846, et que, par conséquent, l'âge du texte lui-même est forcément plus ancien.

Nous devons ajouter, pour ne rien omettre ici de ce qui peut servir à la thèse de M. Duchesne, que les Bollandistes actuels se sont prononcés en faveur du contradicteur de M. Arbellot. Pour eux, le « substantiel article » de M. Duchesne « doit être regardé comme décisif » ; ses conclusions, « grosses de conséquences, sont établies avec une rare netteté, sur des bases inébranlables ». M. Arbellot, au contraire, aurait appuyé les siennes « d'un appareil de preuves qui ont pu çà et là éblouir quelques érudits, mais qui sont en réalité bien faibles » ; « aussi bien la lumière est désormais complète » (1). Toutefois, ces mêmes critiques avouent que la conclusion principale de M. Duchesne, celle qui vise l'âge de l'ancienne Vie de saint Martial, va se trouver un peu infirmée si le manuscrit de Reichenau « est réellement du IX^e^ siècle, comme il paraît » (2) d'après Nürnberger et l'*Archiv* de Pertz. Ils nous disent encore : « La date en question, IX^e^ ou X^e^ siècle, est d'une importance minime », et « la thèse de M. Duchesne sur saint Martial reste absolument intacte » (3).

Cette appréciation des nouveaux Bollandistes est-elle dûment fondée? Et le sentiment de M. Duchesne, qui a entraîné le leur, est-il irréformable?

C'est ce que nous allons examiner encore, et, cette fois, à l'aide d'un nouvel élément de critique interne, lequel nous permettra de déterminer d'une façon décisive, croyons-nous, l'âge du texte en discussion. Et qu'on ne croie pas qu'il n'y ait là qu'une simple question de date. Suivant que le résultat se dégagera dans un sens ou dans l'autre, la

(1) *Analecta Bollandiana*, t. XII (1893), p. 465.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*, t. XIV (1895), p. 328.

Digitized by Google

thèse de la critique négative sera, ou maintenue, ou démentie.

Cette thèse en effet consiste à dire que l'époque carlovingienne a vu éclore nos *prétendues* traditions, véritables *fictions de lettrés*, et que « les légendes, où le groupe des sept envoyés est rattaché à saint Pierre, sont TOUTES postérieures au IX^e^ siècle » (1).

A l'appui de cette opinion, on assure que les écrivains du moyen âge se souciaient fort peu de l'exactitude et de la vérité historique ; qu'ils ne reculaient même pas devant la fabrication d'un diplôme ou l'invention d'un récit. Cet état d'esprit trouvait un milieu favorable, qui accueillait facilement de semblables productions, lesquelles doivent nous inspirer la plus grande défiance, surtout quand il s'agit des légendes relatives à l'apostolicité, qui naissent précisément dans la période carlovingienne (2). « La défiance ne peut que redoubler quand le document qu'il s'agit d'apprécier répond à une tendance caractéristique du moment où il a été produit. Appliquez cette règle de critique aux légendes sur l'apostolicité qui font éclosion en ces temps de la période carlovingienne où les réformateurs ecclésiastiques cherchent à s'appuyer sur le Saint-Siège. Alors les personnes qui subissent leur influence ne négligent aucun moyen de resserrer les relations qui unissent leurs Eglises à la chaire du Pontife romain. Bon nombre de légendes sont, à leur manière, l'expression de ce courant qui portait vers Rome le clergé de l'Empire franc » (3).

Il est hors de doute qu'au moyen âge les faussaires n'ont pas manqué, et que, pour certains esprits, l'histoire était un genre de littérature avec lequel on se croyait autorisé à prendre plus d'une licence. Mais il serait souverainement injuste de généraliser d'une manière absolue. Il y eut alors des écrivains qui n'étaient guère scrupuleux, mais il y en eut d'autres qui l'étaient, et dans ce nombre il faut ranger ceux que l'Eglise a toujours honorés comme saints.

(1) DUCHESNE, *Saint Martial de Limoges*, p. 300.
(2) *Bulletin critique*, 17^e^ année, p. 211-212.
(3) *Ibid.*, p. 211.

Digitized by Google

Hilduin et même Hincmar ont pu se donner quelque liberté vis-à-vis des textes ou des faits; mais ils n'ont pas cette garantie morale que suppose forcément la sainteté sanctionnée par un culte public, ce qui est le cas pour saint Adon et tant d'autres! Et puis, la fabrication des faux n'est pas, que nous sachions, le privilège exclusif du moyen âge; le XVII^e^ et le XVIII^e^ siècle, le nôtre même en peuvent fournir plus d'un exemple; qui nous assure que les scrupules soient, sur ce point, plus grands aujourd'hui qu'autrefois? Après tout, au point de vue de la valeur intellectuelle et morale, les hommes se sont toujours valus. Quant à trouver « dans la tendance caractéristique du moment » une règle de critique pour juger les légendes, c'est s'exposer à faire fausse route. En effet, quatre siècles avant l'époque carlovingienne, le pape saint Innocent I^er^ (402-417) écrivait déjà que toutes les Eglises des Gaules avaient eu pour fondateur les évêques institués par saint Pierre ou ses successeurs (1). Cette affirmation d'Innocent I^er^ est d'ailleurs confirmée par des textes syriaques de la même antiquité, ou à peu près (2).

On n'avait donc pas attendu le IX^e^ siècle pour reconnaître à nos Eglises une origine aussi reculée, et l'explication que l'on nous en donne ne saurait être admise.

Au reste, l'examen de l'ancienne Vie de saint Martial va nous montrer si c'est seulement au IX^e^ siècle que *toutes* nos *prétendues* traditions ont réellement pris naissance.

(1) Cum sit manifestum in omnem Italiam, GALLIAM, Hispanias, Africam atque Siciliam et insulas interjacentes, nullum instituisse Ecclesias, nisi eos quos venerabilis apostolus Petrus aut ejus successores constituerunt sacerdotes. (*Patrol. lat.*, t. XX, col. 552.)

(2) CURETON, *Ancient Syriac Documents*, London, 1864, p. 34 syr., 33-34 angl.; DE LAGARDE, *Rel. Juris eccles. antiq. Syr.*, 42-43; MAI, *Script. Vet. nov. Coll.*, t. X, p. 7 lat., 174 syr.; Dr A. CERIANI, *Notitia Liturg. Ambros.*, Milan, 1895, p. 78-79; *Paléogr. musicale*, t. V, p. 42. — Voici le plus ancien de ces textes; nous l'empruntons à cette dernière publication : *Accepit manum sacerdotalem* (scilicet ordinationem sacerdotalem, sacerdotes) *apostolorum Roma civitas, et tota Italia, ac Hispania et Britannia* ET GALLIA *cum reliquis aliis regionibus finitimis a Simone* (de Lagarde etc., *ab ipso Simone*) *Cepha, qui ascenderat ab Antiochia.*

Digitized by Google

## II

### LE CURSUS OU LA PROSE RYTHMÉE. SA NOTION

L'étude intrinsèque du style est un criterium des plus sûrs pour reconnaître l'âge d'un texte et, au besoin, son authenticité ; aussi la critique de la littérature hagiographique ne peut-elle négliger ce moyen de contrôle. A tous les moyens d'information qui entraient en ligne de compte jusqu'à ces dernières années, un nouveau est venu récemment (1881) s'ajouter et « prendre place parmi les meilleurs léments de critique » (1). Nous voulons parler du *cursus*. Entrons ici dans quelques explications nécessaires.

« Le *cursus* est un certain rythme de la prose soignée, soit grecque, soit latine, à la fin des phrases et des membres de phrases, et résultant de certaines successions harmonieuses de mots et de syllabes.

« Le cursus est *métrique*, quand il repose sur la quantité prosodique des syllabes ; *rythmique*, quand il est fondé sur l'accent tonique ; *mixte*, quand il tient de l'un et de l'autre. » (2)

Trois types principaux se partagent le plus grand nombre des cadences qui constituent le cursus ; ils ont chacun reçu un nom au XII^e^ siècle : ce sont le cursus *planus*, le cursus *tardus* et le cursus *velox*. Un quatrième type, négligé à partir du XII^e^ siècle, mais assez fréquent dans les auteurs et les textes anciens, a été appelé par la *Paléographie musicale* (t. IV, page 32) cursus *trispondaïque*. (3) A la suite de ces quatre types ordinaires du

(1) N. VALOIS, *Etude sur le rythme des bulles pontificales*, dans *Bibl. de l'Ecole des chartes*, t. XII, p. 257. Tirage à part, p. 38.

(2) Dom Alexandre GROSPELLIER, *le Rythme des oraisons*, dans *Revue du chant grégorien*, 5^e^ année, 15 février 1897.

(3) *Ibid.*, 15 mars 1897.

Digitized by Google

cursus, la *Revue du chant grégorien* en ajoute deux autres, plus rares, il est vrai, mais parfaitement caractérisés, qu'elle propose d'appeler *octosyllabique* et *dispondéo-dactylique*. L'article de la *Revue* étudie avec une rare compétence le rythme des oraisons, et fournit de précieuses indications sur ces divers types du cursus (1). Nous allons, à la suite de cet excellent guide, donner les lois qui régissent ces six sortes de cadence, en les accompagnant d'exemples relatifs à chacune d'elles.

Le cursus *planus* résulte d'un mot ou d'un groupe de trois syllabes paroxyton (c'est-à-dire accentué sur l'avant-dernière), précédé d'un autre paroxyton quelconque :

dóna concéde.
mundémur in ménte.
nón sit ingrátum.
quí es in caélis.

Le cursus planus renferme donc cinq syllabes, avec coupe ou césure après la 2e et accent tonique sur la 1re et sur la 4e (*/. ./.*).

Dans sa forme métrique, cette cadence comprenait un *trochée* _ ⏑ suivi d'un *molosse* _ _ ⏑ _, comme dans les quatre exemples qui précèdent.

Le cursus *tardus* résulte d'un mot ou d'un groupe de quatre syllabes proparoxyton (c'est-à-dire accentué sur l'antépénultième), précédé d'un paroxyton quelconque :

præstat auxílium.
habémus ad Dóminum.
instauráre dignátus es.
dígnum et jústum est.
pér hæc mystéria.

Le cursus tardus renferme donc six syllabes, avec coupe

(1) Le savant auteur de cet article est le R. P. dom Alexandre Grospellier, chanoine régulier à Saint-Antoine-en-Viennois (Isère), et ancien secrétaire du cardinal Mermillod. Nous le prions de recevoir ici nos meilleurs remerciements pour tous les nombreux et utiles renseignements qu'il a bien voulu nous communiquer.

Digitized by Google

ou césure après la 2e et accent tonique sur la 1re et sur la 4e (*l. . l..*).

Dans sa forme métrique, cette cadence comprenait un *trochée* _ ⏑ suivi d'un *péon I* _ ⏑ ⏑ ⏑, comme dans les deux premiers exemples, ou plus rarement d'un *ionique majeur* _ _ ⏑ ⏑, comme dans les deux exemples suivants.

De plus, dans la prose métrique, la 3e syllabe du cursus planus et du cursus tardus est longue, le plus souvent, avec un groupe de consonnes ou une diphtongue, comme dans les neuf exemples qui précèdent.

Le cursus *velox* résulte d'un mot ou d'un groupe de quatre syllabes paroxyton, précédé d'un proparoxyton quelconque :

grátiam consequámur.
tránseat in salútem.
Dómine Deus nóster.
tui múneris est quod súmus.
cáusa sit et salútis.

Le cursus velox renferme donc sept syllabes, avec coupe ou césure bien marquée après la 3e, accent tonique principal sur la 1re et sur la 6e et accent secondaire sur la 4e.

Dans sa forme métrique première, cette cadence comprenait ordinairement un *dichorée* _ ⏑ _ ⏑ précédé d'un mot au moins trissyllabe à pénultième brève, surtout d'un *crétique* _ ⏑ _, comme dans le premier exemple.

Le cursus *trispondaïque* résulte d'un mot ou d'un groupe de quatre syllabes paroxyton, précédé d'un autre paroxyton quelconque :

pervenire mereámur.
amáre quod amávit.
Dominum nóstrum Jesum Chrístum
in cáelo et in térra.
loquébar pacem dé te.
séd non ut lex túa.

Le cursus trispondaïque renferme donc six syllabes, avec coupe ou césure après la 2e, accent tonique principal sur la 1re et sur la 5e et accent secondaire sur la 3e (*l. l. l.*).

Digitized by Google

Dans sa forme métrique première, cette cadence comprenait un *péon III* ∪∪_∪ précédé d'un trochée _∪, comme dans les deux premiers exemples.

Le cursus *octosyllabique*, dérivé du cursus velox, résulte d'un mot ou d'un groupe de cinq syllabes proparoxyton, précédé d'un autre proparoxyton quelconque :

flétibus supplicántium.
ángelis et archángelis.
Spíritu recta sápere.
misericórdiæ non est número.
salúbriter institútum est.
úna sit fides méntium.

Le cursus octosyllabique renferme donc huit syllabes, avec coupe ou césure bien marquée après la 3e, accent tonique principal sur la 1re et sur la 6e et accent secondaire sur la 4e. (*/..*/.*/..*)

Dans la prose métrique, cette cadence a la 7e brève, la 6e le plus souvent longue. Le premier pied est, comme dans le cursus velox, un mot ou un groupe au moins trissyllabe à pénultième brève, surtout un *crétique* _∪_ (1).

Le cursus *dispondéo-dactylique*, dérivé du cursus trispondaïque, résulte d'un mot ou d'un groupe de cinq syllabes proparoxyton, précédé d'un paroxyton quelconque :

virtútis operátio.
susténtet et erúdiat.
nóbis nasci prófuit.
tótum quod est óptimum.
ménte vitiósum est.
á quo omne bónum est.

Le cursus dispondéo-dactylique renferme donc sept syllabes, avec coupe au césure après la 2e, accent tonique principal sur la 1re et sur la 5e et accent secondaire sur la 3e (*/. */.*/..*).

Dans la prose métrique, cette cadence a la 6e brève,

(1) *Le rythme des oraisons*, dans *Revue du chant grégorien*. 5e année, 15 mars 1897.

Digitized by Google

la 5e le plus souvent longue, la 3e et la 4e plus souvent brèves. Le premier pied est un *trochée* _ ⏑, ou un *spondée* _ _ (1).

La prose métrique évite l'hiatus entre les mots qui constituent le cursus au moins aux cadences finales (2).

Dans la prose métrique, un groupe dactylique ne peut pas finir par un monosyllabe autre qu'une forme du verbe *sum : justus est* ou *es*, *agenda sunt* ou *sint*, *institutum est* ou *sit*, etc. (3).

« Le cursus métrique, dit dom Mocquereau, fut employé, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, par de nombreux auteurs, tant profanes que chrétiens, et spécialement par les liturgistes qui participèrent à la composition du sacramentaire romain (4). »

Les finales du cursus rythmique, « plus ou moins mélangées de quelque reste de quantité, furent en usage surtout dans le ve et le vie siècle. Plus tard elles furent peu à peu négligées. M. W. Meyer, dont les recherches se sont étendues à un grand nombre d'auteurs de tous les pays, a constaté l'abandon presque général du cursus, du viiie au xie siècle. M. Noël Valois, dans son *Etude* (plus restreinte) *sur le rythme des bulles pontificales*, remarque la prédominance du style rythmique dans les lettres des papes, depuis la fin du ive siècle jusque vers le mlieu du viie. A partir de cette époque, le cursus est « plus ou moins mal observé, souvent entièrement méconnu » (5).

Au mois d'avril 1891, dans une communication au Congrès scientifique international des catholiques, M. l'abbé Couture, doyen de la Faculté des lettres à l'Institut catholique de Toulouse, donnait de son côté des « indications très précieuses (6) » sur ce sujet et arrivait pareillement aux conclusions suivantes :

(1) *Ibid.*
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) *Paléogr. musicale*, t. IV, p. 34.
(5) *Etude...*, p. 40.
(6) L. Havet, *la Prose métrique de Symmaque et les origines métriques du cursus*, p. 12.

Digitized by Google

« Le cursus, déjà fréquemment employé par les Pères latins du IIIe et du IVe siècle, devient la loi ordinaire de la prose épistolaire et parénétique, quelquefois même de la prose didactique, dans la littérature ecclésiastique latine du Ve et du VIe siècle, puis de nouveau, après une sorte d'éclipse, au XIe et aux suivants jusqu'à la fin du moyen âge.

« Pendant cette première période (IIIe et IVe siècle), l'observation constante du cursus est exceptionnelle...

« A l'époque suivante (Ve et VIe siècle), cette loi se révèle surtout dans le genre parénétique... Le même fait se reproduit à peu près dans tous les discours ecclésiastiques de cette période... Le rythme fut encore souvent appliqué, à la même époque, aux œuvres didactiques... L'observation du rythme n'est pas moins rigoureuse dans les lettres et dans quelques traités...

« A partir de saint Grégoire le Grand, le rythme semble s'exiler pour quatre siècles de la prose littéraire. On en trouverait pourtant quelques traces dans tel ou tel auteur du VIIIe ou du IXe siècle, mais ce n'est qu'au XIe qu'il reprend ses droits dans la littérature ecclésiastique (1). »

Ce qui est dit par M. l'abbé Couture sur l'usage du cursus dans la littérature épistolaire, parénétique et didactique, s'applique en général à toute la prose soignée ; c'est le cas pour les prières liturgiques et pour bon nombre de textes hagiographiques. Bref, cette prose rythmée fut d'un usage fréquent jusqu'au VIIe siècle; à ce moment elle disparaît pour réapparaître vers la fin du XIe siècle.

C'est Urbain II, comme l'a fort bien montré M. Duchesne (2), qui conçut l'idée de faire renaître, dans la chancellerie romaine, le cursus littéraire de saint Grégoire le Grand. Dès la première année de son pontificat (1088), un moine du Mont-Cassin, Jean Caetani (futur Gélase II), fut choisi par lui, ainsi que nous l'apprend le biographe de ce

(1) *Le « cursus » ou rythme prosaïque dans la liturgie et la littérature de l'Eglise latine*, dans *Rev. des quest. histor.*, t. LI (1892), p. 257-60.

(2) *Note sur l'origine du « cursus »*, dans *Bibl. de l'Ec. des chartes*, (1889), p. 162.

Digitized by Google

dernier, comme le plus capable de mener à bonne fin cette restauration : *ut per eloquentiam sibi a Domino traditam antiqui leporis et elegantiæ stilum in sede apostolica, jam pene omnem deperditum, sancto dictante Spiritu, Johannes Dei gratia reformaret, ac Leoninum cursum lucida velocitate reduceret* (1).

« On suivit son exemple et, au XII^e siècle, on composa des traités contenant les règles de cette renaissance littéraire. La *Forma dictandi* du chancelier Albert de Morra, qui fut Grégoire VIII († 1187), eut une grande influence ; le style rythmique fut dit, à cause de lui, *stylus gregorianus*. Les cursus *velox*, *planus* et *tardus* furent seuls admis ; c'est à cette époque qu'ils furent ainsi appelés. » (2) — La prose rythmée atteignit un haut degré d'épanouissement au XIII^e siècle, et se maintint jusqu'au commencement du XV^e.

En résumé, il y a eu deux périodes pour l'emploi du cursus dans la prose latine soignée. La première commence à peu près avec l'ère chrétienne et s'étend jusque vers l'an 600 environ; son apogée est le V^e siècle. La deuxième commence peu avant l'an 1100, et se prolonge jusque vers l'an 1400. Par conséquent, du VII^e siècle à la fin du XI^e, c'est-à-dire pendant près de cinq siècles, il y a eu une véritable éclipse du cursus, qui ne se rencontre plus qu'à l'état d'exception. Ce ne sont pas là des affirmations gratuites, mais des constatations certaines, déduites de l'étude attentive des nombreux monuments de la littérature chrétienne en prose latine.

Il se peut qu'on rencontre quelque auteur ou quelque texte, contemporain de l'emploi du cursus, qui ne s'assujettisse pas habituellement à ses lois. Mais on ne saurait concevoir un texte écrit pendant l'éclipse du cursus, soit du VII^e siècle à la fin du XI^e, et présentant régulièrement les diverses cadences du cursus à la fin de toutes les phrases et des principaux membres de phrases, ou à peu près;

(1) *Ibid.*
(2) *Paleogr. music.*, t. IV, p. 34.

Digitized by Google

le cursus ne peut s'y trouver que très accidentellement, au même titre et en même nombre que d'autres cadences. Au contraire, le cursus persévérant, intentionnel, suppose nécessairement un auteur qui l'a connu et qui l'a cherché, et reporte par conséquent cet auteur, avec certitude, à l'une des deux périodes du cursus et l'exclut forcément de la période intermédiaire marquée par l'absence de ce rythme.

## III

EMPLOI DU CURSUS COMME CRITERIUM. — SON APPLICATION A L'ANCIENNE VIE DE SAINT MARTIAL. — RÉSULTAT ET CONCLUSION.

Les choses étant ainsi, on comprendra aisément que le cursus soit désormais un précieux élément de critique pour connaître l'âge d'un texte, le corriger au besoin, et même en déterminer l'authenticité ou la non-authenticité. On l'a dit avec raison, « il suffit de connaître ses lois et l'époque où on a cessé de les pratiquer, pour que le cursus devienne un criterium précieux, permettant de corriger la leçon des manuscrits lorsqu'elle est douteuse, et de déterminer la date ou l'authenticité de certaines chartes (ou autres textes). Ainsi tel détail de costume ou de coiffure permet de fixer l'époque de l'art antique à laquelle appartient telle statue ; ainsi, dans un manuscrit français, il suffirait de trouver la mention d'instruments de musique aujourd'hui hors d'usage, ou certaines locutions tombées en désuétude, pour déterminer, sinon la date exacte à laquelle le manuscrit a été exécuté, au moins la période de temps à laquelle il serait nécessairement antérieur. » (1)

L'étude du cursus vient de rendre un service de ce genre

(1) J. COMBARIEU. *Le plain chant et le pape saint Grégoire le Grand*, dans *le Correspondant*, 25 déc. 1894, p. 1202.

Digitized by Google

au problème de l'authenticité des mélodies grégoriennes. La tradition attribue l'organisation définitive des chants liturgiques au pape saint Grégoire le Grand (590-604). En 1890, M. Gevaert, le savant directeur du Conservatoire de Bruxelles, crut devoir faire honneur de cette œuvre à Grégoire III (731-741) (1). Mais dom Mocquereau, dans le tome IV de la *Paléographie musicale*, a, pensons-nous, victorieusement répondu à cette thèse par l'argument du cursus. Il y établit en effet que toutes les cadences-types aussi nombreuses que variées des formules grégoriennes imitent, par leur rythme, les ondulations rythmiques des différents cursus littéraires, surtout du cursus *planus*, le plus fréquent de tous : il y a correspondance parfaite des accents. Ces cadences ont donc été modelées pour des textes où régnait couramment le cursus (2). Or, le cursus littéraire a cessé d'être employé par les écrivains à partir du VII^e^ siècle. Il s'ensuit que les cadences grégoriennes sont elles-même antérieures au VII^e^ siècle et contemporaines de textes rythmés plus anciens, sur lesquels on les a évidemment calquées. Dom Mocquereau va plus loin, et il se déclare « porté à croire, sans cependant l'affirmer absolument », que certaines cadences sont dues à l'influence du cursus métrique (3). S'il en est ainsi, il faudrait « faire remonter la composition des pièces musicales dans lesquelles se rencontreraient de tels vestiges jusqu'aux siècles reculés où florissait le cursus métrique » (4) ; elles seraient contemporaines du plus ancien sacramentaire romain, dont la rédaction suit également les lois du cursus métrique.

Mais, ce n'est pas seulement la tradition grégorienne qui est appelée à bénéficier de ce nouvel élément de critique interne, car son emploi dans l'étude des textes peut aider puissamment à en déterminer l'âge ou l'authenticité. Sur ce

(1) *Les Origines du chant liturgique de l'Eglise latine.* Gand, 1890.
(2) *Paléogr. music.*, t. IV, pp. 44 et 56 et 202-4.
(3) *Paléogr. music.*, t. IV, p. 197.
(4) *Ibid.*, p. 196. Cf. J. COMBARIEU, *Revue critique d'hist. et de littér.*, 1^er^ juin 1896, p. 431.

Digitized by Google

dernier point, notre histoire religieuse, à Lyon et à Vienne, nous en fournit un remarquable exemple. On sait que le document où est relaté un colloque tenu en 499, à Lyon, devant Gondebaud, roi des Burgondes, est aujourd'hui reconnu comme faux. On l'attribuait à saint Avit, évêque de Vienne, qui aurait joué, dans le colloque, un rôle prépondérant. Mais, Julien Havet a fait de cette pièce une critique approfondie qui conclut à sa non-authenticité (1). L'opinion des savants a ratifié ce jugement. Le faux est-il absolument prouvé? On reste perplexe, car à chacune des raisons alléguées on pourrait opposer une réponse. Toutefois, si nous faisons intervenir ici le cursus, la moindre hésitation disparaît et nous sommes fixés. Une étude attentive des *Œuvres* de saint Avit, dans l'édition définitive donnée par M. U. Chevalier, nous a montré avec la dernière évidence, que toute sa prose latine est constamment rythmée; toutes les phrases et les principaux membres de phrases montrent l'emploi voulu, et d'ailleurs fort remarquable, des divers cursus. Or, dans le document incriminé, le cursus ne se rencontre que très rarement et tout fortuitement. L'auteur n'a sûrement pas vécu en 499, à l'apogée même du cursus, mais bien postérieurement à une époque où l'on avait oublié les règles et l'emploi de la prose rythmée. Saint Avit n'a donc pas écrit ce morceau, qui est irrévocablement passé à l'état de faux (2).

Par contre, le cursus permet de maintenir la note d'authenticité à un texte que l'on en veut dépouiller. C'est le cas pour la lettre écrite, en 450, par dix-neuf évêques de la province d'Arles. Un des principaux annotateurs de l'*Histoire du Languedoc*, M. Molinier, la regarde comme apocryphe. En voici les principales raisons. Sa provenance serait suspecte, car elle n'est connue que par un manuscrit

(1) *Questions mérovingiennes.* — II. *Les découvertes de Jérôme Viguier*, dans *Bibl. de l'Ec. des chartes*, t. XLVI, 1885. Tirage à part, p. 33-50.

(2) Nous ferons observer que les Bréviaires de Vienne de 1489 et de 1522, dans les leçons de la fête de saint Avit, ne font pas la moindre allusion au colloque de Lyon.



Digitized by Google

du XI^e siècle, ce qui est peu ancien, tiré des archives de l'Eglise d'Arles, dont elle proclame l'origine apostolique (1). On y voit nettement affirmé que cette Eglise, fondée par Trophime, disciple de saint Paul, a été le point de départ de la foi chrétienne dans les Gaules (2). Mais ce dernier fait recevrait un démenti de l'histoire, car l'Eglise de Lyon serait la première en date de toutes les Eglises de la Gaule (3).

Il n'y a là qu'un soupçon, qui ne saurait suffire à rejeter un document. Quant au démenti, ce n'est qu'une pétition de principe, puisqu'il résout la question par la question. Toutefois, l'opinion des savants n'a cessé de retenir ce texte comme parfaitement authentique. M. Duchesne n'a émis aucun doute à cet égard, et M. Gundlach l'a publié dans les *Epistolae Arelatenses genuinae* (4).

La meilleure preuve de son authenticité nous est fournie par le cursus, car, si on veut bien l'examiner avec soin, on remarquera sans peine qu'il est entièrement écrit en prose rythmée, et on y retrouve les mêmes cadences que dans la prose latine de saint Léon, à qui du reste cette lettre était adressée.

Un autre genre de service qu'on est en droit d'obtenir du cursus, c'est de pouvoir dégager un texte primitif des interpolations plus ou moins nombreuses qu'il a subies. Les Actes de saint Amadour nous en fournissent un exemple topique. Un biographe de saint Amadour, M. Bourrières, les a judicieusement étudiés à ce point de vue (5). Les anciens Bol-

(1) Cette lettre, transcrite au XI^e siècle dans le cartulaire d'Arles, affirme que l'Eglise de Vienne doit sa naissance à celle d'Arles, ce qui est inexact, dit M. Molinier, puisqu'elle a été fondée par la mission grecque de saint Pothin. Mais cette affirmation n'a pour elle aucune attestation, et rien n'indique que l'Eglise de Vienne doive son origine à celle de Lyon. Le contraire même paraît tout à fait vraisemblable, si l'on tient compte de l'orientation géographique de la marche du christianisme primitif dans la Narbonnaise. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point.

(2) BOUQUET, I, 776.

(3) *Hist. générale du Languedoc*, t. I, p. 413.

(4) *Monumenta Germaniae histor. —Epistolae Merovingici et Karolini aevi*, t. I. Berolini MDCCCXCII, p. 17-18.

(5) Michel BOURRIÈRES, *S. Amadour et sainte Véronique, disciples*

Digitized by Google

landistes en ont « démontré le peu de valeur », nous disent leurs successeurs d'aujourd'hui (1). Pour être juste, il faut ajouter : dans leur état actuel, car cet état défectueux disparaît si, comme l'a fait M. Bourrières, on les examine à l'aide du cursus. Et, en effet, ayant reconnu dans ce texte l'empreinte de plusieurs mains accusant un travail de remaniements postérieurs, cet érudit constata néanmoins la présence très caractérisée du cursus « dans des passages considérables, les plus importants » (2) du document. L'auteur alors a séparé avec soin les parties en prose rythmée, et les a rapprochées les unes des autres. Or, il se trouve qu'elles forment un tout homogène de rédaction, avec un sens très complet et très net. Quant aux parties non rythmées, si différentes des autres, ce sont évidemment des interpolations ajoutées après coup et qui, une fois enlevées, font revivre le texte primitif. Ce texte par conséquent est antérieur au VII^e^ siècle. L'étude de M. Bourrières sur ce point spécial est vraiment digne d'attention. Les Bollandistes actuels, qui ont pourtant fait de son livre une critique assez développée, n'ont pas signalé cette importante découverte (3).

Nous avons dit que le cursus peut aider à connaître l'âge, au moins approximatif, d'un texte. La chose est d'autant plus importante à constater, que certaines traditions hagiographiques sont appelées à trouver là un sérieux point d'appui ; ceci va nous faire rentrer pleinement dans notre sujet.

En ce qui concerne l'ancienne Vie de saint Martial, on a vu que la question principale à résoudre est celle-ci : quelle date faut-il assigner au document ? Le VI^e^ siècle ou le IX^e^ ? Ici encore le cursus va nous fixer, si on peut constater que ses lois ont présidé à la rédaction de ce texte.

Afin que chacun soit mieux à même d'établir son juge-

*de Notre-Seigneur et apôtres des Gaules*, Paris, Tolra, 1895, in-8. Cf. p. 364-387.

(1) *Analecta Bollandiana*, t. XV, p. 85-86.

(2) BOURRIÈRES, *ut suprà*.

(3) *Ut suprà*.

Digitized by Google

ment sur des bases solides, et puisse décider en connaissance de cause et selon les *règles de la méthode scientifique*, comme on dit aujourd'hui, lequel des deux sentiments opposés approche le plus de la vérité, nous allons interroger le texte, le faire parler lui-même, en mettant en évidence par des italiques et par l'accent tonique les cadences soumises au cursus. Les lettres *p*, *t*, *v*, *tr*, *o*, *d*, dont nous faisons suivre les cadences, indiquent auquel des six différents cursus chacune d'elles appartient (*planus*, *tardus*, *velox*, *trispondaïque*, *octosyllabique*, *dispondéo-dactylique*).

Le texte que nous reproduisons a été établi à l'aide du manuscrit de Carlsruhe, transcrit au IXe siècle par le moine Regimbertus, mort en 846. (1) Ce manuscrit appartient donc à la première moitié du IXe siècle. M. Holder en a fait, pour M. Arbellot, une excellente copie, que ce dernier a bien voulu nous communiquer, nous autorisant à la publier pour la première fois. On trouvera ce texte à la fin de notre étude, dont il sera la meilleure pièce justificative.

L'examen de ce document montrera à tout lecteur, et d'une manière frappante, que le cursus y règne régulièrement à la fin des phrases et des principaux membres de phrase. Une vingtaine seulement de cadences secondaires appartiennent à quelques types indépendants du cursus, mais dont on rencontre des exemples dans les auteurs qui ont écrit en prose métrique; pour chacune d'elle nous avons pris soin de renvoyer au type correspondant que M. L. Havet a signalé dans *la Prose métrique de Symmaque*. Il ne reste que deux ou trois cadences qui ne peuvent rentrer ni dans l'une ni dans l'autre des deux catégories. Ce nombre infime, sur près de 190 cadences, nous le disons en toute assurance, n'est pas de nature, même abstraction faite d'erreurs probables dues à des copistes, à enlever à l'ancienne Vie de saint Martial le caractère de prose rythmée.

Ce texte doit donc nécessairement être attribué à l'une

(1) On y a reconnu son écriture, et le manuscrit n'est qu'une copie, où l'on constate des fautes évidentes de lecture.

Digitized by Google

des deux périodes du cursus. Et puisqu'on le retrouve dans des manuscrits du x^e^ siècle et même du ix^e^ siècle, il est évident que sa composition doit être reportée à la première période, soit antérieurement au vii^e^ siècle; d'ailleurs la présence seule des cursus trispondaïque, octo-syllabique et dispondéo-dactylique conduit à la même conclusion.

Nous croyons pouvoir préciser davantage.

Le cursus métrique domine, il est vrai, dans cette Vie, non toutefois assez exclusivement pour permettre de remonter au temps de Symmaque et de saint Léon. En effet, les hiatus n'y sont pas assez rares entre les mots qui constituent les cadences : on en compte une vingtaine sur les 200 cadences ou environ, de tout le document, tandis que le sacramentaire léonien n'en contient que deux sur ses 1300 cadences finales (1). De même, la quantité prosodique des syllabes des cadences n'est pas assez constante : ainsi, — détails des plus caractéristiques — la seconde syllabe du cursus planus et du cursus tardus, brève dans la prose métrique, est ici trop souvent longue, à savoir 37 fois sur 99, tandis que dans le sacramentaire léonien cette exception ne se rencontre que 21 fois sur 822 cadences finales en cursus planus ou tardus (2); la première syllabe de ces deux mêmes cursus, longue invariablement et sans une seule exception dans ces 822 cadences du sacramentaire léonien (3), est, dans les 99 cadences *planæ* ou *tardæ* de notre document, brève 16 fois. Nous n'oserions donc reporter le texte de cette Vie, dans son état actuel, au iv^e^ siècle, ni même au v^e^, parce qu'elle est rédigée dans le cursus *mixte*.

D'un autre côté, le cursus y est trop fidèlement observé pour en reculer la rédaction jusqu'à la fin du vi^e^ siècle. Le cursus, en effet, n'a pas été abandonné tout d'un coup dans la prose latine, mais peu à peu, tout le long de ce même vi^e^ siècle, pour disparaître dans le suivant; en d'autres

(1) Dom Alexandre Grospellier, *le Rythme des oraisons*, dans *Revue du chant grégorien*, 5^e^ année, n° de mars 1897.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

Digitized by Google

termes, plus on approche de l'an 600, plus on s'affranchit de ce système spécial.

Tout donc porte à croire que ce texte, sûrement antérieur au VII^e siècle, date de la première moitié du VI^e, et que peut-être même il a été rédigé vers l'an 500. C'est, on le voit, mais pour des raisons différentes, l'opinion même de M. Arbellot : ceci n'est pas pour nous déplaire.

En présence d'un pareil résultat, toute la thèse de M. Duchesne sur saint Martial croule par la base, car ce n'est plus au XI^e siècle avec le concile de Limoges (1031), ni au X^e avec la légende aurélienne, ni même au IX^e avec le plus ancien manuscrit connu, que la question de l'apostolat de saint Martial doit être reportée, mais c'est au VI^e siècle et à ses débuts, puisque c'est là que nous en trouvons une attestation certaine et très nette.

Un autre résultat, et plus important encore, doit être constaté. Il s'agit de la thèse où la critique négative, pour pouvoir rejeter nos croyances liturgiques sur le fait des origines de certaines Eglises de France, a cru devoir en donner l'explication dans la genèse qu'il lui a plu de leur attribuer. Si on l'en croyait, *toutes* nos traditions auraient pris naissance à une basse époque, l'époque carlovingienne, le IX^e siècle notamment. Ce serait alors que, sous l'empire de divers mobiles intéressés et d'un courant d'opinion qui entraînait vers Rome le clergé franc, dans un milieu intellectuel favorable à de telles œuvres, on aurait inventé les faits et créé de toutes pièces ces prétendues origines apostoliques, dont on ne trouverait pas trace dans les siècles précédents. On nous dit : « Il est manifeste que cette valeur traditionnelle est entièrement nulle, que TOUTES les compositions dont il s'agit SONT POSTÉRIEURES, et quelques-unes de beaucoup, à L'AVÈNEMENT DE CHARLEMAGNE... En tenir compte, c'est aller contre les règles essentielles de la méthode scientifique ; il n'y a pas même à discuter avec les personnes qui s'autorisent, dans la question présente, de semblables documents (1). »

(1) DUCHESNE, *Origines des sièges épiscopaux dans l'ancienne Gaule*,

Digitized by Google

Ailleurs on dit encore : « Autant qu'on peut le voir, les légendes où le groupe des sept envoyés est rattaché à saint Pierre sont TOUTES POSTÉRIEURES au IXe siècle (1). »

Cependant l'ancienne Vie de saint Martial est de beaucoup antérieure au IXe siècle et même à l'avènement de Charlemagne ; or, sur le point contesté, elle est très explicite. Elle affirme en effet que saint Pierre a envoyé son disciple Martial pour prêcher l'Évangile dans les Gaules, spécialement à Limoges, et, en même temps que Martial, d'autres évêques furent également destinés à plusieurs villes de ce même pays. Voilà donc des origines apostoliques qui ont une attestation, non pas du IXe siècle, où on les aurait TOUTES inventées, mais du VIe, dans sa première moitié. Et cette attestation n'est pas isolée. Quand les actes *primitifs* de saint Amadour, antérieurs au VIIe siècle, le donnent comme contemporain de saint Paul et le font venir en Gaule ; quand dix-neuf évêques de la province d'Arles déclarent, en 450, que saint Trophime a été envoyé par saint Pierre pour prêcher l'Evangile dans cette même ville d'Arles ; quand le pape saint Innocent Ier (404-417) assure que saint Pierre a ordonné des évêques pour les Gaules, est-ce que ce ne sont pas là des témoignages autrement plus anciens que le IXe siècle? Ne méritent-ils donc pas d'être pris en considération, en raison même de leur âge si reculé? En tout cas, ils appartiennent aux Ve et VIe siècles, et ils affirment le fait d'une évangélisation apostolique en Gaule dès le Ier siècle. L'ancienne Vie de saint Martial, en particulier, est suffisamment explicite sur ce point ; on n'a qu'à en consulter le texte publié plus loin. Les arguments employés pour détruire la portée de ce fait ne tiennent donc plus devant le nouveau criterium, qui oblige à quitter le IXe siècle pour remonter au commencement du VIe.

D'autres actes ou vies de saints devraient être examinés à l'aide de ce criterium, car très probablement il doit s'en

dans le *Bulletin des antiquaires de France*, 5e série, t. X, 1890, p. 338. — Il est à remarquer que ce dernier membre de phrase a été supprimé dans les *Fastes épiscopaux*, t. I, p. 2.

(1) DUCHESNE, *Saint Martial de Limoges*, p. 300.

Digitized by Google

trouver dont la rédaction en prose rythmée accuse une assez haute antiquité ; l'étude de nos origines chrétiennes ne peut que bénéficier, dans le sens traditionnel, de ce nouvel élément de critique.

Charles-Félix BELLET.

---

# ANCIENNE VIE DE SAINT MARTIAL[1]

---

Incipit præfatio de *vita ac virtútibus*[d] sancti Marti*ális episcopi*[t] (2).

Quicumque sanctorum bea*tissimas actiónes*[v] cupit propriis ser*mónibus expolire*[v] (3), consideret vires (4), ne tanto (5) pressus *póndere* (6) *quod suscépit*[v], fa*tiscat ingé-*

(1) Comme dans l'édition publiée par M. Arbellot, pp. 26-31 de son *Etude historique sur l'ancienne Vie de saint Martial*, 1892, *A* désigne le ms. 3851 A de la Bibl. Nat. de Paris, x[e] siècle ; *B*, le ms. n° 29, fonds de Farfa, de la Bibl. Victor-Emmanuel, à Rome, aussi x[e] siècle (l'un et l'autre sont cités d'après le texte établi par M. Arbellot dans son *Etude*) ; *K* désignera le ms. 136 (372) de la bibliothèque de Carlsruhe, codex Augiensis ou de Reichenau, copié au moins en partie par Regimbertus († 846), transcrit très fidèlement pour M. Arbellot, le 8 avril 1894, par le Dr Alfred Holder, bibliothécaire de Carlsruhe. Ces trois mss. sont plus ou moins incomplets, surtout *A*, et parfois obscurs et incorrects ; même le plus ancien, *K*, contient plus d'une faute évidente de lecture ; aussi en plusieurs endroits il n'est pas facile de retrouver la leçon originale. Nous empruntons aussi à l'*Etude* de M. Arbellot ses références au pseudo-*Aurélien* et à son premier éditeur, le carme *Beaulxamis*.

(2) *A :* Inc est vita beatissima et miraculis domni Marcialis epi. — *B :* Vita et actus sancti Marcialis Lemovicinæ civitatis episcopus.

(3) *A :* explere. — *K :* exornare.

(4) Type *scripseris ore*, dans L. HAVET, *La prose métrique de Symmaque et les origines du cursus*, § 93, 94.

(5) *A* et *K :* tantum.

(6) *A :* in pondere.

Digitized by Google

*nio*[t] (1). Ille tamen his se rebus *débet aptáre*[p] (2), quem et facundiæ (3) *vigor adtóllit*[p], et facultatis *sérmo non défi-cit*[t] (4). Ergo quia *húius confessóris*[tr], *cúius nomen ti-tuli*[d] (5) denunti*ávit principium*[t], actionum seriem *nítor exsérere*[t], vereor ne flocci pendendus *mágis sit sérmo*[p], potius quam paginali (6) con*lóquio admitténdus*[v]; et licet nonnulli doctissimi viri (7), et alacri fer*véntes* (8) *ingé-nio*[t], quibus et doctrinæ norma *fávet in poési*[tr] (9), quibus suppetit et philo*sóphiæ adpetitus*[v] (10), ordo succ*úrrit* (11) *rhetóricus*[t], Maronis (12) etiam pæne *æquíperant dictióni-bus*[o] (13), cum cœperint ad tale (14) ve*níre propósitum*[t], extemplo (15) eorum te*péscit auctóritas*[t].

Ast ego, quem tenui vix implet *músa susúrro*[p] (16), ac si phaleratis (17) non valeo verbis ex*plére quod cúpio*[t], saltem (18) vel qui voluerit hujus textum re*pétere dictiónis*[v], inchoatæ *réi matériam*[t] (19) in peritissimum deducat stilum (20). Explicit præf. (21).

(1) *A* : fatescat ingenio. — *B* et *K* : fatescat ingenium.
(2) *A* : his rebus debet astare.
(3) *A* : fecundie.
(4) *K* : non defecit[tr] . — *A* : non deffecit.
(5) *A* : momenticuli.
(6) *K* : paginale.
(7) Type *scripseris eram*, dans L. Havet, op. cit., § 93, 96. — *A* et *K* : doctissimorum viri ; [cf. type *oras eram*, dans L. Havet, ibid.
(8) *K* : ferventis.
(9) *K* : in poëtis. — Ces mots manquent dans *A*.
(10) *A* et *B* : *et philosophia*, sans le mot *adpetitus*.
(11) *A* : recurrit.
(12) *A* : matrones.
(13) *A* et *B* : æquiparent dictiones[v].
(14) *A* et *K* : talem.
(15) *B* et *K* : extimplo. — *A* : exemplo.
(16) *A* : Has ergo quem tenui vix implemus assurro.
(17) *K* : faleratis. — *B* : falerutis.
(18) *K* : saltim. — *vel* n'est que dans *K*.
(19) *K* : inchoatam. — *A* et *B* : materiem.
(20) Type *oras eram*, dans L. Havet, op. cit., § 93, 96. — *K* omet le mot *in*. Peut-être faudrait-il : *in peritissimum ducat stilum*[v], ou *peritissimum deducat in stilum*[p].
(21) Ces deux mots ne sont que dans *K* ; de même le titre qui suit.

Digitized by Google

Incipit *gésta ejúsdem*[p].

Igitur dum adhuc apud pro*víncias Galliárum*[v] *plúrimæ civitátes*[v] diversorum rituum *cúltibus præpollérent*[v], inter quas *érat tunc témporis*[t] Lemovicum civitas (1) diversorum numinum re*férta cultúris*[p] (2), atque errorum cærimoniis *vácans* (3), *in tántum*[p], ut *núllus eórum*[p] in ea (4) nomen Domini *nóverit invocáre*[v] (5), nec baptismi salutaris *grátia consecrátus*[v] divinis vac*áret mystériis*[t]; eodem tempore quo (6) beatissimo Petro Ro*mána ecclésia*[t] (7) guber*nándi pontifício*[d] *fúerat commendáta*[v], *cúi et propósitum*[d] in universis urbibus sublimis (8) cathedræ ac fidei pendebat *áucta devótio*[t], intentissime pro Christi *nómine laborábat*[v] (9), ut pro*vínciæ univérsæ*[v] catholicæ Ecclesiæ disciplinis ac dog*mátibus regeréntur*[v].

Cognito (10) itaque tanto sacrilegio *Gállias* (11) *subjacére*[v], diversis urbibus *mísit epíscopos*[t], *quórum doctrínis*[p] ad religionem fidei populus christianum (12) *nómen adquíreret*[t]; et quia in jam *dícta civitáte*[tr], maxima (13), ut antiquitas propria in ædibus auctori*táte* (14) *adfírmat*[p], nullus (15) *réi*

(1) La forme *Lemovícum civitas*, enregistrée par quelques lexicographes, correspondrait aux cadences exceptionnelles *spectant omnia* et autres pareilles relevées dans L. Havet, op. cit., § 88. La forme meilleure *Lemóvtcum civitas*, seule admise par M. d'Arbois de Jubainville et par M. Holder dans son *Alt-Celtischer Sprachschatz*, seule autorisée aussi par le mot français *Limoges*, qui a gardé l'accent tonique sur l'*o*, est le type régulier *fueris aridum*, ibid., § 74, 88. — *K* : Leno vicum civitas. — *A* : Lemo civitatis.

(2) *K* : nominibus referta cultores. — *A* : nominibus refferta culturus.

(3) Type *scripseris eram*, dans L. Havet, op. cit., § 93, 96.

(4) *A* omet *in ea*.

(5) *K* : noverat invocari. — *A* : *beatissimi* au lieu de *baptismi*.

(6) *A* : quod.

(7) *B* : Romanæ ecclesiæ.

(8) *A* : sublimi.

(9) *K* : elaborabat.

(10) *B* : Agnito.

(11) *K* : Gallis.

(12) *A* : Christi nomen.

(13) *B* et *K* : eo quod fuerit maxime.

(14) *A* et *K* : auctoritatem.

(15) *B* et *K* : nullius.

Digitized by Google

*indício*[t] *fástu supérbiæ*[t] (1) *Dóminum fatebátur*[v]. Quæ res pastorali sollici*túdine inquisíta*[v], pervenit ad beatissimum *Pétrum epíscopum*[t], *Christi* (2) *discípulum*[t], Romanæ ecclesiæ sublimi fastigio *cáthedræ sublimátum*[v]. Quam rem molestissime ferens (3), eo quod tanto errori (4) deditus *pópulus subjacéret*[v] (5), Marci*álem epíscopum*[t], *dignum Deo vírum*[tr] (6), qui ad hoc adscitus fuerat, ut ad prædicandum *géntibus mitterétur*[v], *ád se vocávit*[p]; *cúi et áit*[p] (7) :

*Fráter* (8) *sanctíssime*[t], magister noster et *Dóminus Jesus Christus*[v], post sacram ac (9) venerabilem resurrectionem (10), cum nobis *nón per enígmata*[t], sed in eo habitu et forma quam de matre ad*súmpsit appáruit*[t], hoc *nóbis præcípiens*[t], dixit : « Data est mihi omnis potestas in « cælo et in terra. Ite, docete omnes gentes, baptizantes « eos in nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti, docentes « eos servare omnia quæcumque mandavi vobis. » Quod, beatissime frater (11), utrisque nobis *expedit observáre*[v] (12), ut præ*cépti domínici*[t] non *símus inmémores*[t]. Quare age (13), *ó vir præstantíssime*[d] (14) et meis adqui*ésce consíliis*[t], quo (15) fiat ut nostro particeps effici*áris consórcio*[t]. Ac*cínge lumbos túos*[tr], et absque recrastinatione (16)

(1) *A* : factu superbia. — *K* : factus superbiæ, corrigé en : *fastus s.*

(2) *Christi* manque dans *A*.

(3) Type *scripseris eram*, dans L. Havet, op. cit., § 93, 96.

(4) *A* et *K* : errore.

(5) *A* ajoute ici : *Tunc beatus Petrus.*

(6) *A* : Deo et verum.

(7) *A* : cui ait.

(8) *K* : Fratres.

(9) *A* : hac. — *B* : et.

(10) Type *salutationem*, dans L. Havet, op. cit., § 121. Il est vrai que pour cette cadence, d'après la remarque de M. L. Havet, « le spondée pénultième est constant » dans Symmaque, tandis qu'ici on a un crétique.

(11) Type *scripseris ore*, ibid., § 93, 94. — *K* : beatissimi fratres

(12) *A*, *K* et *Aurél.* : conservare.

(13) *K* : Qua agere.

(14) *A* : præstantissime. — *B* : o vir prudentissime.

(15) *A* : quod fiat.

(16) *A* et *Aurél.* : retractatione.

Digitized by Google

aliqua (1), quantocius festináre *non* (2) *differas*$^{t}$, ut populum qui dæmoniis *nóscitur deservíre*$^{v}$, ad *véram et integram*$^{t}$ divini cultus religionem *fácias pervenire*$^{v}$, ut amoto er*róre gentílium*$^{t}$ (3), Christo *váleant confitéri*$^{v}$. Et quia longa *tíbi restat via*$^{tr}$, ne cuncteris meis par*ére sermónibus*$^{t}$, quibus coronæ tuæ (4) tibi magnum ad*súmas bravium*$^{p}$. Est quædam civitas (5) in pro*vínciis Galliárum*$^{v}$ profano *vácans errór*i$^{p}$, nomine Lemovix (6). Sume tecum *dúos presbýteros*$^{t}$, qui et comitatu tuo tibi (7) obsequium præbeant (8), et coronæ *prémia* (9) *non amíttant*$^{v}$. In tantum age, ut si tibi gladiátor *occúrrerit*$^{t}$, pro nomine Domini (10) percutienti *cólla submíttas*$^{p}$ (11); et qui te in dextera ma*xílla* (12) *percússerit*$^{t}$, præbe *ílli et álteram*$^{t}$ (13); et qui te expoliaverit tunica (14), dimitte *éi et pállium*$^{t}$. Tantum æquo animo esto (15).

Nec mora, sacratissimus vir (16), adjunctis (17) secum du*óbus presbýteris*$^{t}$ (18), iter juxta quod ei fuerat a Christi

(1) Voir des cadences pareilles dans L. HAVET, op. cit., § 90.
(2) *Beaulxamis :* ne differas.
(3) *Non differas... gentilium* manque dans *A*.
(4) *K :* coronæ vitæ tibi.
(5) *A :* Est namque civitatis. — *Aurél. :* Est namque quædam civitus.
(6) *B :* Lemovex. — Type *scripseris agere,* dans L. HAVET, op. cit., § 93, 99.
(7) *B :* comitatui tuo obsequium. — Le sens semblerait exiger : comitatu *suo* tibi, au lieu de *tuo* tibi. Dans le fragment du pseudo-Aurélien reproduit par M. BOURRIÈRES, op. cit., p. 610 : comitatui tuo intersintp, et tibi...
(8) Type *fueris aridum,* dans L. HAVET, op. cit., § 74, 88.
(9) *Aurél. :* præmium.
(10) *Pro nomine Domini* manque dans M. ARBELLOT.
(11) M. ARBELLOT : submitte.
(12) M. BOURRIÈRES : in dexteram maxillam. — M. ARBELLOT : in dextram maxillam.
(13) M. ARBELLOT et M. BOURRIÈRES : et aliam.
(14) Type *scripseris agere,* dans L. HAVET, op. cit., § 93, 99. — *B :* tonica. — *K : tonicam,* corrigé en *tunicam*.
(15) Type *fueris ore,* ibid., § 93, 98. — *profano vocans... animo esto* manque dans *A*.
(16) *Aurél. :* sanctissimus vir Martialis. — Ms. Roman. dans M. ARBELLOT : sacratissimus vir Martialis.
(17) *K : adjunctis* et, au-dessus, *assumtis*.
(18) *Aurél. :* duobus discipulis.

Digitized by Google

discipulo imperátum (1) *arrípuit*[t]. Et cum cœpisset itineris maturitate *viam confícere*[t] (2), contigit ut (3) *únus e comítibus*[d] mi*gráret a século*[t] (4). Quo viso (5), be*atíssimus Marciális*[v] velocissimo gressu Romam non in*trépidus repedávit*[v], nuntiansque beato *Christi discípulo*[t] (5) omnia quæ sibi in *vía accíderant*[t]. Quem *ílle percontátus* (6) *est*[d], et *dixit ad éum*[p] : Quantocius propera (7), sumpto bacterio meo in manu tua (8); et cum (9) ad *lócum pervéneris*[t] quo fratrem ex*ánimem reliquísti*[v], *tánge ex ípso*[p] de*fúncti cadáver*[p], et ego Domino fundam (10) orationem, statimque velut a somno expergiscetur (11), et continuo tuo (12) comi*tátui inhærébit*[v]. Quod ita factum est, ut vulgi *fáma testátur*[p]. Quæ res secundum Evangelii sententiam intellegenda *míhi vidétur*[p], dicente Domino discipulis suis (13) : « Si habueritis fidem sicut *gránum sinápis*[p], di« *cétis huic mónti*[tr] : *Tránsi hinc, et transíbit*[v]. » Quo tacto (14), membra quæ calore sanguinis *fúerant viduáta*[v], extemplo redi*viva reddúntur*[p]; et lucem quam a*míserat moriéndo*[v], propriis cœpit lu*mínibus intuéri*[v] (15). Quod ideo *fáctum*

(1) *Aurél.* : per beatum Petrum a Domino injunctum.
(2) *K* : Et cum cepit (et, au-dessus, *cepisset*) itineris maturitatem... — *B* : Et cum cœpti itineris maturitatim viam conficeret. — *Aurél.* : Et cum cœpti itineris maturitate viam conficerent.
(3) *Aurél.* : ut beatus Austriclinianus, unus...
(4) *Aurél.* ajoute : *in loco qui Else vocatur.*
(5) *B* : Quod visum.
(6) *Aurél.* : nuntians beato Petro omnia...
(7) *K* : percunctatus est. — *Aurél.* : percunctatus, dixit.
(8) Type *scripseris agere*, dans L. Havet, op. cit., § 93, 99.
(9) Type *scripseris eram*, ibid., § 93, 96.
(10) *Aurél.* : cumque ad...
(11) Type *oris orationem*, dans L. Havet, op. cit., § 105, 106. — *B* : et ego Domino fundens orationem, statim... — M. Bourrières : et ego tecum Domino fundam... — *K* : et ego Dominus fundens orationem, statim velud a somno expergiscitur.
(12) Type *suffragabatur*, dans L. Havet, op. cit., § 102.
(13) *Nec mora,... et continuo tuo* manque dans *A*. — *K* : tuo comitatu inherebit.
(14) Type *fueris eram*, dans L. Havet, op. cit., § 93, 96.
(15) *B* : Quo tactu.
(16) Sic *Aurél.* — *A*, *B* et *K* : intuere.

Digitized by Google

*quis ámbigat*[t] (1), nisi ut be*áti Petri fídes*[tr] cla*résceret imperándo*[v] (2), et bea*tíssimus Marciális*[v] his (3) incita*rétur exémplis*[p], quibus corona*rétur et* (4) *méritis*[t]?

Igitur cum in desi*gnátis* (5) *diébus*[p] ve*nísset ad úrbem*[p] ubi *fúerat destinátus*[v], invenit omnem multitudinem populi diversis idolorum va*cáre cultúris*[p] (6); quibus instanter verbum Domini cœpit fideliter *áuribus inculcáre*[v] (7). Qui ita suis populum con*vértit allóquiis*[t], ut intra paucorum dierum *spátia nullus fúerit*[o] (8), qui non sibi salu*táris lavácri*[p] vel crucis inpressione frontem po*póscerit conmiscéri*[v] (9). Ubi cum in Dei nomine (10) laboris sui fructum maximæ messis in *Dómini Jesu Christi*[v] ex animabus populi (11) *hórreo congregáret*[v], vel omnis multi*túdo gentílis*[p], superstitió*ne detérsa*[p] (12), suis cœpisset (13) obtempe*ráre sermónibus*[t], frequenti admonitione per*dúxit ad grátiam*[t] (14).

Puella quædam nomine Valeria (15), ut aiunt, nobilissimis (16) *órta natálibus*[t], sed nobilior fide (17); quæ non

(1) *A* : Ideo factum. — *B* : Hoc ideo factum. — *K* : Quod ideo factum quis hambigit (corrigé en *ambigit*).

(2) *A* : imperandum. — *Aurél.* : exhortantis.

(3) *B* omet *his*.

(4) *Aurél.* : coronatus est et meritis. — M. Bourrières : coronatus est meritis.

(5) *A* : cum in destinatis. — *B* : cum perinde natis. *K* : cum per indinatis. — *In designatis* est une restitution de M. Arbellot. On pourrait aussi écrire : *indicatis*.

(6) *B* : diversis vacare culturis. — *K* : diversis idolorum vacare cultores.

(7) *K* : aures inculcare. — *A* : fidelibus auribus indicare; quis ita...

(8) *K* : *fuerit* a été corrigé en *fuisset*.

(9) *A* : impressionem in fronte poposceret. — *B* : impressionem in frontem poposceret. — *K* : *poposceris* a été corrigé en *poposceret*. — Le mot *conmisceri* n'est que dans *K*.

(10) Type *scripseris aridum*, dans L. Havet, op. cit., § 74, 76.

(11) M. Arbellot : in horreo.

(12) *K* : supersticione detenta.

(13) *B* : cœpit. — *K* : cœpisset optemperare.

(14) *A* : produxit gratiam.

(15) Type *agilium*, dans L. Havet, op. cit., § 71, 72.

(16) *B* : nobilis. — *ut aiunt nobilissimis orta natalibus sed* n'est pas dans *A*.

(17) Type *fueris eram*, dans L. Havet, op. cit., § 93, 96. — *A* et *B* : nobilior fide quam non origine natalium, Deo placuit.

Digitized by Google

origine na*tálium Deo plácuit*°, sed *fide* (1) *meritórum*ᵗʳ; quæcuidam viro sponsali titulo erat [*se*] consocia*túra ad conjúgium*° (2). In tantum perhibetur se Dei viro (3) adsidua frequentati*óne præpónere*ᵗ, ut ad baptismi gratiam eo sua*dénte perveníret*ᵗʳ (4). Et ut postea fertur (5), pro eo quod christiana ef*fécta fuísset*ᵖ, et noluisset se disposito con*júgio sociáre*ᵛ, ab sponso suo *ádhuc gentili*ᵖ (6) inter*émpta fuísse*ᵖ. Quæ pro amoris gratia dicitur (7), eo quod vir Dei *sánctus Marciális*ᵗʳ, tam itinere fessus (8), quam labore seni*óque confféctus*ᵖ, præfata pu*élla sepultúram*ᵗʳ, quæ suis cineribus *fúerat præparáta*ᵛ, ut cum in Dei nomine be*átus Marciális*ᵗʳ de hac luce mi*gráret ad Dóminum*ᵗ, concessisse ut ibi (9) beati viri membra tumu*lárent, adtribuit*ᵗ (10).

Quid multa? inmi*nénte jam témpore*ᵗ, eximius vir mi*grávit ad Dóminum*ᵗ. Presbyteri qui cum e*ódem advéne*rant*ᵗ (11), su*pérstites remansérunt*ᵛ; at (12) ubi con*pléti sunt díes*ᵖ ut et ipsi voca*réntur* (13) *a sæculo*ᵗ, in eodem loco quo beatus tumulariam (14) *méruit sepultúram*ᵛ, et *ipsi sepúlti sunt*ᵗ. Et cum *inter utrásque*ᵖ artus ibi *ésset accéssus*ᵖ, et ne inhonorum confessorem (15) suum diutius Dominus *ésse paterétur*ᵗʳ, cumque jam *pópulis creber ésset*ᵛ (16) ad

(1) *B* : sed fine meritorum.
(2) *A* et *B* : consociatura conjugioᵗ. — L'addition du mot *se*, nécessitée par le sens, est justifiée par le membre identique *se conjugio sociare*, qui se lit quatre lignes plus loin. — *K* : In tanto.
(3) *A* : se Deo vero.
(4) *A* : pervenisset. — *B* : pervenerit*ᵗ*.
(5) Type *scripseris ore*, dans L. Havet, op. cit., § 93, 94. Le sens et la grammaire semblent exiger qu'on exponctue le mot *ut*.
(6) *A* et *K* : gentile. — *K* : intempta fuisse.
(7) Type *scripseris aridum*, dans L. Havet, op. cit., § 74, 76. — *B* : in eo quod.
(8) Type *fueris ore*, ibid., § 93, 98.
(9) *K* : ut ubi.
(10) *Adtribuit* manque dans *A*. D'ailleurs toute cette phrase, absolument inexplicable grammaticalement, paraît incomplète dans les mss.
(11) *A* : qui cum eo aderant.
(12) *A* : ac.
(13) *A* et *B* : migrarent a sæculo.
(14) *K* : in eodem loco quod beatus extumularia meruit sepulturam.
(15) *K* : *inonorem* ou *inonoreum* (corrigé en *inhonorum*) *confessorum*.
(16) *B* omet *populis*. — *K* : jam populis crebro esset adscriptam in qua...

Digitized by Google

cryptam in qua positi fuerant (1) jam christianis *ítus ac réditus*[t], et dum varia mentis in populo in*téntio verterétur*[v], cur (2) tam vicinæ inter se sepulturæ *ésse videréntur*[tr], divina providentia factum est (3), ut causæ (4) quæ populo ri*mánte pendébat*[p], divino my*stério curarétur*[v] (5); et ita factum est, ut, redeuntibus populis consuetæ orati*óni vacáre*[p], inventæ sint separatim (6) ab *ínvicem sepultúræ*[v], *átque discrétæ*[p], ut patefieret populis (7) quo tumulo *póntifex cluderétur*[v] (8).

*La seconde partie de la Vie de saint Martial, rapportant dix miracles opérés au tombeau du saint, nous paraît être, à en juger par le cursus mixte et pour ainsi dire continuel des cadences, de la même époque que la première partie, probablement du même auteur. C'est cette seconde partie, croyons-nous, que l'écrivain annonce, dans le titre de la préface, par le mot* virtutibus, *terme qui revient à plusieurs reprises dans cette seconde partie comme synonyme de* miracula. *Chaque partie commence par* Igitur. *La préface, assez développée, appelle une conclusion : on ne la trouve qu'à la fin de la seconde partie. — Ici encore la présence de la prose rythmée suffit à détruire une appréciation de M. Duchesne, où ce savant pense que le récit des miracles est antérieur à la rédaction de la Vie : « On songea d'abord, dit-il, à ce que les Bollandistes appellent « la gloire posthume du saint », c'est-à-dire au récit des miracles. La biographie proprement dite ne vient qu'après » (ibid., p. 294). Telle n'est pas l'opinion de M. Arbellot, et, sur ce point, le cursus lui donne une seconde fois pleinement raison.*

(1) Type *fueris agere*, dans L. Havet, op. cit., § 93.
(2) *B* : quum tam.
(3) Type *scripseris aridum*, dans L. Havet, op. cit., § 74, 76.
(4) *B* : ut causa.
(5) *B* : cassaretur — *Et cum inter utrasque... curaretur* manque dans *A*.
(6) *K* : seperatim. — *A* : separatæ. — *Sint*, au lieu de *sunt*, que portent les trois mss., est une correction exigée par la grammaire.
(7) Type *fueris agere*, dans L. Havet, op. cit., § 93.
(8) M. Arbellot : clauderetur.

Digitized by Google

# ERNEST HELLO

Suite (1)

**Hello psychologue et moraliste.** — On a loué souvent les profondes « analyses » d'Hello. Il faut s'entendre. Si l'on veut signifier par là qu'il a pénétré fort avant dans les mystères de l'âme, j'en tombe d'accord, et je ne fais nulle difficulté d'y reconnaître la partie la plus originale peut-être de toute son œuvre. Mais sa faculté de pénétration n'est point d'ordre analytique. Elle est même d'une sorte nettement opposée. Les esprits analytiques ne sont guère prodigues d'affirmations générales; en tous cas, s'ils en avancent quelqu'une, c'est pour conclure, et comme dernier terme d'une longue série de déductions. C'est au contraire par où débute Hello. A-t-on remarqué qu'un grand nombre de ses études commencent par une thèse très générale qu'il pose en axiome, et qu'il développe sans se mettre en peine de la démontrer? (2) D'où vient cet axiome? On l'ignore; il est mystérieux et souverain comme un oracle : c'est un coup d'intuition. Et je sais bien

(1) Voir le numéro de février.

(2) Voir dans *l'Homme* les articles sur *l'Honneur, le Monde, le Rire et les Larmes*. L'admirable étude sur l'avarice, le *Veau d'or*, est un exemple frappant de cette psychologie *a priori* qui consiste à creuser une définition. Hello pose d'abord que l'avarice est une idolâtrie, c'est-à-dire une parodie de l'adoration, puis il lui applique tous les caractères de l'idolâtrie. L'adoration est exclusive, jalouse, profonde, avide de sacrifice, synthétique, ennemie du sacrilège : l'avarice sera tout cela.



Digitized by Google

qu'Hello ne s'interdit pas d'appeler à l'aide, en chemin, l'analyse et l'observation, et de compléter (1) ainsi, ou de corriger parfois (bien rarement) la donnée initiale. Mais sa méthode, la démarche de son esprit — et c'est l'essentiel — est tout intuitive, on pourrait dire divinatoire. Ses facultés d'analyse, qui sont, comme on l'a vu, assez infirmes, glanent çà et là des épis oubliés; mais c'est bien l'intuition qui a lié la gerbe.

En psychologie comme en métaphysique, cette méthode est périlleuse, et telle qu'un génie sans intermittence, assisté d'un tact infaillible, pourrait seul l'exercer impunément. C'est ici surtout qu'il faut vaincre le Sphinx ou s'en faire dévorer. Hello ne l'a pas toujours vaincu. L'étude sur le *Rire et les Larmes* est une glose très ingénieuse, et même profonde par endroits, sur un texte faux. Il est visible qu'Hello ne s'en est pas aperçu. L'intuition est si bien son alpha et son oméga, que les conséquences les plus paradoxales ne sont point pour l'induire en défiance. Il est comme le scoliaste trop servile d'une bible un peu gâtée par les scribes. Qu'un verset soit altéré, cela n'est point son affaire; il n'en sait rien, et rédige sa glose avec sérénité.

Il est vrai que souvent texte et commentaire paraissent également inspirés. Dans toute notre littérature, si riche en observations morales, je ne connais rien de plus pénétrant que certaines pages de l'*Homme*. Il y a tels vices et tels « états d'âme » qu'Hello a scrutés d'une pointe si aiguë, que sa perçante sagacité semble en avoir renouvelé la notion. Il faut avoir lu ses études sur l'Avarice, l'Envie, la Passion du Malheur, l'Homme médiocre, pour sentir tout ce qui manque aux moralistes ingénieux. Rien ne donne mieux l'idée de la profondeur vraie, tout ensemble humaine comme un lieu commun et imprévue comme une révélation. On croit pour la première fois saisir les êtres dans leur essence, et l'on s'étonne d'avoir jamais pu les voir autrement. A ce degré, le don de profondeur est la marque même du génie, dont le propre, selon Hello, est « qu'il

(1) Voir notamment *l'Homme médiocre*, dans *l'Homme*.

Digitized by Google

pense les choses dans leur réalité intime » et « les nombres dans leur rapport avec l'unité ».

Ce regard si acéré ne se porte pas indifféremment sur tous les objets. Hello est attentif surtout aux passions presque intellectuelles, étrangères aux sens, telles que l'avarice et l'envie. Quant aux passions de la chair, on dirait qu'il s'en détourne volontairement ; ou, s'il en parle, c'est à distance, d'un air abstrait et lointain, et comme un ressuscité parlerait de son corps terrestre. Et ce n'est pas sans doute qu'elles lui aient échappé ; car on sent bien, à quelques brèves allusions, que sa clairvoyance était aussi nette en ces choses qu'en d'autres. Mais peut-être se fait-il scrupule de jeter publiquement la sonde dans les fétides profondeurs de l'âme, redoutant, non pour lui, mais pour les faibles, l'exhalaison malsaine qui se dégage des boues remuées. Et c'est une vertu précieuse et touchante que cette candeur d'enfant chez un homme qui a exploré tant de secrets du monde intérieur. Il avait pour toutes les choses basses une répugnance native, que la réflexion fortifia. Si la pureté lui était deux fois chère, c'est qu'il voyait en elle la gardienne de son génie. Il croyait fermement que toute souillure de l'âme obscurcit le regard intellectuel : *Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt.*

Entre les chapitres de psychologie qu'a écrits Hello, il faut tirer hors de pair sa monographie de l'avarice, dans *l'Homme* (*Le Veau d'or*). (1)

Hello en a vraiment fait sa chose ; et il faudra beaucoup de génie, avec un peu de témérité, pour oser après lui parler de l'avarice. Ici, nul commentaire ne peut dispenser d'une citation :

(1) Je sais qu'il est presque de tradition, parmi les admirateurs d'Hello, de préférer au *Veau d'or*, étude de l'avarice, *Ludovic*, histoire d'un avare (*Contes extraordinaires*). Malgré les grandes beautés de ce récit, je ne saurais être de leur sentiment. Hello ne possédait à aucun degré le génie du conteur ou du romancier, qui est fait d'un certain tour concret d'imagination, et du don spécial de recomposer la vie. Il ne s'intéresse pas aux individus ; il n'est point créateur d'âmes. Aussi *Ludovic*, comme d'ailleurs tous ses contes, n'est-il pas un récit observé et vivant, mais la transposition allégorique d'une idée abstraite.

Digitized by Google

Tout adorateur éprouve le besoin de condenser tous les amours en un seul amour. L'argent rend à l'avare l'affreux service de lui présenter un abrégé de toutes choses.

L'adorateur a ou croit avoir toutes choses quand il a ce qu'il adore. Or l'argent se prête fort bien à cette illusion, parce qu'il représente non pas toutes choses, mais cependant une foule de choses. L'avare possède mentalement ces choses quand il joue avec les pièces d'or, en qui il croit voir la substance des plaisirs ramassée en un plaisir, et son idolâtrie se nourrit de son rêve.

S'il possédait ces choses en elles-mêmes, il les posséderait une à une, avec leurs limites, et les unes excluraient les autres. Peut-être croit-il les posséder toutes et les posséder à la fois quand il tâte les pièces d'or. Et quand il a fini, il peut recommencer. Les pièces d'or s'usent moins vite que les jouissances auxquelles il renonce pour elles. Peut-être lui fournissent-elle une parodie épouvantable de ce qui dure.

Mais si l'or s'use lentement, l'avare s'use vite. La mort arrive, et c'est dans la mort que l'avarice dit son vrai nom. L'amour de l'argent redouble dans le moment où augmente l'inutilité de l'argent. C'est au moment de la mort que l'idolâtrie de l'avare, qui adore encore l'argent sans espérance de s'en servir jamais, c'est alors que l'idolâtrie de l'avare apparaît dans sa fidélité risible et son hideux désintéressement.

Si les pièces d'or pouvaient rendre l'amour qu'elles inspirent, elles seraient touchées sans doute de voir un homme qui, après leur avoir sacrifié sa vie, leur sacrifie sa mort, et, sans illusion sur les services qu'il en peut tirer, leur garde l'adoration de ses yeux qui ne peuvent plus les voir, et de ses mains qui bientôt ne pourront plus les tâter. (*L'Homme*, p. 9.)

Sans doute, tous les avares n'ont pas, ou du moins ne soupçonnent pas en eux de pareilles profondeurs. L'avare d'Hello est un grand idéaliste perverti, qui aime l'or comme une réalité, mais surtout comme un symbole. C'est qu'Hello, fidèle à ses tendances, a étudié l'avarice, culte de l'or, dans le type qu'elle parodie : l'adoration. « Toute passion n'est-elle pas une recherche égarée de l'infini? » L'effet de cette méthode est de montrer un vice dans sa hideur totale, à un degré d'intensité qu'il atteint rarement. L'image

Digitized by Google

ainsi dressée n'a peut-être qu'une vérité d'exception; mais comme les avares individuels pâlissent en face de cette effigie monstrueuse de l'Avarice absolue !

Une fois cependant, Hello a su concilier la vérité typique avec la vérité individuelle. Son portrait de l'*Homme médiocre* n'est pas seulement exact : il est vivant, et chacun de nous pourrait le nommer. Vous l'avez rencontré cent fois. Hello, qui le connaissait de trop près, l'a observé comme on guette un ennemi. On ne présente pas, d'un geste plus sûr, un miroir plus révélateur, et l'image est d'une ressemblance si vengeresse, que l'original ne s'y reconnaîtrait pas. La surface polie de ces pages tranquilles cache une formidable puissance de mépris. Une pareille étude est plus cruelle que toutes les invectives : c'est un chef-d'œuvre de colère sereine et meurtrière.

Mais une longue analyse n'épuiserait pas les richesses d'Hello psychologue. A chaque page, il faudrait relever quelque remarque surprenante de hardiesse et de nouveauté. Que dire, par exemple, de son article sur la *Passion du malheur?* Hello a découvert dans le repli le plus obscur de l'âme déchue la passion stérile et cruelle de la souffrance, et il compare avec profondeur le goût des larmes au goût du sang. Là-dessus, l'homme médiocre ne manquera pas de dire : « Vous exagérez », et les naïfs optimistes s'écrieront qu'Hello calomnie la nature humaine. A quoi il est aisé de répondre qu'avec notre misère, notre grandeur aussi ne cesse jamais d'être présente à l'esprit d'Hello, en sorte qu'il est exempt à la fois du mépris sceptique et de l'illusion optimiste. Il voit l'homme dans son infirmité, et portant sur son âme les cicatrices de la chute; mais parce qu'il se souvient du signe royal qui sacra le front de l'antique Adam, il peut, sans le dégrader, accuser ses pires et plus secrètes bassesses. Le sarcasme ravalant d'un Swift ou d'un Voltaire lui fait horreur comme un attentat sur la ressemblance divine. A chaque type incomplet ou vicieux qu'il étudie, Hello oppose une antithèse glorieuse : l'homme de génie à l'homme médiocre, la crainte à la peur, la contrition et les larmes saintes au goût per-

Digitized by Google

vers du malheur. Et ce n'est pas là un procédé littéraire, mais l'effet d'un instinct profond, d'un besoin inné de grandeur et de beauté. Personne, sans doute, n'a plus jalousement gardé les titres de noblesse de l'homme. Est-ce un calomniateur de notre nature, celui qui a écrit cette fière paraphrase du *Violenti rapiunt illud?*

De tout temps l'homme a rêvé une bataille dans laquelle il vaincrait Dieu. Et certes, il ne s'est pas trompé complètement. La vie est cette bataille. Seulement, l'homme a mal vu le tableau. Il n'a pas trouvé le point. La lumière ne venait pas d'en haut. Il a choisi pour champ de bataille la haine au lieu de choisir l'amour. Les Titans voulant escalader le ciel n'avaient pas complètement tort. Jésus-Christ invite à la violence et ne promet Dieu qu'à son vainqueur. Celui qui voit tout du même coup d'œil dit de la même voix : « Devenez semblables à ces petits enfants; » et : « Escaladez le ciel. » Prométhée n'avait pas réussi. C'est qu'il avait oublié de s'allier à Dieu, cet adversaire adoré qu'il faut supplier en le combattant. Les efforts des hommes grands et petits, qui ont voulu la conquête sans vouloir le sacrifice : Manfred, Faust, don Juan, ont abouti à l'inutile, au crime, au ridicule. Mais un enfant de douze ans qui fait sa première communion peut être utile aux hommes et forcer Dieu à se rendre (*Philosophie et Athéisme*, p. 362).

Et voilà une page que l' « homme médiocre » va taxer d'orgueil ! C'est qu'il n'a pas appris d'Hello que l'humilité est au seuil de toute grandeur — dalle bénie qu'il faut d'abord toucher du front pour se redresser dans la fierté vraie. « L'homme médiocre semble habituellement modeste, dit Hello; il ne peut pas être humble, ou bien il cesse d'être médiocre. » Et l'homme de génie lui-même sentira croître ses forces, s'il s'agenouille dans l'humble aveu de son néant.

Parmi les grandeurs humaines, le génie est une de celles qu'Hello proclame le plus souvent. Il en a donné, en traits épars, toute une théorie. Qu'est-ce donc pour lui que ce pouvoir mystérieux ? Disons d'abord ce qu'il n'est pas. Il diffère prodigieusement du talent, et non point seulement en degré, mais en nature; peu s'en faut que ce ne soient

Digitized by Google

deux idées contradictoires. « L'homme de génie a pour adversaire l'homme de talent, pour ennemi l'homme d'esprit, pour ennemi mortel l'homme médiocre. » L'antithèse est complète : l'un est une sorte d'automate satisfait, qui a la formule pour idéal, et pour salaire la réputation; l'autre est un homme de désir, voué d'avance à toutes les douleurs, et qui partout substitue la vie à la règle : c'est le prédestiné de la gloire. « Son organe est l'intuition » (1), dont l'homme de talent est entièrement dénué. Le génie n'a rien de commun avec une aptitude spéciale ; mais il se reconnaît à sa conception supérieure de l'unité. Il n'est, à vrai dire, « que la plus haute forme de la simplicité humaine ». Les hommes ont des devoirs envers le génie, et pareillement le génie a des devoirs envers la masse humaine. Car il est bien distinct de la foule, mais il n'en est pas séparé, et sa fin n'est pas en lui. Un Renan ou un Nietzche peuvent croire que la production d'une élite intellectuelle est la finalité du monde, et que les hommes ne sauraient payer trop cher le luxe de nourrir, ainsi qu'en une volière, quelques oiseaux vains et magnifiques : les idées d'Hello sont tout opposées à ces doctrines d'égoïsme hautain. Elles se rapprocheraient davantage de celles de Carlyle (*Heroes and Heroeworship*), plus orgueilleuses cependant, et qui déshumanisent le génie à force de le déifier. Pour Hello, le génie a mission d'apporter à l'humanité le pain spirituel, et son bienfait est sa raison d'être. Mais il est sujet à des douleurs immenses et à des tentations inconnues; il est le grand Pauvre qui a besoin de la gloire. C'est pourquoi ceux qu'il nourrit de sa pensée doivent l'assister d'un pieux amour et lui rendre la justice de l'admiration.

Un homme de génie ne travaille pas pour lui seul. Il est, par le seul fait de son existence, le bienfaiteur du genre humain...

(1) Comme il arrive souvent, Hello n'a fait ici que généraliser ce qu'il observait en lui. Il sentait bien que l'intuition seule faisait sa force : l'intuition sera donc le signe du génie. De même, parce qu'il avait du génie et peu ou pas de talent, il est enclin à voir entre ces deux termes une antinomie qui n'existe pas dans la réalité.

Digitized by Google

Il est le bienfaiteur de ceux à qui il demande, pour découvrir l'Amérique, l'aumône d'un navire. Et ceux qui lui refusent l'aumône demandée, se donnent la mort à eux-mêmes encore plus qu'à lui-même. » (*Plateaux de la balance*, p. 395-396.)

Il faudrait citer ici tout le chapitre de la *Charité intellectuelle*, où Hello a donné la loi de ces échanges sublimes entre le Génie, sauveur douloureux, et la Foule consolatrice.

Plus haut encore que le génie rayonne la sainteté. Entre le saint et l'honnête homme, il y a la même différence, à peu près, qu'entre le génie et le talent. Ces deux supériorités ont un ennemi commun. « L'homme médiocre peut avoir de l'estime pour les gens vertueux et pour les hommes de talent. Il a peur et horreur des saints et des hommes de génie; il les trouve exagérés. » Le monde se fait de la sainteté l'idée la plus fausse. « Une des grandes erreurs du monde consiste à se figurer les saints comme des êtres complètement étrangers à l'humanité, comme des figures de cire toutes coulées dans le même moule. » Hello a écrit tout un livre pour illustrer d'exemples la notion catholique de la sainteté. A défaut d'une précision biographique qu'il n'a point cherchée, ses *Physionomies de saints* ont le mérite de montrer les élus tels qu'ils sont : divers par la variété des dons humains, pareils par l'action commune de la grâce divine.

La morale d'Hello ne fait pas aussi grande figure que sa psychologie; elle mérite cependant que l'on s'y arrête. Elle a ce trait original de n'être pas restrictive, mais expansive. C'est qu'Hello ne perd jamais de vue la nature métaphysique du mal, qui est un manque, une limitation. Il n'entend pas qu'on le définisse comme un excès : par là, on semble lui attribuer plus d' « être » qu'au bien; on lui prête une valeur positive, on le pare du « prestige de l'action ». L'esprit de cette fausse morale « tendrait à insinuer que Dieu est sans vie, et que Satan est l'acte pur ». A cette erreur il n'y a qu'un remède, qui est d'ôter aux vertus le masque d'inertie et d'ennui que le préjugé leur inflige. La

Digitized by Google

charité, nous l'avons vu, est vivante et parfois terrible. La bonté véritable suppose la force. Il n'y a pas jusqu'à la paix qui ne soit un état actif. « La paix, qui est un feu dévorant, brûle éternellement, dans la joie et dans la gloire, l'encens magnifique de l'adoration, sur les hauteurs où repose l'œil de Dieu. Elle porte dans son sein immense le transport de l'amour et l'activité du sacrifice de louanges. » Et, inversement, c'est le souci d'Hello de révéler la nature négative du vice. Il a scruté surtout ces passions hypocrites, secrètes et froides, l'avarice et l'envie et ces vices stériles entre tous, l'amour-propre et l'égoïsme. L'amour-propre « est le sentiment qu'éprouverait le néant, s'il se repliait sur lui-même pour se complaire en lui, au lieu d'aspirer à l'être ». Mais il n'est rien qu'Hello déteste à l'égal de l'indifférence, parodie de la paix, et souvent forme silencieuse de la haine.

Puisque le bien est plénitude et le mal restriction, ce n'est donc point par excès que pèchent les hommes, mais par défaut. Les vicieux ne vont pas au delà du bien, ils restent en deçà; ils sont moralement médiocres. « Le vulgaire croit qu'égarer ses désirs, c'est être ambitieux. C'est le contraire qui est vrai. Egarer ses désirs, c'est manquer d'ambition, c'est vouloir se contenter de ce qui n'est pas infini. C'est l'infini seul qui peut rassasier l'homme. » Voilà qui va droit contre une certaine morale courante, où l'odieux *ne quid nimis*, des « sages » anciens, s'amalgame avec le précepte chinois : « Rapetisse ta vie. » La morale d'abstention pure, nous l'oublions trop, est plus bouddhiste que chrétienne; elle mène logiquement à la torpeur et au sommeil de l'âme. A ces doctrines de nirvana, préférons la morale d'Hello, aiguillon plutôt que frein, et puissante à stimuler l'énergie humaine.

**Idées sur l'art.** — L'idée qu'Hello se fait de l'art est à la fois étroite et haute. Elle est très noble. C'est un sujet qu'Hello n'aborde pas sans une sorte de piété révérencielle, où se trahit une crainte touchante d'y rester toujours inégal. Si l'on ne peut dire qu'il ait construit une esthé-

Digitized by Google

tique complète, du moins il en a dressé l'armature, qui ne laisse pas d'être imposante.

Et, d'abord, il croit fortement au sérieux de l'art. Il n'a pas un grain de dilettantisme, et ceux qui traitent l'art comme un jeu, lui sont matière à scandale. Hello le place au sommet des choses purement humaines; et, comme s'il désespérait d'atteindre un objet si élevé, il semble convier à une joute de définitions les êtres divers qui sont en lui. L'art « est le souvenir de la présence universelle de Dieu » : voilà pour le mystique. « L'art est symbolique par essence », affirme le symboliste. En sa langue, l'idéaliste répond que l'art est révélation de l'absolu et rappel des types oubliés. Mais cette formule éveille le poète, qui l'accompagne de son lyrisme ainsi que d'un écho magnifique :

Pauvres notes fugitives, pauvres syllabes qu'emporte le vent, majestés invisibles, que vous êtes puissantes ! Vous remuez la terre, et le ciel vous écoute. Dans les instants solennels où nous vous appartenons, l'âme a de l'air : elle respire, elle prend conscience d'elle-même. Elle dit : Oui, mon Dieu, je suis grande, et je l'avais oublié. Par vous, l'âme humaine goûte les prémices de sa délivrance. Elle s'étonne alors de ses oublis habituels; elle s'étonne de ne pas se rappeler toujours ce qu'elle se rappelle instantanément. La lumière accidentelle lui découvre la profondeur des ténèbres ordinaires ! En face du réveil, elle ne comprend plus que lui, et ne se souvient du sommeil que pour s'en étonner. Elle s'étonne d'avoir pu oublier les types, au point de s'ensevelir dans les accidents, dans la laideur. Une porte épaisse et lourde, la porte de notre prison, nous masque notre grand amour; elle nous en dérobe quelquefois jusqu'au souvenir. Mais, tout à coup, l'horizon apparaît large et profond, lointain, chargé d'éclairs, ruisselant de feu. Emporté par la parole et la lumière, enlevé sur les ailes croisées de ces deux aigles, l'art a passé, il a traversé, il a détruit : le mur s'est écarté un instant, déchiré par la puissance impondérable, par la vapeur d'encens, comme une nuée ouverte par la foudre... (L'*Homme*, p. 286.)

Et n'entendons-nous pas ces quatre voix s'harmoniser comme en un chœur, unies et distinctes :

Digitized by Google

L'art est le balbutiement de l'homme, qui, chassé du paradis terrestre, et non arrivé au paradis céleste, célèbre encore, et célèbre déjà la beauté perdue. Il est tombé; le lieu de la beauté est fermé pour lui; mais l'exilé trace sur la terre étrangère une esquisse de la patrie. Peut-être l'art occupe-t-il dans l'ordre intellectuel la même place que l'espérance dans l'ordre moral. L'art est une initiation, un essai, un tâtonnement; c'est un coup de main que l'homme tente pour saisir l'idéal, un pressentiment, un souvenir. » (*Philosophie et Athéisme*, p. 281.)

L'art procède de la foi : « La négation exclut l'art, qui est affirmatif par essence. Toute œuvre d'art est un acte de foi. » Il procède aussi de l'amour, car « la beauté est la forme que l'amour donne aux choses ». Mais cet amour ne bannit point l'ordre ; tout au contraire, il suppose le sens de l'harmonie, qui est le nom supérieur de l'ordre :

La poésie et la musique, qui vivent d'amour, ont leurs racines dans les mathématiques, inflexibles et absolument exactes; comme si l'amour et l'ordre, qui quelquefois nous semblent ennemis, mettaient je ne sais quelle affectation à se proclamer unis dans ces hautes manifestations d'eux-mêmes. (L'*Homme*, p. 314.)

Malgré l'opinion vulgaire, l'art n'a donc rien de commun avec le caprice. Il a des lois, et l'homme de génie lui-même n'y échappe point. Mais ce qui est formule mécanique pour le talent, est pour le génie réalité vivante et féconde.

Certes, voilà une noble conception de l'art. Elle n'est pas très large. Elle fait penser un peu à quelque haute cathédrale, d'architecture sublime et nue, et dont la nef unique n'aurait pas de place pour les autels particuliers. J'entends qu'Hello chasse du temple tout ce qui n'est pas proprement le « grand art » : à savoir, l'exquis et le joli, la grâce, le sourire, tout jeu délicat et léger d'idées ou de formes. Il ignore les régions moyennes et fleuries où Théocrite et Henri Heine font leur séjour familier, mais que parfois traverse un Shakespeare docile à suivre le chant d'Ariel. D'une symphonie, je ne suis pas sûr qu'il n'eût re-

Digitized by Google

tranché le scherzo. Il condamne la fantaisie, et non point par prétérition, mais d'un arrêt précis et dur. (*Plateaux de la balance*, p. 91-2). Son esthétique est cruelle à tous les « petits genres », qui pourtant ne réclament qu'une place en marge des grandes œuvres. Et sans doute ce sont, si l'on veut, des formes inférieures ou secondaires de l'art; elles ont leur charme cependant, et qui est assez vif. N'envions pas à l'homme les moyens qu'il a trouvés d'ennoblir sa vie : la liste n'en est pas si longue, et les plus humbles valent encore qu'on les estime.

Mais voici qui est plus grave. A serrer sa théorie d'un peu près, on s'aperçoit bientôt qu'Hello n'admet guère que l'art symbolique. Or, sans doute, en un sens très large, on peut dire que tout art est symbolique, puisque tout art est fondé sur la vertu expressive des formes sensibles (mots, sons rythmés ou lignes). Mais il semble bien qu'Hello entende le mot symbolisme en son sens littéral et strict : traduction d'idées, et d'idées philosophiques, dans le langage des formes. En cette acception, la *Divine Comédie* est symbolique; mais la *Phèdre* de Racine ne l'est point. On voit qu'une telle définition de l'art laisse hors de ses prises un grand nombre de chefs-d'œuvre. Même en littérature, elle n'est que d'une vérité partielle; mais elle est presque inapplicable aux arts plastiques, soumis plus étroitement à la loi d'imitation. Comme leur fin propre est de réaliser la beauté au moyen de la forme, le symbolisme, qui les mène droit à l'idéographie, les fait dévier de leur vraie nature. Mais cette décadence n'est point pour affliger Hello. Il la désirait à son insu. A l'art grec, qui est de l'art sans épithète, il a toujours préféré l'art égyptien, triomphe du symbolisme hiératique.

Tout cela montre assez qu'Hello n'avait pas le sens des formes, ou, pour parler plus crûment, qu'il n'était pas artiste. D'autres erreurs confirment cette induction. Il n'a guère parlé de la peinture; il eût mieux fait de n'en rien dire. C'est en métaphysicien ou en moraliste qu'il juge des choses d'art, ce qui est insuffisant pour les bien entendre. La beauté plastique, en effet, n'a que des rap-

Digitized by Google

ports très ténus et très lointains avec la vérité ou la vertu (1); et il est mystérieux peut-être, mais il est certain que le plus rare génie pictural peut habiter une âme perverse. C'est donc une naïveté d'estimer une toile uniquement sur les « idées » que l'on croit y voir, ou de condamner, les yeux fermés, la peinture du XVIIIe siècle parce qu'elle est l'œuvre d'une société corrompue. Ce sont procédés d'iconoclaste. Je soupçonne qu'Hello ne fréquenta guère les musées; et telle page de lui sur Watteau démontre cruellement que l'on ne s'improvise pas critique d'art.

**Idées sur la Littérature.** — Hello a quelques vues originales sur la littérature; ce n'est pas un critique. Il lui en manque à la fois la science, la méthode et l'instrument. Il a peu de lecture, moins de dessein suivi, et nul sens critique. A vrai dire, sans intuition, il n'y a pas de critique vraiment supérieur. Mais sans facultés d'analyse, il n'y a point de critique du tout. Il n'y a qu'un esprit plus ou moins compétent, qui affirme à l'aventure. C'est précisément le cas d'Hello. Comme il néglige de faire aucune enquête autour de l'œuvre qu'il juge, laissant à d'autres l'étude de la race et du milieu, des imitations et des influences; comme d'ailleurs, sur l'œuvre elle-même, il se contente de jeter de haut, sans l'analyser, un regard qui n'est pas toujours perçant, on ne s'étonnera pas que ses jugements soient loin d'être définitifs. Le malheur est qu'ils soient si souvent péremptoires. Ce sont proprement les jeux de l'intuition et du hasard.

Il faut l'avouer, Hello critique rappelle à tout instant le Victor Hugo de *William Shakespeare*. J'ai peine à lui pardonner son procédé continuel de simplification sommaire, effet trop certain de l'ignorance. C'est ainsi qu'il emploie volontiers les noms propres comme des symboles abstraits ou de simples étiquettes. Il écrit sans sourciller : « La mythologie grecque, Fichte, Spinosa, Platon et Schel-

(1) Voir *du Beau moral et du Beau formel*, par Alphonse GERMAIN. (Paris, 1895. Girard, éditeur.)

Digitized by Google

ling portent en eux Pyrrhon, qui naît un jour ou l'autre. » Ces raccourcis ingénus lui sont surtout familiers quand il parle de l'antiquité, qu'il connaît mal. Il a tenu les propos les plus fâcheux sur Homère et sur la tragédie grecque. Hello, d'ailleurs, n'aime pas la Grèce. Il lui oppose souvent, et lui préfère, l'entité vague qu'il appelle « l'Orient ». Ce mot évoque en son esprit des magnificences et des profondeurs qui le fascinent. Il voit tant de choses en ces deux syllabes! des cèdres et des mages, les trésors de Suse et les énigmes de Saba, les songes prophétiques des pasteurs sous les étoiles de Chaldée, et la séculaire veillée des sphinx autour des traditions endormies. Que peut contre tant de splendeurs confuses le petit peuple ingénieux qui se contenta de léguer aux hommes, avec le sens de l'harmonie, de pures effigies de beauté ? Hello lui reproche de n'être pas assez mystérieux. Il serait bien aise de réduire la Grèce à une poignée de sophistes et de rhéteurs, afin de la pouvoir mépriser sans remords. Et ne lui alléguez pas Homère, ni Eschyle, ni Platon ; il vous répondrait qu'ils sont orientaux plus qu'à moitié, ce qui est une manière amusante de supprimer l'objection.

Pour ses opinions sur la littérature latine, mieux vaut s'en taire ; elles tiennent en peu d'espace, étant faites d'un « éreintement » de Cicéron et d'Horace, d'un éloge superficiel de Virgile, et de cette affirmation que « Tacite est le plus grand écrivain de l'antiquité classique ». Ajoutons-y, pour être complet, une comparaison vraiment ingénieuse entre Ovide et nos poètes du XVIII^e^ siècle.

Sur la littérature française, Hello a porté un certain nombre de jugements motivés et intéressants. Voici une vue assez pénétrante sur Pascal :

> Il y a un homme qui a été immortalisé par la terreur : c'est Pascal. Pascal avait la peur, il n'avait pas la crainte. S'il avait eu la crainte, il aurait eu la joie. Ayant peur, il fut triste, et cette âme qui avait un besoin immense de dilatation, un besoin immense de lumière, se rétrécit et se replia sur elle-même. Pascal, qui fut uniquement préoccupé de la sainteté, ne devint pas un saint. Il passa sa vie en face de lui, au lieu de la passer en

Digitized by Google

face de Dieu. Acharné sur sa propre substance, il fit de lui-même sa pâture, tandis que c'est l'Infini qui est la nourriture de l'homme. (*L'Homme*, p. 105.)

Hello réduit La Fontaine au seul mérite du style ; comme si, à ce point d'excellence, le don du style n'était pas le signe des facultés les plus rares. Mais je lui sais gré d'avoir attaqué rudement la légende d'un La Fontaine « penseur » et « moraliste ». Il a traité aussi avec le mépris qui convient les petitesses et les pauvretés qu'il fut jadis décent d'admirer sous le vocable d' « esprit gaulois ».

Sur Molière, les intuitions d'Hello ont parfois devancé la critique de son temps. Ce n'est pas qu'elles soient exemptes d'erreurs ; mais l'un des premiers, avec Veuillot (*Molière et Bourdaloue*), il a montré les lacunes de la pensée de Molière et son anti-christianisme radical. Les belles études de M. Brunetière nous ont accoutumés à de telles idées ; il y a vingt ans, elles durent passer pour scandaleuses, ou tout au moins pour exagérées.

Il est impossible de parler d'Hello critique sans signaler son jugement sur Voltaire. La confrontation de deux êtres aussi opposés ne pouvait manquer d'être curieuse. On pense bien qu'Hello est sans tendresse pour l'homme de Ferney. L'exécution est sommaire au point de donner à penser qu'Hello a peu pratiqué sa victime. Il est vrai qu'à la connaître mieux, il n'eût fait que la mépriser davantage. Aujourd'hui, on tombera volontiers d'accord avec Hello que le vice de Voltaire fut sa bassesse d'âme et son manque d'intelligence supérieure. Mais il avait toutes les formes agiles et brillantes de l'intelligence moyenne. Qu'il n'y eût pas compensation, j'en conviens sans peine ; la question du moins valait qu'on la posât. Hello n'y a pas songé.

Je ne pense pas que personne veuille défendre contre Hello la poésie du XVIII^e^ siècle. Mais sur la littérature de ce temps qu'il déteste, ses notions paraissent singulièrement simplistes. Il n'a point tort d'affirmer que le XVIII^e^ siècle, dans son ensemble, n'a pas eu le « sens du mystère ». C'est

Digitized by Google

l'infirmité que Carlyle désigne sous le nom de « paralysie spirituelle ». Mais cette affirmation peut, dans le détail, recevoir quelque démenti ; et c'est à quoi Hello ne prend pas garde. Rousseau, Voltaire, Montesquieu et Buffon n'ont fait à ses yeux qu'une seule et même œuvre, qui est de supprimer partout le mystère. Et cela est bien superficiel, et inexact de Buffon tout au moins.

Il a mieux pénétré la nature du romantisme. « Le romantisme est le désir de l'infini, destitué de celui qui est l'infini. Le romantisme est un essai de mysticisme sans Dieu. » A défaut d'une définition, que personne peut-être n'a donnée, n'est-ce pas ici une remarque vraiment profonde? Mais surtout, l'étincelant cortège et l'orchestre enragé des romantiques ne lui ont point fait illusion sur le vide de leurs idées littéraires. Il a très bien vu que leur esthétique fut toute de représailles, et que nulle doctrine ne dirigeait leur insurrection d'art. C'est dans deux articles de plus longue haleine, l'un sur Shakespeare, l'autre sur Gœthe (*Plateaux de la balance : les Préjugés*), qu'Hello a essayé de donner sa mesure comme critique. On y trouve le même mélange singulier de puérilité et de profondeur. L'étude sur Gœthe est une synthèse hâtive et forcée. Elle est faite de deux idées posées *a priori :* isolement, indifférence. Voilà, pour embrasser toute l'œuvre de Gœthe, un compas d'ouverture bien étroite! Du reste, en cet article, nul sens de la souplesse vivante et de l'humaine diversité; c'est une pure construction logique, d'une rigide symétrie. L'étude sur Shakespeare montre une grande dépense d'ingéniosité vaine. Comme Hello ne sait rien du théâtre anglais ni des innombrables emprunts de Shakespeare, il impute sans scrupule au poète les défauts de son temps ou de ses originaux. Toutefois, il y faut noter quelques vues pénétrantes sur *Hamlet*, et de curieuses pages sur *Macbeth*, qu'Hello tient pour un chœf-d'œuvre de la mystique infernale.

Avec son vice de méthode et la pauvreté flagrante de ses informations, il est assez étrange que les idées d'Hello sur la littérature ne soient pas toujours négligeables. C'est sans doute que l'intuition sert à tout, si elle ne suffit à rien.

Digitized by Google

**Idées sur la science.** — Il n'y a pas lieu de s'y arrêter longtemps. Il est évident qu'Hello, sur ce point, n'a aucune érudition. S'il considère l'œuvre scientifique du XIX^e^ siècle, c'est toujours par le dehors ; il n'en connaît guère que les applications pratiques, où il tâche à découvrir, avec une ingéniosité naïve, toutes sortes de profonds symboles. Comme sa vision, ignorante du détail, simplifie et embellit tout, comme c'est en poète qu'il contemple les « merveilles de la science », et qu'enfin l'on n'a pas impunément du génie, il échappe au ridicule des extases industrielles. Dans ces « grandes découvertes » qui induisent la masse des hommes en tentation de matérialisme, l'idéaliste Hello voit des conquêtes de la pensée, l'asservissement du visible par l'invisible. Et, le lyrisme aidant, la méditation tourne à l'ode ; un chapitre sur les railways s'achève en apothéose.

Je sais des lettrés qui s'en contentent ; mais les savants n'y trouveront pas leur compte. C'est dans les hypothèses que réside la vraie poésie scientifique. Il n'en dit mot; on voit trop qu'il les ignore. Et pourtant, il en eût compris et aimé l'austère magnificence. Les théories, par exemple, qui révèlent une force unique dans les diverses manifestations de l'énergie, eussent fait la joie de cet esprit avide d'unité.

Malgré tout, Hello a sur la science deux ou trois idées intéressantes. Ainsi, il a bien saisi le caractère prométhéen et maudit qu'elle avait aux yeux des anciens. Il explique en quelques mots profonds la cécité scientifique du polythéisme : « Pour connaître la création, il ne faut pas l'adorer. » La botanique, en effet, paraît impie à qui voit l'hamadryade sous l'écorce. « Il y a, ajoute-t-il, entre l'idée d'un Dieu et l'idée de la science, quelque affinité plus grande que l'affinité évidente et visible. » Ici, nous retrouvons le perpétuel souci d'Hello : l'unité. Il est en toutes choses l'ennemi du pluriel. La science n'est pas un amas de notions particulières mais la synthèse des connaissances humaines groupées autour de l'idée de Dieu.



Digitized by Google

## III. SON STYLE

Le style d'Hello est l'inégalité même. Son œuvre ressemble à l'anthologie d'un grand écrivain, où la prose de l'éditeur remplirait les vides. M. Léon Bloy, qui a le goût des images somptueuses, a pu écrire : « Ses livres, hélas ! sont parfois ocellés de platitudes comme la queue maléficiée d'un paon extraordinaire. » D'où vient cette inégalité ? Du manque de « métier » tout d'abord, et la raison pourrait dispenser de toute autre. Hello a beau se payer de distinctions, sous le nom de « rhétorique », c'est, à bien peu près, l'art d'écrire qu'il méprise et qu'il veut ignorer. On s'en aperçoit trop. Quand sa pensée est de premier ordre, elle se condense d'elle-même en des pages d'une vigueur et d'une densité admirable; mais le moindre affaiblissement de l'idée se traduit par une éclipse totale du style. Le bienfait de la rhétorique, au sens excellent et loyal du mot, est de conjurer ces désastres, en assurant la tenue suivie du style aux endroits où la seule force de l'idée n'y suffirait pas. Faute de cet art très légitime, Hello tombe dans d'incroyables gaucheries.

Les répétitions surtout lui sont habituelles. On dirait parfois qu'il se fait un jeu de reprendre la même idée sous des formules presque identiques. Ce défaut tient, je crois, à la nature de son esprit, qui n'avance point d'une marche égale, mais d'un mouvement brisé, et par saccades. Devant chaque idée, il s'arrête longuement, et la scrute dans une immobile contemplation ; puis il passe, d'un saut brusque, à un autre objet. Avec ces points d'arrêt de la pensée coïncident les répétitions. Il est remarquable que cette habitude de style se retrouve chez la plupart des écrivains mystiques, dont l'esprit a précisément la démarche intuitive.

Comme Hello procède par intuitions juxtaposées, on ne s'étonnera pas que son style manque de liaison. Il est trop souvent discontinu, et comme bâti à pierre sèche. Et assu-

Digitized by Google

rément, si « l'art des transitions » n'était qu'une recette pour unir d'un lien factice des pensées disjointes, Hello aurait le droit de le mépriser. Mais chez les bons écrivains, c'est tout autre chose : l'art de manifester par la continuité du style la cohésion logique des idées. On ne le néglige pas sans dommage.

Tous ces défauts, qui sautent aux yeux, n'empêchent point qu'Hello, là où il est excellent, ne soit mieux qu'un bon écrivain. Et s'il est vrai que les œuvres littéraires ne vivent que par le style, certaines pages de lui sont assurées de ne pas mourir. Ce qui le tire hors de pair, c'est la vertu mystérieuse de l'accent. Il avait reçu le don indéfinissable et suprême de faire passer dans les mots la vibration de l'âme. Quand un homme tient ce talisman, toutes les gaucheries ne pourront faire qu'il n'ait sans peine un grand style. Au contraire, que ce don seul vienne à manquer, et la plus fastueuse rhétorique est frappée de mort. C'est là le vice secret de tant de « parfaits magiciens » de la creuse magnificence. Sans fracas d'épithètes, avec des mots très simples, Hello pénètre en nous à des profondeurs que ces dresseurs de décors ne soupçonnent pas.

Le voyageur perdu dans un bois de pins, et qui voit à travers les troncs d'arbres les dernières lueurs du soleil couchant colorer à l'horizon les derniers nuages, se souvient profondément. Il se souvient des soirées les plus paisibles de sa maison ; il se souvient du feu qui pétillait dans la cheminée ; il se souvient des rires qu'on entendait peut-être dans la chambre ; il se souvient aussi, il se souvient surtout des larmes. (*L'Homme*, p. 167).

De telles phrases, expressives par leur seul dessin mélodique, ne sont pas rares chez Hello. Il aurait plus souvent encore cette intimité d'accent, s'il se mettait moins en peine d'être solennel. C'est une attitude où il était malheureusement enclin, et qui l'a rendu parfois un peu ridicule. Sans cette affectation pompeuse, on verrait mieux qu'il ne manquait pas de grâce. Il n'en fait pas étalage, il la cache

Digitized by Google

même derrière ses dons supérieurs ; il la possède pourtant. Je sais de lui des passages exquis de fraîcheur naïve, tout parfumés d'un charme évangélique et pur.

Quoiqu'il ne le cherchât point, et que peut-être il n'en sût rien, il avait de l'esprit aussi : non l'esprit de mots, mais ce tour ingénieux qui aiguise une observation en épigramme : « Il (*l'homme médiocre*) est ami de tous les principes et de tous leurs contraires. » Toutefois les traits ne sont point dans sa manière; chez lui, l'esprit se montre plutôt sous la forme de l'ironie continue. Il est fâcheux qu'un même mot serve à désigner des choses aussi différentes que l'obscène ricanement des cyniques, le sourire égoïste et lassé des dilettantes qui regardent les hommes du haut de Sirius, et la sainte colère de l'idéaliste en armes au seuil de ses croyances. Hello ne connaît que celle-ci; son ironie toute généreuse est une indignation qui se contient. Grave et parfois massive, c'est une arme très spéciale, sans légèreté, mais non pas sans force, et dont les coups portent.

Mais le style d'Hello est avant tout un style de poète. Ses images, qui ne sont pas très variées, sont expressives à merveille. Il sait, d'aventure, trouver une comparaison fraîche et familière; mais sous l'influence évidente de la Bible, et par un choix qui décèle son attrait pour la splendeur, il se complaît surtout dans les images grandioses. En ce genre, il en a qui sont d'un éclat et d'une grandiloquence admirables.

Le ciel est une figure, superbe quoique limitée, immense quoique finie. Comme la pécheresse du désert, il étale une chevelure d'or.

On dirait que la lumière ne se trouvant pas assez pure pour subsister devant la face de Dieu, voudrait essuyer avec ses cheveux les pieds du trône et porter plus haut que les regards le repentir des soleils. (*Angèle de Foligno*, préface p. XXI.)

Ici, image, accent et rythme, tout est d'un lyrique. Chez Hello, le lyrisme est sans cesse prêt à sourdre. C'est la force cachée qui anime ses phrases d'une pulsation mystérieuse;

Digitized by Google

c'est lui qu'on sent frémir, ainsi qu'une source captive, à travers la vivante paroi de son style, et qui jaillit parfois et s'épanche en larges nappes imprévues et magnifiques.

Peut-être est-ce la vraie gloire d'Hello d'avoir été souvent le poète de la joie. Nous saurions mieux le prix d'un tel titre, si le romantisme n'avait légué à notre temps un goût un peu partial pour les formes élégiaques de la poésie. A moins pourtant de changer la nature des choses, on ne fera pas que « les chants désespérés » soient « les chants les plus beaux ». Gardons-nous de prendre la passion pour la beauté. Certes, il est admirable de créer une harmonie avec des sanglots; et les poètes qui ont su transfigurer les larmes portent des noms justement glorieux; mais toute œuvre qui a la douleur pour dernier mot laisse désirer, si haut qu'elle nous élève, une ascension plus libératrice; et parmi les chants humains, ceux-là sont magnifiques entre tous qui traduisent le tressaillement auguste de l'âme aux approches de la joie supérieure. C'est pourquoi l'auteur du *Paradis* et celui du *Cantique au soleil* l'emportent sur tous les élégiaques. N'est-il pas de leur famille, et ne tient-il pas une place insigne entre les poètes de la joie, celui de qui plusieurs pages sont comparables à celle-ci :

O réalité suprême, notre résurrection et notre paix, donnez-moi la joie pour que je craigne votre Nom. Car vous seul, ô Dieu qui sondez les cœurs, vous seul connaissez la profondeur de cette parole : *Lætetur cor meum, ut timeat nomen tuum.* Vous savez par quels liens mystérieux, délicats et sublimes, sont unies la joie et la crainte, et de quelles façons, si la joie m'abandonne, la crainte de votre Nom m'abandonne au moment même. Jéhovah qu'invoque Elie sur le mont Carmel, Jéhovah qui êtes ce que vous étiez alors, Jéhovah qui serez ce que vous êtes éternellement, Jéhovah qui savez seul votre plénitude et ma défaillance, Jéhovah, Dieu fidèle, qui avez promis de donner à ceux qui demandent, je demande la joie, je demande la crainte de votre Nom. Jéhovah, écartez de moi la tristesse et la peur. Car je suis si misérable que je peux avoir peur de quelqu'un ou de quelque chose, —et si j'ai peur, je cesse de craindre. Si j'ai peur d'un autre, je cesse de vous craindre; la tristesse et

Digitized by Google

la peur méprise votre Nom. O Celui qui Êtes, donnez-moi la crainte et la joie, afin que je sente vivante en moi la signification de votre Nom sans égal; délivrez-moi de tout mal passé, présent et à venir... Délivrez-moi des souvenirs qui font peur, délivrez-moi des menaces de l'ennemi! Que je meure à la mémoire des cauchemars d'autrefois! *A timore inimici eripe animam meam.* Que votre Nom écrase celui qui veut provoquer la peur et étouffer la crainte; que votre Nom règne et domine dans la liberté de nos âmes affranchies!

Que votre Nom nous abrite dans les rayons de sa gloire souveraine, afin que, sans peur et pleins de crainte, nous l'adorions en sécurité dans la forteresse de la lumière! Amen à la joie et à la crainte!... (*L'Homme*, p. 106-7).

*
* *

Hello, de son vivant, a passé presque inaperçu; d'autres catholiques, en ce temps-là, couvraient sa voix de leur voix impérieuse et sonore. Ils se sont tus, et voici que s'élève chastement dans le silence son plain-chant de moine poète. L'auditoire d'Hello s'accroît tous les jours. Auprès des meilleurs écrivains du jeune idéalisme, son prestige est à peine moindre que celui de Villiers de l'Isle-Adam. J'ai surpris maint thème d'Hello dans les nocturnes que M. Maeterlinck, d'un archet languissant, développe en sourdine; et j'en reconnais plus d'un à travers les variations de rhétorique forcenée où s'amuse la virtuosité de M. Léon Bloy. M. Camille Mauclair le cite volontiers. « Hello, l'oxygène méconnu de notre atmosphère intellectuelle », écrivit un jour M. René de Gourmont. Ainsi, l'influence d'Hello ne cesse de grandir; et si l'on ne peut espérer que la foule monte jamais jusqu'à son œuvre, d'accès abrupt et crénelée de mysticisme, du moins une élite, nombreuse déjà, la visite de fréquents pèlerinages. Désormais il est permis de prédire qu'Hello n'aura pas en vain rêvé de gloire.

Tel que nous l'avons vu, puissant et gauche, étroit et profond, ignorant des sciences humaines et révélateur de

Digitized by Google

l'âme, Hello laisse l'impression d'un esprit très original et vigoureux, qui ne fut ni étendu ni souple : génie incomplet à qui manqua le talent. Génie toutefois, si un don d'intuition voisin du prophétisme suffit pour mériter ce grand nom. Faute des facultés déductives qui l'eussent équilibré, faute aussi d'une culture moins inégale, il déconcerte l'admiration par d'étranges défaillances. Sa pensée eut toujours quelque chose de fragmentaire, et qui évoque invinciblement l'image d'un miroir brisé. Mais la matière en fut noble, et le cristal plus qu'un autre lucide et pur, afin de réfléchir toute lumière; et les débris en restent assez larges pour que les hommes, penchés sur eux, y puissent encore mirer leur stature entière, et voir passer par instants, plus lointaine que le reflet de l'âme et que la figure des cieux, l'ombre sans forme d'une grande Présence mystérieuse.

A. Desfarges.

Digitized by Google

LES

# PRÊTRES ROMAINS

ET LE

# PREMIER EMPIRE [1]

## III

La publication de la bulle d'excommunication du 10 juin 1809 mit le comble à l'irritation de Napoléon Ier contre Pie VII. Elle provoqua de sa part non seulement les ordres cruels qui placèrent le Vicaire de Jésus-Christ dans la plus triste des conditions, le transformant en captif sans cesse tourmenté par le despote tout-puissant et par ses agents; mais aussi une persécution violente et inexorable contre les malheureux évêques et prêtres des Etats romains, dont tout le crime consistait dans leur fidélité au Pape.

Non content d'avoir arraché le vénérable Pontife de son siège pour l'enfermer dans le palais épiscopal de Savone, transformé en prison, Napoléon prétendait que tout le monde approuvât sa conduite. Si orgueilleux qu'il fût, l'Empereur ne comprenait que trop la gravité de l'acte que le Pape avait été contraint de faire en présence des violences et des usurpations dont il était la victime. Napoléon essaya d'abord de donner le change à son entourage sur ses senti-

(1) Voir les nos de décembre 1896 et de janvier 1897.

Digitized by Google

ments à l'endroit de l'excommunication. Il affectait un langage dédaigneux, traitant, même dans ses lettres, le Pape de « prêtre ignorant et fanatique » ; mais au fond il redoutait, beaucoup plus que certains historiens ne l'ont dit, les conséquences de la bulle d'excommunication et de l'emprisonnement du Pape à Savone. Comptant sur son autorité absolue, et à cette époque incontestée, en France surtout, Napoléon fit tous les efforts possibles pour empêcher que la nouvelle de l'excommunication lancée par Pie VII ne se répandît en France. Il avait fait de même, lors de l'enlèvement du Pape, ne voulant pas que le peuple fidèle à sa foi et surtout le clergé français fussent informés des cruelles tortures qu'il infligeait au chef de l'Eglise.

Mais en cette double circonstance, toutes les précautions que prit le despote pour cacher la vérité à ses sujets et tout le zèle que déployèrent ses agents pour obéir à ses ordres, furent vains. On ne parvient pas à arrêter les nouvelles les plus graves, à empêcher que l'on sache en France ce qui s'est passé dans une ville comme Rome au su et au vu de tout le monde. Et, de même, il est étrange de voir un homme de génie devenir victime de l'illusion au point de croire qu'on pouvait laisser ignorer aux Français que Pie VII était prisonnier, alors qu'il avait traversé sous bonne escorte le Dauphiné, toute la vallée du Rhône, depuis Valence jusqu'au delà d'Avignon, la Provence et la Ligurie, et alors surtout que, malgré les instructions sévères qu'elles avaient reçues, les autorités françaises avaient été impuissantes à empêcher les populations de courir au-devant de la voiture du Saint-Père, d'implorer sa bénédiction et quelquefois, comme à Avignon, en Provence, à Nice, dans les villes de la Riviera de Gênes, de faire de véritables ovations à l'innocente et vénérable victime de la tyrannie napoléonienne.

Tous les artifices mis en œuvre par l'Empereur n'eurent d'autre résultat que de faire circuler les plus étranges nouvelles à Paris et en France. M. d'Haussonville l'explique fort bien dans son excellent ouvrage sur l'*Eglise Romaine et le Premier Empire*, lorsqu'il dit :

Digitized by Google

« Il en avait été de la bulle d'excommunication, un moment affichée dans Rome par ordre de Pie VII, comme de sa venue à Grenoble. Tout le monde en avait vaguement entendu parler en France. Excepté les partisans obscurs et d'ailleurs mal renseignés du régime impérial, personne n'en mettait l'existence en doute; mais quelle en était au juste la teneur, dans quelles circonstances et de quelle manière avait-elle été publiée? Nul ne le savait. Chose singulière, c'était précisément dans les régions du pouvoir que circulaient à ce sujet les rumeurs les plus erronées, et, circonstance non moins étrange, c'étaient les propres dépêches des agents de l'Empereur à Rome, qui avaient accrédité certains récits où figuraient des scènes dramatiques purement imaginaires et de l'effet le plus fâcheux pour le gouvernement. Commentant la lettre de Radet au ministre de la guerre,.... ou citant les relations officielles du général Miollis à l'Empereur, les uns prétendaient qu'après avoir fulminé l'excommunication du haut du balcon du Quirinal, le Saint-Père avait parcouru les rues de Rome, le crucifix à la main, pour ameuter le peuple contre les Français. D'autres racontaient qu'il avait fallu lui livrer un assaut en règle dans son palais, et que Pie VII ne s'était rendu que forcé dans ses derniers retranchements. La vérité est que, pour justifier auprès du maître la grave résolution qu'il avait été hypothétiquement autorisé à prendre, et qui avait été surtout motivée de sa part par la publication de la bulle d'excommunication, le gouverneur général de Rome, moins scrupuleux dans sa correspondance qu'il n'était sage dans sa conduite, avait lui-même singulièrement amplifié et presque travesti la nature des événements qui s'étaient passés à Rome (1).

(1) « ...Le Pape s'est opposé à l'arrestation du cardinal Pacca *par des barricades* et une défense qui l'ont entraîné lui-même avec le cardinal. » Le général Miollis à l'Empereur, 6 juillet 1809. — « Lorsque le général Radet fut parvenu *à son dernier retranchement*.... — Il se fit en même temps un rassemblement tumultueux où l'on criait : *Mort aux excommuniés !*... Le général Miollis à l'Empereur, 7 juillet 1809.

Si l'on compare ces détails fantaisistes au rapport du général Radet

Digitized by Google

« Il en était résulté que, ne sachant trop d'abord à quoi s'en tenir sur l'effet que pourrait produire en France un acte que Miollis lui dépeignait comme ayant si fort agité les esprits à Rome, l'Empereur commença par se résoudre à faire les plus grands efforts pour l'ensevelir, autant qu'il dépendrait de lui, dans un oubli profond, affectant de n'y attacher pour son compte aucune espèce d'importance. En réalité, rien de plus faux. Ce grief, quoique habilement dissimulé, a toujours été profondément ressenti par l'Em-

et à la narration sobre et claire de M. le comte d'Haussonville, touchant la publication de la bulle d'excommunication et l'invasion du Quirinal par le général Radet, on a le droit de s'étonner en voyant Miollis travestir ainsi les faits.

La bulle d'excommunication fut publiée après la prise de possession de Rome par l'Empereur. Loin de vouloir transformer cet acte douloureux, mais nécessaire, en un défi violent à l'adresse de Napoléon et de la France, Pie VII se borna à faire afficher la bulle dans Rome, parce que c'est là la condition requise pour qu'une bulle d'excommunication soit officiellement communiquée au monde catholique et ait force de loi. Pie VII avait d'ailleurs longtemps hésité avant de signer la bulle. Il trouvait bien fortes les expressions qu'on y employait contre le gouvernement français, et il en témoigna quelque inquiétude au vieux cardinal di Pietro, qui avait été chargé par lui de rédiger ce document. Et pourtant, si l'on tient compte de la conduite de Napoléon envers le Pape depuis le concordat jusqu'à l'occupation définitive de Rome, on est bien obligé d'avouer que cette bulle, trop longue et passablement diffuse peut-être, est loin d'être violente.

Quant à l'invasion du Quirinal, Pie VII ne lui opposa que la résistance nécessaire pour faire constater la violence qu'il subissait. Il fit barricader les portes, afin d'obliger Radet et ses sbires à escalader le mur d'enceinte, les fenêtres et les toits du palais apostolique. Dans son appartement, le Pape fit fermer à clef les portes de tous les salons. Je ne connais rien de plus honteux et de plus grotesque que l'invasion du Quirinal par une petite troupe de soldats et d'agents de police, divisés en trois détachements, comme s'il se fût agi de prendre d'assaut une forteresse. Et pourtant Pie VII était faible et désarmé, et ne voulait que faire voir à tout le monde qu'il ne livrait pas volontairement le Saint-Siège à ses ennemis. Mais, lorsque la violence fut bel et bien constatée, lorsque, après avoir escaladé son palais, Radet et les siens eurent brisé à coups de hache les portes de plusieurs salons, le Pape, loin de se « barricader » dans « son dernier retranchement », laissa la porte de sa chambre entr'ouverte. Au général Radet qui, honteux de l'odieuse besogne qu'il venait d'accomplir, avait presque perdu la parole à la vue de l'auguste pontife, Pie VII parla en ces termes : « Si vous avez cru devoir exécuter de tels ordres de l'Empe-

Digitized by Google

pereur. Il lui a, d'après les circonstances, inspiré successivement des conduites très diverses, et arraché, suivant l'humeur du jour, des paroles empreintes tour à tour de la colère la plus insultante ou du plus hautain mépris. Jamais, au fond, la blessure n'a été complètement cicatrisée. Ce fut, sans qu'il en voulût jamais rien laisser paraître, le sentiment de l'injure reçue qui convertit en un duel à mort la lutte maintenant engagée par le souverain français contre le chef de la catholicité..... (2) »

reur à cause de votre serment de fidélité et d'obéissance, pensez de quelle manière nous devons, nous, soutenir les droits du Saint-Siège, auquel nous sommes lié par tant de serments. Nous ne pouvons ni céder ni abandonner ce qui n'est pas à nous. Le temporel appartient à l'Eglise, et nous n'en sommes que l'administrateur. L'Empereur pourra nous mettre en pièces, mais il n'obtiendra pas cela de nous. Après ce que nous avons fait pour lui, devions-nous nous attendre à un pareil traitement ? »

Et lorsque Radet lui déclara qu'il exécutait un ordre de l'Empereur, en le sommant de renoncer au pouvoir temporel, sous peine d'être emmené hors de Rome en cas de refus, Pie VII lui dit, avec un air de tendresse et de compassion : « En vérité, mon fils, cette commission ne vous attirera pas les bénédictions divines. — Puis, levant les yeux au ciel : Voilà donc, s'écria-t-il, la reconnaissance qui m'a été gardée de tout ce que j'ai fait pour votre Empereur ! Voilà donc la récompense de ma grande condescendance envers lui et envers l'Eglise de France ! Mais peut-être, à cet égard, ai-je été coupable devant Dieu : c'est lui qui veut me punir, et je me soumets avec humilité. »

Certes, cette scène est grandiose dans sa tristesse, et ce n'est pas Radet, le geôlier du vicaire de Jésus-Christ, qui en sort grandi, mais le Pape, admirable dans sa fermeté et son humilité. Il y a loin cependant de la vérité aux contes fantaisistes de Miollis et aux légendes qu'ils engendrèrent, et que la France, sevrée de nouvelles touchant l'enlèvement du Pape, par le despotisme ombrageux de Napoléon, adopta.

(2) Voy. d'HAUSSONVILLE, *l'Eglise Romaine et le Premier Empire*, tome III, chap. XXXIV, pp. 161-164, de la troisième édition (1870).

Pour donner une idée de l'étrange désinvolture avec laquelle Napoléon Ier cherchait à tromper l'opinion sur les événements de Rome et sur ses démêlés avec Pie VII, M. d'Haussonville cite un mémoire de M. Daunou, écrit par ordre de l'Empereur, dans le but de rendre compte au concile national de 1811 de ce qui s'était passé à Rome lors de l'arrestation de Pie VII. Voici textuellement ce qu'on lit dans ce document à propos de l'enlèvement du Saint-Père au Quirinal :

« Le Pape avait tout fait pour que sa présence à Rome devînt

Digitized by Google

A côté de cette violente colère qui n'était que la conséquence de l'orgueil blessé, d'autres préoccupations agitaient l'esprit de l'Empereur. Il se disait que si dans certaines parties de la France, où la Révolution avait largement répandu l'indifférence religieuse, on pouvait ne pas trop s'affliger du sort cruel auquel le Pape était soumis par le bon plaisir impérial, il n'en serait pas de même partout. La conduite des populations du Sud-Est de la France, si pleine de respect et d'amour filial pour Pie VII prisonnier, n'était point de nature à calmer les inquiétudes de Napoléon. Il était trop perspicace pour ne pas comprendre que l'excommunication lancée par le Souverain Pontife pouvait produire le plus fâcheux effet non seulement dans le Midi, mais aussi dans d'autres régions de la France, demeurées foncièrement catholiques malgré la Révolution, telles que la Vendée, la Bretagne, la Normandie, et surtout dans des pays fraîchement annexés à la France, comme les départements italiens et belges. Pour venir à bout de toute résistance de la part du clergé et des catholiques, il ne suffisait pas d'obliger les journaux à ne pas dire un seul mot de l'emprisonnement de Pie VII à Savone et de l'excommunication, puisque toutes les méticuleuses précautions prises par le gouvernement impérial n'empêchaient pas les bruits les plus fâcheux et les plus exagérés de circuler. Il fallait surtout éteindre à Rome tout foyer de résistance, isoler le Pape et l'obliger à capituler. Napoléon comptait surtout sur son ministre des cultes, M. le comte Bigot de

inutile, et quelques-uns de ses partisans pouvaient, malgré lui, la rendre dangereuse. *Il en sortit le 6 juillet, à l'insu de l'Empereur, et vint à Savone, où Sa Majesté le fit recevoir, traiter, établir avec tous les égards dus au malheur !* »

M. d'Haussonville qui a entre les mains le mémoire de M. Daunou, affirme que le passage que je viens de citer est écrit avec force ratures, ce qui prouve un effort considérable de la part du commis de Napoléon pour transformer l'histoire en roman. La dissolution soudaine du concile national rendit ce travail inutile, mais ce curieux manuscrit n'a pas été détruit. Il se trouve à la Bibliothèque nationale où il porte témoignage de la duplicité du César moderne.

Pour plus de détails, voy. d'HAUSSONVILLE, *Op. cit.*, tome III, chap. XXXII, pp. 140–142.

Digitized by Google

Préameneu, pour mener activement la campagne qu'il allait éntreprendre contre le Pape et contre le clergé romain fidèle à ses devoirs.

« Elevé au séminaire de Rennes, — dit M. d'Haussonville, — qu'il avait ensuite quitté pour étudier exclusivement le droit, avocat au barreau de Bretagne en 1778, et reçu en la même qualité l'année suivante au parlement de Paris, M. Bigot de Préameneu avait été lié dès sa jeunesse avec M. Portalis, non seulement par les affinités de leur commune profession, mais par le goût élevé des mêmes études et par une certaine analogie d'opinions. Membre de l'Assemblée législative, M. Bigot y avait fait preuve de modération autant que de courage, à propos des affaires du clergé et des mesures sévères prises contre les prêtres insermentés. Retenu à Paris pendant la Terreur, il n'avait dû la liberté et la vie qu'au 9 thermidor. Les dangers qu'il venait de courir l'ayant, à cette époque, profondément dégoûté de la vie publique, l'ancien avocat était tout naturellement retourné à ses études favorites du droit. Sa réputation comme jurisconsulte n'avait pas tardé à le faire admettre, en 1799, à l'Institut, dans la section des sciences morales et politiques.

« Ce fut dans le sein de ce corps illustre que le premier consul vint le prendre, après le 18 brumaire, pour le nommer commissaire du gouvernement près du tribunal de cassation. Quelques mois après, il le désignait, avec Tronchet et Portalis, pour rédiger le projet préliminaire du code civil destiné à être érigé en loi générale. L'exposé des motifs du titre des absents, celui de la paternité et de la filiation, celui des donations entre vifs et des testaments, qui étaienr l'œuvre personnelle de M. Bigot, furent alors particulièrement remarqués, et lui valurent l'entrée au conseil d'Etat (21 décembre 1801). Peu de temps après (20 août 1802), il devenait président de la section de législation, en remplacement de M. Boulay de la Meurthe. On le voit, tous les précédents de sa carrière, sa liaison restée intime avec M. Portalis, désignaient particulièrement M. Bigot de Préameneu au choix de l'Empereur quand,

Digitized by Google

au mois d'août 1807, il eut le malheur de perdre son habile ministre des cultes, juste au moment où les différends avec la cour de Rome, jusque-là plutôt politiques, prenaient tout à coup une tournure presque exclusivement religieuse et de la plus extrême gravité. Les nuances même, soit d'opinion, soit de caractère, qui sur sur ces questions délicates avaient toujours séparé légèrement les deux amis, étaient de nature à déterminer en cette occasion les préférences du chef de l'Etat. M. Bigot de Préameneu, de mœurs graves, et gallican de principe comme M. Portalis, avait plus que lui gardé contre les doctrines et les pratiques traditionnelles du Saint-Siège quelque chose des profondes méfiances et de la sourde hostilité qui, sous l'ancien régime, constituaient le véritable esprit de corps des parlements français et particulièrement des barreaux de Paris et de la Bretagne. Dans sa présente tendance à s'armer de toutes pièces contre les agressions spirituelles du Pape et les théories ultramontaines, dans sa disposition actuelle à punir, suivant toute la rigueur des lois civiles, les moindres velléités de résistance du clergé, Napoléon était assuré de trouver chez son nouveau ministre des cultes, outre la déférence qui n'a jamais fait défaut à aucun des fonctionnaires de l'Empire, cette ardeur empressée qui résulte de la ferme persuasion qu'on s'acquitte d'une tâche pénible peut-être, mais juste et nécessaire.

« Hâtons-nous d'ajouter que la douceur de M. Bigot de Préameneu et l'aménité de ses formes ne laissaient rien à désirer. Personne n'avait moins que lui de goût pour les mesures de persécution ou seulement de contrainte. S'il détestait les maximes de ses adversaires ultramontains, il était sans animosité contre leurs personnes. Autant qu'il dépendait de lui, il les protégea toujours, sans en rien dire, contre les violentes colères du chef de l'Etat. Obligé par sa position d'exécuter ponctuellement les sévérités parfois impitoyables de Napoléon, il s'appliqua le plus souvent à les tempérer, au moins en secret; plus d'une fois il y réussit, et les pièces nombreuses qui nous ont passé sous les yeux, témoignent de la façon la plus honorable

Digitized by Google

pour sa mémoire, à quel point, lorsque éclatèrent les orages de 1810 et de 1811, les cardinaux italiens et les évêques français, objets du courroux de l'Empereur, durent s'estimer heureux de rencontrer pour intermédiaire auprès d'un maître si redoutable, un ministre à coup sûr très soumis à ses volontés, mais qui, sans lui désobéir et sans trop se compromettre, fort de la confiance qu'il était sûr d'inspirer, savait au besoin prendre sur lui d'adoucir quelque peu les mesures auxquelles il n'était pas toujours en son pouvoir de s'opposer (1). »

Comme mes lecteurs s'en seront rendu compte fort aisément, M. d'Haussonville plaide en faveur de M. le comte Bigot de Préameneu les circonstances atténuantes. On peut, à mon sens, accepter les conclusions de l'illustre historien, à la condition toutefois de ne pas pousser l'indulgence jusqu'à acquitter le ministre des cultes de Napoléon et justifier sa conduite. Somme toute, M. Bigot de Préameneu fut associé à une vilaine besogne. Il fut l'exécuteur d'ordres violents et injustes, despotiques et quelquefois cruels. Il ne crut pas devoir se refuser à servir la politique de son maître; mais, loin de la rendre plus dure, il s'efforça, autant qu'il le put, de l'atténuer, sinon pour ce qui avait trait aux principes mêmes sur lesquels cette politique hostile à l'Eglise était fondée, du moins dans les conséquences qu'elle avait pour une foule de cardinaux, d'évêques et de malheureux prêtres. Imbu de préjugés contre Rome et contre le clergé qui n'était pas disposé à servir humblement les vues du pouvoir et à en tolérer les empiétements dans le domaine ecclésiastique, M. Bigot de Préameneu fut, autant qu'il le put, bienveillant vis-à-vis de ses adversaires et leur rendit volontiers des services.

Si le ministre des cultes de Napoléon ne fut pas un sectaire, il ne fut pas non plus un héros. Son éducation ultra-gallicane explique et excuse dans une certaine mesure sa conduite, mais elle ne la justifie point, car l'homme d'Etat

(1) Voy. d'Haussonville, *l'Eglise Romaine et le Premier Empire*, tome III, chap. xxxiv, pp. 172-176.

Digitized by Google

doit avant tout respecter la justice et lui sacrifier son ambition et ses intérêts, et M. Bigot de Préameneu, au contraire, ne transigea que trop souvent avec sa conscience pour conserver la faveur de son maître.

Interrogé par Napoléon au sujet de la bulle d'excommunication, M. Bigot de Préameneu s'étudia à démontrer à l'Empereur que ce grave document était sans valeur et qu'il ne méritait pas qu'on se donnât la peine de le discuter et de le déférer au conseil d'Etat. Sans doute les idées gallicanes entraient pour quelque chose dans les raisonnements et conclusions du ministre; mais on ne saurait nier non plus qu'il ne s'en servît dans un but louable, afin de calmer l'irritation du despote et de l'arrêter dans la voie de la violence contre l'Eglise, où il s'enfonçait de plus en plus.

Le rapport de M. Bigot de Préameneu sur la bulle d'excommunication porte la date du 3 juillet 1809. Il arriva à Vienne aussitôt après la bataille de Wagram (5 et 6 juillet 1809) et trouva Napoléon dans la joie du triomphe. Cet état d'esprit dut disposer l'Empereur à faire bon accueil aux propositions de son ministre. En effet, il ne tarda point à lui répondre que « la bulle d'excommunication était une pièce si ridicule qu'elle ne méritait pas qu'on y fît attention » (1).

Les sentiments de Napoléon changèrent quand il apprit l'arrestation du Pape et ce qui s'était passé lors de son passage à Grenoble. Il craignit que les personnes de la suite du Saint-Père ne divulgassent en France la nouvelle de l'excommunication, ce qui prouve que, malgré son dédain apparent, il était profondément inquiet au sujet de cette grave mesure de Pie VII. Il imposa le silence le plus rigoureux aux serviteurs du Pape, les menaçant, en cas d'infraction à ses ordres, de terribles châtiments. « Aux instances d'un habitant d'Avignon qui s'était glissé près de lui pour s'informer bien bas de ce qu'il en était de l'excom-

(1) Lettre de l'Empereur à M. le comte Bigot de Préameneu. — *Correspondance de Napoléon Ier*, tome XIX, p. 246.



Digitized by Google

munication lancée par le Pape contre l'Empereur, le valet de chambre de Pie VII avait répondu, plus bas encore, qu'il ne pouvait rien dire et qu'il y allait de sa vie. (1) »

En même temps, la colère impériale frappait durement le cardinal Pacca, qui avait accompagné Pie VII dans son voyage, et que Napoléon accusait d'avoir poussé le Saint-Père à publier la bulle d'excommunication. Tenu au secret à Grenoble, l'ex-secrétaire d'Etat fut enfermé dans la forteresse de Fenestrelle.

Pendant qu'il prenait des mesures contre le clergé français et surtout contre les missionnaires, Napoléon inaugurait la persécution contre le clergé romain. Voulant avoir sous sa puissance immédiate les personnages considérables dont le seul tort était d'avoir pris part à la rédaction de la bulle du 10 juin 1810, et particulièrement le principal auteur de ce document, le cardinal Di Pietro : « Réitérez, — écrivait l'Empereur au comte Bigot de Préameneu —, réitérez l'ordre au général Miollis de faire partir sur-le-champ tous les cardinaux qui sont encore à Rome, entre autres le cardinal Di Pietro. Cet ordre sera exécuté dans les vingt-quatre heures après la réception de notre lettre, sous peine de désobéissance. (2) »

(1) *Relation manuscrite italienne de la transportation du Saint-Père à Savone*, par son premier valet de chambre, *British Museum*, n° 8389. — Cf. D'HAUSSONVILLE, *l'Eglise Romaine et le Premier Empire*, tome III, chap. XXXIV, p. 183.

(2) Lettre de Napoléon Ier à M. le comte Bigot de Préameneu, Trianon, 18 septembre 1809.

Il est bon de remarquer que cette lettre et plusieurs autres — et non moins graves — n'a pas été insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*, publiée sous le second Empire. Le motif en est très simple. Au début, Napoléon III, croyant glorifier son grand-oncle, fit publier intégralement la *Correspondance de Napoléon Ier*. Quand un certain nombre de volumes eurent paru, l'Empereur s'aperçut que ces pièces faisaient quelquefois le plus grand tort au fondateur de la dynastie bonapartiste En effet, lorsque le public honnête et impartial fut en mesure de lire les lettres de Napoléon Ier où les affaires de Rome étaient traitées avec tant de brutalité, où le Pape et les cardinaux étaient l'objet des plus grossières injures, où enfin se montraient au grand jour le despotisme impérial et le mépris systématique de toute liberté de conscience, un mouvement de réaction très prononcé se manifesta contre le premier Empire. Loin de favo-

Digitized by Google

Non content d'infliger un traitement aussi brutal aux cardinaux, et surtont au cardinal Di Pietro, le despote eut soin de frapper aussi les théologiens qui avaient collaboré en sous-ordre à la rédaction de la bulle dont il parlait avec un si superbe dédain, mais qui excitait néanmoins de plus en plus son implacable rancune. Dans une autre lettre à son ministre des cultes, Napoléon ajoute : « Donnez ordre au général Miollis d'envoyer à Paris Mgr Gregori et généralement tous ceux qui montreront des pouvoirs pour les affaires spirituelles, qui ne doivent plus être gérées à Rome (*sic*). (1) »

En même temps, l'Empereur veut éclairer à sa manière l'opinion par la publication d'ouvrages contre les Papes et le Saint-Siège. Il donne par là un exemple que M. de Bismarck imitera soixante ans plus tard, en dictant, avant et pendant la guerre franco-prussienne, des articles aux journalistes anglais dans le but de discréditer la France et de préparer l'opinion européenne à accepter les conditions draconiennes qu'il entendait imposer à son ennemie.

Pendant qu'il discutait les clauses du traité de paix avec l'Autriche, Napoléon trouvait le temps d'écrire à M. Bigot de Préameneu afin de lui recommander de faire préparer « deux ouvrages soignés qui passeraient sous ses yeux,

riser la légende napoléonienne, ces pièces la couvraient d'un jour sinistre. Même parmi les gens peu enclins à la bienveillance envers l'Eglise, il y en eut beaucoup qui se révoltèrent à la lecture de documents qui prouvaient la duplicité de l'Empereur vis-à-vis de Pie VII et ne permettaient plus de douter que tous les torts, dans le conflit célèbre entre le Pape et le premier Empire, ne fussent du côté de Napoléon. L'indignation des honnêtes gens, et à plus forte raison, des catholiques, fut si vive, que Napoléon III s'en émut. Il ordonna que dès lors on triât les lettres impériales avant de les publier. Peine bien inutile ! Ce qui avait paru de la célèbre correspondance suffisait à édifier le public sur le caractère du César moderne. Désormais tout effort était vain pour changer l'opinion des personnes sérieuses. Mais Napoléon III en jugea autrement, et voilà pourquoi un certain nombre de lettres de Napoléon Ier n'ont pas été insérées dans sa correspondance.

(1) Lettre de l'Empereur à M. le comte Bigot de Préameneu, 13 janvier 1810. — *Correspondance de Napoléon Ier*, tome XX, p. 128.

Digitized by Google

l'un ayant pour titre : *le Concordat de Léon X*, l'autre : *Histoire des guerres que les Papes ont faites à la puissance qui avait la prépondérance en Italie et spécialement à la France* ». L'idée primordiale de ce dernier ouvrage devait être « que les Papes ont fait constamment la guerre à toute puissance qui acquérait de la prépondérance en Italie; qu'alors ils employaient les armes spirituelles pour soutenir le temporel, de là des désordres incalculables dans l'Eglise; que les Papes n'ont jamais été engagés dans des guerres que dans des vues mondaines et pour donner des souverainetés à leurs neveux ». Cet ouvrage devait être fait « par un homme qui resterait constamment dans les principes de la religion, en se tenant rigoureusement sur la limite qui distingue le temporel du spirituel (1) ».

Peu de temps après Napoléon, poursuivant son dessein de transférer la Papauté de Rome à Paris et d'en faire l'humble servante de son despotisme, ordonnait au général Miollis de faire partir de Rome tous les ministres étrangers, en leur faisant connaître « que s'ils sont chargés des affaires ecclésiastiques de leur cour, ils doivent se rendre à Paris, où sont transportés les offices de la Daterie et de la Pénitencerie » (2).

Pour accomplir ses projets, Napoléon ne reculait pas devant les travaux les plus minutieux. Il spoliait le palais apostolique du Vatican et prenait soin « d'organiser des convois successifs de cent voitures qui, sous bonne et sûre escorte, devaient amener jusqu'à Suse les archives du Vatican, puis retourner à Rome en chercher d'autres, tandis qu'un agent de M. Daunou (3) serait chargé de les acheminer vers Paris, où le ministre de l'intérieur avait

(1) Lettre de l'Empereur à M. le comte Bigot de Préameneu, Schœnbrunn, 3 octobre 1809. — *Correspondance de Napoléon Ier*, tome XIX, p. 546.

(2) Lettre de l'Empereur à M. le comte Bigot de Préameneu, 4 février 1810. — *Correspondance de Napoléon Ier*, tome XXI, p. 128.

(3) M. Daunou était le directeur des archives impériales. C'est ce personnage qui prépara le rapport fantaisiste sur l'enlèvement de Pie VII dont j'ai parlé plus haut.

Digitized by Google

reçu l'ordre de disposer pour les recevoir l'ancien hôtel de Soubise (1).

A cette époque, l'affaire du divorce et l'abstention des *cardinaux noirs* le jour du mariage de Napoléon Ier et de Marie-Louise provoquèrent plus que jamais la colère du despote contre le clergé romain demeuré fidèle à ses devoirs. Pendant que l'Empereur organisait savamment l'administration des nouveaux départements français du Tibre et du Trasimène (2), les difficultés religieuses devenaient de plus en plus graves à Rome. Napoléon se heurtait contre les obstacles qu'il s'était créés à lui-même par la violente séquestration du Saint-Père. M. d'Haussonville explique parfaitement la situation de l'autorité impériale à Rome lorsqu'il dit :

« C'était en effet au sein des provinces soumises de longue date au sceptre séculier de l'Evêque de Rome que se trouvaient mêlés ensemble, par la nature même des choses et de la façon la plus inextricable, les deux pouvoirs spirituel et temporel..... Nous avons eu plus d'une occasion de signaler les embarras que son double caractère de souverain et de pontife avait apportés au malheureux Pie VII pendant sa longue querelle avec Napoléon. Depuis qu'il

(1) Lettre de l'Empereur à M. le comte Bigot de Préameneu, 2 février 1810. — *Correspondance de Napoléon Ier*, tome XXI, p. 172.

Dans cette même lettre, Napoléon ordonnait que quinze employés de la Pénitencerie fussent envoyés à Paris en même temps que les papiers des archives du Vatican, afin de les classer et de mettre leurs connaissances au service du gouvernement impérial.

(2) La préfecture du Tibre (chef-lieu Rome) fut confiée à un fonctionnaire d'une haute capacité. Bien que représentant d'un gouvernement étranger et persécuteur de l'Eglise, M. le comte de Tournon a laissé un souvenir ineffaçable à Rome, où on se rappelle encore ses travaux pour réorganiser l'assistance publique et ses projets pour endiguer le Tibre et préserver la ville des inondations. Cependant, malgré les efforts du gouvernement français et de M. de Tournon pour améliorer les conditions de la Ville éternelle, celle-ci tomba dans une pleine décadence. Privée du Pape et de l'administration centrale des affaires de l'Eglise, réduite à la modeste situation d'un chef-lieu de département, Rome devait nécessairement souffrir beaucoup, même au point de vue matériel.

Digitized by Google

avait pris possession des Etats du Pape, depuis qu'il le détenait prisonnier dans une petite bourgade (1) de son Empire, depuis qu'il aspirait ouvertement à s'emparer de la direction religieuse de ses sujets catholiques, et par voie détournée, si cela devenait un jour possible, de la suprématie sur les catholiques du monde entier, c'était le tour de l'Empereur d'hériter des difficultés inhérentes à ce monstrueux mélange de choses si contradictoires. Ces difficultés, il les avait trop volontairement prises à son compte pour qu'on puisse le plaindre du tort qu'elles lui ont causé. Peut-être faudrait-il au contraire reconnaître une sorte de justice rétributive, telle qu'en présente souvent l'histoire, dans ce fait que les premiers embarras vraiment sérieux suscités à l'Empereur par le gouvernement des affaires religieuses qu'il avait si imprudemment assumé lui vinrent d'abord des anciens Etats du Saint-Père.

« Ne craignons pas en effet de le répéter, la résistance opposée à ses volontés fut, de la part de ceux qui s'y risquèrent à Rome, une affaire de conscience ecclésiastique, et pas autre chose. De politique, il n'y avait pas trace chez eux. Politiquement on était plutôt satisfait dans toutes les classes de la société romaine. S'ils souffraient dans leur patriotisme de la présence des soldats étrangers, les patriciens romains étaient bien loin d'être insensibles à l'honneur d'entrer au sénat français, ou d'occuper dans la maison impériale de fort beaux emplois de cour. Les plus actifs d'entre eux et les hommes distingués du tiers état ressentaient une sorte de satisfaction légitime à se voir pour la première fois appelés à suivre la carrière des fonctions publiques, jusqu'alors exclusivement réservées aux membres de l'Eglise romaine. De la part de l'immense majorité de la population civile, aucune comparaison fâcheuse avec le passé n'était à redouter, et de fait il ne s'éleva guère de plaintes de ce côté, sinon peut-être chez quelques sauvages habitants des

(1) Ici M. d'Haussonville se trompe. Sans être une ville de 40.000 habitants comme aujourd'hui, Savone n'était pas, en 1810, une bourgade. C'était une petite ville, siège d'un évêché et chef-lieu du département de Montenotte, pendant le premier Empire.

Digitized by Google

montagnes qui entourent la campagne romaine et parmi les vagabonds de la Cité éternelle, qui avaient, les uns et les autres, grand'peine à prendre leur parti du lourd fardeau de la conscription militaire. Mais les griefs des classes inférieures, plutôt ressentis qu'exprimés, dénués de tout ensemble, et qui d'ailleurs ne revêtirent jamais l'aspect d'une résistance ouverte, n'étaient pas de nature à faire obstacle à la consolidation du nouveau régime qui était en train de s'établir à Rome.

« Ainsi que nous l'avons indiqué, l'opposition surgit d'un autre côté, opposition latente, sourde, à peu près insaisissable, et par cela même destinée à devenir pour l'Empereur infiniment plus incommode. Sortie tout entière des rangs du clergé, cette opposition ne fut pas d'ailleurs, ainsi qu'on serait à première vue tenté de le croire et comme Napoléon ne manqua pas sans doute de se le persuader à lui-même, le résultat d'une entente préalablement établie et d'un plan savamment concerté. Rien de semblable n'avait en réalité eu lieu. Il ne s'agissait à aucun degré d'une vaste conspiration dont les membres du Sacré Collège auraient été les premiers organisateurs, qui, passant tout ourdie de leurs mains dans celles des évêques, puis des curés de paroisses, aurait, de ramifications en ramifications, enserré dans ses réseaux multiples les plus humbles dignitaires de la hiérarchie sacrée et jusqu'aux plus obscurs adhérents du malheureux prisonnier de Savone. Il s'en faut de beaucoup que les choses se soient ainsi passées. De machinations, de trames, de complots, il n'y en avait pas la moindre trace. Qui donc aurait osé y songer parmi les prêtres de Rome? Ils avaient infiniment trop peur des autorités françaises, qui étaient là tout près, vigilantes et sévères, et de Napoléon qu'ils entrevoyaient derrière elles, plus terrible encore dans son redoutable éloignement. C'était plus que des machinations ordinaires, plus que des trames vaines, plus que des complots misérables, qui se dressaient ainsi dans l'ombre et dans le silence, mais avec une invincible énergie de résistance, contre les autorités françaises et contre Napoléon; c'était la force même des

Digitized by Google

choses et les conséquences inévitables d'une situation donnée (1). »

En réalité, il y avait à Rome deux obstacles à surmonter : celui qui provenait du changement de gouvernement, et celui qui se rapportait à la question purement religieuse. Sans doute, même la question strictement politique du changement de régime et de l'annexion d'un pays indépendant à l'Empire français se compliquait à Rome d'une question religieuse, puisque le Pape, qui était le souverain des Etats de l'Eglise, affirmait que le pouvoir temporel avait été danné aux Pontifes romains non pas dans le but de satisfaire leur ambition, mais pour garantir leur indépendance spirituelle ; mais, même en considérant l'annexion de Rome à ce point de vue, on ne s'expliquerait pas les graves difficultés religieuses que Napoléon rencontra dans la Ville éternelle, si on se refusait à admettre que la conduite de Napoléon s'attaquait directement au pouvoir spirituel.

Si la question eût été purement temporelle, les conséquences du conflit eussent été infiniment moins graves. Sans doute Pie VII n'aurait pas manqué de protester, il aurait peut-être aussi lancé la bulle d'excommunication ; mais, après avoir pris ses mesures pour sauvegarder les droits traditionnels du Saint-Siège et démontrer aux catholiques de tous les pays que ce qui se passait à Rome n'avait pas son approbation et qu'il subissait une violence, le Pape se serait efforcé de gouverner l'Eglise sans sacrifier le spirituel au temporel. Il est clair que cette attitude n'eût pas été sans dangers pour les rapports entre l'Eglise et le premier Empire, surtout étant donné le caractère intolérant de Napoléon ; mais cet homme de génie, qui savait louvoyer à ses heures, était aussi capable de se rendre compte qu'on ne change pas radicalement le régime politique d'un pays, sans froisser de vieux droits et des intérêts respectables et qu'il était de bonne politique, tout en réprimant toute tentative de révolte, de ne pas faire un crime aux

(1) Voy. D'HAUSSONVILLE, *l'Eglise Romaine et le Premier Empire*, tome III, chap. XXXIX, pp. 323-327.

Digitized by Google

vaincus de leurs regrets ou de leurs plaintes. Le mécontentement du clergé romain n'était pas un danger pour la sécurité du territoire impérial. Une politique équitable dans les affaires spirituelles eût même pu considérablement diminuer les griefs du Pape, des cardinaux et des ecclésiastiques de la Ville éternelle, sans entraîner de leur part une dérogation à leurs devoirs vis-à-vis de l'Eglise.

La raison pour laquelle l'Empereur ne s'arrêta point à ce plan, visant uniquement le pouvoir temporel, c'est que son entreprise allait au delà, bien au delà de la suppression de la souveraineté civile des Papes : elle était dirigée contre le pouvoir spirituel du vicaire de Jésus-Christ.

En réalité, tout en admettant qu'un pays a besoin de religion, d'églises et de prêtres, Napoléon voulait que la religion et ses ministres ne fussent qu'un rouage de la bureaucratie impériale et un corps de fonctionnaires soumis à ses ordres et privés de toute libre initiative. Il accusait le Pape de confondre le spirituel et le temporel, se fondant sur l'administration plus ecclésiastique que civile des anciens Etats de l'Eglise; mais il les confondait lui-même bien davantage. Car si le gouvernement des Etats pontificaux pouvait être sujet à quelques critiques, on ne pouvait pas dire de bonne foi que le Pape subordonnât l'intérêt spirituel aux besoins passagers de son royaume terrestre, tandis que Napoléon prétendait que l'Eglise se soumît entièrement à sa domination et devînt l'instrument de son insatiable ambition.

La prétention insensée de transférer le siège du vicaire de Jésus-Christ à Paris, d'installer à deux pas des Tuileries l'administration centrale de l'Eglise catholique, de bouleverser le droit canon, de nommer les évêques au gré de ses caprices, d'empêcher le Pape de faire n'importe quel acte qui déplût au pouvoir civil, tout cela prouve que ce n'était pas seulement au pouvoir temporel que Napoléon en voulait; mais que c'était la liberté du Saint-Siège qu'il entendait confisquer, et que, sous une autre forme qu'Henri VIII, il voulait être le chef réel de l'Eglise, non seulement en France et en Italie, mais dans le monde

Digitized by Google

entier. Le Pape ne devait être, dans sa pensée, que le gérant responsable de la politique religieuse de l'Empereur.

Si le Pape eût accepté les projets de Napoléon, il aurait tout simplement livré l'Eglise au pouvoir civil. Bien plus, il aurait autorisé les catholiques de tous les pays non soumis au despotisme impérial à se séparer de la communion du Saint-Siège, puisque celui-ci aurait perdu le caractère de la catholicité pour prendre celui d'une institution purement nationale et humaine. Et Napoléon comprenait si bien que Pie VII ne pouvait lui livrer spontanément le gouvernement des âmes, qu'il comptait sur la violence, sur un long emprisonnement pour le lui arracher, se flattant, en cas de mort du Pontife, de régenter le Conclave et de faire élire un Pape prêt à obéir à ses injonctions.

Dans ces conditions, rien d'étonnant que Pie VII se soit refusé à tout compromis avec son spoliateur, et que le clergé romain, sans ourdir de complots, sans s'organiser en ligue de résistance contre l'Empereur, se soit opposé de toutes ses forces à une politique non moins néfaste pour l'Eglise que celle que Grégoire VII et ses successeurs combattirent avec une si admirable énergie et une si sainte persévérance. M. d'Haussonville a parfaitement raison lorsqu'il dit que, pour le clergé romain,l 'opposition ferme et pondérée aux projets de Napoléon, la résistance à des ordres injustes était une affaire de conscience et non de politique. Il s'agissait pour eux de rester quand même dans le devoir, sans se soucier ni de la colère du despote qui persécutait l'Eglise, ni des tristes conséquences que leur conduite aurait pour leur bien-être et leur liberté personnelle. Ne pouvant obtenir du Pape des concessions incompatibles avec les devoirs du Pontife, Napoléon prétendait que le clergé romain acceptât implicitement ce que Pie VII repoussait; qu'il se fît son complice dans la campagne qu'il avait entreprise contre la liberté spirituelle du Saint-Siège; qu'il désobéît au Pape pour plaire à César. Le clergé romain préféra souffrir en demeurant fidèle au successeur de saint Pierre plutôt que de jouir des faveurs impériales en le trahissant, et il écrivit, par cette noble conduite, une

Digitized by Google

des plus belles pages parmi celles qui honorent l'histoire de l'Eglise.

Il n'est pas difficile de prouver que ce ne fut point la question du pouvoir temporel, mais le projet bien arrêté dans l'esprit de l'Empereur de s'emparer du gouvernement spirituel de l'Eglise qui fut la véritable cause de la persécution cruelle que subit le clergé romain.

Après l'arrestation de Pie VII et l'envoi du cardinal Pacca à Fenestrelle, Napoléon fit venir en France tous les cardinaux qui se trouvaient à Rome au moment de l'entrée dans la ville du général Miollis. En même temps, comme je l'ai dit, il faisait transporter à Paris les archives du Vatican et il ordonnait que les affaires de l'Église universelle fussent désormais traitées à Paris. L'Empereur cherchait à gagner les sympathies des membres du Sacré Collège en leur allouant de riches pensions. Les cardinaux n'ayant point repoussé, par prudence, l'argent impérial, Napoléon crut qu'ils étaient désormais décidés à se soumettre à ses ordres. Il le crut d'autant plus que quelques-uns parmi les princes italiens de l'Eglise, se mêlaient un peu trop aux fêtes de la cour impériale. Le cardinal Consalvi qui, seul, avait refusé de toucher sur les fonds du trésor impérial un traitement égal à celui de ses collègues (1), déplorait, non sans raison, que les cardinaux romains menassent, au milieu de la brillante société parisienne, une vie qui ne laissait pas que de contraster assez étrangement avec celle qui était alors imposée au malheureux prisonnier de Savone.

« Peut-être, — dit à ce sujet M. d'Haussonville —, peut-être la complaisance toute méridionale qui les avait portés à s'accommoder si vite et si aisément aux conditions extérieures de leur nouvelle existence avait-elle contribué à tromper Napoléon sur la véritable nature de leurs secrètes dispositions. Le fait est qu'il ne se donna guère la peine de faire entre eux aucune différence. Les ayant tous vus réunis autour de son trône, également craintifs et unanime-

(1) Ce traitement était égal à celui des cardinaux français.

Digitized by Google

ment respectueux, l'idée ne lui était même pas venue qu'il y en eût dans le nombre d'assez osés pour s'opposer jamais, par motifs de conscience, à ses volontés clairement manifestées. Le refus signifié par écrit de tenter sous ses auspices aucune démarche collective auprès de leur chef captif l'avait jeté dans une première et violente surprise; son indignation, ses emportements et ses rigueurs n'avaient plus connu de bornes alors que, par des scrupules du même genre, la moitié des cardinaux italiens présents à Paris (treize contre quatorze) avaient refusé d'assister à la cérémonie religieuse de son mariage avec l'impératrice Marie-Louise. Pareille déception, moins publique il est vrai, beaucoup moins retentissante, mais non moins significative, l'attendait à Rome, et cette fois encore motivée par son mépris, affiché, parlons plus exactement, par son incurable ignorance des délicats mobiles de la conscience religieuse.

« L'Empereur, également désireux de mettre sous son influence la notable portion du clergé italien qu'il avait dû nécessairement laisser en grande partie dans les anciens Etats pontificaux, et non moins soucieux de se rendre maître de l'esprit des prélats romains que de celui des cardinaux, avait pris ses dispositions en conséquence. Le général Miollis était muni à Rome des mêmes instructions que M. le comte Bigot de Préameneu à Paris, et comme lui il avait à sa disposition un assez large crédit destiné à subvenir aux besoins des anciens fonctionnaires ecclésiastiques du gouvernement pontifical qui auraient recours à sa munificence. Mais si la tâche était la même de l'un et de l'autre côté des Alpes, le résultat en fut tout différent. C'était grâce à son adresse, à ses infinis ménagements, par suite surtout de la sincère bienveillance qu'il ressentait pour eux, que le ministre des cultes était parvenu à faire accepter aux cardinaux romains un traitement qu'il avait eu l'art de leur présenter, et que la plupart considéraient de bonne foi peut-être, comme le juste remboursement de leurs dépenses de voyage, et comme une naturelle indemnité pour les frais de leur entretien dans une ville étrangère.

Digitized by Google

« A Rome, la situation ne se présentant pas sous cet aspect, les choses se passèrent tout autrement. Soit, en effet, que le général Miollis, malgré son esprit conciliant et sa modération accoutumée, ait agi en cette occasion plus en militaire qu'en diplomate, soit qu'il fût moins malaisé de contrarier l'Empereur à ceux qui étaient placés loin de lui qu'à ceux qui résidaient à sa propre cour et sous le coup de sa redoutable main, soit enfin que l'indépendance de caractère (ce qui s'est vu ailleurs que dans les rangs du clergé) n'ait rien à voir avec l'élévation du grade, toujours est-il qu'à Rome les employés secondaires de l'ancien gouvernement pontifical ne voulurent point suivre l'exemple qui leur avait été donné de Paris par les cardinaux, c'est-à-dire par les chefs les plus éminents de la hiérarchie ecclésiastique. Au 17 mars 1810, huit mois après qu'il avait ordonné l'enlèvement de Pie VII au Quirinal, le général Miollis était obligé de convenir qu'il avait complètement échoué dans sa mission. Pas un des anciens serviteurs du Saint-Père n'avait voulu accepter une obole de sa main. C'est en vain qu'il avait fait ouvrir des crédits mensuels pour le traitement des membres de la maison du Pape et des premiers dignitaires de la cour de Rome : « Ils ont évité de les toucher, — écrit-il assez piteusement à M. Bigot de Préameneu —; on leur a dit de se faire inscrire pour leur paye, ils sont restés également passifs, et paraissent recevoir de l'argent par des voies particulières. (1) »

« Refuser obstinément ses bienfaits, et, ce qui était plus grave encore, accepter les secours qui leur arrivaient par un canal mystérieux et probablement hostile, c'étaient là autant de crimes irrémissibles aux yeux de l'Empereur. Mais les moyens ne lui faisaient pas défaut pour tirer vengeance d'une opposition d'autant plus insupportable qu'elle était toute morale et purement passive. Il ne permettrait à personne, et à des ecclésiastiques devenus ses sujets, moins qu'à qui que ce soit, de se dérober ainsi à l'empire qu'il entendait exercer non pas seulement sur les

(1) Lettre du général Miollis au ministre des cultes, 17 mars 1810.

Digitized by Google

faits extérieurs, mais sur l'âme même et les sentiments les plus intimes de tous ceux qui étaient rangés sous ses lois (1). »

Ce sobre récit de M. d'Haussonville prouve deux choses : et d'abord que Napoléon ne se contentait point d'une soumission extérieure au gouvernement de fait qu'il avait établi à Rome, mais qu'il exigeait une adhésion absolue et sans arrière-pensée, et, en second lieu, qu'il entendait tyranniser la conscience de ses sujets. Or, comme pour atteindre ce second but il fallait envahir le domaine de la puissance spirituelle, l'Empereur, en essayant de réaliser son plan par les moyens les plus violents, devait prouver même aux aux aveugles qu'il n'en voulait pas seulement au pouvoir temporel, mais surtout à l'autorité spirituelle du chef de l'Eglise. Malgré son prestige et la force matérielle dont il disposait, Napoléon, comme le remarque fort bien M. d'Haussonville, « ne devait plus désormais atteindre l'ennemi qu'en se blessant des coups frappés par ses propres mains » (2).

Napoléon n'avait pas, d'ailleurs, attendu la résistance passive du clergé romain à ses offres, signalée par la lettre du général Miollis, du 17 mars 1810, pour envahir le domaine ecclésiastique. Dès l'annexion de Rome à l'Empire français, il avait commencé sa campagne contre le pouvoir spirituel du Pape, disposant à son gré des droits qui appartenaient au chef de l'Eglise. « A quelque prix que ce soit, je ne veux pas, — écrivait-il, le 13 août 1809, à M. Bigot de Préameneu —, qu'on paye rien à Rome pour l'expédition des bulles, dispenses, etc. (3) »

Le 18 janvier 1810, il supprimait, comme je l'ai dit, la fête de saint Grégoire VII. « Le ministre des cultes a-t-il fait une une circulaire aux évêques, — écrivait-il —, pour

(1) Voy. D'HAUSSONVILLE, *l'Eglise Romaine et le Premier Empire*, tome III, chap. XXXIX, pp. 333-337, de la 3e édition (1870).

(2) Voy. D'HAUSSONVILLE, *op. cit.*, *loc. cit.*, p. 337.

(3) Lettre de l'Empereur à M. le comte Bigot de Préameneu, Schœnbrunn, 13 août 1809. *Correspondance de Napoléon Ier*, tome XIX, p. 338.

Digitized by Google

leur ordonner de supprimer la prière de Grégoire VII et de substituer une autre fête à celle de ce saint que l'Eglise gallicane ne peut reconnaître? (1) » Le 25 février 1810, un décret impérial établissait, comme loi générale de l'Empire, l'édit de Louis XIV et la déclaration du clergé français de 1682 (2). Cet acte produisit à Rome la plus fâcheuse impression, justifiée par le fait que le Saint-Siège avait toujours protesté contre la déclaration de 1682. En même temps, oubliant ce qu'il avait dit à Pie VII dans les conférences qui précédèrent la signature du Concordat (3), Napoléon conçut un plan qui annihilait l'autorité du chef de l'Eglise. Irrité du refus de Pie VII d'accorder les bulles aux évêques qu'il voulait nommer, il voulut nommer quand même les évèques sans se préoccuper du Pape. Bien plus, il prétendit mettre la main sur les affaires spirituelles des départements du Tibre et du Trasimène (anciens Etats de l'Eglise), supprimant à son gré les évèchés, destituant à sa convenance les évêques, bouleversant à sa guise de fond en comble les circonscriptions épiscopales des anciens Etats pontificaux, essayant de faire à Rome, sans le Pape et contre le Pape ce qu'en France il avait si bien compris, lors du Concordat, de ne pouvoir faire que d'accord avec le Saint-Père. L'Empereur, cependant, ne se lança dans cette funeste aventure qu'après son mariage avec Marie-Louise.

L'exaspération contre les cardinaux noirs et contre les prêtres romains qui refusaient ses offres précipita sans doute les événements, mais ne les provoqua point. Napoléon caressait de plus en plus le rêve de la domination universelle. Il n'admettait point qu'au-dessus et en dehors de

(1) Note dictée par l'Empereur au conseil des ministres, le 18 janvier 1810. — Cette note n'est pas insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*.

(2) Voy. le *Moniteur de l'Empire*, n° du 1er mars 1810.

(3) « Si le Pape n'avait pas existé, il eût fallu le créer pour cette occasion, comme les consuls romains faisaient un dictateur dans les circonstances difficiles. »

Ces paroles ont été insérées depuis dans les *Mémoires de Napoléon*, édition de 1830. — *Notes et mélanges*, tome III, p. 196.

Digitized by Google

lui il y eût une autorité dont la force morale dépassât la sienne, et qui, régnant sur les consciences, les dirigeât par des voies où il ne voulait pas les voir s'engager. La passion de faire grand dominait de plus en plus cet homme de génie. « Son corps et son esprit, — dit M. d'Haussonville, — avaient gardé toute leur activité. D'affaiblissement dans les dons qui avaient fait de lui le premier homme de son temps il n'y avait aucune trace; mais il ne faisait plus de ces dons merveilleux le même usage que par le passé. Soit négligence, soit ennui, soit infatuation toujours croissante de lui-même, soit par tous ces motifs réunis, il mettait dans ses façons d'agir une sorte de laisser aller et de fantaisie capricieuse. On vit se produire de 1810 à 1812, dans sa conduite politique, une espèce de transformation assez pareille à celle que ses généraux remarquèrent plus tard dans ses combinaisons militaires durant les campagnes d'Allemagne et de Russie. Ses manœuvres à cette époque, certes toujours habiles, étaient devenues démesurément gigantesques, et par cela même beaucoup moins étudiées et moins parfaites qu'autrefois dans les détails. La conception de ses plans de campagne était encore très heureuse, mais l'exécution laissait beaucoup à désirer, par suite de l'exagération du but qu'il se proposait d'atteindre et de l'immensité des opérations qu'il s'était donné à conduire. On sentait qu'à manier à la fois tant et de si grandes masses, l'ancien vainqueur de Marengo, d'Austerlitz et de Wagram avait fini par se gâter un peu la main. Chose bizarre et vraiment digne de remarque, ce fut la conclusion de son mariage et sa confiance, d'ailleurs mal fondée, dans l'allié qu'il croyait s'être procuré de l'autre côté du Rhin, qui portèrent l'Empereur à donner à ses opérations contre la Russie une extension si extraordinaire ; et ce fut cette même confiance dans la seule cour de l'Europe ayant encore pied en Italie, et de tout temps protectrice du Saint-Siège, qui décida le gendre du très catholique souverain de l'Autriche à ne plus garder aucun ménagement envers le clergé des Etats pontificaux. Etrange complication des affaires humaines! le lien de famille récemment

Digitized by Google

noué entre l'ancien Empereur d'Allemagne et le nouvel Empereur d'Occident, allait justement servir de signal à la ruine totale et au complet bouleversement de l'état de choses que notre clergé français ne cesse point de se complaire à nommer encore la grande œuvre de Charlemagne (1). »

Si, avant son mariage avec Marie-Louise, Napoléon n'avait pas démasqué ses projets odieux contre le clergé romain, c'est que la prudence lui conseillait alors de ne pas froisser les sentiments catholiques de l'Autriche. Son mariage une fois accompli, il acquit la certitude que l'Autriche le laisserait faire à sa guise à Rome et, en général, dans les affaires religieuses. Dès lors, il n'attendit même pas la fin de sa lune de miel avec la nouvelle Impératrice pour engager une lutte à mort contre le clergé romain fidèle à ses devoirs envers Dieu et envers le chef de l'Eglise. Les pièces que je vais citer montreront que Napoléon se transformait tout simplement en Pape laïque. Le 15 avril 1810, il envoyait les instructions suivantes à M. Bigot de Préameneu :

« Sa Majesté désire que le ministre des cultes rédige sur les affaires du clergé des dispositions générales et complètes où il n'y aura pas seulement des principes arrêtés, mais où l'on comprendra même toutes les mesures de détail qu'il convient d'adopter. Ce ne sera pas à proprement parler un décret, puisqu'il n'aura pas force d'exécution, qu'il ne sera pas remis en minute à la secrétairerie d'Etat, qu'il ne sera pas expédié et qu'il restera entre les mains du ministre. Dans ces dispositions générales, on détaillera par titres toutes les mesures qu'on pourrait être dans le cas de prendre ; *on établira les choses comme elles devraient être et d'une manière absolue*, COMME S'IL N'Y AVAIT POINT DE PAPE (*sic*) *et sans avoir égard aux circonstances du moment, ni à des considérations quelconques*..... Lorsqu'on jugera qu'il convient d'exécuter quelques parties de ces dis-

(1) Voy. D'HAUSSONVILLE, *l'Eglise Romaine et le Premier Empire*, tome III, chap. XL, pp. 347-349, de la 3e édition (1870).



Digitized by Google

positions, elles seront converties en décret, et l'on arrivera successivement au développement du système complet. Ainsi on ne sera plus fatigué par des rapports successifs; mais chaque fois qu'il y aura une mesure à prendre, le ministre rappellera ce qui est fait et ce qui reste à faire. Ces dispositions générales doivent se diviser par territoires et par ordre de matières..... (1) ».

Dans cette même pièce sont indiquées les mesures à prendre, notamment dans les anciens Etats romains. Puis, entamant la question des évêchés, Napoléon ajoute :

« Le ministre des cultes est invité à traiter cette question : quels sont les moyens à prendre pour effectuer la réduction des évêchés, en restant le plus possible dans l'esprit de l'Eglise *(sic)*, soit en ne supprimant pas les diocèses, mais en les réunissant, soit en faisant précéder la réduction d'une déclaration portant qu'il ne doit y avoir que tel nombre d'évêchés, qu'il est de principe qu'en matière de circonscription, si la puissance ecclésiastique est nécessaire, l'intervention de la puissance civile n'est pas moins indispensable. On doit trouver dans les règles de l'Eglise que telle population, telle étendue de territoire est nécessaire pour l'établissement d'un évêché. Il est très probable qu'on trouvera quelque chose à cet égard dans la doctrine des conciles.

« Il convient d'écrire à la consulte de Rome de prendre les dispositions suivantes : quinze jours après la publication de l'arrêté de la consulte, tous les prêtres séculiers, tous les religieux et toutes les religieuses étrangers à Rome se retireront dans leur pays natal. Aussitôt qu'ils seront partis, la consulte fera prêter le serment, en commençant par les évêques (2). »

Cette pièce prouve que Napoléon Ier avait pris irrévocablement son parti. Il voulait, selon sa propre expression, « établir les choses comme s'il n'y avait point de Pape », et

(1) Note pour le ministre des cultes, Compiègne, 15 avril 1810. — *Correspondance de Napoléon Ier*, tome XX, p. 288.

(2) Note pour le ministre des cultes, Compiègne, 15 avril 1810. *Correspondance de Napoléon Ier*, tome XX, p. 289.

Digitized by Google

avec un homme comme lui, on pouvait compter qu'il ne renoncerait pas à son programme, si indigne et insensé qu'il fût, et qu'il se briserait contre l'obstacle plutôt que de reculer et de rentrer dans la voie de la modération, de la sagesse et de la justice.

L'homme qui écrivait à son ministre des cultes, le 18 décembre 1809 : « Donnez ordre au général Miollis de faire emballer toutes les archives du Saint-Siège, et de les envoyer en France sous bonne escorte, (1) » et le 13 février 1810 : « Je vous envoie les pièces qui viennent de Rome, qu'on a trouvées dans le secrétaire même du Pape. Faites-moi l'analyse de toutes ces pièces, (2) » devait logiquement aspirer à gouverner l'Eglise au lieu et place de son légitime pasteur. Quand on emporte tout d'une maison, même les archives; quand on brise les tiroirs du secrétaire du propriétaire légitime de cet immeuble pour s'emparer des papiers les plus intimes et s'en servir pour mieux combattre celui qu'on a spolié, on ne montre que trop l'intention de supprimer, autant qu'on le peut sans le mettre à mort, le personnage qu'on traite de la sorte. Si la persécution s'aggrave au lieu de s'atténuer, à mesure que le temps passe, c'est que le conflit est engagé sur un terrain où les transactions sont impossibles. Napoléon Ier le savait parfaitement, et c'est là ce qui le poussait à prendre des mesures de plus en plus tyranniques contre le Pape et le clergé. Les hommes vraiment sages, et aussi prudents que fermes et éclairés dans la défense des intérêts de la religion, ne se trompèrent pas à la vue de ce que l'Empereur faisait à Rome dès les premiers jours de l'annexion des Etats de l'Eglise à l'Empire français. Le vénérable M. Emery fut un de ceux qui virent avec le plus de perspicacité dans le jeu du despote, et en prévirent les conséquences (3). Mais, malgré

(1) Lettre de l'Empereur à M. le comte Bigot de Préameneu, Trianon, 18 décembre 1809. — Cette lettre n'est pas insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*.

(2) Le même au même, 13 février 1810. — Cette lettre n'est pas insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*.

(3) Ecrivant, le 12 mai 1810, à M. Nageot, prêtre de Saint-Sul-

Digitized by Google

ses efforts, il ne parvint pas à faire comprendre à ce grand homme fourvoyé qu'il courait à sa perte, et qu'il déshonorait son règne.

Je prouverai, dans le prochain paragraphe, pièces en mains, que l'Empereur s'efforça de plus en plus d'usurper les pouvoirs spirituels du Pape, et de briser tous les obstacles qu'il rencontrait sur son chemin. Je ferai, en attendant, remarquer à mes lecteurs que la dernière phrase de la note du 15 avril 1810 au ministre des cultes annonce le commencement d'un terrible orage pour les malheureux évêques et prêtres romains. En ordonnant qu'on leur imposât un serment qu'ils ne pouvaient prêter en conscience, Napoléon les vouait à la déportation et aux souffrances les plus cruelles; car sa vengeance était aussi implacable que son orgueil et son égoïsme étaient exorbitants.

pice, supérieur du séminaire catholique de Baltimore, M. l'abbé Emery, après lui avoir parlé de la suppression prochaine de la sainte compagnie dont il était le supérieur général, ajoute :

« ... Vous savez qu'il (le Pape) a été dépouillé absolument de tous ses Etats et qu'ils sont réunis au royaume d'Italie (*M. Emery se trompe, car ils furent annexés à l'Empire français*), qu'il est prisonnier à Savone, que tous les généraux d'ordre sont dispersés en différentes villes de France, que tous les cardinaux sont à Paris, que les archives du Vatican, de la Daterie, de la Pénitencerie ont été transportées en France. Vous voyez où cela mène et ce qu'on a à redouter. L'Empereur avait nommé une commission d'évêques et de cardinaux pour examiner certaines questions qu'il proposait. Il a voulu que j'y fusse adjoint. Tout ce que je peux vous dire, c'est que je suis sorti de là sans avoir aucun reproche à me faire, que je crois que Dieu m'a donné l'esprit de conseil en cette affaire. Mais je suis sûr qu'il m'a donné celui de force par sa sainte miséricorde. » (*Papiers pour écrire une vie de M. l'abbé Emery*, conservés au séminaire de Saint-Sulpice).

*(A suivre.)* C^te^ Joseph GRABINSKI.

Digitized by Google

# L'ISLAM

Est-ce que la France serait en train de devenir musulmane ? La ville de Pontarlier se donne le luxe d'envoyer à Paris, comme député, un sectateur du Coran ; des hommes graves réunissent des fonds pour construire une mosquée, à Paris; ils publient une *Revue islamique;* à la chambre, il n'est question que des médersa, sortes d'universités arabes (1) lesquelles inspirent à notre monde officiel infiniment plus de sympathie que nos universités catholiques. L'Europe elle-même semble subir, en ce moment, le prestige de l'Islam; elle laisse massacrer, impassible, des milliers de chrétiens, et elle trouve naturel que le sultan se moque de ses ambassadeurs. L'homme malade berne ses médecins avec une admirable maestria ; le fameux concert des puissances nous rappelle, parfois, certaines scènes de Molière.

Et voici qu'un officier, un fils des croisés, nous apporte d'Algérie un livre où l'on sent une sorte de dévotion pour

(1) Ces médersa, que préconisent M. Cambon et le dernier rapporteur du budget de l'Algérie, n'inspirent qu'une confiance modérée à certains hommes politiques. « A en croire le rapporteur, dit M. Rambaud, les médersa sont des établissements correspondant à nos écoles supérieures et à nos facultés. On croit rêver en lisant cette définition, car le premier objet qui vous frappe les yeux en entrant dans une médersa, ce sont des *tableaux Néel* avec l'*A b c* et le Ba be bi bo bu ». Il est vrai que M. Rambaud parle comme avocat de l'école normale de Bouzaria. Mais allez donc découvrir la vérité au milieu de ces affirmations contradictoires.

Digitized by Google

le prophète et son œuvre. Voltaire disait à Jean-Jacques : « Quand on vous a lu, on éprouve l'envie de marcher à quatre pattes. » Les hommes de sens rassis se sentent un peu gênés par l'admiration que professe M. le comte de Castries sur toutes les choses de l'Islam, mais je serais fort surpris que quelques snobs ne se fussent pas dit, au plus intime de leur fatuité : « C'est admirable, cette vie religieuse des Arabes. Allah akber, Dieu le plus puissant, Allah ouahed! Allah ouahed! Dieu unique. Une petite tirade en l'honneur de Mahomet produirait tout de même son effet dans un salon ».

Deux sortes de spécialistes étudient l'Islam aujourd'hui ; les orientalistes et les arabisants d'Algérie, ceux-ci anciens officiers ou anciens fonctionnaires, ayant vécu en contact journalier avec les musulmans. M. le comte de Castries appartient à la seconde catégorie ; il se donne comme un observateur et un vulgarisateur et, à ce double titre, il revendique le droit d'écrire sur l'Algérie, à l'encontre des orientalistes d'érudition, hommes terribles, qui ne cessent de fulminer contre les simples arabisants.

Et nous donc, alors, nous qui ne sommes ni savants, ni voyageurs, quelle fonction avons-nous à remplir par ici? Nous taire apparemment, écouter, acquiescer et enfin, si nous sommes trop logiques, acheter un burnous et nous initier aux rites musulmans. C'est cependant à notre intention qu'écrivent les savants et les voyageurs. Qu'ils veuillent bien nous permettre de réfléchir quelques instants sur leurs récits et leurs dires, puis de leur répondre en toute franchise. On raconte qu'Abou-Sofyan alla voir Mahomet après la prise de la Mecque. « Eh bien, Abou-Sofyan, lui dit Mahomet, confesses-tu maintenant qu'il n'y a d'autre Dieu qu'Allah? — Oui, répondit Abou-Sofyan. — Ne confesseras-tu pas aussi que je suis l'envoyé d'Allah? — Pardonne à ma sincérité, reprit Abou-Sofyan, mais sur ce point, je conserve encore quelques doutes. »

C'est une déclaration analogue que je viens faire à M. le comte de Castries : Votre livre, Monsieur, renferme des révélations intéressantes pour nous, profanes, mais

Digitized by Google

votre plaidoyer ne nous a pas convaincus. Je voudrais vous soumettre quelques doutes.

Il est évident que M. de Castries a écrit son livre dans un but patriotique. Il a voulu nous éclairer sur un des points les plus importants de la question coloniale. Nous ne connaissons pas les vingt millions de musulmans auxquels nous nous heurtons sur tous les points de l'Afrique ; nous ne les connaissons pas, mais nous nommons des députés qui ont tout pouvoir sur les affaires d'Algérie et qui, sur des questions très délicates, votent au petit bonheur. M. de Castries nous apporte, sous forme de conclusions, des conseils que le grand public ne saurait trop méditer, et que nous examinerons en détail, tout à l'heure.

Autant que patriotiques les préoccupations de l'auteur sont religieuses. Seulement, à ce dernier point de vue, son état d'esprit ne laisse pas de m'inquiéter. On voit que M. de Castries souffre de l'irréligion de la France ; il envie aux Arabes cette crânerie avec laquelle ils font, en commun, leurs solennelles prières du soir, les prières de l'*asser*. « Je voyais les amples burnous s'incliner à la fois, dans un geste superbe, aux prostrations rituelles. J'entendais, revenant sur un ton plus élevé, l'invocation : *Allah akber*. Dieu est le plus grand ! et cet attribut de la divinité prenait, dans mon esprit, un sens que toutes les démonstrations métaphysiques des théodicées n'auraient jamais réussi à lui donner. J'étais en proie à un malaise indicible, fait de honte et de colère. Je sentais que, dans ce moment de la prière, ces cavaliers arabes, si serviles tout à l'heure, avaient conscience qu'ils reprenaient sur moi leur supériorité. J'aurais voulu leur crier que, moi aussi, je croyais, que je savais prier, que je savais adorer. »

Fort bien, Monsieur le Comte, mais pourquoi donc avez-vous retenu vos cris ? ou plutôt il ne convient pas de crier, il ne faut que donner l'exemple. Le *Sanctus* est un peu plus beau, j'imagine, que l'*Allah akber* des Turcs, et nous connaissons encore, Dieu merci, des soldats français qui savent s'agenouiller et prier. Vous même, Monsieur, et je vous en félicite, vous appartenez à cette glorieuse phalange.

Digitized by Google

Un peu ébloui par le mirage du désert, M. de Castries ne distingue plus aussi bien ce qui se passe dans le demi-jour de nos églises européennes, et il raisonne en conséquence. En dépit des précautions oratoires et des réticences, son œuvre aboutit à cette conclusion, pour le moins fort étrange et malheureusement trop claire : L'islamisme, tel que je l'ai connu, durant mon séjour en Afrique, l'emporte sur le christianisme que nous voyons pratiquer en France et en Europe. Sans doute, quelques âmes d'élite s'élèvent chez nous à un degré de vertu qu'on ne soupçonne même pas en Orient, mais au point de vue de la beauté et du sentiment religieux, la moyenne des musulmans semble supérieure à la moyenne des chrétiens (1).

Comment un homme comme M. de Castries a-t-il pu en venir à faire siennes de telles opinions ? A dire vrai, je ne crois pas que nous devions prendre à la lettre ses trop explicites affirmations. Non pas que je doute de sa sincérité (elle m'inspire une bien plus grande confiance que celle de Mahomet), seulement son expression dépasse souvent sa pensée. Un officier intelligent et réfléchi arrive d'un pays que nous ne connaissons guère ou que nous ne connaissons pas, il charme ses amis par des récits et des descriptions, il prend goût à ses fonctions de narrateur, et bientôt, dans son imagination, au mirage du désert s'ajoute le mirage de l'éloignement. La polémique augmente encore ces tendances

(1) Pour bien prouver que je n'exagère pas, je cite :

« Les vices infâmes dont l'Orient musulman est la patrie sont-ils d'ailleurs plus nombreux dans l'Orient que dans l'Occident ? Cette réputation faite à l'Islam est encore le résultat de ces généralisations superficielles sans lesquelles les voyageurs n'auraient presque rien à écrire. Les vices infâmes de l'âge mûr sont malheureusement de tous les pays. Il s'en commet plus à Paris, à Londres et à Berlin que dans l'Orient tout entier..... La chasteté, « cette vierge évoquée du tombeau par la doctrine catholique », lui est bien propre ; c'est un idéal dont se rapprochent quelques âmes d'élite, mais, pour les autres, il y a une telle divergence entre ces préceptes sublimes et leur observance que c'est à peine si l'on peut dire que les sociétés chrétiennes se distinguent des autres par des mœurs plus pures. La loi coranique, plus indulgente que celle de l'Evangile, est *au contraire* suivie par la majorité des musulmans (p. 124).

Digitized by Google

à l'exagération. Autour de l'officier revenu du Sahara, les indifférents laissent quelquefois échapper des exclamations où se manifeste le doute : Bah ! vos musulmans n'ont pas tout à fait autant de mérites que vous voulez bien nous le dire, vous exagérez. Notre voyageur s'irrite un peu de ces résistances, il trouve déplorable que nos compatriotes connaissent si peu la plus ancienne de nos colonies, il prend sa bonne plume et va loin, plus loin qu'il n'aurait voulu.

Nous allons examiner en détail chacune des affirmations de M. de Castries.

La sincérité de Mahomet lui tient singulièrement à cœur, et il s'efforce de l'établir en un très long chapitre, dont on pourrait supprimer la moitié, sans inconvénient. M. de Castries énumère avec une satisfaction visible les principales erreurs que professait le moyen âge sur l'islamisme et les monstruosités qu'il attribuait gratuitement au prophète et à ses disciples. D'après une légende fort ancienne, Charlemagne n'osa pas détruire l'idole d'or *Mahom* adorée à Cadix, par crainte d'une légion de démons qui y était enfermée.

Nos poètes, nos écrivains et même quelques apologistes ont employé contre l'islamisme des arguments puérils qui font rougir ou indignent les savants de nos jours. La belle affaire vraiment ! Il est fort heureux que les croisés n'aient pas connu l'éclectisme religieux — si semblable à une sorte de snobisme érudit — qui fleurit en cette fin de siècle parmi les membres de l'Institut. Ils n'avaient que des notions assez vagues sur Mahomet qu'ils appelaient Baphomet ou Bafum, et qu'ils prenaient pour un faux dieu, mais ils frappaient vigoureusement sur ses sectateurs. C'est ainsi qu'ils ont sauvé la civilisation occidentale. Allons, Messieurs les orientalistes et Messieurs les arabisants, louons Dieu sans respect humain pour les beaux coups d'épée que donnèrent les croisés, dans leur lutte gigantesque contre l'Islam. Grâce à leur foi simpliste, nous pouvons discuter à loisir, aujourd'hui, et en toute sécurité d'âme, la question de savoir si Mahomet fut sincère.

Sur ce point, M. de Castries adopte les conclusions d'un

Digitized by Google

orientaliste (1) : « Il est presque impossible de savoir si Mahomet, dans la dernière période de sa vie — car pour la première il ne saurait y avoir de doute — croyait encore ou non à sa mission. Il y a des preuves à peu près aussi fortes pour l'affirmative que pour la négative. » Un peu ennuyé d'avoir fait tant de concessions, M. de Castries se rattrape sur la signification esthétique des derniers jours de Mahomet. « Ceux-là même, dit-il, qui se refusent à croire à la sincérité du prophète pendant la seconde partie de sa vie ne pourront s'empêcher de reconnaître que sa fin fut bien celle d'un ardent apôtre quittant la terre avec la conviction d'avoir rempli sa mission. »

C'est ici qu'il serait flatteur pour notre amour-propre intellectuel d'affecter la clairvoyance et la profondeur de nos érudits modernes. « Ils posent la question d'une manière étroite et superficielle ceux qui se demandent si Mahomet croyait à sa propre mission, s'écrie M. Renan; car, en un sens, la foi seule est capable de soutenir le novateur dans la lutte qu'il soutient pour l'idée de son choix; d'un autre côté, il est impossible d'admettre qu'un homme d'une conscience aussi claire crût avoir entre les deux épaules le sceau de prophétie et tenir de l'ange Gabriel l'inspiration qu'il recevait de ses passions et de ses desseins prémédités. »

Pour bien comprendre cette phrase, il faut, si je ne me trompe, se représenter le sourire qui se dessinait sur les lèvres de l'auteur pendant qu'il l'écrivait, se rappeler les principes essentiels de sa philosophie et surtout le souci constant qu'il avait d'assimiler le christianisme aux autres religions. Seuls, les esprits grossiers croient à la sincérité absolue des hommes, telle est la pensée intime de M. Renan.

Eh bien, ne craignons pas de nous ranger nous-mêmes parmi les esprits grossiers, et essayons de nous rendre compte. S'agit-il de la foi de Mahomet en un Dieu unique? Nous sommes tous d'accord pour reconnaître qu'elle est

(1) M. Reinhardt-Dozy.

Digitized by Google

absolument sincère chez Mahomet. Mais cette constatation n'a aucune importance. Au VII^e siècle de l'ère chrétienne, chez un peuple sémite, entouré de juifs et de chrétiens, le monothéisme ne pouvait pas ne pas prévaloir. D'ailleurs les avocats de Mahomet lui font un mérite non pas précisément de sa foi monothéiste, mais de l'intensité de cette foi et de l'ardeur de son prosélytisme. Ils se trompent. Nous voyons tous les jours des hommes s'emparer d'une idée vraie ou fausse, peu originale le plus souvent, la marquer de leur empreinte, puis la répandre autour d'eux. Les illettrés, surtout, font de ces découvertes. Tel bourgeois pacifique s'engoue de Napoléon; tel autre s'approprie la question sociale. Je connais un sous-officier en retraite qui m'entreprend périodiquement sur le progrès. « Ah! l'électricité, me dit-il avec de grands gestes, l'électricité! le progrès! le dix-neuvième siècle! Monsieur l'abbé, vous ne connaissez pas le dix-neuvième siècle. » Tous ces hommes sont sincères, mais leur zèle oratoire ne met en évidence que leur étroitesse d'esprit et leur vanité. N'oublions pas que Mahomet fut un illettré; son génie poétique et ses éminentes qualités d'administrateur ne prouvent rien en faveur de son érudition. A force de dire : *Allah ouahed*, il finit par se persuader qu'il avait restauré le monothéisme d'abord, puis qu'il avait reçu de Dieu une mission providentielle. Cela s'appelle-t-il de la sincérité? Non, le bon sens populaire et l'esprit narquois des Français modernes ont trouvé une expression fort jolie qui rend bien cet état d'âme; ils ont dit : s'en faire accroire. Sur la question du monothéisme, Mahomet s'en fait accroire.

Cependant, je doute qu'il ait pu s'en faire accroire autant qu'il aurait voulu ; il a dû se mentir à lui-même souvent, très souvent, probablement tous les jours, peut-être plusieurs fois par jour. Il a prophétisé des victoires qui se sont transformées en défaites, il a essayé de faire des miracles, à chaque instant il a dû mettre en cause l'ange Gabriel. Or, comme le fait remarquer M. Renan, il est absolument impossible d'admettre qu'un homme d'une conscience aussi claire crût avoir entre les deux épaules le

Digitized by Google

sceau de prophétie, et tenir de l'ange Gabriel l'inspiration qu'il recevait de ses passions et de ses sentiments prémédités. Sa mission ne reposait que sur des fourberies. Ou les mots n'ont pas de sens, ou on a le droit de dire qu'il était un faux prophète. Après cela il nous importe peu que Mahomet ait cru sincèrement en Dieu. La foi vraie se manifeste par ses œuvres; l'œuvre de Mahomet fut une œuvre d'imposture et de meurtre.

M. de Castries vante la beauté de sa mort (1). Il est vrai que Mahomet sut trouver pendant les derniers jours de sa vie une attitude qui ne manque pas de noblesse. S'il s'agissait d'un homme ordinaire, nous dirions que cette mort a quelque chose de royal. Elle nous rappelle le Lion des *Fables* de La Fontaine remémorant, avec dignité, les moutons et les bergers avalés jadis, ou Louis XIV disant majestueusement à son petit-fils : « J'ai trop aimé la guerre. » Mais Mahomet se donne comme le plus grand des prophètes. On se figure très mal un prophète s'accu-

(1) Chaque jour, pendant sa maladie, Mahomet sortait pour faire la prière de midi en présence du peuple. Le 8 juin, il se montra pour la dernière fois aux croyants assemblés. Sa marche était chancelante; soutenu par Fadhol, fils d'Abbas, et par Ali, fils d'Abou-Thaleb, il se dirigea vers la chaire d'où il avait coutume d'instruire le peuple, en attendant l'heure de la prière. Là il adressa des louanges au ciel, puis il parla aux croyants; sa voix était encore tellement forte qu'on l'entendait en dehors de la mosquée. « O vous qui m'écoutez, dit le Prophète, si j'ai frappé quelqu'un sur le dos, voici mon dos, qu'il frappe; si j'ai nui à la réputation de quelqu'un, qu'il se venge sur ma réputation; si j'ai dépouillé quelqu'un de son bien, voici mon bien, qu'il se paye, et que pour cela il ne craigne pas de s'attirer ma haine, la haine n'est pas dans mon cœur. » Il descendit alors de la chaire et fit la prière de midi; comme il se disposait à remonter, un homme l'arrêta par son manteau et lui demanda le paiement d'une dette de trois dirhems. Mahomet les lui rendit aussitôt : « La honte de ce monde, dit-il, est plus facile à supporter que celle du monde à venir. » Il pria ensuite pour ceux qui avaient combattu avec lui à la bataille d'Ohod, et demanda à Dieu de leur pardonner. Ce fut une scène pleine de simplicité et de grandeur que celle de cette dernière prière du prophète au milieu de son peuple : les croyants contemplaient son visage ravagé par le poison de la juive de Khaïbar et ne pouvaient retenir leur émotion; Abou-Beker lui-même pleurait : « Que ne pouvons-nous, dit-il au Prophète, racheter ta vie au prix de la nôtre! »

Digitized by Google

sant d'avoir volé trois dirhems à un pauvre homme. Remarquez qu'il devait être coutumier du fait, puisqu'il a l'air premièrement d'avoir oublié le vol des trois dirhems, et secondement de le regarder comme vraisemblable. Que ne s'est-il trouvé un Nathan pour lui dire en présence des Arabes : *Tu es ille vir*. Tu as menti, tu as volé, tu as tué combien de fois, oui, combien de fois? Tu as violé non seulement la loi naturelle, mais les lois que tu as portées toi-même dans ton Coran. Rappelle-toi les circonstances aggravantes qui ont fait très souvent de tes innombrables péchés, des crimes. Ne te figure donc pas que ta confession insignifiante ait quelque valeur aux yeux de Celui qui voit tout, et crains d'avoir donné seulement une preuve nouvelle et superflue de ton habileté pharisaïque.

Il ne faudrait donc pas transformer trop vite en apothéose, la mort de Mahomet. La formule maîtresse qui résume toute sa vie ne mérite pas mieux les admirations un peu surprenantes qu'elle a provoquées. « J'ai aimé par-dessus tout, disait Mahomet, les femmes et les parfums, mais je n'ai trouvé de plaisir complet que dans la prière. » Il est, je suppose, bien entendu que les deux premières passions de Mahomet ne constituent pas un mérite, même aux yeux des panégyristes de l'Islam. La prière est chose si belle qu'elle relève l'homme singulièrement, l'ennoblit et entoure son front mortel d'une auréole presque divine. Louons donc, chez Mahomet, cet amour de la prière, mais n'oublions pas qu'il ne l'absout nullement de son incroyable sensualité. Puis, allons au fond des choses. La prière telle que la pratiquait Mahomet est-elle vraiment si méritoire? L'auteur de l'*Imitation* nous dit, à nous autres chrétiens, de nous enfermer dans notre cellule, puis, après avoir bien fermé la porte, de prier en secret notre Père céleste. Pour le musulman, la prière est une fonction religieuse sans doute, mais aussi politique et sociale; elle a quelque chose de chorégique qui répond bien aux habitudes des peuples orientaux si amoureux de la couleur et du mouvement. C'est seulement au moment de la prière que Mahomet se sentait prophète et chef de peuple. Tous

Digitized by Google

les plaisirs et toutes les émotions à la fois entraient dans son âme : l'exaltation mystique, la joie de dominer absolument les âmes, le sentiment esthétique que procure la vue d'un groupe d'Orientaux en prières et que nous décrit d'ailleurs si bien M. de Castries (1). Oui, je comprends que Mahomet ait trouvé ses plus grandes joies dans la prière musulmane, mais que ce plaisir soit une preuve de supériorité morale, c'est ce qui n'apparaît pas très clairement.

Autant que la sincérité de Mahomet, la polygamie embarrasse les avocats de l'Islam. M. de Castries reconnaît qu'elle place la morale du Coran dans un état d'infériorité. Au fait, la chose n'est guère discutable, mais M. de Castries s'ingénie à plaider en faveur des musulmans, les circonstances atténuantes. Il m'est impossible de le suivre sur ce terrain, pour plusieurs raisons, mais principalement parce que je ne connais pas le sujet. Je me permettrai, toutefois, deux remarques. « La chasteté, dit M. de Castries, c'est un idéal dont se rapprochent quelques âmes d'élite; mais pour les autres, il y a une telle divergence entre ces préceptes sublimes et leur observance que c'est à peine si l'on peut dire que les sociétés chrétiennes se distinguent des autres par des mœurs plus pures. » Cette conclusion me paraît pour le moins un peu hâtive. Pourra-t-on jamais l'établir par des documents et des statistiques? J'espère bien que non, mais elle est combattue très énergiquement par les missionnaires et les soldats que j'ai pu consulter jusqu'ici. Il vaudrait mieux la supprimer, et j'ose le demander à M. de Castries.

(1) Je voyais les amples burnous s'incliner à la fois dans un geste superbe aux prostrations rituelles ; j'entendais, revenant sur un ton plus élevé, l'invocation : *Allah ¡akber!* Qu'ils étaient bien en harmonie avec ce paysage grandiose, ces hommes majestueusement drapés dans leurs vêtements de laine! Près d'eux, leurs chevaux, la bride à terre, subitement calmés, semblant respecter la prière de leurs maîtres. C'étaient les bêtes favorites du prophète, qui ne dédaignait pas d'essuyer leurs naseaux avec la manche de sa tunique, sur la recommandation que lui en avait faite l'ange Gabriel. Moi seul, dans cette immensité saharienne, j'étais disparate avec mon costume militaire, étriqué, ridicule moulage de la forme humaine, vêtement presque indécent.

Digitized by Google

Il serait bon aussi de faire disparaître une confusion fâcheuse. Après avoir condamné très justement le décolletage des bals européens, M. de Castries se rappelle les recommandations du Coran relatives à la chasteté des yeux (1), et il laisse échapper un cri d'admiration. Nous ne pouvons pas admettre cette façon de comparer deux mondes.

Opposez l'idéal musulman, c'est-à-dire la polygamie, à l'idéal chrétien, c'est-à-dire à la monogamie et à la virginité, ou bien mettez en parallèle les pratiques musulmanes et les pratiques chrétiennes, si vous le jugez nécessaire: mais n'établissez pas de contraste entre ce qui *doit être* chez les musulmans et ce qui *est* chez les chrétiens.

Enfin, M. de Castries s'accuse, certainement à tort, de s'être laissé entraîner hors de son sujet, en faisant le tableau des mœurs musulmanes. Son chapitre sur la polygamie comprend très exactement dix-neuf petites pages, et dans ces pages entrent plusieurs discussions théoriques ainsi que des citations du Coran. On ne voit pas ici, à proprement parler, de tableau des mœurs musulmanes, et je ne sais s'il faut le regretter. En définitive, M. de Castries dit simplement ceci : « Les musulmans qui s'en tiennent aux prescriptions du Coran *peuvent* mener une vie relativement chaste. On connaît des exemples de cette vertu asiatique. » Arrivant, après une argumentation quelque peu compliquée, cette conclusion me paraît mince. Des arabisants d'Algérie l'ont encore trouvée trop large.

A l'explication de la polygamie fait suite, naturellement, comme dans l'esprit de la plupart des lecteurs du reste, le fameux paradis des musulmans. M. de Castries nous avertit qu'il faut prendre comme des allégories les tableaux que nous trace Mahomet des joies de l'autre vie, et il appuie ses dires sur l'exemple célèbre du *Cantique des cantiques*. Sans doute l'Eglise se sert du *Cantique des cantiques*,

(1) Commande aux croyants de baisser leurs regards et d'observer la continence ; ils en seront plus purs. Dieu est instruit de tout ce qu'ils font. Commande aux femmes qui croient, de baisser leurs yeux...

Digitized by Google

mais quand il faut décrire le bonheur du ciel, elle fait surtout des emprunts à l'*Apocalypse*, aux *Epîtres* et au *Sermon sur la montagne*. Des Pères de l'Eglise et de grands orateurs chrétiens, comme saint Augustin et Bossuet ont paraphrasé et complété les paroles sacrées, en sorte que, même les plus ignorants d'entre les chrétiens, se font une conception du ciel précise, pure et noble. Pour trouver un tableau du paradis musulman à peu près convenable, M. de Castries est obligé de faire appel à la littérature persane. Il ne réussira pas à modifier les opinions qui ont généralement cours sur le paradis de Mahomet et qui ont quelque fondement, en somme. Les Persans ne représentent qu'une minorité parmi les sectateurs de Mahomet ; ils ont absolument changé le caractère de l'islamisme. Partout ailleurs, en Asie et en Afrique, les musulmans songent peu à la vie future ou bien ils se la représentent sous le symbole que l'on sait.

M. de Castries termine son exposé théologique par des considérations sur le fatalisme musulman qui trouveraient difficilement leur place ici. Mais au cours de son étude, il nous parle de la tolérance des musulmans en termes qui nous déconcertent. Nous lisons, en effet, dans le chapitre II, des phrases comme celle-ci : « On ne pouvait rencontrer à la naissance de l'islamisme, cet esprit de tolérance qui eût été en contradiction avec la foi fervente du prophète et des premiers croyants ; mais dès que l'Arabie soumise eut accepté le Coran, dès que le foyer eut été allumé, l'Islam donna au monde un grand exemple de libéralisme ». Et ailleurs : « On peut dire que la nouvelle religion ne fut pas plus imposée par la prédication que par la violence. » Je crois qu'on pourrait opposer à la thèse de M. de Castries, des faits nombreux, mais je laisse de côté la question historique, pour ne m'occuper que de l'état présent des esprits chez les sectateurs de Mahomet. M. de Castries croit-il que notre religion et notre patriotisme puissent et doivent compter aujourd'hui encore sur la tolérance des musulmans ? Hier, les Turcs massacraient 120,000 chrétiens, d'autres disent 200,000, quelques-uns

Digitized by Google

300,000; ils recommenceront peut-être demain, si l'Europe ne les arrête. Le moment ne me semble pas bien choisi de célébrer la tolérance musulmane, d'autant que nous ne sommes pas nous-mêmes à l'abri des malheurs qui viennent de s'abattre sur l'Arménie. Que demain nous subissions une défaite sur la frontière allemande, et tous les Français d'Algérie seront impitoyablement massacrés. L'*asser* algérien fera le pendant des vêpres siciliennes. M. de Castries laisse lui-même percer des inquiétudes. « Si quelque puissance, dit-il, jalouse de notre colonie méditerranéenne, profitait de notre faiblesse momentanée en Afrique, pour exciter, contre la domination chrétienne, la Snoussiya et les autres confréries musulmanes, il pourrait se produire en Algérie des mouvements sérieux. » Dans ces conditions, il vaut mieux ne pas parler de la tolérance musulmane, surtout à un peuple comme le nôtre, si prompt aux engouements dangereux, si facilement oublieux des leçons de l'histoire ; il y va peut-être de l'avenir de notre colonie et de la vie de 500,000 Européens.

L'œuvre de M. de Castries trouve son couronnement naturel, dans un dernier chapitre, le plus intéressant, à mon avis, qu'on pourrait appeler : la géographie religieuse de l'Algérie. Mais l'auteur, qui s'était attardé autour des légendes du moyen âge, n'a que le temps d'indiquer, sans les expliquer suffisamment, ni les motiver, des conclusions complexes et graves. Notre curiosité ignorante d'Européens voudrait davantage.

Pour M. de Castries, l'islamisme algérien constitue une puissance considérable, incompressible, réfractaire à toute influence chrétienne et française. Puisqu'on ne peut ni le supprimer, ni le transformer, il ne reste aux gouverneurs algériens qu'à le ménager, en lui appliquant des procédés administratifs aussi anodins et aussi négatifs que possible. M. de Castries ne se prononce avec netteté que sur un seul point : une idée générale doit dominer, dit-il, la politique du gouvernement français en Algérie et l'inspirer tout entière; elle doit être antijuive. Cette politique est audacieuse, mais précisément parce qu'elle se présente sous



Digitized by Google

une forme aussi vague, elle risque de manquer son effet. M. de Castries nous laisse entendre qu'il a des raisons de ne pas se montrer plus explicite. Mais si un écrivain indépendant a de telles hésitations, que pouvons-nous bien exiger des hommes politiques ou des administrateurs qui ont de lourdes responsabilités? Il est probable que les Juifs, comme les Antisémistes, accuseront M. de Castries de manquer de logique et lui demanderont une solution définitive. Vous déplorez amèrement, lui diront-ils, l'acte par lequel M. Crémieux a fait des citoyens français de tous les Israélites algériens. Faut-il l'annuler, cet acte ? Faut-il se contenter d'en atténuer les conséquences que vous déclarez désastreuses ? En supposant que de légitimes motifs vous empêchent de répondre avec précision, il est une partie de votre tâche que vous avez omise et que nous vous demandons instamment de remplir. Puisque la prépotence et l'insolence des Juifs ont pris de telles proportions, citez quelques faits caractéristiques, donnez-nous des statistiques. L'opinion publique se prononcera et appréciera efficacement l'action de nos gouverneurs. Puis, pour être complet, montrez-nous jusqu'à quel point les Arabes sont irrités et jusqu'à quel point aussi, capables de se révolter et de se venger.

C'est encore un supplément d'informations que nous demandons à M. de Castries sur toutes les choses d'Algérie dont il nous parle dans ses conclusions. Il témoigne, par exemple, une sympathie très modérée aux écoles primaires d'indigènes, et il semble bien que sur ce point l'unanimité soit près de se faire : « L'hostilité d'un indigène se mesure à son degré d'instruction française. Plus il est instruit, plus il y a lieu de s'en défier. Longtemps je me suis insurgé contre une vérité aussi désespérante. Je n'ai pu céder que devant un concert unanime de toutes les personnes que j'ai pu consulter » (1). Cependant nos coloniaux s'obstinent à défendre nos écoles primaires d'indigènes, et comme ils ont à leur tête des hommes politiques influents, voire même

(1) CHARVÉRIAT. *A travers la Kabylie.*

Digitized by Google

des ministres, il importe de dissiper tous les doutes et d'éclairer l'opinion.

A côté de ces écoles gouvernementales, on voit des écoles libres fondées par le cardinal Lavigerie, qui obtiennent des succès moins problématiques. « Les missionnaires catholiques, dit M. de Castries, ont été les premiers à reconnaître qu'il fallait renoncer à tout prosélytisme direct ; mais avec une intelligence parfaite de leur rôle et de la situation, ils n'ont pas lâché la partie ; la résistance de la foi islamique n'a pas découragé leur zèle infatigable. Là où ils se sont installés, ils ont défriché le sol, ils ont recueilli les pauvres et soigné les malades, ils ont donné l'instruction aux enfants. Si, au point de vue de l'évangélisation, leur œuvre a été nulle, il faut reconnaître qu'ils ont été les meilleurs agents de propagation de l'influence française. » Retenons bien ce témoignage rendu au patriotisme intelligent de nos missionnaires, mais gardons-nous de croire que leur zèle apostolique n'ait obtenu aucun résultat appréciable. « Les stations de Kabylie sont aujourd'hui au nombre de sept. Autour de chacune d'elles se groupent quelques ménages d'*indigènes chrétiens*... Veut-on se faire une idée d'ensemble des progrès accomplis par la Congrégation des missionnaires d'Afrique ? Il suffit de rappeler qu'au moment de la mort de son vénéré fondateur, elle comptait quatre évêques et trois cent quatre-vingt-trois membres, pères, frères ou novices, répartis dans sept provinces et six vicariats ou préfectures apostoliques, comprenant quarante-sept établissements, dont trente-huit en Afrique. De nouveaux ports ont été fondés depuis lors, et le nombre des missionnaires s'accroît tous les jours. L'illustre fondateur avait manifesté l'espoir de laisser après lui trois cents missionnaires, ils étaient près de quatre cents à prier sur sa tombe (1). »

Mais même si nous supposons que les prévisions pessimistes de M. de Castries ont quelque chose de fondé, il

(1) Consulter l'intéressante étude de M. l'abbé Klein sur le cardinal Lavigerie.

Digitized by Google

n'y a pas lieu de se décourager dans l'œuvre d'évangélisation entreprise par la France catholique. Au dire de certains missionnaires du Setchouen, le sentiment religieux ne se développe pleinement que chez les Chinois dont les ancêtres étaient déjà chrétiens. En d'autres termes, il faut que le sang devienne chrétien, et cela se conçoit aisément. Un honnête Chinois qui se convertit conserve le tour d'esprit et, au moins partiellement, les habitudes morales de ses compatriotes. Le cardinal Vaughan rappelait naguère avec humour que, longtemps après sa conversion, le grand cardinal Manning gardait encore l'air gourmé et l'allure raide d'un ministre anglican, d'un *parson*. Irons-nous demander à de pauvres Arabes de se soustraire aux lois de l'atavisme? Non, mais l'Eglise, qui a les promesses de la vie éternelle, saura une fois de plus faire preuve de tact et de persévérance, elle attendra la seconde et, s'il le faut, la troisième et la quatrième génération d'Arabes chrétiens.

Il serait d'autant plus imprudent de décourager nos missionnaires que les méthodistes anglais, eux, ne désarment pas. « La Kabylie est infestée de missions protestantes anglaises qui, sous couleur de méthodisme, ruinent lentement notre influence; dans les moindres villages de ce rude pays, plusieurs fois conquis par nos armes, l'Angleterre envoie ses bibles et ses pasteurs qu'on rencontre dans l'univers entier, mais là surtout où elle prend ombrage de la puissance de la France. » Voilà, certes, une noble protestation qui a été d'ailleurs portée à la tribune par M. Delafosse. Mais n'y a-t-il rien de mieux à faire? J'entends bien que Messieurs les libres penseurs nous font la concession très grande de ne pas combattre les religieux, aux colonies. Mais cela ne suffit pas. Les querelles des partis dans la métropole auront toujours une répercussion aux colonies. Puis, a-t-on pesé les conséquences que le développement d'un certain état d'esprit peut amener chez nous? Si la forte race des missionnaires francais allait s'éteindre! Soit dit sans manquer de respect aux intellectuels, aux coloniaux, aux patriotes qui font de si belles phrases sur l'expansion française, ils ne favorisent pas le

Digitized by Google

recrutement des missionnaires, et ils le gênent souvent. Il faudrait cependant qu'on s'expliquât, une fois pour toutes, sur la célèbre parole attribuée à Gambetta : « L'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation. » Cette parole témoigne de bonnes intentions, et le rapprochement des trois substantifs ne manque pas de piquant. Mais admirez, je vous prie, la haute idée que se faisait Gambetta de ses sous-vétérinaires, mais faites attention qu'il manquait lui-même un peu de courage, ou se contentait d'une politique à courtes vues. Car enfin, pour continuer la célèbre et peu noble métaphore, puisqu'on veut favoriser l'exportation, il ne faut pas rendre impossible la fabrication des articles qui l'alimentent. Je rougis d'employer un tel langage à propos de nos missionnaires, mais il ne semble pas qu'ici on puisse s'exprimer autrement.

Plus directement encore que par les missionnaires, l'Islam se sent menacé par ce qu'on appelle la civilisation européenne. L'Arabe, qui montre si peu de goût pour le catéchisme et l'instruction primaire, s'accommode très volontiers, paraît-il, du confort européen, tandis que ses femmes recherchent les étoffes et les objets de toilette que leur envoient les grandes maisons de commerce. Les amis de l'Islam comme M. de Castries s'affligent de cette invasion industrielle et commerciale qu'ils regardent comme peu favorable aux bonnes mœurs. Naturellement, la foi s'affaiblit, et l'on voit les sectateurs de Mahomet abandonner, en très grand nombre, leurs pratiques musulmanes. Les arabophiles se consolent de cette décadence par un raisonnement un peu trop ingénieux, à mon avis. Le musulman, disent-ils, n'est pas devenu libre penseur, il a pu s'affranchir de toutes les prescriptions du Coran, mais sa croyance est demeurée intacte; dans l'Islam, la foi qui n'agit pas est et reste une foi sincère. Je veux bien que les œuvres n'aient pas, chez les musulmans, toute l'importance que nous leur attribuons, nous autres chrétiens, mais du jour où les Arabes seront devenus des non-pratiquants, le gouvernement général d'Alger n'aura plus beaucoup à craindre l'explosion de leur foi.

Digitized by Google

Ce jour est sans doute encore bien éloigné de nous, car les arabisants ne s'entendent plus dès qu'il s'agit d'apprécier, même approximativement, les progrès de l'incrédulité ou de l'indifférence religieuse parmi les indigènes. Cependant un point demeure acquis. Dans son contact avec la civilisation moderne, l'islamisme a eu le dessous, il a perdu du terrain, il en perd encore tous les jours. Cela suffit, pour le moment du moins, et pour un avenir peu éloigné. Quant à prévoir ce que deviendront les 20 millions de musulmans algériens que nous annonce M. de Castries, il ne faut pas y songer.

Pareillement, l'exode des confréries musulmanes vers les déserts de la Lybie ne donne aux hommes compétents aucune inquiétude immédiate. « Sidi-Snoussi, comme un nouveau Moïse suscité par Dieu, a vu la grande affliction des musulmans asservis par les chrétiens; il veut les délivrer des mains des infidèles et les conduire du *dar el harb* (pays infidèles) dans le *dar el islam* (pays d'islam pur). Quittez votre pays ! dit-il à ses affiliés. Est-ce que la terre de Dieu n'est pas vaste? » C'est en effet dans une terre vaste et inoccupée qu'il a donné rendez-vous à tous les musulmans irréconciliables, désireux de fuir le contact ou la domination infidèles. Mais dans cette terre de promission « il ne coule pas du lait et du miel... Cependant, l'exode se poursuit chaque jour plus nombreux de tous les pays musulmans... » M. de Castries a négligé de nous dire jusqu'à quel point les émigrés se rattachent aux musulmans des autres parties de l'Afrique. Ils ne sont pas sans doute sans entretenir des relations régulières avec leurs coreligionnaires de l'est et du centre. Ils échappent donc à l'influence directe de la France et font désormais partie de cette force mystérieuse et redoutable qui menace à la fois toutes les nations européennes établies en Afrique.

Malgré tout, l'étude des problèmes algériens laisse donc, en dernière analyse une impression satisfaisante. M. de Castries est tellement rassuré sur l'avenir de la domination française qu'il se borne à demander pour notre colonie, des améliorations faciles et simples. « Un maniement plus

Digitized by Google

équitable et plus intelligent des populations indigènes, la suppression définitive de la féodalité arabe, la pénétration des voies ferrées dans le Sud, le perfectionnement de notre armement contribueront à rendre ces insurrections de plus en plus rares et assureront la pacification de nos sujets musulmans, des bords de la Méditerranée jusqu'aux rives du Niger. »

Reste toujours cette redoutable et, espérons-le, inutile hypothèse d'une défaite des armées françaises sur les bords du Rhin ou dans les défilés des Vosges. Il est entendu, semble-t-il, qu'en temps normal, notre domination française ne court aucun risque. Appliquons-nous à nous rendre l'Algérie si attachée qu'elle soit capable de nous demeurer fidèle, en des jours de malheurs, et même de nous fournir des secours contre l'ennemi. Sur ce point, M. de Castries se déclare absolument sceptique. Il faut nous résigner, dit-il, à vivre sur le sol de l'Algérie à côté de ses anciens occupants et renoncer à la chimère de l'assimilation et de la naturalisation. Cette perspective n'est pas autrement effrayante... J'en demande pardon à M. de Castries, mais il n'a pas dissipé toutes nos inquiétudes. Un homme qui a beaucoup étudié les ancêtres de nos Algériens exprime une opinion un peu différente et à laquelle M. de Castries se ralliera, je pense. « Lorsque, dans nos rapports avec les indigènes, dit M. Gaston Boissier, nous serons tentés de nous décourager, rappelons-nous qu'ils n'ont pas toujours été réfractaires à l'étranger, qu'il leur est arrivé de s'entendre avec leurs ennemis de la veille, d'accepter sans répugnance leurs habitudes, leur langue et leurs lois; mais n'oublions pas non plus, pour nous tenir en garde, que leur naturel a fini par reprendre le dessus, qu'il s'est débarrassé de tous ces emprunts étrangers, et qu'en définitive, il est resté le maître. Il y a là pour nous un motif d'espoir et une cause de défiance, des facilités dont nous pourrons nous servir, et un obstacle qu'il nous faudra essayer de vaincre (1). »

(1) *L'Afrique romaine*, p. 316.

Digitized by Google

Il convient d'ajouter que celui qui formule ces sages prévisions a su les appuyer par un exemple. Les Romains n'ont pas seulement conquis l'Afrique, ils l'ont dotée de tous les avantages de leur brillante civilisation, ils ont bâti des villes nombreuses et florissantes dont nous admirons encore les ruines. Mais ils ont mis plus de cinq siècles à accomplir leur œuvre; nous ne sommes installés que d'hier en Tunisie; un demi-siècle à peine nous sépare de la conquête définitive de l'Algérie. Cependant, des résultats considérables ont été obtenus, et il ne semble pas, d'après la savante enquête de M. Gaston Boissier, que les Romains aient eu des débuts plus heureux.

Quant au livre lui-même de M. le comte de Castries, j'éprouve quelque embarras à l'apprécier sommairement. Certes, on ne peut mettre en doute ni la bonne volonté du patriote ni la compétence de l'arabisant; l'auteur a vécu longtemps au milieu de ses Arabes, et il les comprend trop bien peut-être, parce qu'il les aime. Mais tout ce qui, dans ce livre étrange, se rapporte à la théologie et à l'histoire, nous surprend et nous déconcerte. Pourquoi M. de Castries ne se résignerait-il pas à atténuer certaines expressions admiratives qui, je le crois, ne rendent pas exactement sa pensée? Ce qui me porte à faire cette supposition, c'est que M. de Castries ne veut pas qu'on le prenne pour un *arabophile*. Or, pour ceux qui l'approuvent sans réserve, de même que pour ceux qui, comme nous, repoussent quelques-unes de ses conclusions, l'*arabophilie* éclate à chaque instant dans son livre. Moyennant certaines explications, peut-être finirait-on par s'entendre.

L'unanimité se fera sur la seconde partie de l'ouvrage et en faveur de M. de Castries. Qu'on nous donne souvent, à nous autres ignorants, de ces synthèses géographiques, ou plutôt, pour parler avec précision, que M. de Castries ne craigne pas de fournir des explications plus détaillées, car nous ne connaissons guère le sujet. C'est pourquoi nous demandons une autre étude plus complète, mais purement géographique celle-là. En répondant à ce désir qui est sans doute général, M. de Castries rendra service à ses compa-

Digitized by Google

triotes, si mal renseignés sur les choses des colonies. On se demande quelquefois à quoi peut bien s'employer notre aristocratie française sous une république démocratique. Quelques-uns de ses membres font à cette demande une réponse aussi spirituelle que topique; ils vont faire aimer au loin le nom de la France. Tel le prince Henri d'Orléans qui se dirige vers l'Abyssinie. On me dit que M. le comte de Castries va, une fois de plus, planter sa tente dans le voisinage de ses chers Arabes, peut-être même au milieu des tribus. Puisse-t-il faire tomber quelques-uns des préjugés que les musulmans nourrissent à l'endroit de la France, puis nous revenir bientôt riche de documents utiles!

Bon et heureux voyage à M. le comte de Castries!

Abbé DELFOUR.

Digitized by Google

# REVUE D'ÉCRITURE SAINTE

I. — P. Méchineau, *la Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ.*
II. — Al. Plummer, *Commentaire sur l'Evangile selon saint Luc.*
III. — J.-B. Lightfoot, *Notes sur les Epitres de saint Paul.*
IV. — G. Heinrici, *Commentaire sur la première Epitre aux Corinthiens.*
V. — Et. Nestle, *Supplément aux textes du Nouveau Testament.*
VI. — H. Holtzmann, *Théologie du Nouveau Testament.*
VII. — H. Charles, *l'Apocalypse de Baruch.*
VIII. — Bensly et Barnes, *le IV^e Livre des Macchabées.*
IX. — A. Edersheim, *l'Histoire de la nation juive.*
X. — G. Dalman, *Morceaux choisis araméens.*

I. La vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ (1), qu'a publiée l'année dernière le P. Méchineau, professeur d'Ecriture sainte au collège de Jersey, est un texte qui devait servir de matière à l'explication orale. Aussi, l'auteur se contente-t-il d'énoncer clairement les faits et d'en donner seulement quelquefois les preuves principales.

Dans une première partie, il est parlé du milieu historique où ont vécu Jésus-Christ et les apôtres. Les étudiants trouveront là des indications précieuses sur la situation politique de la Palestine, sur les partis politiques et religieux, sur les institutions religieuses, civiles et judiciaires chez les Juifs, la chronologie de la vie de Jésus-Christ, sur la géographie de la Palestine ; les noms et les attributions des gouver-

(1) *Vita Jesu Christi Domini nostri*, e textibus quatuor Evangeliorum distinctis et quantum fieri potest haud diversis composita, auctore L. Méchineau ; in-8°, 215, 110 pages. Paris, Lethielleux, 1896, 6 fr.

Digitized by Google

neurs de la Syrie, des procurateurs de la Judée, la généalogie de la famille des Hérodes, les grands prêtres sont catalogués. Le P. Méchineau croit que Quirinus a été deux fois légat de Syrie, une première fois vers l'an 750 de Rome, époque à laquelle il présida au recensement, dont parle saint Luc et une seconde fois en 759. Comme preuve, il indique l'inscription de Tibur, où Quirinius? est dit avoir été *de nouveau* légat de Syrie. Jésus-Christ serait né en l'an 747, 748 ou 749 de la fondation de Rome et comme Denys le Petit l'a fait naître en 754 et a fixé à cette date l'an 1 de l'ère chrétienne, il s'ensuit que Notre-Seigneur est né cinq, six ou sept ans avant l'ère chrétienne. Le baptême de Notre-Seigneur et le commencement de sa vie publique eurent lieu en l'an 26 de notre ère et il avait 30, 31 ou 32 ans, suivant la date qu'on adoptera pour sa naissance. Sa prédication dura trois ans.

La seconde partie est une analyse synoptique des faits de la vie de Notre-Seigneur avec renvois aux textes évangéliques. Dans la troisième, les textes sont reproduits en colonnes parallèles, d'après l'analyse précédente. La partie la plus remarquable de cette synopse, est l'harmonie entre les récits de la résurrection de Notre-Seigneur.

La quatrième partie traite de la prédication de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de sa forme ordinaire, des paraboles et, à ce propos, il cite une page que nos lecteurs seront heureux de relire: « Les courtes années qu'il (Jésus-Christ) passa hors de la retraite ne furent qu'une prédication continue, une action miraculeuse de la parole. Il n'écrivit point un système. Dans ses longues heures de méditation, il n'éleva point un de ces monuments raisonnés et philosophiques qui échappent à la foule et qu'admire la postérité des sages. Il parlait à toute heure, en tout lieu, à tous les hommes, sous toutes les formes. Né dans les rangs populaires, et menant cette vie tout extérieure, si commune sous le ciel d'Orient, d'ordinaire il s'adressa au peuple. Du plus loin qu'on l'apercevait assis sur quelque rocher, sur les bords du lac de Génésareth ou sur les âpres rives du Jourdain, la foule accourait pour entendre tomber de ses lèvres une parole à la fois suave et forte, majestueuse et familière, qui tour à tour perçait

Digitized by Google

l'âme de ses traits brûlants, et charmait l'imagination par la grâce touchante des paraboles. Il parlait, dans le silence de la nuit, à l'orgueil troublé d'un docteur d'Israël ; sur le bord du puits de Sichem, à la conscience d'une femme coupable et repentante ; il parlait dans les synagogues aux scribes étonnés d'entendre le ton du commandement. Il donnait rarement à ses discours un développement régulier. Il enseignait à propos de l'événement du jour, en réponse aux questions qui lui etaient posées, dans le mode le plus directement accessible à l'interlocuteur qui l'abordait. Femmes, enfants, sages ou ignorants, disciples ou adversaires, il parlait à chacun sa langue, il allait droit à l'âme de chacun, pénétrant ses plus secrètes pensées, doublant l'effet de la parole par un regard perçant et doux, où la tendresse du père se mêlait à la clairvoyance du juge et à l'autorité du maître (1). »

Le P. Méchineau retrace ensuite très rapidement la vie de la sainte Vierge, des apôtres et des amis de Notre-Seigneur. Il expose très nettement la question des trois femmes, la pécheresse, Marie de Magdala, Marie de Béthanie, qu'on a plus tard réunies en une seule. Il laisse au lecteur le soin d'adopter une opinion. Nous n'insisterons pas plus que le P. Méchineau sur cette question, que nous avons l'intention d'exposer bientôt en détail.

Ce travail du savant jésuite sera très utile aux étudiants et même aux professeurs, comme matière à développer, mais nous serions heureux si l'auteur voulait bien maintenant nous donner les explications, dont il l'accompagne oralement. Peut-être y aurait-il alors lieu de discuter certaines affirmations, quoique, nous le reconnaissons volontiers, elles ne soient données ordinairement que prudemment et avec toutes les limitations nécessaires.

II. Les lecteurs de l'*Université catholique* connaissent déjà l'*International critical Commentary*, publié sous la

(1) Albert de Broglie, *L'Eglise et l'Empire romain au IV^e^ siècle*, p. 68-69.

Digitized by Google

direction de MM. Driver, Plummer et Briggs; deux parties de ce Commentaire, le Deutéronome et l'Epître aux Romains leur ont déjà été présentées. Trois autres ont paru en 1895-1896 : le livre des Juges par Moore; saint Marc par Gould et saint Luc par Plummer. Nous parlerons aujourd'hui de ce dernier (1).

Les commentaires sur l'Evangile selon saint Luc sont déjà nombreux et il en est quelques-uns de haute valeur. Sans remonter trop haut, nous pouvons citer les compendieux travaux de Hahn (1350 pages grand in-8°) et du P. Knabenbauer (653 pages grand in-8) dont nous aurons à parler aussi. Personne cependant ne trouvera superflu ou faisant double emploi le commentaire du Dr Plummer. Sans se tenir complètement dégagé des travaux antérieurs, ce qui serait absurde, le savant anglais marche cependant dans un chemin qu'il s'est tracé lui-même et reste ordinairement assez original. Nous ne pouvons nous arrêter à tous les détails; examinons rapidement le travail au triple point de vue de la critique, de la philologie et de l'exégèse et voyons quelles sont les opinions particulières de l'auteur.

Dans une introduction excellente le Dr Plummer prouve que les écrivains ecclésiastiques les plus anciens, la Didachè, saint Clément Romain, Justin martyr, Tatien, Clément d'Alexandrie, Tertullien, les hérétiques et les païens, Marcion, Basilides, Héracléon, Celse, ont connu l'Evangile de saint Luc.

C'est le même auteur qui a composé le troisième Evangile et les Actes, et cet auteur, un compagnon de saint Paul, était saint Luc. Celui-ci, dont le nom Lucas est une abréviation de Lucanus, était un païen converti, probablement un affranchi, originaire d'Antioche. Il était médecin. La légende qui en fait un peintre remonte au VIe siècle.

(1) *A critical and exegetical commentary on the Gospel according to S. Luke* by the Rev. Alfred PLUMMER, in-8, LXXXVIII, 590 pages. Edinburgh, Clark, 1896; 15 fr.

Digitized by Google

Quelles ont été les sources à l'aide desquelles saint Luc a écrit son Evangile, et de quelle manière les a-t-il employées? La réponse à ces deux questions implique toute une théorie sur les rapports des Evangiles synoptiques entre eux. M. Plummer s'en tient à l'essentiel et à ce qui est spécial au troisième Evangile. Saint Luc a connu des témoins oculaires et des ministres de la parole évangélique qui lui ont raconté la vie de Jésus, et il a eu entre les mains, les écrits de ceux qui, avant lui, avaient entrepris de mettre par écrit les récits qui formaient la prédication apostolique. Il a dû très probablement posséder le récit primitif, qui fait le fond de l'Evangile de saint Marc, mais il n'a probablement pas connu notre Evangile actuel de Marc, car il omet des passages de cet Evangile, qui auraient intéressé ses lecteurs : *Marc*, VI, 5; VI, 45; VIII, 9. En second lieu, il a utilisé les *Logia* ou discours du Seigneur et, enfin, il a eu une troisième série de documents, où il a trouvé les passages qui lui sont spéciaux : les récits de l'enfance de Jésus et les récits et discours des chapitres IX à XIX et du chapitre XXIV. Ces derniers documents étaient-ils de provenance ébionite et saint Luc montre-t-il dans son Evangile des tendances ou des préférences ébionites? M. Plummer prouve très bien que non. Saint Luc proteste, il est vrai, tout le long de son Evangile, contre l'amour des richesses, contre l'avarice, mais jamais contre la richesse elle-même. Une partie des documents, qu'a employés l'Evangéliste, était en araméen, mais la grande majorité existait déjà en grec. La discussion sur ce point est un peu écourtée et tous les critiques n'admettent pas que les matériaux employés par les trois synoptiques étaient déjà en grec quand ils s'en sont servis, puisque l'on explique quelques-unes des différences d'expressions par ce fait même que les Evangélistes ont employé ou fait eux-mêmes des traductions différentes du texte araméen.

Quand à la date de composition de l'Evangile, M. Plummer la fixe vers l'an 75-80, parce que, mieux que les autres dates antérieures et postérieures, elle s'adapte aux

Digitized by Google

faits. Il reconnaît cependant que la date de l'an 63 a de nombreux avocats et qu'elle a pour elle des preuves de valeur.

Cet Evangile, de l'aveu de tous, le plus littéraire des quatre, présente cette anomalie d'offrir un style très grec et un emploi constant des tournures hébraïques. Saint Luc possédait très bien la langue grecque, ainsi que le prouvent la variété de ses constructions et la richesse de son vocabulaire; même dans les parties qui lui sont communes avec les autres synoptiques, il introduit des tournures ou des expressions qui lui sont spéciales. M. Plummer a dressé plusieurs tableaux, où il catalogue les termes particuliers à saint Luc et ceux qui lui sont communs avec saint Paul, les expressions hébraïques et les termes médicaux qu'on rencontre dans le troisième Evangile.

La partie exégétique est remarquablement bien traitée; M. Plummer n'a pas imité les exégètes allemands, qui, sous prétexte d'exégèse, se contentent de réunir les diverses explications, fournies par leurs devanciers, de sorte que l'on a une mosaïque d'opinions divergentes, entre lesquelles il est d'autant plus difficile de se prononcer qu'on ne possède pas les preuves qui les appuient. L'exégète anglais nous donne simplement l'explication qu'il adopte et il la prouve à l'aide de la grammaire et de la comparaison des textes évangéliques avec les divers documents canoniques ou extra-canoniques, qui peuvent en éclaircir le sens. Il s'est avec raison beaucoup servi des écrits contemporains qui lui offraient des passages similaires. Il aurait même pu les utiliser davantage, car un des derniers publiés : *Le Livre des secrets d'Enoch*, aurait pu fournir quelques comparaisons intéressantes. Mais ce sera pour une prochaine édition, car pour celle-ci l'auteur l'a probablement connu trop tard.

Parmi les notes plus détaillées nous en avons remarqué quelques-unes très intéressantes : Le décret d'Auguste, la Généalogie de Jésus-Christ, le titre : Fils de l'homme, l'idée du Sheol dans l'Ancien Testament, l'Aveugle de Jéricho, l'Apocalypse de Jésus, les récits de la résurrection.

Signalons d'abord, en passant, que M. Plummer ne croit

Digitized by Google

pas possible d'identifier la pécheresse, dont il est question au chapitre VII[e] avec Marie Madeleine, et celle-ci avec Marie de Béthanie; ce sont trois femmes que saint Luc distingue nettement. Sur le décret d'Auguste, ordonnant le recensement de toute la terre habitée, II, 1, le savant anglais fait remarquer que nous n'avons aucune mention de ce décret dans les autres écrivains en dehors de saint Luc et de ceux qui ont répété son information, mais que, étant donnée l'exactitude habituelle de l'Evangéliste, il a dû exister quelque chose d'analogue, probablement un recensement fait vers la fin du règne d'Hérode pour s'assurer que la taxe, imposée au pays, était suffisante ou exagérée. Quant à la question de savoir comment Quirinius, gouverneur de Syrie, en l'an 6 après Jésus-Christ, a pu l'être aussi en l'an 6-5 avant Jésus-Christ, époque de la naissance de Notre-Seigneur, lorsque nous savons que Sentius Saturninus a été gouverneur de l'an 9 à l'an 6 avant Jésus-Christ et Quinctilius Varus de l'an 6 à l'an 4, avant Jésus-Christ, M. Plummer la laisse sans réponse, mais il ne croit pas impossible que Quirinius ait eu à cette époque quelque relation officielle avec la Syrie et par conséquent avec le recensement. En définitive, les documents contemporains sont trop peu nombreux pour que l'on puisse rien conclure de leur silence contre l'exactitude historique de l'Evangile.

Sur la généalogie M. Plummer est bref; il croit que saint Luc a pu avoir entre les mains une généalogie officielle de la maison de David, et quant aux divergences entre les généalogies données par saint Matthieu et par saint Luc elles ne sont pas telles qu'elles ne puissent être mises en accord, si nous étions en possession de tous les faits. Les notes sur le Fils de l'homme et sur le Sheol nous ont paru insuffisantes.

Le D[r] Plummer donne une attention toute spéciale aux questions de philologie et il serait possible d'extraire de son commentaire une grammaire très détaillée de la langue de saint Luc. Le texte adopté est d'ordinaire celui de Westcott-Hort; les variantes des chapitres XXII et XXIII,

Digitized by Google

sont étudiées avec soin et une collation a été faite des lectures du manuscrit syriaque des Evangiles, récemment découvert au Mont-Sinaï par MMes Lewis et Gibson.

Nous en avons assez dit pour montrer la valeur de ce nouveau Commentaire; mais nous aurions pu trouver aussi dans les notes si exactes et si suggestives, qui accompagnent le texte, des données très intéressantes. Citons seulement en terminant cette explication de la parole de Notre-Seigneur, XVII, 21, disant aux pharisiens que le royaume du ciel est ἐντὸς ὑμῶν; Jésus-Christ n'a pu dire à ceux-ci qu'ils avaient en eux le royaume de Dieu. Ce n'est donc pas « au dedans de vous » qu'il faut traduire mais « au milieu de vous ». C'est d'ailleurs l'opinion du P. Knabenbauer et de Hahn.

III. Le Dr Lightfoot, alors qu'il était professeur à l'Université de Cambridge, avait, à diverses reprises, expliqué à ses élèves les épîtres de saint Paul. Son intention était certainement d'en donner un commentaire complet; mais il n'a publié que les épîtres aux Galates, aux Philippiens, aux Colossiens et à Philémon. Aujourd'hui, on nous offre les notes, qui ont été retrouvées dans les papiers de l'évêque de Durham sur les deux épîtres aux Thessaloniciens, sur la première épître aux Corinthiens, I-VII, 40, sur l'épître aux Romains, I-VII, 25, sur celle aux Ephésiens, I, 1-14 (1). Les dernières seules ont reçu une forme définitive; pour les autres, elles sont à l'état embryonnaire et encore elles ont été complétées à l'aide des notes prises par les élèves du savant professeur. Telles qu'elles sont, elles fourniront à l'exégète de très utiles indications et pourront lui suggérer quelques points de vue nouveaux.

Il ne peut être question, on le comprend, d'examiner en détail, à propos de ces notes les épîtres de saint Paul; il suffira d'indiquer à bâtons rompus quelques-unes des positions du Dr Lightfoot. Nous serons même obligé de passer

(1) *Notes on the Epistles of Saint Paul from unpublished Commentaries* by the late J.-B. LIGHTFOOT, bishop of Durham; in-8, IX, 336 pp. Londres, Macmillan, 1895. 15 fr.



Digitized by Google

sous silence la partie la mieux traitée de ces commentaires, la partie philologique; il y a été donné ici une attention spéciale, ainsi qu'aux comparaisons avec les auteurs classiques.

C'était autrefois un des arguments de l'école de Tubingue contre l'authenticité des épîtres aux Thessaloniciens que d'insister sur leur prétendue insignifiance dogmatique. Le Dr Lightfoot montre que dans ces épîtres, les plus anciennes que nous ayons de l'Apôtre, « la doctrine de la rédemption était présente à l'esprit de saint Paul, quoiqu'il s'occupât plus ordinairement d'autres questions dans ces lettres. Cette doctrine n'était donc pas, comme on l'a dit, le résultat d'une réflexion plus mûre. » Au Ve chapitre de la première épître aux Thessaloniciens nous lisons, v. 9 : « Car Dieu ne nous a pas destinés à la colère, mais à l'acquisition du salut par Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est mort pour nous, afin que, soit que nous veillions, soit que nous dormions, nous vivions ensemble avec lui. » La doctrine de la rédemption est ici tout entière sous son double aspect : Jésus-Christ nous acquiert le salut en mourant pour nous, afin que nous vivions ensemble avec lui.

Les enseignements de saint Paul sur les fins dernières sont exposés dans les deux épîtres aux Thessaloniciens et nous font connaître presque en entier la pensée de l'Apôtre sur ce sujet. Le Dr Lightfoot n'est peut-être pas ici aussi catégorique qu'on pourrait le désirer; mais qui oserait lui en faire un reproche, à moins qu'il n'ait lui-même une solution définitive à présenter? Or, à l'heure qu'il est, nous ne sommes guère plus avancés sur ces questions qu'au temps où saint Augustin pouvait dire, en parlant des allusions de saint Paul à l'Antéchrist : « J'avoue que j'ignore complètement ce qu'a voulu dire l'Apôtre. » *De civ. Dei* XX, 19.

Voici l'opinion de l'exégète anglais sur les points les plus discutés. Lorsque saint Paul dit : Nous, les vivants, nous qui sommes restés pour l'avènement du Seigneur, I *Thess.*, IV, 15, cela signifie : Nous, je veux dire ceux qui sont vivants, qui survivent en ce dernier jour. Jamais

Digitized by Google

l'Apôtre n'a affirmé nettement que la parousie du Seigneur était imminente; il a déclaré, au contraire, que l'époque en était incertaine, I *Thess.*, v, 1, 2, et que même elle n'était pas prochaine, II *Thess.*, i, 2. Dans toutes ses lettres d'ailleurs, il proteste contre cette tendance de quelques-uns à l'inaction, sous le prétexte que le Seigneur est sur le point de paraître. Quant à l'homme de péché, au fils de la perdition, ce ne serait probablement pas un personnage, mais plutôt une tendance, ou la personnification d'un mouvement ou d'un principe mauvais. Sur ce point, il nous paraît difficile de partager l'avis du savant exégète.

Nous aurions encore à signaler dans les autres épîtres plus d'une explication très suggestive; mais le choix en serait trop subjectif, nous préférons renvoyer le lecteur à l'ouvrage lui-même; il y trouvera sûrement beaucoup à glaner.

IV. — Le D. G. Heinrici vient de nous donner une édition nouvelle de son commentaire sur la première Epître aux Corinthiens (1). Il a pu déclarer à bon droit que, par les changements qu'il a opérés dans son travail, cette seconde édition est devenue une œuvre nouvelle. Il s'est attaché surtout à rechercher jusqu'à quel degré il faut reconnaître dans cette épître de saint Paul des influences étrangères, rabbiniques ou helléniques. Tout en acceptant que l'Apôtre a souvent employé les procédés dialectiques des docteurs juifs, il remarque que l'on rencontre souvent dans cette lettre les formes de la rhétorique grecque, la parataxis, XIII, 4, l'antithèse, VII, 29, l'apostrophe, VII, 18. Et quoique, pour les doctrines, on puisse relever des enseignements qui rappellent ceux des docteurs juifs ou des idées, dont on retrouve des parallèles chez les philosophes grecs, il faut néanmoins conclure à la haute originalité de saint Paul. C'était bien notre opinion, mais nous sommes

(1) Kritisch exegetischer Kommentar über das Neue Testament begründet von W. Meyer. V, *Der erste Brief an die Korinther*, neu bearbeitet von G. HEINRICI; in-8, x, 530 pages, Gœttingen, Vandenhœck und Ruprecht, 1896, 8 fr. 75.

Digitized by Google

heureux de constater qu'en dépit des efforts, qui sont faits pour dépouiller nos écrivains du Nouveau Testament de l'originalité qui leur est propre, les savants impartiaux savent protester contre le courant actuel. Nous reconnaissons bien que ces écrivains ont été de leur temps, qu'ils ne sont pas dégagés complètement des idées ambiantes, mais nous croyons que dans le vieux moule ils ont introduit des choses nouvelles. L'esprit chrétien n'est ni le légalisme juif ni la sagesse grecque.

Nous approuvons aussi les déclarations du Dr Heinrici sur la critique du texte. Il ne croit pas que les manuscrits alexandrins ℵ BAC, représentent le vrai texte et, en cas de divergence, il leur préfère les témoins occidentaux et syriens. Ces derniers offrent une forme plus ancienne du texte, tandis que les alexandrins sont des textes corrigés. Nous n'entrons pas dans le détail de cette question, car nous nous proposons de l'exposer dans un prochain article.

Le Dr Heinrici rejette toutes les hypothèses fantaisistes de quelques hypercritiques modernes, Bauer, Pierson, Naber, Loman van Manen, sur l'authenticité ou l'unité de cette Epître; l'évidence interne et externe est trop forte en sa faveur pour qu'il y ait seulement lieu de les discuter sérieusement. Il fait ensuite ressortir l'importance doctrinale et historique de cette lettre, et discute avec soin les reproches d'inexactitude ou de contradiction qui ont été faits à saint Paul.

Le commentaire ne laisse aucune question sans la traiter à fond et le Dr Heinrici, tout en tenant grand compte de l'opinion de ses devanciers, ne craint pas d'être original et d'émettre ses idées particulières. Nous n'acceptons certainement pas toutes les solutions données, car trop souvent nous y retrouvons les préjugés confessionnels de l'auteur, mais nous reconnaissons volontiers qu'il y a beaucoup à puiser dans ce travail et qu'utilisé avec précaution il peut rendre de très grands services. Personne n'ignore d'ailleurs que le Dr Heinrici est un des spécialistes les mieux au courant de tout ce qui concerne l'Eglise de Co-

Digitized by Google

rinthe; il a fait de cette communauté primitive son domaine particulier.

V. M. Eberhard Nestle a eu l'excellente idée de mettre entre les mains des étudiants certains documents récemment découverts, très importants pour l'étude du Nouveau Testament (1). Ce sont les fragments des Evangiles perdus : Evangile de saint Pierre, des Egyptiens, des Ebionites, selon les Hébreux, pour ne citer que les plus considérables, divers autres fragments et les paroles de Notre-Seigneur Jésus-Christ, que l'on ne trouve pas dans les écrits canoniques, mais que les écrivains ecclésiastiques nous ont transmises; elles sont empruntées au travail de Resch, « *Agrapha* » dont nous parlerons bientôt. En tête du faciscule, M. Nestle donne la collation qu'il a faite du codex de Bèze avec le texte du Nouveau Testament, tel que l'ont établi Tischendorf et de Gebhardt.

Ce travail pourra rendre de très grands services aux étudiants et nous croyons qu'il sera bon de le joindre aux éditions ordinaires du Nouveau Testament.

VI. — L'étude sur la Théologie du Nouveau Testament, dont le Dr Holtzmann a commencé la publication est importante pour nous à deux points de vue (2). Et d'abord, nous devons connaître les principaux points de vue des représentants accrédités de la critique radicale sur nos écrits sacrés et ensuite y glaner ce que nous pouvons y trouver de bon. Or, le Dr Holtzmann est, à cette heure-ci, un des chefs les plus écoutés de l'école avancée et nous aurons tout profit à constater les concessions, qui nous sont faites aujourd'hui sur des points où l'Ecole de Tu-

(1) *Novi Testamenti græci Supplementum editionibus de Gebhardt Tischendorfianis* acommodavit Eb. NESTLE; insunt Codicis Cantabrigiensis collatio, Evangeliorum deperditorum fragmenta, Dicta Salvatoris agrapha alia; in-8, 96 pages, Leipzig, Tauchnitz, 1896, 0 fr. 90.

(2) *Lehrbuch der neutestamentlichen Theologie* von H. HOLTZMANN, I-VIII Lieferung; in-8, 352 et 412 pages. Freiburg, Mohr, 1896, 1 fr. 80 le faciscule.

Digitized by Google

bingue avait autrefois rejeté complètement les données traditionnelles.

L'ouvrage comprendra deux volumes; il paraît par fascicules, divisés en deux parties; dans la première, il est traité de Jésus et des Evangélistes synoptiques; dans la seconde, de saint Paul et de la littérature, que l'auteur appelle postapostolique, et où il range l'Epître aux Ephésiens, les Pastorales, l'Epître aux Hébreux, les Epîtres catholiques, l'Apocalypse et les écrits johanniques. Huit fascicules ont paru.

Dans un premier chapitre le Dr Holtzmann étudie l'état religieux et moral du Judaïsme au temps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et expose assez en détail le système théologique de la Synagogue. On trouvera dans ce premier chapitre des notions très précieuses sur les tendances diverses des partis politiques et religieux en Palestine, sur les pharisiens et les sadducéens, sur les docteurs de la Loi, sur les croyances populaires et les enseignements des rabbins sur Dieu, le monde angélique, le péché, le Messie et les idées eschatologiques; enfin, sur la théologie alexandrine.

Le second chapitre est consacré à la prédication de Jésus-Christ et à ses enseignements sur Dieu et l'homme, sur le royaume de Dieu, sur les fins dernières. Signalons l'étude très importante sur la conscience messianique de Jésus. La valeur historique des Evangiles synoptiques est admise, sauf pour quelques détails.

Toute la théologie de saint Paul a déjà été exposée; nous y reviendrons lorsque l'ouvrage sera terminé. Remarquons seulement que le Dr Holtzmann, accepte comme authentiques non seulement les quatre grandes Epîtres, mais aussi les deux épîtres aux Thessaloniciens, celles aux Philippiens et aux Colossiens. A la base de la doctrine de saint Paul aurait été, d'après le critique allemand, la théologie juive, non pas celle des docteurs palestiniens, mais la théologie des Juifs de la Diaspora, assez fortement mélangée d'éléments grecs. C'est un point de vue sur lequel nous aurons à revenir plus tard.

Digitized by Google

Le travail du Dr Holtzmann sera très utile non seulement pour nous instruire sur les opinions de son auteur, mais aussi pour nous tenir au courant de l'état actuel de la science allemande sur ces questions. Car tous ceux qui ont émis une opinion caractéristique y sont cités. Nous y trouvons beaucoup d'auteurs allemands, des anglais, quelques français, mais tous protestants. Sauf erreur ou inadvertance, nous n'avons encore rencontré le nom que d'un seul auteur catholique, celui de l'évêque Simar. Quand donc aurons-nous une bonne Théologie du Nouveau Testament, qui s'imposera à l'attention de tous?

VII. — L'éditeur du *Livre d'Enoch*, et du *Livre des secrets d'Enoch*, M. Charles, vient de publier une traduction anglaise de l'*Apocalypse de Baruch* (1). Ce pseudépigraphe n'était pas inconnu, puisque l'on en possédait une version syriaque et une traduction latine; la première, éditée par Ceriani en 1871 et 1883, et la seconde, due aussi à Ceriani, publiée en 1866 et rééditée par Fritzsche dans ses *Libri apocryphi Vet. Testamenti*, 1871. Le travail de M. Charles sera néanmoins bien accueilli de tous ceux qui s'intéressent aux études scripturaires, car il a enrichi son édition d'une introduction très savante et de notes critiques et théologiques, qui aideront beaucoup à comprendre un texte par lui-même assez obscur. Dire qu'il a fait disparaître toutes les obscurités, ce serait à coup sûr être trop affirmatif, mais il a su, renseigné, comme il l'est, sur les écrits pseudépigraphes de l'époque, éclaircir par des comparaisons avec d'autres livres ce qui pour le moment pouvait être expliqué.

L'Apocalypse de Baruch a été fabriquée sur le modèle de toutes les apocalypses juives. Le prophète a des visions qui lui sont expliquées. Ces visions se rapportent soit au temps passé, soit au temps futur. En résumé, les royaumes

(1) *The Apocalypse of Baruch*, translated from the syriac, edited with introduction, notes and indices by R. H. CHARLES. In-12, LXXXIV, 176 pages. Londres, Black, 1896, 9 fr. 35.

Digitized by Google

de la terre seront un jour anéantis, il y aura une grande tribulation, les morts ressusciteront, le Messie apparaîtra, il jugera toutes les nations et son règne durera éternellement. Quelques points particuliers nous intéressent cependant dans cette Apocalypse. Sur la résurrection des morts, nous retrouvons des idées qui se rapprochent beaucoup des enseignements de saint Paul, I *Cor.*, XV, 35-50. Les morts ressusciteront avec un corps exactement semblable à celui qu'ils ont eu en cette vie, afin qu'ils puissent être reconnus, puis aura lieu le jugement, et alors tous seront transformés : les méchants pour souffrir et les justes pour jouir d'une vie qui ne finira pas, XLIX, LI. Sur le péché originel, Baruch est aussi très explicite. Nous citerons le texte latin pour être compris de tous. « *Adam mortem attulit et abscidit annos eorum qui ab eo geniti fuerunt* » XVII, 3. Et XLVIII, 2 : « *O quid fecisti, Adam, omnibus qui a te geniti sunt.* » Toutefois, la volonté de l'homme reste libre et chacun est responsable de ses propres actions : « *Si enim Adam prior peccavit et attulit mortem super omnes immaturam ; sed etiam illi qui ex eo nati sunt, unusquisque ex eis praeparavit animae suae tormentum futurum : et iterum unusquisque ex eis elegit sibi gloriam futuram... Non est ergo Adam causa, nisi animae suae tantum ; nos vero unusquisque fuit animae suae Adam.* » D'ailleurs, le juste est sauvé par ses œuvres, LI, 7, et sa justice provient de ce qu'il a accompli la Loi, LVII, 6 ; justifié par la Loi, il peut approcher de Dieu avec confiance, LI, 3, ses œuvres sont méritoires pour lui, XIV, 12, et deviennent une protection pour son peuple, II, 2. C'est absolument la théologie pharisienne, contre laquelle proteste si énergiquement saint Paul. Ces quelques extraits nous montrent bien l'importance de ce livre.

Sur les questions critiques et historiques que soulève cette Apocalypse de Baruch, M. Charles nous fournit dans l'introduction les renseignements les plus précis. Cette Apocalyse a été écrite primitivement en hébreu ; tous les critiques ne sont pas de cet avis, mais les preuves qu'en donne notre auteur sont concluantes. De l'hébreu elle a

Digitized by Google

été traduite en grec, et du grec en syriaque. Du texte hébreu nous ne possédons plus que quelques phrases. Du grec nous n'avons plus rien, sinon ce qui nous a été conservé dans le *Reste des paroles de Baruch*, écrit grec du IIe siècle après Jésus-Christ, et dans une récente Apocalypse de Baruch dernièrement découverte en grec et en slavon, dont MM. James et Morfill donneront bientôt une édition. Cette publication vient d'être faite et nous en parlerons plus tard, mais, d'un examen superficiel, il nous paraît ressortir que les deux Apocalypses, la syriaque et la gréco-slavonne, sont entièrement différentes. L'Apocalypse de Baruch est une compilation de cinq ou six livres indépendants, tous écrits de l'an 50 à l'an 90 après Jésus-Christ, et rassemblés vers la fin du Ier siècle. Ils sont donc contemporains des livres du Nouveau Testament, et nous offrent un résumé fidèle des croyances et des doctrines juives de l'époque, ainsi que des arguments présentés par le judaïsme, se défendant contre le christianisme. Il est difficile de ne pas voir dans cette Apocalypse une réponse aux solutions que saint Paul donnait des problèmes religieux. C'est le pharisaïsme répondant aux croyances nouvelles par l'affirmation de ses doctrines propres. Ce court résumé nous montre bien l'intérêt de ce pseudépigraphe; aussi désirons-nous, plus que jamais, un travail d'ensemble de M. Charles sur ces apocryphes contemporains de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

VIII. Le IVe Livre des Macchabées, dont M. Barnes vient d'éditer le texte syriaque (1), n'est pas à proprement parler un livre historique; c'est plutôt une exhortation à supporter les persécutions par les exemples de courage qu'ont donnés le vieillard Eléazar et les sept frères Macchabées. Ce livre, écrit au premier siècle par un juif qui voulait encourager ses frères au martyre, présente aussi quel-

(1) *The fourth Book of Maccabees and Kindred documents in Syriac*, first edited on manuscript authority by the late L. Bensly with introduction and translations by W. E. Barnes, in-8, LXXIV, 168 pages. Cambridge, University Press, 1895, 12 fr. 50.

Digitized by Google

ques points de ressemblance très curieux avec le Nouveau Testament. Le plus frappant est le suivant, IV *Macc.* 14, 15 : « Ne craignons pas celui qui paraît tuer le corps; le plus grand malheur de l'âme est la torture éternelle réservée à ceux qui transgressent la loi de Dieu. » C'est, sinon exactement les mêmes termes, du moins la même idée que Matthieu, x, 28 et Luc, XII, 4. Les deux textes sont cependant indépendants, car le Nouveau Testament emploie la forme très inusitée et probablement hébraïque, μὴ φοβεῖσθε ἀπὸ, tandis que le IVe Livre des Macchabées a la tournure classique, μὴ φοβηθῶμεν. L'influence grecque est d'ailleurs très reconnaissable dans ce livre. Sans parler des sentences, qui rappellent de très près certains passages d'Aristote, remarquons cette croyance que les âmes des justes jouiront d'une vie éternellement heureuse auprès de Dieu, XV, 2; XVIII, 24. Cette idée de l'âme vivant d'une vie active, indépendamment du corps, est une idée grecque; les pharisiens croyaient à l'âme réunie au corps pour jouir du bonheur éternel. Nous retrouvons cependant la théologie pharisienne, lorsqu'il est affirmé, VI, 29, que le sang des martyrs est propitiatoire, et, XVII, 29, qu'il devient une rançon pour les péchés d'Israël. Ces quelques observations montrent suffisamment l'importance de ce IVe Livre des Macchabées, pour une connaissance plus détaillée de la théologie des temps avoisinant le christianisme.

Le texte a été établi à l'aide de neuf manuscrits syriaques, dont les trois principaux sont : l'un à la bibliothèque Ambrosienne de Milan, l'autre à la bibliothèque de l'université de Cambridge, et le troisième au British Museum. Les 124 premières pages étaient imprimées depuis 1870, et le reste a été trouvé tout préparé dans les papiers du professeur Bensly. Le travail du Dr Barnes a donc consisté à écrire une introduction où il décrit les manuscrits utilisés, compare le texte grec avec le syriaque, et dit quelques mots sur d'autres documents syriaques où la passion des frères Macchabées est racontée, et qui sont ici traduits en anglais. Nous devons être reconnaissants à MM. Bensly et Barnes de cette publication, car elle nous sera très utile

Digitized by Google

pour contrôler et rectifier le texte grec du IV^e^ Livre des Macchabées, assez défectueux en certains passages.

IX. Le D^r^ Edersheim, juif converti, auteur d'une vie de Jésus-Christ, qui a obtenu un très légitime succès, grâce aux nombreux détails qui y sont donnés sur les mœurs et les idées du peuple juif au temps de Notre-Seigneur, avait écrit, en 1856, une *Histoire de la nation juive*, qui pour l'époque était de grande valeur. Mais de nouvelles études ont été faites depuis quarante ans, et les idées elles-mêmes de l'auteur ont changé sur plus d'une question. Il y avait donc lieu de remettre au point ce travail du D^r^ Edersheim, dont une seconde édition avait paru en 1857. Ce travail vient d'être fait avec succès par M. H. White (1). Il a exécuté les corrections nécessaires dans l'intérieur du texte sans les indiquer, mais il a enfermé entre guillemets les additions importantes. A notre avis, il aurait pu modifier davantage, et ne pas laisser subsister quelques opinions surannées. Il aurait fallu indiquer plus nettement qu'il y avait lieu, sur plus d'un point, de se défier de ce qui nous est raconté par la tradition talmudique sur les docteurs de la loi, présidents du Sanhédrin, et autres questions. La légende s'est un peu trop donné carrière sur la vie et les actions de ces Pères du Talmud. S'il faut dire toute notre pensée, nous engagerons le lecteur à lire ces pages avec précaution, et à toujours les contrôler par le livre du D^r^ Schürer : *Geschichte des jüdischen Volks im Zeitalter Jesu Christi.*

L'ouvrage du Docteur Edersheim se divise en deux parties : histoire du peuple juif ou plutôt de la synagogue, depuis le retour de la captivité de Babylone jusqu'à la dernière guerre de l'indépendance sous Bar-Cochba, 132 ans après Jésus-Christ, l'état de la synagogue après cette guerre et la condition sociale de la Palestine et, en second lieu, la

(1) *History of the Jewish nation after the destruction of Jerusalem under Titus* by Alf. EDERSHEIM, revised by A. WHITE, with a preface by W. SANDAY, in-8, XIV, 553 pages. Londres, Longmans, Green, 1896, 22 fr. 50.

Digitized by Google

philosophie, les lettres, les sciences, les arts et la théologie chez les Hébreux. Cette deuxième partie est celle qui nous intéresse le plus. Il est très important pour l'exégète du Nouveau Testament de bien connaître quelles furent au temps de Notre-Seigneur les idées dominantes chez les Juifs sur toutes les branches du savoir humain. Un travail bien fait sur ces matières nous rendrait les plus grands services. Celui du Dr Edersheim répond-il à tous nos desiderata? Nous ne le croyons pas. Si nous voulons nous contenter sur ces questions des renseignements que peuvent fournir la littérature talmudique, Philon et Josèphe, nous devrons être satisfaits. Ces écrivains, ainsi que la Mishna et la Gemara, ont été ici utilisés avec le plus grand soin, et nous apprenons tout ce que les docteurs juifs ont dit de plus sensé sur ces matières. En ce qui concerne les mœurs et les usages c'était suffisant, mais pour les idées il y avait lieu de puiser encore ailleurs; nous voulons dire dans les apocryphes contemporains de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Les livres d'Enoch, les Psaumes de Salomon, l'Assomption de Moïse, l'Apocalypse de Baruch, le livre des Jubilés auraient fourni d'abondants renseignements sur la théologie juive du temps. Et, ajoutons-le, ces renseignements assez exactement datés, et ordinairement presque purs de toute immixtion étrangère étaient de plus haute valeur que ceux du Talmud, lesquels sont de temps postérieurs et souvent entachés de parti pris.

Nous trouvons en appendice quelques bonnes pages, dues à M. White, sur la Grande Synagogue, sur le Président du Sanhédrin, sur l'exégèse rabbinique. L'auteur a utilisé les travaux les plus récents. Il montre très bien que le Président du Sanhédrin était, au temps de l'indépendance nationale, le grand prêtre ; ce ne fut qu'après la destruction de Jérusalem, que, la communauté juive ayant été reconstituée sous la direction des docteurs, le sanhédrin devint une assemblée de rabbins, qui eut pour président le Nasi ou prince, pour vice-président le Ab-beth-din, le père du tribunal, tous les deux docteurs de la Loi. La tradition talmudique reporta dans le passé ce qui n'était vrai

Digitized by Google

qu'au IIe siècle après Jésus-Christ et aux siècles suivants. Sur le sanhédrin nous n'acceptons comme données certaines que celles qui sont en accord ou ne sont pas en opposition avec le Nouveau Testament ou l'historien Josèphe.

Malgré ces observations, et les réserves que nous avons faites plus haut, nous croyons que le travail du Dr Edersheim sera très utile; il nous donne rassemblés un très grand nombre de renseignements, qu'il faudrait autrement amasser soi-même, ce qui nécessiterait beaucoup de temps et de peine; en outre, il nous fera bien comprendre ce que fut le peuple juif aux derniers jours de son existence.

X. Nous avons parlé, l'année dernière, aux lecteurs de *l'Université catholique*, d'une grammaire de l'araméen judéo-palestinien, publiée par M. G. Dalman. Aujourd'hui, il nous en est donné un complément précieux, sous forme de morceaux choisis des divers dialectes dont il a été traité (1). De vieux documents, tels que trois lettres de Gamaliel, un contrat de mariage et une lettre de divorce, des extraits du Targum d'Onkelos représentent le dialecte judéen, et des passages des Midraschim et du Talmud palestinien, le galiléen. Des extraits des Targums de Jérusalem sur le Pentateuque et les prophètes nous donnent des exemples de dialecte mélangé, et un extrait du Talmud de Babylone montre les différences entre le judéo-araméen de Babylonie et celui de Palestine. Le texte est vocalisé, et un dictionnaire des mots du texte est ajouté à la suite. Cette chrestomathie sera donc très utile à l'étudiant.

(1) *Aramäische Dialektproben.* Lesestücke zur Grammatik des Jüdisch-palästinischen Aramäisch, mit Worterzeichnis, herausgegeben von G. Dalman; Leipzig, Hinrichs, 1896, 2 fr. 25.

E. Jacquier.

Digitized by Google

# MÉLANGES

## I. UN MANUEL D'APOLOGIE SCIENTIFIQUE [1]

Depuis que l'Eglise existe, sa doctrine n'a jamais cessé d'être en butte à des attaques de tout genre; jamais non plus elle n'a manqué de défenseurs. Les découvertes dont se sont enrichies, dans notre siècle, les sciences physiques et naturelles, ont fourni à nos adversaires un nouveau terrain pour le combat, de nouvelles armes, une nouvelle tactique ; aux subtilités théologiques et aux raisonnements philosophiques ils ont substitué l'argument palpable des faits sensibles qu'ils prétendent opposer aux dogmes religieux; au lieu de s'attaquer à quelques points particuliers de la doctrine, c'est l'édifice entier qu'on veut saper par la base, en posant une contradiction irréductible entre la révélation divine et les révélations de la science; les vérités fondamentales de la foi, l'existence de Dieu, la spiritualité de l'âme sont remplacées par un matérialisme absolu, soi-disant scientifique, poussé jusqu'à ses conséquences les plus immorales. Ces monstrueuses doctrines ont pénétré la société tout entière, et nous en pouvons constater les résultats dans la législation qui nous régit et dans les statistiques de la natalité et de la criminalité dans notre pays.

(1) *Apologie scientifique de la Foi chrétienne*, par Mgr Duilhé de Saint-Projet, recteur de l'Institut catholique de Toulouse. Quatrième édition, mise au niveau des derniers progrès de la science. 1 vol. in-12, de xxvii-564 pages. Paris, Poussielgue. Toulouse, Privat, 1897.

Digitized by Google

Quant aux âmes qui se perdent misérablement chaque jour sous l'influence de ces tristes enseignements, Dieu seul en connaît le nombre.

Devant ce débordement de l'erreur, l'Eglise est-elle donc restée inactive? A-t-elle donc perdu cette admirable fécondité qui lui a fait produire pendant dix-huit siècles tant de vaillants défenseurs? Non, grâces à Dieu.

Depuis vingt ans, nous avons vu se lever toute une légion d'intrépides athlètes, dont la parole et les écrits, également animés par l'amour de la sainte Eglise et le respect de la science, ont démasqué le mensonge, vengé la vérité religieuse et repoussé les assauts de l'erreur, sous quelque déguisement qu'elle se présentât.

Entre les nombreux ouvrages — et il en est d'excellents — publiés dans ce but par des écrivains catholiques de tout ordre, l'*Apologie scientifique de la Foi chrétienne*, de Mgr Duilhé de Saint-Projet, nous paraît tenir un rang à part, nous voulons dire le premier. Nous venons trop tard pour le louer, et les éloges que nous en pourrions faire ne seraient que l'écho affaibli des louanges que lui ont prodiguées depuis sa première apparition, il y a dix ans, à la suite du Souverain Pontife Léon XIII, tant d'éminents personnages, cardinaux, évêques, savants, professeurs, publicistes, non seulement de France mais de tous les points de l'étranger.

La valeur de cette *Apologie* est proclamée d'ailleurs par le succès vraiment exceptionnel de l'ouvrage, dont la traduction a été faite ou se poursuit en huit langues différentes, et dont il s'est vendu, depuis 1885, dix-sept mille exemplaires. La quatrième édition, parue l'année dernière, revue, complétée et mise au courant des derniers progrès de la science, n'aura rien à envier à ses aînées.

Parmi les divers mérites de ce livre, nous voudrions en signaler un, qui lui est spécial, et dont l'importance est capitale. Non seulement l'*Apologie scientifique* est, par elle-même, une réfutation complète, lumineuse, péremptoire des objections élevées par la science contemporaine contre les vérités révélées; elle nous semble, de plus, émi-

Digitized by Google

nemment propre à former des apologistes. Par l'excellence de la méthode, par l'ampleur et la netteté dans l'exposé des objections, dont le texte est emprunté toujours aux adversaires les plus en renom et les plus puissants, avec leur appareil scientifique et tout le développement désirable; par la précision des réponses, toujours claires, exactes, décisives, largement munies de preuves et appuyées sur les découvertes et les travaux les plus nouveaux de la science; par l'art consommé avec lequel l'éminent auteur a su condenser — au prix de quel travail! — dans un volume de moins de 600 pages, la substance d'une foule d'ouvrages spéciaux, dont la connaissance s'impose à l'apologiste, mais dont la lecture serait souvent fort longue, fort difficile, fort dispendieuse, Mgr Duilhé de Saint-Projet a fait de son livre un véritable arsenal où ceux qui seront appelés à défendre notre sainte religion contre la fausse science trouveront toutes préparées, avec les documents authentiques, les armes dont ils auront besoin pour combattre l'erreur sous les mille formes que lui prête l'ignorance ou la mauvaise foi.

Nous ne dirons qu'un mot du plan et de la méthode de l'auteur. Après une savante introduction, où sont exposées les conditions de la lutte actuelle, les droits et les devoirs de la science, de la métaphysique et de la foi, les principes de l'exégèse (1) et de l'apologétique contemporaine et l'ordre des matières, les sciences qu'on oppose à la Bible et à la religion sont divisées en trois groupes : cosmologie, biologie, anthropologie, auxquelles sont rattachées toutes les questions en litige, origine et formation de l'univers, les lois naturelles, la prière et le miracle; origine et développement de la vie sur le globe, transfor-

(1) L'auteur adopte, en exégèse, le système intermédiaire entre le concordisme absolu et l'idéalisme, et il le nomme, après Güttler, *concordisme idéalisé*. Cette expression ne nous paraît pas heureuse. Dans la quatrième édition, elle est accompagnée d'un synonyme, *concordisme modéré*, qui nous semble plus exact et de beaucoup préférable. Espérons que, dans la cinquième édition, l'expression allemande ira rejoindre son parrain dont le nom a disparu de celle-ci.

Digitized by Google

misme, darwinisme, monisme, la nouvelle théorie de Weismann; origine et nature de l'homme; psychologie comparée, histoire et antiquité de l'homme, le déluge, la destinée de l'homme, etc. Une éloquente méditation religieuse sur *la Croix* termine le volume et résume la synthèse de la foi, en opposition avec la synthèse de l'erreur, de Strauss, reproduite à la fin de la première partie.

Voici comment l'auteur traite successivement chacune de ces questions : 1° On donne d'abord la formule du dogme, ce que l'Eglise enseigne comme de foi, puis on fait connaître les conclusions *certaines* de la science; l'accord s'établit de lui-même sur toute la ligne; 2° viennent ensuite les hypothèses plus ou moins probables de la science qui ne vont pas contre la foi, et les interprétations des théologiens, des exégètes, les systèmes librement soutenus par des auteurs catholiques, mais qui n'engagent en rien la foi elle-même; ici l'accord peut exister ou non, peu importe; 3° enfin les doctrines pseudo-scientifiques contraires à la véritable science, à l'enseignement de l'Eglise et à la raison, accompagnées de leur réfutation scientifique.

La simplicité logique, le *lucidus ordo* de cette marche fidèlement suivie, joints aux autres qualités que nous avons énumérées, font de l'*Apologie scientifique* un manuel commode et complet, parfaitement adapté aux besoins actuels; nous dirons mieux, le manuel classique de l'apologie contemporaine.

Et vraiment, le besoin d'un tel manuel se fait sentir chaque jour davantage; la preuve en serait facile à établir, et on la trouvera magistralement développée dans la préface et l'introduction de l'ouvrage.

Il suffira ici de rappeler l'énorme diffusion actuelle des doctrines antireligieuses et la vulgarisation à outrance des négations et des objections pseudo-scientifiques contre les croyances catholiques. Non seulement elles sont entrées, sous le patronage de l'Etat sans Dieu, dans l'enseignement universitaire à tous les degrés, depuis les Ecoles supérieures et les Facultés jusqu'aux groupes scolaires, mais elles ont



Digitized by Google

pénétré, par les livres de toute espèce, les revues, les journaux, les conférences, jusqu'au foyer de la famille, dans les salons, les cercles, les cafés, les cabinets de lecture, les chemins de fer, partout où l'on peut lire.

Par mille canaux, l'incrédulité, sous le masque de la science, descend des sommets de la société jusque dans le peuple des villes et des campagnes ; le poison s'infiltre dans les âmes, et si nous voyons la foi s'affaiblir et l'indifférence grandir, on le doit en grande partie, tout le monde en convient, à l'effrayante diffusion des doctrines matérialistes enseignées au nom de la science émancipée (1).

En présence de ce mal général, ne semble-t-il pas que tout chrétien soucieux de l'honneur de sa religion et du salut de ses frères doive avoir à cœur de défendre ses croyances et de repousser l'erreur? Les prêtres, surtout, défenseurs-nés de la foi, ne peuvent plus se dérober à ce devoir ; c'est à eux à donner l'exemple, à prendre la tête du mouvement de résistance, en démasquant le mensonge, en démontrant, chaque fois que l'occasion se présente, l'accord entre la science moderne et les vérités révélées. Le Saint-Esprit ne les a-t-il pas constitués les gardiens de la vraie science : *labia sacerdotis custodient scientiam ?* C'est aujourd'hui, plus que jamais, une partie importante de leur mission.

Mais ils ne peuvent la remplir sans connaître à fond les objections et leur valeur, et sans être capables de leur opposer des réponses décisives. Et, puisque la disposition actuelle des esprits exige des démonstrations scientifiques, des preuves sensibles, nous devons en fournir à ceux qui les demandent, entrer franchement sur le terrain qu'on nous offre et nous servir des armes de la science pour confondre les aberrations de la science.

(1) « La cause de l'irréligion populaire, c'est, quoi qu'on puisse dire, l'irréligion des esprits cultivés... Quand les savants ne croient plus aux dogmes, il (le peuple) se dispense d'y croire ; car l'autorité de l'Eglise est balancée à ses yeux par l'autorité des hommes de science et les passions se portent du côté du plateau de l'incrédulité pour faire pencher la balance. » (Mgr D'HULST, *Mélanges oratoires*, p. 394.)

Digitized by Google

Or, c'est précisément cet armement scientifique que Mgr Duilhé de Saint-Projet met entre les mains des ecclésiastiques et de quiconque veut défendre sa foi. On comprend que les devoirs et les occupations du saint ministère ne laissent pas à la plupart des prêtres un temps suffisant pour l'étude de ces questions nouvelles pour eux, souvent ardues, compliquées, présentées dans une langue technique qu'il faut pouvoir comprendre et parler. Et pourtant, il serait infiniment regrettable qu'ils les ignorassent. Chaque jour ils sont exposés à rencontrer des âmes chrétiennes troublées par les conflits apparents entre la science et leur foi, ou des incrédules de tout rang, qui ne se priveront pas du malin plaisir de mettre le prêtre à l'épreuve ou de lui jeter à la face, sous des formes plus ou moins polies, les assertions ou les négations de leur prétendue science.

Si le ministre de la religion est incapable d'éclairer les uns et de fermer la bouche aux autres, il compromet le bien des âmes et son ministère, et voue parfois au mépris son caractère, sa dignité et la religion tout entière. Combien de fois n'a-t-on pas fait rejaillir sur l'Eglise elle-même l'ignorance de quelques-uns de ses ministres, en l'accusant de haïr la science, d'en arrêter le progrès ou de la dédaigner en s'en tenant à l'écart?

Et l'on se demande avec inquiétude combien, parmi les membres de notre clergé, si zélés par ailleurs, si recommandables par leur piété, si distingués, pour la plupart, par leur intelligence et par leur science théologique, combien seraient à même de réfuter scientifiquement les arguments soi-disant scientifiques de l'instituteur de leur commune, fraîchement émoulu de l'Ecole normale, et dont l'influence dans la paroisse peut avoir de si funestes conséquences.

Tels sont quelques-uns des motifs qui doivent engager les ecclésiastiques à mettre leur instruction au niveau des besoins de notre époque, pour l'honneur de Dieu et le salut de tant de pauvres âmes égarées. N'est-ce pas là, du reste, ce qu'ont fait les Pères de l'Eglise, les docteurs et un grand nombre de saints? Ne se sont-ils pas efforcés, dans chaque

Digitized by Google

siècle, d'adapter leur enseignement, leur langage, leurs controverses aux conditions que leur imposaient ceux qu'ils avaient à instruire ou à combattre? Ne se sont-ils pas toujours entourés de tous les secours que leur offrait la science de leur temps?

Cette tâche, plus impérieuse aujourd'hui que jamais, est rendue facile par les manuels dont celui de Mgr Duilhé de Saint-Projet est le type. Quelques semaines suffisent pour y puiser tous les éléments nécessaires à la défense de la vérité.

Mais, pour atteindre ce résultat d'une façon plus générale et plus sûre, nous nous permettrons d'exprimer ici un vœu dont l'idée ne nous appartient pas, du reste, et que nous avons entendu formuler plusieurs fois par d'éminents personnages que leur situation, leur autorité, leur compétence font les meilleurs juges en cette cause. Ne serait-il pas opportun, nécessaire peut-être, de créer dans les grands séminaires des cours d'apologétique scientifique, pour former les jeunes prêtres à la connaissance et à la réfutation des erreurs qu'ils auront à combattre? Ce complément utile des études théologiques ne serait pas plus contraire à la tradition et à l'esprit de la sainte Eglise que ne l'a été l'adjonction successive à la théologie élémentaire des traités de la véritable Eglise après le protestantisme, et de la vraie Religion après l'explosion des systèmes philosophiques des déistes du XVIII^e^ siècle. L'Eglise catholique, dans sa haute sagesse, a toujours eu le soin d'opposer aux nouveautés de l'erreur de nouveaux moyens de défense; le dogme est immuable et complet, mais quand ses ennemis changent leur tactique et leurs armes, on peut et on doit approprier la défense à l'attaque.

Quand le nouveau prêtre arrivera dans le monde, ce ne sont pas des ariens, des nestoriens ou des monothélites qu'il y rencontrera; il se trouvera en présence des disciples de Darwin, de Büchner, de Moleschott, de Haeckel, de Berthelot et autres sectaires non moins redoutables, non moins actifs, non moins répandus que ceux dont on étudie longuement les systèmes. Loin de nous, certes, l'intention

Digitized by Google

de contester l'utilité de l'histoire et de la discussion des grandes hérésies qui ont amené les théologiens à préciser et à développer le dogme; mais encore ne faut-il pas négliger de se prémunir contre celles d'aujourd'hui, qui menacent de détruire l'édifice si laborieusement élevé et contre lesquelles il va falloir lutter corps à corps. Et nous croyons que cette préparation ne peut se faire nulle part plus facilement et plus efficacement qu'au séminaire, sous la direction du professeur, entourée qu'elle sera de toutes les ressources que le prêtre ne retrouvera jamais ailleurs.

C'est de cette pensée que s'inspirait Son Eminence le cardinal Perraud, quand il écrivait à Mgr Duilhé de Saint-Projet : « Je désire vivement que l'*Apologie scientifique* devienne un manuel à mettre entre les mains de tous nos séminaristes », et le savant cardinal Gonzalès, quand il introduisait cet enseignement dans son grand séminaire de Séville. La Compagnie de Saint-Sulpice, si admirable par sa prudence et par les services de tout genre qu'elle rend au clergé français, dont elle a fait le premier clergé du monde, est entrée dans cette voie; un cours d'apologétique scientifique a été ouvert au séminaire d'Issy, et il ne serait pas déplacé à Paris, à côté des cours justement célèbres des éminents professeurs MM. Vigouroux et Fillion, dont les travaux ont si brillamment introduit la science moderne dans l'exégèse biblique. Puissent bientôt tous les grands séminaires de France se conformer à ces désirs et à ces exemples. Ce ne seront pas les maîtres distingués qui feront défaut.

L'étude de l'apologétique scientifique dans les séminaires apporterait un puissant concours à la grande idée entrevue par l'auguste Pontife qui nous gouverne et trop discrètement exprimée par d'illustres catholiques, de voir l'Eglise ressaisir le sceptre de l'intelligence et reprendre dans le monde la direction du mouvement scientifique qu'elle a gardée si longtemps, au grand avantage du progrès, de la civilisation et de la gloire de Dieu. C'est peut-être à cette condition qu'elle retrouvera son influence salutaire et incontestée sur les sociétés humaines, puisqu'il leur faut

Digitized by Google

aujourd'hui le prestige de la science, et qu'elles ne veulent plus reconnaître d'autre autorité que celle de la science.

C'est à ce but que tendent les universités catholiques de l'Europe et de l'Amérique, les congrès des savants catholiques, les efforts des apologistes comme Mgr Duilhé de Saint-Projet; tous les prêtres doivent y aider de leur travail, de leur instruction et de leurs prières, en s'appuyant sur le secours de la grâce divine, et sous la conduite des évêques ; c'est à eux qu'il a été dit : *Docete omnes gentes.*

Alexis ARDUIN.

---

## II. UNE BELLE SÉANCE A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Le *Journal des Débats* a dit qu'on en était sorti « entièrement émerveillé » (1). Je le crois volontiers et je n'ai pas eu d'autre impression, privé de les entendre après avoir lu les éloquents, les émouvants et spirituels discours du marquis Costa de Beauregard et de M. Hervé. Camille Doucet terminait un de ces rapports littéraires dont on a si justement célébré la grâce, le tact et le goût, par ces mots à l'adresse du rapporteur du prix de vertu, qui parlait après lui et qui ce jour-là était Mgr Perraud : « Vous allez avoir le plus grand des plaisirs, celui d'entendre la vertu louée par elle-même. » Ne peut-on pas dire également que les auditeurs du marquis Costa faisant l'éloge de cet homme d'esprit et de ce littérateur aimable ont eu un plaisir du même genre, celui d'entendre l'honneur même célébrer la bonté ?

M. de Montalembert avait commencé son discours par un hommage à la Franche-Comté de Bourgogne, pays de son prédécesseur et le sien par adoption, qui, après le nau-

(1) N° du 26 février 1897, dernières nouvelles.

Digitized by Google

frage de la monarchie et de la pairie, avait gardé son éloquence à la tribune nationale. Le marquis Costa a voulu, lui aussi, que son remerciement ne fût point banal et il y a associé la Savoie. N'est-il pas en droit de lui dire, comme Laprade renvoyant sa gloire aux montagnes natales,

> Terre où dans mon berceau les chênes m'ont parlé,
> Ta sève et ton murmure en ma veine ont coulé...

Quelle vive et sémillante esquisse il a tracée ensuite de Camille Doucet! Pour parler de lui, il a pris sa langue. C'est à s'y tromper. Le fils des Alpes, le compatriote des aigles et des prophètes qui, pour peindre les drames historiques, trouvera le langage de Joseph de Maistre, a su nous entretenir des incidents de la vie de vaudevelliste et nous conter les succès mondains de son prédécesseur dans celui de Xavier. Il se présente ainsi à l'Académie sous les couleurs variées des deux frères et mérite avec l'admiration des penseurs, les sympathies des gens de goût.

M. Hervé a eu raison de louer Camille Doucet d'avoir été bienfaisant sans être bourru. Le sage a dit qu'il fallait s'applaudir que les épines aient des roses plutôt que se lamenter de voir aux roses des épines. Mais il vaut mieux encore des caractères où tout est égal et poli, et ce fut la nature de M. Doucet. La fortune ne le rendit point égoïste. Son scepticisme était souriant. Il n'eut jamais que celui qui empêche de trop souffrir des hommes, parce qu'il interdit de trop en attendre. Dès ses débuts ils se voyait encouragé dans toutes ses espérances. « Et qu'est donc l'espérance, sinon un premier bonheur qui en attend un autre? »

Suivant cette délicate réflexion, il voit les succès au théâtre se succéder pour lui. Il reste d'ailleurs dans les régions tempérées. Sa muse ne le conduit pas sur les hauteurs. Il habite, disait Sainte-Beuve, les coteaux modérés. C'est l'opportunisme littéraire. N'excitant pas l'envie, s'il n'est pas sur les sommets, il n'en subit pas les orages.

M. Hervé nous dira qu'éclectique, il aurait aimé à composer l'Académie de quarante médailles également bien

Digitized by Google

frappées, mais toutes différentes. Il y désirait voir tous les dessus du panier, et même le dessus du panier naturaliste. Cette allusion discrète à la campagne pour M. Zola a permis de constater que, si elle se renouvelle, l'Académie n'aura pas l'assentiment de son public des grands jours.

Cependant sa situation administrative fut atteinte par le 4 septembre. En ce temps-là, il n'y avait place en France que pour une ambition, celle de soldat... quand il était permis de l'être... A ces mots tous les regards se sont portés sur le duc d'Aumale qui, l'un des parrains de M. de Costa siégeait à sa droite, et c'est au milieu des acclamations qu'ont été prononcées ces paroles vibrantes :

« Que n'auriez-vous donné, Monseigneur, vous le soldat exilé, vous le soldat de la victoire pour partager l'honneur de nos défaites ? »

Oui l'honneur... car ce ne fut pas seulement sur le champ de bataille, c'est dans nos discordes civiles que la mort fut vaillamment affrontée, et, s'adressant alors à M. Rousse, son autre parrain, présent lui aussi et tout ému à ses côtés, il lui dit : « Vous avez héroïquement cherché, Monsieur, à en arracher l'Archevêque de Paris. »

Cette double et magnifique apostrophe restera le plus grand souvenir de ce discours. Elle rappelle le *tu m'en es témoin...* de notre immortel Berryer à son compagnon d'enfance, dans la discussion de la constitution en 1851. Je ne crois pas que jamais la coupole ait vu pareille et si heureuse audace. C'est la plus belle réponse aux ignorants pour lesquels le monde finit à la porte Saint-Denis et la littérature aux vitrines des librairies pornographiques, qui demandaient les titres du marquis Costa. Ses titres ? mais à l'Académie pour ses débuts, il ose plus que ses 39 confrères.

La suite du discours est consacrée au secrétaire perpétuel.

Il y a deux traits exquis dont je n'aurai garde de vous priver.

Comparant Doucet et Villemain, il rapporte que celui-ci recevant la visite de Champfleuri se plut à lui faire nommer ses ouvrages — L'infortuné termina leur énumération par le *Violon de faïence.* — Alors vous êtes faïencier ?

Digitized by Google

Parlant de sa première entrevue avec Camille Doucet, le marquis Costa raconte qu'il eut l'idée de lui recommander de mieux traiter les Savoyards dans le dictionnaire. « Ne dit-on pas qu'un Savoyard est un personnage lourd, grossier, mal élevé ? »

M. Doucet leva la tête et, le regardant *de bas en haut :* — « Que vous importe? répliqua-t-il, puisque, quand on dit *Savoyard*, c'est toujours d'un *Auvergnat* qu'il s'agit. »

C'est dans ces rencontres avec les jeunes écrivains, c'est dans son salon, ouvert au tout Paris de la littérature et des arts, que le secrétaire perpétuel, suivant le mot si gracieux de M. Vitet, comme une mère de famille attentive, prévoyait de loin les alliances assorties.

Le rapporteur et secrétaire perpétuel était devenu si aimable, que sa réputation d'auteur dramatique en a profité.

Fut-il jamais plus jolie société de secours mutuels ? — et fut-il jamais plus charmante remarque que celle-là ? Pour un Allobroge, est-ce assez parisien !

La foi chrétienne consola les derniers jours de M. Doucet. Son successeur l'a dit noblement, et il a terminé par ces paroles si bien appropriées à leur sujet, toutes saupoudrées de sel et de miel : « Il avait toujours souhaité de voir finir sa vie à la façon d'un livre qui se ferme. Dieu l'a exaucé, Messieurs, en mettant doucement le signet à la 83e page. »

M. Hervé a répondu avec le talent brillant, vif, bien français qu'on lui connaît. Il n'a surpris personne en charmant tout le monde : ce qu'il a dit des titres de notre langue : « l'élévation sans emphase, la simplicité sans platitude, et surtout cette clarté qui n'est autre chose que la probité du langage », ce sont les siens mêmes à l'admiration publique. Il a accueilli son nouveau confrère par le récit complet, aussi juste que sympathique de ses œuvres. Il l'a félicité d'être d'une famille que la Révolution n'a point encore dépossédée du droit d'enrichir le domaine historique et patriotique en publiant ses archives. — Il a parlé, en termes qui sont d'autant plus beaux qu'ils deviennent plus rares, de « cette maison, la plus ancienne et la plus illustre,

Digitized by Google

qui s'est associée à notre histoire nationale au point de pouvoir être appelée la maison de France. »

Rappelant l'annexion de la Savoie, il a dit que les mariages forcés ne réussissent pas mieux entre les peuples qu'entre les particuliers, et que c'est pour ce motif que celle-ci, préparée par des hommes tels que le marquis Léon Costa de Beauregard, et par la communauté d'origine et de langage, sera durable. Elle a d'ailleurs été scellée à Béthancourt, dans le sang des mobiles de la Savoie, conduits au feu par le nouvel académicien. Il y fut blessé lui-même, et lorsqu'il vint à l'assemblée de Bordeaux, mal guéri, il s'appuyait sur une béquille. En l'apercevant, son illustre compatriote, Mgr Dupanloup, qui serait aujourd'hui son confrère et qui fut son collègue pour l'œuvre, hélas! inachevée, de salut, lui ouvrit les bras en s'écriant : Enfin ! ils ne me l'ont pas tué!

Les dernières paroles de M. Hervé sur le rôle de l'Académie, sur ses efforts pour maintenir à notre langue son rang dans le monde, sont d'une haute portée.

« Nous l'avons eu pendant deux siècles. Il n'existait pas plus qu'aujourd'hui une langue universelle ; mais il y avait à côté des idiomes nationaux une langue internationale adoptée librement, comme une sorte de patrie intellectuelle, par l'élite de l'humanité. »

M. Hervé a dit au marquis Costa qu'il ne retrouverait pas à l'Institut le paysage natal, « le beau lac d'Annecy aux eaux profondes et le profil des Alpes sur le ciel bleu ».

Sans doute, il ne les verra pas sur le pont des Arts. — Ses yeux en sont imprégnés comme son âme, au point de pouvoir, sans crainte de les perdre, s'en éloigner. — Mais ce qu'il apportera sous la Coupole, ce qu'il faut souhaiter ardemment y voir entrer avec lui, pour l'assainissement de notre littérature, c'est un peu de l'air pur de nos Alpes et de notre ciel bleu !

G. d'ORGEVAL-DUBOUCHET.

Digitized by Google

# LA TENTATION DE MOÏSE

Cependant qu'Israël s'endormait sous ses toiles,
A l'heure du lever des premières étoiles,
Et comme sur les monts le jour tremblait encor,
Moïse s'en alla vers les champs de Ségor.

La face de la nuit était terrible et pure;
Les tentes répandaient un immense murmure,
Et parfois, près des puits, on entendait rugir
Les lions descendus des gorges de Séir.

Or, étant arrivé vers la mer de Sodome,
Moïse, seul, s'assit au bord des eaux, et, comme
Un cèdre vieillissant que la tempête tord,
Il devint tout à coup triste jusqu'à la mort.

Il dit : « Seigneur, j'ai faim du repos de la tombe,
Comme un bœuf du repos de l'étable, le soir;
Du couchant de mes jours voici que la nuit tombe;
Au bout de mon sillon souffre que, pour m'asseoir,
Je dépose le joug sous lequel je succombe.

J'ai tant peiné pour ton œuvre que je suis las.
J'ai marché si longtemps, Maître, devant ta face
Depuis le jour où, sur l'Horeb, tu m'appelas
Pour guider les tribus captives de ma Race
Vers la Terre de joie où je n'entrerai pas !

Digitized by Google

Quarante ans j'ai porté le fardeau de ta gloire.
Pour les égarements de ce peuple obstiné,
Quarante ans j'ai servi d'hostie expiatoire :
Aux maux dont j'ai souffert puisque j'ai pardonné,
Efface mon Péché, Seigneur, de ta mémoire.

Tous mes frères, déjà vers Toi s'en sont allés,
Et me voici pareil à l'épi solitaire,
Au bord d'un champ, après la récolte des blés.
Laisse-moi, pour dormir, descendre vers la terre
Et m'en aller où mes frères s'en sont allés! »

Comme il disait ces mots, il vit, sur les eaux mortes,
Un Ange noir, aux yeux vermeils comme le vin;
Sa stature égalait les tours des villes fortes,
Ses ailes battaient l'air, et, dans leur vol divin,
Faisaient un bruit pareil au bruit des chars de guerre;
Ses cheveux étaient roux comme ceux d'un lion,
Et sur son front le doigt de la foudre, naguère,
Avait marqué le sceau de la rébellion.

Il marcha vers Moïse et dit, d'une voix haute :
— « Va, la prière est lâche et vain le repentir!
Jéhovah à tes maux ne sait pas compatir,
Et son ressentiment s'acharne sur la faute. »

Moïse, le voyant, de ses ailes vêtu,
S'arrêter devant lui, cria : Qui donc es-tu?

— « Je suis l'Autre, Celui qui Le hait et Le brave,
Qui n'a jamais souffert ni le joug ni l'entrave,
Et qui ne voudrait pas même être pardonné.
Je suis l'Ancien des jours aussi, car je suis né
Avant le temps, avant le ciel et les étoiles :
Avant que rien ne fût, j'étais; quand, sous ses voiles,
Dieu conversait avec lui-même et qu'en son sein
Il regardait, joyeux, éclore le dessein
Et les linéaments de son œuvre future,
Moi, dans l'immense nuit, j'attendais ma pâture.

Digitized by Google

Puis, lorsque de l'Abîme éveillant les échos,
Son verbe impétueux tonna sur le chaos,
Lorsque, sous les forêts des créations neuves,
La Vie, en mugissant, eût dechaîné ses fleuves,
Quand, d'un sublime essor, à des coureurs pareils,
Du seuil des firmaments bondirent les soleils,
— Oh! surtout, lorsqu'il eut, de son haleine altière,
Fait s'allumer une âme au fond de la Matière,
Et quand, pour repeupler sa morne éternité,
D'où mes frères et moi nous avions déserté,
Il voulut faire asseoir en la gloire de l'ange
L'ouvrage, par ses mains, modelé dans la fange,
Mon cœur se dilata béant comme l'enfer,
Et je devins pareil à l'aigle qui, dans l'air,
Pousse une clameur rauque en découvrant la proie
Dont ses petits auront une terrible joie.

Alors, j'ai dit : A moi ton univers nouveau!
Garde pour tes élus ta félicité vaine,
Le royaume que tu m'as fait est assez beau,
Et la part dont j'hérite est digne de ma haine.

A moi l'Homme! Pour lui, parmi les fleuves, fais
Epanouir l'Eden comme une immense rose;
Et pour que ses jours soient éternels dans la paix,
Qu'un ange, au glaive nu, garde la porte close.

Plante sur lui les grands arbres mélodieux,
Et puisqu'il n'est pas bon qu'il soit seul, dans un rêve,
De ses flancs entr'ouverts fais monter vers les cieux
La beauté triomphale et tentatrice d'Eve.

Ils sont à moi les deux chefs-d'œuvre de tes mains.
Malgré ton Ange et les créneaux de tes murailles,
Ma vengeance vers eux s'ouvrira des chemins,
Et tu me connaîtras, Maître, à mes représailles!

Car, depuis deux mille ans, je triomphe. Le roi
De toute chair qui naît et qui se meurt, c'est moi.

Digitized by Google

Mon sceptre est établi sur les sources de l'âme
Et l'homme m'appartient dès le sein de la femme.
Dans l'Eden reconquis, malgré Dieu, j'ai planté
L'arbre de la science et de la volupté.
Afin qu'au ciel vaincu la terre fît envie,
J'ai fait fleurir le Mal splendide sur la vie,
Et j'ai creusé les puits éternels du Péché
Et de l'Amour vers qui l'Univers s'est penché.

Va vers l'aube et commande au soleil de te dire,
S'il le sait, où commence, où finit mon empire.

Les terres de Japhet et de Cham sont à moi.
Je m'exalte dans Og et dans Magog; ma loi
Est sur le cou des rois de Chus et de Ninive.
Babylone, la ville aux toits bleus qui, lascive,
Sous les saules, se couche au fond de l'Orient,
Me tend ses bras délicieux, en souriant.
J'ai Saba, le pays des palmes et des baumes,
Ophyr et ses marchés de pourpre, les royaumes
Où l'on fait la moisson radieuse de l'or.
J'ai les vignes d'Hébal et les vergers d'Endor;
J'ai Sidon, sur les flots, comme une reine, assise,
Et lorsque ses vaisseaux s'en vont et qu'à la brise
Les voiles de leurs mâts palpitent d'un vol fier,
Ils annoncent ma gloire immense sur la mer.
Le nom de Jéhovah devant mon nom recule,
Et je suis adoré de l'aube au crépuscule.

Puisque te voici las du Maître que tu sers;
Puisque son joug trop lourd accable tes épaules :
Veux-tu régner sur la moitié de l'Univers,
Et sentir, sous ton char vainqueur, frémir les pôles?

Veux-tu voir, pour baiser l'empreinte de tes pieds,
S'assembler les tribus du soir et de l'aurore?
Veux-tu, sur des autels vainement foudroyés,
Qu'à la face du Ciel, comme moi, l'on t'adore?
Veux-tu briser l'entrave et secouer le frein?

Digitized by Google

Veux-tu, pour allier Israël à ma haine,
Hors du camp, aux clameurs des trompettes d'airain,
Emmener, contre Dieu, ton peuple dans la plaine?

Veux-tu?... J'élèverai ma force comme un mur.
L'enfer, à mon appel, écartera ses portes,
Et plus nombreux que les grains de sable dans Sur,
Mes Anges, devant toi, déploieront leurs cohortes. »

Comme il parlait, l'Hébreu rejeta son manteau.
Ses yeux apparaissaient vermeils comme des lampes;
Un frisson parcourut sa face de taureau,
Et deux cornes de feu sortirent de ses tempes.

Calme et terrible, il fit trois pas vers le Maudit.
Il enferma ses reins dans ses bras formidables;
Il appuya son front à son front, et tendit
Ses muscles tortueux et durs comme des câbles.

On entendit leurs os crier, leurs flancs râler.
Des flammes jaillissaient des cheveux de l'Archange;
Par moments, dans la nuit, ils semblaient chanceler
Comme des vignerons qui foulent la vendange.

Or, voici que Satan, sous l'effort de l'Hébreu,
Croula comme une tour qu'assaille une baliste,
Et, sans se retourner, s'éloignant de ce lieu,
Moïse remonta vers le camp, las et triste.

Louis MERCIER.

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE

**Les Voix de Jeanne d'Arc**, par M. l'abbé Hyacinthe CHASSAGNON; Lyon, Vitte, 1896; in-8° de 386 pages.

Ce livre est une thèse de doctorat en théologie, présentée à notre faculté catholique et soutenue naguère devant elle, sous la présidence de notre vénéré chancelier, Mgr l'archevêque de Lyon, qui ne cesse de témoigner en toute rencontre l'ardeur de son dévouement à la cause de Jeanne d'Arc. Le choix du sujet qui, à l'heure actuelle surtout, éveille les plus profondes sympathies religieuses et patriotiques, est déjà pour ce volume un fort bon titre de recommandation. De plus, — il nous est particulièrement agréable de le redire à nos lecteurs, — les qualités aussi solides que brillantes dont le candidat a fait preuve dans son travail et au cours de la soutenance lui ont conquis d'emblée les suffrages de ses anciens maîtres, les palmes du grade académique et les applaudissements unanimes d'une assistance d'élite. Les érudits, les philosophes et les théologiens de profession ne seront pas les seuls à s'intéresser à la lecture de ce volume, tel qu'il est livré au jugement du grand public. Ils y trouveront une connaissance de l'histoire puisée aux meilleures sources, une psychologie basée sur les solides principes de saint Thomas et bien informée des recherches et des conclusions que la physiologie moderne recueille sur les rapports du physique et du moral, une doctrine théologique vraiment autorisée et appliquée d'une façon très sûre à la solution des problèmes d'ordre surnaturel que soulèvent la vie intime, les visions et les œuvres héroïques de la pucelle d'Orléans. Mais la démonstration scientifique n'est pas dépourvue de mérite littéraire, et tous les nobles cœurs qui vibrent à l'unisson pour la cause de notre héroïne française sont aptes à goûter une exposition pleine à la

Digitized by Google

fois de lumière et de chaleur, une discussion qui ne se perd point dans l'aridité des détails techniques et qui bataille bravement contre les attaques violentes ou insidieuses de la libre pensée.

Il s'agit des voix de Jeanne d'Arc et de l'empire qu'elles ont exercé sur sa vie et sa mission providentielle. Aussi est-il d'une importance capitale d'en examiner le caractère, réel ou imaginaire, divin ou de source suspecte. Dans la série des chapitres qui composent et divisent son travail, M. l'abbé Chasssagnon étudie les faits d'abord au point de vue de la science et de la raison humaines. Après avoir mis en lumière la conscience intime que la Pucelle eut de ses communications avec les êtres inspirateurs de son œuvre et conseillers habituels de ses actes, la critique cherche l'explication des phénomènes affirmés. L'imagination, l'hallucination, l'hystérie, dont certains effets affectent quelque analogie plus ou moins lointaine, peuvent-elles jouer ici le rôle de facteurs ? Pour écarter pareille prétention, il suffit de montrer que la constitution physique de Jeanne et son organisme n'ont rien de commun avec les dispositions maladives et les éléments pathologiques, dont la présence cause les perturbations des sens et les accidents de la névrose ; que sa physionomie intellectuelle et morale, la trempe vigoureuse de son esprit et l'énergie patiente de sa volonté, l'éloignent complètement du type ordinaire des hystériques et des hallucinés, dont l'âme découronnée, sans mesure, sans harmonie, est livrée au caprice du hasard, au désordre et à l'impuissance ; que ses visions enfin, comparées à celles qui se rencontrent chez les névrosés (fussent-ils des hommes de génie), offrent des caractères essentiellement différents et doivent par là même être attribuées à une force productrice de tout autre nature. Ajoutons que les hallucinations du génie n'expliquent pas Jeanne d'Arc ; que les voix ne sont pas l'écho de sa pensée et de son amour ; et que le milieu dans lequel l'humble fille a vécu n'a pas eu une influence décisive sur la création de sa mission et de son héroïque dévouement. Voilà, réduit pour ainsi dire à l'état de squelette, le corps de doctrine (philosophie et histoire) qui se développe très vivant dans la première partie de la thèse. — Avec la seconde section, nous abordons le domaine propre de la science sacrée : quelles sont les marques auxquelles on reconnaît le surnaturel divin ? les visions de Jeanne d'Arc portent-elles, en elles-mêmes et dans les résultats qu'elles ont produits,



Digitized by Google

l'empreinte qui accrédite les envoyés de Dieu ? La théologie mystique et les documents de l'histoire se chargent de répondre. M. l'abbé Chassagnon possède à fond son sujet et il met sous nos yeux, dans des pages d'une vérité saisissante et parfois d'une émotion à peine contenue, la garantie toute céleste que donnent à la mission de la Pucelle une vertu héroïque, la prophétie réalisée avec une étonnante précision, l'œuvre du salut et de la résurrection de la France, trois miracles de l'ordre moral, de l'ordre intellectuel et de l'ordre physique.

Il serait superflu de rappeler ici les critiques, peu nombreuses et d'importance secondaire, que les juges du concours se sont fait un devoir de signaler consciencieusement afin de provoquer chez le candidat une précision plus rigoureuse des termes et les éclaircissements que semblait rendre nécessaires telle ou telle affirmation émise sans réserves ou pouvant prêter le flanc aux objections de mauvaise foi. Nous estimons que tous les lecteurs du livre — et nous lui souhaitons d'en avoir beaucoup — tomberont d'accord avec l'auteur pour répéter les paroles enthousiastes par lesquelles il conclut : « Jeanne d'Arc est un miracle. Jeanne d'Arc est de Dieu. Et sur tous les signes d'amour que Dieu a envoyés au royaume de France, il n'y en a point eu de si grand, ni de si merveilleux comme celui de cette Pucelle. »

fr. M[le] Jos. BELON, O. P.

**Le Cardinal Lavigerie**, par Mgr BAUNARD, recteur des Facultés catholiques de Lille, petit in-8°, 2 volumes : I[er] p. xv-544, II[e] p. 694. Paris-Poussielgue.

Le cardinal Lavigerie a été, dans cette dernière moitié du siècle, un des hommes les plus mêlés aux affaires de l'Eglise et aux événements de la politique. Sa vie a été bruyante, agitée, féconde en œuvres de la plus haute importance. Aussi a-t-il eu le sort de tous ceux qui tracent un large sillon dans le monde. S'il compte des admirateurs dévoués et sincères, les attaques ne lui ont pas manqué, et, dans les dernières années de sa vie, l'esprit de parti s'est acharné sur sa mémoire avec une violence parfois excessive. Le temps semble venu de faire revivre cette figure si imposante, de dissiper les ombres qui ont obscurci l'éclat de cette gloire rayonnante. C'est la tâche qu'a entreprise Mgr Baunard. Il nous a, avec son talent habituel, retracé la vie de l'illustre cardinal. Sans dissimuler ses défauts, il a mis en relief les vertus qui le recommandent à l'admiration du public.

Digitized by Google

Il est né à Bayonne, en 1825, dans un milieu honnête, mais peu favorable à l'éclosion des vertus chrétiennes. Son père, sans être ennemi des pratiques religieuses, regardait la religion comme une chose secondaire, et se laissait absorber par la pensée de se pousser dans le monde. Il avait subi l'influence du scepticisme qui, alors, était de mode dans la société élégante. Sa mère, assez indifférente, s'occupait fort peu de l'initier à la foi et de le former à la vertu. Comme il l'avouait plus tard, c'est à deux servantes qu'il a dû de connaître Dieu, d'apprendre à l'aimer et de développer en lui le germe de la vocation ecclésiastique.

Ses études furent brillantes. Sans travailler beaucoup, il arriva aux premières places et s'y maintint pendant toute la durée de son éducation littéraire. A l'âge de treize ans, il conçut l'idée d'être prêtre, et demanda à entrer au petit séminaire de Lassorre. Mais la Providence le conduisait par des voies secrètes au grand rôle qu'il devait jouer plus tard. La maison de Saint-Nicolas, à Paris, était alors sous la direction de M. l'abbé Dupanloup, le futur évêque d'Orléans. Le nombre des élèves s'était rapidement accru. L'entrain et l'ardeur pour le travail tenaient du prodige, tant l'incomparable supérieur excellait à manier l'esprit des jeunes gens, à les tenir toujours en haleine. Le jeune Lavigerie fut appelé à terminer ses humanités dans cette illustre maison. On lui fit même doubler sa rhétorique pour le fortifier davantage, quoiqu'il fût à la tête de sa classe.

Nous n'insisterons pas sur les années qui vont suivre. Il entre à Saint-Sulpice, arrive au sacerdoce, l'objet de ses désirs, passe par l'école des Carmes où il obtient successivement les grades de licencié ès lettres et de docteur, professe à la Sorbonne pendant cinq ans le cours d'histoire, est enfin chargé de l'œuvre des Ecoles d'Orient et se condamne au rude métier de missionnaire quêteur. Il parcourt la France entière, prêche dans toutes les grandes villes pour recueillir des ressources, parfois bien accueilli par les évêques et les curés, plus souvent éconduit en termes médiocrement flatteurs, pris même pour un escroc et un aventurier. « J'ai acquis l'expérience, disait-il plus tard, que tout missionnaire mendiant doit avoir deux côtés dans son bissac : l'un pour les aumônes, c'est le bénéfice des œuvres ; l'autre pour les mauvais compliments, c'est son propre bénéfice. »

C'est dans cette situation qu'il commença à déployer cette

Digitized by Google

habileté et cette audace qui le caractérisent dans toutes ses entreprises. A la fin de mai, en 1860, éclatèrent les massacres des Druses. Les chrétiens de Syrie virent en un jour, dans leurs montagnes, leurs villes, leurs villages cernés par des bandes farouches qui ne respiraient que le sang et l'incendie. Deux cent mille d'entre eux furent massacrés, les églises détruites, les maisons pillées. La France s'émut, le gouvernement prit en main la cause des Maronites. Mais la charité vola la première au secours de ces populations infortunées et prévint l'activité des diplomates et des hommes d'Etat.

L'abbé Lavigerie fut l'homme de la Providence. Il se révèle pour la première fois comme organisateur de haute volée. Joignant l'intrépidité à l'audace, il reprend son bâton de pèlerin, prêche la croisade sur tous les points de la France, constitue des comités qui ont mission de réveiller les sympathies en faveur des chrétiens d'Orient, écrit lettres sur lettres. En quelques mois, l'armée de la charité couvre le sol de la France, généreuse, active, puissante, et plusieurs millions lui sont confiés pour aller dans les plaines de Syrie consoler ces Eglises désolées et réparer les ruines qu'avaient amoncelées la rage et la férocité du fanatisme musulman. Non content d'avoir ainsi préparé les secours, il part lui-même pour l'Orient et préside à la distribution des ressources qui ont été recueillies. Avec des fatigues inouïes, il visite ces contrées ravagées par la guerre. Soldat de la charité, il affronte les périls, se transporte dans tous les lieux où il y a une infortune à soulager, une chrétienté à raffermir, un village à faire renaître de ses cendres. On le voit successivement à Beyrouth et à Damas, à Saint-Jean-d'Acre et au Liban. Il ne craint pas de s'enfoncer dans les déserts et de gravir les montagnes ardues et inaccessibles. Il revient après quelques mois dans la mère patrie, heureux d'avoir préservé de la ruine l'Eglise maronite et d'avoir fait bénir le nom de la France.

Nous laissons de côté l'auditorat de rote qui lui fut donné comme récompense de son dévouement, et l'épiscopat de Nancy, et nous arrivons à la glorieuse période d'Afrique. Nul terrain ne convenait mieux à sa nature entreprenante et généreuse. Il lui fallait l'immensité de l'espace, des peuples entiers à conquérir à Jésus-Christ et aussi des aventures hardies à essayer. Il se trouvait à l'étroit à Rome et même dans un diocèse. Aussi accepta-t-il avec enthousiasme la mission qui lui fut confiée d'évangéliser les peuplades de l'Afrique. Pour lui,

Digitized by Google

Alger c'était l'Algérie, ce pays immense, peuplé de sauvages et de musulmans. Derrière l'Algérie, il y avait les vastes déserts du Sahara et l'Afrique tout entière.

Dès son arrivée, il se met à l'œuvre. Il réunit les Arabes sans mères et les prépare à entrer dans le giron de l'Eglise. Puis il descend dans la vallée encore inculte du Chélif, y fonde des villages qu'il peuple de ménages baptisés par lui, pépinière d'une race toute neuve que le christianisme va régénérer. Il fonde ses missionnaires d'Afrique et les mène à l'assaut de la Kabylie. Son idéal c'est de ressusciter l'Afrique chrétienne des premiers siècles, de la Mauritanie à la Numidie et à la Proconsulaire, avec son culte, ses conciles, ses souvenirs. Il porte ses vues bien au delà. L'Afrique des côtes, l'Afrique du nord ne lui suffit plus. Il rêve d'étendre le royaume de Jésus-Christ jusque dans les déserts du Soudan et du Sahara. Il est à peine depuis trois ans sur le siège d'Alger. Il demande et il obtient la délégation apostolique pour toutes ces vastes régions, il est primat d'Afrique.

Cet homme extraordinaire a payé, il faut le reconnaître, son large tribut aux faiblesses et aux imperfections de la nature humaine. C'est un des mérites de son historien de le dire en toute vérité et en toute franchise. Mgr Baunard ne dissimule pas les côtés qui prêtaient à la critique, et par là même donne un très grand prix aux justes éloges qu'il lui décerne. Par cet aveu loyal, il acquiert le droit d'être cru sur parole quand il raconte les actions glorieuses du grand cardinal. Il serait inutile et malséant de le cacher et de le taire, Mgr Lavigerie avait un tempérament autoritaire et absolu. Il était dominateur et impérieux jusqu'au despotisme; il fallait que tout pliât devant ses volontés.

Avec Mgr Baunard nous dirons volontiers qu'il avait des qualités éminentes et de très grandes vertus qui faisaient contrepoids à ses défauts de caractère. Il avait au cœur trois nobles passions : l'amour de l'Eglise, l'amour de la France, l'amour de l'Afrique. Il a sacrifié à ces nobles passions son repos, tous les avantages humains, sa vie elle-même. Il avait au plus haut degré le désir du bien et brûlait du zèle de la conversion des âmes. Mais le bien il le poursuivait avec toute l'impétuosité de son caractère et l'énergie de son esprit dominateur. C'est là le terrain sur lequel s'était placé Mgr Baunard pour le justifier et réfuter les attaques de ses ennemis, et ce terrain est solide.

Digitized by Google

Dirons-nous aussi avec lui que, ses défauts, il les a fait servir à l'accomplissement de grandes choses? Il eut de l'ambition. Peut-être même a-t-il aspiré aux dignités de l'Eglise. Mais il voulait un plus vaste théâtre pour faire le bien. Ses vastes ambitions étaient de faire régner Jésus-Christ dans les nations infidèles. Il a voulu être riche, mais pour fonder « des œuvres. Il a dépensé largement, mais pour la chose publique et pour la charité. Il a déployé autour de lui la splendeur et la magnificence, mais pour le prestige de son Eglise, de son pays, de son ordre, de son Dieu, etc. Il a été en public le plus fastueux des prélats, mais en particulier le plus simple de ses prêtres et de ses missionnaires ».

Ce dernier mode de présenter la défense du prélat est habile. Sous la plume de Mgr Baunard, il fait impression et prend toutes les apparences d'un plaidoyer vigoureux et solide. Sera-t-il accepté de tous les juges? Nous laissons aux lecteurs à décider la question. Nous dirons seulement que Mgr Baunard a traité le sujet avec un rare talent, que cette vie dissipera bien des préjugés, et qu'en outre on aura quelques chapitres d'histoire contemporaine exposés d'une façon saisissante et pleine d'intérêt. GONNET.

**Sophocle**, *les Tragédies conservées et les fragments*, par le Dr JEBB, professeur royal de grec au collège de la Trinité, Cambridge. T. VII. *Ajax*, in-8, p. LXXIII-258.

Le Dr Jebb vient de donner au public le septième volume de son édition de Sophocle, l'*Ajax furieux*. Nous voudrions, à propos de ce volume, dire un mot de cette œuvre qui est fort appréciée dans le monde savant, et que la presse anglaise a saluée comme l'idéal d'une véritable édition et même comme le dernier mot de la science en quelques-unes de ses parties.

Voici le plan du travail : une introduction où sont traitées les questions générales, le texte avec annotation savante, un appendice et deux registres, registre de mots et registre de choses.

Les introductions examinent d'abord la légende qui sert de fondement à la pièce. Toutes les phases qu'elle a parcourues dans la littérature sont soumises à un examen détaillé. L'auteur nous fait voyager à travers le monde brillant de la poésie homérique et des poètes du cycle. Puis il nous montre ce qu'est devenue la légende dans la poésie lyrique jusqu'au Ve siècle.

Digitized by Google

L'analyse de la pièce avec des observations pleines de bon sens et de finesse sur les personnages succède à cette excursion dans les premiers âges de la Grèce. Une revue très soignée des éditions et des manuscrits et un tableau des différents mètres employés par Sophocle clôt dignement cette série d'intéressantes dissertations. Ces introductions sont remarquables par la lucidité de la discussion, la sûreté de la doctrine, et la nouveauté des aperçus. En les réunissant, on aurait une étude complète et très approfondie de toute l'œuvre du grand tragique grec. L'auteur a une connaissance très étendue des travaux anciens et récents, et en a fait passer la substance dans son œuvre, en lui imprimant un caractère d'originalité qui en a fait une production éminemment personnelle. Il a interrogé aussi les monuments de la sculpture et de l'architecture, et les vieux débris que conservent les musées lui ont souvent fourni des explications très lumineuses. Pour la métrique il montre une rare compétence. Il y a de grandes difficultés à ce sujet dans les chœurs, et des problèmes très ardus dont la solution n'est pas encore trouvée avec une entière certitude. Sur beaucoup de points la lumière n'est pas encore faite. C'est là surtout que le tact et la prudence sont nécessaires. Le Dr Jebb satisfera les esprits les plus difficiles. A la suite des grands métriciens d'Allemagne ou d'Angleterre, il adopte les théories les plus autorisées et les plus sûres. Il est surtout très lucide et très clair. Pour chaque chœur, il a tracé des schémas qui mettent sous les yeux des lecteurs les mètres employés.

Le texte a été revu d'après les manuscrits et les travaux les plus récents. C'est une édition critique et savante dans le sens rigoureux du mot. Les manuscrits de Sophocle, quoique moins altérés que ceux d'Eschyle, nous sont arrivés avec des interpolations nombreuses, c'est un des tourments de la philologie moderne d'arriver à la véritable leçon par des conjectures. Il y a des restitutions heureuses. Mais combien de hardiesses intempestives et de restaurations maladroites ! La critique du Dr Jebb est prudente, discrète et pleine de mesure. En général, elle est conservatrice. Tout en profitant des travaux modernes, il a fait le triage, il reste fidèle autant que possible aux meilleurs manuscrits, et retient beaucoup de leçons qui avaient été élaguées sans raison suffisante. En somme, son texte offre les meilleures garanties de correction et d'exactitude.

L'annotation mérite aussi d'être signalée. C'est incroyable

Digitized by Google

tout ce que l'on trouve de science et d'érudition dans ces notes qui émaillent les pages de cet important ouvrage. L'archéologie, la linguistique, la grammaire sont appelées tour à tour à élucider les passages obscurs et difficiles. On y admire de petites dissertations très substantielles sur le sens des mots, et des vues littéraires qui nous font entrer dans le génie du poète. Il y a beaucoup à gagner dans ces notes pour la connaissance du grec et pour une appréciation saine de la tragédie grecque.

L'appendice est une continuation du commentaire. L'auteur a réservé pour cette partie un certain nombre de questions dont l'exposition exigeait un développement plus considérable; c'est très riche, très intéressant. L'archéologie, la grammaire, l'histoire, toute la philologie en un mot s'y donnent rendez-vous et réjouissent le lecteur épris de l'amour de l'antiquité classique. Ainsi dans les *Trachiniennes*, une très bonne dissertation sur l'oracle de Dodone; dans l'*Ajax furieux*, une appréciation fort juste et fort ingénieuse de la théorie de W. Goodwin relative à la tournure οὐ μή avec le subjonctif. Une excellente traduction en anglais est placée en regard du texte. L'auteur s'est attaché à reproduire avec une fidélité rigoureuse la phrase grecque avec ses tournures, ses nuances, toutes ses délicatesses.

Nous souhaitons que cette édition obtienne en France la faveur qu'elle s'est acquise à si juste titre. Nous avons eu dans ce siècle des travaux fort remarquables : les éditions de Dindorf, de Wunder, de Schneidewin, de Wauck, de Tournier. Sans les faire oublier, les éditions du Dr Jebb se placent au premier rang et sont appelées à rendre les plus grands services.

GONNET.

**Essai historique sur l'Église et la ville de Die**, par le chanoine Jules CHEVALIER, professeur d'histoire au grand séminaire de Romans, t. II, Valence, J. Céas, et Paris, Picard, in-8° de 616 pages.

Le premier volume de l'*Essai historique sur l'Eglise et la ville de Die*, publié par M. Jules Chevalier en 1888, s'étendait des origines à l'année 1276, date de l'union des diocèses de Valence et de Die : le deuxième volume paru en 1896 — c'est presque le *nonum prematur in annum* — va jusqu'en 1508, à l'aube de la Réforme.

Il se compose de quatre livres. Les livres Ve et VIe traitent des *rivalités des évêques et des comtes* de Valentinois et de Diois

Digitized by Google

et embrassent les épiscopats d'Amédée de Roussillon (1276-1281), Henri de Genève (1281-1283), Jean de Genève (1283-1298), Guillaume de Roussillon (1298-1331), Aymar de la Voulte (1331-1337). Henri de Villars (1337-1342), Pierre de Chalus (1342-1352), Jean Joffévry (1352-1354), Louis de Villars (1354-1377). Le livre VII[e] est consacré à la *réunion du Diois à la France* et aux évêques Guillaume de la Voulte (1378-1383), Amédée de Saluces (1383-1388), Henri Alleman (1388-1390), Jean de Poitiers (1390-1447), Louis de Poitiers (1447-1468). Le VIII[e] livre, intitulé *La fin du moyen âge et les préludes de la Réforme*, passe en revue Giraud de Crussol (1468-1472), Jacques de Bathernay (1472-1473), Antoine de Balsac (1473-1491), Jean d'Espinay (1491-1503), le schisme de 1503-1505, Gaspard de Tournon (1505-1521). Vient ensuite un bon appendice sur *les livres liturgiques de l'Eglise de Die antérieurs au concile de Trente*.

L'auteur a puisé à une multitude de sources, imprimées et manuscrites, en particulier aux archives départementales de l'Isère qui lui ont fourni une mine très riche de matériaux. Pour se rendre compte de ce que l'*Essai* apporte de neuf, il n'y a qu'à le comparer aux maigres notices, plus d'une fois inexactes, toujours fort incomplètes, de M. Hauréau dans le *Gallia christiana;* on constate que le sujet est non point seulement enrichi mais transformé d'un bout à l'autre. Telle personnalité, celle de Pierre de Chalus, par exemple, sur laquelle on était réduit à quelques détails peu sûrs, se dégage désormais avec un relief net et puissant.

M. Chevalier sait *beaucoup* et sait *bien*. Il est familiarisé avec la bonne méthode historique. Les événements ont le cadre qu'ils demandent, et les couleurs du tableau ne sont pas exagérées et fausses, ce qui est rare dans les œuvres de ce genre.

Tout en ayant un intérêt local sur lequel il est inutile d'appuyer, ce volume intéresse la grande histoire. Il épuise la question de la cession du Diois à la France et il renferme des renseignements nouveaux et curieux sur deux personnages qui sont loin d'avoir lassé la curiosité des savants : Louis XI et César Borgia.

Est-il besoin d'ajouter qu'une monographie consciencieuse comme celle-ci aide à saisir la couleur vraie d'une époque mieux que tant de prétendues *Histoires générales* qui n'offrent, d'ordinaire, que des généralisations hâtives, inconsistantes et

Digitized by Google

vaines ? Ce qui se passait dans le diocèse de Die ressemblait à peu près à ce qui se passait dans le reste de la France. Or, il faut bien le dire, ce n'était pas brillant. Nous avons le spectacle d'évêques qui sont plus princes temporels qu'apôtres des âmes. En rivalités perpétuelles avec les comtes de Valentinois et de Diois, ils en viennent à chaque instant aux armes; une moitié de leur diocèse est en lutte contre l'autre; les excommunications se multiplient avec une facilité qui n'a d'égale que celle avec laquelle on les méprise. Nombreux sont les démêlés entre l'évêque, le chapitre et les ordres religieux. Puis, les élections épiscopales sont accaparées par la royauté, l'évêché est considéré comme un gros bénéfice destiné à reconnaître des services rendus au souverain, les évêques ne résident pas, ce sont des étrangers pour leur diocèse, d'où ils se contentent de tirer le plus d'argent possible. Bref, il apparaît que c'est bien au XIV^e^ siècle et non au XV^e^ qu'il faut reporter « la vraie dissolution de l'ordre qui a régi la société catholique depuis la décadence de l'empire carlovingien » (LITTRÉ, *Etudes sur les barbares et le moyen âge*, Paris, 1867, p. 185), et l'on s'achemine vers la Réforme.

Nous attendons avec impatience le troisième volume de l'*Essai*, qui nous conduira des origines du protestantisme à la Révolution. Félix VERNET.

**La Frontière linguistique en Belgique et dans le Nord de la France**, par Godefroid KURTH, Professeur à l'Université de Liège. 1896. T. I. 1 vol. in-8 de 588 pp. Bruxelles, Société belge de librairie.

Nous n'avons qu'à prononcer le nom de M. Godefroid Kurth pour rappeller un savant cher à tous les catholiques qui s'occupent d'histoire, et pour réveiller les sympathies acquises pour toujours en France à l'auteur de *Clovis*. Notre Institut lui a décerné une de ses plus hautes récompenses. Mais il en est une autre, encore plus enviable, qui est assurée à l'éminent historien : c'est la reconnaissance de tous ceux qui connaissent ses travaux, où une érudition de bon aloi est unie à une foi généreuse et communicative.

Or, si le savant professeur de Liège sait traiter avec une indéniable compétence des questions d'un intérêt très général, celle, par exemple, des origines de notre moderne civilisation, il ne dédaigne pas de traiter des sujets d'une moindre importance, et

Digitized by Google

d'élucider des problèmes de toponymie. L'Académie royale de Belgique ayant mis au concours une étude sur la frontière linguistique qui sépare son pays du nôtre, M. G. Kurth a répondu à son appel par un ample mémoire qui a été couronné, et dont nous avons le premier volume entre les mains. Ce n'est pas assez de dire que l'ouvrage est intéressant à lire : il faut ajouter qu'il servira de modèle à ceux qui ont le goût de la toponymie, sans connaître les méthodes d'après lesquelles on peut étudier cette science (1).

Comme le sympathique auteur le fait remarquer, la toponymie est une science qui peut rendre de vrais services à l'histoire. Mais, pour être étudiée, elle demande bien des qualités de la part du savant qui s'y livre : la patience dans les recherches, le discernement dans l'exploitation des matériaux, la sagacité et la prudence dans les inductions. Il ne suffit pas de connaître les éléments de chacune des langues dont on étudie les limites : il faut encore observer les phénomènes d'hybridation linguistique qui se produisent des deux côtés de la frontière, en démêler les facteurs, et préciser les lois qui ont présidé à leur action respective. A lire l'ouvrage de M. G. Kurth, nous avons constaté que l'auteur possède toutes les qualités requises, et qu'il s'est acquitté de sa tâche avec honneur.

Nous n'entreprendrons pas d'analyser cette œuvre considérable. Indiquons seulement la marche que l'auteur a suivie dans son étude. Il examine d'abord les noms topographiques, autrement appelés *lieux dits*, et qui sont les moins anciens, attendu qu'ils ne remontent guère avant le XIIIe siècle. D'après l'examen de ces noms, il conclut que la frontière entre le français et les idiomes germaniques n'a guère varié en Belgique, tandis qu'en France elle a reculé, sur une vaste zône, du côté du nord. Puis, examinant les noms géographiques proprement dits, c'est-à-dire les dénominations de localités, il arrive à une conclusion du même genre que la précédente : la Belgique a gardé le thiois dans les pays où il était implanté au commencencement du moyen âge ; mais, en France, cet idiome a cédé beaucoup de terrain au français. Remontant plus haut encore, il conclut que

(1) Nous aurions désiré plus de rigueur dans l'étude des étymologies de certains noms romans : quelques explications, du moins, n'auraient pas nui. Mais l'identification des noms de lieux à désinences latines avec les noms actuels n'en paraît pas infirmée, et cela suffit pour le but que M. G. Kurth s'est proposé. Quant aux noms d'origine germanique, nous ne nous connaissons pas assez de compétence pour oser élever des objections.

Digitized by Google

les provinces flamandes ont été germanisées peut-être vers le IVe ou le Ve siècle, mais pas au Ier siècle, pas surtout avant l'ère chrétienne. Dans les tout premiers siècles après Jésus-Christ, c'était le celtique qui était parlé en Belgique. Il y a bien des questions de détail dont l'examen présenterait de l'intérêt. Dans certaines localités du Boulonnais, par exemple, la présence répétée du suffixe *ington* dans les noms de localités a porté l'auteur à conclure que là s'était établie une colonie saxonne, et sa théorie nous paraît très probable. Mais nous voulons conclure ici, en louant l'auteur de la méthode d'après laquelle il a dirigé ses recherches, et des résultats auxquels d'ores et déjà il est arrivé.

A. LEPITRE.

**Fauteuils contemporains de l'Académie française.** *Etudes littéraires :* Brunetière, de Hérédia, Anatole France, Sorel, Jules Lemaître, vicomte de Bornier, Pierre Loti, Henri Houssaye, Gaston Paris, Melchior de Vogüé, comte d'Haussonville, Meilhac, Challemel-Lacour, Costa de Beauregard, Bourget, Claretie, de Freycinet, Thureau-Dangin, Lavisse. S. D. 1 vol. in-8 de 391 pp. Paris, Bloud et Barral.

Si nous disions à M. V. Jeanroy-Félix que son livre est sans défauts, il en serait très étonné, car nul mieux que lui ne sait qu'il y en a, et, s'il a donné libre cours à sa fantaisie, il l'a fait sciemment et de propos délibéré. Si, d'autre part, nous disions à nos lecteurs que ce livre n'a pas de valeur, nous serions injuste. Si, enfin, nous voulions en donner une appréciation bien complète, il nous faudrait plus de loisirs que nous n'en avons à notre disposition. Essayons toutefois de le juger avec toute l'équité possible, en conservant à l'égard de M. Jeanroy la sympathie qu'il mérite, à cause des sentiments catholiques qu'il manifeste dans plusieurs endroits de son œuvre, et de la franchise avec laquelle il loue l'enseignement donné par les Jésuites.

Il n'a pas placé de préface en tête de son livre, et nous le regrettons vivement. Quand un auteur daigne nous expliquer, dès l'abord, quel est son dessein et pourquoi il l'a conçu de telle manière, nous écoutons volontiers ses explications, et nous nous rendons à ses raisons sans trop de difficultés. Mais quand il se tait, nous nous étonnons parfois de sa manière de concevoir un livre, et nous réfléchissons longtemps sans pouvoir trouver la clef de l'énigme. Les différentes parties qui composent cet

Digitized by Google

ouvrage peuvent-elles bien être appelées « Etudes littéraires » ? Ces sortes d'études, si notre façon d'apprécier est juste, doivent nous donner une idée exacte et complète ou d'un écrivain ou de l'une de ses œuvres. Or, il nous semble que, parmi les académiciens dont M. V. Jeanroy s'est occupé, il en est peu dont il ait mis suffisamment en relief le caractère, le talent et l'œuvre entière. Au surplus, le livre est plein de digressions : l'auteur les fait accepter par le charme qu'il leur donne; mais quand le chapitre est terminé et que nous essayons de résumer nos impressions, il se trouve que nous avons presque oublié l'académicien et ce qu'il en faut penser. Il se pourrait même que l'auteur l'ait oublié lui-même, dans ces accès de verve facile et heureuse auxquels il se laisse aller si volontiers.

Cette verve n'est pas toujours contenue dans les limites nécessaires. Nous estimons que ses digressions ne se rattachent pas toujours d'une manière bien logique au sujet traité. Quand M. Jeanroy veut parler de Hérédia, il fait d'abord allusion aux parnassiens, non pas pour nous rappeler quelles étaient leurs théories littéraires et comment elles apparaissent dans l'œuvre de l'académicien, mais pour nous dire que Th. de Banville a eu raison d'exiger la consonne d'appui, et nous citer quarante vers à rimes riches où Banville a été célébré par Albert Millaud. Viennent ensuite des vers d'E. des Essarts au même Banville, puis les « farouches et implacables exécutions » accomplies par Leconte de Lisle, quand il juge les poètes qui l'ont précédé. Une demi-page plus loin, M. Jeanroy exécute à son tour une pièce de Leconte de Lisle, fort admirée par M. Brunetière, *le Manchy*. Tout cela est amusant tout d'abord; mais nous finissons par crier : Au fait, au fait ! Il est d'ailleurs fort heureux que nous ayons connu M. de Hérédia avant de lire ce chapitre : M. Jeanroy ne nous en aurait pas donné une idée suffisante.

Il serait indiscret d'insister et de chercher des digressions aussi peu justifiées dans les études consacrées à MM. Brunetière, Costa de Beauregard et autres. Signalons encore des saillies vraiment trop juvéniles, lorsque l'auteur cite, par exemple, Boquillon et le colonel Ramollot, et quand il s'abandonne à la manie du calembour. Quelqu'un pourrait aussi penser qu'il est bien sévère pour certains académiciens, et qu'il a pour d'autres une indulgence excessive. Comme il en prend à son aise avec M. de Hérédia, et comme il dépèce à plaisir le sonnet

Digitized by Google

intitulé *les Conquérants*, qui vaut cependant quelque chose ! Et d'autre part, nous aurions voulu voir plus d'indignation chez un auteur catholique quand il s'agit d'œuvres telles que *Thaïs*, d'Anatole France, et *Mensonges*, de Paul Bourget. A l'égard du premier, on croirait à une sorte de sympathie de la part de M. V. Jeanroy, quoiqu'il l'ait flagellé par endroits d'une manière assez virulente : nous parlons de l'impression générale que nous a laissée l'article consacré à cet académicien. Nous conclurons en disant que ce livre ne nous paraît pas bon pour la jeunesse, dont il fausserait le goût, et qu'il ne prémunirait pas suffisamment contre le danger caché dans les livres pervers de tel académicien. Quant aux hommes mûrs et sérieux, il pourra leur faire passer d'agréables moments, en leur apprenant des détails qu'ils ne connaissent peut-être pas, et en les délassant par les traits dont il est rempli, par la joie dont il est illuminé. Car nous sommes heureux de rendre cette justice à M. Jeanroy, qu'il a beaucoup d'esprit et en même temps une riche mémoire, dans laquelle il sait trouver à propos la comparaison dont il a besoin ou l'image qui lui est nécessaire ; que sa plume est bien taillée et toujours alerte dans sa marche ; qu'enfin le jour où il le voudra, il nous donnera de vraies études, propres à satisfaire les critiques les plus chagrins et les esprits les plus difficiles.

E. H.

**Le Pessimisme wagnérien**, par Pierre Jay, in-8 de 84 pages Paris, Fischbacher, 1896. Prix : 2 fr.

S'il s'agissait ici du compositeur que fut Wagner, c'est-à-dire de la façon dont il a traduit son idéal musical, l'auteur de ce compte rendu passerait la plume à un spécialiste, tout au moins à un amateur compétent. Mais ce n'est pas à la partition de Wagner que s'en prend M. Pierre Jay ; il s'est même interdit d'y toucher ; il déclare ne viser, dans sa rapide étude, que le dramaturge et le philosophe.

Qu'on ne s'y trompe pas cependant : sous couleur de discuter l'inspiration philosophique du drame wagnérien, ce qui en fait « le fond objectif et moral », c'est l'œuvre même du « musicien de l'avenir » que M. P. Jay met en discussion. La raison en est que, à la suite des commentateurs les plus autorisés de la pensée de Wagner, il considère ce drame comme le résultat de la fusion aussi intime que possible de l'élément poétique et de l'élément musical, de telle sorte que texte et musique forment un tout

Digitized by Google

d'une parfaite unité. Impossible dès lors d'abstraire, chez Wagner, le fond de la forme ; la musique pâtira de tous les coups portés au drame, et la condamnation philosophique du dramaturge entraînera celle du musicien. Partant de ce principe, M. P. Jay n'a pas de peine à démontrer, par l'analyse des principales œuvres de Wagner, que le dramaturge a subi l'influence pernicieuse de Schopenhauer et que son affabulation porte l'empreinte d'un irrémédiable pessimisme : autant dire que c'est le pessimisme de Schopenhauer mis en musique. Certes, l'art du maître allemand suppose des « dons sublimes », l'auteur en convient volontiers ; mais il soutient que cet art, si grand soit-il, ne saurait répondre à l'idéal de la race latine. M. Brunetière a beau saluer « dans le triomphe définitif du wagnérisme une victoire de l'idéalisme », M. P. Jay refuse d'applaudir de la sorte « l'idéalisme obscur, dangereux et fou de l'art allemand ». D'ailleurs, ce triomphe est-il bien définitif? Il ne faut pas désespérer du génie latin ; l'auteur en désespère si peu que son étude se termine par un éloquent *Exoriare aliquis,* à l'adresse du musicien qui saura, chez nous, reprendre « le sceptre de l'art tombé au pouvoir d'un magicien » pessimiste, et le garder « dans l'inspiration de la grâce et dans le mérite de la vertu ».

Telle est la thèse soutenue ici, et un lecteur catholique et français ne saurait en méconnaître la généreuse inspiration, lors même qu'il ne l'admettrait pas dans toutes ses parties. Il conviendra aisément que la philosophie de Wagner est pessimiste, mais conviendra-t-il de même que sa musique soit, de ce fait, foncièrement malsaine ? Il faudrait pour cela croire, comme certains wagnériens, à l'indissolubilité de l'union, dans l'œuvre musicale de Wagner, entre l'idée et la forme ; contre ces fanatiques du wagnérisme, l'argument est concluant, comme un argument *ad hominem.* Mais la musique de Wagner est-elle donc incapable de servir de véhicule à d'autres pensées et à d'autres sentiments que les pensées et les sentiments qui constituent le fond du pessimisme? Le prétendre, ne serait-ce pas se faire illusion sur le degré de précision auquel peut atteindre le langage musical ?

Quoi qu'il en soit de ce point particulier, nous nous plaisons à signaler cette éloquente et hardie protestation contre l'invasion de la wagnéromanie. Si elle témoigne de quelque hâte dans la rédaction ou de quelque vivacité dans le ton, il ne faut pas oublier que l'auteur, jeune encore, appartient à la presse quotidienne et que son volume est précisément né d'un article de journal. Mais

Digitized by Google

par contre, on y remarque de solides et brillantes qualités de pensée et de style, qui expliquent la place qu'il a su conquérir si vite dans le journalisme et lui assurent, même en dehors du journal, de beaux succès pour l'avenir. A. DEVAUX.

**Dichterworte. Aussprüche bedeutender Geister aller Nationen**, ausgewaelt von Heinrich NEUMANN. S. D. 1 vol. in-12 de 232 pp. Breslau, librairie Wilhelm Koebner. Prix : 2 fr. 50.

Ce livre est agréablement imprimé, et l'éditeur lui a donné un vêtement qui donne la tentation de le lire. Son titre est d'ailleurs plein de promesses : il annonce un recueil de sentences empruntées aux écrivains les plus célèbres du monde entier. Nous aimons volontiers ces sortes de recueils, qui ressemblent à des bouquets dont les fleurs nous charment autant par leur variété que par leur beauté. Nous y cherchons des sentences à méditer aux heures de recueillement, et c'est encore là que nous cherchons des citations, quand nous n'avons pas sous la main l'ouvrage où elles se trouvent. Donc, *a priori*, ce recueil doit être pour nous le bienvenu.

Toutefois, la vérité nous oblige à dire qu'il n'est pas sans de sérieux défauts. Il ne tient pas les promesses de son titre. En effet, les passages dont il est composé sont empruntés, en très grande partie, à des auteurs allemands. Parmi les étrangers, Homère, Shakspeare et Ibsen sont parfois cités, peut-être aussi quelque autre auteur que M. H. Neumann n'a pas voulu tout à fait oublier. Mais il semble ignorer une foule de littératures, surtout les littératures des peuples latins. Enfin, en accordant une part trop prépondérante à ce que les poètes ont dit de l'amour, il s'est aliéné d'avance les suffrages des lecteurs sérieux.

Que M. H. Neumann reprenne donc son œuvre; qu'il la conçoive d'une manière plus sérieuse et moins exclusive; que, comme le Sicambre, il donne à ses sympathies une nouvelle direction, et nous aurons le plaisir de lui donner des éloges sans réserves. A. L.

*Propriétaire-Gérant :* P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18.

Digitized by Google

# RETOUR

DE LA

# CRITIQUE PROTESTANTE

## VERS LA TRADITION

Le monde savant a fait l'accueil le plus favorable à la récente *Histoire de la littérature chrétienne primitive* du Dr Harnack. Il n'en pouvait être autrement. Le Dr Harnack est actuellement le critique et l'historien le plus en vue de l'Allemagne protestante. Ses travaux sont déjà nombreux et font autorité en matière d'ancienne littérature chrétienne. Il serait trop long et presque fastidieux de relever les innombrables articles de revue qu'il a écrits; signalons seulement quelques-unes de ses œuvres les plus importantes. En collaboration avec de Gebhardt et Zahn il a publié une édition des Pères apostoliques; (1) avec le premier seulement de ces savants, il a fondé et dirigé les *Textes et Recherches pour l'histoire de l'ancienne littérature chrétienne* (2). Cette collection, arrivée aujourd'hui à

(1) *Patrum apostolicorum opera : textum recensuerunt* O. de GEBHARDT, Ad. HARNACK, Th. ZAHN. Leipzig, 1875-1877.

(2) *Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur;* herausgegeben von O. von GEBHARDT und Ad. HARNACK; 14 vol. Leipzig, Hinrichs. 1882-1897.



Digitized by Google

son quatorzième volume, renferme de nombreux mémoires sur les questions scripturaires et patristiques. Le Dr Harnack en a fourni une vingtaine pour sa part, dont quelques-uns, en particulier son travail sur la Didachè, sont de première importance. Son *Histoire des Dogmes* (1), en trois volumes, a été aussi très remarquée. Enfin, il vient de publier l'*Histoire de l'ancienne Littérature chrétienne* (2), dont nous allons parler, car, c'est dans ce récent ouvrage, qu'il a surtout affirmé et expliqué le retour, que devait faire la critique historique vers la tradition.

Ceux qui n'ont pas suivi les travaux du Dr Harnack seront peut-être étonnés de ses conclusions; mais nous devons dire de suite qu'il n'y a pas eu surprise, que le savant auteur n'y a, du reste, nullement visé, et que l'on ne retrouvera dans sa dernière œuvre que des solutions déjà présentées, ou des conclusions auxquelles il devait aboutir. Ce que nous avons ici c'est le dernier terme d'une évolution. Que personne cependant ne s'y trompe et que l'on comprenne bien ce mot de tradition, que nous avons employé. Il ne s'agit pas de ranger sous cette dénomination les légendes et une masse de faits, qu'on qualifie parfois bien à tort de traditionnels. Par suite d'un malentendu, la tradition qui, envisagée sous certaines conditions, est une source de la foi, ou qui, bien documentée, est une autorité historique de premier ordre, est devenue pour beaucoup synonyme de légende ou de fable. Non, par tradition il faut entendre ces données historiques ou chronologiques, que nous ont transmises les anciens écrivains et qui ont en leur faveur des témoignages bien datés, provenant d'hommes dignes de foi. C'est là cette tradition

(1) *Lehrbuch der Dogmengeschichte*, von Ad. Harnack; 3 vol.; Freiburg, Mohr, 1886-1890.

(2) *Geschichte der altchristlichen Literatur bis Eusebius* von Ad. Harnack. Erster Theil : *Die Ueberlieferung und der Bestand*, bearbeitet unter Mitwirkung von Lic. Erwin Preuschen; gr. in-8, LXI, 1020 pages. Leipzig, J. C. Hinrichs, 1893; 43 fr. 75. — Zweiter Theil: *Die Chronologie* — Erster Band : *Die Chronologie der Literatur bis Irenæus*, nebst einleitenden Untersuchungen: gr. in-8, XVI, 732 pages. Leipzig, Hinrichs, 1897, 31 fr. 25.

Digitized by Google

qu'accepte le Dr Harnack et pour laquelle il ne craint pas de réclamer la croyance, car, dit-il, ses données principales doivent être acceptées comme vraies. L'œuvre du Dr Harnack mérite donc d'attirer l'attention des savants catholiques et il est de notre devoir de la présenter à nos lecteurs. Ils nous pardonneront les détails quelquefois arides où nous entrerons, car ils seront nécessaires pour saisir l'économie générale de l'œuvre.

## I

Nous devons, tout d'abord, exposer rapidement l'entreprise dans son ensemble. Au commencement de l'année 1891, l'Académie royale des sciences de Berlin résolut d'entreprendre une édition nouvelle des Pères grecs des trois premiers siècles. Outre les écrits des Pères, cette édition comprendra tous les documents grecs du christianisme primitif, y compris les actes des Martyrs et les écrits des hérétiques. On espère même retrouver dans les *Catenæ* un bon nombre de fragments inconnus des Pères de l'Eglise. Les écrits, récemment découverts, seront publiés. A défaut des pièces originales, les anciennes versions seront reproduites. Ces éditions critiques, établies d'après les meilleurs manuscrits, seront accompagnées de tout l'appareil scientifique en usage dans les travaux modernes : introductions, variantes, notes, discussions philologiques, historiques et dogmatiques. Les introductions, trop étendues pour être placées en tête des volumes, seront publiées dans la collection : *Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur* de O. v. Gebhardt et A. Harnack. Tous ces travaux critiques seront en allemand; ce qui est très fâcheux, car, quoique la plupart des savants comprennent cette langue, ils auraient bien préféré le latin, beaucoup plus clair et d'un abord plus facile. La collection comprendra cinquante volumes in-8 de 500 à 650 pages

Digitized by Google

chacun, au prix de 18 à 24 fr. le volume. On estime qu'elle sera terminée dans vingt ans.

Deux volumes sont sur le point de paraître : Œuvres d'Hyppolyte. Vol. Ier *Ecrits exégétiques et homilétiques.* 1re partie : *Commentaire sur le livre de Daniel et fragments du Commentaire sur le Cantique des cantiques ;* éditée par N. Bonwetsch. 2e partie : *Petits écrits exégétiques ; de Antichristo, sur le Pentateuque, sur les Psaumes, Commentaire sur l'Evangile de saint Jean*, etc., éditée par M. H. Achelis. — Œuvres d'Origène. Vol. Ier Εἰς μαρτύριον προτρέπτικος; Κατὰ Κέλσου; édité par P. Kötschau.

Comme prolégomènes à cette édition monumentale, M. le Dr Harnack a été chargé d'écrire une histoire de la littérature chrétienne primitive. Le premier volume et la première partie du second ont paru. Ce premier volume est consacré à la tradition des documents et à leur état actuel; le second à la chronologie des écrits chrétiens jusqu'à Eusèbe; le troisième étudiera les caractéristiques de la littérature chrétienne et son développement historique. Ces prolégomènes sont traités sur l'échelle la plus vaste, et rien de ce que les derniers travaux ont acquis à la science n'a été omis ou négligé. Lorsque l'œuvre sera terminée, le Dr Harnack pourra à bon droit écrire en postface : *Exegi monumentum.*

Comme introduction à son étude sur l'état actuel des documents, M. Harnack recherche comment s'est faite la transmission des premiers écrits chrétiens et les raisons pour lesquelles telle catégorie d'écrits a été conservée, tandis que telle autre a disparu. Il constate avec raison que nous avons perdu une très grande quantité d'ouvrages chrétiens et il explique pourquoi. D'une manière générale, on peut dire que les premiers chrétiens ne conservaient d'abord que les écrits canoniques, puis ceux qui étaient conformes à la tradition ou à l'enseignement apostolique, de sorte que l'établissement du canon du Nouveau Testament rejeta dans l'ombre tous les écrits : Evangiles, Actes, Prédications, qui avaient reproduit plus ou moins fidèlement la catéchèse primitive ou l'enseignement des apôtres,

Digitized by Google

mais qui, quoique reçus dans quelques Églises, n'avaient pas obtenu l'assentiment universel. Il n'est pas à croire que ces écrits ou d'autres aient été systématiquement détruits, à l'exception toutefois de ceux où étaient enseignées les idées origénistes; mais, certains livres, comme l'Evangile de saint Pierre, étant d'un usage très local et, par conséquent, peu multipliés, d'autres étant trop considérables pour être copiés à un grand nombre d'exemplaires, ils ont disparu les uns et les autres par suite des nombreux accidents, qu'ont à subir les livres dans le cours des temps. Les écrits des hérétiques eurent la même destinée; c'est à peine s'il nous en reste autre chose que ce qui en a été conservé par les écrivains orthodoxes, qui les ont réfutés.

Il semble bien qu'une grande partie de ces premiers écrits chrétiens soit irrévocablement perdue; pourtant les découvertes, qui ont été faites dans ce siècle, nous permettent d'espérer qu'il en sera retrouvé encore quelques-uns, assez du moins pour que nous puissions, par exemple, nous rendre un compte exact des raisons qui ont fait rejeter tel écrit comme non inspiré, alors qu'il avait été tenu pour tel dans plusieurs Églises, tandis qu'on en admettait tel autre qui, tout d'abord, avait été peu répandu. A ce point de vue, la découverte qui nous est annoncée des *Logia* de Papias, sera excessivement importante. Nous y reviendrons.

Comme agent de conservation, le Dr Harnack signale le mouvement scientifique qui se produisit dans l'Eglise, à partir du dernier quart du IIe siècle, et auquel nous devons des écrivains de renom : Clément d'Alexandrie, Hippolyte, Jules l'Africain, Origène et ses disciples, Lucien, Pamphyle, saint Jérôme, Rufin, tous hommes qui, adonnés aux études exégétiques, historiques, critiques ou archéologiques, nous conservèrent un bon nombre des documents anciens ou tout au moins nous en donnèrent une connaissance exacte. Leurs œuvres sont donc les sources principales de l'histoire de la littérature chrétienne primitive.

M. Harnack fait alors le bilan actuel de cette littérature sous douze numéros : il y passe en revue la littérature

Digitized by Google

chrétienne primitive, à l'exception des livres du Nouveau Testament, les écrits gnostiques, marcionites et ébionites, les écrits chrétiens de l'Asie Mineure, de la Gaule, de la Grèce, jusque dans la seconde moitié du IIe siècle; puis, les écrits chrétiens de l'Egypte, de la Palestine, de la Syrie, de Rome et de l'Occident, du milieu du IIe siècle au commencement du IVe. Viennent ensuite les ouvrages de date et de patrie inconnues, les actes des conciles et des martyrs, les écrits juifs, retravaillés par des chrétiens, les écrits païens sur le christianisme, les traductions d'écritsgrecs en vieux latin, en syriaque, en slave, en copte.

Pour établir l'état de la littérature chrétienne, il nous est donné de chaque auteur la liste de ses écrits, l'indication des manuscrits qui les contiennent, avec les mots du commencement et ceux de la fin, dans la langue originale et les éditions principales. A propos de chaque auteur ou écrit, sont relevés tous les passages des écrivains ecclésiastiques, qui les ont cités ou qui en ont parlé. Si le passage n'est pas reproduit en entier, il est au moins indiqué et l'on sait où il se trouve. Pour les auteurs les plus connus, tels qu'Origène, saint Cyprien, Eusèbe, un choix de citations a été fait. Ce travail seul eût été immense, mais sur ce point le Dr Harnack a pu utiliser les recherches de ses devanciers; il le reconnaît d'ailleurs très loyalement. Il dit aussi, pp. VI et VII de la préface, la part que M. Erwin Preuschen et quelques autres ont prise à son travail.

Dans le second volume, le docteur Harnack essaye d'établir la date de composition de chacun des écrits chrétiens, y compris ceux du Nouveau Testament. Le volume que nous avons entre les mains, et qui vient d'être publié, conduit cette étude jusqu'à saint Irénée. Comme base de recherche, il étudie les données chronologiques, littéraires, historiques et dogmatiques, que nous fournissent l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe et sa *Chronique*. Il examine, tout d'abord, sa méthode historique. Le vieil historien de l'Eglise a été, de nos jours, très vivement attaqué; on l'a accusé de déloyauté, de manque de critique et même d'honnêteté historique. Il néglige, a-t-on dit, à peu près totale-

Digitized by Google

ment la chronologie. Le docteur Harnack reconnaît qu'Eusèbe ne range pas les événements de son histoire d'après une stricte succession chronologique, qu'il n'indique pas ordinairement les dates exactes des faits, qu'il se contente de les marquer par ces expressions : κατὰ τούτους, κατὰ τὸν δηλούμενον, ἐπὶ τούτοις, ἐν τούτῳ, τότε; mais il montre bien que son cadre chronologique est la succession des empereurs romains, et que, s'il n'a pas essayé de ranger dans le cours d'un règne chaque événement dans l'ordre, où il devait se retrouver par rapport à un autre, c'est qu'il n'était pas en mesure de le faire avec certitude. Il passe ensuite en revue tous les faits datés par les expressions vagues citées plus haut. Dans le second chapitre, il examine les données littéraires et dogmatiques que nous fournit la *Chronique* d'Eusèbe; dans le troisième, il signale les rapports entre l'*Histoire ecclésiastique* et la *Chronique;* dans le quatrième, il établit les plus anciennes listes épiscopales. Il fait remarquer que pour la liste des évêques de Rome la discussion est close, grâce aux travaux de Mommsen, de Lipsius, de Duchesne, de Lightfoot et de Frick. Pierre aurait été évêque de Rome jusqu'à sa mort en 64; Linus, de 64 à 76; Anenkletus, de 76 à 88; Clément, de 88 à 97; Euarestus, de 97 à 105, et Alexandre, de 105 à 115, etc.

Le livre second établit la date de chacun des écrits, autant du moins que le permettent les données documentaires. La méthode de classement ne nous paraît pas très heureuse. Au lieu de ranger tous les écrits dans leur ordre respectif de naissance, il examine d'abord ceux qui peuvent être assez exactement datés, puis ceux dont l'époque de composition flotte dans des limites assez vagues. Nous verrons plus loin quelles sont les dates adoptées pour l'époque de composition des plus importants écrits chrétiens.

Digitized by Google

## II

Avant de constater le résultat des longues et patientes recherches du docteur Harnack, nous devons nous arrêter quelques instants aux importantes déclarations qu'il a placées au début de son travail, afin d'en fixer l'esprit et la méthode. Pour bien les comprendre, et pour en faire ressortir toute l'importance, il serait nécessaire de passer en revue l'histoire de l'exégèse et des travaux théologiques depuis soixante ans. On verrait mieux alors que ces déclarations sont le dernier terme d'une évolution dans les méthodes de critique et dans les résultats acquis; évolution qui, commencée depuis plusieurs années déjà, se poursuit de plus en plus active, et a déjà trouvé son expression dans les écrits de quelques critiques modernes. Au début, les théologiens rationalistes s'étaient laissé dominer par les systèmes philosophiques, en particulier par ceux de Kant et de Hegel; puis, peu à peu, par le progrès des études philologiques, par l'étude plus scientifique des textes, par les découvertes de nouveaux documents, on était arrivé à des conclusions positives en désaccord absolu avec les hypothèses préconçues. On constatait que les faits n'avaient pas suivi la loi de développement que leur imposait la philosophie hégélienne. Les savants loyaux n'ont pas hésité à reconnaître l'erreur de leurs devanciers ou la leur propre, et à revenir en arrière; c'est ainsi que, de proche en proche, ils en sont arrivés à accepter, comme Harnack, les données de la tradition chrétienne sur la plupart des écrits du Nouveau Testament et sur l'ensemble de la littérature chrétienne primitive.

Remarquons d'abord qu'Harnack, dès le début, répudie la méthode dont a tant abusé la critique rationaliste ; il ne se servira, dit-il, que rarement et avec la plus grande circonspection de la critique interne des documents pour déterminer l'époque et l'origine des écrits, et cela afin

Digitized by Google

d'éviter le cercle vicieux, qui consiste à établir l'âge de chaque écrit d'après une idée préconçue du développement interne de la littérature et ensuite à décrire ce développement d'après ces écrits ainsi ordonnés. *Préf.* p. v. L'esprit se reporte de lui-même aux paroles du Saint-Père, proscrivant cette même méthode dans son encyclique *Providentissimus Deus :* « C'est au détriment de la vérité et de la religion qu'on a inventé une méthode qu'on décore du nom de critique supérieure. D'après cette méthode, pour juger de l'origine, de l'intégrité et de l'autorité de n'importe quel livre, on doit avoir recours uniquement aux preuves intrinsèques, comme on les appelle. Au contraire, il est clair que dans les questions historiques, telles que l'origine et la conservation des livres, les preuves fournies par l'histoire ont plus de force que toutes les autres ; aussi doit-on les rechercher et les examiner avec le plus grand soin. Les preuves intrinsèques, le plus souvent, n'ont pas assez de poids pour qu'on puisse les invoquer dans la cause elle-même, si ce n'est pour ajouter à la confirmation. »

Le Dr Harnack revient donc aux saines méthodes historiques et, à la suite de l'étude attentive des documents, il conclut à la vérité des faits qui y sont consignés. Il ne craint pas de constater ce pas en arrière : « Il fut un temps, et le grand public est encore à ce temps, où l'on pensait être obligé de considérer l'ancienne littérature chrétienne, y compris les écrits du Nouveau Testament, comme un tissu de fraudes et de falsifications. Ce temps est passé. Ce fut pour la science un épisode pendant lequel elle a beaucoup appris et après lequel elle a beaucoup à oublier. Les résultats des recherches qui suivent vont, dans une direction « réactionnaire », bien au delà de ce qu'on pourrait considérer comme la position moyenne de la critique actuelle. L'ancienne littérature chrétienne est, dans ses points principaux et dans la plupart de ses détails, si on la considère au point de vue historique et littéraire, vraie et digne de foi. Il n'y a vraisemblablement, dans tout le Nouveau Testament, qu'un seul écrit, la deuxième épître de Pierre, qui doive être qualifié de pseudonyme, au sens le

Digitized by Google

plus étroit de ce mot, et, si l'on laisse de côté les falsifications des Gnostiques, le nombre des écrits ecclésiastiques pseudonymes est, jusqu'à Irénée, peu considérable et facile à compter (ce sont principalement les écrits publiés sous le nom de Pierre). Dans un cas (les *Actes de Thècle*), nous avons encore le jugement ecclésiastique qui condamne cette entreprise. En outre, le nombre des écrits interpolés au IIe siècle (comme les Epîtres pastorales) est très restreint, et quelques-unes de ces interpolations sont aussi inoffensives que celles que l'on trouve dans nos livres de chant et nos catéchismes. » *Préf.*, p. VIII.

Que deviennent alors les hypothèses de ceux qui expliquaient la formation de nos Evangiles par l'évolution lente d'écrits plus ou moins informes à l'origine? D'abord, à l'état oral, ces documents auraient été fixés par l'écriture dans un certain nombre d'Evangiles qui, émanés de particuliers, n'avaient aucune autorité générale. Peu à peu, de cette masse chaotique s'étaient dégagés quelques Evangiles, qui furent adoptés par la majorité des Eglises, parce qu'ils représentaient mieux les croyances chrétiennes de l'époque sur Notre-Seigneur Jésus-Christ et sa doctrine. Toutefois, ils furent encore remaniés dans le cours des deux premières générations pour les adapter peu à peu aux évolutions de la pensée chrétienne. On modifiait ce qui était en opposition avec les théories du moment; on corrigeait les aspérités grammaticales ou littéraires; on retranchait les parties trop légendaires; bref, on en faisait ces œuvres parfaites, qui sont l'admiration de tous les siècles qui ont suivi. Ce lent travail n'aurait été achevé que vers le milieu du IIe siècle.

Cette construction critique était basée sur quelques rapprochements ou prétendues analogies. On supposait que nos Evangiles canoniques avaient été à l'origine des œuvres similaires des Evangiles disparus, tels que l'Evangile selon saint Pierre, l'Evangile des Hébreux, et qu'ils n'étaient devenus ce qu'ils sont que par l'élaboration progressive à laquelle ils avaient été soumis. Le Dr Harnack suppose bien encore que nos Evangiles ont eu quelques corrections

Digitized by Google

à subir, mais l'on voit quelle en a été la proportion. Nous sommes loin de ces manipulations répétées que supposaient certains critiques.

D'ailleurs, continue-t-il, « les falsifications christiano-sibylliniques appartiennent vraisemblablement sans exception au dernier tiers du IIIe siècle; les Apocalypses juives ont été acceptées de bonne foi et, en règle générale, peu modifiées; c'est relativement assez tard, à quelques exceptions près, que ce genre de littérature fut imité de parti pris dans l'Eglise. Ce qui fut attribué par erreur ou par falsification à des Apôtres, à des Pères apostoliques comme Clément, à des hommes comme Justin, ne l'a pas été en grande partie plus anciennement que le IIIe siècle.

« Aussi la tradition de l'époque pré-catholique sur les écrits s'est-elle montrée dans son ensemble digne de foi; c'est à partir du IIIe siècle qu'elle a été de plus en plus œuvre de parti *(tendenziös)* et abondante. » *Ib.*, p. VIII.

Ces constatations sont directement opposées aux hypothèses de l'école de Tubingue et renversent la base même du système. Christian Baur avait, si l'on peut parler ainsi, étudié à rebours l'histoire du christianisme naissant. Constatant dans un écrit du IIe siècle, les *Homélies clémentines*, une opposition très marquée entre deux tendances, l'une particulariste et l'autre universaliste, que l'écrivain personnifiait dans deux personnages anciens : Pierre et Paul, il en avait conclu que cette lutte, encore vivante au IIe siècle, avait dû exister dès le commencement du christianisme. Il essaya de la retrouver dans les livres du Nouveau Testament. Tous ceux qui paraissaient en porter des traces, l'Apocalypse et les quatre grandes épîtres de saint Paul, furent déclarés les livres les plus anciens et les seuls authentiques ; les autres, suivant le plus ou moins de traces qu'ils offraient de particularisme ou d'universalisme, représentaient les divers degrés d'apaisement qui se faisaient dans l'Eglise entre les deux partis. Chacun d'entre eux devait donc être jugé suivant la tendance dogmatique qu'il représentait. C'est, on l'avouera, de la critique préjudicielle au premier chef. Ainsi que le fait remarquer

Digitized by Google

Harnack, les résultats ne peuvent être admis qu'à la condition d'accepter le postulatum. « Baur et son école ont cru jadis qu'ils ne pouvaient retracer un tableau intelligible et certain du développement du christianisme primitif qu'à la condition d'abandonner, pour la plus grande partie de l'ancienne littérature chrétienne, le témoignage des écrits eux-mêmes ou les données de la tradition, et en retardant de plusieurs dizaines d'années la date de composition des écrits. Etant donnée la supposition d'où ils partaient, que le judéo-christianisme et le pagano-christianisme (qu'ils identifiaient avec le paulinisme) avaient été les facteurs dirigeants du développement jusqu'au delà de la seconde moitié du second siècle, il ne leur restait plus qu'à retarder la date des écrits et à y chercher des traces — il n'y avait rien de plus à y trouver — d'un conflit qui allait toujours en s'affaiblissant. Se plaçant à ce point de vue, ils étaient pleinement autorisés à soumettre les documents à une enquête judiciaire *(hochnothpeinlichen)*, car ils avaient la conviction que dans les écrits les plus récents les tendances particulières avaient été, de parti pris et de plus en plus, dissimulées et cachées. Les suppositions de l'école de Baur sont maintenant, on peut bien le dire, généralement abandonnées ; seulement il en est resté dans la critique des premiers écrits chrétiens une vague méfiance, une manière d'agir qui rappelle celle d'un procureur malveillant, ou tout au moins une méthode mesquine, qui s'arrête sur toutes sortes de détails et cherche à argumenter, en s'en servant, contre les observations claires et décisives. Au lieu d'une critique de tendance par principe, on essaya de découvrir partout des tendances et de montrer des interpolations sur une grande échelle, ou bien régna un scepticisme qui plaça au même niveau le vraisemblable et l'invraisemblable. On peut faire en particulier ce dernier reproche, même au travail si distingué que nous possédons sur la critique du Nouveau Testament : l'*Introduction au Nouveau Testament* par Holtzmann, quoique ce soit justement ce travail qui a provoqué le progrès vers une reconnaissance importante de la vérité. Mais comme com-

Digitized by Google

plément de celui-ci, nous avons, dans l'*Introduction au Nouveau Testament* de Jülicher, un travail qui a déjà commencé à réunir la somme des vues rétrogrades des dix dernières années. Je n'ai pas peur d'employer le mot « rétrograde » parce qu'on doit appeler les choses par leur nom, et, dans la critique des sources du christianisme primitif, nous sommes certainement dans un mouvement de retour vers la tradition. Les problèmes de la critique interne des sources et — dans un plus haut degré encore — ceux du déchiffrement de la naissance de la tradition dogmatique et historique, de même que la construction de la marche réelle de l'histoire, apparaîtront vraisemblablement dans quelques années à la majorité des spécialistes sous un aspect totalement différent qu'à l'heure actuelle; car le cadre chronologique dans lequel la tradition a rangé les documents est exact dans tous ses points principaux depuis les épîtres de Paul jusqu'à Irénée, et obligent l'historien, en ce qui concerne le cours historique des choses, à rejeter toute hypothèse qui nierait ce cadre. » *Ib.*, p. IX-X.

Le docteur Harnack prévoit l'observation qui lui sera faite par les historiens rationalistes et cherche à éviter la solution qui se dégage logiquement des principes qu'il pose : si les faits racontés dans le Nouveau Testament sont historiques, il faut admettre le surnaturel, le miracle, la divinité de Jésus-Christ : « Il y a quelques semaines, continue-t-il, un théologien hollandais me fit remarquer que celui qui accepte le cadre dans lequel la tradition a placé les documents primitifs du christianisme, renonce par là même à écrire une histoire « naturelle » du christianisme primitif et est forcé de croire à une histoire « surnaturelle ». Ceci serait en effet un argument décisif, si par ce « surnaturel » il fallait comprendre une histoire, pareille à une vie légendaire de saint ou à une fable; mais cette affirmation est privée de tout fondement. Pourquoi trente ou quarante ans n'auraient-ils pas suffi pour opérer le dépôt historique en ce qui concerne les actions et les enseignements de Jésus, tel que nous le trouvons dans les Evangiles synoptiques? Pourquoi y aurait-il besoin pour cela de soixante à septante

Digitized by Google

ans? Pourquoi la hauteur à laquelle se trouve le quatrième évangéliste n'aurait-elle été atteinte que septante à quatre-vingts ans après Paul? Pourquoi trente ou quarante ans n'auraient-ils pas suffi? Pourquoi ces apparitions que nous pouvons facilement ranger par degrés auraient-elles été successives et n'auraient-elles pas pu se produire les unes à côté des autres? Pourquoi le même auteur n'a-t-il pu écrire les lettres aux Romains et aux Colossiens, alors qu'il a écrit les lettres aux Thessaloniciens et aux Romains? Un temps viendra et il est déjà commencé où l'on s'inquiétera très peu du déchiffrement des problèmes historiques et littéraires dans le domaine du christianisme primitif, parce que ce qui sur ce point peut être conclu, aura obtenu l'assentiment général, à savoir l'exactitude essentielle de la tradition, à peu d'exceptions importantes près. On reconnaîtra que, en partie, déjà même avant la destruction de Jérusalem, partiellement jusqu'au temps de Trajan, tous les traits fondamentaux des traditions chrétiennes, des doctrines, des prédications, des ordonnances — à l'exception du Nouveau Testament comme recueil — étaient fixés dans leurs parties essentielles et qu'il suffit de comprendre leur origine dans cette limite de temps, tout comme pour comprendre comment l'établissement général du catholicisme doit être saisi dans l'espace de temps qui s'écoule de Trajan à Commode. Ce que le grand ouvrage d'Irénée opère en arrière et en avant comme la conclusion relative du développement de 110 à 180 après Jésus-Christ et comme la clef pour l'intelligence de l'histoire intérieure de l'Eglise de 180 à 451, ce même service nous est rendu par la première épître de Clément et les épîtres d'Ignace, martyr, pour l'intelligence des années qui les ont précédées et qui les ont suivies, c'est-à-dire de 30 à 110 et de 110 à 180 après Jésus-Christ. Celui qui étudie attentivement ces lettres est obligé de reconnaître quelle masse de traditions, de publications, de doctrines et d'organisations existaient déjà au temps de Trajan et avaient atteint la fixité dans quelques Eglises. Objecte-t-on qu'un si rapide développement des choses, du concile de Jérusalem à l'an 100 environ, est quelque chose

Digitized by Google

d'incroyable? Nous ferons remarquer, si l'on peut comparer les grandes choses avec d'autres de moindre importance, qu'un développement aussi rapide s'est produit entre les années 1517 à 1567, pour ne pas dire entre 1517 et 1530. En outre, en ce qui concerne le développement du christianisme, on passe sous silence l'influence universelle de deux facteurs qui, à côté de l'énergie inhérente de l'Evangile, ont été très actifs : l'enthousiasme et l'extraordinaire richesse spirituelle du temps, dans lequel le christianisme naissant eut à se développer. » *Ib.*, p. x-xi.

Il est inutile de faire remarquer combien ces dernières lignes trahissent l'embarras de l'auteur; il reconnaît que les documents bien datés contiennent des faits historiques et pour éviter les conclusions qui s'imposent, à savoir la divinité de Jésus-Christ et l'origine surnaturelle de son Eglise il se rejette sur des considérations vagues. Il fait appel à l'enthousiasme spirituel des premiers chrétiens, à la richesse religieuse et aux besoins moraux de l'époque. Sans vouloir nier que ces divers facteurs puissent jouer un rôle, nous croyons qu'il fallait au résultat immense qu'a été l'Eglise chrétienne une matière première à développer et que le résultat a dû être en proportion et de la nature des faits primitifs. Mais sur ce point nous attendrons M. Harnack aux explications qu'il fournira dans son troisième volume sur le développement historique de la première littérature chrétienne. Il sera bien obligé de se prononcer alors catégoriquement sur la nature des faits racontés. Il les a déjà déclarés dignes de croyance; nous verrons donc comment, les prenant dans le détail, il peut échapper à la conclusion que ces faits sont hors des forces naturelles.

Nous nousdemandons en particulier comment il expliquera la croyances des apôtres et des disciples à la résurrection de Jésus-Christ. Si l'on admet que, dès le troisième ou le quatrième jour après la mort du Sauveur, ceux-ci crurent tous que Jésus-Christ était ressuscité, nous déclarons qu'aucune explication sensée ne peut être donnée de cette croyance en dehors de la réalité du fait. C'est en vain qne tout récemment encore on a fait appel à des visions,

Digitized by Google

qui auraient été réelles quoique spirituelles. Tout cela ce sont des mots. Personne n'admettra qu'un grand nombre de témoins aient pu, tous ensemble, croire voir un être, dont l'apparition aurait été purement spirituelle. La résurrection de Jésus-Christ restera la pierre d'achoppement du rationalisme.

Mais attendons le futur volume du Dr Harnack pour prononcer un jugement définitif sur la valeur de ses recherches historiques. Pour le moment, nous devons constater avec satisfaction qu'il cherche à pousser la critique dans une voie où elle aura à relever plus de faits positifs qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent.

« Si les pages qui suivent, dit-il, en terminant sa préface, contribuent pour leur part à renouveler ou à augmenter la confiance dans le cadre chronologique dans lequel l'ancienne littérature chrétienne nous a été transmise, et par conséquent à transporter l'intérêt des problèmes littéraires à ceux qui sont vraiment importants, c'est-à-dire, aux problèmes historiques, elles auront atteint leur but le plus élevé. C'est dans l'histoire et non dans la critique littéraire que gisent les problèmes de l'avenir et l'important est d'assurer les résultats d'une science impartiale et de gagner une base large et profonde pour l'intelligence des détails. » *Ib.*, p. XII.

On ne saurait mieux dire et nous approuvons pleinement cette méthode de travail. Il est temps qu'on cesse de faire de la critique de détail ou de relever des objections insignifiantes. Les documents doivent être examinés et jugés avec largeur d'esprit ; ce n'est pas seulement en les étudiant minutieusement en eux-mêmes qu'on les comprendra, mais, en outre, en les comparant avec tous les documents similaires de l'époque ; il faut, en un mot, les replacer dans leur milieu linguistique, historique et doctrinal.

Digitized by Google

## III

Il serait très intéressant pour le lecteur de voir en détail quels sont les résultats chronologiques, auxquels est arrivé le Dr Harnack à la suite de ses patientes recherches ; mais cet exposé nous entraînerait bien au delà des limites d'un article. Nous devons donc nous contenter d'indiquer les conclusions principales, sans même les discuter. Pour être sérieuse la critique de ces vues devra se faire plus tard, à propos de chaque écrit en particulier.

Dès l'abord, nous éprouvons une légère surprise. Le Dr Harnack n'accepte pas les dates généralement admises pour la chronologie de la vie et des écrits de saint Paul ; il les repousse toutes de cinq ans en arrière. La chronologie de la vie de saint Paul est basée sur la date que l'on assignera au rappel de Félix, procurateur de la Judée. Or, ni Tacite, ni Josèphe ne nous donnent une date pour l'entrée en fonctions des procurateurs Félix, Festus et Albinus. Mais d'après l'opinion presque générale, établie sur une concordance des faits assez concluante, le rappel de Félix aurait eu lieu vers l'an 60 et, par conséquent, l'emprisonnement de saint Paul, à Jérusalem, vers 58. Le Dr Harnack, ainsi que quelques autres historiens, Holtzmann, Blass, préfèrent adopter la date nettement formulée par Eusèbe dans sa *Chronique :* dans la deuxième année de Néron, c'est-à-dire d'octobre 55 à octobre 56, Festus succéda à Félix. Retournant en arrière et se basant sur les données des Epîtres de saint Paul et des Actes des Apôtres, Harnack fixe ainsi les dates.

La mort de Jésus eut lieu à Pâques de l'an 29 ou de l'an 30. Probablement en l'an 30, conversion de saint Paul ; en 42 (41) les douze Apôtres abandonnent Jérusalem ; en 47 (46) concile apostolique de Jérusalem ; de 47 (46) à 50 (49) les deux premiers voyages missionnaires de saint Paul ; en 48-49 (47-48) les deux épîtres aux Thessaloni-



Digitized by Google

ciens. Si l'édit contre les Juifs date de la 9e année de Tibère, Paul est arrivé au commencement de 49 à Corinthe. Hiver de 50 (49) à automne de 53 (52) Paul est à Ephèse ; en 53 (52) 1re épître aux Corinthiens (Ep. aux Galates ?) ; en 50 (51) Félix, procurateur de Judée ; en 53 (52), commencement de l'automne, 2e épître aux Corinthiens ; en 53-54 (52-53), séjour de Paul à Corinthe. — Epître aux Romains ; en 54 (53), Paul, prisonnier à Jérusalem ; en 54-56 (53-55), Paul, prisonnier à Césarée. Entre octobre 55 et 56, Festus, procurateur de Judée ; en 56-57 (57-58), voyage de saint Paul à Rome ; 57-59 (56-58), saint Paul, prisonnier à Rome ; épîtres aux Colossiens, à Philémon, aux Ephésiens (si elle est authentique), aux Philippiens ; il est possible cependant que les trois premières aient été écrites à Césarée. En 59 (58), délivrance de saint Paul ; en 59-64, les parties authentiques qui forment le fond des épîtres pastorales ; en 64, 19 juillet, incendie de Rome ; persécution des chrétiens de Rome ; mort de saint Pierre et de saint Paul.

L'ensemble du système se tient bien ; pourtant, il nous semble difficile d'admettre que la conversion de saint Paul eut lieu en l'an 30, c'est-à-dire un an ou dix-huit mois après la mort de Jésus-Christ. Avons-nous là un espace de temps suffisant pour placer tous les événements qui nous sont racontés dans les huit premiers chapitres des Actes ? Pour la mort de saint Pierre et de saint Paul, Harnack abandonne la date d'Eusèbe, lequel l'avait fixée à 67 (68). Eusèbe, dit Harnack, l'avait adoptée par suite d'un calcul, dont les éléments ne sont pas tous certains. Jésus est mort en l'an 30 ; les Apôtres ont quitté Jérusalem douze ans après l'Ascension et saint Pierre a été vingt-cinq ans évêque de Rome ; or $30 + 12 + 25 = 67$. Nous reconnaissons que cette date de l'an 67, pour généralement admise qu'elle soit, n'est pas certaine et nous hésiterions à affirmer que l'on doive rejeter pour la mort de saint Pierre et de saint Paul celle de l'an 64. Quoique M. Allard n'adopte pas catégoriquement celle-ci dans son récent ouvrage, *le Christianisme et l'empire romain de Néron à Théodose*, il semble bien que, p. 18, il l'accepte, puisqu'il dit que les Apôtres

Digitized by Google

Pierre et Paul furent martyrisés pendant la première persécution. Or, à moins que celle-ci n'ait duré trois ans, M. Allard croit, lui aussi, que les Apôtres moururent en l'an 64.

Remarquons d'ailleurs que, même en acceptant cette date, on trouve tout le temps nécessaire pour placer les voyages que saint Paul fit après sa première captivité, puisque, d'après le calcul de Harnack, il fut délivré en 59. Il a pu aussi écrire les Epîtres pastorales, ou au moins les parties qui, d'après le critique allemand, seraient authentiques ; quant aux autres, elles auraient été ajoutées vers 90-110. Pour l'épître aux Ephésiens, il hésite à la croire de saint Paul. L'épître aux Hébreux aurait été écrite entre l'an 65-95 à des chrétiens pour les affermir dans la foi et elle serait probablement, d'après le témoignage de Tertullien, l'œuvre de Barnabé. L'Apocalypse serait de l'an 93-96. L'Evangile de Marc de 65-70 ; celui de Matthieu de 70-80 ; celui de saint Luc et des Actes de 78-93. Les quatre Evangiles auraient été pour la première fois réunis en collection en Asie entre l'an 80 et l'an 110. L'Evangile selon les Hébreux aurait été composé entre l'an 65 et l'an 100, plutôt au commencement qu'à la fin de cette période ; il en existait une traduction grecque dans le premier tiers du IIe siècle, et les fragments qui nous en restent prouvent que c'était un écrit indépendant de nos Evangiles canoniques. Sur ce dernier point la conclusion est peut-être un peu hâtive, car ce que nous avons de cet Evangile est trop peu considérable pour que l'on puisse établir des comparaisons suffisamment nombreuses avec nos Evangiles canoniques et décider en connaissance de cause des rapports respectifs de ces écrits. Rappelons-nous que l'Evangile selon saint Pierre avait été, à cause de ses légendes extravagantes, jugé tout d'abord indépendant des synoptiques, puis, qu'à la suite des découvertes de nouveaux fragments, on avait reconnu qu'il se rapprochait beaucoup de ceux-ci, si même il n'en était pas dépendant.

La théorie du Dr Harnack sur les écrits qu'il appelle johanniques, l'Evangile et les trois épîtres, sera vivement

Digitized by Google

contredite par les critiques conservateurs ; ils auraient été écrits non avant l'an 80 et non après l'an 110 par le presbytre Jean. Nous pourrions accepter la date, mais l'auteur, non. Le témoignage de la tradition est trop formel pour que nous puissions adopter un autre que l'Apôtre saint Jean, comme auteur du quatrième Evangile. Quant à ce presbytre Jean, ramené tout à coup à la lumière de l'histoire, après une apparition très fugitive, nous saurons peut-être bientôt ce qu'il faut penser à son sujet si l'on a découvert l'Ἐξήγησις de Papias en son entier. Le mieux sera d'attendre pour discuter la question avec fruit.

La première lettre de Clément Romain aux Corinthiens aurait été écrite vers l'an 93-95 ; le Pasteur d'Hermas, composé de fragments détachés, mais dus au même auteur a été publié vers l'an 140. L'Epître de Barnabé a été écrite en Egypte vers l'an 130-131 ; l'auteur ne l'a pas lui-même donnée pour être de Barnabé, car cette attribution est le fait de la tradition. Cette épître est très opposée au judaïsme et son but est de séparer nettement le christianisme de la religion juive. Sur la Didachè le Dr Harnack conserve la position qu'il avait adoptée ; c'est le remaniement d'un écrit juif, auquel ont été ajoutés des règlements chrétiens. Sous sa forme actuelle elle daterait de l'an 131-160. La date de l'an 60-80, que nous avons proposée, est rejetée sous prétexte que la Didachè s'est trop servie de l'Evangile de saint Matthieu, écrit vers l'an 70-80. Mais c'est résoudre la question par une hypothèse. Est-il donc absolument certain que le premier Evangile n'a pu être écrit avant l'an 70 ? Quoi qu'on dise, il nous semblera toujours que l'état de transition, où se trouvent le culte et le ministère chrétiens, tels qu'ils sont réglés dans la Didachè, nous place à une époque intermédiaire entre les écrits du Nouveau Testament et ceux des premiers Pères apostoliques.

Vers l'an 110-117, Ignace d'Antioche aurait été martyrisé à Rome ; ses sept lettres écrites à cette époque sont authentiques, ainsi que celle de Polycarpe. Sur ce point, le Dr Harnack accepte donc les données de la tradition et

Digitized by Google

rejette toutes les hypothèses qui ont été faites au sujet des deux autres collections des lettres de saint Ignace.

Indiquons encore quelques dates : en 76-96, la première Epître de Pierre; en l'an 100-130, l'Epître de Jude; en 100-130 (140), la Prédication de Pierre; en 120-140 (130), l'Epître de Jacques; en 120-140 (110-160), l'Apocalypse de Pierre; en 120-170, les Actes de Paul; en 150-152, l'Apologie de Justin; enfin, vers 145-160, Papias d'Hiérapolis écrivit son explication des oracles du Seigneur. C'est le livre qui probablement, d'après la dépêche reçue tout dernièrement d'Egypte, aurait été découvert. Toutefois, il n'est pas impossible qu'il ne s'agisse des Logia eux-mêmes du Seigneur, dont Papias nous parle, et qui, écrits en araméen par saint Matthieu, reproduisaient les paroles mêmes de Notre-Seigneur. S'il en était ainsi, la découverte serait de la plus haute importance, puisque nous retrouverions la première forme écrite de nos Evangiles. Il paraît cependant plus probable que l'on a découvert l'ouvrage écrit en cinq livres par Papias et qui avait pour titre : Λογίων κυριακῶν ἐξήγησις.

Cet écrit, dont nous ont parlé saint Irénée, Eusèbe, saint Jérôme et d'autres écrivains ecclésiastiques, est perdu depuis longtemps, puisque saint Jérôme déjà ne paraît pas l'avoir eu entre les mains. On en a cependant quelquefois retrouvé la trace, sans que l'on ait pu avoir autre chose qu'une indication de catalogue de bibliothèque. Menardus cite une note d'un inconnu qui, dressant en 1818 l'inventaire de la sacristie de l'église de Nîmes, écrit : *Item inveni in claustro librum Papiæ, librum de verbis Domini.*

Quant à dire même quel était exactement le contenu du livre de Papias, nous ne le pouvons pas. Qu'entendait-il par les Logia du Seigneur? Etait-ce ces Logia dont il dit que Matthieu les avait écrits en araméen? C'est probable. Par conséquent, son livre serait un commentaire sur les discours de Notre-Seigneur, tels que nous les connaissons par les Evangiles. Mais il contenait en outre d'autres Logia ou oracles du Seigneur, que Papias avait recueillis, nous dit-il, de la bouche de ceux qui avaient entendu les Apôtres et les disciples immédiats de Jésus-Christ. Nous aurions

Digitized by Google

donc dans son livre un complément précieux de nos Evangiles canoniques, à la condition toutefois de soumettre ses dires à un contrôle sévère, car, paraît-il, le vénérable évêque d'Hiérapolis était un peu crédule et très disposé à accueillir les rêveries millénaires. Quoi qu'il en soit, si M. Flinders Petrie a vraiment trouvé un manuscrit de l'Ἐξήγησις de Papias, il a fait une découverte très importante et fourni aux scripturaires une source abondante d'informations pour l'exégèse évangélique. Le problème de la formation de nos synoptiques sera probablement résolu du coup, ainsi que la question de savoir à quelle époque exacte nos Evangiles ont été reconnus comme inspirés.

Nous pourrions encore glaner dans le travail du Dr Harnack quelques dates sur les écrits des Apologistes jusqu'à saint Irénée, mais arrêtons-nous, puisque aussi bien nous en avons assez dit pour montrer l'intérêt que présentent ces recherches. Le lecteur nous pardonnera l'aridité de cet exposé en considération de l'importance des données que nous avons fournies. Disons en terminant que le travailleur qui aura le courage de lire ces deux massifs volumes sera bien récompensé de sa peine, car il pourra faire une moisson abondante de renseignements et d'aperçus nouveaux. Il sera désormais impossible d'écrire quoi que ce soit sur les écrits du Nouveau Testament et de la littérature chrétienne primitive sans les avoir entre les mains.

Nous n'avons pas à porter aujourd'hui un jugement sur cette *Histoire de la littérature chrétienne;* ce serait prématuré. Il suffit d'avoir dit ce qu'elle était, d'en avoir exposé la méthode et indiqué les conclusions générales. Nous pourrons, lorsqu'elle sera terminée, l'envisager dans son ensemble et faire le départ entre le certain et le probable ou même le douteux et le faux. Constatons simplement que, si la méthode en est bonne, les résultats ne sont pas tout ce que nous croyons être la vérité, et que le Dr Harnack, quoiqu'il admette la vérité historique des faits consignés dans le Nouveau Testament, est encore bien loin d'en reconnaître la véritable nature. Il était et il reste rationaliste.

E. Jacquier.

Digitized by Google

# LES MANIFESTATIONS EXTÉRIEURES DU CULTE CATHOLIQUE [1]

(suite)

## II

Parmi les différentes formes que peuvent revêtir les manifestations extérieures du culte, nous ne nous sommes occupé jusqu'ici que des « cérémonies » (2). C'est à leur

(1) Voir le nº de janvier.

(2) Récemment la Cour de cassation, par deux arrêts du 12 février 1897, a reconnu qu'il n'y a pas « procession religieuse », dans le fait d'une foule marchant en ordre, et chantant des hymnes et des cantiques, si elle n'est pas dirigée par des prêtres. La circonstance que cette foule de laïques a été convoquée par la voie du journal et par des lettres; qu'elle s'est rendue d'église en église, pour recevoir la bénédiction des ministres du culte, du haut des degrés des paroisses ; que les laïques marchaient à la suite des bannières religieuses, ne change rien au caractère légal du fait, si les prêtres ne figuraient pas dans le cortège.

Mais la Cour, par arrêts du même jour, a décidé que tout cortège, dans lequel se trouvent des prêtres, même non revêtus des ornements sacerdotaux, constitue une procession. Cette doctrine ne nous paraît pas fondée juridiquement, lorsque, en fait, les prêtres figurent dans la foule comme simples particuliers, sans accomplir un acte du ministère ecclésiastique.

Digitized by Google

sujet que, remontant aux dispositions fondamentales qui régissent la matière, nous avons vu la législation française poser comme règle générale la liberté du culte extérieur, pour la religion catholique, et que nous avons ensuite délimité strictement le champ des exceptions à cette règle. La liberté, telle est la condition ordinaire faite aux cérémonies catholiques par le Concordat, ce qui constitue pour elles le droit commun. Les cas, au contraire, où ces cérémonies rencontrent quelque obstacle légal, sont de véritables anomalies, admises seulement en vertu d'une disposition écrite bien formelle, ou encore, en l'absence d'un texte, par une interprétation rigoureuse et s'imposant avec évidence, de la volonté tacite du législateur.

La pensée nettement accusée des parties contractantes dans l'acte concordataire, c'est, on l'a constaté, de ne point livrer les manifestations religieuses à l'arbitraire des autorités locales, ou de ne laisser à cet arbitraire que ce qu'il était impossible de lui enlever. Aussi la police des cultes a-t-elle été, autant qu'on a pu, systématiquement séparée de la police municipale, le pouvoir règlementaire, en cet ordre de choses tout spécial, demeurant réservé d'une manière expresse au « Gouvernement ».

Que si, pour les circonstances imprévues que les lois ou les décrets ne sauraient réglementer d'avance en les enfermant dans un cadre invariable, on est obligé de s'en rapporter au pouvoir municipal, et de le laisser prescrire et faire exécuter tout ce que demandent, sur l'heure même, la salubrité, la sécurité et la tranquillité publiques, le principe reste sauf ; c'est-à-dire que le maire pourra bien, dans ce but ou sous ce prétexte, limiter la liberté du culte, mais seulement à l'aide d'arrêtés accidentels et temporaires, et non par voie de mesures générales et permanentes ou de règlements.

Les cérémonies religieuses ont été l'objet d'une interdiction prononcée par le Gouvernement, à l'égard de certaines villes, aux termes de l'article 45 des Organiques ; et, malgré le vice originel de toute cette législation des cultes qu'on osait présenter faussement comme une annexe du

Digitized by Google

Concordat, l'article 45, du moins, a pu se faire obéir, en qualité de règlement *jugé nécessaire par le Gouvernement* « pour la tranquillité publique ». C'est à ce titre seulement, et sans reconnaître le moins du monde comme obligatoires les articles organiques dans leur ensemble, que nous avons admis l'application d'un règlement qu'on fera bien du reste d'abroger.

Quant aux manifestations religieuses qui ne constituent pas des cérémonies, nous avons évité d'en parler jusqu'ici ; et il convenait, en effet, de les étudier à part; d'abord, parce que littéralement et logiquement elles échappent à la disposition restrictive de l'article 45 ; et en second lieu, pour ce motif, qu'elles n'intéressent pas toutes au même degré la religion catholique. Tel acte se rencontrera parmi ceux auxquels peut s'appliquer la dénomination générique et vague de manifestation religieuse, qui sera, à proprement parler, étranger à l'exercice du culte, et qui devra être régi, non plus par le Concordat, mais seulement par les principes généraux de notre constitution française, touchant la liberté individuelle et l'égalité civile. En pareil cas, l'atteinte portée au droit des manifestants ne comporterait pas la procédure spéciale de l'appel comme d'abus.

Maintenant, avant d'entrer dans le détail des règles relatives aux simples manifestations religieuses sans caractère liturgique, et de les diviser en deux classes, suivant qu'elles rentrent, ou non, dans l'*exercice du culte catholique*, une première question à résoudre est celle de savoir quels sont les faits qui méritent d'être légalement compris sous cette dénomination de *manifestations religieuses*, qui apparaît aujourd'hui dans un certain nombre d'arrêtés de police, portés, bien entendu, non pour protéger celles-ci, mais pour les gêner ou les interdire.

Le mot « manifestation », comme beaucoup d'autres, n'offre pas, au premier aspect, un sens juridique nettement déterminé, et doit par conséquent, lorsqu'il se trouve inséré dans un document officiel, s'interpréter suivant sa signification commune et traditionnelle; à défaut d'une définition légale, il n'y a qu'a s'incliner devant l'autorité

Digitized by Google

souveraine qui appartient, dans tous les idiomes, à l'usage. Or, dans notre langue, le mot dont il s'agit, désigne usuellement, d'après le dictionnaire de l'Académie, l'« action par laquelle on manifeste quelque chose », ou, d'après Littré, l'« action de rendre manifeste » ; et « rendre manifeste » c'est incontestablement faire qu'une chose devienne notoire, évidente, connue de tout le monde. Du reste, sans changer ni de nature ni de vocable, l'action de manifester peut indifféremment provenir soit d'une collectivité d'individus, soit d'un seul.

Assurément, c'est à une action collective qu'on songe le plus souvent, de nos jours, quand on parle dans un document officiel, de *manifestations*, et ce mot répond, par conséquent, habituellement à l'idée d'une démonstration accomplie par un rassemblement de personnes que rapproche et domine une idée commune. Nous accordons volontiers que ce sont ces grands mouvements populaires, dont l'importance croît avec le nombre des participants, qui préoccupent surtout l'autorité et que les arrêtés municipaux ont plus spécialement en vue, quand ceux-ci s'en prennent aux « manifestations religieuses ». Mais il faut se garder de croire que le mot ne soit pas susceptible d'une interprétation portant beaucoup plus loin et atteignant même la manifestation purement individuelle.

En présence de prohibitions conçues dans des termes très compréhensifs et que rien n'empêche d'appliquer à la lettre, n'oublions pas qu'on nomme aussi, en bon français, « manifestation », l'acte par lequel une personne isolée révèle publiquement ce qu'elle pense, surtout si la divulgation est faite avec un certain éclat et dans une forme tant soit peu insolite.

Celui qui, de sa propre impulsion et sans le concours de qui que ce soit, produit ouvertement, au grand jour de la vie extérieure, soit l'affirmation de ses croyances, soit l'expression de ses sentiments, au lieu de les garder pour lui-même ou de se contenter de les confier à d'autres dans une conversation discrète et presque confidentielle, celui-là, parce qu'il parle tout haut ou agit pour être vu et entendu

Digitized by Google

de tout le monde, accomplit, à lui tout seul, une « manifestation ».

On peut donc manifester sans faire partie d'un groupe de personnes unies par une communauté de pensée; et l'on manifeste, dans toute la force du mot, dès qu'on fait sortir du cercle de l'intimité et apparaître aux regards du public, un signe révélateur d'un état d'âme, un emblème quelconque figurant un concept bien déterminé; dès qu'on fait connaître, sous une forme qui les met à la portée de tous, ses opinions, ses sympathies ou ses antipathies, ses sentiments d'approbation ou de désapprobation à l'égard d'une chose, d'une idée ou d'une personne. Qui ne voit qu'en pareil cas le nombre, du côté de l'agent, est d'intérêt secondaire; que l'élément principal et déterminant, c'est la publicité?

Il y a manifestation, en définitive, partout où se rencontre un homme, agît-il isolément, qui publie, c'est-à-dire qui *extériorise* en quelque sorte ce qui se passe au dedans de son âme, en le mettant en évidence; et cela en un lieu ouvert à tous, soit en s'adressant au sens de l'ouïe, par des acclamations, des vivats, des cris ou des discours, avec des chants, au son des instruments de musique, par la voix des cloches, au moyen de salves de détonations; ou, au contraire, par des murmures, des huées, des sifflets et tout tapage injurieux; soit en s'adressant au sens de la vue, par l'exhibition d'insignes ou de bannières, de couleurs symboliques, d'effigies, par des inscriptions murales, par des affiches fixes ou mobiles portant des écrits ou des dessins, par des illuminations et des feux d'artifice célébrant un événement actuel ou un anniversaire. Enfin, tout ce qui est de nature à frapper les oreilles ou les yeux pour atteindre les esprits, peut fournir les éléments d'une manifestation.

Aussi l'arrêté de police qui verrait dans l'un quelconque de ces actes, même accompli par un agent unique, une manifestation, serait parfaitement en règle, sinon toujours avec la loi, l'équité et les devoirs de l'autorité municipale, du moins avec le vocabulaire. Tout cela, en effet, a pour résultat de *rendre manifeste* quelque chose, et constitue

Digitized by Google

l'acte de manifester ou la manifestation, laquelle sera licite ou illicite suivant les cas.

Au surplus, l'objet de la manifestation peut être tantôt de grande et tantôt de minime ou de nulle importance ; comme aussi, au point de vue moral et juridique, le fait peut avoir le caractère, tantôt de l'usage d'un droit, et tantôt d'une violation du droit d'autrui ou de l'ordre public. Ici, la manifestation sera indifférente en soi, sans conséquence aucune ; là, elle s'élèvera à la hauteur des plus graves questions philosophiques, religieuses ou politiques ; elle deviendra un événement, une « journée » décisive dans l'histoire d'un peuple, parfois une révolution. On ne soutiendra jamais sérieusement que l'autorité doive se désintéresser de toute espèce de manifestations dans les rues ; mais on ne saurait, sans danger pour la liberté des citoyens, laisser s'accréditer l'opinion que toute manifestation relève du bon plaisir de la police municipale : la vérité se tient entre ces deux solutions extrêmes, et il faut essayer de la dégager.

Raisonnablement, une manifestation, quelle qu'elle soit, ne devrait être, de la part de l'autorité, l'objet de mesures restrictives de la liberté naturelle, que lorsque cette action préjudicie aux droits, soit de simples particuliers, soit de la société.

Quand la manifestation tend pacifiquement à un résultat, nous ne disons pas même utile, mais seulement inoffensif, elle est irréprochable légalement ; ses auteurs doivent être respectés, et, qui plus est, protégés par la police, dans l'usage qu'il leur plaît de faire de la voie publique, alors que cet usage n'est point exclusif du droit semblable des autres citoyens. Pourquoi et au nom de quel principe imposerait-on à la jouissance de la chose commune cette limitation arbitraire et injustifiée, qu'on ne se servira pas de ce lieu pour manifester, autrement dit pour faire paraître extérieurement sa façon propre et personnelle de sentir ou de penser sur un sujet déterminé ?

Là où se révèle la nécessité d'une intervention du pouvoir social, c'est quand la manifestation devient inconve-

Digitized by Google

nante, offensante pour la morale, tapageuse et partant contraire à la tranquillité publique, outrageante pour des individus ou des collectivités, tumultueuse, provocante, séditieuse, inquiétante pour la paix entre les citoyens ou avec les puissances étrangères, et même simplement encombrante sur tel point où la circulation a besoin d'être réglementée dans l'intérêt commun.

Mais c'est uniquement en se prévalant du caractère illicite d'une manifestation, ou bien des inconvénients accidentels que des manifestations, licites en elles-mêmes, présenteraient, à raison des circonstances, à certains moments ou en certains lieux, que l'autorité est, aux yeux du bon sens, en droit de poser des limites à la liberté de manifester. Nous ne pouvons pas comprendre des distinctions et des catégories qui seraient établies à plaisir sur d'autres bases, comme l'interdiction en masse, par exemple, des manifestations « politiques » ou « religieuses ». Dans quel code, dans quelle constitution, dans quelle déclaration des droits de l'homme et du citoyen, un maire peut-il bien trouver le prétexte d'une semblable sélection entre les manifestations qui auront son assentiment et celles qui encourent d'avance sa disgrâce ?

Une manifestation *politique* qui respecte l'ordre établi, et qui, dans un pays réputé libre et vivant sous un régime de suffrage universel, se borne à faire connaître paisiblement l'opinion d'un groupe de citoyens, par exemple, au moyen d'un défilé en bon ordre de personnes qui pensent semblablement sur une même question, et qui tiennent à se compter ou à montrer leur nombre, n'a rien de révolutionnaire. Cette façon d'instruire le public et les autorités de la manière de voir d'une collection de personnes, n'est pas plus subversive, au fond, qu'un pétitionnement, et peut avoir autant de valeur probante, sinon plus, dans certaines circonstances.

Les grandes démonstrations populaires, à la condition de rester calmes et pacifiques, comme les meetings de nos voisins d'outre-Manche ; les sorties en corps, les cortèges, avec accompagnement de bannières, de fleurs à la boutonnière ou d'autres signes distinctifs n'ayant rien de sédi-

Digitized by Google

tieux; ces manifestations, qui paraissent si importunes à quelques-uns, sont-elles donc un si grand mal? On y est peu accoutumé, il est vrai, ce qui tient à ce qu'on les a généralement entravées jusqu'ici, et à ce que les masses se sont longtemps désintéressées de leurs propres affaires. Mais ces mœurs sont peut-être appelées à s'implanter chez nous avec la démocratie; et il faut avouer que les manifestations même politiques, si elles restent, comme il convient, respectueuses des préférences d'autrui, ne sont pas plus dangereuses, sous la forme d'une démonstration pacifique à travers les rues, qu'un article de journal, qu'une affiche, qu'un discours dans une réunion publique : toutes choses pour lesquelles la législation actuelle, rejetant les mesures préventives, se contente du système répressif impliquant les garanties d'un jugement. Du moins, la pratique des démonstrations politiques aurait-elle l'avantage d'habituer les honnêtes gens à se grouper autour d'un programme, à faire le dénombrement de leurs forces, à montrer tout à la fois le courage de leurs opinions et leur tolérance envers les opinions contraires.

Quant à la manifestation *religieuse*, il en faut dire, à bien plus forte raison, qu'elle doit être libre en principe; car il est bien rare, à notre époque, qui n'a rien de commun avec celle des guerres de religion, que le fait de manifester extérieurement ses croyances soit une cause de conflit. On est obligé de supposer un concours de circonstances tout à fait extraordinaires, pour qu'une mesure d'interdiction, en semblable matière, paraisse justifiée. Est-il beaucoup de pays en France, actuellement, où un pèlerinage et même une procession risque sérieusement de provoquer des troubles, pour peu que les autorités de police s'acquittent convenablement de leur mission de surveillance? Il n'en est point, à coup sûr, où, dans les funérailles, l'exercice public d'un culte reconnu soit exposé à provoquer des protestations; et quelle est la liberté dont on ne pourrait pas décréter la suppression, s'il suffisait, pour en priver les citoyens, d'alléguer que son exercice en public *pourrait* amener des conflits?

Digitized by Google

En fait, les cas d'interdiction de manifestations religieuses, par la voie d'un simple arrêté municipal, et sous prétexte de mesures de police, tendent à se multiplier. Voyons maintenant ce qu'il faut penser, en droit, de pareils arrêtés, et cela en distinguant : d'une part, les manifestations religieuses qui, sans être des cérémonies, sont encore cependant des *actes du culte*, et, d'autre part, les manifestations religieuses qui ne rentrent pas légalement sous cette dénomination.

I. Il est d'abord des manifestations religieuses qui, tout en ne constituant pas des « cérémonies » et en ne tombant point, par conséquent, sous le coup de l'article 45 des Organiques, se rattachent assez étroitement à la pratique de la religion catholique et aux droits compris dans la liberté de son exercice, pour qu'elles soient considérées comme des *actes du culte*.

Telles sont, par exemple, les manifestations de religion auxquelles se livrent publiquement ceux qui se rendent en corps à un lieu de pèlerinage, en prononçant à haute voix des prières, en chantant des cantiques, sans toutefois former une procession liturgique et accomplir une cérémonie ; ceux qui, se trouvant sur la voie publique, s'associent par leur attitude, en se découvrant, en s'inclinant ou en s'agenouillant, à un acte religieux accompli dans un lieu privé; le prêtre qui transporte ostensiblement le Saint Viatique; les personnes qui s'unissent pour réciter l'*Angelus*, le chapelet, ou encore le *Benedicite*, dans un lieu ouvert au public.

N'oublions pas que l'acte isolé est tout aussi bien une manifestation que l'acte collectif, et qu'il y a manifestation religieuse, si on veut être logique, dans l'acte d'un seul individu qui témoigne publiquement de ses croyances, en saluant au passage une image sainte ou une église, en traçant sur lui-même le signe de la croix, en arborant à une fenêtre un emblème religieux destiné à attester sa foi, ou en illuminant extérieurement sa demeure pour participer à une pieuse démonstration.

Le port d'un costume spécial faisant connaître une con-

Digitized by Google

sécration particulière de la personne qui le revêt, au service de Dieu ; le seul fait de paraître en public avec un habit ecclésiatique, est, au premier chef, une manifestation religieuse. C'est bien à ce titre du reste que le costume ecclésiastique est proscrit en certains pays.

Enfin, recouvrir un cercueil du signe de la rédemption, planter une croix sur une tombe dans un lieu de sépulture publique, y inscrire sur une pierre funéraire des paroles de supplication et d'espérance, c'est encore manifester, de la façon la moins équivoque, en matière de religion ; et interdire les manifestations religieuses dans les lieux publics, c'est, à moins d'explication restrictive, interdire tout cela !

Il s'agit maintenant de faire, pour les simples manifestations religieuses rentrant dans l'exercice du culte, ce que nous avons fait pour les cérémonies : rappeler les principes rationnels, d'abord ; constater ensuite quelle a été la règle adoptée par le législateur français, et jusqu'à quel point les autorités locales peuvent déroger à cette règle.

Dira-t-on qu'une manifestation religieuse n'est pas toujours et nécessairement un *acte du culte?* Sans doute, et nous le reconnaissons si bien que nous nous proposons de traiter séparément des manifestations religieuses qui n'ont pas ce caractère, et qui doivent, en conséquence, chercher et trouver protection ailleurs que dans le texte du Concordat. Mais les exemples cités plus haut sont tous pris dans la nombreuse catégorie des manifestations que comporte naturellement l'exercice libre et public du culte catholique, c'est-à-dire des actes par lesquels la créature humaine se met publiquement en rapport avec le Créateur, soit par la prière, soit sous la forme d'un hommage et d'un aveu de dépendance.

Quelquefois, il est vrai, la valeur des mots les plus clairs devient purement relative, parce qu'ils subissent, sous l'influence des circonstances, ou des atténuations ou des exagérations, dont il faut tenir compte si l'on veut rester dans la vérité. Les tribunaux ont souvent à se demander, dans le calme et la sérénité de leurs hautes fonctions, si, en édictant tel arrêté aux allures autocratiques et vexa-

Digitized by Google

toires, un magistrat municipal a mesuré exactement toute la portée légale de ses expressions. Afin de n'avoir pas, sans nécessité absolue, à infliger à un représentant de l'autorité la constatation officielle d'une illégalité commise, et dans le but honorable de trouver, malgré tout, à un arrêté, un sens plus juridique et moins odieux que celui qui s'offre naturellement au premier aspect, nos juges ont parfois incliné vers une interprétation plus ingénieuse qne vraisemblable du mot « manifestation », en décidant qu'il n'avait pas été contrevenu, dans une espèce, à la formule prohibitive prise pour base de la poursuite. En voici deux exemples :

Un maire avait interdit les processions et les *manifestations extérieures du culte*, autres que celles des inhumations. Contravention avait été dressée, en vertu de cet arrêté, contre le desservant qui s'était permis, revêtu de ses habits sacerdotaux, de porter le Saint Viatique à un mourant. Le Conseil d'Etat, saisi par un appel comme d'abus, décida que l'arrêté *n'avait pas visé*, dans les termes où il avait été pris, le fait relevé par le procès-verbal (décret du 27 août 1886. D. P. 88. 3. 36). C'était dire, au fond, que l'arrêté, n'était pas aussi despotique dans sa pensée que dans son expression, car si on peut soutenir que le port ostensible du Saint Viatique n'est pas une « cérémonie », eu égard à certaines circonstances du fait, il semble bien difficile d'admettre que ce ne soit pas une « manifestation extérieure du culte », d'après le commun langage.

L'autre cas est celui du fameux arrêté du maire de Lyon, du 2 septembre 1896, arrêté pris à l'occasion des pacifiques manifestations religieuses auxquelles donnent lieu annuellement, dans cette ville, suivant une tradition constante, deux fêtes de la sainte Vierge : celle du 8 septembre et celle du 8 décembre. Depuis, l'émotion légitime causée par l'arrêté et par les poursuites qu'il avait amenées contre quelques-uns des pèlerins de Fourvière, s'est calmée en présence d'une décision judiciaire récente, qui a coupé court à un système nouveau d'intolérables persécutions. Mais on peut imaginer facilement les proportions qu'auraient pu



Digitized by Google

prendre les effets malfaisants d'une semblable mesure, si elle eût été accueillie par les tribunaux, alors que la prohibition était fulminée, cette fois, non plus contre les « *cérémonies* extérieures », ni même contre les « manifestations extérieures *du culte* », mais contre les « manifestations *religieuses* (cortèges, processions, ou autres cérémonies) », et qu'elle y faisait rentrer les *pèlerinages*.

Quelques semaines après l'arrêté de Lyon, la presse révélait l'existence d'un arrêté du maire de Sens, interdisant également « toutes manifestations religieuses (cortèges ou cérémonies quels qu'ils soient) ». La contagion n'eût pas manqué de gagner rapidement, parmi les maires des communes françaises, tous ceux qui, voyant dans leurs attributions de police et de voierie un instrument à plusieurs fins, ne répugnent nullement à les utiliser pour combattre ceux de leurs administrés dont ils ne partagent pas les croyances. Après la manifestation collective, on eût proscrit la manifestation isolée et individuelle.

Le jugement de police du 27 février 1897 a écarté l'application de l'arrêté du maire de Lyon, sans se prononcer sur l'illégalité de la mesure, parce qu'il y avait aux yeux du juge un autre motif de relaxer les prévenus : à savoir l'absence de contravention à cet arrêté, de la part des pèlerins poursuivis. Pour décider ainsi, il a fallu admettre que le pèlerinage accompli, cette fois comme toujours, par plusieurs milliers de citoyens, partant d'un même point de la ville pour arriver au même sanctuaire, et marchant en bon ordre mais sans clergé à leur tête, ne présentait pas les caractères qu'avait eus en vue le texte municipal, quand il avait prohibé les *manifestations religieuses* extérieures.

A l'appui de cette interprétation, le jugement tire argument de l'attitude paisible de la foule des pèlerins, du défaut d'organisation et de convocation préalable, de l'absence de direction ecclésiastique, de bannières et d'insignes religieux. Citons aussi ce motif, qui se recommande à l'attention des libres-penseurs intolérants, « que le simple et libre usage de la voie publique ne peut évidemment, par la

Digitized by Google

seule considération des sentiments intérieurs des citoyens qui s'en servent et du lieu où ils se rendent, être assimilé à une manifestation religieuse interdite par l'arrêté ».

Ici encore, le pouvoir judiciaire, en face d'un texte très compréhensif, s'est attaché à lui donner le sens le moins choquant. Que le jugement ait adopté, en cela, sur le droit des pèlerins, une appréciation plus libérale que celle qui avait inspiré de fait l'arrêté, on peut le croire sans peine ; mais le juge était dans son rôle, en prêtant au rédacteur du texte tous les bons sentiments compatibles avec ce texte même. Impossible, du reste, d'arriver à rendre équitable, par voie d'interprétation bienveillante, une mesure aussi essentiellement contraire au droit.

Le jugement n'entre donc pas dans la question de la légalité ou de l'illégalité du règlement en lui-même. Mais il ne peut y avoir doute sur ce point de droit, quand on considère que le culte catholique est libre en France, que ce culte est public, sauf la restriction de l'article 45 des Organiques relative aux cérémonies, et que l'arrêté, porté sous forme de règlement général et permanent, prétendait interdire, sous le nom de manifestations religieuses, les simples pèlerinages, sans aucun motif tiré de circonstances particulières, et pour la seule raison, invoquée dans un considérant, « que *ces manifestations religieuses* snr la voie publique *peuvent* provoquer une agitation, amener des incidents et causer des désordres de nature à compromettre la tranquillité publique. »

Supprimer d'un coup de plume une liberté, parce que son usage *pourrait* « amener des incidents », autrement dit émouvoir les ennemis de la liberté ! Avec une semblable théorie, on irait loin et vite dans ls chemin des simplifications administratives et des suppressions de conflits. Voilà pourquoi, tout en rendant hommage à l'esprit d'équité de ces modestes magistrats de police aux fonctions révocables, qui n'hésitent pas, en face des puissants du jour, à condamner des poursuites qui n'ont pas de fondement légal, on ne peut s'empêcher de souhaiter que, dans des sphères plus hautes, la Cour de cassation et le Conseil d'Etat, gar-

Digitized by Google

diens des libertés publiques, soient appelés à reconnaître formellement l'illégalité des mesures portées contre ces droits, par certains dépositaires du pouvoir municipal (1).

Il faut bien le dire en effet, dans aucune commune, même dans les villes les plus populeuses, même dans les lieux où, par application de l'article 45, les cérémonies religieuses ne peuvent pas être célébrées extérieurement, il est impossible d'admettre, pour l'autorité de police locale, la faculté d'interdire, sous le nom de manifestations du culte ou de manifestations religieuses, au moyen d'un règlement général et permanent, des actes qu'on ne saurait supprimer sans que l'exercice public du culte catholique cesse par là même d'*être libre*.

Tout arrêté municipal portant des prohibitions de ce genre, est radicalement contraire à la loi positive aussi bien qu'à la loi naturelle, l'une et l'autre proclamant la liberté du culte public ; et ce qui rend plus évidente eucore l'illégalité de telles mesures, c'est précisément l'existence, dans notre droit, d'une disposition exceptionnelle de sa nature, qui est venu restreindre la liberté des « cérémonies ». L'argument *à contrario* s'impose rigoureusement, et il faudrait beaucoup de légèreté pour appuyer une interdiction des manifestations religieuses, prononcée par un simple arrêté de police, sur un article de loi, qui ne vise qu'une espèce particulière de manifestations et une catégorie restreinte de communes.

Voudrait-on raisonner par analogie pour assimiler des

(1) Dans le procès de Lyon, l'illégalité de l'arrêté a été éloquemment démontrée par Me Perrin, bâtonnier de l'ordre des avocats. Mentionnons aussi l'énergique déclaration lue à l'audience au nom de tous les prévenus, et dans laquelle le débat a été porté au-dessus de la discussion purement judiciaire. Rappelant le vœu des catholiques lyonnais, en 1870, les prévenus ont réclamé le droit de faire encore ce quils avaient fait librement pendant vingt-six ans : « Fourvière, disaient-ils, est aussi une liberté !... Nous ne provoquons personne, mais nous ne reculerons devant personne. C'était notre devoir hier, ce sera notre devoir demain, notre devoir de catholiques et de Français ; et dussions-nous succomber en le remplissant, nous aurons sauvé l'honneur lyonnais, en préparant, soyez-en sûrs, les inévitables revanches de l'avenir. »

Digitized by Google

situations aussi différentes ? De ce que l'autorité souveraine en France a pu interdire les cérémonies extérieures dans des villes où plusieurs cultes reconnus et publiquement organisés sont en présence ; de ce que l'article 45 a limité, à cet égard seulement, l'exercice extérieur du culte, par une application exagérée, suivant nous, des nécessités de la tranquillité publique, mais, dans tous les cas, en vertu d'une réserve formellement insérée dans l'article premier du Concordat ; serait-il permis d'induire que, dans toute commune, un simple maire pourra, par un arrêté, priver ses administrés de la liberté de montrer extérieurement leur foi par des actes quelconques, autrement dit de se livrer à des « manifestations religieuses » ? Qu'il le pourra, non seulement sur un point déterminé et à un moment donné, afin de répondre aux exigences d'une situation particulière, mais encore en posant des règles pour l'avenir comme pour le présent, englobant toute l'étendue du territoire communal ?

Les principes généraux exposés dans la première partie de cette étude, à propos des manifestations plus solennelles qu'on nomme « cérémonies », régissent sans changement, sauf bien entendu la règle de l'article 45, inapplicable ici, les simples manifestations religieuses ; les mêmes principes commandent les mêmes solutions libérales toutes les fois qu'un acte, qualifié de manifestation religieuse, intéresse l'exercice public du culte et se présente au jurisconsulte comme une conséquence et une application de cette liberté garantie par le Concordat.

On objecterait vainement la loi municipale reconnaissant au maire le pouvoir de prendre, par des arrêtés, toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder la salubrité, la sécurité et la tranquillité publiques, car ce pouvoir n'implique nullement le droit de réglementer et de légiférer arbitrairement en matière de manifestations religieuses, mais seulement celui de parer à des nécessités urgentes par des dispositions temporaires. Il en faut toujours revenir à cette idée que la police des cultes a été l'objet d'une législation spéciale, basée sur un accord entre la puissance temporelle et la puissance spirituelle, législation à laquelle ne dérogent

Digitized by Google

point les lois qui règlent les attributions générales des maires, mais seulement les quelques textes dans lesquels on peut voir, suivant les termes du Concordat, des « règlements de police que le *Gouvernement* a jugés nécessaires pour la tranquillité publique ».

Personne ne contestera au maire le droit de prendre, dans un arrêté temporaire, par un motif particulier d'ordre public, certaines précautions de police pouvant déroger momentanément à la liberté des manifestations religieuses; seulement ces mesures seront transitoires, comme les circonstances qui les auront provoquées : ce n'est pas là que nous verrons une atteinte au principe proclamé dans le Concordat. Mais le pouvoir de l'autorité locale ne va pas plus loin. L'utilité se fait-elle sentir d'une réglementation plus durable ou embrassant toutes les communes, rien n'empêche le Gouvernement d'intervenir et de porter un décret ou de proposer une loi. En invoquant la *nécessité*, le pouvoir se mettra d'accord au moins avec la lettre du Concordat, et il sera d'accord avec son esprit, si la tranquillité publique paraît réclamer véritablement un règlement restrictif de la liberté des manifestations religieuses. Tous les intérêts légitimes se trouvent donc sauvegardés, sans qu'on soit contraint de livrer aux maires une sorte de blanc-seing, dont quelques-uns pourraient si facilement abuser.

Notre législation offre, du reste, quelques exemples d'une intervention du gouvernement ou du législateur en matière de manifestations extérieures du culte, exemples qu'on ne peut pas citer toujours comme des modèles, mais qui prouvent simplement qu'il y a place à des règlements généraux portés au nom du pouvoir souverain, et dispensant celui-ci de s'en remettre aveuglément à la police municipale en pareille matière.

Tel est le décret du 23 prairial an XII, qui, dans son article 15, consacrait la distinction confessionnelle des sépultures dans les cimetières, ce qui était conforme aux lois de l'Eglise (cette disposition équitable a été abrogée par une loi de 1881); et qui, dans son article 19, admettait

Digitized by Google

l'immixtion de l'autorité civile, en cas de refus de sépulture religieuse, *pour commettre un autre ministre du culte*, ce qui était cette fois la violation des lois de l'Eglise (cette disposition absurde n'a pas été abrogée).

Le même décret explique qu'il n'est point dérogé au droit « qu'a chaque particulier, *sans besoin d'autorisation*, de faire placer sur la fosse de son parent ou de son ami une pierre sépulcrale ou *autre signe* indicatif de sépulture, *ainsi qu'il a été pratiqué jusqu'à ce jour* ». C'est la reconnaissance, en termes peut-être un peu voilés, d'une liberté chère aux catholiques. On a bien voulu ne point leur contester le droit d'élever dans leurs cimetières un signe, qui sera une manifestation extérieure de leur culte ! La chose allait de soi, du reste, dans un décret qui consacrait légalement la séparation des confessions religieuses dans les cimetières publics.

En 1884, lors de la rédaction de la loi municipale qui a malheureusement sécularisé les cimetières en imposant la promiscuité des inhumations, au mépris des traditions chrétiennes et des règles du droit canonique, on pouvait craindre que le législateur ne sacrifiât, sous prétexte de neutralité, la liberté des cérémonies, des croix et des autres signes religieux sur les tombes, alors que l'article 97, 4°, chargeait le maire de maintenir le bon ordre et la décence dans les cimetières, « sans qu'il soit permis *d'établir des distinctions* ou des prescriptions particulières *à raison des croyances ou du culte* du défunt... » Mais une observation de Mgr Freppel, faite à la Chambre avec l'assentiment du rapporteur, a constaté que, nonobstant cette rédaction du texte, la loi nouvelle n'empêcherait pas les cérémonies religieuses qui doivent accompagner l'inhumation, ni l'apposition de la croix ou de tel autre emblème religieux sur le cercueil et sur la tombe du défunt ; et une autre observation de M. Chesnelong, au Sénat, également approuvée du rapporteur, a exprimé cette réserve, considérée comme sous-entendue, qu'« il pourrait toujours y avoir sur les tombes des catholiques des croix qui témoignent de la foi dans laquelle ils ont vécu et où ils sont morts ». A une époque où les

Digitized by Google

manifestations extérieures du culte sont si souvent menacées, on ne saurait prendre trop de précautions, dans les travaux préparatoires des lois nouvelles, contre l'arbitraire municipal, car en fait de libertés religieuses, comme en matière de traités, « ce qui va sans dire, suivant un mot de diplomate, va encore mieux en le disant ».

On peut citer aussi, comme disposant d'une manière générale sur un autre genre de manifestations extérieures du culte, les articles 100 et 101 de la même loi municipale, qui organisent une certaine intervention de l'administration dans le règlement des sonneries religieuses et civiles des cloches d'églises, et qui accordent, à ce propos, au maire l'accès du clocher.

En dehors des règlements généraux contenus dans des décrets ou des lois et qui ont la réserve de l'article premier du Concordat pour justification ou pour prétexte, il n'y a de dérogations possibles à la liberté du culte extérieur que sous la forme d'arrêtés municipaux accidentels et temporaires, tels que le Concordat les a nécessairement admis d'une façon implicite, parce que la compétence de l'autorité locale, dans cette stricte limite, est absolument indispensable au fonctionnement de la vie sociale.

La distinction entre le droit de faire des règlements permanents, établis une fois pour toutes, et le droit de régler pour une seule fois une situation urgente, susceptible d'ailleurs de se représenter ultérieurement, n'est pas spéciale à la police des cultes. Cette distinction résulte de la nature des choses, et se retrouve notamment, pour n'en citer qu'un exemple, dans l'ordre des mesures à prendre contre les inondations causées par des cours d'eau non navigables ni flottables. S'agit-il de prescrire une opération isolée de curage, le maire est compétent en vertu de la loi des 12 et 20 août 1790, parce qu'il y a intérêt à ne pas attendre l'intervention de l'autorité supérieure. Veut-on, au contraire, obtenir un règlement général applicable dans l'avenir comme pour le présent, il faut recourir au Gouvernement, suivant la loi du 14 floréal an XI.

La liberté des manifestations extérieures du culte est

Digitized by Google

munie d'une garantie analogue. Cette liberté, d'ailleurs, qui n'est pas moins respectable sans doute que la liberté de la presse, jouit, comme cette dernière, d'une législation spéciale, à laquelle les dispositions générales qui attribuent certains pouvoirs de police au maire, n'ont pas pour effet de déroger. Or, il est bien certain, et cela a été formellement reconnu dans les travaux préparatoires de la loi de 1884, que si les maires peuvent avoir certaines mesures à prendre au sujet des crieurs d'imprimés et de journaux, en tous cas, leurs arrêtés doivent ne porter aucune atteinte aux droits consacrés par la loi organique de la matière, et ne sauraient prétendre à réglementer à leur guise la liberté de la presse. Comment les maires auraient-ils plus de puissance à l'égard de la loi organique régissant la liberté du culte ?

Puisque les maires sont naturellement investis du pouvoir de police dans tous les cas urgents, et que pour les autres cas on a la ressource d'un décret ou d'une loi, présentant plus de garanties qu'un arrêté municipal, confier aux maires le droit absolu d'interdire les manifestations du culte, eût été tout à la fois une inconséquence et une inutile violation du pacte concordataire. Heureusement le législateur français n'a pas commis cette faute, et nous pensons qu'on lui fait gratuitement injure en prétendant que, par une véritable abdication ou plutôt une désertion de ses devoirs, il aurait livré imprudemment, dans chaque commune, le sort de la liberté du culte extérieur aux vicissitudes des courants d'opinions et aux hasards d'une bataille électorale.

Il appartient à la magistrature judiciaire de redresser par ses décisions l'idée assurément démesurée que se font de leurs prérogatives quelques maires trop militants, quand ils paraissent oublier tout à fait, dans l'entraînement de la victoire, qu'ils sont devenus les représentants, non d'un parti, mais de la chose commune, et doivent être les défenseur des libertés civiles et religieuses de chacun de leurs administrés.

Le rôle d'un maire impartial n'est pas difficile à tracer,

Digitized by Google

en face des diverses manifestations possibles d'un culte reconnu, manifestations qui n'ont jamais rien d'alarmant par elles-mêmes. Sont-elles individuelles : la mission de l'autorité à leur égard est très simple, puisqu'elle consistera, en général, à assister passivement à des actes inoffensifs, qui ne réclament aucune mesure particulière de surveillance et de protection ; sont-elles, au contraire, collectives : l'autorité pourra être tenue de prendre certaines précautions de police, et avoir le droit d'être avertie de ce qui va être fait, dans le cas de manifestations *organisées d'avance*. Si, pour les démonstrations spontanées, aucune déclaration préalable n'est possible, on comprend qu'un maire demande, dans l'intérêt de tous, d'être avisé, pour être mieux à même de remplir ses fonctions de police municipale, des manifestations prévues, préparées et organisées, au moyen de convocations par exemple. On peut raisonnablement exiger, en pareil cas, surtout dans les grandes villes, la *déclaration ;* mais non point subordonner ce qui est l'exercice d'un droit, à une condition d'*autorisation*.

Aucune règle, du reste, ne limite le nombre des personnes qui voudraient participer à une manifestation du culte catholique, pas plus que le nombre des personnes qui voudraient aller à la promenade ensemble, ou se rendre au même moment dans une foire ou un marché. Quel est le devoir de l'autorité en face des foules ? C'est d'assurer la circulation, c'est-à-dire l'exercice de la libre activité de chacun, de telle manière que l'usage de la voie publique puisse appartenir sans danger et au moins successivement à tous les citoyens ; ce n'est pas de supprimer arbitrairement les causes de rassemblement.

Ainsi, le législateur qui arme, comme on sait, le pouvoir municipal contre les « attroupements », c'est-à-dire les réunions *tumultueuses* sur la voie publique, et lui donne le droit de les disperser, au besoin par la force (loi du 7 juin 1848), se garde bien de disposer de la même façon à l'égard des « rassemblements » paisibles, ainsi qu'il s'en produit constamment et nécessairement dans la vie quotidienne

Digitized by Google

des populations les plus tranquilles. Il charge donc le maire simplement de veiller au « *maintien du bon ordre* dans les endroits où il se fait de grands rassemblements d'hommes, tels que les foires, marchés, réjouissances et cérémonies publiques, spectacles, jeux, cafés, églises et autres lieux publics » (loi du 5 avril 1884, art. 97, 3°).

Voilà le mandat que la loi a confié au maire, à l'égard des manifestations et des rassemblements que peut amener le libre exercice du culte extérieur sur les voies publiques d'une commune : protéger ces actes essentiellements libres et maintenir le bon ordre dans les lieux où ils se produisent ; rien de plus, si ce n'est le pouvoir exceptionnel de réglementer ces manifestations ou même quelquefois de les supprimer, dans une circonstance donnée, par un arrêté accidentel et sans effet permanent, à raison d'un motif de sécurité ou de tranquillité publiques. Quand le maire croira devoir user de ce pouvoir, on aura encore la garantie, plus ou moins efficace, suivant les temps, du contrôle de l'administration supérieure, à laquelle est réservé le droit, soit d'annuler l'arrêté municipal mal à propos porté, soit d'en suspendre l'exécution, soit même, en cas de refus du maire, de prendre à sa place les mesures que la sécurité ou la tranquillité publiques réclament (même loi, art. 95 et 99).

Ceux-là comprennent bien mal leurs droits et leurs devoirs municipaux, qui font consister *le maintien de l'ordre* dans la multiplication des règlements minutieux, étroits et despotiques ; *la sûreté et la tranquillité publiques* dans l'établissement du régime de l'autorisation préalable à l'encontre de toutes les initiatives ; *la liberté du culte*, uniquement dans la liberté laissée à chacun d'aller à l'église ou d'observer sa religion chez soi ; qui, enfin, pour n'avoir pas la peine de protéger l'exercice extérieur d'une faculté légale, la cantonnent à l'intérieur des édifices ou la font dépendre d'une permission, c'est-à-dire la suppriment ou la confisquent sans profit pour l'ordre public.

Obtenir le silence par la peur, réaliser le vide autour d'une autorité de police intentionnellement rébarvative, étouffer ainsi le cri des âmes religieuses qui ont besoin de se mani-

Digitized by Google

fester et de chercher des échos, refouler derrière le mur de la vie privée l'épanouissement du sentiment religieux, si expansif de sa nature, imposer brutalement aux croyances l'incognito et le déguisement d'une apparente neutralité, c'est ce qu'ils appellent administrer, faire régner l'ordre dans une ville et lui donner la paix : *Ubi solitudinem faciunt, pacem appellant !*

Or, les hommes vivant en société n'ont pas besoin seulement de sécurité et d'ordre matériel : ils aspirent instinctivement à la pleine liberté de leur activité, au dehors comme à leur foyer ; dans la sphère de leurs intérêts moraux et intellectuels, sans excepter leurs intérêts religieux, aussi bien que dans le domaine des vulgaires nécessités de la vie animale.

Pour procurer à chaque citoyen la paisible jouissance de la voie publique, on n'a point fait assez quand on a pourvu à l'entretien, au nettoyage, à l'éclairage de cette voie, et qu'on a pris des mesures pour la mettre à l'abri des accidents ou des malfaiteurs ; il faut encore que les places et les rues puissent servir librement à tous ceux qui, sans attenter au droit de personne, usent de la voie publique en faisant apparaître extérieurement leur façon de penser, en tant que la morale et les convenances sociales n'ont aucunement à en souffrir. Le maintien véritable et parfait de l'ordre dans les rues implique donc la faculté pour chacun d'y manifester pacifiquement ses croyances ; et l'autorité municipale, quand elle veut remplir ses devoirs de bonne police dans leur intégralité, doit laisser les voies publiques ouvertes aux manifestations religieuses, comme aux jeux et aux fêtes populaires, comme aux démonstrations patriotiques de joie et de deuil.

Les économistes se sont préoccupés avec juste raison du rôle trop méconnu que les manifestations religieuses, y compris les cérémonies extérieures, remplissent dans la vie des peuples pour la satisfaction de ses besoins et pour son bonheur. Sans démonstrations au dehors des temples, les fêtes religieuses sont incomplètes ; et cependant, si on les compare à toutes les autres : fêtes nationales subven-

Digitized by Google

tionnées officiellement, fêtes agricoles, fêtes industrielles comme nos grandes expositions, les fêtes religieuses sont toujours celles qui produisent les effets les plus heureux, et restent le plus universellement populaires :

« Les fêtes religieuses sont les plus anciennes et celles qui, encore dans la généralité du pays, rencontrent le plus d'adhérents et comportent le moins d'inconvénients. Elles offrent un caractère plus familial; elles enveloppent davantage tous les âges; elles entraînent moins avec elles, elles excluent même par leur principe, une partie inévitable du cortège des fêtes, les excès, la débauche et l'ivrognerie. Si elles sont contraires aux opinions d'un certain nombre d'hommes, comme la tolérance doit être la grande loi extérieure de l'humanité, on ne voit pas que personne puisse sérieusement se plaindre de cérémonies qui satisfont beaucoup d'êtres humains et qui ne peuvent offenser aucun homme pacifique et tranquille. Aussi peut-on considérer que l'interdiction, qui est devenue presque générale en France, des fêtes religieuses extérieures, procède d'un véritable fanatisme et qu'elle prive, sans aucune raison sérieuse d'ordre public, la majeure partie de la population de jouissances inoffensives.

« Les sceptiques devraient être désarmés devant la joie innocente de tant d'êtres humains (1). »

Par une flagrante et instructive contradiction de principes, les proscripteurs des fêtes et des manifestations religieuses se montrent les protecteurs les plus complaisants d'une multitude de fêtes et de manifestations d'un genre purement laïque, qui, pour être affranchies de tout mysticisme, ne sont pas cependant exemptes d'inconvénients, au point de vue d'une sage police. Nous observerons bientôt le même phénomène, en nous occupant des manifestations qu'on peut encore appeler religieuses à raison de leur esprit, mais qui ne constituent pas des actes du culte protégés par le Concordat.

(1) Paul LEROY-BEAULIEU, *l'Etat moderne et ses fonctions*, 2e éd., L. VII, ch. II (p. 417).

Digitized by Google

Pour finir sur les manifestations religieuses rentrant dans l'exercice public du culte catholique, il ne reste plus qu'à indiquer les moyens légaux de défense dont les catholiques, lésés dans la liberté de leur foi, peuvent et doivent user.

L'arrêté municipal qui prohibe d'une manière permanente et sans motif spécial tenant aux circonstances de temps et de lieu, les manifestations extérieures d'un culte reconnu, est un acte, non point conforme, mais contraire à la loi.

Nous disons d'un culte *reconnu* et non pas seulement du culte catholique, car les cultes protestant et israélite ont aussi le bénéfice des différentes lois qui protègent, soit l'exercice du culte (a. 260 et 261 du C. pén.), soit les ministres du culte dans leurs fonctions (a. 262, 263), soit les objets du culte (a. 262). On a eu raison de dire du culte protestant, par exemple : « Les temples peuvent s'annoncer par des signes ou des inscriptions, et il n'est pas interdit à ses ministres de se distinguer par un costume approprié à leur état. Si leur présence en public, dans une cérémonie, telle que des obsèques, donnait au culte quelque chose d'extérieur, l'autorité civile devrait accorder une protection *exigée pour la liberté religieuse* (1). » La constitution de 1848 (art. 7) promet protection à tous les cultes reconnus. Si l'occasion de l'exercer est plus rare à l'égard des cultes dissidents, c'est que, en fait, leurs manifestations ne se produisent guère en dehors des temples.

Mais le principe de la liberté du culte extérieur est consacré d'une manière encore plus indubitable quand il s'agit du culte catholique, puisque la loi du 18 germinal an X a promulgué solennellement le Concordat, dont l'article premier porte en termes exprès que le culte catholique sera *public* en France ; alors que les dispositions législatives concernant les cultes protestants, à la même date, et plus tard le règlement organique du culte israélite, ont négligé de s'expliquer sur la publicité extérieure de ces cultes, qui cependant ne nous paraît pas douteuse.

(1) GAUDRY, *Législation des cultes*, t. III, p. 502.

Digitized by Google

Ainsi, en privant les âmes religieuses d'une liberté à laquelle tout homme professant une religion *reconnue* a droit, les arrêtés municipaux, qui outrepassent le pouvoir de police du maire en matière de culte extérieur, ne méritent pas obéissance, parce qu'ils sont eux-mêmes illégaux.

En cas de poursuites basées sur une contravention à de tels arrêtés, les prévenus doivent, en bonne justice, être relaxés, par cette raison que seuls les règlements « légalement pris » sont obligatoires et jouissent d'une sanction pénale (art. 471, 15° du C. pén.); et en refusant de condamner, le juge de police ne s'immisce pas dans l'administration : il ne prononce pas, en effet, l'annulation d'un acte administratif, mais se contente de constater l'absence de contravention à un règlement *légalement pris*.

Si, au lieu d'attendre une poursuite pour contravention, on veut faire tomber l'arrêté illégal, on a le choix entre deux moyens : 1° le recours à l'autorité supérieure, au préfet, en le supposant mieux pénétré des devoirs de l'administration que l'auteur de l'arrêté, recours qui doit amener l'annulation de la mesure abusive; 2° le recours au Conseil d'Etat.

Quand on veut déférer un arrêté illégal au Conseil d'Etat, et que les manifestations interdites intéressent, comme nous l'avons supposé jusqu'ici, la liberté du culte catholique, c'est par la voie de l'appel comme d'abus qu'on doit le faire, pour se conformer à la jurisprudence administrative; ce n'est point par la voie du recours pour excès de pouvoir, parce que la même jurisprudence refuse d'admettre cette dernière procédure là où l'appel comme d'abus est ouvert, et que notre cas rentre dans les prévisions de l'article 7 des Organiques, c'est-à-dire implique une « atteinte à l'exercice public du culte ». On sait que l'appel comme d'abus permet au Conseil d'Etat, jugeant dans des formes plus solennelles, de *modifier* lui-même la mesure illégalement prise, s'il ne juge pas à propos de la détruire radicalement par une *annulation*.

L'appel comme d'abus peut être exercé soit avant soit après des poursuites pour contravention. Il n'est pas soumis

Digitized by Google

au délai dans lequel est enfermé le recours pour excès de pouvoir; et il donne lieu, quand il se produit au cours d'une action pénale, à un jugement de sursis.

Faut-il désespérer de voir des principes franchement libéraux, en matière de manifestations religieuses, triompher dans la haute assemblée qui préside aux destinées de notre jurisprudence administrative? Certaines considérations de simple utilité pratique, très dignes d'attention, doivent contribuer à fixer dans ce sens des esprits supérieurs, éclairés et mûris par l'expérience des affaires publiques ; nous citerons à ce propos la conclusion d'une note remarquable récemment publiée sur divers décrets rendus en matière d'abus :

« Une impression d'ensemble se dégage de ce long examen, c'est que toutes ces distinctions, toutes ces arguties, toutes ces subtilités ne sont pas dignes d'un peuple libre, et qu'elle ne résisteront pas longtemps désormais à la poussée de la démocratie. Le goût des manifestations s'est répandu. Nous avons vu apparaître dans ces dernières années les monômes, les meetings, les rassemblements de protestation ; la police les a tolérés, la population s'y est habituée. Il y a sans doute là importation de mœurs étrangères, mais il y a aussi développement logique du principe démocratique, qui implique manifestation publique des opinions. Les catholiques ne tarderont pas à revendiquer la liberté des manifestations de leur foi, comme les socialistes revendiquent celle du culte de leurs morts. Comme la compression universelle est impossible, on sera bien obligé d'arriver à la liberté pour tous. Le Conseil d'Etat serait bien inspiré en orientant dès maintenant sa jurisprudence vers les interprétations libérales plutôt que vers la restriction. Il y a intérêt pour tout le monde, pour la religion comme pour l'Etat, à retarder le plus possible la formation d'un *parti clérical populaire*, auquel l'anticléricalisme administratif conduirait logiquement(1). »

(1) Hauriou, note dans le recueil de Sirey (1896. 3. 17).

*A suivre.* André Gairal.

Digitized by Google

LES

# PRÊTRES ROMAINS

ET LE

# PREMIER EMPIRE [1]

## IV

Au printemps de l'année 1810, Napoléon 1er poursuit, avec cet esprit de suite qui était chez lui comme une seconde nature, l'exécution de son plan de persécution. Il voulait à tout prix soumettre le clergé et gouverner l'Eglise contre le Pape, et il allait vite en besogne, écrivant presque chaque jour, au cours de son voyage dans les Pays-Bas avec la nouvelle Impératrice, des lettres impérieuses à son ministre des cultes. Plus que jamais, il envahissait le domaine ecclésiastique.

« Donnez ordre, — écrit-il de Bois-le-Duc —, donnez ordre que, conformément à nos lois, il ne soit plus consacré aucun prêtre dans les deux départements de Rome et du Trasimène sans ma permission (*sic*). Prescrivez aux préfets, sous-préfets et maires de tenir la main à l'exécution de cet ordre. Donnez ordre que tous les prêtres séculiers, religieux ou religieuses étrangers à la ville de Rome retournent dans la commune où ils sont nés. Donnez ordre à la con-

(1) Voir les numéros de décembre 1896, janvier et mars 1897.



Digitized by Google

sulte (1) de faire prêter serment à tous les évêques, d'envoyer en France ceux qui s'y refuseraient, et de faire mettre le séquestre sur leurs biens... Il faut que ces mesures précèdent de quinze jours le décret qui supprime toutes les corporations religieuses, qui vous sera expédié par le secrétaire d'Etat. Mandez à la consulte que des sièges existants plusieurs sont vacants par les démissions données à Paris par les cardinaux titulaires (2), que probablement un grand

(1) La *Consulte*, dont il est question ici et dans d'autres lettres de l'Empereur, était une commission composée de fonctionnaires impériaux chargée d'assister le général Miollis dans l'œuvre difficile et compliquée de l'assimilation de Rome et des Etats d l'Eglise aux autres départements de l'Empire français. Elle devait, en particulier, faire disparaître tout ce qui pouvait rappeler l'ancien régime pontifical.

(2) Les cardinaux noirs. On sait que leurs démissions n'avaient aucune valeur, parce qu'elles leur avaient été arrachées par la violence.

Au sujet des cardinaux noirs, M. d'Haussonville s'exprime ainsi : « Napoléon ne se relâcha pas d'une seule des mesures de rigueur qu'il avait arrêtées dans les premiers accès de son ressentiment. Les malheureux condamnés, puisqu'il les considérait comme tels, furent obligés de se dépouiller le jour même des insignes cardinalices et de revêtir le costume des simples ecclésiastiques, ce qui donna lieu à la dénomination de *cardinaux rouges* et de *cardinaux noirs*, par laquelle on désigna désormais les deux partis du Sacré Collège. Ils furent en outre privés de leurs biens, tant ecclésiastiques que patrimoniaux, qui furent mis sous le séquestre. On ne saisit pas seulement leurs revenus, on les versa au trésor, en même temps qu'on faisait mettre le scellé sur les meubles; de façon que, pour vivre, la plupart se virent réduits à puiser dans la bourse de leurs amis, ou bien à recourir aux subsides charitables de quelques personnes pieuses dont l'assistance ne leur fit jamais défaut, mais ne manqua point, comme nous le verrons plus tard, d'exciter derechef contre eux la colère de l'Empereur. Quant à ce qui regardait leurs personnes, le traitement ne fut pas moins sévère. L'Empereur les exila deux par deux à Reims, à Rethel, à Mézières, à Saint-Quentin, à Sedan, à Charleville ; trois d'entre eux furent internés à Semur. Partout ils furent placés sous la surveillance de la police. Pour ajouter au désagrément de cette dispersion, on avait pris soin de mettre ensemble ceux des cardinaux qui se convenaient le moins ; chacun d'eux dut rester dans la résidence qui lui avait été assignée jusqu'au moment de la signature du Concordat de Fontainebleau. » (Voy. D'HAUSSONVILLE, *L'Eglise Romaine et le Premier Empire*, tome III, chapitre XXXVIII, pp. 295-96).

Cette conduite brutale était adoptée par Napoléon malgré la lettre, en vérité très humble, dans laquelle les cardinaux disgraciés avaient

Digitized by Google

nombre va vaquer par le refus que feront les titulaires de prêter serment, que je n'attache pas d'importance à ce qu'ils prêtent tous serment, ne voulant conserver dans les deux départements que trois évêques ou quatre au plus... (1). »

Napoléon affirmait donc la prétention : 1° d'avoir la haute main sur les ordinations ecclésiastiques ; 2° de supprimer par vingtaines les évêchés des l'Etats de l'Eglise, et de n'en laisser subsister que trois ou quatre au plus. Une autre chose est à remarquer dans cette lettre impériale. C'est le passage où Napoléon prévoit chez les évêques le refus de prêter le serment qu'il veut leur imposer, et le présage où il fait voir clairement qu'il sera content de la résistance des prélats, parce qu'elle lui permettra de réaliser immédiatement ses projets anticanoniques à Rome et dans l'Ombrie.

Personne ne pourra donc soutenir que la persécution du clergé romain ait été accidentelle, et qu'on doive l'attribuer à la colère de Napoléon vis-à-vis des évêques et des prêtres des anciens Etats de l'Eglise qui lui refusaient l'obéisssance. La lettre du 7 mai 1810 prouve que la persécution était parfaitement préméditée et que, depuis longtemps, Napoléon savait à quoi s'en tenir touchant le serment qu'il demandait au clergé des Etats pontificaux.

Napoléon n'ignorait pas l'instruction envoyée par

expliqué leur abstention le jour du mariage de Napoléon et de Marie-Louise d'une manière qui aurait dû apaiser la colère impériale.

Nous lisons en effet, dans cette pièce si vivement réclamée par M. Bigot de Préameneu, les phrases suivantes :

« Ils (*les cardinaux*) déclarent en outre qu'ils n'ont jamais eu dans l'esprit l'intention ni de se faire juges, ni de répandre des doutes sur la validité de la dissolution du premier mariage, ni sur la légitimité du second, ni de produire des incertitudes touchant la succession au trône des fils qui en naîtront. Ils supplient enfin Votre Majesté d'accepter leurs humbles et sincères déclarations, unies aux sentiments de ce profond respect et de cette obéissance et soumission dont ils se font un devoir et qu'ils ont l'honneur de lui témoigner. » *Lettre signée par les treize cardinaux italiens*, 6 avril 1810.

(1) Lettre de l'empereur Napoléon à M. le comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes, Bois-le-Duc, 7 mai 1810. — *Correspondance de Napoléon Ier*, tome XX, p. 330.

Digitized by Google

Pie VII aux évêques de ses Etats deux ans auparavant. Après avoir vivement protesté contre l'usurpation napoléonienne, le Pape déclarait : 1° qu'il n'était point permis aux sujets du souverain Pontife, tant ecclésiastiques que laïques, de prêter jamais à ce gouvernement intrus serment de fidélité, d'obéissance et d'attachement exprimé dans des termes illimités et qui comprendraient en eux-mêmes la déclaration d'une fidélité et d'une approbation positives, parce qu'un pareil serment serait un acte d'infidélité et de félonie envers le souverain légitime... serment d'un scandale grave qui favoriserait un fait qui ne pouvait tourner qu'au détriment de la foi et à la perte des âmes, serment dans tous les sens répréhensible, injuste et sacrilège; 2° qu'il n'était pas non plus permis d'accepter et bien moins encore d'exercer des emplois qui auraient une tendance plus ou moins directe à appuyer, à aider, à consolider le nouveau gouvernement dans l'exercice de son pouvoir usurpé;... 3° qu'il n'était pas permis aux évêques et aux autres pasteurs ecclésiastiques de se prêter au chant du *Te Deum* à l'occasion de l'établissement du gouvernement illégitime... Sa Sainteté espérait que, l'expérience elle-même ayant démontré à quel point il était dangereux pour la tranquillité publique d'exiger des serments qui mettaient ceux auxquels ils étaient imposés dans la funeste alternative soit de trahir leur conscience, soit de s'exposer à des périls graves et imminents, une pareille extrémité serait épargnée à ses sujets ; mais le contraire pouvait aussi arriver. Le nouveau gouvernement voudrait peut-être colorer une telle violence du prétexte de sa sécurité. Dans ce cas, sans contrevenir aux principes incontestables établis dans la présente instruction, on pourrait lui donner satisfaction par une formule qui, se restreignant à une promesse de fidélité et d'obéissance passive, c'est-à-dire de soumission et de non opposition, en même temps qu'elle garantirait le repos public (qu'il n'est jamais permis aux particuliers de troubler par des complots et par des factions à cause des désordres et des scandales plus grands qui en résultent d'ordinaire), ne ferait tort ni à la justice ni

Digitized by Google

à la religion... Quelque grande que puisse être la rigueur qu'on voudra exercer sur eux, les sujets de Sa Sainteté se rappelleront qu'ils sont chrétiens et par conséquent disciples de ce divin Maître qui, en promettant de grandes récompenses éternelles dans la vie à venir, n'a annoncé et n'a prédit pour cette vie mortelle que des tribulations et des persécutions, et qui pour cela leur a enseigné à craindre non point ceux qui tuent le corps et ne peuvent aller plus avant, mais celui qui peut livrer l'âme et le corps à la perdition éternelle (1) ».

Napoléon ignorait si peu ces instructions données par Pie VII aux évêques d'Italie, qu'il en avait été informé par le général Miollis, et que cette pièce était pour lui un grief de plus contre le Saint-Père. Le général Miollis avait fait arrêter le cardinal Gabrielli, secrétaire d'Etat de Pie VII, lui attribuant la responsabilité de la circulaire aux évêques d'Italie. Le cardinal avait été d'abord envoyé à Sinigaglia, sur les bords de l'Adriatique, parce qu'il était évêque de cette ville ; mais il avait été bientôt arraché à son diocèse et amené à Milan sur l'ordre du prince Eugène. Bien que distrait par les événements d'Espagne qui commençaient à mal tourner, Napoléon approuva pleinement la conduite de Miollis et du prince Eugène :

« J'ai vu avec plaisir, — écrit-il à ce dernier —, que vous avez fait venir à Milan le cardinal Gabrielli, évêque de Sinigaglia. Il faut le laisser là. Quand vous pourrez le voir, vous lui demanderez s'il veut ou non prêter le serment prescrit par le Concordat. S'il ne veut pas, vous l'enverrez dans un couvent ; vous séquestrerez son temporel... On ne lui laissera qu'une pension alimentaire de 1000 écus (5000 francs). Tout cela doit se faire sans bruit. Il ne faut imprimer aucun décret... Ayez soin qu'il ne soit question de cela dans aucune gazette, et qu'on n'en fasse aucun bruit (2). »

(1) *Instruction envoyée par ordre de Pie VII aux évêques des provinces italiennes annexées*, 22 mai 1808.

(2) Lettre de l'empereur Napoléon au vice-roi d'Italie, Bayonne, 17 juillet 1808. — *Correspondance de Napoléon Ier*, tome XVI, p. 402.

Digitized by Google

En 1810, les temps étaient changés. Se croyant maître absolu de l'Europe après l'installation de son frère Joseph au palais royal de Madrid, la victoire de Wagram et le mariage avec Marie-Louise, Napoléon, tout en ne tolérant pas les indiscrétions des journaux touchant les affaires de Rome, et en continuant à agir sans parler, sans écrire s'il était possible, surtout sans rien laisser imprimer, était néanmoins résolu à lutter à outrance contre le clergé romain qu'il savait soumis sans doute au droit du plus fort mais toujours fidèle à ses devoirs et résigné à tout souffrir plutôt que de les trahir. Lorsque donc le tout-puissant souverain prétendait imposer aux évêques et aux prêtres de Rome et des Etats de l'Eglise le serment de fidélité à l'Empire, il savait d'avance qu'il se heurterait à une résistance inflexible, et par conséquent il préméditait les mesures de persécution qui devaient être les conséquences de ses ordres.

Deux jours après l'envoi de sa lettre de Bois-le-Duc, bien qu'il fût distrait par les fêtes qu'on lui offrait dans les Pays-Bas, Napoléon envoyait à M. Bigot de Préameneu des instructions encore plus rigoureuses :

« Vous recevrez, — écrit-il de Berg-Op-Zoom, — vous recevrez un décret par lequel j'ordonne qu'au 15 juin, tous les ordres religieux soient détruits dans les départements de Rome et du Trasimène... Je suppose que tous les prêtres auront, à l'heure qu'il est, prêté serment ou auront été dirigés sur la route de France, que les biens des chanoines, chapitres, évêques, qui n'auraient pas prêté serment, auront été saisis par l'enregistrement. Quant aux évêques, il faut — qu'on saisisse non seulement leurs biens ecclésiastiques, mais aussi leurs biens patrimoniaux. Rédigez un décret conçu à peu près dans les termes suivants; « Considérant que dans l'Empire il y a des évêchés qui « ont un million d'habitants, tandis que dans les départements de Rome et du Trasimène, qui n'ont que huit « cent mille habitants, il y a trente évêchés, etc. *Titre I^er^.* « *Des évêchés.* Tel et tel évêché est supprimé et réuni; tel « et tel chapitre est supprimé. Il n'en sera conservé qu'un

Digitized by Google

« seul par cathédrale, composé de tant de membres, de « même pour les séminaires, etc... *Titre II. Des paroisses.* « Il ne restera que tant de paroisses à Rome; telles et « telles sont conservées ». Il me semble que vingt pa- « roisses sont suffisantes. (1) »

Une semaine après, l'Empereur écrit de nouveau à son ministre des cultes. Cette fois il ordonne que l'on commence la persécution :

« Je sais, dit-il, que plusieurs évêques se sont déjà mal comportés à Rome. Ecrivez qu'on les envoie en France sous bonne et sûre escorte. On doit y diriger également tous ceux qui ne prêteraient pas serment. Il serait à désirer que sur trente il y en eût au moins trois ou quatre qui prêtassent serment (2) ».

Le motif pour lequel Napoléon Ier tenait tant à ce que trois ou quatre évêques des Etats romains fissent bon marché de leurs devoirs est très clair. L'Empereur voulait des complices pour donner des évêques aux nouveaux diocèses qu'il entendait créer en dépit du Pape et au lieu et place des sièges qu'il entendait supprimer. Il voyait là un moyen facile d'atteindre son but.

Il est inutile d'insister sur ce qu'il y a d'énorme dans la prétention de l'Empereur de régler à son gré le nombre et les limites des diocèses et des paroisses. Quant à ses procédés, un petit billet qu'il écrivit à cette époque à son ministre des cultes les éclaire d'un jour singulier :

« Monsieur le Comte, qu'est-ce que l'évêché de Fiesole dont l'évêque est un homme dangereux ? Ne serait-il pas possible de supprimer cet évêché? » (3)

Une telle pièce se passe de commentaires.

(1) Lettre de l'empereur Napoléon à M. le comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes; Berg-op-Zoom, 9 mai 1810. — *Correspondance de Napoléon Ier*, tome XX, p. 337.

(2) Lettre de l'empereur Napoléon à M. le comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes, 16 mai 1810. — Cette lettre n'a pas été insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*.

(3) Lettre de l'empereur Napoléon à M. le comte Bigot de Préameneu, Saint-Cloud, 18 juin 1810. — Cette lettre n'a pas été insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*.

Digitized by Google

Poursuivant sa campagne contre le clergé romain, Napoléon adresse le 13 juin 1810 une note à M. Bigot de Préameneu. Selon son habitude, il a médité tous les détails de son plan et, après de mûres réflexions, « il approuve que la consulte, avant de faire prêter serment aux curés, attende l'arrivée des troupes, la suppression des couvents et celle des évêchés dont les évêques n'auront pas prêté le serment, et qu'elle fasse préalablement l'opération à l'égard des chapitres des villes et des campagnes ». Napoléon est convaincu que si on adoptait un autre plan, on arriverait quand même au but, mais sans produire les mêmes effets.

« Il faut donc, poursuit-il, adopter l'inverse de la proposition, commencer non par organiser (les nouveaux diocèses et les nouvelles paroisses) et par réduire, mais par demander le serment aux curés de Rome, et montrer à l'égard de ceux qui ne le prêteraient pas que la suppression est une conséquence de la rébellion. Il y a quatre-vingts paroisses à Rome ; vingt paroisses doivent suffire (1). On connaît mal les prêtres d'Italie et de Rome, ou l'on ne doit pas douter que l'on ne trouve au moins vingt prêtres, soit curés, soit ecclésiastiques, qui prêtent le serment. Il convient de bien établir par les conversations, par les explications de toute nature, et même par des articles dans les journaux de Rome que les mesures que l'on pren-

(1) Si vingt paroisses n'étaient point suffisantes, on ne saurait contester que quatre-vingts, pour une ville de 150 mille habitants, étaient trop nombreuses. A Rome, comme en général, en Italie au XVIII^e siècle, les paroisses étaient très petites et vraiment trop nombreuses. On comptait des villes de 8 mille habitants n'ayant pas moins de dix à douze paroisses, ce qui faisait que souvent les curés n'avaient presque rien à faire et avaient des prébendes misérables. Une réforme s'imposait sans doute, et les évêques l'ont introduite en beaucoup de diocèses au cours du XIX^e siècle. C'est à eux, et non au pouvoir civil, qu'il appartenait de réduire le nombre des paroisses et d'en changer la circonscription. Le pouvoir civil pouvait invoquer le droit d'être consulté à ce sujet, afin que le changement ne soulevât point de conflit entre le gouvernement, les municipalités et l'autorité ecclésiastique. Aller au delà, comme le prétendait Napoléon I^er, c'était bouleverser toute la législation canonique et usurper un des droits dont l'Eglise est le plus justement jalouse.

Digitized by Google

dra seront uniquement le résultat de la rébellion, et que son effet certain sera l'envoi des prêtres en France, la suppression des bénéfices et la vente des biens au moyen des rescriptions, qui seront employées au payement de la dette publique... Un mois est de peu d'importance pour de si graves opérations, mais il faut s'arranger de manière qu'au mois de septembre tout ce qui concerne le clergé soit terminé dans les Etats romains, que les mauvais prêtres soient envoyés en France, et le sort des autres amélioré. On n'aurait pas tenté ces changements il y a neuf mois; il faut profiter du moment où l'on a la paix partout, et où rien ne peut embarasser, pour finir toutes ces affaires. (1) »

Cette note n'indiquait que trop les intentions de Napoléon et sa prétention de confisquer le pouvoir spirituel du Pape après s'être emparé du pouvoir temporel. Cependant comme l'Empereur avait reçu la nouvelle de la soumission de plusieurs évêques des Etats pontificaux et que ces prélats étaient malheureusement plus nombreux qu'on n'aurait dû s'y attendre et que lui-même ne l'avait espéré, il craignit que ses instructions ne fussent pas assez claires et il adressa une nouvelle note à M. Bigot de Préameneu où, mettant de côté toute réserve, il dévoile brutalement ses projets :

« On pourrait conserver, dit-il, les évêchés de Pérouse, de Spolette, de Tivoli, d'Anagni, dont les évêques ont prêté le serment, et celui de Rome, dont le Pape est l'évêque. On réunirait tous les autres évêchés à ceux-ci. On déclarerait que tous les évèques qui ont prêté le serment conserveront leurs évêchés jusqu'à leur décès... Mais il paraîtrait préférable de suivre quant à présent une autre marche... On dirait qu'on ne peut conserver treute-deux évêchés pour une population de huit cent mille âmes, tandis qu'en France il n'y a souvent qu'un évêque pour un million... Ainsi on passerait de trente-deux évêchés à treize, pour arriver avec le temps aux cinq évêchés qu'on se propose

(1) *Note pour le ministre des cultes*, Saint-Cloud, 13 juin 1810. — *Correspondance de Napoléon Ier*, tome XX, p. 408.

Digitized by Google

de constituer définitivement. Cette mesure aurait l'avantage de laisser l'espérance aux villes dont les évêques ont prêté serment, et de donner raison à ceux qui se sont portés à cet acte d'obéissance... Quant aux chapitres, les membres qui auraient prêté le serment seraient réunis aux chapitres conservés, et les chapitres dont tous les membres auraient refusé le serment seraient supprimés. On n'aurait pas l'air de se déterminer, soit par caprice, soit même par un système d'organisation, mais de prendre un parti nécessité par la rébellion de quelques évêques. Les prêtres savent fort bien que, dans tous les pays qui passent sous une nouvelle domination, on ne recule jamais à prêter serment à l'autorité. La rébellion des dix-neuf évêques serait un nouveau grief de l'Eglise contre le Pape. Ce système conduirait, par l'application des mêmes principes, à confisquer non seulement en Toscane et en Piémont, mais encore en Italie, les biens des évêchés pour lesquels le Pape ne voudrait pas donner d'institution, ce qui montrerait encore dans l'obstination du Pape la cause d'un mal qui serait irréparable pour l'Eglise. Les dispositions à adopter pour Rome, si elles sont immédiatement suivies du séquestre des biens et des palais des évêques qui auront refusé le serment, et si toute cette affaire est traitée d'une manière sérieuse, ne peuvent manquer d'avoir une influence très sensible ». (1)

M. Bigot de Préameneu ne pouvait se méprendre désormais sur les véritables intentions de son maître. Le plan machiavélique de l'Empereur lui était révélé par cette note avec une précision qu'il était impossible de dépasser. Après avoir ouvert les hostilités contre les évêques et le clergé des Etats pontificaux, en prétendant d'eux un serment que leur devoir leur défendait de prêter, Napoléon fait semblant d'être vivement irrité parce que la majorité des prélats résiste, mais au fond il est contrarié d'être obligé à ajourner son programme de réduction radicale des évêchés et

(1) *Note pour le ministre des cultes*, Saint-Cloud, 13 juin 1810. — *Correspondance de Napoléon Ier*, tome XX, p. 409.

Digitized by Google

de confiscation des biens ecclésiastiques. A ce point de vue, il semble regretter que treize évêques sur trente-deux aient désobéi, par faiblesse, aux ordres du Pape. Car si les évêques assermentés avaient été seulement quatre, il eût pu immédiatement réaliser son plan et réduire à cinq les diocèses des départements du Tibre et du Trasimène, y compris Rome dont le Pape est l'évêque.

Ne pouvant frapper les prélats qui ont prêté serment, Napoléon se résigne à ajourner l'exécution complète de ses projets. Mais, loin d'y renoncer, il en prépare avec soin l'accomplissement par des mesures transitoires. Il profite, en attendant, de la situation provisoire où vont se trouver les treize diocèses des Etats romains, dont les évêques n'ont pas refusé le serment, pour ne pas démasquer ses projets définitifs. Il estime qu'il y a avantage à laisser l'espérance aux villes dont les évêques se sont soumis. Cela rendra moins grave et surtout moins général le mécontentement qu'il prévoit à la suite de la suppression des évêchés. On atteindra le but par degrés. On supprimera d'abord dix-neuf diocèses. Les autres suppressions suivront peu à peu, au fur et à mesure des vacances causées par la mort ou la promotion des titulaires, car le despote entend bien nommer les évêques sans se soucier de l'agrément du Pape.

En attendant, il veut que l'on fasse tous les efforts possibles pour donner le change à l'opinion sur le véritable auteur de tant d'injustices, d'usurpations et de spoliations. Il dépense toutes les ressources de son génie pour faire accroire au peuple que si tant d'Eglises vont être privées de leurs pasteurs, si tant de chapitres vont être supprimés ainsi que beaucoup de paroisses, la faute n'en est pas à lui, Napoléon, qui donne ces ordres injustes, mais au Pape. C'est Pie VII qui, en résistant à l'Empereur, est la cause de tous les maux. Les citoyens doivent lui en attribuer la responsabilité morale, de même que les prêtres dont les lois de confiscation qu'il prépare vont rendre le sort lamentable par le dénûment dans lequel ils sont destinés à tomber. Car Napoléon est parfaitement résolu à appliquer sur une large échelle ses monstrueuses théories sur le droit de

Digitized by Google

confiscation, et il comprend ce que cette politique a d'odieux pout les gens honnêtes. Mais il ne recule pas, dans le fol espoir de faire peser sur le Pape l'impopularité des mesures qu'il va prendre. Dès le 16 juin 1810, l'Empereur ordonne à M. Bigot de Préameneu de préparer le décret de confiscation :

« Vous aurez soin, dit-il, de mettre un article qui dise que les biens des couvents, chapitres et abbayes supprimés sont réunis aux domaines, que l'enregistrement en prendra possession sans délai, et en touchera les revenus à partir du 1er juillet 1811 ». (1)

Plus la lutte entre l'Etat et l'Eglise devenait violente et plus Napoléon affichait ses prétentions à la domination spirituelle. Il songeait, comme le fait remarquer M. d'Haussonville, « à s'emparer un jour de la haute direction de toutes les consciences catholiques, et... parmi les attributs innombrables de sa vaste puissance, (il) revendiquait alors avec une insistance particulière le droit de se dire, suivant une vieille expression consacrée par l'Eglise, l'*évêque extérieur* de tous les diocèses de son empire. Cet évêque d'un nouveau genre était... beaucoup plus préoccupé de grossir les revenus de son trésor que de pourvoir aux besoins des âmes. Son langage public n'était pas à cette époque moins singulier, et ne formait pas un moins étrange contraste avec la mission qu'il prétendait s'attribuer ». (2)

Ce qu'il y a de curieux dans la conduite de Napoléon, c'est de le voir dévoiler publiquement ses desseins pendant qu'il défendait si rigoureusement aux journaux de parler de ses différends avec le Pape. Il se flattait sans doute d'obtenir par là le double but d'en imposer par ses menaces au clergé des provinces qu'il visitait, tout en n'éclairant pas la France touchant le conflit entre la Papauté et l'Empire. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, ses discours au clergé de Belgique

(1) Lettre de l'empereur Napoléon à M. le comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes, 16 juin 1810. — *Correspondance de Napoléon Ier*, tome XX, p. 416.

(2) Voy. D'HAUSSONVILLE, *L'Eglise Romaine et le Premier Empire*, tome III, chap. XL, p. 360 (de la troisième édition, 1870).

Digitized by Google

et de Hollande étaient destinés, dans sa pensée, à répandre la terreur parmi les prêtres et les fidéles de ces pays, où les catholiques étaient connus par leur attachement au Pape, et la rigoureuse défense faite aux journaux de reproduire ces harangues devait suffire pour empêcher que la vieille France fût mise au courant et de l'état des rapports entre l'Empire et le Saint-Siège, et des plans du despote touchant l'avenir de l'Eglise.

Un curieux échantillon de ces discours impériaux au clergé se trouve dans le langage employé par l'Empereur à l'adresse des chanoines et du clergé paroissial du diocèse de Bréda, en Hollande. Etant arrivé en cette ville, au cours de son voyage dans les Pays-Bas avec l'impératrice Marie-Louise, Napoléon y reçut les autorités civiles, militaires et ecclésiastiques. Ces dernières étaient composées d'une nombreuse députation du clergé. L'Empereur lui parla d'un ton impérieux et ne lui ménagea pas les plus grossières insultes, comme on le verra dans le passage que je vais citer. Mais ce qu'il y a de plus grave dans cette pièce, c'est l'affirmation claire de ses prétentions à gouverner l'Eglise au gré de son despotisme et à lui imposer ses étranges doctrines théologiques et canoniques.

Après avoir rudoyé les malheureux prêtres de Bréda, les accusant d'inconvenance parce qu'ils ne s'étaient pas présentés devant lui en habit de chœur, Napoléon s'écria :

« Vous vous plaignez des oppressions que vous avez souffertes sous l'ancien gouvernement de ce pays ; mais vous montrez que vous les avez bien méritées. A présent un prince catholique vient régner sur vous, et le premier acte d'autorité que j'ai dû exécuter a été de faire arrêter à Bois-le-Duc deux de vos curés réfractaires, même votre vicaire apostolique. Je les ai fait emprisonner et je les punirai. Une poignée de Brabançons fanatiques voudrait s'opposer à mes doctrines ? Imbéciles que vous êtes ! si je n'avais pas trouvé dans la doctrine de Bossuet (?) et dans les maximes de l'Eglise gallicane des principes qui sont analogues aux miens, si le concordat n'était pas adopté, je me serais fait protestant et trente millions de Français

Digitized by Google

auraient suivi le lendemain mon exemple; (1) mais vous autres, ignorants que vous êtes, quelle religion enseignez-vous? Connaissez-vous bien les principes de l'Evangile qui dit « rendez à César ce qui est à César » ?... Et le Pape et vous autres, vous voudriez vous mêler des affaires de mon gouvernement!... Oh! je porte des papiers dans ma poche (en frappant sur sa poche), et si vous persistez dans vos maximes, vous serez malheureux ici-bas et damnés dans l'autre monde ». (2)

Quelques jours plus tard, rentrant en France, Napoléon traversa Bruxelles. Il y reçut solennellement l'archevêque de Malines et son clergé, ou, comme on disait alors, le clergé du département de la Dyle (3). Il profita aussitôt de cette occasion pour dire sa pensée touchant les doctrines de l'Eglise et ses rapports avec l'Etat. Il le fit avec le langage hautain et violent dont il avait contracté l'habitude depuis surtout que ses démêlés avec le Pape et le clergé avaient pris une tournure plus aiguë. Napoléon croyait d'ailleurs que ses objurgations et ses menaces devaient suffire à faire trembler les évêques et les prêtres et à les rendre soumis et obéissants à son bon plaisir.

« J'aurai tous les égards, s'écria-t-il, pour le Pape; je le

(1) Napoléon se moque ici des prêtres de Bréda. Car s'il avait cru, comme il l'affirme avec tant d'assurance, qu'en se faisant protestant et en se proclamant, à l'instar d'Henri VIII, chef de l'Eglise nationale, il eût entraîné à sa suite trente millions de Français, il n'eût pas manqué de mettre à exécution un tel projet. Il rêva souvent d'imiter le triste tyran anglais, mais son génie essentiellement pratique, surtout au début de son incomparable fortune, l'éloigna d'une telle politique. Napoléon connaissait trop la France du XIXe siècle et les tendances de ses contemporains pour ne pas comprendre que la politique religieuse d'Henri VIII n'avait aucune chance de succès. Ce fut pour cela qu'il y renonça, même alors que ses rapports avec Pie VII furent rompus par l'invasion de Rome, l'excommunication, l'enlèvement et l'emprisonnement du Pape.

(2) Détail sur ce qui s'est passé à l'audience que Napoléon donna à Bréda, le 6 mai 1810, dans la salle du barreau de justice. — Inséré dans le *Recueil de pièces officielles* de M. SCHŒLL, et reproduit par le *Journal des Debats* du 26 août 1814.

(3) Sous la domination française, Bruxelles était le chef-lieu du département de la Dyle.

Digitized by Google

reconnaîtrai comme chef spirituel de l'Eglise, comme successeur de saint Pierre, comme vicaire de Jésus-Christ, en tout ce qui concerne la foi et la doctrine; mais il ne doit pas s'immiscer dans mon temporel. Ces deux puissances sont indépendantes. Je veux la religion de saint Louis, qui a eu aussi des discussions avec le Pape. Je veux la religion de saint Bernard, de Bossuet, de l'Eglise gallicane, je la protégerai de toutes mes forces, mais je ne veux pas la religion ni les opinions des Grégoire VII, des Boniface, des Jules, qui ont voulu assujettir les royaumes et les rois à leur domination, qui ont excommunié les empereurs pour bouleverser la tranquillité des peuples. Quoi qu'on dise, je crois qu'ils brûlent aux enfers pour toutes les discordes qu'ils ont excitées par leurs prétentions extravagantes. Les Papes ont fait trop de sottises pour les croire infaillibles. Qui est-ce qui a fait le schisme de l'Angleterre, de la moitié de l'Allemagne? N'est-ce pas les prétentions des Papes, les opinions de Rome? Je ne souffrirai pas ces prétentions, le siècle où nous sommes ne les souffrira plus... Je ne suis pas de cette religion de Grégoire VII qui n'est pas celle de Jésus-Christ. Je serais plutôt protestant... Le Pape est un bon homme, un homme doux, mais ignorant (*sic*). Je l'ai connu évêque d'Imola, un homme saint, un anachorète, doux comme un agneau. Ce n'est pas lui qui agit, mais il suit de mauvais conseils. Monsieur l'archevêque, Messieurs les vicaires généraux, surveillez bien vos ecclésiastiques, inculquez bien ces principes à vos élèves dans les séminaires, et vous, Messieurs, écrivez-les profondément dans votre mémoire et faites-en part à vos correspondants. Ils ne pourront se plaindre de la persécution que s'ils s'obstinent. Ils ne seront pas des martyrs, car c'est la cause qui fait les martyrs et non la mort. Si je suis mon bon droit et que le Pape en suive un mauvais, c'est lui qui en est responsable. C'est un homme, il peut manquer... Quiconque connaît l'histoire ecclésiastique saura en quoi consistent nos différends avec le Pape. Le Pape n'est pas le grand lama; le gouvernement de l'Eglise n'est pas arbitraire; elle a des règles et des canons que le Pape doit suivre. Si le

Digitized by Google

Pape veut être le grand lama, dans ce cas je ne suis pas de sa religion ». (1)

Napoléon jouait de nouveau le rôle de victime des usurpations papales. Au fond c'était bel et bien la fable du loup et de l'agneau qu'il récitait solennellement devant le clergé du diocèse de Malines. Il se plaisait surtout à intervertir les rôles, comme si le clergé belge pouvait être la dupe de ses accusations contre le Pape, alors surtout qu'elles venaient après des déclarations si peu pacifiques et si peu orthodoxes. Accuser Pie VII de violer le droit canon, au moment même où les décrets et les ordres impériaux envoyés à Paris et à Rome le détruisaient de fond en comble, peut paraître une puérilité. Mais c'était tout autre chose de la part de l'Empereur. Sans doute la passion aveuglait plus que jamais cet homme de génie et lui faisait commettre les fautes les plus graves. Mais, malgré tout, il restait ce qu'il avait toujours été, le calculateur par excellence. Se voyant acculé aux plus graves difficultés à Rome et dans l'ancien Etat ecclésiastique et prévoyant qu'il devrait avoir recours aux mesures les plus sévères et les plus violentes, Napoléon tenait à prévenir le clergé belge, connu par sa fidélité au Saint-Siège, qu'il ne tolérerait pas la moindre opposition, afin que le jour où, malgré le silence imposé à la presse, il apprendrait les tristes nouvelles de Rome, il fût d'avance averti que le moindre acte en faveur du Pape et de ceux qui souffraient pour sa cause serait puni comme un attentat contre la sûreté de l'Etat.

En attendant, au moment même où il donnait à M. Bigot de Préameneu les ordres que j'ai signalés plus haut, Napoléon se préoccupait de les faire appuyer par le développement d'une force armée capable d'intimider le peuple de Rome et de l'Ombrie dont il prévoyait l'indignation. Bien que travesti en théologien et en canoniste, l'Empereur comptait beaucoup plus sur ses baïonnettes et sur la peur

(1) Discours de l'empereur Napoléon au clergé du département de la Dyle, 10 mai 1810. — *Correspondance de Napoléon Ier*, tome XX, p. 354.

Digitized by Google

qu'inspireraient ses soldats que sur ses thèses, pour imposer à ses sujets son étrange doctrine sur l'autorité du Pape, et sur les droits de l'Etat dans ses rapports avec le Saint-Siège et le clergé.

Ecrivant au général Clarke, ministre de la guerre, le 7 mai 1810, Napoléon lui ordonnait de mettre plusieurs brigades à la disposition du général Miollis, auquel le ministre avait ordre de recommander de montrer à l'occasion toute la vigueur désirable.

« Je remarque, disait l'Empereur, pour expliquer les ordres qu'il allait donner, je remarque qu'il y a peu de troupes dans la trentième division militaire. Comme mon intention est de supprimer les couvents, d'obliger les prêtres à prêter serment, et de finir ces ridicules (*sic*) scènes de Rome, j'ai besoin d'y avoir les forces convenables (1). »

Ces mesures militaires ne semblent pas encore suffisantes à Napoléon, car, quatre jours plus tard, rêvant peut-être d'une insurrection cléricale guidée par des chanoines, des curés et des moines, à l'instar de la guerre d'indépendance que les Espagnols soutenaient héroïquement contre ses meilleurs lieutenants, l'Empereur avertit son ministre des cultes et des mesures militaires qu'il a prises et de celles qu'il entend prendre, le cas échéant, pour en finir avec la résistance du clergé romain :

« J'ai déjà envoyé douze mille hommes en trois colonnes, écrit-il. J'en enverrai cent mille, si cela est nécessaire. Il faut qu'au 1er juillet tout soit, dans les départements romains, sur le même pied qu'à Paris (2). »

Il est triste de voir le plus grand capitaine des temps modernes s'armer jusqu'aux dents pour chasser des évêques de leurs villes épiscopales, des chanoines de leurs

(1) Lettre de l'empereur Napoléon au général Clarke, duc de Feltre, ministre de la guerre, Bois-le-Duc, 7 mai 1810. — *Correspondance de Napoléon Ier*, tome XX, p. 333.

(2) Lettre de l'empereur Napoléon à M. le comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes, Middelbourg, 11 mai 1810. — *Correspondance de Napoléon Ier*, tome XX, p. 342.



Digitized by Google

cathédrales, des curés de leurs paroisses et des moines de leurs couvents, et surtout pour réprimer avec la plus grande brutalité tout acte de réprobation du peuple catholique contre des actes aussi odieux. Ces mesures militaires couvrent de honte, malgré sa gloire incomparable, le soldat illustre qui les dicta. Elles ne prouvent que trop toute l'injustice des violences qu'un homme tout-puissant faisait subir à des prêtres faibles et désarmés, mais forts et héroïques dans l'accomplissement de leur devoir. Le jour viendra où Napoléon, tombé du faîte des grandeurs dans le triste exil de Sainte-Hélène, comprendra le tort que sa conduite envers le clergé romain lui fera devant la postérité. Il cherchera alors à l'expliquer et même à la justifier, mais ce sera en vain (1). L'histoire ne se refusera à accepter ses plaidoiries que parce qu'elle aura le droit de le juger d'après ses propres notes et d'après les lettres et autres pièces officielles qu'il a dictées au cours de la guerre acharnée qu'il a faite au Pape et au Saint-Siège. Ces documents sont, en effet, les seuls auxquels on puisse attribuer une valeur historique. C'est en vain que le second Empire a cherché à mettre dans l'ombre certaines lettres de l'Empereur, au sujet de la persécution qu'il infligea au clergé romain et des mauvais traitements qu'il fit subir au Saint-Père. Ces pièces n'ont pas été détruites. Elles sont conservées à la bibliothèque nationale, et elles suffisent à éclairer tout lecteur honnête sur les abominables procédés de Napoléon Ier, dans un conflit où l'entraînèrent son incommensurable orgueil et sa prétention de gouverner à son gré les âmes.

(1) Napoléon affirma à Sainte-Hélène « qu'il n'avait eu que faire de demander la réforme des évêchés, trop nombreux en Italie parce que le Concordat italien y avait pourvu ». (Deuxième note. — *Mémoires de Napoléon*, tome IV, p. 197, de l'édition de 1830.) — Il ajoute « que la discussion avec le Saint-Siège est restée purement temporelle jusqu'en 1811, et qu'elle ne devint spirituelle qu'à propos de la nomination des vicaires apostoliques dans les diocèses vacants de France ». (Troisième note. — *Mémoires de Napoléon*, tome IV, p. 209, de l'édition de 1830.)

Il suffit de lire les pièces que j'ai mises sous les yeux de mes lecteurs pour démentir ces assertions de l'Empereur.

Digitized by Google

Dans ses *Mémoires*, Napoléon a affirmé que les victimes de la persécution religieuse à Rome ne furent pas nombreuses : « Le fait est qu'il n'y a jamais eu, dit-il, plus de cinquante-trois prêtres retenus par suite des discussions avec Rome (1). » Il suffit de parcourir les lettres où sont clairement signifiés les ordres tyranniques de l'Empereur, pour se convaincre que ce chiffre de cinquante-trois ne se rapproche nullement de la vérité. Les victimes de la persécution napoléonienne furent infiniment plus nombreuses, et les ordres donnés par l'Empereur sont d'une brutalité inouïe dans leur laconisme. On le verra dans la suite de cette étude.

La plupart des évêques des Etats romains ayant refusé le serment, M. Bigot de Préameneu, ministre des cultes, s'empressa de donner cours aux rigoureuses prescriptions que Napoléon lui avait données d'avance au sujet des prélats insermentés. Il informait, dès le 10 juin 1810, son maître des mesures qu'il avait prises :

« Le cardinal Vincenti, évêque de Sabine, vieillard de soixante-treize ans, écrivait le ministre, presque aveugle, accablé d'infirmités, a donné sa démission. Les trois autres cardinaux, Joseph Doria, évêque de Frascati, Dugnani, évêque d'Albano, et Roverella, évêque de Palestrina, se présentent toujours comme les sujets les plus paisibles et les plus soumis, en même temps qu'ils refusent l'acte de leur soumission... (2). Quant au serment des évêques des Etats romains, je viens de recevoir une lettre du général Miollis, qui m'annonce que les évêques de Nepi (Sincone), de Terracine (Mendelli), d'Acquapendente (Pierleoni), d'Amelia (Pinchetti), d'Orvieto (Lambruschini), de Terni (Benigni), de Todi (Gazzoli), ce qui en porte le nombre à dix, en

(1) Sixième note. — *Mémoires de Napoléon*, tome IV, p. 242 (de l'édition de 1830).

(2) Ces cardinaux appartenaient tous à l'ordre des évêques et étaient les titulaires des sièges suburbicaires. — Quant à la démission du cardinal Vincenti, on sait ce qu'il faut en penser. Elle ne fut rien moins que spontanée, et on l'arracha au malheureux vieillard épuisé par l'âge et les infirmités.

Digitized by Google

comptant les évêques de Foligno, d'Assise, de Nocera, dont j'ai fait mention dans mon rapport du 6 de ce mois, ont été dirigés sur Turin sous escorte de gendarmes, s'étant refusés à prêter le serment... Votre Majesté m'avait donné des ordres pour qu'ils ne séjournassent pas à Alexandrie ni à Turin, et qu'ils fussent conduits à Bourg et dans de petites villes du département de l'Ain, sans passer par Lyon... J'ai, en meme temps, prévenu qu'il pouvait chaque jour en arriver d'autres (1). »

M. Bigot de Préameneu ne se trompait pas en disant qu'il « pouvait chaque jour en arriver d'autres ». Il y eut, comme je l'ai dit, dix-neuf évêques des anciens Etats romains qui refusèrent le serment, et les neuf derniers ne tardèrent pas à suivre dans l'exil ceux dont parle le ministre des cultes dans son rapport du 10 juin 1810. Ils furent tous traités de la manière la plus odieuse. Obéissant aux ordres formels de Napoléon, le général Miollis ne se contenta pas de saisir leurs palais épiscopaux et les revenus de leurs menses; il confisqua purement et simplement leurs biens patrimoniaux, tout en prétendant qu'ils payassent les frais de leur voyage en France. On assimilait ces pauvres évêques, traversant les Apennins et les Alpes, entourés, comme des malfaiteurs, par une escorte de gendarmes impériaux, à des touristes parcourant l'Italie et la France pour leur plaisir. Les nobles victimes de la tyrannie napoléonienne avaient été tellement spoliées par le fisc, avant leur arrestation, que, dans un rapport à l'Empereur, M. Bigot de Préameneu est bien obligé d'avouer que les évêques exilés manquent de l'argent et des vêtements nécessaires pour continuer leur route (2).

Si les évêques étaient traités de la sorte, les chanoines et les curés devaient s'attendre à subir bientôt les bruta-

(1) Lettre de M. le comte Bigot de Préameneu à S. M. l'Empereur, 10 juin 1810.

(2) Rapport de M. Bigot de Préameneu, ministre des cultes, à S. M. l'empereur, qui ordonne à son ministre de couvrir les dépenses des évêques de l'Etat romain exilés avec le budget du ministère des cultes, juin 1810.

Digitized by Google

lités du nouveau régime introduit à Rome par Napoléon Ier. Leur tour vint après celui des prélats. Informé que le plus grand nombre d'entre eux ont refusé de prêter serment, l'Empereur écrit au ministre des cultes : « Diriger la plupart de ces évêques (ceux qui n'ont pas encore été exilés) et chanoines sur Pignerol... Prévenir le prince Booghèse (1), pour qu'il prenne les mesures de surveillance nécessaires à l'égard de ces individus... » (2).

A partir de cette époque, c'est-à-dire de la fin du mois de juin, les fonctionnaires impériaux allèrent vite en besogne. Chaque jour on expulsait des prêtres de leurs paroisses et on les conduisait au loin pour les punir de leur fidélité au vicaire de Jésus-Christ. Sans la catastrophe qui termina la campagne de Russie et hâta la fin du premier Empire, Napoléon eût complètement désorganisé l'Eglise dans l'Etat romain. Les soucis de la guerre, les désastres qui en furent la conséquence l'obligèrent à ajourner la complète exécution de ses plans, mais ne le détournèrent point de la persécution la plus cruelle et la plus tracassière contre le malheureux clergé romain.

Avant de parler de l'odysée de tant de respectables ecclésiastiques, qu'il me soit permis de remarquer que le commencement de leur exil coïncida avec un redoublement des souffrances infligées au chef de l'Eglise. L'Empereur, attribuant plus que jamais au Pape la résistance du clergé et des évêques des anciens Etats ecclésiastiques à ses ordres et les graves conflits qui éclataient, même en France, entre l'Eglise et l'Etat, était plus que jamais irrité contre Pie VII. La lettre que Napoléon Ier écrivit six mois plus tard à M. Bigot de Préameneu suffira pour éclairer mes lecteurs sur les procédés du tout-puissant souverain à l'égard du chef de l'Eglise.

(1) Le prince Borghèse, beau-frère de Napoléon, dont il avait épousé la sœur, la trop célèbre princesse Pauline, était gouverneur général des départements italiens annexés à l'empire français. Il avait sa résidence à Turin.

(2) Note de l'Empereur à M. le comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes, 26 juin 1810. — Cette note n'a pas été insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*.

Digitized by Google

« Ecrivez, — dit l'empereur, — écrivez au préfet de Montenotte (Savone) pour lui faire connaître la lettre que le Pape a écrite au grand vicaire de Paris (1), afin d'éclairer ce fonctionnaire sur la mauvaise foi du Pape (*sic*) qui, sous des apparences de conciliation et de charité, excite en secret la discorde et la rébellion. Donnez-lui l'ordre d'empêcher qu'aucun courrier ne soit reçu ni expédié avec des lettres pour le Pape ou sa suite, et pour que la poste ne fasse porter ni ne lui remette aucune lettre. Il faudra pour cela qu'il soit sûr du directeur des postes. Vous lui ferez connaître que je fais venir l'évêque de Savone à Paris, afin d'ôter au Pape un canal de communication. Vous donnerez effectivement l'ordre au prélat de venir à Paris, où je désire le voir. Vous écrirez au sieur Chabrol (M. de Chabrol, préfet de Savone) d'avoir dans ses conversations un ton plus ferme, de représenter au Pape qu'il fait du tort à la religion (*sic*); qu'il cherche à semer le trouble et la division ; qu'il néglige la douceur et les bonnes manières (*sic*) qui auraient pu réussir auprès de moi (?); qu'il n'obtiendra rien par les moyens qu'il emploie et que l'Eglise finira par perdre le reste de son temporel ; que ceux qui sont assez fols et assez ignorants de leurs devoirs pour l'écouter perdront leur place et que ce sera par sa faute (*sic*). Il faut que cela soit dit avec vigueur. Il doit voir également ceux qui entourent le Pape et les éclairer sur les fâcheuses conséquences que cela aura pour eux.

« Il est inutile que le Pape écrive (*sic*). Moins il fera de besogne et mieux cela vaudra (*sic*). Il est nécessaire : 1° que le préfet envoie un état des individus (*sic*) qui sont auprès du Pape ; qu'il désigne les plus grands travailleurs, afin que je les renvoie pour ôter au Pape le moyen d'écrire

(1) Il s'agit du bref ordonnant au cardinal Maury de quitter les fonctions de vicaire capitulaire de Paris qu'il avait usurpées, et que Pie VII communiqua à M. l'abbé d'Astros, vicaire général de Paris (plus tard cardinal-archevêque de Toulouse), pour qu'il le fît connaître au chapitre de Notre-Dame. On sait que, pour avoir reçu et montré cette pièce, M. l'abbé d'Astros fut arrêté et enfermé, sans autre forme de procès, dans le donjon de Vincennes, d'où il ne put sortir qu'à la chute de l'Empire.

Digitized by Google

et de répandre le poison (*sic*) ; 2° que vous donniez ordre au préfet de ne plus expédier les lettres du Pape pour le royaume d'Italie, le royaume de Naples, la Toscane, le Piémont, la France, et de ne lui remettre aucune lettre et de les envoyer toutes ici (*sic*). Vous en ferez le triage et l'on ne donnera cours qu'aux lettres dont l'émission sera sans inconvénient (*sic*). Faites-vous en conséquence envoyer toutes celles que le Pape écrirait et celles qui lui seraient adressées. En général, moins il en parviendra et mieux cela vaudra (*sic*). Vous ferez connaître au préfet et au prince Borghèse que mon intention est que l'extérieur du Pape se ressente du mécontentement que j'ai de sa conduite, et que l'état de sa maison soit réglé de manière à ne pas dépenser plus de 12 à 1.500 francs par mois. Les voitures qui avaient été mises à sa disposition à Savone pour lui et sa maison seront renvoyées à Turin.

« Recommandez au sieur Chabrol de ne plus rien dire dans ses discours qui tende à faire croire au Pape que je désire un accommodement. Mais son langage doit être qu'après son excommunication et sa conduite à Rome, qu'il continue à Savone, je dois m'attendre à tout de lui (*sic*); que je m'embarrasse fort peu de ce qu'il peut faire (?); que nous sommes trop éclairés aujourd'hui pour ne pas distinguer la doctrine de Jésus-Christ de celle de Grégoire VII.

« Ecrivez à la grande-duchesse de Toscane (la princesse Elise Bonaparte, épouse de Félix Baciocchi et sœur de Napoléon), pour lui faire savoir ce que j'ai fait pour le chapitre d'Asti (1) et pour lui recommander d'agir fermement et de ne se permettre aucune faiblesse. Que les

(1) Le grand crime commis par les pauvres chanoines de la cathédrale d'Asti (Piémont) consistait purement et simplement dans leur refus de reconnaître comme évêque légitime du diocèse un prêtre que Napoléon avait nommé sans l'assentiment du pape et qui s'était présenté au chapitre pour prendre possession de ce siège. Les chanoines ne voulurent pas être les complices d'une usurpation et déclarèrent à l'évêque intrus qu'ils ne reconnaîtraient comme premier pasteur de leur diocèse que celui qui recevrait l'investiture du Saint-Père. Napoléon, furieux de l'échec de sa tentative schismatique, fit arrêter les chanoines d'Asti et confisqua leurs prébendes.

Digitized by Google

chanoines du chapitre de Florence sachent qu'à la moindre faute ils perdront leur temporel pour toujours... » (1).

Quelques semaines plus tard, Napoléon Ier écrivait de nouveau à son ministre des cultes :

« Mon intention est, — lui disait-il, — que vous écriviez au préfet que le Pape ne doit se mêler de rien (*sic*); et comme il a lui-même proposé de ne se mêler de rien si on le lui signifiait (2), je vous autorise à lui faire faire cette signification. Le préfet doit lui faire connaître que tous les chanoines et théologiens de France et d'Italie sont indignés des lettres qu'il a écrites aux chapitres (3), que par

(1) Lettre de l'empereur Napoléon à M. le comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes, 31 décembre 1810. — Il va sans dire que cette lettre n'a pas été insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*.

(2) Cette affirmation de Napoléon Ier est absolument inexacte. Pie VII n'a jamais dit qu'il *ne se mêlerait de rien si l'Empereur le lui faisait signifier*. Au contraire, il a toujours protesté contre la situation intolérable qui lui était faite et qui, lui ôtant toute liberté, l'empêchait de diriger les affaires de l'Eglise. Comme l'Empereur, après avoir privé le vénérable pontife de l'assistance de ses conseillers naturels, les cardinaux, prétendait profiter de son isolement pour lui arracher, à force de pressions et de menaces, des concessions contraires aux intérêts de l'Eglise et au bien des âmes, Pie VII déclara fermement qu'il ne s'occuperait plus d'affaires tant qu'on ne lui rendrait pas ses conseillers, ne voulant et ne pouvant pas assumer devant Dieu la responsabilité de résoudre tout seul les graves problèmes qu'entrainaient les demandes réitérées de l'Empereur. — Comme on le voit, il y a loin de cette attitude parfaitement correcte, prudente et justifiée de Pie VII à la déclaration que lui attribue Napoléon, irrité au dernier point par la noble fermeté du vicaire de Jésus-Christ.

(3) Voilà encore une affirmation bien sujette à caution. Sans doute quelques prêtres courtisans, en Italie comme en France, n'étaient pas contents du Pape, qui revendiquait ses droits dans la nomination des évêques ; quelques-uns d'entre eux étaient même poussés à se ranger du côté de Napoléon par le désir qu'ils avaient d'être nommés à quelque évêché vacant. Mais ce clergé aulique n'était pas le clergé entier de France et d'Italie. C'était une petite minorité dans un corps très respectable et très dévoué au chef de l'Eglise. Au reste, si tous les chanoines et théologiens de France et d'Italie eussent partagé les sentiments que leur attribue l'Empereur, celui-ci n'aurait pas été contraint de traiter avec tant de rigueur et d'injustice les chanoines d'Asti et de Florence, l'abbé d'Astros et un bon nombre d'autres ecclésiastiques qui refusèrent de s'associer à ses entreprises schismatiques. Le chapitre de Bourges, qui repoussa plus tard Mgr Fallot de Beaumont, archevêque nommé par Napoléon

Digitized by Google

cette conduite il a été cause de l'arrestation de trois chanoines de Florence et de la confiscation de leurs prébendes (1), de la même sévérité exercée envers le chapitre

sans le consentement du Pape, ne se montra guère indigné de la lettre que Pie VII avait envoyée pour défendre aux évêques non institués par le Pape de prendre possession des diocèses qui ne leur appartenaient pas. Je pourrais multiplier les exemples ; mais à quoi bon ? Ce que je viens de dire prouve assez l'inexactitude de l'assertion de l'empereur qui forme l'objet de cette note.

(1) Le siège métropolitain de Florence étant devenu vacant, Napoléon Ier nomma Mgr d'Osmond, évêque de Nancy, à l'archevêché de cette ville. Mgr d'Osmond, plus sage que le cardinal Maury, refusa d'abord d'aller prendre possession de son nouveau siège. Il voulait recevoir ses bulles, afin d'être en règle avec l'Eglise. Ne pouvant vaincre sa résistance, l'Empereur lui déclara que le Pape consentait à lui délivrer lesdites bulles, qu'il partit sur-le-champ pour Florence et qu'il les trouverait à son arrivée à Lyon. Mgr d'Osmond, craignant de tomber en disgrâce, se laissa persuader par ces promesses, d'autant qu'elles étaient accompagnées par un ordre péremptoire de M. Bigot de Préameneu qui le sommait de se mettre en route. Mgr d'Osmond attendit en vain ses bulles à Lyon. Il reçut l'ordre de poursuivre son voyage. Par suite de la même obéissance aux ordres impériaux, l'évêque de Nancy, attendant toujours ses bulles et ne les recevant jamais, s'arrêta successivement à Turin et à Plaisance. Quand il arriva, le 7 janvier 1811, à Florence, il n'y trouva pas davantage les bulles promises, mais en revanche il put constater que tous les esprits étaient vivement émus du conflit qui, à propos de sa nomination et de celle du cardinal Maury, venait d'éclater entre l'Empereur et le Pape. Le chapitre de Florence avait nommé vicaire capitulaire, pendant la vacance du siège archiépiscopal, M. le chanoine Averardo Corboli. Celui-ci, après l'arrivée de Mgr d'Osmond, consulta les chanoines sur ce qu'il devait faire. Leur avis fut qu'on devait prendre l'avis du Saint-Père, et M. le chanoine Corboli chargea le chanoine Muzzi, théologal de la métropole, de rédiger la supplique à Sa Sainteté. Le Pape répondit aussitôt que Mgr d'Osmond n'avait pas le droit de prendre possession du siège de Florence. Mgr d'Osmond eut alors la faiblesse de ne pas résister aux ordres impérieux de l'Empereur. Alors le chanoine Muzzi fit connaître le bref du Pape. Appelé par la princesse Elisa Bonaparte-Baciocchi pour se justifier, M. Muzzi déclara qu'en « matière semblable il ne connaissait pas d'autre souverain que le Pape ». La sœur de Napoléon fit immédiatement arrêter le chanoine, qui fut enfermé dans la forteresse de Porto-Ferraio (île d'Elbe). A la même époque, et pour les mêmes motifs, les chanoines Mancini et Rancia et l'avocat Pierre Valentini, qui avaient publié le bref de Pie VII relatif à cette affaire, furent aussi arrêtés et conduits dans la forteresse de Fenestrelle.

Voy. à ce sujet la *Narrazione intorno alla diocesi di Firenze*, Turin, 1859 ; Cf. la *Vie épiscopale de Mgr d'Osmond*, par M. l'abbé

Digitized by Google

d'Asti et de l'arrestation du cardinal Di Pietro, du chanoine d'Astros, de l'abbé Fontana, de l'abbé Grégori, qui tous sont éloignés de manière qu'ils ne puissent jamais faire de mal; que ces pratiques ténébreuses sont indignes d'un Pape (*sic*); qu'il sera cause des malheurs de tous ceux avec lesquels il correspondra (*sic*); que, déclaré ennemi de l'Empire, il doit désormais rester tranquille, et puisqu'il se dit lui-même (*sic*) *arrêté*, se conduire comme tel et cesser de correspondre, soit avec ses agents, soit avec ceux qui auraient noué quelques relations avec lui; qu'il est fâcheux pour la chrétienté et pour l'Eglise d'avoir un tel Pape, aussi ignorant de ce que l'on doit aux souverains (*sic*); mais que du reste l'Etat ne sera pas troublé et que le bien s'opérera sans lui (*sic*). Vous écrirez en outre au préfet de Montenotte qu'il ait à prendre toutes les mesures nécessaires pour que le Pape ne puisse communiquer avec personne, pour que les auberges de Savone et les voyageurs soient surveillés, et enfin pour ne rien laisser passer. Vous lui ferez connaître que le ministre de la police lui écrira pour les personnes qui doivent être arrêtées, renvoyées ou conservées auprès du Pape... » (1).

Lorsqu'on lit ces pièces, on comprend sans peine que c'était bien le pouvoir spirituel du souverain Pontife que Napoléon Ier attaquait et dont il espérait s'emparer à force de violences inouïes et des plus odieuses persécutions, infligées au plus doux et au plus modéré des Papes. Cette lutte suprême entre un tyran de génie et le chef de l'Eglise ne pouvait pas ne pas avoir un contre-coup douloureux dans l'Empire et le royaume d'Italie. Il était impossible de localiser le conflit, vu qu'il s'agissait de savoir si l'Eglise serait réduite en servitude de son consentement ou si elle opposerait une résistance inébranlable à son oppresseur.

GUILLAUME, pp. 565, 568, 570 et suiv. Cf. D'HAUSSONVILLE, *l'Eglise Romaine et le Premier Empire*, tome III, chap. XLII, pp. 440-442, chap. XLIII, pp. 453-455.

(1) Lettre de l'empereur Napoléon à M. le comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes, 20 janvier 1811. — Cette lettre n'a pas été insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*.

Digitized by Google

Pie VII avait donné l'exemple. La majorité des évêques et des prêtres romains le suivirent dans la voie douloureuse où il s'était engagé, et il y eut en France et en Italie de nombreuses victimes du despotisme napoléonien, les unes illustres comme M. d'Astros, les évêques de Troyes, de Tournay et de Boulogne, les cardinaux noirs, d'autres moins connues, mais non moins dignes d'admiration.

Nous avons vu comment Napoléon Ier traitait le Pape qu'il avait spolié et incarcéré ; la suite de ce travail montrera quel fut le sort des prêtres romains exilés par l'Empereur. De même que Jésus-Christ dit à ses disciples qu'ils ne seraient pas mieux traités qu'il ne l'avait été lui-même, Pie VII aurait pu dire au clergé de ses anciens Etats : — Si on me jette en prison et si on me prive de toute ressource morale et matérielle, moi qui suis votre premier pasteur et le vicaire de Jésus-Christ, on reculera bien moins quand il s'agira de vous opprimer, vous qui êtes mes fils et dont la situation, comparée à la mienne, est humble et modeste.

(*A suivre.*) Comte Joseph Grabinski.

Digitized by Google

# M. JULES LEMAITRE

Bien des fois j'ai discuté, ici, les opinions de M. Jules Lemaître, mais toujours incidemment; je n'ai jamais examiné l'ensemble de ses œuvres. C'est pourquoi, sans doute, on a pu m'accuser de m'être montré injuste à son égard. J'essaie aujourd'hui de me disculper aux yeux des amis qui m'ont reproché — avec une parfaite bienveillance d'ailleurs — ce qu'ils considèrent comme une erreur ou une omission. L'entreprise offre des difficultés bien grandes; qu'on me permette de le faire remarquer. M. Jules Lemaître jouit, à l'heure qu'il est, de tous les avantages d'une situation littéraire absolument incontestée; c'est un puissant dieu. Et ce dieu a parfois des fantaisies cruelles. D'autre part, même chez nous, il se trouve des hommes pour ne se souvenir que de ses admirables pages, sur Louis Veuillot ou sur la pureté des vierges chrétiennes. Remercions l'éminent, le très spirituel, l'illustre écrivain qui a bien voulu parler quelquefois avec sympathie, des hommes ou des choses que nous aimons. Oui, remercions-le, mais osons nous poser à nous-mêmes une question qu'il serait imprudent ou peu courageux d'éviter. M. Jules Lemaître recrute une grande partie de ses lecteurs parmi les jeunes gens qui sortent de nos collèges catholiques; il a tout ce qu'il faut pour les charmer — il faudrait peut-être dire ensorceler. Cette influence s'exerce-t-elle au profit des idées religieuses et morales que nous défendons? Il importe de le savoir et de le dire hautement.

Digitized by Google

On a épuisé, en l'honneur de M. Jules Lemaître, tout le répertoire des formules admiratives dont dispose la critique. J'imagine même qu'il doit éprouver quelque ennui à s'entendre louer périodiquement, à peu près dans les mêmes termes, par des écrivains appartenant à toutes les opinions. Je ne rééditerai pas les épithètes que l'on sait. Nous sommes tous d'accord pour reconnaître 1° que l'auteur des *Contemporains* a reçu du ciel d'éminentes qualités littéraires, 2° qu'il compte parmi les tout premiers de notre génération. Lui-même, quel que soit son scepticisme, sait à quoi s'en tenir là-dessus. Mais quand il ne sera plus là, quand la mode aura changé, quand on sera bien rassasié du dessert exquis dont aiment à se régaler les hommes de notre génération, que penseront les esprits modérés, représentants de la véritable tradition française? Un petit refroidissement se produira, c'est probable et j'ajouterai désirable pour tous, même pour M. Lemaitre. Du dilettantisme, du scepticisme, des airs détachés, des élégances renanistes, des réincarnations gréco-latines, on abuse vraiment. Vous verrez qu'avant longtemps on reprendra goût aux bonnes, grosses, solides, substantielles et un peu rudes vérités dont se contentaient Bossuet et Molière. Ce jour-là sera un jour heureux pour notre pays, un jour dangereux mais non pas mortel pour la gloire de M. Jules Lemaître.

Car enfin, sous ces apparences légères d'écrivain boulevardier, se cache un grand fonds de sérieux; ceci encore les lecteurs de M. Lemaitre l'ont bien des fois constaté. Il procède à la fois de Voltaire et de M. Renan, ou si vous voulez, de Chateaubriand, mais il a subi l'influence du bon M. Nisard. Je sais bien qu'il est de très mauvais goût de parler encore de ce vénérable ancêtre, mais je persiste à croire que le meilleur de lui-même vit dans les écrivains d'aujourd'hui. Heureusement pour M. Lemaître, il se rattache à la tradition un peu timide et sage de nos classiques; il est classique.

Mais il a failli cesser de l'être, et cela par la faute de M. Renan. Le rusé Breton, qu'on s'obstine à regarder

Digitized by Google

comme un contemplatif, a hypnotisé son jeune admirateur. A son entrée dans la vie littéraire, M. Jules Lemaître voulait, avant tout, s'amuser. Or, quoi de plus amusant, je vous prie, que le Cakya-Mouni qui pontifiait alors au Collège de France? Il savait mêler, comme personne, le mystique au sensuel, et le transcendant au goguenard; il paraphrasait les prophéties d'Ezéchiel avec les discours de Louise Michel et, en se moquant persévéramment des Welches, dont les défaites l'amusaient, il acquérait une réputation immense. Des ministres le mettaient, en leurs discours officiels, au-dessus de Spinosa, de Fénelon et de Platon; lui-même daignait railler le spiritualisme de Pasteur. M. Lemaître a été ébloui par cette incroyable fortune littéraire. Il s'est mis à parodier *con amore* M. Renan, puis à le copier sans façon, puis enfin à s'endormir dans son nirvâna. J'appelle cela se suicider intellectuellement. Sa pénétration d'esprit et le sérieux de son éducation littéraire lui permettaient d'avoir une pensée à lui; il a mieux aimé n'être qu'un renaniste. On me dira peut-être, qu'après tout, ceci ne regarde que M. Jules Lemaître. Mais non, cette abdication semi-volontaire nous intéresse, nous aussi, hélas! car elle nous a valu une *renanite* aiguë, dont la France ne se remettra pas de sitôt. M. Lemaître distille du Renan tout pur dans les jeunes intelligences. Par lui-même, l'ancien séminariste de Tréguier ne serait pas aujourd'hui très redoutable. D'une part, en effet, ses œuvres de fantaisie, comme le *Prêtre de Némi*, *l'Abbesse de Jouarre* prennent un air de vétusté qui éloigne de plus en plus nos jeunes générations. D'autre part, ses œuvres sérieuses, comme *l'Histoire des langues sémitiques*, et même *l'Avenir de la Science* ne s'adressent qu'à un petit nombre d'érudits ou de penseurs. Qui donc parmi nos lettrés connaît la préface qu'Ernest Renan a écrite en tête des œuvres exégétiques de Kuenen? On pouvait donc prévoir le jour où l'influence de M. Renan serait réduite à sa plus simple expression. Les disciples du vieux Celte se sont chargés de lui donner un prolongement de vie, et M. Lemaître avec plus de succès, sinon avec plus d'ardeur qu'aucun autre.

Digitized by Google

Sans doute M. Anatole France a recueilli en héritage les parties les plus malsaines, les plus mystérieuses et les plus troublantes de l'âme de Renan, mais il écrit, si je ne me trompe, principalement pour des hommes mûrs, blasés ou avertis. On me dit aussi que les mondaines le goûtent beaucoup. Plus classique, et un peu pédagogue, en dépit de ses airs mondains, M. Jules Lemaître trouble plutôt les jeunes gens, même les candidats au baccalauréat. Nous avons beaucoup de peine à nous défendre contre lui, nous autres professeurs de rhétorique de l'enseignement libre. Tel élève, dont la gaucherie et la lourdeur nous avaient amusés, pendant quelques mois, prend tout à coup une allure dégagée, il joue du peut-être, aligne des conditionnels et traite irrévérencieusement les grands maîtres. Il ne faut pas chercher bien loin la cause de cette transformation : notre jeune homme a lu et relu les *Contemporains*. Est-ce un bien?

Il me répugne d'employer de grands mots, et je m'applique à parler avec une extrême modération, mais nous ne pouvons pas ne pas appeler chat un chat. Le scepticisme, même chez un homme mûr, fait des ravages épouvantables. Ne pas savoir si Dieu existe, ni si une autre vie nous attend après celle-ci, ne rien craindre que les gendarmes ou l'opinion ou la révolte d'une conscience, à la fois anémiée et faussée peut-être, c'est lamentable. L'Ecriture a un mot très énergique pour traduire cet état de choses : *in umbra mortis sedent*.

Mais les enfants? Leur esprit peut-il supporter le scepticisme? Non, non, mille fois non. L'âme des enfants a un besoin insatiable de justice et de foi. Pour une mauvaise note qu'ils croient n'avoir pas méritée, ils se révoltent; ils iraient facilement jusqu'au désespoir. Et, de grâce, ne sourions pas de ces désespoirs enfantins; s'ils sont futiles dans leurs causes, ils sont terribles dans leurs conséquences. Le scepticisme des tout jeunes gens produit, dans l'enseignement primaire, ce qu'on appelle la criminalité de l'enfance, et dans l'enseignement secondaire, le désespoir des familles. Cette dernière expression n'a pas reçu de

Digitized by Google

consécration officielle, mais la chose existe. Des gens d'esprit pourront la tourner en plaisanterie; peut-être cesseront-ils de rire, du moins je le crains.

Le besoin de croire court des risques plus grands que le profond et admirable sentiment de justice que Dieu a déposé dans l'âme des enfants. Ils ne sont pas exposés à ne pas croire, certes; ils croient nécessairement, ils croient toujours, ou en Dieu, ou *en* leur maître, ou *en* un mauvais camarade; cette dernière hypothèse se réalise quelquefois, mais le plus grand malheur qui puisse leur arriver, c'est de faire du scepticisme, sur la foi d'un écrivain à la mode. Un jeune homme qui a du bon sens cesse de se dire symboliste, ou réaliste, ou ibsénien, quand arrive la trentaine; au contraire, il risque de demeurer sceptique toute sa vie. Conclusion pratique et pressante : qu'on ne laisse jamais l'esprit des enfants en contact avec le scepticisme.

Je demande, en outre, qu'on veuille bien ne pas m'accuser de faire un procès personnel à M. Jules Lemaître. Non seulement son talent littéraire ne m'inspire que de la sympathie, mais j'avoue que j'ai été touché souvent de l'accent de sincérité et de l'énergie avec lesquels il prône la bonté, sa vertu favorite. Lui aussi, il croit à la justice, malgré tout, et il n'hésite pas plus dans son admiration pour une sœur de Saint-Vincent-de-Paul que dans son mépris pour les *Révoltées*. Mais nous ne parlons ici que de son influence intellectuelle. Voltaire fut, toute sa vie durant, le plus obstiné des conservateurs. De cet esprit conservateur, où sont les traces aujourd'hui? En revanche, nous savons trop bien comment il s'entendait à démolir. De même, les travaux de M. Lemaître n'auront d'autre résultat que de produire une recrudescence de scepticisme. (1) Il est vrai, qu'ils ne font que continuer une tra-

(1) Le malheur, c'est qu'à Paris, on vous juge sur quelques traits qui ont d'abord frappé, et qui font oublier les autres, et en voilà pour votre vie! Si vous croyez, par exemple, que l'on connaît Renan, que l'on se fait une idée juste de sa personne et de son caractère?... (*Les Contemporains*, 5e série, page 229).

Digitized by Google

dition philosophique et littéraire fort ancienne. Cependant, le cas de M. Jules Lemaître présente quelque chose d'exceptionnel et me paraît nouveau. Les écoliers le lisent sans avoir à se gêner, tout naturellement, et ils avalent le scepticisme comme l'eau. Je ne pense pas qu'il en fût ainsi, au temps jadis. Sans doute, les mauvais élèves lisaient, en secret, Voltaire, Diderot, ou tout autre, mais comme on dévore le fruit défendu; puis la lecture n'occupait pas dans leur vie une très grande place. Aujourd'hui tous lisent des œuvres comme les *Contemporains*, à découvert. Est-ce à la précocité des enfants qu'il faut attribuer cet état de choses? Est-ce au journalisme ou à certaines faiblesses de la vie de famille? Toujours est-il que les enfants ont aujourd'hui une petite philosophie à eux, qui concorde fort bien avec le scepticisme élégant de M. Jules Lemaître. Ecoutez la petite morale qu'il adresse à son ami Bob :

« Je vous ai beaucoup aimé, mon cher Bob, et cela depuis le jour où votre excellente mère eut l'idée de noter pour nous, vos instructives conversations. Et c'est parce que je vous aime encore que je voudrais vous dire, en toute franchise, combien m'ont surpris et affligé les derniers propos que vous avez tenus, si j'en crois M^me^ Gyp, à votre excellent abbé.

« M. le président de la république vous déplaît (il s'agit de M. Carnot), à cela il n'y a rien à dire. Il ne faut pas demander à un petit bonhomme comme vous, très étourdi, très en dehors et, Dieu merci ! très enfant malgré sa précoce affectation de blague, d'être sensible à un genre de mérite qui ne se sent bien qu'à la réflexion et qui suppose une dépense d'énergie toute silencieuse et intérieure.

« Vous êtes un gamin très indocile, très mal élevé, pas toujours très naturel malgré votre sans-gêne et votre argot, enfin très vaniteux et très content de vous. Mais, avec tout cela, vous avez du cœur et du bon sens ; vous êtes « un bon gosse », comme vous dites, et je crois que ce que vous estimez avant tout, chez les hommes, c'est la franchise, la loyauté, le courage, le sentiment raffiné de l'honneur. Vous aimez encore mieux ces belles vertus



Digitized by Google

quand il s'y joint un peu de « panache »; mais ce goût est bien de votre âge.

« Or, si vous aimez tant les « zigs » et les hommes de « crâne allure », comment vous arrangez-vous, mon cher monsieur Bob, pour admirer à ce point l'homme des petites lettres au duc d'Aumale ?

« Réfléchissez, mon cher Bob; renoncez à une erreur de goût que rien ne justifie ; renoncez-y sans le dire, puisque l'objet de votre flamme est aujourd'hui malheureux, et redevenez le vrai Bob... ou j'essaierai de ne plus vous aimer. »

Ainsi, n'était la question du boulangisme, Bob et M. Jules Lemaître se comprendraient et s'aimeraient sans réserve. Je crains que, dans cet échange de tendresses, le dupé ne soit M. Lemaître. Au fur et à mesure qu'il grandira, Bob se révélera de moins en moins intelligent ; il ne gardera que ce qu'il faut de clairvoyance pour mettre en pratique les maximes sceptiques de M. Lemaître. Seulement il se souviendra, non sans quelque amertume, de la bonne vieille morale qui se cache timidement sous ces maximes et il en gardera rancune à leur auteur. Il est évident que Bob, tout en s'autorisant de M. Lemaître, le qualifiera de rétrograde. Je dis rétrograde, mais Bob n'emploiera pas ce mot, depuis longtemps usé, il le remplacera par un de ces somptueux synonymes dont il accable ce pauvre M. l'abbé.

Quant aux jeunes gens sérieux qui lisent les *Contemporains*, ils se défendront tout d'abord, mais lorsque viendront les heures de découragement ou de tentation — et elles viennent toujours — ils se rappelleront les formules les plus élégantes de leur écrivain favori...

Le culte de M. Renan se complète, chez M. Jules Lemaître, par une sorte de dévotion à Paris. Positivement, il aime Paris, à peu près comme un musulman doit aimer la Mecque, et, cela va de soi, il prend un plaisir très vif à railler les provinciaux. Je crois même — ô mes amis lyonnais — que de ces railleries votre ville a la plus large part... Résignons-nous, mais osons tout de même faire nos petites remarques. Tandis qu'il vivait en province, et durant les premières années qui ont suivi son arrivée dans la capitale,

Digitized by Google

M. Lemaître a écrit les articles qui, en somme, lui ont valu le meilleur de sa réputation. Depuis, il a acquis plus de grâce, de souplesse, de finesse, en un mot d'atticisme, les bons juges l'affirment et personne ne songe à en appeler de leur sentence. Mais que d'articles sur la foire aux pains d'épices, et sur la danse du ventre, et sur les affiches, etc.! Les dernières *Semaines dramatiques*, qu'ont publiées les *Débats*, ont paru très faibles, même aux admirateurs de M. Jules Lemaître. Maintenant, il a émigré au *Figaro* — journal bien plus essentiellement parisien que les *Débats* — et il nous donne des consultations graves sur des sujets très athéniens : par exemple, sur l'inconvénient de porter des chapeaux « haute forme ».

N'allons pas dire à ceux qui aiment le tour d'esprit de M. Jules Lemaître que cette « ironie frivole », en développant, outre mesure, le respect humain, risque d'étouffer toute idée originale et tout sentiment chevaleresque. Ils nous répondraient par leur rire le plus athénien. Mais, sans essayer de parler leur langue, cherchons un argument qui les touche. Si toutes ces élégances ne correspondaient plus à l'état d'esprit de nos contemporains? Et il en est probablement ainsi. Presque tous les hommes de nos jours qui jouissent d'une situation brillante, ont connu les souffrances des laborieux débuts, cela se voit à l'expression soucieuse de leur physionomie. Ils ne répondent nullement à l'idée que nous nous faisons d'un marquis du dernier siècle. Pourquoi ne pas leur prêter un langage qui leur convienne, c'est-à-dire un langage sérieux? Parnassiens, naturalistes, boulevardiers, symbolistes, décadents et tous littérateurs triples ou simples, pourraient bien avoir fini leur temps. Oh! qui nous donnera un honnête homme ayant le courage de parler tout droit comme on parle chez nous, gens de Languedoc ou de Franche-Comté, de Normandie ou de Provence!

M. Jules Lemaître était bien l'homme destiné à remplir ce rôle, que le bon M. Nisard regardait comme providentiel (1). Français de France, il possède, à un degré éminent,

(1) Etre soi-même, a-t-il écrit quelque part, avoir son sentiment et

Digitized by Google

quelques-unes des qualités de notre race. Malheureusement, soit défiance de ses propres forces, soit désir de succès immédiats, il n'a pas su suivre la voie qui s'ouvrait devant lui. Cette voie longue, un peu monotone tout d'abord, et difficile, devait le conduire à la grande gloire. M. Jules Lemaître a préféré le sentier fleuri qui l'a conduit, en quelques années, à une notoriété enviable à beaucoup de points de vue, mais gênante. Ici encore, je ne fais pas une simple hypothèse. On se rappelle l'apostrophe célèbre à M. Renan : « Comment pouvez-vous être gai, ayant tué la foi, la joie et la paix de l'âme ? » Le célèbre article sur Veuillot nous révèle encore mieux les sentiments intimes de M. Jules Lemaître. Il est jaloux — oh ! très noblement et très justement jaloux — du grand polémiste catholique. « Celui-là, du moins, semble-t-il dire, n'a gaspillé ni les trésors de son cœur, ni les ressources de son esprit; il a su se dévouer à l'Eglise, il a aimé les humbles, il a vécu en communion avec les âmes pures, il a évité la débauche, il a foulé aux pieds le respect humain, il s'est réconforté dans la prière, il a connu la douceur d'être persécuté pour une grande cause, il a pardonné, il a combattu le grand combat, il a conservé la foi. Avec tout cela cet homme heureux a trouvé moyen d'acquérir une gloire littéraire de premier ordre, une gloire qui éclipsera peut-être celle de tous ses contemporains; car ce pauvre Augier, le rival heureux, semblait-il, de Louis Veuillot, comme il baisse dans l'estime des hommes compétents ! Victor-Hugo, lui-même, nous apparaît déjà comme moins sympathique; son rang ?... Heureux, trois fois heureux Louis Veuillot !

son jugement à soi et non le jugement et le sentiment des autres, professer une opinion parce qu'on l'a, non parce que d'autres l'ont, et parce que c'est l'opinion présumée d'une circonscription électorale ou l'opinion affichée d'un groupe parlementaire... Ah ! si nos représentants pouvaient faire cela ! Si chacun d'eux pouvait penser tout seul et agir selon ce qu'il a pensé !... C'est comme en littérature. Si les jeunes gens ne copiaient point ce qu'ils ont lu, s'ils voulaient être sincères et ne traduire que ce qu'ils ont vu et senti, nous aurions de bien meilleurs livres.

Il y a pourtant une difficulté. « Etre soi-même », cela est beau, mais pour être soi-même, il faut d'abord être quelque chose... Cette réflexion me refroidit un peu sur la phrase de M. Léon Say.

Digitized by Google

« Et nous, les favoris de l'opinion, que faisons-nous que de la flatter et nous mettre à sa remorque, au lieu de la redresser et de la conduire? Moi-même j'ai pour fonction sociale d'amuser quelques délicats épicuriens de lettres qui savent fort bien à quoi s'en tenir sur la valeur morale de mes exercices littéraires. J'ai cru, au début de ma carrière, que le dilettantisme allait me procurer des jouissances infinies. Il est si beau, me semblait-il, de tout comprendre, puis de faire de sa vie une sorte de métempsycose ininterrompue ! Etre tour à tour ou presque en même temps, Néron et un jeune martyr de la primitive Eglise, mourir avec Fridousi et ressusciter avec Alfred de Musset, rêver comme Lamartine au clair de lune, donner des nasardes aux Norvégiens, s'approprier les plaisanteries de M. de Voltaire, moraliser les rois en exil, railler cet excellent Paul Bourget en compagnie de quelques autres, prêcher la bonté, quelle destinée! ou plutôt quel rêve irréalisable d'adolescent!

« Hélas! je n'ai pu leur parler que de moi-même. »

En s'amalgamant, tant bien que mal, les éléments divers que nous venons d'indiquer forment une personnalité morale très curieuse, qui ne ressemble pas à celle que se figure un vain peuple de lecteurs. M. Jules Lemaître est d'abord un homme de bon sens. Par là, il se rattache aux grands maîtres et se sépare de tous les décadents, rastaquouères et charlatans de lettres, qui, tous les trois mois, annoncent une grande évolution du génie latin. On le considère, dans le monde des petites revues, comme un rétrograde, et on l'a déjà nommé l'héritier présomptif de l'oncle Sarcey.

M. Jules Lemaître aime à se donner comme un démocrate et il ne semble pas qu'il comprenne mal son rôle. Ne pas trop rappeler, mais ne pas oublier non plus qu'on a vu le jour chez des paysans tourangeaux, ne pas tenter la conquête du faubourg Saint-Germain, et cependant faire entrer à la fois dans son âme des goûts distingués, des sentiments délicats, des pensées peu communes, c'est de la bonne démocratie si je ne me trompe. Au plaisir d'en pratiquer

Digitized by Google

les principes, M. Jules Lemaître joint celui de railler avec douceur et respect les représentants du noble faubourg.

M. Jules Lemaître est un patriote, oui, on sent qu'il aime la France, qu'il la voudrait grande et qu'il souffre, plus qu'il n'en veut laisser paraître, de certaines faiblesses nationales. Le malheur est qu'il croit à la décadence de notre pays. Il ne voit dans l'Arc de triomphe qu'un beau thème à métaphores sentimentales, une raison de s'attendrir sur les déclins des peuples. Tandis qu'on prend un bock en quelque café des Champs-Elysées, on regarde le soleil couchant embraser l'Arc de triomphe, et on pense à la décadence latine, et on dissimule une noble tristesse.

Voilà tout de même de beaux côtés chez M. Jules Lemaître : on me permettra bien sans doute de considérer les autres. M. Jules Lemaître est un homme d'esprit, un homme de beaucoup d'esprit, incontestablement. On le lui a dit, on le lui a si bien dit, qu'il ne peut plus guère écrire aujourd'hui sans chercher le trait. Glorieuse mais pénible situation. Vous vous rappelez M^lle^ Delaunay, la femme de chambre de je ne sais plus quelle duchesse du XVIII^e^ siècle. La duchesse traînait la malheureuse femme de chambre dans tous les salons, elle l'installait au milieu d'une société brillante, en lui disant à brûle-pourpoint : « Faites de l'esprit, Mademoiselle ». Il est vrai que pour la récompenser, la duchesse la maria plus tard au baron de Staal. L'opinion publique, aussi despotique que certaines grandes dames, en agit à peu près de même avec les écrivains : il est vrai encore que pour les récompenser, elle les porte à l'Académie française et leur promet l'immortalité, mais comme elle les met à la torture ! La plupart des lecteurs qui ouvrent le journal où écrit M. Lemaître se disent : « Va-t-il nous amuser aujourd'hui ? Sera-t-il étincelant ? Est-ce que par hasard, ce matin, il raisonnerait doctement ? »

Et c'est ainsi que le public et l'écrivain se font mutuellement un très grand mal. Je crois apprécier à leur véritable valeur les traits d'esprit de M. Jules Lemaître, qui sont le plus souvent — mais pas toujours cependant — de la meilleure qualité. Les causeries où il parle avec simplicité de

Digitized by Google

choses sérieuses, me paraissent préférables. Lisez ce qu'il a écrit sur Jeanne d'Arc : « Pour que son effigie répondît entièrement à l'idée que nous nous faisons de la sainte bergère, il me semble qu'il faudrait façonner quelque figure, franchement irréelle et hiératique, imiter avec le plus de sincérité possible les bons imaginiers du moyen âge. L'écueil c'est que cette ingénuité retrouvée paraîtrait sans doute pleine d'affectation... (Je songe avec horreur à la moyenâgerie des tapisseries au petit point pour les fauteuils et les poufs...) Nous venons sans doute trop tard pour bien sculpter les saintes, car pour cela il faut être naïf, et quand nous le sommes, on ne nous croit plus. » Il arrive même à M. Lemaître de faire quelquefois des sermons exquis.

« Comment n'a-t-il pas senti (M. Richepin) ce qu'il y a dans ses négations de grossier, de rudimentaire, d'enfantin, d'attardé, de dépassé par l'Esprit moderne? Pas de Dieu, pas de loi morale, pas même de lois physiques : ce qu'on appelle ainsi, ce sont les habitudes des choses (ce qui revient d'ailleurs au même) : tout est gouverné par le hasard : la Raison même, la Nature et le Progrès sont des idoles qu'il faut renverser comme les autres. Conclusion : mangeons, buvons et ne pensons à rien. Il nous développe cela avec une allégresse et une fierté sans pareilles. Il n'y a pas de quoi! Voilà-t-il pas de belles découvertes! Se figure-t-il avoir expliqué tout en supprimant tout? Les abominables suppressions! De quels sentiments exquis ce poète nous dépouille! Plus de foi, plus d'espérance, plus de charité, plus de vertu, plus de rêve, plus d'illusions, plus de chimères. Et si comme Banville « je n'ai souci que des chimères?..... » Les négations de M. Richepin sont plus ineptes que toutes les affirmations. Je suis honteux de voir un poète lyrique penser comme un antidéiste des Batignolles. Eh! qui donc ne croit pas en Dieu? Il y a tant de façons d'y croire! »

Des exagérations d'un esprit facile et brillant aux jeux de la sophistique, il n'y a qu'un pas; inutile de dire que Jules Lemaître l'a franchi. Malheur aux hommes de talent, comme aux peuples qui s'attardent aux exercices malsains

Digitized by Google

de la sophistique! (1). L'habitude de jongler avec les idées tue la grande inspiration, la foi, le patriotisme, le dévouement, en un mot tout ce qui donne du prix à la vie. Je ne sais rien de plus triste pour la France que la multiplication des pastiches gréco-romains qui a marqué cette dernière période littéraire. Le *Sérénus* de M. Jules Lemaître, le *Silvanus* de M. de Vogüé, le *Luscius* de M. Maurice Barrès, l'*Aphrodite* de M. Louys feraient croire à nos voisins et à nos ennemis que la France en est arrivée au dernier degré de décomposition. Du moins, tous nos gens de lettres en sont persuadés, et leur maître, M. Renan, a établi d'une manière irréfutable que les époques de décadence ont leur charme. Nous en croyons ces Messieurs sur parole, mais comme nous en croyons les fumeurs d'opium sur les douceurs de leur occupation favorite. Par bonheur, la sophistique et la glorification de la décadence perdent de leur prestige aux yeux des générations nouvelles, avides d'idées pratiques. M. Jules Lemaître a trop de sang gaulois dans les veines, et trop de sens du réel pour ne pas s'en apercevoir.

Au-dessous de lui, bien au-dessous de lui, tout un peuple de gobeurs se charge de dégoûter les honnêtes gens des beautés, d'ailleurs un peu malsaines à tout le moins, de l'alexandrinisme. Et qu'on ne me dise pas qu'aucun rapport n'existe entre le scepticisme d'un Renan, ou l'impressionnisme d'un Lemaître, d'une part, et de l'autre, la foule des décadents. S'il ne s'agit que de talent, oui, mettons hors de cause M. Jules Lemaître et M. Renan ; mais au point de vue moral, où git, je vous prie, la différence? Sur le Racine mort, le Campistron pullule, et les succès d'un Lemaître font tourner la tête à des milliers de jeunes gens qui devraient s'occuper de droit, de médecine ou de comptabilité, et qui consacrent leurs loisirs à la littérature faisandée. Pour quiconque se place au point de vue

(1) Le naïf étudiant qui est venu consulter le Méphistophélès de Gœthe s'écrie : « Je suis si abasourdi de tout cela, qu'il me semble qu'une roue de moulin me tourne dans la tête. »

Digitized by Google

moral — et je demande timidement qu'on veuille bien ne pas trop s'étonner que ce point de vue soit le mien — les méfaits publics de M. Jules Lemaître ne laissent pas d'être inquiétants. Il ne prend pas la peine de dissimuler sa tendresse pour les écrivains qui se font un jeu d'offenser systématiquement la morale, pour peu qu'ils aient de style. Lui-même s'amuse à soutenir, trop souvent, des thèses très scabreuses. Je signale entre autres son étude sur Loti, son deuxième article sur Renan, et certains billets du matin.

Mais laissons toutes ces fantaisies plus ou moins philosophiques. En les composant, M. Jules Lemaître s'amusait, ou se contentait de remplir, avec plus ou moins d'entrain, sa besogne de journaliste. Il est une page — sérieuse évidemment — dans laquelle il a mis toute son âme d'incrédule moderne désolé de ne pouvoir pas croire, et qui pourrait porter pour épigraphe le mot célèbre de l'Ecriture : *Credo, Domine, adjuva incredulitatem.* Je fais allusion à la confession qui termine l'étude sur Louis Veuillot. Avec une bonne grâce exquise, M. Jules Lemaître développe les raisons, même les plus intimes, qu'il a de ne pas croire. Cette fois du moins, on ne m'accusera pas de poser des « questions terribles » et irrévérencieuses aux grands hommes de nos jours. Nous n'avons qu'à écouter : « Non, je vous jure, dit-il, ce ne sont pas mes passions qui m'ont ravi la foi ; je ne leur obéis pas toujours ; et en tout cas le prêtre m'absoudrait, si j'avais la volonté de mieux vivre. Et ce n'est pas non plus la superbe de l'esprit. Sincèrement, je ne me sentirais pas diminué, si je croyais ce que Pascal, Racine et Bossuet ont cru. Je suis humble, ou j'y tâche. »

On ne saurait dire plus délicieusement, avec plus de modestie personnelle, de tact et de délicatesse. Mais il ne s'agit pas ici de délivrer à M. Lemaître un brevet dont il n'a que faire; nous avons à apprécier un état d'âme. Or, il me paraît impossible qu'on laisse passer sans protestation les dires de M. Lemaître.

Il se donne comme le représentant d'une majorité, du plus grand nombre, de la presque totalité de ses contemporains. Soit, mais précisément il est du monde, de ce monde

Digitized by Google

qui raisonne fort bien à son point de vue, qui détient la sagesse et qui ne comprend pas la folie de la croix, mais que notre divin Maître a condamné et dont Bossuet a dit : « Quand il faut en venir à considérer cette parole : *Le monde ne vous connaît pas*, et celle-ci : *Je ne prie pas pour le monde*, c'est là que l'on tremble ; l'esprit est confondu, le cœur s'abat et il ne reste qu'à dire : *Mon Père juste : vous êtes juste, Seigneur, et tous vos jugements sont droits...* Quand donc nous entendons ces paroles : *Le monde ne vous connaît pas*, ne demandons point, comme fit saint Jude : *Seigneur, d'où vient que vous vous ferez connaître à nous et non pas au monde ?* Car Jésus-Christ ne répond pas à cette demande, et il répond seulement : Celui *qui m'aime gardera ma parole* » (1). M. Jules Lemaître se trompe donc lorsqu'il dit : Je suis dans les meilleures conditions pour comprendre la vérité religieuse. Il se trompe d'autant plus qu'il appartient à une catégorie de mondains particulièrement suspects aux yeux des chrétiens, il est gendelettre. Et je ne lui citerai pas Louis Veuillot, qu'il pourrait taxer d'exagération satirique, mais Bossuet, encore Bossuet : « Pour la gloire du bel esprit, qui peut espérer d'en avoir autant, et durant sa vie et après sa mort, qu'un Homère, qu'un Virgile ? On leur a rendu des honneurs extraordinaires pendant qu'ils étaient au monde, et la postérité en a fait presque ses modèles et ses idoles. La folie de les louer à été jusqu'à leur dresser des temples ; ceux qui n'ont pas été jusque-là n'ont pas laissé *de les adorer, à leur mode, comme des esprits divins et au-dessus de l'humanité* » (2). Il suffit, ce me semble, de souligner ces dernières expressions. Que font nos critiques, sinon d'adorer, à leur manière, les écrivains les plus dangereux, les plus troublants, en un mot, les moins austères ? Il est vrai que nous considérons aujourd'hui comme très sérieux et très graves, certains écrivains condamnés par Bossuet. On nous dit, par exemple, que Virgile est un penseur, un poète national, un

(1) *Méditations sur l'Evangile*, LVII[e] jour.
(2) *Traité de la concupiscence*, chap. XIX.

Digitized by Google

liturgiste, presque un théologien ; on vante le sentiment religieux qui anime son *Enéide*. Bossuet cependant savait fort bien ce qu'il disait. Les lettrés de son temps professaient pour l'antiquité païenne, un *culte*, dont les dévots de la Renaissance avaient formulé les rites et les lois. Il s'élevait donc contre cette religion, contre cette superstition de l'antiquité, que tout le monde aujourd'hui s'accorde à trouver ridicule. Que dirait-il de toutes ces maladies morales que le renanisme a répandues parmi nos contemporains ?

Après s'être défendu contre les attaques supposées de Louis Veuillot, M. Jules Lemaître prend l'offensive. « Est-ce que, demande-t-il au grand polémiste, est-ce qu'il n'y a pas eu des moments où, loin de la lutte, aux champs ou sur la grève, ou bercé par la musique, il vous semblait étrange que vous fussiez Louis Veuillot, rédacteur en chef de l'*Univers*, voué dans un coin de la planète à la tâche d'anathématiser des hommes comme vous, à cause de certaines affirmations inconcevables et incontrôlables sur le monde et la cause première; des moments où vous ne vous voyiez plus vous-même que de loin, où il vous paraissait à la fois incompréhensible et doux de vivre ? Et est-ce qu'il n'y a pas eu d'autres moments encore, des moments d'angoisse mortelle et d'universel dégoût, où vous admettiez presque que l'on pût totalement désespérer et où vous n'étiez retenu dans votre foi que par une habitude d'âme ? »

Un peu bien enchevêtrés, tous ces arguments de M. Jules Lemaître. Oui, certes, Louis Veuillot eut ses moments de doute, d'affaissement ou même de désespoir; il le confesse lui-même dans les vers célèbres qui lui servent d'épitaphe :

> Je fus pécheur et, sur ma route,
> Hélas ! j'ai chancelé souvent ;
> Mais, grâce à Dieu, vainqueur du doute,
> Je suis mort ferme et pénitent.

Mais que peuvent valoir les pensées qui se présentent aux heures de défaillance? Nous autres chrétiens, nous

Digitized by Google

les considérons comme des tentations d'abord ; puis, quand nous les avons repoussées, comme des rêves malsains qui se sont dissipés à la lumière de la foi; cela ne compte pas.

Mais puisque M. Jules Lemaitre s'intéresse à ces moments de défaillance que connaissent les âmes les plus vigoureuses, nous le prierons à notre tour, d'aller jusqu'au bout de cette pensée. Même aux yeux de ceux qui n'ont pas la foi, une homme comme Louis Veuillot, déchoit sensiblement toutes les fois qu'il s'abandonne au plaisir de vivre, c'est-à-dire, toutes les fois qu'il veut ressembler au reste des écrivains.

M. Jules Lemaitre l'avoue implicitement, et en cela, il fait preuve de finesse psychologique. Le stoïcisme et la morale indépendante peuvent donner lieu à de longues tirades, même à de très éloquentes tirades; ils sont d'un faible secours dans les moments décisifs de la vie. La vieille morale, la seule bonne au dire de Schérer, n'a qu'un point d'appui, la foi positive des chrétiens qui craignent Dieu. D'où il suit que cette foi positive, même si elle est un peu mêlée de ce que les écrivains élégants appellent le fanatisme, constitue pour l'homme qui la possède, une immense supériorité par rapport à ses semblables. Toute l'originalité intellectuelle de Louis Veuillot, son élévation de sentiments, sa fierté, son courage, sa vaillance, toutes les rares beautés de son âme proviennent de l'intransigeance de sa foi. C'est ce qu'il importe de bien mettre en lumière, au risque d'avoir à parler des anathèmes qu'il lançait quelquefois.

Ce qu'il faut penser exactement de ces anathèmes, j'essaierai peut-être de le dire un jour, mais comme, pour le moment, il s'agit de rassurer ceux dont M. Jules Lemaître interprète les inquiétudes, je me hâte de leur livrer le secret de ceux qui ont la foi. Que les inévitables moments de défaillance aient compté si peu, ou, pour parler plus exactement, n'aient pas compté du tout dans la vie d'un Louis Veuillot, cela ne peut surprendre que des hommes qui flottent à tout vent de doctrine.

Digitized by Google

Ils veulent tout savoir, tout soumettre au contrôle de leur raison, et pour mener à bien cette opération formidable ils n'ont pas le moindre point d'appui. Archimède se sentait assez fort pour soulever le monde, mais encore fallait-il le lui trouver, ce fameux point d'appui. Nous autres chrétiens, nous avons infiniment moins d'ambition philosophique, nous nous résignons à l'inévitable, à l'inconnu, au mystère. Nous considérons avec le plus parfait sang-froid et sans nous en faire un grand mérite, ce soleil, ces étoiles dont les mouvements réguliers épouvantaient les philosophes antiques et déconcertent encore M. Sully-Prudhomme, l'ami de M. Jules Lemaître. A quoi bon nous tourmenter? Nous savons bien que toutes ces choses, Dieu les a livrées aux disputes des savants. Qu'ils s'accordent entre eux ou se gourment, en vérité, que nous importe? En revanche, nous avons des solutions claires, belles et consolantes pour tous les problèmes de la vie morale. L'humilité, la charité, la certitude de l'au-delà qui nous est décrit dans *le Sermon sur la montagne*, en voilà assez pour rasséréner nos âmes. Ceux qui ont faim et soif de justice seront rassasiés, que voulez-vous de plus?

Enfin, nous avons, nous, un point d'appui. Il est vrai que les habiles nous contestent sa solidité! L'ont-ils éprouvée sérieusement? Cette chère et grande Eglise qui les a presque tous élevés, ils la déclarent vieillie, impuissante, finie. Les convertis, fin de siècle, nous font l'honneur de nous considérer, nous prêtres, représentants autorisés de l'Eglise, comme « la lavasse des séminaires ». Ceux qui sont polis comme M. Jules Lemaître, nous témoignent une bienveillance où il entre beaucoup d'indulgence ironique.

Le moment n'est peut-être pas encore venu de tenter une apologie du clergé de France, mais il viendra bientôt. En attendant, nous pouvons faire valoir quelques arguments qui ont une certaine valeur.

Il est fort heureux pour messieurs les lettrés qu'au milieu de toutes leurs agitations, la plupart stériles, le clergé de France leur ait conservé un point fixe. Vous

Digitized by Google

nous trouvez retardataires (1), dépourvus d'esthétique et de curiosité intellectuelle ? Peut-être bien que vous exagérez un peu ; peut-être bien que si nous marchons trop lentement, vous marchez, vous, beaucoup trop vite. Mais les plus ridicules ici, ne sont peut-être pas ceux que pense un vain peuple d'écrivains. Il y a cinquante ans environ, les jeunes normaliens que M. Cousin avait couvés sous son aile, prenaient certainement en pitié les bons curés de campagne qui s'en tenaient encore à saint Thomas. Et aujourd'hui, de qui se moque-t-on ? ce n'est certainement pas des bons curés de campagne. Le dilettantisme renaniste auquel M. Lemaître a le tort de prêter le concours de son talent, trébuchera de plus haut, c'est-à-dire, tombera plus bas que l'éclectisme de M. Cousin.

C'est pourquoi, nous demeurons attachés de toutes les forces de notre âme, avec joie, paix et amour, à cette Eglise qui nous est si maternelle. Pierre a toujours les paroles de la vie éternelle. Il ne nous fournit point un oreiller moelleux, afin que se repose agréablement notre tête, comme le veut le père et le maître de tous nos sceptiques ; il nous dit : Levez-vous, marchez et enseignez toutes les nations ; toutes les nations, par conséquent même celles qui bâtissent des villes comme Alexandrie. Et bravement nous enseignons même les membres de l'Institut, sans prétendre rivaliser de science avec eux ; il nous suffit de constater qu'ils sont en désaccord avec Pierre. Quelle sécurité intellectuelle est la nôtre ! Louis Veuillot en a délicieusement joui et je m'étonne que M. Lemaître paraisse hésiter sur ce point.

Voilà pour l'esprit, mais le cœur a ses certitudes, comme son ordre et elles valent bien celles de l'esprit, car la morale et le sentiment ont leur part très grande dans la vie religieuse. Je m'explique par un exemple. Sur les notions de vertu, de devoir, de sacrifice, de résignation, l'opinion d'une mère chrétienne ne vaut-elle pas l'opinion de quatre

(1) Voir le portrait du prêtre Timothée dans le *Sérénus* de M. Jules Lemaître.

Digitized by Google

académiciens, même conducteurs d'âmes? Dans l'ordre moral, le cœur d'une vraie mère est un chef-d'œuvre, une création de tous points admirable, tandis que la cervelle de beaucoup de savants... Je me suis souvent représenté Renan en train de pontifier sous la coupole, aux applaudissements enthousiastes des cinq académies. Ces applaudissements l'ont-ils jamais consolé des angoisses de sa mère? On peut en douter.

Eh bien, nous les rétrogrades, nous demeurons en communion avec nos mères, avec les religieuses, avec les vieux prêtres, avec le Pape, avec Bossuet le plus souvent, avec saint Thomas et saint Augustin toujours. Nous trouvons doux de vivre, de nous mouvoir, c'est-à-dire d'agir, d'être dans cette pensée.

Toute profession d'incrédulité qui se respecte, renferme une tirade contre l'enfer. M. Jules Lemaître y va de son petit argument sentimental contre l'éternité des peines. « Considérez, dit-il, que selon votre orthodoxie même, (est-ce que je me trompe?) Dieu a créé la plupart des hommes, non sans doute pour qu'ils fussent damnés, c'est-à-dire, éternellement méchants et malheureux, mais sachant qu'ils le seraient. C'est là une idée si épouvantable que justement à cause de cela, on finit par se tranquilliser. »

Hum! se tranquilliser? Ce n'est ni facile, ni peut-être sage. Il y a une idée que je trouve, moi, plus épouvantable que celle de l'enfer et plus mystérieuse, c'est celle de la souffrance. Car enfin nous savons que Dieu est à la fois infiniment intelligent et infiniment juste. Quand il nous punira, il aura ses raisons, et il saura dans quelle juste mesure il convient de le faire. Rapportons-nous en sa justice, puis ayons le courage de nous dire que la crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse, même chez les meilleures natures. Aucun de ceux qui mettent en doute l'existence de l'enfer, ne voudrait supprimer les gendarmes et les garde-chiourme. Il peut arriver un moment où nos formidables armées modernes n'auront d'autre raison d'être que de combattre les fauteurs de désordre. Que M. Jules Lemaître veuille bien compter les soldats, gendarmes,

Digitized by Google

sergents de ville, policiers, employés de prisons, juges et tous autres hommes qui ont pour mission de conduire leurs *frères* par la force. Il est de toute évidence que la crainte joue un très grand rôle dans la vie, et un rôle souvent salutaire. Songez donc, si chaque homme pouvait faire tout le mal qu'il souhaite à ses semblables !... Ce serait épouvantable. Donc, ne bannissons pas la crainte de la vie morale, il faut au contraire que l'homme redoute le châtiment qui l'attend au-delà du tombeau, s'il se conduit mal durant cette vie.

Mais quel châtiment? Hélas ! Messieurs les modernes, il n'y en a qu'un, le châtiment éternel, car d'une peine temporaire personne ne se soucierait. Donc, l'idée de l'enfer ne répugne pas tellement à notre intelligence. Mais au contraire, l'idée de souffrance? Rappelons-nous les supplices que les Assyriens et les Orientaux infligeaient à leurs prisonniers, les esclaves de l'antiquité mis en croix, toutes les atrocités que l'histoire nous révèle ou nous cache, et pour ne pas paraître remonter trop loin, pensons aux massacres d'Arménie, à la traite des noirs, à nos soldats du Tonkin empalés. Demain une guerre européenne peut éclater. Parmi toutes ces victimes, que d'innocents ! Ces souffrances des innocents confondent notre raison, et les incrédules n'ont pas la ressource de les nier comme ils nient l'enfer. Comment un Dieu bon et tout-puissant a-t-il pu créer tant d'hommes destinés uniquement à souffrir?

La vérité est que la sensiblerie de Rousseau d'une part, et d'autre part, la légéreté superficielle d'un Voltaire et son extrême attachement à la vie, ont enlevé toute virilité aux intelligences modernes. On confond la bonté avec la fadeur, on supprime l'idée de justice, on affecte de ne pas voir l'importance et l'étendue des sacrifices et des expiations nécessaires dans la vie humaine telle qu'elle nous est accordée. Pourquoi la douleur? nous n'en savons rien mais il est bien certain qu'elle existe. Par conséquent elle doit avoir sa raison d'être dans le passé de l'humanité, elle aura son prolongement dans ce qu'on appelle aujourd'hui l'au-delà. Les anciens se faisaient une tout autre conception de la destinée humaine : « Allons, chantons en chœur,

Digitized by Google

s'écrient les Erinnyes d'Eschyle, il nous plaît de hurler le chant horrifique et de dire les sorts que notre troupe distribue aux hommes. *Et nous, nous glorifions d'être justes.* La Parque toute-puissante m'a fait cette destinée immuable pour suivre les homicides jusqu'à ce qu'ils soient descendus sous terre. *Et même morts, ils ne sont pas délivrés de nous... Nos imprécations font la paix des dieux.* » Je me permets de signaler ces derniers mots à M. Jules Lemaître.

Sophocle a développé des théories analogues dans son *Œdipe à Colone.* Plus près de nous, Dante, tout pénétré de la forte théologie du moyen âge écrivait sur le frontispice de son Enfer : « La justice anima mon grand architecte ; je fus fait par la divine Puissance, la suprême Sagesse et le *premier Amour* — vous avez bien lu — le premier Amour. Bossuet — naturellement — ne se montre pas moins énergique que le Dante. Ah ! il ne présente pas à ses auditeurs un enfer atténué, un enfer aussi petit que possible, comme essaiera de le faire plus tard Lacordaire : « Vous serez frappés, dit-il, tout ensemble, dans le corps, de pauvreté, de peste, de froid et de chaud ; dans l'esprit, de folie, d'aveuglement et de fureur ; le ciel sera de fer sur vos têtes, et la terre d'airain sous vos pieds ; votre rosée sera la poussière, vous ne porterez jamais de fruit, parce que vous n'aurez pas voulu servir le Seigneur en joie et dans l'abondance de toutes sortes de biens, vous serez mis dans l'esclavage de votre ennemi, dans la faim, dans la soif, dans la nudité, dans l'indigence de tout ; il mettra sur vos épaules un joug de fer. Outre toutes ces plaies que vous entendez, Dieu vous en enverra de plus terribles, qui ne sont point écrites dans ce livre, et qui passent tout ce qu'on peut exprimer par le langage humain, et comme le Seigneur s'est réjoui en vous faisant du bien, il prendra plaisir maintenant à vous perdre, à vous renverser. Vous serez à jamais sous cette impitoyable verge ; sous cette verge veillante, qu'a vue le prophète, car le Seigneur veillera éternellement sur votre iniquité et ne cessera de vous briser, de vous mettre en pièces. Pourquoi criez-vous inutilement ? Votre plaie est incurable : Je l'ai faite à cause de



Digitized by Google

votre iniquité et votre dure malice, dit le Seigneur, par la bouche de Jérémie ; votre endurcissement a causé le mien : vous m'avez rendu inexorable, impitoyable, inflexible. Allez ; et ils iront au supplice éternel, et les justes à la vie éternelle. C'est par là que Jésus finit sa prédication. C'est ce qu'il nous laisse à méditer, et il n'a rien de plus important à dire au peuple » (1).

Et maintenant voici les considérations de M. Renan sur le même sujet : « Milton comprit enfin ce pauvre calomnié (Satan) et commença la métamorphose que la haute impartialité de notre temps devait achever. Un siècle aussi fécond que le nôtre en réhabilitations de toutes sortes ne pouvait manquer de raisons pour excuser un révolutionnaire malheureux que le besoin d'action jeta dans les entreprises hasardées. On pourrait faire valoir, pour atténuer sa faute, une foule de motifs contre lesquels nous n'aurions pas le droit d'être sévères... » M. Renan conclut son apologie de Satan par une sorte d'hymne en l'honneur de la toute-puissance de l'art, ce qui ne laisse pas d'être quelque peu surprenant. « L'art seul est infini... l'art nous apparaît comme le plus haut degré de la critique ; on y arrive le jour où, convaincu de l'insuffisance de tous les systèmes, on arrive à la sagesse... »

Il y a plaisir, si je ne me trompe, et profit à rapprocher des opinions aussi différentes sur l'enfer et le diable. Admettons que Bossuet se soit exprimé avec quelque rigueur janséniste, admettons que le discours plus consolant de Lacordaire sur le grand nombre des élus réponde mieux aux aspirations religieuses de ce siècle. Mais que dire du discours « fadasse exprès » et faible et dépourvu de modestie que nous tient M. Renan ? Je plains un peu les renanistes.

M. Jules Lemaître a dit : « Si Louis Veuillot vivait encore il me traiterait de Galuchet. » M. Lemaître se trompe, au moins partiellement. Louis Veuillot avait de remarquables qualités de critique : s'il vivait, il ne confon-

(1) *Méditations sur l'Evangile*, XCVII[e] jour.

Digitized by Google

drait pas M. Lemaître avec un Galuchet, mais une fois pleine justice rendue au talent, il ne manquerait pas de moraliser l'auteur des *Contemporains* devenu figariste, avec sympathie certainenent, mais aussi avec une sévérité juste où les habiles découvriraient du fanatisme. Oh ! la jolie morale ! Nous perdons tous grandement à ne pas l'entendre, et M. Jules Lemaître plus que personne.

Abbé DELFOUR.

Digitized by Google

# UNE NOUVELLE REVUE

# D'ÉTUDES ECCLÉSIASTIQUES[1]

On répète souvent que le clergé français ne se montre pas à la hauteur de sa mission intellectuelle. Généralement ce sont nos ennemis qui parlent ainsi ; mais il arrive parfois que des organes catholiques ne résistent pas à la tentation de leur faire écho et même de se complaire, semble-t-il, à faire ressortir notre prétendue infériorité intellectuelle et scientifique. A les en croire, nous sommes toujours en retard. Nous ne faisons rien de bien. Nous pensons pauvrement, écrivons de même, et, quand nous nous mettons à parler, ce qui nous arrive, comme on sait, assez fréquemment, notre éloquence ne vaut pas mieux que notre plume.

Ces reproches sont-ils bien justes ?

Il est évident que nous avons encore à réaliser d'immenses progrès. Mais nous y travaillons avec une ardeur invincible, et les reproches de nos amis nous y aident autant, sinon plus, que ceux de nos ennemis, ne serait-ce que pour la raison qu'ils nous sont moins ménagés.

La vérité est, au contraire, que, dans la furieuse mêlée des idées et des rêves, nous occupons de plus en plus d'excellents postes de combat, partout où se livrent les grandes

(1) *Annales de Saint-Louis-des-Français* (publication trimestrielle de MM. les chapelains). Rome, à Saint-Louis-des-Français. Paris, Oudin, 10, rue de Mézières. Le fascicule, 2 fr. ; le volume, 8 fr. — Le premier fascicule a paru en octobre 1896, le second en janvier 1897.

Digitized by Google

batailles, sur certaines positions même où la prudence de nos anciens n'aurait pas osé s'aventurer. Ces efforts généreux prouvent notre vitalité et sont, pour l'avenir, le gage d'une solide et précieuse renaissance. Aimons à fixer sur eux notre attention et celle des autres.

Mes confrères plus autorisés de l'*Université catholique* me pardonneront, je l'espère, d'empiéter sur leur domaine en disant quelques mots de la jeune revue ecclésiastique dont la lecture bienfaisante m'inspirait les réflexions qui précèdent. Son apparition n'a pas fait grand bruit ; elle s'est présentée, en effet, si modestement que personne ne songeait à y prendre garde. Et c'était grand dommage. J'essaierai de montrer pourquoi, par amour sans doute de la justice et de la vérité, mais encore de cette *catégorie* plus modeste dont on veut bien me permettre de défendre ici, quelquefois, les droits.

***

Ce n'est point cependant que les *Annales de Saint-Louis-des-Français* se présentent à nous comme devant combler, au point de vue de la science des belles choses et de leur histoire, une lacune fâcheuse et que déplorent souvent ceux qui s'intéressent à l'avenir de ces sortes d'études. Il me semble pourtant qu'elles pourront y contribuer pour leur part, modestement, en venant à l'aide de la préparation nécessaire et lointaine de ceux qui, plus tard, s'occuperont des études d'art avec quelque autorité. Elles feront naître des vocations et seront, pour les cultiver, un moyen d'une singulière efficace.

Ces réflexions me sont suggérées par l'article très intéressant qu'un des jeunes chapelains, M. l'abbé Chenillat, consacre, dans le premier fascicule, à *la Galère impériale du lac de Némi* (1).

(1) Fascic. 1, pp. 133-159. Cf. à la page 136 de l'article les sources

Digitized by Google

Au lac charmant chanté par tous les poètes et sur les rives duquel ont plus ou moins rêvé les pèlerins de la ville éternelle, il eût manqué quelque chose si les archéologues n'avaient pas trouvé le moyen d'y intéresser à leur tour la curiosité du grand public. Mais les archéologues sont gens de ressource. Depuis le milieu du xv^e^ siècle, l'âge d'or de la renaissance classique, ils s'acharnent à poursuivre jusqu'au fond du lac albain les débris extrêmement curieux d'une maison flottante que le luxe impérial y précipita jadis après s'en être amusé quelques instants. Ils ne se lassent pas de chercher, et ils ont raison, puisque le lac, dépositaire fidèle, consent à leur livrer toujours quelque chose de nouveau. Ce n'est plus maintenant une seule galère, mais bien deux qui seraient immergées au fond des eaux. La curiosité est excitée au plus haut degré. L'an dernier, les fouilles reprises avec ardeur, mais entravées, selon la coutume, par l'ingérence tracassière et jalouse des employés ministériels, ont donné cependant d'heureux résultats. M. l'abbé Chenillat nous les fait connaître dans un récit auquel je ne saurais reprocher que d'être trop intéressant. L'austérité des archéologues s'accommodera difficilement de tant de délicatesse : ils ne manqueront pas de la lui reprocher.

Nous avons cependant le droit de nous montrer moins sévères. C'est un présage d'excellent augure que de voir nos jeunes chapelains, au sortir des sérieuses études de théologie et de droit canon, se laisser toucher par le côté charmant d'une science généralement austère ; laissez-les faire, ils y trouveront bientôt un intérêt plus grand. L'art proprement dit, mais aussi l'apologétique et, dans une certaine mesure, le dogme lui-même n'y sont-ils pas engagés ? A Rome, bien mieux qu'ailleurs, nos apprentis savants sont merveilleusement placés pour s'en apercevoir et nous le dire, de temps en temps, avec une autorité de moins en moins discutable.

En arrivant en Italie, il est bien naturel que l'archéologue

consultées par l'auteur. C'est auprès de M. Ballerini, l'entrepreneur lui-même de la dernière campagne, qu'il a puisé le meilleur de ses renseignements.

Digitized by Google

novice éprouve le besoin de se mettre au courant des méthodes d'une science pour laquelle il n'est encore outillé que très sommairement. Je parle, bien entendu, de la préparation technique, car pour l'autre, la seule essentielle, l'éducation philosophique et littéraire, nous serons au niveau, pour le moins, de tous ceux qui se donnent rendez-vous chaque année dans les différents centres d'études romaines, l'Ecole française du palais Farnèse, l'Institut allemand, l'Ecole belge, etc. Aux membres de ces différentes Ecoles qui ont, bien entendu, leur revue officielle, on demande de produire peu et seulement ce qu'on est convenu d'appeler des travaux originaux. C'est une méthode ; elle peut se défendre, surtout quand il s'agit de recherches historiques, et dans ce cas, nos chapelains, nous le dirons tout à l'heure, pensent comme tout le monde.

J'ai remarqué cependant que cette manière de faire ne contentait pas tout le monde, et pas même ceux-là qui y étaient le plus directement intéressés. Ils se plaignent souvent qu'on les oblige à une production prématurée. Les travaux qu'on leur impose leur semblent aussi insupportables que des devoirs d'écoliers. Ils voudraient qu'on les laisse étudier librement, quitte à produire plus tard lorsque, revenus en France, accablés de loisirs, ils seront plus maîtres d'eux-mêmes et de leurs découvertes.

Nos chapelains de Saint-Louis raisonnent autrement. Je ne suis pas disposé à leur donner tort. On ne découvre pas tous les jours l'Apollon du Belvédère ou les marbres de Délos. Je connais des chercheurs acharnés qui, pour avoir remué beaucoup de terre, n'ont pas encore réussi à trouver une poterie inédite. Ou bien ils n'ont que des fragments. Ils devront attendre, pour publier quelque chose, d'avoir complété leur trouvaille et puis ensuite la série à laquelle elle se rapporte. Ils n'écriront guère, et peut-être, à cause de cela, on les appellera de grands savants. Ils seront, pendant plusieurs années, les archéologues de l'avenir, ceux qui écriront demain. En attendant, la science se fait sans eux, malgré eux, et je crois bien qu'ils se flattent d'une

Digitized by Google

vaine espérance en comptant la révolutionner de fond en comble le jour où ils se décideront à parler.

La science des autres a bien son prix. Travailler à la faire nôtre n'est pas déjà tellement à dédaigner. Que nos jeunes archéologues de Saint-Louis nous tiennent au courant des campagnes annuelles de la science, ils feront en cela œuvre louable et qui profitera grandement à eux et à nous. Ils sont admirablement placés pour le faire comme il convient.

Je leur demanderai toutefois d'élargir quelque peu leur cadre dans les articles qu'ils ne manqueront pas de nous donner prochainement. Je voudrais que rien ne leur fût étranger du mouvement artistique, au moins en Italie. A défaut d'expéditions fréquentes que les ressources d'un budget modeste ne leur permettraient pas d'entreprendre au gré de leurs désirs, ils ne manqueront pas de moyens pour se renseigner parfaitement, puisque Rome est le centre d'où partent généralement et où reviennent toutes les expéditions importantes. Nous savons encore qu'au point de vue de l'art chrétien primitif ils trouveront de précieuses ressources auprès du successeur de l'éminent de Rossi, qui mettra comme par le passé, j'en suis sûr, au service de leurs jeunes curiosités sa grande complaisance et son inépuisable bonté (1).

Ils travailleront ainsi fructueusement à parfaire leur noviciat artistique, en même temps qu'ils nous tiendront au courant du mouvement archéologique et des études d'art. Cela ne les empêchera pas d'avoir, eux aussi, une pensée de derrière la tête et de nous faire pressentir discrètement les belles choses qu'ils ont l'espoir de nous raconter plus tard. Mais en attendant, qu'ils parlent, sinon de leurs

(1) M. le professeur O. Marucchi vient précisément d'inaugurer à Saint-Louis-des-Français de remarquables conférences archéologiques qui ne profiteront pas seulement à nos jeunes chapelains. Je signale ce fait, qui ne relève pas uniquement de la vulgaire gazette archéologique. J'y vois en effet un argument de plus en faveur de ce renouveau d'études ecclésiastiques françaises dont je voudrais que cet article fît comprendre l'intérêt et pressentir l'importance.

Digitized by Google

découvertes, du moins de celles des autres. On ne sourira plus d'eux, comme on le faisait jadis de leurs prédécesseurs à Saint-Louis, qui étaient trop souvent, malgré une grande somme de travail, d'éternels et incorrigibles silencieux.

*
* *

C'était vraiment dommage, car ils ne manquaient pas de choses intéressantes à dire, si j'en juge par l'article remarquable qu'un ancien chapelain consacre, dans le fascicule du mois de janvier, aux *Recherches d'histoire provinciale du moyen âge dans les archives du Vatican* (1).

J'aurai fait de cette étude tout l'éloge qu'il convient quand j'aurai dit qu'elle servira désormais de guide précieux et indispensable à tous ceux qui entreprendront, aux archives du Vatican, des recherches sur l'histoire ecclésiastique du moyen âge. Les travailleurs moins fortunés qui ont perdu, jadis, de longues séances d'archives avant d'être capables de s'y occuper fructueusement, regretteront de n'avoir pas trouvé, pour leur épargner les maladresses du début, un guide analogue. Enfin plus d'un jeune historien de nos facultés catholiques, encore indécis sur l'orientation qu'il conviendrait de donner à ses études particulières, s'enthou-

(1) M. l'abbé Louis GUÉRARD. *Recherches*, etc. — Janvier 1897, p. 217-267. — M. Guérard est sur le point de commencer la publication des *Documents pontificaux sur la Gascogne* (Auch. Cocharaux, éditeur). Des travaux de ce genre, fruit de longues et patientes études, en même temps que leur auteur, ne manqueront pas d'honorer l'ancienne génération des chapelains de Saint-Louis. Dans une modeste préface *Au lecteur* placée au commencement du premier fascicule, Mgr d'Armailhac a rappelé quelques-uns de leurs travaux au cours de ces dernières années. La liste aurait pu en être plus considérable ; il me semble même que plusieurs ouvrages ont été oubliés qui sont le plus à l'honneur de l'ancienne génération. Que n'avait-elle à sa disposition une revue comme celle dont je signale aujourd'hui la bienfaisante apparition! Je ne crois pas que des travailleurs comme M. l'abbé Guérard auraient été embarrassés pour lui donner régulièrement de savantes et consciencieuses études.

Digitized by Google

siasmera, j'en suis certain, à la lecture attentive de cette étude austère. Ce sera pour lui la révélation de tout un monde nouveau qui s'offrira tout à coup à ses pieuses investigations.

Et qu'on ne croie pas que j'aie laissé tomber de ma plume, sans y prendre garde, cette *pieuse* épithète. M. l'abbé Guérard se chargerait à lui seul, au besoin, de la légitimer. Ecoutez-le plutôt quand il trace aux chapelains de Saint-Louis le plan magnifique de leurs futures études : « Que de fois les prêtres français admis à travailler aux archives du Vatican à côté d'érudits de nationalités et de religions différentes ont regretté l'indifférence de notre clergé pour les recherches de ce genre, surtout quand il s'agit du XIV^e^ siècle, la période française de la Papauté (1). Par exemple, on ne voit pas pourquoi les chapelains de Saint-Louis ne se chargeraient pas des travaux que j'ai eu l'occasion d'indiquer : revision des index d'Avignon et composition d'une table de ces index ; publication intégrale, pour les papes d'Avignon, des tables des registres du Vatican et du texte des *Obligationes*, ainsi que des *Introitus et Exitus;* inventaire des *Miscellanea;* enfin recherche, transcription et annotation des documents relatifs à l'administration pontificale dans les différentes régions de la France, par ordre de provinces, à partir de Jean XXII. S'ils y ajoutaient une nouvelle édition des Vies des Papes d'Avi-

(1) Il y a, dans ces paroles, une certaine exagération. L'histoire de nos papes français a trouvé chez nous de bons historiens. Depuis que les archives du Vatican ont été ouvertes aux travailleurs, nous n'avons pas manqué absolument d'ecclésiastiques pour les aller consulter. Je rappellerai même que c'est à un ancien chapelain de Saint-Louis, M. l'abbé Gayet, que revient l'honneur d'avoir publié le premier deux volumes sur le *Grand Schisme d'Occident*, d'après les documents inédits du Vatican ; son ouvrage, mal composé, n'a pas eu tout le succès auquel il aurait pu prétendre : il garde cependant toute la valeur des documents nombreux qu'il renferme et auxquels on peut se référer en toute sûreté, car M. l'abbé Gayet était un paléographe accompli. Il lui a manqué de s'être aguerri par quelques escarmouches, je veux dire un certain nombre d'articles de revues, avant d'entreprendre la publication de son grand ouvrage. Il lui a manqué les *Annales de Saint-Louis-des-Français.*

Digitized by Google

gnon de Baluze, les chapelains de Saint-Louis réaliseraient un ensemble de travaux qui compléteraient très heureusement les publications de l'Ecole française à Rome, et qui d'ailleurs donneraient satisfaction suffisante à l'esprit local si développé chez la plupart des ecclésiastiques. »

Ce que M. l'abbé Guérard ne dit pas, mais que son accent convaincu, en attendant des preuves plus palpables, laisse assez deviner, c'est l'ardent enthousiasme avec lequel il travaille, dans la mesure de ses forces, à remplir sa petite part de ce beau programme. Il aime à suivre l'action papale jusque dans les détails les plus infimes de la vie provinciale de cette Gascogne, sa patrie, dont il rêve d'écrire l'histoire au XIV^e^ siècle. Il les connaît, les pénètre si intimement que ces diocèses du Midi, en relation presque quotidienne avec la curie, lui « apparaissent, pour ainsi dire, comme *suburbicaires* ». Ces menus détails d'administration le passionnent bien plus que les grands événements de l'histoire. N'est-ce point grâce à eux qu'il réussira à reconstituer cette vie ecclésiastique si mal connue du XIV^e^ siècle, où l'autorité pontificale se superposait continuellement à la juridiction des ordinaires? Et en même temps que la vérité *vraie*, c'est-à-dire complète, se révèle à ses yeux, il sent croître en son cœur une admiration et un amour toujours plus grands pour « le Saint-Siège apostolique et sa patrie, petite ou grande ».

*
* *

Je n'ai point besoin d'ajouter que M. l'abbé Guérard est un moyenâgeux incorruptible. On l'étonnerait fort si on lui assurait qu'à partir du XV^e^ siècle, il est encore possible de s'occuper avec quelque fruit de l'histoire ecclésiastique.

Tout le monde, heureusement, n'est pas de son avis. Je vois même avec plaisir que, parmi ses successeurs à Saint-Louis-des-Français, il s'en est trouvé quelques-uns d'assez avisés pour s'attaquer à des périodes de notre histoire un

Digitized by Google

peu moins reculées dans la nuit des temps. Ils ont prouvé par d'intéressantes études, mieux qu'ils n'auraient pu le faire avec des dissertations ingénieuses, qu'on pouvait encore glaner des sujets d'études et même de l'inédit dans les périodes qui ont suivi le XIVe siècle.

J'entendais déplorer jadis l'indifférence de nos travailleurs français, qui n'avaient pas encore songé à entreprendre l'histoire des nonciatures en France à partir du XVIe siècle, alors que les Allemands et les Autrichiens poursuivaient déjà depuis plusieurs années la publication intégrale de tous les documents de cette espèce intéressant l'histoire de leur patrie respective. On comprend que de telles entreprises, extrêmement coûteuses, ne sauraient être menées à bonne fin par l'effort individuel et isolé d'un seul travailleur. Il y faut employer beaucoup d'hommes et beaucoup d'argent.

Mais c'est déjà quelque chose d'en faire valoir l'opportunité et d'en démontrer l'intérêt par des essais modestes dans le genre de celui que publie M. l'abbé Paquier sous ce titre : *Nonciature d'Aléandre auprès de François Ier* (1). Je comprends que l'auteur se soit laissé tenter par cette personnalité assez compliquée d'humaniste italien, professeur de grec pendant six années à l'université de Paris, puis diplomate, et non des moindres, puisqu'à lui revient l'honneur d'avoir obtenu contre Luther ce fameux décret de Worms qui devint, jusqu'à la paix d'Augsbourg, la base des revendications catholiques. C'est au retour de la diète de Worms que Clément VII, le pape Médicis, le choisit pour essayer d'obtenir de François Ier la paix tant désirée. Si la mission d'Aléandre avait réussi, le désastre de Pavie nous eût été épargné. L'article de M. Paquier nous fait connaître les raisons pour lesquelles elle échoua. Les docu-

(1) M. l'abbé PAQUIER, *Nonciature*, etc... (8 août 1524-24 février 1525.) IIe fascicule, pages 271-326. M. Paquier semble devoir consacrer ses efforts à cette figure curieuse d'humaniste-diplomate. Il vient de publier tout un volume de documents inédits sur Aléandre et la principauté de Liège, après avoir écrit, l'an passé, un article remarquable sur les rapports d'Erasme et d'Aléandre.

Digitized by Google

ments nouveaux qu'il publie et, mieux encore, la façon dont il les fait valoir, éclairent d'un jour tout nouveau l'histoire assez compliquée des événements qui précédèrent le désastre et le rendirent inévitable. La politique de Clément VII s'y montre sous son vrai jour et aussi celle de notre François Ier. On comprend mieux comment l'une et l'autre devaient aboutir rapidement au triomphe définitif des Espagnols et des Allemands par l'amoindrissement progressif et irrémédiable, en Italie, de l'influence française et pontificale.

Je signalerai encore, dans cet ordre d'études plus modernes que celles de M. Guérard, l'article de M. l'abbé de Surrel de Saint-Julien sur l'histoire des émigrés français à l'époque de la Révolution (1). L'attention du grand public s'est portée, depuis quelque temps, sur l'histoire, encore peu connue, de l'influence française en Italie pendant la période de la Révolution et de l'Empire (2). L'article de M. l'abbé de Surrel de Saint-Julien nous fera désirer vivement l'ouvrage plus considérable dont il n'est, si je ne me trompe, qu'un chapitre détaché, moins encore, une rapide introduction.

(1) M. Surrel de Saint-Julien. — *L'œuvre pontificale des émigrés français et son organisateur Mgr Laurent Caleppi, d'après des documents inédits.* Fascicule II, pages 327-344.

(2) On connait, à ce sujet, les ouvrages de M. Marmottan. Son livre *le Royaume d'Étrurie* a fait jadis quelque bruit. Je crois faire œuvre de bonne justice en rappelant ici, ce que l'auteur a oublié de faire ailleurs, comment il a emprunté à un érudit florentin, M. le marquis Covoni, en même temps que le titre de son livre, un bon nombre de ses documents les plus caractéristiques. (*Pierfilippo Covoni. Il regno d'Etruria*, 1 vol. in-8 de 217 pages. Firenze, Cellini, 1894.) L'extrême complaisance avec laquelle nous sommes accueillis, dans les milieux italiens, par tous ceux qui s'occupent de recherches historiques, devrait nous faire un devoir de ne jamais nous départir, à leur endroit, de la plus parfaite correction. Quand je prêche, pour ma part, le culte de la science des autres, j'entends bien mettre, dans ma religion, une grande loyauté, beaucoup de reconnaissance et de respect.

Digitized by Google

***

C'est un intérêt d'un autre genre que l'on trouve dans l'étude de M. l'abbé Meffre, *Aperçu historique et canonique sur la daterie d'Avignon* (1). Il prend l'histoire de cette institution à ses origines, au XV^e^ siècle, et la mène jusqu'au moment où elle disparaît, à la fin du XVII^e^ siècle. Son but n'est point de nous présenter, à ce sujet, une étude complète, mais seulement « de nous faire connaître une institution, grande dans le principe, peu à peu diminuée dans la suite, contre laquelle ne cessèrent de lutter le parlement et le clergé de France, et que la révolution devait briser à jamais ». Après avoir lu des études de ce genre, on commence à en sentir la véritable portée et l'utilité incontestable. A s'en désintéresser tout à fait, on renoncerait à pénétrer intimement l'histoire véritable de notre église de France.

Rien de petit, de négligeable ou de mesquin, quand il s'agit de ces précieux documents historiques qui nous livrent exactement les secrets prosaïques des temps passés. Je me garderai bien de chercher une beauté littéraire quelconque dans l'étude de M. l'abbé Calmet, *Sommaire des Bulles de Jean XXII concernant le diocèse de Rodez et celui de Vabres* (2). Il débute ainsi « Tom. I, An. 1, Fol. 285. « *Provisio ecclesiæ S. Petri de Frosso, sine cura, pro Gailhardo Saumato, capellano et familiari Papæ* ». Puis viennent d'interminables *Gratia expectativa... Item canonicatus... item collatio parochialis... item beneficii 100 lib.* ,... *provisio prioratus,* etc. Cette modeste littérature se continue de la sorte pendant les quatre-vingts pages que compte cet article. Déjà, l'année dernière, M. l'abbé Calmet avait publié un catalogue de ce genre, mais plus étendu, sur les différents documents pontificaux des archives vaticanes intéressant le diocèse auquel il appartient (3).

(1) Pages 13-50.
(2) Pages 51-132.
(3) *Varia documenta quæ Ruthenensem et Vabrensem diœceses re-*

Digitized by Google

Que faut-il penser de ce genre de travaux ? L'extrême et prosaïque labeur qu'ils imposent est-il vraiment proportionné au résultat qu'on en peut tirer? (1).

Pris isolément, il n'est d'abord nullement prouvé que chacun de ces détails soit condamné à n'avoir qu'une valeur infinitésimale, presque négligeable. C'est d'abord qu'ils sont exactement datés, et une date indiscutable a, dans certains cas, une valeur considérable. Ils renferment, de plus, un grand nombre de noms propres, soit de pays soit d'individus : c'est encore une nouvelle source d'intérêt. Les travailleurs qui s'occupent d'histoire locale ne manqueraient pas sans doute de leur trouver d'autres. Je n'ai pas besoin d'insister.

Que l'on commence maintenant à grouper, à classer ce nombre considérable de documents. Que l'on travaille à en dégager les enseignements multiples qu'ils renferment touchant l'administration ecclésiastique d'une paroisse, relatifs à la vie intime et religieuse qu'ils saisissent sur le

*spiciunt e schedio Garampianis in archivio vaticano exstantibus deprompta*, 1 vol. in-8, Rodez, Carrère, place de la Cité.

(1) Je n'ai pas à insister sur les différentes sources auxquelles on doit puiser pour dresser des catalogues de ce genre, M. Guérard ayant donné, dans les *Annales* mêmes de Saint-Louis, tous les renseignements désirables. Ces catalogues existent déjà en partie, manuscrits. Mais il faut les publier, en les complétant, dans la mesure du possible, identifiant les noms propres et surtout ceux de pays, vérifiant les sources indiquées, signalant enfin ce qui est vraiment inédit. Programme très simple, dira-t-on ? Il suffit de s'y être essayé quelque peu pour savoir qu'il est plus facile de l'indiquer que de le remplir. Je souhaiterais à un chapelain de Saint-Louis un désintéressement assez héroïque pour entreprendre la publication intégrale des fiches de Garampi sans préoccupation spéciale d'une province ecclésiastique. Il épargnerait ainsi, à ses successeurs s'occupant d'une seule province, un travail fastidieux et auquel il aurait pu suffire, sans un grand surcroît de peines. M. Guérard fait remarquer qu'il avait déjà dépouillé, feuille par feuille, à propos du diocèse de Bazas, dont le nom latin (*Vasatensis*), commence par un V, les mêmes registres auxquels M. Calmet a dû recourir pour le diocèse de Vabres (*Vabrensis*). Et moi-même, ayant été amené à rechercher aux archives certains documents relatifs au diocèse de Vannes (*Venetensis*), j'ai dû commencer par dresser, toujours sur les mêmes volumes, et pour mon usage personnel, un catalogue semblable à celui de M. Calmet.

Digitized by Google

vif. Dira-t-on, le travail fini, que l'on a perdu son temps et sa peine ?

Un catalogue du genre de celui que publie M. l'abbé Calmet, s'il existait pour la province lyonnaise, serait un recueil infiniment précieux. Et quand on l'aura, qu'il sera devenu, dans nos mains, un instrument indispensable de notre travail de chaque jour, on se demandera avec stupéfaction comment on faisait autrefois pour s'en passer aussi facilement.

***

J'avais donc quelques bonnes raisons quand j'ai entrepris de signaler, aux lecteurs de notre *Université catholique*, l'apparition de cette nouvelle revue ecclésiastique rédigée, à Rome, par nos chapelains de Saint-Louis. D'après les travaux dont je viens de parler, on a pu juger qu'il s'agissait d'une œuvre extrêmement louable et destinée, dans l'avenir, à rendre de réels services aux progrès de la science, en même temps qu'elle permettra à nos jeunes savants d'essayer leurs forces et de s'orienter prudemment au seuil de leur carrière de travail. On ne saurait trop féliciter Mgr d'Armailhac, le sympathique supérieur de notre église nationale, d'avoir pris courageusement l'initiative de cette publication doublement bienfaisante, puisqu'elle est destinée à venir en aide, non seulement à la science ecclésiastique, mais encore à ce petit groupe d'élite auquel elle donnera le moyen de s'exercer à la représenter dignement.

Les érudits sont un peu comme les oiseaux ; ils ont besoin de faire entendre, au moins de temps en temps, une petite chanson. Les poètes aussi, dira-t-on ? Mais eux, du moins, ont la ressource d'aller chanter leurs rêves sous l'ombre des grands bois, et cela leur suffit. C'eût été, au contraire, pour M. l'abbé Calmet, un médiocre encouragement si, pour le consoler de son ingrat labeur, on l'avait invité à aller déclamer, fût-ce même sur les rives enchan-

Digitized by Google

teresses des lacs de Némi ou d'Albano, son catalogue méthodique des fiches de Garampi.

Que d'anciens chapelains de Saint-Louis-des-Français ont passé leurs bonnes années romaines à copier et collationner d'innombrables documents, par amour de l'art, disait-on, en purs dilettantes, mais bien à tort, car il leur manquait une chose, capitale, celle-là, et c'était l'occasion et le moyen d'en tirer parti. Ils sont restés, le plus souvent, d'obstinés silencieux. Vous verrez maintenant qu'avec leurs nouvelles *Annales*, plus d'un chapelain de Saint-Louis va devenir, le plus naturellement du monde, érudit et savant, sans le savoir, peut-être même sans le vouloir.

Cela vaudra mieux, sans doute, que d'aller à Rome pour refaire un cours de théologie ou de philosophie élémentaires, ou même pour ne rien faire du tout.

Il faut bien reconnaître que les universités romaines, admirablement organisées pour l'enseignement régulier et progressif des sciences ecclésiastiques, offrent des ressources très modestes à ceux qui, formés sous notre discipline nationale, voudraient aller leur demander des leçons correspondant à ce que nous appelons l'enseignement supérieur. De pénibles déceptions les attendraient là-bas. Il faut y aller avec d'autres espérances, y apporter un autre programme. Pour s'être condamnés pendant longtemps à vouloir rester surtout théologiens ou canonistes, les anciens chapelains, historiens ou archéologues à leurs moments perdus, s'exposaient trop souvent à s'entendre reprocher de ne rien faire de sérieux, et il ne manquait pas, autour d'eux, de bons apôtres pour le prouver victorieusement.

Ceux d'aujourd'hui feront encore de la théologie et du droit canon (1). Mais aussi de l'archéologie, de l'histoire, et ils auront le moyen de prouver qu'ils s'y exercent utilement. Voilà une bien grande révolution. Elle n'aurait pu

(1) M. l'abbé Poirier, du diocèse de Luçon, nous a donné, dans le fascicule de janvier, un article sur *les Appels canoniques* (Fasc. II, pp. 161-217).



Digitized by Google

se faire si notre nouvel ambassadeur auprès du Vatican n'avait consenti à y prêter la main. Les temps sont changés !

En avons-nous caressé des projets et des rêves, pendant nos belles années romaines ! Mais nous n'avions pas songé qu'un jour viendrait où nos successeurs auraient le droit d'avoir leur revue, tout comme les clients de l'Institut de France, nos bons amis du palais Farnèse ! Voilà qui change tout. On a bien fait de nous mettre à la porte : nous n'étions plus de notre temps.

Abbé BROUSSOLLE.

Digitized by Google

# REVUE D'ARCHÉOLOGIE

## ET D'HAGIOGRAPHIE

I. P. Gauckler, inspecteur chef du service beylical des antiquités et arts, *L'Archéologie de la Tunisie.* Berger-Levrault et Cie, Paris et Nancy, 1896. In-8 de 67 p. et 16 pl.

II. A. Lafon, professeur à la Faculté des sciences de Lyon, *Amphithéâtre de Fourvière.* Lyon, A. Rey, 1896. In-8 de 39 pages et 3 planches.

III. *Ecclesiæ S. Mariæ* in Via Lata *tabularium. Partem vetustiorem quæ complectitur chartas inde ab anno* 921 *usque ad a.* 1045 edidit Ludovicus H. Hartmann. Vindobonæ, typis C. Gerold filii, MDCCCXCV. In-4° de XXXII-105 pag. et Atlas de 21 phototypies, 18 marks.

IV. Henry Havard, *les Arts de l'ameublement.* Paris, Delagrave, S. d. In-8, et gravures, comprend :

A. *Les Bronzes d'art et d'ameublement.* 90 illustrations par A. Hotin.
B. *La Céramique (histoire).* 100 illustrations par M. Gouin.
C. *La Tapisserie.* 90 illustrations par S. Hugard.
D. *L'orfèvrerie,* 120 illustrations, par M. Gouin.

V. Federico Consolo, *Cenni sull' origine e sul progresso della musica liturgica con appendice intorno all' origine dell' organo.* Firenze, Le Monnier, 1897. Petit in-4° de XXIV-104 p.

VI. Comte de Moucheron, *Sainte Elisabeth d'Aragon, reine de Portugal, et son temps.* Paris, Firmin-Didot, 1896. In-8 de XXIX-229 p., une héliogr. et trois dessins.

VII. *Denys le Chartreux* (1402-1471), *sa vie, son rôle, une nouvelle édition de ses ouvrages.* Montreuil-sur-Mer, impr. de la Chartreuse de N.-D. des Prés, 1896. In-8° de 88 p. et 1 fac-similé.

VIII. *Doctoris ecstatici* D. Dionysii Cartusiani *opera omnia in unum corpus digesta, ad fidem editionum Coloniensium, cura et labore monachorum sacri ordinis cartusiensis, favente Pont. Max. Leone XIII.* Tomus I. Monstrolii, typis Cartusiæ S. Mariæ de Pratis, MDCCCXCVI. In-4° de XCIV-684 p., 1 fac-similé et 1 grav.

IX. Chronique. — *Au Louvre.* — *L'architecture française au moyen âge.* — *La Cour des papes à Avignon.* — Tunisie, *Portrait de Virgile.*

I. *L'Archéologie de la Tunisie,* de M. Gauckler, se divise en trois parties : l'archéologie préhistorique, la carthagi-

Digitized by Google

noise et la romaine. De la première il n'y a presque rien à dire, car elle ne nous est connue que par un seul genre de monuments, les tombeaux berbères. Ils contiennent « des squelettes placés presque toujours dans la même attitude, bras croisés et jambes ployées, mais présentant des caractères ethniques très divers ; on y trouve aussi un mobilier funéraire assez pauvre, qui offre un singulier mélange de poteries grossières, simplement séchées au soleil, de vases en terre cuite, faits à la main ou au tour, d'objets en bronze, en fer, en cuivre, de silex taillés, de verroterie punique et de monnaies romaines ; documents contradictoires dont il est impossible de tirer des conclusions générales. » Il faut en dire autant — ce qui est assez singulier — de l'archéologie punique. Les Carthaginois ne nous ont laissé comme monuments de leur civilisation que des nécropoles, mais, il est vrai, en nombre considérable.

Dans le domaine de l'archéologie romaine, il convient de mentionner tout d'abord les aqueducs, celui surtout qui conduit les eaux de Zaghouan à Carthage, sur un parcours de 90 kilomètres. Il débitait près de 400 litres à la seconde, 32 millions de litres par jour, pouvant alimenter une population de 500.000 habitants. Arrivée à Carthage, l'eau était emmagasinée dans le grand réservoir de la Malga ; celui-ci se composait de vingt-quatre compartiments étanches, pouvant se nettoyer séparément, et mesurant chacun 30 mètres sur 5. On pouvait alimenter ainsi les bassins publics, *lacus*, les fontaines, *salientes*, les bains, *balneæ*, *thermæ*, *lavacra*, et même les maisons particulières.

Il importe de signaler aussi comme monuments archéologiques les colonnes milliaires, plus instructives là-bas que les nôtres. Elles portaient le chiffre des milles, puis une dédicace impériale rappelant la date de la création de la voie, une autre inscription relatant les difficultés qu'il avait fallu surmonter pour construire la route à travers monts et marais, indiquant si les travaux avaient été faits par la troisième légion auguste ou par les habitants et donnant les noms des magistrats qui en avaient surveillé l'exécution, ces routes étaient, et demeurent encore, en grand nombre :

Digitized by Google

M. Gauckler décrit les plus remarquables, ainsi que les ponts nombreux et monumentaux sur lesquels elles franchissaient les rivières. Il essaie ensuite une évaluation de la population, et arrive à cette conclusion que la Tunisie, « au temps de la domination romaine nourrissait plus du double, peut-être le triple des habitants d'aujourd'hni. »

L'auteur procède alors à une sorte de monographie de la cité romaine. La porte de la ville est généralement un arc de triomphe sous lequel passe une voie qui conduit au forum. Celui-ci a la forme d'une aire dallée surélevée, à laquelle on accède par un escalier et autour de laquelle court un portique à colonnes. Aux abords se dresse le temple dédié à la triade du Panthéon romain, Jupiter, Junon et Minerve : c'est le capitole. Il y a souvent aussi d'autres sanctuaires consacrés aux dieux indigènes, sans compter qu'on trouvera plus tard des basiliques chrétiennes. M. Gauckler, avec une compétence qu'on ne saurait discuter, termine par des notes intéressantes sur les théâtres, les nécropoles et sur l'épigraphie romaine.

II. C'est en 1887 que M. Lafon commença les fouilles qui ont amené la découverte de l'amphithéâtre de Lugdunum; il les a continuées avec succès jusqu'à cette année et la brochure qu'il vient de publier donne les résultats définitivement acquis. Procédant, dès le début, avec méthode, M. Lafon dégagea d'abord plusieurs pieds-droits, secteurs et voûtes : alors, à la suite de quelques mensurations, il eut vite fait de reconnaître qu'il ne se trouvait pas en présence d'un cercle mais bien d'une ellipse, c'est-à-dire qu'il avait devant lui les ruines non d'un théâtre, mais d'un amphithéâtre.

Dès lors, les mathématiques aidant, et bien qu'il ne possédât qu'un tiers environ du monument dans sa propriété, le savant professeur a pu calculer approximativement les diverses dimensions de l'amphithéâtre. En voici un aperçu: la superficie comprise dans l'intérieur de l'enceinte était de 11.000 mètres carrés et celle de l'arène de 2.565. Trente quatre rangs de gradins pouvaient contenir environ

Digitized by Google

25.000 spectateurs; les deux axes de l'amphithéâtre mesuraient 110 mètres 50 sur 133, alors que les mesures du Colisée donnent 155 sur 188 mètres et que l'amphithéâtre de la Croix-Rousse compte 117 sur 140 mètres. Car il faudra maintenant admettre que notre cité actuelle de Lyon compte deux amphithéâtres : celui du Jardin des Plantes, découvert il y a une vingtaine d'années, qui se trouvait dans le territoire de Condat, autrement dit la ville gauloise, et celui de Lugdunum qui occupait le centre de la colonie romaine, à 180 mètres du palais du gouverneur.

Si on se demande dans lequel des deux souffrirent les martyrs de Lyon, la réponse ne peut être douteuse : comme le prouve surabondamment l'argumentation de M. Lafon, les premiers chrétiens furent exposés dans l'amphithéâtre de Fourvière : soutenir le contraire c'est, après les découvertes qui viennent d'être rapportées, aller contre toute évidence. Ce ne sera pas le moindre mérite de l'honorable professeur d'avoir fixé définitivement un point d'histoire qui touche de si près à nos origines chrétiennes.

III. Il existe à Rome une église, autrefois monastère de religieuses, dont l'origine est fort ancienne, et qu'on nomme *Sainte-Marie in Via Lata*. Or les archives de cette église étant riches en documents, M. Hartmann a entrepris, sur le conseil du regretté commandeur de Rossi, de publier les plus anciens d'entre eux. Les encouragements et les subsides du ministère de l'instruction publique d'Autriche et de l'Académie impériale de Vienne, ayant puissamment aidé l'auteur dans sa tâche, il a fait paraître un fasciscule — qui sans doute sera suivi d'autres — contenant quatre-vingts chartes, qui se rapportent aux années 921 à 1045. Il a pris soin également de faire reproduire en phototypie les vingt-deux plus importantes, de telle sorte qu'on possède, à la fois, et des documents d'une haute importance pour l'histoire, la topographie, la législation de la Rome médiévale, et un atlas de la paléographie des x^e^ et xi^e^ siècles.

Pour montrer l'utilité de cette publication, je dois dire

Digitized by Google

que M. Hartmann en a tiré, en premier lieu, une liste des abbesses de deux couvents qui dépendaient de Sainte-Marie *in Via Lata* et dont les archives se trouvaient mêlées à celles de l'église mère, savoir : le monastère de Sainte-Marie et Saint-Blaise de Népi (Etats pontificaux) et celui des SS. Cyriaque et Nicolas *in Via Lata* à Rome. D'autre part les textes ont fourni un certain nombre de noms nouveaux de tabellions et de *scrinarii* romains, qui ne sont pas mentionnés dans les *Regesta Romanorum pontificum* de Jaffé.

Quant à la nature de leur contenu, les documents se divisent en *libelli* et en contrats emphytéotiques ou autres. On nommait *libelli* les actes où le pétitionnaire demandait qu'il lui fût loué telle terre ou telle maison ; la formule en était à peu près celle-ci : *A vobis petimus, domna abbatissa* (*locator*), *uti nobis ille* (*conductor*) *heredesque nostri habeamus licentiam, quatenus, cum Christi auxilio, locare committereque jubeatis libellario nomine...* On faisait l'acte en double et le contrat était valable, bien qu'il ne reposât en somme que sur la demande du locataire et qu'il n'y fût pas fait mention de l'acceptation du propriétaire. D'un autre genre était le contrat emphytéotique pour trois générations : c'était un louage en règle, fait au nom de l'abbesse et de sa communauté, et accompagné d'une formule de serment et d'une sanction. Les autres formes de contrats étaient : la donation, *dono, cedo, trado, et irrevocabiliter largimur atque offerimus*, et la vente, *cessimus, tradidimus, venumdavimus.*

Ces renseignements sont extraits de la préface que M. Hartmann a mise en tête des chartes; il est encore quelques points sur lesquels j'insisterai après lui. D'abord les textes de Sainte-Marie *in Via Lata* apportent une nouvelle preuve de la différence qui a existé entre les tabellions et les *scrinarii* romains : l'appellation en effet des premiers se termine au début du XI^e^ siècle, et c'est à peu près à ce moment-là que commence celle des *scrinarii*, qui se perpétue ensuite à l'exclusion des tabellions. Il faut remarquer également que l'écriture des notaires publics de cette époque

Digitized by Google

dérive directement de la cursive des v^e^-vii^e^ siècles, dont elle conserve presque la forme et les ligatures, tandis qu'elle n'a rien de commun avec l'écriture privée médiévale, avec celle, par exemple, qu'on trouve dans les manuscrits de l'époque.

IV. — C'est une heureuse idée qu'a eue la librairie Delagrave de publier une collection d'ouvrages concernant l'histoire de l'art et de ses applications; elle en a confié la direction à un homme dont la compétence est appréciée de tous, M. Henry Havard, inspecteur général des Beaux-Arts. Les volumes sont illustrés à profusion par des artistes de la partie, et leur prix modique, 2 fr. 50, les met à la portée de toutes les bourses; c'est bien la vulgarisation si désirable de l'histoire des arts, de leurs procédés et de leurs applications. Voici maintenant quelques notes sur les volumes que j'ai sous les yeux.

A. *Bronzes d'art et d'ameublement.* La première partie, celle-là technique, donne des détails sur la métallurgie et la composition du bronze, ainsi que sur les procédés divers pour sa mise en œuvre; elle indique en outre la nature du modèle, la façon d'opérer pour la ciselure, le montage et l'ajustage, et pour donner à l'objet une excellente patine. Dans la seconde partie l'auteur fait l'historique du bronze: il prouve qu'on doit entendre avec restriction le texte de Pausanias affirmant que l'invention des statues de ce métal est due au grec Rhœcus et à ses deux fils Théodore et Théléclès. Il indique ensuite les principaux monuments de cette nature dont les historiens classiques ont fait mention.

Au moyen âge, l'art du bronze est délaissé pour celui des ornements d'or et d'argent ; aussi est-il relativement facile de dresser une liste sommaire des statuettes, candélabres, trépieds, chaudrons et bassins dont sont ornés nos musées ou qui sont connus pour avoir été décrits par les chroniqueurs. On n'en dira toutefois pas de même des cloches, auxquelles l'auteur consacre un chapitre des plus intéressants. Lors de la Renaissance, l'art du bronze fait des progrès considérables : on ne sanrait parler de cette époque sans que

Digitized by Google

trois noms, entre tant d'autres, viennent à la pensée : Benvenuto Cellini, Andrea Verrochio et Germain Pilon.

B. *Histoire de la céramique.* — L'auteur débute en constatant qu'en Egypte le fini d'exécution des poteries atteste « une civilisation déjà fort avancée, un art en possession des règles définitives et de principes longuement médités, en même temps que des industries maîtresses de procédés perfectionnés par une pratique de plusieurs siècles ». Il fait ensuite passer les lecteurs successivement en Assyrie, en Chaldée et en Perse : les découvertes de M. Dieulafoy ont jeté un jour singulier sur la céramique de ces contrées, et montré que, là encore, le mot archaïsme est sans signification. La Grèce, elle, n'a pas cherché à emprunter aux contrées voisines « cette palette brillante dont les Assyriens avaient fait un si opulent usage; ils préférèrent inventer, à l'aide de transformations successives, un art nouveau, vivante expression de leur merveilleux génie. » A ceux qui seraient tentés de traiter cette étude de futile, l'auteur répond fort bien que la céramique grecque, en particulier, est devenue de nos jours un auxiliaire direct de l'histoire, car tandis qu'autrefois on l'étudiait plus spécialement au point de vue iconographique, on l'envisage plus utilement aujourd'hui dans sa chronologie et ses provenances.

En Italie, après une éclipse de mille ans, l'art de la céramique renaît au XV^e^ siècle, probablement rapporté de nouveau de l'Orient : dans cette partie, le maître des maîtres est, à cette époque, Lucca della Robbia dont les œuvres se placent entre 1450 et 1470. En France, après les simples carrelages du haut moyen-âge, on voit, au XIV^e^ siècle, apparaître les premières traces de l'art céramique. L'auteur en suit l'intéressante histoire, non seulement dans notre pays, mais aussi en Hollande, en Allemagne, dans l'Europe centrale et en Espagne ; il passe ensuite aux porcelaines de Chine et du Japon, et termine par l'histoire des céramiques à pâtes dures et à pâtes tendres et par la monographie des établissements de Sèvres et de Limoges.

C. *La tapisserie.* — Chez les Grecs, la tapisserie était généralement tissée par des esclaves ; il y avait cependant

Digitized by Google

des exceptions, comme le prouve l'histoire de Pénélope ; en tout cas, cet art y était fort en honneur. On a moins de renseignements pour les autres contrées : le musée des Gobelins conserve un fragment de tapisserie copte, tissée à dix couleurs, et qui montre qu'en Egypte il se faisait de fort beaux travaux ; d'ailleurs, M. Maspéro a décrit, d'après une peinture, un métier égyptien qui pouvait donner de bons résultats. Au moyen âge, certaines princesses ou religieuses se sont acquis dans la tapisserie à l'aiguille, dite *tapisserie de Bayeux*, une véritable réputation : par exemple, la reine Mathilde, à qui nous devons cette fameuse bande de tapisserie de 210 pieds de long, sur laquelle une aiguille naïve a essayé de raconter la conquête de l'Angleterre ; la comtesse Ghisia, femme de Guifried de Cerdagne, dont le musée de Cluny possède une curieuse broderie ; Agnès de Quedlimbourg qui, vers 1200, exécuta, grâce au concours de ses religieuses, une tenture complète figurant le *Mariage de Mercure et de la Philologie*, destinée à décorer le chœur de sa chapelle; enfin, Jeanne, abbesse de Lothen, en Westphalie, qui fabriqua de même une suite de précieux tapis, représentant la fondation du couvent qu'elle dirigeait.

L'auteur consacre un chapitre intéressant aux anciennes corporations de tapissiers, puis il retrace l'histoire de la tapisserie de haute lice, dont Paris et Arras, puis, au XVI^e^ siècle, les Flandres furent les centres incontestés. C'est en 1667 que Louis XIV signa la charte constitutive de la manufacture des Gobelins, laquelle ne devait pas fabriquer exclusivement, comme aujourd'hui, des tapisseries, mais être « remplie de bons peintres, maistres tapissiers de haute lisse, orphèvres, fondeurs, graveurs, lapidaires, menuisiers en ébène et en bois, et autres bons ouvriers de toutes sortes d'arts et métiers ». L'ouvrage se termine par une monographie intéressante des manufactures nationales de Beauvais et d'Aubusson.

D. *L'orfèvrerie.* — Il serait banal de dire que l'art de l'orfèvrerie remonte à la plus haute antiquité : les indications données par Dieu à Moïse pour la confection de

Digitized by Google

l'Arche d'alliance et les vases sacrés, et les magnifiques découvertes faites en Egypte par Mariette-Bey et, tout récemment, par M. de Morgan, attestent « l'existence, à ces lointaines époques, d'une profession depuis longtemps en possession de procédés relativement compliqués et absolument maîtresse de ses moyens. En Grèce et à Rome on aimait également à orner les palais de magnifiques pièces d'orfèvrerie : c'est ainsi que Pline parle de vases payés de 5 à 6 mille sesterces la livre par des amateurs, et que Martial se plaint d'être obligé, au cours de longs repas, d'entendre ressasser la généalogie de coupes et de bassins. En Gaule, l'art de l'orfèvrerie ne saurait se séparer du nom de S. Eloi, « grand homme au sens le plus complet du mot, esprit élevé, affiné, délicat, artiste de génie pour son temps ; ministre d'un prince tout-puissant, à la fois volontaire, magnifique et superstitieux, Eloi, par les ordres de son maître, enrichit les églises, les couvents, les chapelles du royaume, d'une prodigieuse quantité d'orfèvrerie, dont quelques-unes, au dire de ceux qui les purent contempler, méritaient amplement le titre de chefs-d'œuvre. » Plus tard, Suger orna le tombeau de S. Denis d'une châsse splendide, d'une croix d'or d'un travail admirable et de nombre d'autres objets précieux.

Lors de la Renaissance, les orfèvres cessèrent d'être des initiateurs et devinrent simplement les exécuteurs de leur clientèle composée des grands seigneurs frottés d'érudition : « les amusants et capricieux sujets qui avaient fait la joie du moyen âge, disparurent pour faire place à des décorations mieux pondérées et plus graves ; les gracieuses figurines n'égayèrent plus la table des princes et des rois de leurs attitudes variées et de leurs physionomies pittoresques, de beaux vases leur furent substitués. » Longue serait la liste des artistes de cette époque : Benvenuto Cellini et Etienne de Laune en sont les deux principaux représentants. Au XVII^e^ siècle, nouvelle transformation : les formes s'alourdissent, l'ornementation s'épaissit et l'élégance des couleurs tend à disparaître sous la surcharge de la décoration. Le siècle de Louis XIV comptera néanmoins des orfèvres renommés, dont M. Havard énumère les principaux travaux.

Digitized by Google

V. — En 1891 paraissait un ouvrage de M. Federico Consolo, ayant pour titre : *Libro dei Canti d'Israele;* c'était un traité et des exemples de la musique liturgique dont se servent les communautés hébraïques du rit espagnol, rit qui, d'après l'auteur, aurait le mieux conservé les anciennes mélodies. La thèse n'ayant pas paru, à quelques savants suffisamment appuyée, l'auteur a repris ses travaux, et aidé de la merveilleuse publication des bénédictins de Solesmes, *Paléographie musicale*, il présente aujourd'hui des conclusions qui demandent à être signalées.

Double était le but de M. Consolo : rechercher l'antique tradition de la musique hébraïque et s'assurer si celle-ci avait quelques points de ressemblance avec les mélodies du plain-chant grégorien. Pour obtenir le premier résultat, l'auteur a dû faire une étude détaillée des *Neghinoth-Taamim*, c'est-à-dire des signes qui forment la notation musicale ou accentuée de la Bible, lorsqu'elle est lue ou chantée dans les synagogues. Il donne de ces notes une représentation en musique moderne, de sorte qu'on peut se rendre un compte exact de la valeur de ces vingt-neuf signes ou accents. Une fois ce résultat acquis, il passe à la lecture des neumes dans le plain-chant grégorien, tels qu'on les trouve notés dans les manuscrits, (je dis les manuscrits, parce que les éditions imprimées, si on en excepte le *Graduel* et le *Vespéral* de Solesmes, ne représentent guère le chant grégorien).

Or, de la comparaison des *Neginoth-Taamim* ainsi que des autres parties de la musique hébraïque, avec les mélodies grégoriennes, résulte la conviction que ces deux musiques ont de nombreux points de ressemblance. L'auteur met, par exemple, la mélodie de l'hymne *Deus creator omnium*, *Polique rector*, attribuée à saint Ambroise, en regard de la Lamentation de Jérémie qui se chante à la synagogue, le jour anniversaire de la destruction du temple de Jérusalem, et il se trouve que les deux airs sont fort approchants. D'autres exemples donnent le même résultat, de sorte que la thèse de l'auteur paraît bien prouvée. Outre une identité d'origine bien naturelle à supposer au

Digitized by Google

commencement de la liturgie chrétienne, l'auteur apporte, spécialement pour le rit hébraïque espagnol, l'explication suivante : les chrétiens d'Espagne soumis au Maures, et appelés Mozarabes, virent leur chant influencé par la musique ornementée de leurs dominateurs ; cet ordre de choses dura jusqu'au XIII^e siècle où les papes abolirent le chant mozarabique et restaurèrent le plain-chant grégorien. Cette transformation agit, par répercussion, sur la musique des synagogues qui se trouva ainsi influencée par les mélodies grégoriennes.

L'auteur a ajouté à son travail certains récitatifs de la Bible hébraïque, notés en musique moderne et une dissertation sur l'origine de l'orgue.

VI. Montalembert a écrit : « Quant à sainte Elisabeth de Portugal, il faudrait presque un volume pour raconter tous les traits de sa touchante et glorieuse vie ; pourquoi faut-il que je ne puisse lui consacrer que quelques lignes ! » C'est cette phrase, lue par hasard, qui a été la cause initiale des recherches entreprises par M. le comte de Moucheron, dans un seul but de curiosité, d'édification personnelle. Heureuse la curiosité qui nous a valu un excellent ouvrage !

Elisabeth, fille de Pierre, infant et plus tard roi d'Aragon, et de la princesse Constance de Sicile, naquit en 1271, peut-être à Saragosse. Sa naissance fut merveilleuse, en ce sens qu'elle procura la réconciliation du roi don Jayme et de son fils ; sa jeunesse fut également entourée de bénédictions : Elisabeth était la fleur de la cour par sa beauté et par ses vertus. Demandée en mariage par Denis, roi de Portugal, elle lui fut accordée par le roi Pierre d'Aragon, malgré les craintes que celui-ci concevait de cette union, et malgré le vœu de virginité qu'Elisabeth avait autrefois secrètement prononcé devant Dieu. Mariée, elle connut les souffrances les plus amères : infidélité de son époux, guerre entre son fils et son mari ; bien plus, elle fut, à un moment, contrainte de prendre le chemin de l'exil. Il faut lire dans l'ouvrage de M. le comte de Mou-

Digitized by Google

cheron le récit de toutes les infortunes qui se précipitèrent sur la sainte reine, comme pour l'accabler.

Le roi de Portugal mort, Elisabeth pourra reprendre le projet qu'elle a caressé dans sa jeunesse et se donner entièrement à Dieu : elle n'hésite pas, et, lorsque les circonstances le permettent, elle prend l'habit des religieuses de Sainte-Claire dans le couvent de Coïmbre. Elle n'y demeurera que six ans, mais ce temps sera bien rempli par toutes sortes de pénitences et de bonnes œuvres. Honorée des hommes, plus chère encore à Dieu, elle rendit sa belle âme en 1336, dans sa soixante-sixième année.

Depuis le jour de sa mort, on n'a jamais cessé de rendre à sainte Elisabeth un culte religieux ; la bulle solennelle de canonisation, donnée en 1625 par Urbain VIII, ne fut, en somme, que la reconnaissance et l'extension au monde entier de ce culte déjà vieux de trois siècles. L'auteur est entré dans les plus grands détails sur les démarches faites par les rois de Portugal pour arriver à ce but ; il a tenu également à donner la traduction intégrale de la bulle de canonisation, véritable monument littéraire élevé en l'honneur de la sainte reine. Il y aurait lieu de s'arrêter aussi, si la place ne me faisait défaut, au chapitre traitant de l'histoire du culte de sainte Elisabeth : l'auteur y a réuni des renseignements du plus haut intérêt sur la liturgie, la bibliographie, l'iconographie, les monuments, les confréries, les dévotions populaires qui se rapportent à son héroïne. Je me contenterai de signaler un certain nombre d'hymnes tirées d'anciens offices manuscrits ou imprimés, et dont l'indication ne figure pas dans le *Repertorium hymnologicum* de M. le chanoine U. Chevalier. Ce ne sera pas un reproche pour le distingué bibliographe, mais ce sera une preuve que les patientes recherches de M. de Moucheron ont réussi à exhumer de l'inédit. Au reste, si l'on veut se convaincre qu'il a travaillé sur les originaux, il n'y a qu'à consulter la notice sur les sources, manuscrites et imprimées, qu'il a insérées en tête de son ouvrage, et sur les nombreuses pièces justificatives qui en forment le couronnement. Ces appendices rendront son ouvrage utile aux

Digitized by Google

travailleurs, alors que le corps du volume sera lu par tous avec plaisir et édification.

VII et VIII. — Denis de Leeuven, dit *le Chartreux* et le *Docteur extatique*, naquit en 1402, à Ryckel dans le Limbourg belge. Tout jeune il avait déjà une constitution athlétique, une volonté de fer, et une ardeur toute militaire qu'il devait mettre plus tard au service de l'Eglise. A dix-huit ans il entra dans la chartreuse de Ruremonde et c'est là qu'il passera quarante-huit ans de sa vie dans la prière, la lecture et la composition. Un problème se pose ici. « Un chartreux consacre environ huit heures par jour aux exercices de piété ; Denis y ajouta encore et on peut évaluer à onze ou douze heures le temps par lui journellement consacré à Dieu. Il lut, en cellule, un nombre d'ouvrages assez considérable pour suffire à l'ambition d'un lecteur. Il fut chargé de l'absorbante obédience de procureur, d'une mission en Allemagne, du gouvernement d'une maison en formation. Il dut fournir à une correspondance active. Or, au milieu de tout cela, il trouva le temps d'écrire de sa main la valeur de vingt-cinq volumes in-folio sur des matières délicates et difficiles où l'improvisation n'est pas de mise. Il est vrai que le temps des repas pour lui se réduisait à peu de chose et le temps du sommeil à trois heures par nuit. »

La sainteté de Denis le Chartreux fut cause qu'il fut favorisé de grâces spéciales. Dans une suite de visions, Dieu lui montre la chute de Constantinople, les succès des Turcs, la désolation du duché de Gueldre, le sort réservé aux prélats mondains, et, dans le long purgatoire de Jean de Louvain, ce qui attend les détenteurs de nombreux bénéfices. Aussi fut-il l'objet de marques de respect de la part des plus hauts personnages, et, après sa mort, fut-il honoré et invoqué comme un saint par la voix publique. Il serait, à ce propos, bien désirable, que l'ordre des Chartreux se chargeât de poursuivre en cour de Rome la reconnaissance du culte.

L'extraordinaire activité littéraire de Denis, qui a été

Digitized by Google

signalée ci-dessus, s'étend à des sujets différents. On peut diviser ses œuvres en commentaires sur la sainte Ecriture, travaux sur le dogme où il s'attache à éviter les discussions stériles, études mystiques où il excelle, et enfin ouvrages de circonstance ayant trait à la réforme de l'Eglise et aux questions qui excitaient à ce moment le plus vif intérêt. Denis a tenu à dresser lui-même le catalogue de ses œuvres qu'il avait composées pour éviter aux libraires de l'époque la tentation — alors fréquente parce que la pratique en était rémunératrice — de mettre sous son nom bien connu des traités qu'il n'avait pas composés. Or ce catalogue comprend cent quatre-vingt-sept ouvrages, dont un certain nombre encore inédits. Un demi-siècle après la mort de Denis, un autre chartreux Loer a Straltis, songea à publier ses œuvres; ce fut un travail considérable : en dix ans on édita dix-huit volumes in-folio et dix in-12, et cela avec les seules ressources de la charité publique. Cette édition est devenue aujourd'hui introuvable et aucune bibliothèque ne peut se flatter de la posséder complètement. C'est pourquoi les Chartreux sont décidés à réimprimer les ouvrages de Denis. C'est là une entreprise colossale puisqu'on estime qu'il n'y aura pas moins de quarante-cinq volumes in-4° à deux colonnes, dont chacun — fait inouï — sera livré pour huit francs; mais ce n'est point une entreprise chimérique, puisqu'elle a déjà reçu un commencement d'exécution. Le premier volume contient les commentaires de Denis sur la Genèse et une partie de l'Exode. Le texte est précédé 1° d'une lettre laudative de Léon XIII; 2° de la vie de Denis par Loer a Stratis; 3° d'un catalogue bibliographique des œuvres du Docteur extatique. On ne peut que souhaiter bonne vie et prompt achèvement à cette nouvelle édition.

IX. CHRONIQUE. *Au Louvre.* — M. Isaac de Camondo vient d'offrir à l'Etat — en s'en réservant l'usufruit — la nue-propriété des sculptures et objets d'art du moyen âge et de la Renaissance, et d'une série d'estampes japonaises, dont il vaait commencé à former collection il y a deux ans.

Digitized by Google

Un article de la *Gazette des Beaux-Arts* signé : E. Molinier, fait connaître les objets les plus remarquables de cette magnifique collection : un buste en chêne du XVI^e^ siècle, de l'*évêque saint Trond*, patron de Liège ; un bas-relief de marbre polychromé provenant d'un retable franco-flamand, probablement exécuté en Espagne au XV^e^ siècle, représentant une chevauchée d'un roi accompagné de deux cavaliers galopant sous une architecture gothique; puis une importante statue équestre de bois peint du nord de l'Italie (XV^e^ siècle) représentant *saint Georges*, et pouvant être assez justement rapprochée de la statue équestre du condottiere Paolo Savelli à l'église de Santa-Maria-Gloriosa-dei-Frari, à Venise.

Un bas-relief remarquable, de bronze, représentant le *Christ entre la Vierge et saint Jean*, rappelle de si près les chaires de San Lorenzo, à Florence, qu'il peut, avec de grandes probabilités, être attribué à Donatello. Cette plaque est d'une superbe énergie, d'un dessin très serré et un peu sec, rappelant l'influence exercée à ce moment par Mantegna sur la sculpture padouane.

Enfin, un groupe en bronze du XV^e^ siècle, italien, représentant *Mercure vainqueur d'Argus*, d'une admirable fonte et d'un souple modelé, nous révèle de l'originalité dans un sujet que tant de sculpteurs ont traité à cette époque, et qui engendra si souvent des œuvres de pure pratique. Le corps de cet Argus, véritable loque jetée en travers du socle, est une figure d'une surprenante invention.

*L'architecture française au moyen âge.* — Dans un mémoire lu à l'Académie des Inscriptions, M. Dieulafoy recherche les origines de l'architecture militaire au moyen âge, et cela à propos du Château-Gaillard construit aux Andelys par Richard Cœur de Lion.

Ce prince ne s'attacha pas seulement à y élever des murs épais ; il chercha de nouveaux éléments de résistance dans les dispositions du tracé et du profil ; chaque enceinte prit commandement sur la précédente, de façon à jouer le rôle de *couvert*, par rapport à l'enceinte plus extérieure considérée comme *obstacle ;* toutes les parties de la forteresse



Digitized by Google

concoururent ainsi à la défense. Les machicoulis bâtis se substituèrent aux hourds en charpente ; les soubassements du donjon et de l'enceinte furent pourvus de talus destinés à faire ricocher les projectiles lancés des parapets dans une direction et un angle déterminés.

Quelle a été la cause, l'origine de cette révolution dans l'art de bâtir ? Suivant M. Dieulafoy, les transformations que connut alors l'architecture civile et militaire sont dues à l'imitation de la méthode expérimentale des Chaldéo-Susiens et des Perses, leurs élèves, avec lesquels les Croisés avaient des contacts si prolongés et si multiples.

Cette ingénieuse théorie a été vivement combattue à l'Académie par MM. le marquis de Vogüé et de Lasteyrie. En substance, les contradicteurs de M. Dieulafoy se sont appliqués à établir que le Château-Gaillard était loin d'être un spécimen unique ; que, durant tout le XII^e^ siècle, les constructeurs français tâtonnèrent à la recherche d'un donjon qui ne fût plus la tour carrée, jusque-là en usage ; les étapes de ces recherches sont marquées par de nombreux témoignages encore debout à Etampes, à Provins, à Gisors, à Ambleteuse, etc. On constate les mêmes hésitations dans l'architecture religieuse jusqu'à l'épanouissement complet du style ogival ; l'art de bâtir, à cette époque a pu, dans une certaine mesure, s'inspirer de l'Orient mais il demeure réellement national.

*La cour des papes à Avignon.* — Un travail des plus intéressants sur le luxe à la cour pontificale d'Avignon a été lu à l'Académie des Inscriptions par l'érudit M. Müntz. Si les chroniqueurs du XIV^e^ siècle peuvent être taxés d'un peu d'exagération, par exemple lorsqu'ils prétendent que le pape Jean XXII avait réuni un trésor de 25.000.000 de florins d'or — soit environ 2.000.000,000 — et pour d'autres faits qu'ils allèguent sur le luxe des papes d'Avignon, il n'en est pas moins certain, grâce à l'étude des documents que contiennent les archives secrètes du Vatican, que rarement cour a disposé de ressources aussi considérables et fait preuve d'un luxe plus raffiné. Les chiffres qu'a pu grouper M. Müntz ne manquent pas d'éloquence. « Si les revenus du

Digitized by Google

Saint-Siège varient entre 200.000 et 300.000 florins de rente (12 à 18 millions, en évaluant le florin à 60 fr.) la quantité de numéraire réunie par certains prélats atteignait des proportions vraiment anormales : l'un d'eux laissa près de 180.000 florins (une dizaine de millions) en espèces monnayées. « Le train de maison des papes d'Avignon — leur famille, comme on disait — comprenait environ 300 fonctionnaires ou serviteurs de toute nature, depuis le maréchal de justice jusqu'aux sergents d'armes, portiers, courriers, palfreniers, sans oublier le gardien des cerfs du verger pontifical. C'est à peu de chose près la composition de la cour romaine à la fin du siècle précédent, par exemple en 1278. Dans la suite, la famille papale fut plus que doublée ; elle comprenait, en 1555, 734 personnes. » Les détails que fournit ensuite M. Müntz sur l'aménagement du palais pontifical d'Avignon, le costume de la cour, les fêtes qui s'y donnaient, ne sont pas moins curieux. Clément VI dépensa d'un coup 6.510 florins pour les vêtements d'hiver et d'été destinés à ses camériers ; encore le prix des fourrures n'est-il pas compris dans cette somme. Lors d'un banquet offert à Clément V, en 1308, le service fut fait par quatre chevaliers et soixante-douze écuyers ; il comprit vingt-sept entrées différentes, entre autres une pièce montée, composée d'un cerf gigantesque, d'un sanglier, de chevreuils, de lièvres et de lapins ; une fontaine surmontée d'une tour et d'une colonne, d'où s'échappaient des torrents de vins fins ; des arbres couverts de fruits confits, etc. « Il faut rendre hommage, dit en terminant M. Müntz, aux intentions, aux efforts des souverains pontifes avignonnais qui, en faisant usage de métaux nobles et de pierres précieuses, espéraient pouvoir transmettre aux générations les plus reculées un témoignage de leur libéralité et de leur goût. Les évènements ont trompé leur attente, mais l'historien des arts ne leur refusera ni sa sympathie ni sa gratitude. »

Tunisie. *Portrait de Virgile.* — Une découverte très importante au point de vue de l'art et aussi de l'histoire littéraire a été faite par M. Gauckler, directeur des

Digitized by Google

antiquités en Tunisie. Des soldats occupant le camp du 4e tirailleurs à Sousse, viennent d'exhumer une mosaïque à trois personnages, très bien conservée et pouvant dater du 1er siècle de notre ère.

Parmi ces trois personnages, M. Gauckler n'a pas hésité à identifier celui qui occupe le centre : c'est Virgile composant l'*Enéide*. Le poète est représenté vêtu d'une ample toge blanche bordée d'un liseré bleu ; il tient sur ses genoux un rouleau de papyrus ouvert, sur lequel on lit le 8e vers de l'*Enéide* :

> Musa, mihi causas memora quo numine læso
> Quidve.....

A sa droite, la Muse de l'histoire paraît lui interpréter un manuscrit. A sa gauche, la Muse de la tragédie écoute. Ce personnage est vêtu d'une robe de théâtre frangée, et fixée très haut à la taille par une ceinture. Le bras gauche soutient un masque tragique.

On n'avait pas jusqu'ici de portraits authentiques de Virgile ; les plus anciens étaient des miniatures, et notamment celle du célèbre manuscrit à peinture dit le *Vaticanus*. Toutes doivent avoir une source commune, car elles ont comme trait de ressemblance avec la mosaïque en question, que Virgile y est imberbe et porte les cheveux courts. La trouvaille de Sousse doit être la reproduction d'une œuvre célèbre ; peut-être de l'une des vignettes dont a parlé Martial.

J.-B. MARTIN.

Digitized by Google

# MÉLANGES

## MÉMOIRES DE MADAME DE CHASTENAY [1]

Nous n'en avons pas fini avec Mme de Chastenay, avec l'aimable et piquante conteuse à la suite de laquelle nous avons fait, il y a quelques mois, une promenade rétrospective à travers la Révolution; je crois même que, si son éditeur l'eût écoutée, nous ne toucherions pas encore au terme du voyage, tant on se plaît à parler de soi sous couleur de parler des autres. Mais il faut savoir se retenir, même dans les plus curieux récits; le second et dernier volume, qui vient de paraître, se clôt après les Cent-Jours. Il s'arrête à temps : des savoureuses indiscrétions d'une femme d'esprit mêlée au meilleur monde parisien, nous aurions couru le risque de passer, avec elle, aux endormants caquetages d'une semi-douairière perdue dans une petite ville de province.

Qu'on me permette ici un aveu. En quittant Mme de Chastenay au Consulat, c'est-à-dire à la veille de l'Empire, en la voyant enthousiaste, enivrée du jeune héros qu'elle avait un jour tenu à ses pieds, dont elle avait deviné la fortune et à qui, la première sans doute, elle avait conseillé de « saisir le gouvernail, qui n'était à personne, en osant se dire chef et roi », je m'attendais à la retrouver un peu plus tard sous l'influence magique du succès, de la puissance,

(1) T. II. *L'Empire, la Restauration, les Cent-Jours.* — Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1897, 1 vol. in-8.

Digitized by Google

de la victoire, qui font toujours illusion; je m'apprêtais à la voir s'agenouiller à son tour devant ce Bonaparte rayonnant, nimbé d'or, tel qu'il apparaît dans nos rêves d'adolescents, ou du moins défiler sur le front de la Grande Armée derrière le *Petit Caporal* qu'a chanté Béranger. Lorsque Carlyle nous dit que l'admiration ingénue du vainqueur, son culte prosterné est le plus noble sentiment qui puisse habiter dans la poitrine d'un homme et que la soumission au génie n'admet ni degrés ni réserve, il est assurément très en retard sur son siècle, il l'est plus encore sur l'histoire, car sa théorie n'est au fond qu'un acte d'adoration aveugle de la force. Mais cette force est précisément ce qui en impose le mieux aux femmes, même aux plus spirituelles, et pour peu qu'elle se fasse flatteuse, aimable, qu'elle leur sourie et qu'elle semble s'incliner devant elles, les voilà éternellement conquises. Rappelez-vous M^me^ de Sévigné devant Louis XIV. Eh bien, mon erreur était grande, et M^me^ de Chastenay s'est chargée de me désabuser. Si, une nuit de 1810, elle faillit redevenir impérialiste, ce ne fut qu'au bal où l'empereur daigna renouer avec elle une conversation interrompue depuis seize ans; mais l'ivresse ne dépassa point le matin. Elle nous en donne la raison. C'est que le grand homme s'était aliéné le cœur des femmes, et qu'il les avait toujours redoutées. « L'esprit, chez elles, lui inspirait de la haine, la beauté n'avait reçu de lui qu'un encens toujours grossier. » Elle ajoute finement : « Etrange homme qui voulait de la gloire et ne ménageait pas les voix qui pouvaient la dispenser. »

Ce qui distingue donc ces souvenirs féminins de tous les *Mémoires* dont nous sommes pour le moment inondés sur le premier Empire, et dont la vogue s'explique par le besoin éminemment français de s'étourdir des défaites encore présentes dans l'écho des victoires du passé, c'est que dans la médaille napoléonienne ils font le départ de l'alliage et que l'enthousiasme naïf n'y a pas plus de place que le dénigrement passionné. Je ne veux pas dire que l'équité y soit toujours rigoureuse et absolue : ce serait trop demander à une contemporaine, et d'ailleurs plus d'une anecdote, plus

Digitized by Google

d'un jugement dont la dernière ligne s'affile en pointe d'épigramme légère me démentirait aisément. Mais la perfidie, la rancune, la mauvaise foi en sont absentes, et l'on ne peut exiger davantage. Mme de Chastenay fait presque toujours impartialement bon compte aux amis et aux ennemis. Si elle n'avait écrit pour elle seule ou tout au moins pour de lointains héritiers, on serait tenté de croire qu'elle redoutait les représailles. Sans fuir les cercles officiels, où elle fréquentait beaucoup au contraire, elle ne négligeait pas les autres, elle se piquait même d'être du grand, du vrai monde, de celui qui n'avait pas changé ; elle affecte si fort de le répéter que cela pourrait passer pour une prétention. Comme elle raille néanmoins les nobles ralliés du faubourg Saint-Germain promus de force à des charges de chambellans et qui finirent par trouver de bon ton d'être forcés ! Au fond, elle n'eût pas dédaigné une place de dame du palais, et ses plaisanteries ne servent qu'à masquer sa déception.

Quelques-uns de ses portraits gagnent aussi en justice et en dextérité, tel que celui de Fouché, un de ses premiers protecteurs, dont l'éloge sans réserve, inséré au premier volume, avait provoqué l'étonnement et rencontré plus d'un incrédule. Elle nous montre l'ex-jacobin devenu ministre de la police au 18 brumaire, servant les émigrés afin de s'en servir lui-même et les obligeant à se faire « ses trompettes » pour détruire sa mauvaise réputation. « Ambitieux à l'excès, accoutumé au ministère comme à une manière d'exister, aimant l'argent, mais dans la vue de fonder une immense fortune et y ayant complètement réussi... il mettait son bonheur à vivre comme un bourgeois qui peut vivre de dix à douze mille livres de rentes... Avec de vrais talents, il avait du charlatanisme... Indifférent aux opinions, on pouvait en toute sûreté lui dire ce qu'on pensait... et l'on pouvait croire tout au moins qu'il faisait cas de ces opinions... Cela lui donna une considération immense... Il avait pour principe d'avancer entre les partis, d'étourdir les masses, de les accabler et *de faire servir tous les individus, de les neutraliser du moins par l'espérance, la vanité et l'intérêt.* » N'est-ce pas bien observé ?

Digitized by Google

On ne saurait en dire autant de la caricature de Malouet, dont « le despotisme était devenu la divinité » depuis 1792, et que la chanoinesse représente comme un vil intrigant, suspendu à l'oreille de tout personnage influent. La vie du « plus honnête homme de France » d'après Marie-Antoinette, avant et après l'Empire, proteste contre des traits aussi injurieux.

La peinture de Chateaubriand dans l'intimité du ménage n'excitera pas une moindre surprise. Depuis Sainte-Beuve, il est de bon goût de piétiner sur l'illustre blasé, le grand égoïste, le tyran domestique, l'orgueilleux assombri et taciturne que son ami Joubert appelait pourtant le « bon garçon ». On ajoute même avec l'abbé Morellet, réveillé en sursaut par la visite du candidat académicien au moment où il tenait le *Génie du christianisme* : « Il y a dans ce livre des longueurs. » En 1809, M^me^ de Chastenay vit plus d'une fois Chateaubriand et sa femme, « Bretonne pleine d'esprit et de vivacité..., d'un caractère passionné et d'une santé débile ». Quant au mari, « il parlait avec feu, avec simplicité. On reconnaissait en lui une bonhomie charmante, une franche gaieté et le plus brillant esprit... On ne pouvait, dans son intérieur, être plus aimable et meilleur que ne l'était cet homme, presque bizarre dans le monde et qui n'est pas toujours naturel dans ses écrits ». De deux portraits écrits à quarante ans de distance l'un de l'autre, la ressemblance ne dépendrait-elle pas de la date ?

Passons toutefois sur l'Empire, non sans nous arrêter un instant en l'année 1812, à la veille de l'expédition de Russie, époque qui fut l'apogée de la puissance impériale et que la narratrice a justement choisie pour tracer le tableau de la société française. Entre toutes ses pages légères, ce sont peut-être les meilleures, car elles sont les plus vraies et les plus profondes. « La haute classe, dit-elle, a constamment réagi sur la Révolution, qu'elle seule peut-être a provoquée. Elle fit l'émigration, et l'émigration a bouleversé l'Europe et désorganisé la France... C'est à elle qu'on a dû le retour aux premières notions d'ordre... Son mélange aux institutions nouvelles, sa présence aux armées et à la cour semblent

Digitized by Google

avoir contribué d'une manière nécessaire à l'affermissement de l'Empire... Cette classe que l'on croit détester et que l'on ne déteste pas au fond (quoiqu'on la jalouse), a donc eu, même dans ses désastres, plus d'influence qu'on n'a voulu le penser... Mais on ne pouvait plus vivre sans places, et si rien ne contribue tant à démoraliser un peuple, rien ne le dispose autant aux secousses ; dans cette situation, de même qu'une girouette, il n'a d'aplomb que pour céder aux vents. »

Enfin le « Teutatès auquel s'immolaient tant de victimes » fait place à la Restauration, dont l'éloge n'est pas suspect dans la bouche de l'ancienne amie de Réal, de Barras, de Fouché, qui s'y sent, on n'a pas de peine à le comprendre, d'autant plus à l'aise qu'en madré politicien, celui-ci a su « retomber sur ses pattes ». Quand, après Waterloo, Carnot et Fouché se retrouvèrent au sein du gouvernement provisoire, le premier dit au second, qu'il soupçonnait non sans motif : « Traître, où veux-tu que j'aille ? » et l'autre lui répondit du ton de la pitié : « Eh ! imbécile, où tu voudras ! »

Mais n'insistons pas sur cette période si connue de notre histoire. Ce ne sont pas des faits nouveaux qu'a prétendu révéler Mme de Chastenay et que nous pouvons attendre d'elle ; ce sont uniquement des impressions senties, des émotions vécues, comme l'on dit aujourd'hui, des sentiments recueillis sur l'heure et, par conséquent, vrais à cette heure même chez les êtres qui les ont éprouvés. Les *Mémoires* qui se piquent d'être fidèles, mais qui ne sauraient être plus exacts qu'un journal, n'ont pas d'autre prix. Je me trompe : ceux de l'ex-chanoinesse sont, on l'a déjà remarqué, essentiellement personnels, et comme elle n'était nullement candide, malgré son incontestable vertu, il y a bien des chances pour qu'éliminant tout ce qui lui parut douteux ou frelaté, elle ne nous ait rapporté que ce qu'elle a sur le moment cru juste et vrai. L'histoire, dont elle ne se flattait pas sans doute de tenir le burin, n'a pas le droit de lui demander davantage.

Henri Beaune.

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE

**Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.** — *Bibliographie générale des Inventaires imprimés*, par Fernand de Mély et Edmond Bishop. — Paris, Ernest Leroux, 1892-5, 2 vol. en 3 part. gr. in-8 de IX-335, IV-370 et IV-258 p.

On l'a dit il y a longtemps : notre siècle aura été celui de la bibliographie : et on a fait remarquer à cet égard l'utilité de dresser l'inventaire des richesses historiques et archéologiques accumulées dans des livres d'érudition dont le nombre et la masse s'accroissent chaque jour. Un Français et un Anglais ont associé leurs recherches pour donner au public un répertoire des Inventaires. M. de Mély ne songea d'abord qu'à la France, mais il s'aperçut bientôt « que beaucoup de pièces, imprimées dans les autres pays, intéressaient directement la France, et que, pour retirer de cette archéologie documentaire un réel profit, il fallait nécessairement pouvoir les comparer entre elles ». Le cadre s'est donc largement agrandi, sans cependant dépasser les limites de l'Europe, sans même comprendre la Russie. Les auteurs n'ont admis en principe que les inventaires proprement dits. Les catalogues de manuscrits et de bibliothèques ont été laissés de côté, comme étrangers à l'archéologie : la meilleure raison n'est-elle pas qu'ils ont été l'objet d'un inventaire, fort incomplet, par Gust. Becker (Bonn, 1885) ? Les divisions géographiques adoptées sont celles des contrées principales de l'Europe, classées d'après l'ordre alphabétique, sauf la France qui vient en tête, sans titre particulier et avec celui de l'ouvrage comme titre courant. Les inventaires qui la concernent sont renfermés entre les années 603 et 1790, et comprennent, outre les 1331 premiers articles, les nos 6252 à 7115 du supplément. L'Angleterre est plus riche : de l'an 930 environ à 1794, les nos 1332 à 4231 et 7116 à 7451 du supplément lui appartiennent;

Digitized by Google

cette disproportion entre les deux pays vient de deux causes, toutes en faveur de la Grande-Bretagne : les documents y ont été mieux conservés et les publications plus nombreuses. Il suffira d'énumérer les autres pays, avec leurs chiffres respectifs : Allemagne, vers 810- (nos 4232-4703); Danemark, 1213- (-4751); Ecosse, 1291- (-4840); Espagne, 780- (-4999); Hollande, 1174- (-5108); Hongrie, xie siècle- (-5263); Islande, 1179-1343 (-5475); Italie, 471- (-6084); Orient, 1150-1201 (-6088); Pologne, 1101- (-6181); Suède et Norvège, 1311- (-6251). L'Alsace-Lorraine, ainsi que la Belgique, sont comprises dans la France; toutes les nationalités du centre de l'Europe, même l'Autriche et la Bohême, dans l'Allemagne. La rubrique est en français, mais avec mention de la langue de l'original; elle est souvent accompagnée d'une énumération sommaire des principaux objets de l'inventaire. Vient ensuite la bibliographie. Je l'aurais désirée plus complète : ainsi, dès le premier numéro, on cite le *Chronicon Centulense* d'après la deuxième édition du *Spicilegium* de d'Achery, sans mentionner la première, et les *Annales* de Mabillon d'après la première édition, sans indiquer la deuxième. J'aurais fait suivre du mot « dans » le nom de l'auteur qui écrit dans une revue : ainsi, au no 20, Duplès-Agier est bien l'éditeur des *Chroniques de Saint-Martial*, mais ni le même n'est l'auteur de la *Bibliothèque de l'école des Chartes*, ni Guibert du *Bulletin du Limousin*. Notons en passant que l'auteur du livre *Le Beffroi* (no 19) est M. James Weale. J'en viens aux tables, ou plutôt à la table des matières, car il n'y en a qu'une. Elle donne à cette bibliographie toute son importance pratique. Les moindres mots du sommaire des inventaires et de la bibliographie s'y retrouvent sous toutes les formes. Il y a plutôt exagération; ainsi, pour m'en tenir à l'exemple relevé par les auteurs, l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif à Sens se trouve trois fois : à abbayes, à Saint-Pierre-le-Vif et à Sens, et sous chacune de ces rubriques les numéros sont répétés (je note entre parenthèses qu'au no 86, indiqué deux fois à la table, il n'est pas question de cette abbaye). Au surplus, ce qui abonde ne nuit point, et on sera enchanté de trouver immédiatement le document recherché. Certaines anomalies dérouteront: pourquoi les abbayes bénédictines d'hommes sont-elles énumérées au mot *abbayes*, et celles de femmes au mot *bénédictines* ? On s'y fera avec le temps et on remerciera les auteurs d'avoir enrichi la bibliographie française d'un bon répertoire de plus. U. C.

Digitized by Google

**Œuvres de saint François de Sales**, évêque et prince de Genève et docteur de l'Eglise. Edition complète publiée sur l'invitation de Mgr Isoard, évêque d'Annecy, t. VIII. Sermons, volume II, in-8°, p. XIX-447. *Annecy*. J. Niérat.

Le présent volume, de la nouvelle édition des Œuvres de saint François de Sales, nous offre un tableau de sa prédication depuis l'an 1604 jusqu'à sa mort. Il renferme 95 pièces à peu près toutes inédites. Ce sont, pour la plupart, des canevas d'instructions, des plans de discours avec quelques développements plus ou moins longs. Presque toujours ils sont écrits en latin. C'est l'époque de la vie où il est arrivé à l'apogée de son talent. Les soins de l'administration l'absorbent. Il n'a plus le temps d'écrire des discours de longue haleine et en entier. Il jette sur le papier de simples notes, fixe le plan et le suit dans toutes ses ramifications. Parfois aussi il donne une forme définitive aux pensées principales, indique les sources où il doit puiser, ajoute des exemples et des comparaisons, et pour le reste se laisse aller à l'inspiration du moment.

C'est la méthode de Fénelon, appliquée par avance avec le plus grand succès. On sait que le grand archevêque de Cambrai, dans ses dialogues sur l'éloquence, expose avec sa clarté ordinaire les deux méthodes employées par les prédicateurs de son temps. L'une consiste à composer le discours, à l'écrire complètement et jusqu'aux moindres détails, à l'apprendre mot à mot, et à le réciter de mémoire : ainsi faisait Bourdaloue. Il y a dans ces dialogues une critique déguisée, mais fine et mordante du célèbre jésuite. Ainsi a dû faire Bossuet dans les premières années de sa carrière oratoire. Dans l'autre méthode, l'orateur se prépare de longue main au ministère de la prédication. Il acquiert d'abord un fond de doctrine qui le rendra capable de trouver des idées solides sur un sujet donné, et d'une certaine facilité d'expression qui lui permettra de joindre à ces idées sérieuses une forme convenable. C'est la préparation éloignée. Vient ensuite la préparation prochaine, qui approfondit un sujet par la réflexion, réunit les matériaux, les enchaîne par un plan logique et rigoureux, prépare les transitions, prévoit les expressions à effets et les mouvements qui peuvent émotionner l'auditoire. Puis, le moment venu, on monte en chaire, et on se livre à l'inspiration du moment. Cette méthode qu'affectionnait Fénelon n'est possible qu'après une expérience de plusieurs années, et elle convient à ceux qui ont un tempérament d'ora-

Digitized by Google

teur, et qui, en outre, selon l'expression de l'Evangile, ont rassemblé des choses anciennes et nouvelles, et possèdent une science très approfondie. Il y a pour eux un avantage réel à se jeter dans la mêlée. Alors, sous le feu de l'improvisation, la parole devient brillante, colorée, l'émotion est plus vive et plus sincère, et de l'orateur se communique naturellement à l'auditoire.

Nous venons de retracer, sans y prendre garde, les triomphes oratoires du saint évêque de Genève. Il a été apôtre et missionnaire autant qu'évêque. Il a renouvelé tout son diocèse par ses continuelles prédications. Quoiqu'il se dévouât de cœur et d'âme à ses ouailles, il ne put se refuser à porter la parole de Dieu sur d'autres théâtres. La capitale de la Savoie, Chambéry, voulut l'entendre dans le carême de 1606, et il enleva tous les suffrages, au point d'exciter l'admiration du sénat et de la noblesse. Il avait déjà obtenu les mêmes succès à Dijon en 1604. Puis ce fut le tour de Grenoble et de Paris. A Grenoble surtout, l'efficacité de sa parole se traduisit par des conversions nombreuses et éclatantes. Beaucoup d'hérétiques rentrèrent dans le giron de l'Eglise. On vit les hommes les plus distingués, des conseillers au Parlement se presser autour de la chaire, prendre des notes et consigner les sermons par écrit. Il fut obligé de prêcher trois stations consécutives, et le concours des auditeurs alla toujours croissant, si bien qu'après ces trois années les Grenoblois reconnaissants lui décernèrent le titre d'Apôtre de Grenoble.

Nous avons un écho et un souvenir de toutes ces prédications dans ce volume, et ce qui n'est pas à dédaigner, nous surprenons notre saint dans le travail de sa préparation, nous sommes initiés à sa méthode. La collection est extrêmement variée. Il y a des sujets pour la plupart des dimanches de l'année, pour les fêtes de Notre-Seigneur, de la Sainte Vierge et des saints. Il y a des sujets de circonstance, tels que les prières publiques, l'explication du *Benedicite* en six instructions, quelques fragments sur l'histoire de Jacob.

Mais la partie la plus riche et la plus intéressante est celle qui se rapporte au carême et à l'avent. Citons d'abord la station de Grenoble. Elle est assez complète jusqu'au jeudi de la quatrième semaine, six sermons par semaine, moins le quatrième dimanche, 21 plans ou canevas en tout. Le premier qui est une explication de l'évangile du centurion, et intitulé *Silva*, paraît

Digitized by Google

être une introduction aux sermons qui vont suivre. C'est comme une espèce de programme où il annonce les sujets sur lesquels il insistera, la charité, l'union, le jugement, etc. Il entre en matière avec beaucoup de naturel. « Me voici dans Capharnaüm, c'est-à-dire dans le champ de pénitence. Je vois des pécheurs paralytiques; je vois le Christ, médecin plein de miséricorde pour les pécheurs; je vois le centurion. C'est moi qui suis votre centurion, ou du moins le lieutenant de votre centurion, c'est-à-dire de votre évêque (1). »

Outre les sermons prêchés à Grenoble, il y a une vingtaine d'autres pièces qui se distribuent entre les diverses parties du carême. La première semaine compte cinq plans ou canevas, la seconde en compte six. Pour l'avent, huit fragments ou sommaires; pour les fêtes de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge et des saints, plus d'une vingtaine.

D'après cet aperçu, on peut se rendre compte des richesses qui sont accumulées dans ce volume. Ce sont des perles de haute valeur, et il eût été regrettable de les retenir dans l'obscurité et de les dérober à la pieuse curiosité des fidèles. Quoique ces discours soient incomplets, un lecteur assidu des œuvres de notre saint entrera avec aisance dans tous les secrets de ses procédés oratoires. C'est la manière des Pères de l'Eglise qu'il avait beaucoup étudiés. Comme eux, il s'attache à commenter l'Ecriture, et il nous en donne comme la substance. Comme eux, il s'exprime en termes d'une familiarité noble et élégante, s'insinue dans le cœur par l'onction de sa parole qui est toujours pleine de charme et d'une tendresse suave. Il excelle à éclaircir les vérités abstraites au moyen de comparaisons familières. Le fond est emprunté aux théologiens de première note, et aux grands docteurs de l'Eglise. Mais il a payé tribut aux usages de son temps, en prodiguant les souvenirs de l'érudition profane. Saint François de Sales était familier avec les auteurs de l'antiquité classique. Il connaissait à la perfection les œuvres de Pline l'Ancien. Les parallèles de Plutarque et ses traités philosophiques ne lui étaient point étrangers. Il avait lu aussi Platon et Aristote. Il les cite souvent, et on peut l'accuser de ne pas toujours le faire avec une sobriété assez sévère. Il y a même une citation empruntée au traité de l'Art d'aimer, d'Ovide : *Munera, crede mihi, placant hominesque deosque.* Il faut avouer cepen-

(1) P. 238.

Digitized by Google

dant que cette citation, outre qu'elle est fort piquante, ne manque pas d'à-propos.

Ces réserves ne nous empêchent pas de souscrire entièrement aux paroles du savant éditeur dans son introduction. A travers ces ébauches, apparaissent fréquemment des divisions claires et méthodiques, des rapprochements inattendus, des applications aussi neuves qu'ingénieuses des textes sacrés; toujours une profondeur de doctrine, une richesse de pensées, une fraîcheur d'imagination qui étonne autant qu'elle ravit... La pureté des lignes lui laisse deviner ce que seront la majesté de l'ensemble, la grâce des détails, le fini de l'ornementation. GONNET.

**L'arbitraire administratif.** — *L'église d'Aviernoz*, par Monseigneur ISOARD, évêque d'Annecy. — Paris, Lethielleux; Annecy, Abry et Pavy. — Prix 0 fr. 50. (Lyon, chez les principaux libraires catholiques.)

La brochure que vient de publier Mgr Isoard est singulièrement suggestive : les agissements administratifs qu'elle dénonce à la conscience publique sont tellement inouïs que si les pièces de l'affaire n'étaient mises sous les yeux on se croirait le jouet d'un cauchemar. Sans doute, envisagé au seul point de vue des intérêts pécuniaires, le débat peut paraître de minime importance ; mais par ses conséquences et sa signification, il revêt une étrange gravité. Montesquieu l'a justement fait observer : « Une atteinte portée aux droits d'un citoyen est une menace pour tous les autres. » Or, il s'agit ici des principes de notre droit méconnus, de décisions judiciaires outrageusement violées par les agents du gouvernement, de questions de propriété tranchées par des fonctionnaires administratifs : la petite cause de l'humble fabrique d'Aviernoz mérite donc de retenir l'attention.

Les faits sont bien simples.

En 1896, le préfet de la Haute-Savoie guidé par des motifs politiques entend faire démolir une église située en haut d'un village pour la faire reconstruire en bas. L'autorité diocésaine impose du moins, comme condition essentielle de son acquiescement, que la construction d'une cure s'effectuera en même temps. M. Masclet refuse de rien entendre et déclare qu'il passera outre; de complicité avec lui le maire d'Aviernoz, un nommé Convers, fait commencer la démolition du clocher. Le président du tribunal d'Annecy saisi en référé décide qu'il s'agit

Digitized by Google

d'une question de propriété entre le conseil de fabrique et la commune, et défend de continuer la démolition. Le préfet engage le maire à ne tenir aucun compte de l'ordonnance. Les ouvriers vont continuer, le trésorier veut s'y opposer : le maire arrive accompagné de gendarmes et fait arrêter le trésorier menottes aux mains.

Le 21 mai, ordonnance interdisant tous travaux de démolition jusqu'à ce qu'il ait été statué par l'autorité compétente sur la question de propriété. Les travaux continuent. Le 6 mai, troisième ordonnance : « Faisons défense à Convers (le maire) et à Vigliano (l'entrepreneur) de toucher aux meubles et matériaux quelconques provenant des parties déjà démolies, soit pour les transformer, soit pour les déplacer. Ordonnons que les lieux, matériaux et meubles resteront dans l'état où ils se trouvent actuellement. »

Peu importe. Les démolitions continuent. Un huissier va requérir la gendarmerie : les ouvriers se retirent. Le lendemain les ouvriers reviennent. On court à la gendarmerie : mais la préfecture a parlé ; au mépris de la loi, la force publique reste immobile. Le troisième jour, à défaut de gendarmes, des douaniers sont requis : leur intervention ne sera pas longtemps efficace. La préfecture parle : les douaniers refusent de venir. Cette fois les rôles changent : le cinquième jour les gendarmes seront présents, mais ce sera par ordre de la préfecture, au mépris des trois ordonnances, pour protéger les ouvriers et employer la violence contre le trésorier !

L'église démolie, le préfet veut sauver certaines apparences : il élève le conflit. Six mois après, le tribunal des conflits annule l'arrêté de conflit. Voilà donc la plus haute juridiction qui, saisie par l'administration, lui donne tort. Il semble que la fabrique va enfin pouvoir obtenir une tardive réparation. Il n'en est rien : pour qu'une fabrique puisse plaider il lui faut obtenir une autorisation du conseil de préfecture présidé par le préfet. On conçoit avec quelles chances de succès une fabrique peut, en pareil cas, formuler sa requête !

En lisant ces pièces, on en est à se demander avec inquiétude, si le droit, la loi et les tribunaux ne constituent pas, en définitive, dès qu'on a affaire à l'administration, une immense tromperie. En fait, en présence de pareils attentats, tout établissement ecclésiastique peut voir ses plus légitimes revendications paralysées, et comme le remarque avec tristesse Mgr Isoard :

Digitized by Google

« Nous en sommes venus en France à ce point qu'il n'y a plus, dans certains cas, pour le citoyen, aucun recours contre le gouvernement, que ce gouvernement soit représenté par un préfet ou par un maire, ou moins encore : le régime présent, c'est l'arbitraire administratif. »

Rien de plus vrai, et les abus de force se joignant aux subtilités juridiques, faussent l'esprit public. Quand la loi ne lui donne pas certains pouvoirs abusifs, l'administration tend de plus en plus à se les arroger en se passant du législateur. Voilà vingt ans que les circulaires ministérielles se substituent, par une action lente mais continue, aux lois et aux décisions judiciaires. Il y a là un abus manifeste, un grave péril. C'est contre cette tendance, devenue une habitude, et à laquelle l'esprit public se prête sans en avoir conscience, que proteste, avec autant de force dans le fond que de modération dans la forme, l'éloquente brochure du vaillant évêque d'Annecy. A. R.

**Œuvres historiques** de M. le Dr Ulysse Chevalier. I. *Annales de la ville de Romans* (manuscrit inédit) ; 1 vol. in-8 de xx-327 pages, avec portrait. Valence, J. Céas; Paris, A. Picard. 1897.

Il est probable qu'il n'y a pas beaucoup de petites villes de province dont les annales aient été étudiées avec autant de zèle, de persévérance et de vraie critique que celles de la ville de Romans. Son histoire est aujourd'hui des plus aisées à connaître : ébauchée dans son ensemble par les travaux de M. Dochier, traitée à fond et d'après les sources, pour la période qui va du IXe au commencement du XVe siècle, par M. Giraud, elle a été poursuivie jusque dans le détail, et toujours sur l'étude directe des documents, par ce savant d'un si réel mérite — et père de savant — qui s'appelait le Dr U. Chevalier. Esprit curieux et perspicace, passionné pour le passé de sa ville natale et tenace dans sa passion, il s'est acharné, jusqu'à l'extrême vieillesse, à fouiller les archives romanaises. Dans la notice que la piété filiale lui consacrait au lendemain de sa mort, on relève près de 40 publications, ouvrages ou articles de revue — sur un total de 52 — relatives à sa chère ville de Romans et s'échelonnant entre les années 1865 et 1892, c'est-à-dire entre sa soixante-unième et sa quatre-vingt-huitième année ! Et ce n'est pas tout ce qu'avait produit sa verte et laborieuse vieillesse : voici que M. Ch. Mossant vient de publier un volume des



Digitized by Google

œuvres inédites de son savant ami, et encore ce volume s'annonce-t-il comme le premier d'une série.

Le livre n'est pas une histoire au sens littéraire du mot; l'auteur ne vise qu'à relater, sous forme d'éphémérides et sans aucun étalage de science, les faits, de quelque importance qu'ils soient, dont Romans a été le théâtre depuis son origine ou, du moins, depuis son entrée dans l'histoire, en 842, jusqu'en 1892. Mais si l'on songe à l'énorme quantité de documents dont il nous offre la quintessence, on est bien obligé de convenir qu'en dépit des apparences, c'est un livre de profonde érudition. Il est à présumer que personne n'a connu l'histoire de Romans aussi bien que le Dr Chevalier, et ses compatriotes doivent accueillir comme une bonne fortune le résumé si substantiel qu'il leur en a laissé.

Ne craignons pas d'ajouter qu'il est fait aussi pour intéresser en dehors de Romans et même du Dauphiné. Ces sortes de monographies, surtout quand il s'agit d'une ville qui a vécu d'une vie intense, ce qui est le cas pour cette petite ville de Romans, présentent de nombreuses attaches avec l'histoire de notre pays. Sans parler de l'époque féodale où l'histoire de Romans est à peu près celle de toutes nos villes du sud-est, nous signalerons à l'attention du lecteur les pages où le Dr Chevalier nous montre, avec un soin tout particulier du reste, le contre-coup, dans la cité dauphinoise, des guerres de religion et de la révolution française.

Qu'on nous donne beaucoup de ces histoires locales, même sous forme de simples éphémérides, pourvu qu'elles soient, comme celle-ci, puisées aux sources et d'une consciencieuse exactitude.

A. Devaux.

**Le Diocèse de Genève** (*partie de Savoie*) **pendant la Révolution française**, par J.-M. Lavanchy, archiprêtre-curé de Saint-Jorioz. Annecy, C. Burnod, 1894. In-8°, 2 vol. de XIII-711 et 789 pages : **20** fr. Dépôt à Lyon, librairie Roux, 2, rue Saint-Dominique.

C'est un vaste projet que celui de vouloir écrire l'histoire d'un diocèse pendant la Révolution, en ne se contentant pas de recueillir quelques traits édifiants et héroïques d'ici et de là, mais en suivant l'ordre chronologique et topographique, et en englobant dans l'enquête les moindres personnages et les plus modestes localités. C'est un travail de cette nature que s'est

Digitized by Google

imposé M. Lavanchy, pour la partie de la Savoie ayant appartenu au diocèse de Genève, travail qu'il a mené à bien. La seule notice des sources qu'il a consultées indique déjà l'ampleur et la sûreté de sa méthode. Il a eu, en effet, la bonne fortune de pouvoir puiser dans les nombreuses notes manuscrites laissées par Mgr Magnin et par des prêtres qui avaient vécu à l'époque révolutionnaire; il a connu les rapports faits par les missionnaires à l'autorité diocésaine ainsi que la précieuse collection de lettres autographes des prêtres prisonniers ou déportés conservée à la bibliothèque diocésaine de Genève; il a utilisé également les documents des archives d'Annecy et de Genève, enfin cette mine inépuisable qui se nomme les registres paroissiaux.

La mise en ordre de ces matériaux a fourni à l'auteur la matière de deux volumes d'un réel intérêt et qui, en tous cas, relèvent de l'histoire. Il a moins tenu, en effet, à porter des jugements qu'à laisser parler les documents, et il faut avouer qu'ils sont parfois fort éloquents. Voici, par exemple, la liste des prêtres assermentés : malgré la pression de l'autorité civile, malgré les restrictions mentales qui pouvaient décider plusieurs à prêter le serment, on ne trouve sur la liste qu'une soixantaine de noms : c'est une proportion de un sur douze et demi. Encore a-t-on la consolation de voir une vingtaine d'entre eux figurer sur la liste des émigrés publiée le 15 septembre 1794, ce qui prouve qu'avant cette date, ils avaient réparé leur faute et accepté dans l'exil la part de souffrance qu'éprouvaient leurs confrères.

Certains écrivains ont répété que, durant la période révolutionnaire, les évêques avaient été intraitables et que leur intransigeance avait nui de façon notable à la religion et aux populations chrétiennes. C'est encore là une légende que, pour la Savoie, M. Lavanchy se charge de détruire : le texte qu'il cite des instructions données par un vicaire général, le 10 juillet 1794, prouve qu'on usait d'une véritable condescendance pour tout ce qui ne touchait pas à l'essence même du dogme, de la morale et du droit ecclésiastique. On y affirme que les gardes nationaux n'ont pas un état mauvais en soi et qu'ils ne doivent pas être inquiétés dans leur conscience, non plus que ceux qui ont des certificats de civisme, pourvu qu'ils ne les aient acquis par rien de contraire à la religion; on excuse certains conseillers municipaux qui, en livrant les vases sacrés, ont pu croire qu'ils étaient demandés pour des besoins publics plutôt qu'en haine de la religion; on admet que l'assistance à la messe des simples

Digitized by Google

jureurs non adhérents au schisme n'est pas mauvaise en soi, enfin qu'on peut, les jours du décadi, s'abstenir de travailler et même s'habiller d'une manière propre à éviter la persécution. Le vicaire général termine en rappelant « qu'il faut juger les braves gens d'après leur conscience, leur bonne foi, et, dans le cas de bonne foi, se bien garder de les troubler en leur donnant des avis qui seraient funestes pour le temporel, inutiles, nuisibles pour l'âme. »

L'auteur donne ensuite les détails les plus circonstanciés et les plus touchants sur la douloureuse déportation des prêtres à la Guyane ainsi que sur les neuf convois ecclésiastiques qui partirent pour l'île de Ré. Dans un chapitre saisissant, il montre la décadence des mœurs publiques s'accentuant avec la persécution, et termine par des notes sur le rôle des laïques qui, dans bien des localités, furent chargés secrètement, par l'autorité ecclésiastique, de la continuation du culte religieux et s'en acquittèrent parfaitement.

Dans une seconde partie, intitulée *Personnel du clergé*, l'auteur prend chaque paroisse l'une après l'autre et, sans répéter les renseignements généraux déjà donnés, il indique la succession des curés et vicaires à cette époque, en consacrant à chacun d'eux quelques lignes de biographie. On ne saurait trop féliciter M. Lavanchy de cet appoint sérieux à l'histoire locale ; ces indications nombreuses et précises sont d'une utilité incontestable, et il serait vraiment à désirer qu'un travail semblable fût fait pour tous les diocèses, mais dans les mêmes conditions, c'est-à-dire portant sur toutes les paroisses et le personnel entier de chacune d'elles. J.-B. MARTIN.

**De l'authenticité des épigrammes de Simonide**, par Amédée HAUVETTE, professeur à la Faculté des Lettres de Paris. Grand in-8, pp. 160. Prix : 5 fr. Félix Alcan, Paris.

Ce livre a pris naissance dans le cours de philologie grecque à la Sorbonne. C'est l'œuvre du distingué professeur Hauvette, avec le concours des élèves de la conférence, comme il est dit dans l'avant-propos. Le sujet était bien choisi pour exercer la sagacité et le goût de jeunes hellénistes. Simonide est un des plus brillants poètes de la Grèce. Ses épigrammes fournissent matière à des problèmes fort difficiles, mais fort intéressants. Les opinions relatives à leur authenticité sont assez divergentes. Tandis que Schneidewin reconnaît quatre-vingt-quatre pièces

Digitized by Google

d'une authenticité incontestable, Bergk quatre-vingts, d'autres réduisent le nombre jusqu'à cinquante et un et au dessous. M. Croiset ne s'explique pas et reste dans le vague. « L'authenticité de toutes ces pièces, dit-il, est loin d'être incontestable. On a poussé quelquefois trop loin le scepticisme. Mais il est certain que beaucoup d'entre elles méritent peu de confiance (1). » La question est donc ouverte, et le problème est loin d'être résolu.

C'est à la solution de ce problème que s'attache l'auteur dans cet ouvrage. Si les résultats ne sont pas de nature à être acceptés de la plupart des érudits, s'il y a encore place au doute sérieux après cette discussion savante et très bien conduite, du moins de nouveaux arguments ont été produits, et la méthode était très propre à apporter la lumière dans un sujet aussi ténébreux. Un très grand nombre d'auteurs ont parlé de Simonide et de ses épigrammes. Plusieurs les citent en le nommant, ou bien sans le nommer, mais en laissent soupçonner la provenance. M. Hauvette fait une revue minutieuse de tous ces témoignages, en discute la valeur et tire ses conclusions. Ce sont d'abord les historiens et les philosophes de la période classique : Hérodote, Thucydide, Aristote. Ensuite, le péripatéticien Chaméléon d'Héraclée, cité par Athénée, Méléagre et l'Anthologie palatine fournissent de nombreux documents. Les polygraphes enfin et les grammairiens citent des pièces qui semblent provenir d'un recueil où avaient puisé aussi les alexandrins. Plutarque, Aristide le rhéteur, Pausanias viennent à leur tour corroborer l'argumentation. Ses résultats sont résumés dans plusieurs tableaux qui mettent à part les épigrammes authentiques et celles qui ne le sont pas. En résumé, sur cent-une épigrammes, quarante et une doivent être attribuées à Simonide, et soixante sont douteuses ou apocryphes.

Cette première partie de l'ouvrage est toute consacrée à l'étude d'une question qui touche à l'histoire littéraire. C'est avant tout une œuvre d'érudition. Sa matière est traitée à fond, et la dicussion est remarquable de solidité et accuse une sagacité pénétrante. La seconde est surtout littéraire, et elle plaira davantage aux lettrés. L'auteur examine en détail chacune de ces épigrammes, et en signale la valeur. Il accumule les observations grammaticales, multiplie les aperçus littéraires. C'est un

(1) Croiset, *Litt. gr.*, II, 163-164.

Digitized by Google

modèle de critique et de discussion de texte avec des notes détaillées sur le vocabulaire, la métrique. Par l'examen des épigrammes authentiques, il cherche à mettre en relief les vraies qualités du génie de Simonide, la souplesse, la grâce, la délicatesse du sentiment, l'art de relever les petits détails par un mot à effet et une expression poétique, une heureuse symétrie dans l'agencement des pensées et des images. Il nous montre que ce poète fut le type de l'Ionien comme Pindare réalisait le type du Dorien.

Ce travail intéresse beaucoup les hellénistes de profession, il sera très bien accueilli du public lettré. Il vient combler une lacune. Une étude d'ensemble sur Simonide nous manquait en France. Nous l'avons maintenant et avec des conditions de science et de critique qui satisferont les esprits les plus difficiles. GONNET.

**Napoléon et ses récents historiens**, par Geoffroy DE GRANDMAISON. Paris, Perrin, 1896, in-12, IX-349.

Ami lecteur, dont la pensée se porte volontiers aux choses de l'Empire et qui ne pouvez suivre toutes les publications qui lui sont consacrées, voici un volume qui fera votre bonheur. Il dégage l'essentiel d'une vingtaine de livres qui embrassent, ou peu s'en faut, le cycle complet de l'épopée napoléonienne.

A moins d'être un *napoléonisant* absolu, je ne suppose pas que vous éprouviez le besoin d'aborder les deux gros volumes du baron Larrey sur la mère de Napoléon, *Madame mère, Napoleonis mater*. En quelques pages sobres, précises et fortes, M. de Grandmaison peint cette figure « épisodique », mais qui « trouve sa place dans la galerie des femmes qui ont connu les extrêmes de l'existence sans en être brisées, et à qui le dévouement a donné une grandeur que l'intelligence et l'esprit ne leur promettaient pas ».

De même, le *Napoléon inconnu* de M. Frédéric Masson est pour les spécialistes. Mais ces papiers de jeunesse du fils de Letizia Ramolino, vieilles notes, copies de lectures, d'un aspect peu attrayant, révèlent la formation intellectuelle du futur général, consul et empereur : ceci intéresse tout le monde, et l'on saura gré à M. de Grandmaison d'indiquer nettement ce qui ressort de cet amas de paperasses.

Les autres études ont les titres suivants : *Un Portrait de*

Digitized by Google

*l'Empereur* (d'après Chaptal), *Le Pape et l'Empereur* (d'Haussonville, Mayol de Luppé, Chotard), *La Journée de Napoléon* (Masson), *Soldats du Premier Empire* (Dellard, Boulart, Bigarré), *Les Français en Belgique* (Lanzac de Laborie), *Les Français en Dalmatie* (Pisani), *L'Empereur et le Tzar* (Vandal, Tatischeff), *Le Cardinal Fesch* (Ricard), *Le Concile national de 1811* (Ricard), *Les Conspirations militaires contre Napoléon* (Guillon), *Les Souvenirs du maréchal Macdonald, Le Retour de l'île d'Elbe* (Houssaye), *La Trahison du maréchal Ney* (Welschinger), *La Captivité de Sainte-Hélène* (de Montchenu).

Sans doute, tous les jugements de M. de Grandmaison ne sont pas irréformables. Par exemple, il trace un portrait de Napoléon d'après les souvenirs de Chaptal, dont il accepte pleinement le témoignage. M. de Vogüé, au contraire, pense qu' « une rancune secrète, probablement inconsciente, pèse sur toutes les opinions » de Chaptal et que « la goutte aigrelette suinte sans cesse » (*Devant l'Histoire*, 1896, pp. 106-7).

En matière si délicate, ces divergences d'appréciations n'ont rien qui surprenne. Mais, alors même qu'on est d'un autre avis que lui, M. de Grandmaison est toujours utile à entendre. Il est parfaitement informé, son style est ferme et vivant. Et il a, sur la plupart des historiens qui se sont occupés de Napoléon, une supériorité notable : il est chrétien. « Les auteurs de talent dont ce livre examine les tableaux, dit-il agréablement, ont apporté leurs gerbes : j'ai tenté d'en séparer les brins d'ivraie... Seul, le fil dont j'ai attaché le bouquet m'appartient; il a été tressé par la main de l'Eglise, je le crois solide. » Félix VERNET.

**Considérations sur la politique extérieure et coloniale de la France**, par le comte DE CHAUDORDY. Paris, Plon, in-12, XX-116 pp.

L'opuscule de M. de Chaudordy touche aux questions les plus brûlantes. Les principales idées qu'il développe sont les suivantes : la France doit renoncer à sa politique d'expansion coloniale qui lui prépare un avenir plein de périls, surtout parce que sa population n'augmente point et qu'elle ne peut déjà plus suffire à la culture du sol national; elle doit viser à rester forte sur le continent et penser toujours à recouvrer les frontières qu'elle a perdues; il en résulte qu'elle est condamnée à rester l'adversaire de l'Allemagne, et, parce qu'elle ne peut courir le

Digitized by Google

risque d'avoir à la fois pour ennemis l'Allemagne et l'Angleterre, qu'elle doit ménager celle-ci et s'entendre avec elle.

Quelle que soit l'opinion qu'on puisse avoir sur l'ensemble ou sur quelques détails du débat, les *Considérations* de M. de Chaudordy donnent à réfléchir. Elles sont très graves. F. V.

**Les Marques de fabrique et de commerce.** — Droit français, droit comparé, droit international, par Joseph Lucien-Brun, avocat à la cour d'appel de Lyon, docteur en droit. — Paris, Larose, in-8°. 2e édition, 1897. Prix : **10** francs.

Nous avons déjà eu l'occasion de rendre compte dans *l'Université catholique* de la première édition de cet ouvrage : la faveur avec laquelle il a été accueilli dans le monde judiciaire et le monde industriel est venue justifier le jugement très favorable que nous en avions porté. Cette seconde édition, qui se présente encore avec des améliorations considérables, mérite les mêmes éloges et est assurée de rencontrer, pour le moins, un aussi rapide succès.

Le fond même de l'ouvrage et les opinions de l'auteur n'ont pas eu de modification appréciable à subir. Mais la partie de jurisprudence a été augmentée de l'indication complète des derniers arrêts. La partie législative s'est enrichie de l'examen des lois très récentes promulguées en Allemagne, en Portugal et en Russie. L'ensemble des législations étrangères a été soigneusement revu et complété. Cette dernière partie qui a demandé des recherches considérables, ne constitue pas le moindre mérite de l'ouvrage, et le rend singulièrement pratique en présence de l'extension toujours plus grande du commerce international. Un style clair et un ordre parfait rendent accessible à tous ce livre qui est appelé à être si utile aux industriels et aux jurisconsultes. Nos Facultés catholiques ne peuvent que se féliciter de voir des productions d'une semblable valeur, sortir de la plume de leurs anciens étudiants. A. R.

Digitized by Google

# CHRONIQUE

## *SOCIÉTÉ CATHOLIQUE D'ÉCONOMIE SOCIALE*

Fondée par Mgr Freppel, évêque d'Angers.

GROUPE LYONNAIS

*Séance du 18 janvier 1897.*

Présidence de M. Beaune, vice-président.

M. Beaune, ancien procureur général et doyen de la Faculté catholique de droit, donne lecture de la lettre par laquelle M. le vicaire général Déchelette exprime son regret de ne pouvoir être présent et entendre, lui aussi, la parole de M. Hubert-Valleroux.

M. Beaune remercie le conférencier d'avoir bien voulu accepter l'invitation qui lui était faite. M. Hubert-Valleroux est l'un des membres les plus écoutés de la Société catholique d'économie sociale, fondée par Mgr Freppel, et dans laquelle nous avons cherché le modèle de celle-ci; il est encore le président de la société fondée par M. Le Play, à laquelle plusieurs appartiennent; il est donc nôtre à plus d'un titre.

M. Hubert-Valleroux prend la parole et, après avoir remercié M. le Président de l'invitation qui lui a été faite et de l'accueil qu'il reçoit, il aborde le sujet de sa conférence.

Des groupes d'études comme le nôtre, dit-il, ont toujours été une chose utile, et les circonstances présentes les rendent en quelque sorte nécessaires.

Digitized by Google

On s'occupe de la « question sociale » plus qu'on ne l'a jamais fait, mais plus mal peut-être que jamais. On ne la connaît pas, on ne l'étudie pas, et cependant on n'hésite pas à vouloir la résoudre.

L'incompétence est générale en pareille matière, même parmi les bons. La situation réelle, les faits économiques sont ignorés, les principes ne le sont pas moins. Chose plus grave, on ne réfléchit pas : la sensibilité, une fausse sensibilité l'emporte et trouve un aliment dans la lecture d'ouvrages socialistes qui deviennent trop aisément l'objet de citations imprudentes.

La peinture que l'on fait de certaines misères, trop vraies malheureusement dans bien des cas, est souvent aussi empreinte d'une forte exagération. Est-il exact de dire que, d'une manière générale, la situation de l'ouvrier soit intolérable ? En France, il n'en est pas heureusement ainsi. Plusieurs ont singulièrement abusé d'un passage de l'Encyclique sur la condition des ouvriers. La situation des ouvriers ne saurait être la même partout ; elle varie de pays à pays, de région à région; elle varie dans un même endroit suivant les métiers, et souvent elle varie dans le même métier suivant les spécialités.

Aux Etats-Unis, par exemple, il y a des salaires fort élevés, inconnus parmi nous. Et, pour ne parler que de salaires ordinaires ou faibles, trouvera-t-on que le balayeur est mal payé à New-York avec deux dollars par jour ? (environ 11 fr.).

Le salaire est souvent, en cas de grève, un prétexte plus qu'une raison : une grève a éclaté en Bretagne dans une usine et une région où le coût de la vie est si peu élevé que des familles de paysans vivent avec 500 francs par an ; cette grève était l'œuvre d'ouvriers dont le salaire quotidien était de 13 fr. Et puis le sort de l'ouvrier dépend bien moins du chiffre de son salaire que de sa manière de vivre; est-il économe ou dissipateur ? On ne peut s'en rapporter aux plaintes des socialistes ou des meneurs de grève.

On est trop porté à dire en cherchant les causes du malaise dont nous souffrons : « C'est la faute du capital », comme à ajouter, quand on cherche le remède : « Il faut faire intervenir l'Etat. »

Le capital ! que n'en dit-on pas ? Les actionnaires d'une compagnie industrielle, par exemple, ne sont-ils pas des gens décidés à ne rien faire ? Non, ce sont des gens qui, le plus souvent, font autre chose, emploient leurs forces et leur activité à un autre

Digitized by Google

but que celui poursuivi par la compagnie dont ils sont porteurs de titres. Comment se passer d'eux, car il faut être pratique? Les ouvriers, par exemple, auraient-ils construit les voies ferrées s'ils avaient attendu un partage futur de bénéfices pour être rémunérés? Ce sont les actionnaires qui, avant toute réalisation de bénéfices, ont payé les salaires. Ils exposaient leur argent : le bénéfice était-il donc si certain, et beaucoup de capitalistes ne se sont-ils pas trouvés ruinés après avoir payé cependant leurs ouvriers?

Les actionnaires qui ne travaillent pas sont souvent, par leur âge ou leurs infirmités, rendus incapables de le faire. Et d'ailleurs, n'est-il pas loisible à chacun de faire des économies, d'opérer soi-même une retenue sur les gains réalisés et de se préparer une retraite semblable à celle des fonctionnaires?

C'est ici qu'il faut se défier des chiffres donnés par les socialistes et trop volontiers acceptés même par des catholiques qui les prennent sans les contrôler. M. Hubert-Valleroux cite plusieurs faits de ce genre. Dans la dernière grève de la Compagnie des omnibus de Paris, par exemple, le syndicat socialiste donnait, dans une affiche posée sur les murs, le moindre salaire diminué du *maximum* d'amendes possible comme le traitement habituel des employés. Ainsi, encore dans une grève minière, le syndicat opposait le salaire *minimum* du mineur de France le moins payé, qu'il appelait le salaire moyen, au gain des compagnies de mines. Or, il prenait ici les sept ou huit compagnies les plus prospères, sans ajouter que, sur 1.300 à 1.400 compagnies fondées depuis 1810, la moitié au moins ont cessé d'exister après avoir consommé leur capital, tandis que parmi les restantes c'est la moindre part qui donne des profits.

A tout cela on ne réfléchit guère dans certains milieux. On s'étonne et s'indigne de certains gros bénéfices réalisés par les capitalistes ; il est heureux qu'il en soit ainsi : ce sont ces bénéfices possibles qui décident le détenteur de ces capitaux à s'en dessaisir.

M. Hubert-Valleroux cite une compagnie dont il est actionnaire, qui arriva à clôturer un exercice avec un bénéfice de 10 %; on serait tenté, en pareil cas, de parler des gros profits du capital. Mais si l'on y regarde de plus près, on verra que ce dividende était le premier distribué depuis quatorze ans, sans cependant que le paiement des salaires eût cessé. Quant aux actionnaires qui n'avaient rien touché pendant si longtemps, c'étaient pour la

Digitized by Google

plupart des cultivateurs des Ardennes qui avaient exposé leurs économies. Un ancien notaire avait mis là tout ce qu'il avait, et quatorze années durant, le sort de ce « gros capitaliste » fut moins bon que celui des ouvriers de l'usine. Les idées les plus fausses, pour ne rien dire de plus, existent sur le salaire.

Il est fixé par la convention des deux parties, du patron et de l'ouvrier, et le principe même du contrat qui est fait alors, est que l'ouvrier recevra un salaire fixe, assuré certain, alors que le patron, (individu ou compagnie) n'est assuré de rien, peut, et c'est fréquent, n'avoir aucun revenu de son capital, perdre enfin ce capital lui-même, et cependant c'est du travail accumulé et épargné.

N'entend-on pas dire qu'un petit capitaliste sans doute mérite d'être ménagé, tandis qu'on ne saurait avoir de considération pour les gros capitalistes? Le Décalogue n'admet point de telles distinctions. Celui qui engage un gros capital rend plus de services, fait travailler plus d'ouvriers et risque davantage : voilà toute la différence. A la suite de l'incendie d'une usine, un journal s'indignait que le patron seul touchât l'indemnité d'assurance. Une partie aurait dû revenir aux ouvriers. A quel titre? avaient-il fait construire le bâtiment? avaient-ils payé des primes d'assurance ? Dans un congrès tenu à Lille, un orateur disait que le patron n'était pas quitte après le paiement du salaire, car il lui fallait encore payer à l'ouvrier, quoi ? l'usure de la vie ! On l'applaudit. Il ne songea pas à dire comment il fallait s'y prendre pour faire une estimation à part de l'usure de la vie et ce qui adviendrait d'un contrat qui porterait ainsi une clause de contestation.

Un peu de réflexion n'écarterait-elle pas de l'esprit tant de faussetés et de chimères ? Ce n'est pas à dire que l'Etat ne doive jamais intervenir ; il le doit pour ceux qui ne peuvent pas se défendre: les enfants, les femmes dans une certaine limite. Quant aux hommes, la loi ne leur doit — sauf pour assurer le repos dominical prescrit par la loi divine — son concours que si des circonstances exceptionnelles, un état social arriéré ou une législation refusant aux ouvriers tout droit, le rendent nécessaire.

On a beaucoup abusé d'une parole du Père Lacordaire sur les hommes que doit affranchir la loi parce que la liberté les opprime; les temps ont changé. Les ouvriers contemporains de Lacordaire ne disposaient pas contre leurs patrons de tous les moyens légaux dont ils disposent aujourd'hui, droit d'association exercé par le moyen des puissants syndicats professionnels que l'on sait, droit

Digitized by Google

de coalition, sans parler du droit de suffrage. Les ouvriers ne sont pas toujours les plus faibles : ils peuvent notamment, en choisissant le moment où ils se mettent en grève, forcer la main au patron et le ruiner s'il résiste, car ses frais généraux courent toujours.

Qu'est-ce donc après tout que cet Etat dont on attend le remède à tous les maux et le redressement non pas seulement de toutes les injustices, mais des inégalités sociales ? — C'est dans nos démocraties, le parti qui l'a emporté, grâce au suffrage universel qui ne choisit pas souvent ses élus à raison de leur compétence ou de leur sagesse. Même en un Etat dont le principe est meilleur, les rouages administratifs conduisent à d'étranges abus. Le conférencier n'en veut citer qu'un exemple. C'est ce qui advint de la souscription ouverte et largement couverte sous le règne de Louis XVI pour reconstruire l'Hôtel-Dieu de Paris, alors dans un état pitoyable, car il était, entre les mains de l'administration, moins bien tenu au XVIII^e^ siècle qu'au XII^e^ : l'administration besogneuse toucha l'argent, mais ne le rendit pas. La France pourtant était alors gouvernée par un roi fort honnête et fort charitable ; mais quel homme pourrait bien diriger dans ses immenses détails l'administration d'un grand pays, quand cette administration doit tout faire ? Cet Etat qui doit contrôler la conduite et les actes des particuliers ne sait pas même administrer l'argent prélevé sur les contribuables. Chaque année, la Cour des comptes signale de graves irrégularités. Il y a même des sommes perçues dont on ne retrouve pas trace.

Ces lois que l'on demande pour protéger les ouvriers ont souvent pour effet de nuire aux plus intéressants d'entre eux. Ainsi la Suisse est entrée dans la voie interventionniste ; elle a notamment, pour les indemnités en cas d'accidents, renversé la charge de la preuve : c'est au patron toujours présumé coupable à prouver la faute de l'ouvrier. Depuis lors les crétins du Valais ne trouvent plus de travail : on craint les indemnités trop fréquentes à leur payer, et avant on les occupait par charité.

Une autre forme de l'intervention de l'Etat est la fixation d'un *minimum* de salaire. Cette fixation n'est, dans la pratique, possible que pour les travaux dirigés ou commandés par l'Etat. La conséquence d'une telle mesure, si elle est sérieuse, serait l'exclusion des chantiers de tout ouvrier incapable de donner la plus grande somme possible de travail, car les entrepreneurs, obligés de payer cher, n'accepteraient que les habiles et les forts. Mais dans un

Digitized by Google

pays de suffrage universel une telle règle n'a qu'un sens : fixer des salaires excessifs aux frais des contribuables; c'est ce que nous voyons déjà avec la « série des prix » de la Ville de Paris. En présence de tant et de si graves erreurs, la conduite des hommes éclairés et honnêtes semble bien tracée. Il faut une grande, une absolue netteté dans les affirmations, dans les doctrines. Pactiser avec l'erreur, c'est une faiblesse et un danger. Ne soyons pas de ces conciliateurs systématiques qui prétendent rencontrer partout quelque part de vérité. Les esprits de nos contemporains, ou hésitants ou dévoyés, ont besoin de solutions fermes, et ce n'est pas en pactisant avec ses ennemis qu'on défendra la vérité. Ceux qui ont la faiblesse de céder quelque peu à l'erreur voient bientôt les socialistes appuyer les thèses les plus détestables de ce qu'ils nomment leurs aveux. (Applaudissements répétés.)

M. Beaune se fait l'interprète des sentiments de l'assemblée pour remercier l'orateur qu'il félicite de la netteté de sa conférence, et pour le prier de revenir éclairer souvent de son expérience et de ses conseils les membres de la société.

---

*Propriétaire-Gérant :* P. CHATARD.

Digitized by Google

# TABLE DES MATIÈRES

## JANVIER-AVRIL 1897

### JANVIER


| | Pages |
|---|---|
| Ode de Léon XIII à la France pour le XIVe centenaire du baptême de Clovis | 5 |
| Les femmes chrétiennes aux origines du christianisme, par Félix VERNET | 11 |
| Les manifestations extérieures du culte catholique, André GAIRAL. | 32 |
| Le Sarcey des familles, par l'abbé DELFOUR. | 60 |
| Les prêtres romains et le premier empire (suite), par le Cte GRABINSKI. | 81 |
| Revue théologique, par VACANT. | 115 |
| Bibliographie : *Bossuet et les saints Pères*, par l'abbé Théodore Delmont; *Quid conferant latina Bossueti opera ad cognoscendam illius vitam, indolem, doctrinamque*, auctore Theodoro Delmont; *œuvres de saint François de Sales*, par Ph. GONNET. | 146 |
| *Clovis et la France au baptistere de Reims*, par le P. F. TOURNIER, S. J., par S. D. | 153 |
| *Le protectorat international*, par M. François Gayral, par A. R. | 154 |
| Chronique : I. Actes récents du Saint-Siège, par C. CHAMBOST. | 156 |
| II. Correspondance, par L.-L. FLEURY. | 160 |


### FÉVRIER


| | |
|---|---|
| Constitution apostolique de Notre Très Saint-Père Léon XIII sur l'interdiction et la censure des livres. | 161 |
| Une Église chrétienne au temps de saint Paul, par E. JACQUIER. | 176 |
| Ernest Hello, par A. DESFARGES. | 198 |
| Roman de Lys, par l'abbé DELFOUR. | 216 |
| Revue artistique : les livres d'étrennes et les contributions artistiques du jour de l'an, par l'abbé BROUSSOLLE. | 239 |
| Revue scientifique : paléontologie philosophique, par Alexis ARDUIN. | 267 |
| Revue d'études romanes, par A. LEFITRE. | 282 |
| Mélanges : I. *La politique de saint Thomas d'Aquin*, par le R. P. BELON. | 294 |
| II. La cellule végétale, par F. MORIN. | 300 |
| Bibliographie : *Lettres de Marie-Antoinette*, par Maxime de la Rocheterie et le marquis de Beaucourt par Henri BEAUNE. | 304 |
| *Annuaire pour l'an 1897*, publié par le Bureau des Longitudes, par Alexis ARDUIN. | 309 |
| *Concilium Basiliense, Studien und Quellen zur Geschichte des Concils von Basel. Band I : Studien und Dokumente zur Geschichte der Jahre 1431-1437, herausgegeben*, par Johannes Haller; *Catalogue annuel de la librairie française pour 1895*, par O. Jordell, J.-B. MARTIN. | 312 |
| *La retraite du Sacré-Cœur*, par le R. P. Dehon. | 315 |
| Chronique : Société catholique d'économie sociale de Lyon. | 316 |


Digitized by Google

## MARS


Pages

L'ancienne vie de saint Martial et la prose rythmée par Mgr Charles-Félix BELLET. . . . . 321
Ernest Hello (suite et fin), par A. DESFARGES. . . . . 353
Les prêtres romains et le premier empire (suite), par le comte Joseph GRABINSKI . . . . . 376
L'Islam, par l'abbé DELFOUR. . . . . 405
Revue d'écriture sainte, par E. JACQUIER. . . . . 426
Mélanges : I. Un manuel d'apologie scientifique, par Alexis ARDUIN. 446
II. Une belle séance à l'Académie française, par C. D'ORGEVAL-DUBOUCHET. . . . . 454
La tentation de Moïse (poésie) . . . . . 459
Bibliographie : *Les voix de Jeanne d'Arc*, par M. l'abbé Hyacinthe Chassagnon, par le R. P. BELON. . . . . 464
*Le cardinal Lavigerie* par Mgr Baunard. — *Sophocle*, par le Dr Jeeb, par GONNET . . . . . 470
*Essai historique sur l'Église et la ville de Die*, par le chanoine Jules Chevalier, par Félix VERNET. . . . . 472
*La frontière linguistique en Belgique et dans le nord de la France*, par Godefroid Kurth, par A. LEPITRE.. . . . . 474
*Fauteuils contemporains de l'Académie française*, par M. Jeanroy-Félix, par E. H. . . . . 476
*Le pessimisme wagnérien*, par M. Pierre Jay, par A. DEVAUX. . . . 478
*Dichterworte. Aussprüche bedeutender Geister aller Nationen*, par Heinrich Neumann, par A. L. . . . . 480


## AVRIL


Retour de la critique protestante vers la tradition, par E. JACQUIER . 481
Les manifestations extérieures du culte catholique (suite), par André GAIRAL . . . . . 503
Les prêtres romains et le premier empire (suite), par le comte Joseph GRABINSKI (suite) . . . . . 529
M. Jules Lemaître, par l'abbé DELFOUR. . . . . 556
Une nouvelle revue d'études ecclésiastiques, par l'abbé BROUSSOLLE. 580
Revue d'archéologie et d'hagiographie, par J.-B. MARTIN . . . . . 595
Mélanges : Mémoires de Mme de Chastenay, par Henri BEAUNE . . . 613
Bibliographie : *Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts*, par Fernand de Mély et Edmond Bishop, U. C. . . . . 618
*Œuvres de saint François de Sales*, Ph. GONNET . . . . . 620
*L'arbitraire administratif : l'église d'Aviernoz*, par Mgr Isoard, A. R. . . . . 623
*Œuvres historiques : Annales de la ville de Romans*, par le Dr Ulysse Chevalier, A. DEVAUX. . . . . 625
*Le diocèse de Genève* (partie de Savoie) *pendant la Révolution française*, par J.-M. Lavanchy, J.-B. MARTIN. . . . . 626
*De l'authenticité des épigrammes de Simonide*, par Amédée Hauvette, Ph. GONNET . . . . . 628
*Napoléon et ses récents historiens*, par Geoffroy de Grandmaison, Félix VERNET. . . . . 630
*Considérations sur la politique extérieure et coloniale de la France*, par le comte de Chaudordy, F. V. . . . . 631
*Les marques de fabrique et de commerce*, par Joseph Lucien-Brun, A. R . . . . . 632
Chronique : Société catholique d'économie sociale (groupe lyonnais). 633


Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Princeton University Library
32101 067478220

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google